ÉDOUARD MONTAGNE

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ

DES

GENS DE LETTRES

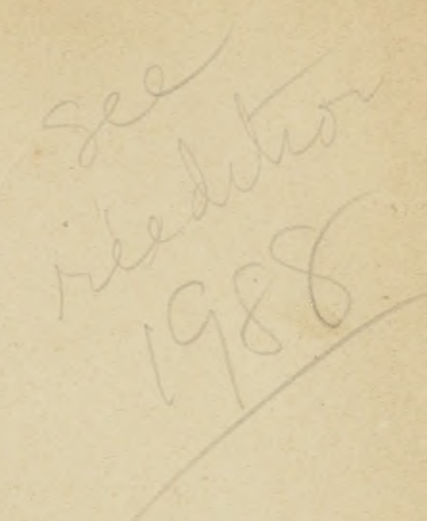
PRÉFACE

DE

JULES CLARETIE



PARIS
LIBRAIRIE MONDAINE
A. BŒSWILLWALD
DIRECTEUR
9, RUE DE VERNEUIL, 9


see
réédition
1988

7.5-

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ

DES

GENS DE LETTRES

Préface de J. Claretie sur la Presse et le Roman-Feuilleton —

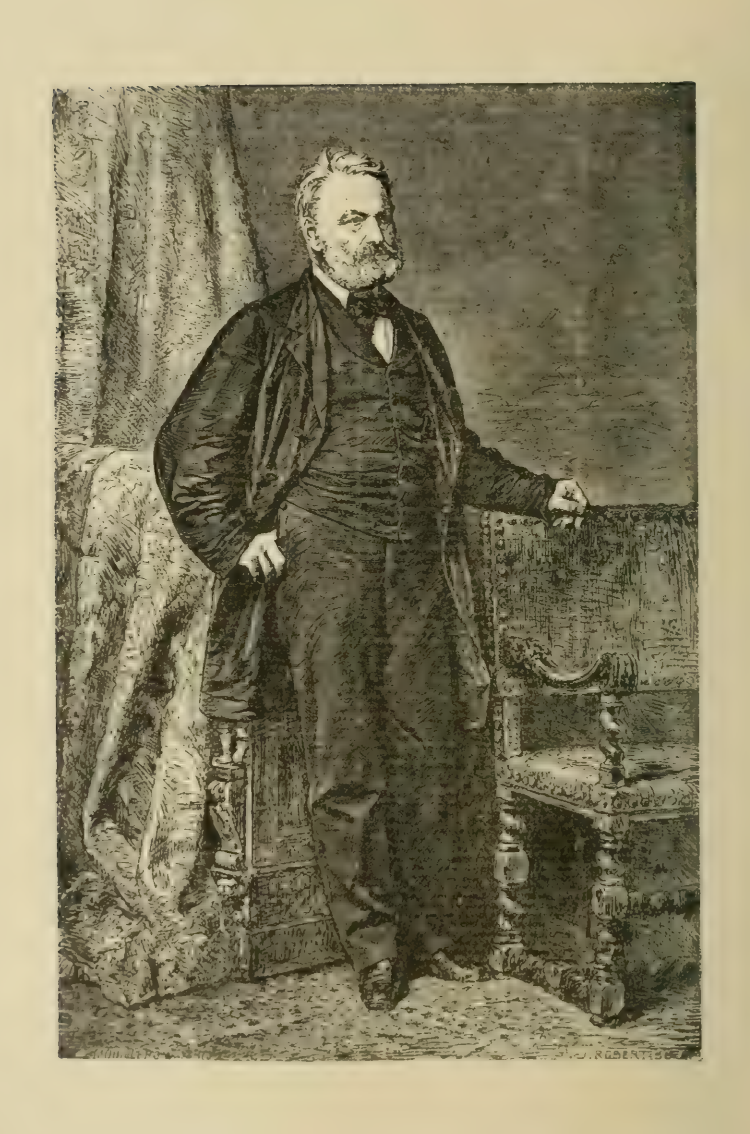
Balzac, Hugo voir table

Il a été tiré de cet ouvrage :

10 exemplaires numérotés sur Japon ;
20 exemplaires numérotés sur Hollande.

Il a été tiré aussi :

50 exemplaires ordinaires avec gravures sur Japon ;
50 exemplaires ordinaires avec gravures sur Hollande.





VICTOR HUGO.

ÉDOUARD MONTAGNE

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ

DES

GENS DE LETTRES

PRÉFACE

DE

JULES CLARETIE



PARIS
LIBRAIRIE MONDAINE
A. BŒSWILLWALD
DIRECTEUR
9, RUE DE VERNEUIL, 9

PRÉFACE

Voici l'histoire au jour le jour et comme le procès-verbal des travaux d'une association de gens de lettres pendant cinquante ans.

Il y a plusieurs années déjà qu'elle devait être écrite et, dans une assemblée générale de notre Société, une commission spéciale fut, un jour, nommée pour publier l'*Histoire de la Société des Gens de Lettres*. Cette histoire devait dire ce qu'a fait notre association pour la dignité matérielle et morale des écrivains. Les littérateurs qui composaient la commission, MM. Michel Masson, Altaroche, Gonzalès, de La Landelle et de Lyden, avaient pris pour tâche de saluer la mémoire de ceux qui ont formé, en 1837, ce grand faisceau d'intelligences et d'efforts, aujourd'hui fraternellement unis.

Ils s'étaient chargés de faire savoir tout ce que la Société a secouru, sauvé de gens de lettres, tout ce qu'il y a de bienveillant et de solide dans une association où, comme des frères aînés, les plus glorieux et les plus anciens travaillent pour les nouveaux venus, où l'on peut avoir toutes les opinions en gardant cependant la vertu suprême de la tolérance où, depuis cinquante ans, si l'on heurte au dehors des rivaux ou même des ennemis, on ne trouve au dedans que des confrères, et où chacun peut dire : « Nous avons fait notre devoir et, depuis le premier de nos Comités jusqu'au dernier, tous, depuis un demi-siècle, ont travaillé à une chose unique, et, par d'incessants efforts, poursuivi un but commun : la grandeur de la Société ! Tous sont demeurés opiniâtres et généreusement fidèles à notre mot d'ordre : *Nous affranchir et nous entr'aider !* »

Mais il en fut de la commission nommée en 1877 comme de tant d'autres commissions et sous-commissions. Elle se sépara en laissant sa tâche inachevée. La mort, d'ailleurs, emporta presque tous ceux qui la composaient et, en dépit d'un excellent chapitre publié sur la fondation de la Société des gens de lettres, par un des ouvriers de la première heure, notre ami M. Élie Berthet, en dépit de documents amassés et par-

tiellement mis au jour par l'érudit M. Charles Joliet, l'*Histoire de la Société des Gens de Lettres* eût risqué de n'être jamais écrite, si M. Édouard Montagne, notre nouveau Délégué, n'avait compulsé nos archives et mis en œuvre la chronique au jour le jour de notre association.

C'est moins une Histoire sans doute que des Mémoires familiers que nous donne aujourd'hui M. Montagne; mais combien de faits intéressants, combien de noms illustres ne rencontre-t-on point dans ces pages, échos des séances de nos Comités! Ce livre valait la peine d'être publié : il ajoute un chapitre à l'histoire littéraire de ce temps. Chapitre documentaire, où les faits sont classés à leur date et sans phrases par un annaliste scrupuleux. Travail considérable dont il faut remercier le successeur de notre vieil ami et de notre représentant pendant un quart de siècle, Emmanuel Gonzalès.

La Société des gens de lettres, dont M. Montagne s'est fait le chroniqueur, a rendu aux écrivains du livre le même service que la Société des auteurs dramatiques aux écrivains du théâtre.

« Le plus grand malheur d'un homme de lettres, a dit Voltaire en son *Dictionnaire Philosophique*, n'est peut-être pas d'être l'objet de la jalousie de ses con-

frères, la victime de la cabale, du mépris des puissants du monde, c'est d'être jugé par les sots... Son grand malheur encore est ordinairement de ne tenir à rien. Un bourgeois achète un petit office et le voilà soutenu par ses confrères. Si on lui fait une injustice, il trouve aussitôt des défenseurs. L'homme de lettres est sans secours ; il ressemble aux poissons volants ; s'il s'élève un peu, les oiseaux le dévorent ; s'il plonge, les poissons le mangent. » Et Voltaire ajoute vivement : « L'homme de lettres est descendu pour son plaisir dans l'arène ; il s'est lui-même condamné aux bêtes. »

C'est en 1765 que l'auteur de *Candide* publiait ces lignes ; soixante-quatorze ans après, Balzac demandait que les individualités fissent un groupe et devinssent une force. Cent ans après, combien de gens la Société des gens de lettres avait-elle déjà secourus, aidés, défendus, arrachés à la maladie, disputés à la misère ?

Longtemps avant la fondation de notre Société par Louis Desnoyers et ses amis, Beaumarchais avait eu l'idée de grouper entre eux les auteurs dramatiques, de *former le carré*, en quelque sorte, lorsqu'en l'an XI, François (de Neufchâteau), membre du Sénat conservateur et de l'Institut national, ce François (de Neufchâteau) qui devait, plus tard, protéger Victor Hugo et

signer même de son nom une notice sur *Gil Blas*, rédigée par le jeune poète ; — François (de Neufchâteau) donc eut le dessein de former un fonds de souscriptions annuelles, « destiné, disait-il, à encourager ou récom-« penser au besoin les savants et les gens de lettres aux « prises avec l'infortune. » Je cite là les termes mêmes d'un de ses discours.

Cette Société, qui dura peu, prenait pour titre *Société en faveur des Savants et des Hommes de Lettres.* Toute personne, de l'un ou l'autre sexe, en pouvait faire partie moyennant un versement annuel de vingt-quatre francs. La Société se réunissait quatre fois par an et, une fois par an, elle nommait un comité de vingt et un membres. Le règlement de cette Société de l'an XI ressemble un peu à nos statuts actuels. Il contient pourtant des articles qui portent la marque du temps où François (de Neufchâteau), Président, les rédigea. Par exemple, les articles 18 et 19 :

« Art. 18. — Les auteurs qui auraient souillé leur plume par des écrits tendant à corrompre la morale publique ou privée ne pourront participer aux avantages offerts par la Société.

« Art. 19. — *Les personnes qui seraient tombées dans l'indigence par inconduite* ne recevront de secours que dans le cas où elles auraient donné subséquem-

ment des preuves d'une conduite mieux réglée. »

Encouragement à la vertu — idéal du dix-huitième siècle — projets de mise au concours d'ouvrages utiles aux progrès des sciences, de traductions de bons écrits, la Société de l'an XI faisait entrer en ligne de compte tous ces généreux *desiderata*. Avec François (de Neufchâteau), Frochot était élu Président, et je trouve, parmi les noms des premiers fondateurs, Grégoire, Lasteyrie, Lacépède, Lecoutheux-Canteleu et Lucien Bonaparte. En réalité, la Société formée par François (de Neufchâteau) fut l'aïeule de notre Société des gens de lettres.

Lorsqu'elle fut fondée, notre Société, on l'accusa tout d'abord de s'inquiéter de l'argent plus que de l'honneur. Le *vert laurier* de Ronsard m'agrée, mais encore, pour en jouir, faut-il vivre, et Balzac, se faisant le porte-voix, l'avocat de la Société des gens de lettres, allait, dès la première heure, plaider, à défaut de Berryer, contre un journal de Rouen. C'est encore Balzac qui défendait la Société dans la préface du livre collectif intitulé *Babel*.

« On lui a reproché, disait-il, on a reproché à notre Société, avec plus d'aigreur que de raison, de ne s'être pas assez défendue contre une tendance à la fiscalité littéraire, d'avoir plaidé, en faveur des travaux de l'esprit,

la thèse de l'ubiquité du salaire, et d'avoir ainsi exposé les ouvriers de la pensée à de fâcheuses assimilations. Le reproche serait juste, et les gens de lettres ne seraient pas exposés à l'encourir dans une société autrement organisée que ne l'est la nôtre, dans une société qui se fonderait sur le désintéressement. Mais au milieu d'un monde où il n'y a de grâce pour personne, où tout se base sur le calcul, où tout se meut dans le cercle d'un droit étroit et rigoureux, trancher du grand seigneur, se donner des airs de libéralité, de dévouement, de détachement, d'abnégation héroïque, ce ne serait pas seulement une folie, mais encore un ridicule. Le stoïcisme ne doit pas tourner en mystification. »

Qui ne reconnaît là Balzac, ce théoricien de la force? Mais il ajoute bien vite, Dieu merci, des arguments moraux à ces arguments matériels, et, après avoir déclaré que la Société entend faire la « police de la contrefaçon intérieure », il ajoute que « cette police ne doit être regardée que comme un incident fugitif dans la vie de la Société des gens de lettres ». « La pensée fondamentale qui a, dit-il, réuni un si grand nombre d'écrivains a une tout autre élévation, une tout autre dignité! Notre famille littéraire s'en allait éparse dans les mille sentiers de la publicité; on a voulu la grouper, la constituer fortement, sagement, dans des conditions

d'unité imposante. On a entendu créer un centre, où les forts tendissent la main aux faibles, où les ressources de l'association vinssent en aide aux misères de l'isolement. »

— Il est temps, concluait enfin Balzac, de compter avec l'intelligence qui n'a jamais su compter avec personne.

Eh bien ! c'est l'histoire de cette lutte de l'intelligence qui veut que l'on compte avec elle, lutte de cinquante ans contre les intérêts et les mauvais vouloirs que raconte ou plutôt que note, jour par jour, M. Édouard Montagne. Ce livre est, on peut le dire, la collection des Bulletins de notre grande armée littéraire. Avec un profond scrupule et une conscience rare, M. Montagne les a réunis depuis longtemps et les publie aujourd'hui. C'est le don d'avènement qu'il offre, pour le Cinquantenaire, à la Société maintenant solide et respectée.

Il n'a pas tout dit. Il n'a pas dit les luttes stériles, les désespoirs amers, les drames, sanglants parfois, qui ont marqué chacune de ces pages. A quoi bon ? Ce qui console, c'est la grande idée de dévouement et de sacrifice aux nobles causes qui se dégage de ces tristesses et de ces agonies qui sont notre Histoire !

Tous, les plus pauvres et les plus éprouvés, ceux que la vie a le plus cruellement déçus ou fustigés, comme ceux à qui le sort plus clément a donné la réputation et fait la place large au soleil, tous ceux qui tombent, meurent chez nous avec le culte et le respect des lettres, de ces lettres consolatrices qui nous font vivre autant que le sang de nos veines. Ah ! si M. Montagne l'avait voulu, que d'exemples à opposer à ceux qui dénigrent et notre profession et nos caractères ! Quels spectacles à montrer à ceux qui nous méconnaissent, c'est-à-dire qui ne nous connaissent pas ou ne veulent pas nous connaître ! Que de misères noblement supportées, que d'existences vouées à l'accomplissement d'un devoir, que d'infortunes imméritées, que de labeurs mal récompensés, que d'efforts trahis et de dénouements sinistres ! Mais aussi quelle fermeté, quelle décision, quelle résolution et quelle vaillance dans cette vie et pénible fière, qui est la vie littéraire !

Nous nous habituons à donner en spectacle au public nos défauts, nos ridicules et nos plaies. Le public s'en amuse. Mais il ne rirait pas, et il nous estimerait davantage si nous nous montrions à lui tels que nous sommes, avec nos grandeurs sans pose, et nos misères sans défaillance.

C'est ce que doit faire, c'est ce que fera, mieux encore, notre Société des gens de lettres, toujours vieillissante, toujours rajeunie et toujours fidèle à ce qui est sa force : — la dignité des lettres, — et à ce qui est son but : la Fraternité littéraire.

Jules Claretie.

AVANT-PROPOS

En 1824, le journal était encore un objet de luxe dont la lecture restait la distraction de quelques privilégiés.

Le taux des abonnements, alors fort élevé, restreignait nécessairement le nombre des lecteurs.

Les journaux d'opposition, plus en faveur auprès de l'opinion, comptaient 42,000 abonnés, alors que les journaux favorables au Gouvernement en additionnaient à peine 30,000.

55,000 abonnés pour douze journaux, tel était le bilan de la presse parisienne en 1824 [1].

[1] Voici comment se partageaient les abonnements :

Gazette de France	2.370	abonnés.
Journal de Paris	4.175	—
L'Étoile	2.149	—
Le Moniteur	2.250	—
Le Drapeau blanc	1.900	—
Le Pilote	990	—
A reporter . . .	13,834	abonnés.

Le livre lui-même était rare, inabordable pour beaucoup de lecteurs, à cause de son haut prix.

Mais voici qu'en 1828, le 5 avril, — une date mémorable, — Émile de Girardin fait paraître le *Voleur*, et ce fut toute une révélation.

Au bout de quelques mois, ce journal compte 25,000 abonnés; après un an, il additionne 50,000 francs de bénéfices.

Le journalisme venait d'entrer dans une voie nouvelle, l'attrait de la lecture s'ajoutait, comme correctif, à l'aridité des inépuisables discussions dont la politique était l'objet.

Les journaux mouraient de langueur : le roman feuilleton vint à propos les galvaniser : Émile de Girardin, avec ce flair audacieux qui le fit rayonner parmi les plus illustres journalistes de son époque, avait judicieusement compris le rôle de la presse au XIXe siècle.

Aussi le journal *la Mode*, publié le 1er octobre 1829, obtint près du public une faveur plus grande encore ; Balzac, Eugène Süe, George Sand, Gavarni contribuèrent à ce succès jusque-là sans précédent.

Le 31 décembre 1831, apparaît le *Journal des Con-*

Report. . .	13.834	abonnés.
Le Constitutionnel	16.250	—
Les Débats.	13.000	—
La Quotidienne.	5.800	—
Le Courrier	2 975	—
Le Commerce	2.380	—
L'Aristarque	925	—
Total. . .	55.164	abonnés.

(*Revue de France*, L. Derôme, *Journaux et Journalistes*, juin 1873.)

naissances utiles, et, le 31 décembre 1832, il compte 230,000 abonnés. — Un million trois cent mille exemplaires de l'*Almanach de France* sont vendus en quelques mois.

Et cette double démonstration se trouve ainsi formulée : la soif de lecture n'est plus spéciale à la seule classe aisée : le besoin de s'instruire et d'apprendre, le besoin de lire entre aussi dans le sang du peuple.

On croirait assister à un véritable réveil de l'intelligence, à un épanouissement de la nation, peu soupçonné jusqu'à cette époque, peut-être même considéré comme impossible.

Nous retrouverons plus tard la brillante phalange d'écrivains qui contribuèrent à cette révolution intellectuelle.

En 1836, le 1er juillet, M. Dutacq, le créateur du *Droit*, fonde encore le journal *le Siècle*, dont l'influence allait devenir si considérable.

La *Presse* est publiée le même jour par Émile de Girardin, déjà nommé.

A ce propos, notre ami Élie Berthet, qui peut prendre la parole en qualité de témoin, nous raconte : « Qu'un des faits qui contribuèrent le plus à la vulgarisation du roman en France fut précisément la fondation du journal *le Siècle,* vers 1836.

« Pour la première fois, on considérait le roman comme un élément principal de succès. Deux rédacteurs en chef, parfaitement indépendants l'un de l'autre, étaient chargés, l'un de la partie littéraire, l'autre de la

partie politique du journal, et cette dualité produisit les meilleurs résultats.

« Beaucoup de personnes qui ne partageaient pas les idées politiques du *Siècle* le lisaient pourtant à cause de ses feuilletons, et il obtint ainsi une popularité immense. »

La lutte qui s'engagea entre la *Presse* et le *Siècle* ne contribua pas peu au succès. Le lecteur, témoin de cette fiévreuse passe d'armes entre écrivains distingués, tous brillants, quelques-uns déjà célèbres, recueillit avidement les trésors littéraires qui lui étaient prodigués.

N'est-elle pas toujours une exacte peinture, cette page délicieuse de Paul Féval?

« Le roman est la légende de nos temps, l'élément passionné de notre littérature... Sa faculté de s'insinuer tient du prodige. Depuis que la presse périodique lui a donné l'hospitalité, il est devenu le favori de la famille. Ceux qui aiment la politique le parcourent, ceux que la politique effraye le dévorent et, dans ce partage de sympathies, son lot n'est pas certes à dédaigner.

« Voici même une chose singulière, il survit au journal son seigneur. Les cahiers de feuilletons circulent dans Paris, débarrassés de cette bourre savante qui est le corps même du *Moniteur universel*, des *Débats*, du *Constitutionnel*, de tous les organes parlant haut et bien à un public d'élite.

« C'est le monde renversé, j'en conviens; mais qu'y faire?

« On a supprimé tout ce qui est excellent et pré-

cieux : l'éloquence du rédacteur en chef, la science de l'économiste, l'esprit du chroniqueur, le discernement du critique ; on n'a gardé que la pauvre bande de papier racontant les amours de deux marionnettes. »

La presse moderne était donc définitivement créée et le journalisme semblait avoir trouvé sa véritable voie.

Mais quelle était alors la situation de l'écrivain ?

Disons vite qu'elle était loin d'être enviable, bien que ce fut alors, selon l'expression de Paul Féval, *le Siècle d'Auguste du roman*.

Pour beaucoup, le talent n'avait pas encore reçu la consécration du succès, et cette consécration, qu'elle tarde à venir, lorsqu'on l'attend dans la privation solitaire et le travail anxieux !

Dans la loi même, il n'était pas de garantie pour l'écrivain.

La propriété littéraire est à peine soupçonnée, il faudra bien encore *trente années* de luttes pour qu'elle soit nettement définie par la loi, et encore avec des réserves et des restrictions choquantes.

La contrefaçon semble chose licite et avouable ; « on prend son bien où on le trouve » est un axiome littéraire qui a cours sur la place des détrousseurs.

Le plagiat semble général ; parfois même, on ne fait pas à l'auteur la politesse de publier son nom, s'il n'est pas un des célèbres du jour.

On le pille, on le vole, mais on lui fait l'honneur de ne pas le nommer !

Écoutez plutôt cette histoire d'Élie Berthet :

« J'étais fort jeune, et j'avais publié dans le journal

Paris élégant une nouvelle intitulée : *la Mésange bleue*. Cette nouvelle était très courte et sans importance ; mais j'avais la faiblesse d'y tenir comme on tient à une première œuvre, et je l'avais bravement signée de mon nom.

« J'allais alors chaque semaine chez de vieux parents que j'aimais beaucoup. C'étaient de bonnes gens, vivant à l'écart de toutes choses et ne connaissant guère les événements extérieurs que par un journal l'*Estafette*, qu'ils recevaient chaque matin.

« Un jour, j'arrivai à l'heure ordinaire, et ma parente me dit avec empressement :

« Je vous ai réservé le journal d'hier, il y a une petite histoire qui m'a fait pleurer. Vous qui avez l'intention de composer des romans, vous devriez imiter ces choses-là... Tenez, voici le journal... Lisez haut, si vous le voulez bien, car j'entendrai avec plaisir cette histoire une seconde fois.

« J'étais un peu jaloux du succès de cet auteur inconnu qui avait fait pleurer la bonne vieille dame ; néanmoins, je pris le numéro de l'*Estafette* et je me mis en devoir de lire. Que l'on juge de mon étonnement et de ma joie !

« L'histoire » en question était intitulée *la Mésange bleue*, et un coup d'œil me suffit pour reconnaître mon ouvrage.

« — Mais, madame, m'écriai-je, cette nouvelle est de moi !

« Je m'attendais à des félicitations, à des éloges ; loin de là, on me répondit, en pinçant les lèvres et avec

une certaine aigreur, que c'était mal de m'attribuer ainsi le travail d'un autre; que j'étais jeune et que j'avais le temps d'obtenir des succès par moi-même, sans revendiquer ceux qui ne m'appartenaient pas. Piqué à mon tour, je retournai précipitamment le journal pour chercher ma signature ; mais, mon nom n'étant pas connu encore, on l'avait supprimé ; bien plus, le rédacteur de l'*Estafette* avait jugé à propos de signer la nouvelle de certaines initiales qui ne ressemblaient en rien aux miennes.

« Je protestai avec énergie ; je pris à témoin les dieux et les hommes contre les indignes procédés de l'*Estafette;* j'eus la douleur de voir que la digne dame et son mari ne croyaient pas un mot de mes chaleureuses affirmations. On ne répondait plus, on détournait la tête. Poussé à bout, je m'écriai :

« — Eh bien ! je vous prie de retarder un peu l'heure du dîner; je cours chez moi, et, dans quelques instants, je vous apporterai la preuve de ce que j'avance.

« On me laissa faire, mais les deux vieux époux échangèrent un regard malin qui voulait dire :

« —Voyons comment il se tirera de là !

« Je sautai dans une voiture et je promis un bon pourboire au cocher. Au bout d'une demi-heure, je revenais chez mes incrédules parents, et je leur présentais le numéro du *Paris élégant* qui contenait *la Mésange bleue* avec ma signature en toutes lettres.

« Cette fois, on me fit des excuses, on me complimenta, on me choya et l'on finit par crier plus fort que moi-même contre les agissements de l'*Estafette*. »

Toute l'époque est là, dans ce modeste récit, et cette page en raconte plus long que les études prolongées sur la jurisprudence en matière de lettres, vers 1838.

Nous pouvons donc en croire Élie Berthet, lorsqu'il nous dit : « Non seulement les journalistes et certains libraires reproduisaient les romans à leur convenance et sans payer aucune rétribution à l'auteur, mais, le plus souvent, ils supprimaient son nom et signaient son ouvrage d'un nom nouveau. »

L'auteur de la *Mésange bleue* savait à quoi s'en tenir sur ce point :

« L'œuvre du talent et du génie, d'après une théorie alors en faveur, ne devait servir qu'à enrichir des intermédiaires et l'auteur devait se contenter d'avoir travaillé pour la gloire ; s'il n'avait pas de fortune personnelle, il était en droit de mourir glorieusement de faim.

« Les œuvres littéraires étaient mises au pillage sans que les victimes de cette piraterie pussent trouver dans l'interprétation de la loi la protection de leurs intérêts.

« L'idée, disait-on, comme l'air, l'idée est à tout le monde et, ajoute Léo Lespès, « c'étaient surtout ceux qui n'avaient jamais eu d'idées qui prônaient cette singulière jurisprudence. »

La Société des gens de lettres se fonda pour remédier à cet abus.

HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Il en est des associations comme des cités : les unes deviennent grandes et prospères, jusqu'à sembler éternelles ; les autres disparaissent après quelques années d'une existence éphémère, comme le sillon dans une mer calme.

Tel ne peut être le sort de la Société des gens de lettres qui, malgré la modestie de ses débuts, se trouve aujourd'hui l'une des plus florissantes, l'une des plus riches, en attendant qu'elle s'impose comme la plus influente dans un temps relativement prochain.

Ce fut le 10 décembre 1837 que M. Louis Desnoyers, directeur du *Siècle*, désireux de constituer en association les hommes de lettres, pour la défense de leurs droits incessamment menacés, réunit en son domicile, rue de Navarin, n° 14, un certain nombre de rédacteurs littéraires des différents journaux de Paris [1].

[1] Il s'agissait de grouper ces hommes de bonne volonté, afin que, par l'association, il fût possible d'entreprendre une lutte impossible à soutenir par l'écrivain isolé.

Comme moyen, un syndicat serait formé, chargé de veiller aux intérêts des adhérents et de poursuivre la contrefaçon de leurs œuvres.

Une cotisation annuelle et un prélèvement sur le produit de la *repro-*

Son projet fut approuvé à l'unanimité des membres présents : on en adopta les bases séance tenante, et une commission fut nommée à l'effet d'en discuter la rédaction [1].

Elle s'assembla tous les deux jours au domicile de M. Louis Desnoyers et, après avoir longuement discuté le projet en question, après en avoir adopté les articles à l'unanimité, elle convoqua en assemblée générale provisoire ceux des hommes de lettres qui avaient adhéré aux bases de l'Association.

L'assemblée générale dont il s'agit se tint le 31 décembre 1837, rue de la Michaudière, n° 14, chez M. Pommier, ancien avoué, qui, se chargeant à forfait de toutes les dépenses, reçut de ce fait le titre d'*Agent central de la Société des gens de lettres*. Cinquante-quatre membres y prirent part ; l'acte de société préparé par la commission fut lu, discuté, adopté définitivement dans sa teneur et signé immédiatement par tous les présents.

Cette même assemblée décida que la Société des gens de lettres était provisoirement fondée à partir de ce jour ; elle choisit et institua un comité, provisoire comme elle, qui fut ainsi composé : M. Villemain, président ; M. Louis Desnoyers, vice-président ; MM. Jules-A. David et André Delrieu, secrétaires ; MM. François Arago, Alexandre Dumas, Léon Gozlan, Granier de Cassagnac, Eugène Guinot, Victor Hugo, Lamenais, Hippolyte Lucas, Désiré

duction des œuvres des auteurs associés devaient créer les ressources nécessaires pour la défense des intérêts de la Société.

Bientôt, à cette idée première vint s'adjoindre un projet de Société de secours mutuels et de fraternelle assistance.

[1] Elle comprenait : M. Louis Desnoyers, comme Président, et MM. Jules-A. David, André Delrieu, Léon Gozlan, Louis Reybaud, Alphonse Royer, Louis Viardot, comme membres.

Nisard, Louis Reybaud, Alphonse Royer, Frédéric Soulié et Louis Viardot, membres.

Cette assemblée décida encore que l'acte serait imprimé, envoyé à tous les gens de lettres résidant à Paris et remis à tous ceux qui souhaiteraient le posséder, avec invitation d'en prendre connaissance et d'y adhérer, le cas échéant.

Le Comité provisoire s'assembla le dimanche suivant, 6 janvier 1838. Il fut décidé, dans cette première réunion : 1° que l'acte resterait ouvert aux signataires chez le notaire de la Société jusqu'au 31 mars ; 2° qu'aux termes des statuts, des adhésions séparées seraient reçues par l'Agent central ; 3° qu'un résumé de l'acte de société serait publié dans les journaux ; 4° que toutes demandes seraient faites auprès de messieurs les gens de lettres, soit par les membres du Comité, soit par l'Agent central, soit par le notaire de la Société, à l'effet d'activer les adhésions.

La première assemblée générale eut lieu, sous la présidence de M. Villemain, le 16 avril 1838, dans la salle de l'*Athénée des Familles*, passage Choiseul, à Paris.

Elle avait la double mission de nommer un Comité définitif et d'effectuer, s'il y avait lieu, quelques modifications à l'acte social.

Sur 85 votants, M. Villemain fut élu par 82 voix ; M. Louis Desnoyers par 84, Jules-A. David par 68, A. Delrieu par 66, François Arago par 74, Alexandre Dumas par 71, Léon Gozlan par 69, Granier de Cassagnac par 61, Eugène Guinot par 70, Victor Hugo par 78, Lamenais par 77, Hippolyte Lucas par 70, Désiré Nisard par 65, Louis Reybaud par 74, Alphonse Royer par 69, Frédéric Soulié par 77, Viardot par 80 ; M. Altaroche n'obtint que la majorité relative, confirmée par assis et levé.

La suite de cette assemblée se passa le 29 avril 1838, sous la présidence de M. Villemain, dans les salons Lemardeley, rue de Richelieu, n° 100, c'est-à-dire le lendemain du jour où la Société fut décidément et légalement constituée.

Elle avait été convoquée à l'effet de revoir les articles de l'acte social sur lesquels des réclamations s'étaient élevées et d'adjoindre, sur la proposition du Comité, six nouveaux membres à ceux qui le composaient déjà, afin de porter le nombre total à vingt-quatre et cela *pour que la presse y fût généralement représentée de la manière la plus complète possible*.

M. Altaroche, déjà démissionnaire, fut réélu par 111 voix sur 126, et M. Félix Pyat par 91 voix.

Les cinq membres qui manquaient encore pour compléter la liste ne passèrent qu'en troisième assemblée générale, le 27 mai suivant. Ce furent, au premier tour de scrutin : MM. Galibert, par 58 voix sur 86 ; M. Auguste Luchet, par 48 ; et au scrutin de ballottage : MM. Théophile Thoré, par 28 voix ; Augustin Thierry, par 26 ; et Charles Merruau, par 24.

Certes, une Société qui se crée ne saurait atteindre tout de suite la perfection dans ses rouages ; mais on reste étonné en voyant apparaître le 28 mai, soit un mois après sa formation, une demande signée de plus de trente membres sollicitant la revision des statuts.

Premiers travaux du Comité. — La Société, à peine constituée, voit déjà s'élever des légions d'ennemis ou d'envieux qui se liguent contre elle pour essayer de l'étouffer ; afin d'y remédier, le Comité décide, ainsi que Phœbus, *de jeter des torrents de lumière sur ses obscurs blasphémateurs ;* en conséquence, l'acte de société et la liste des membres seront communiqués aux adversaires de la Société par une commission de publicité instituée à cet effet.

En même temps qu'il essaye d'imposer silence à ses détracteurs, il s'occupe aussi de pourchasser les pirates qui s'emparent des œuvres littéraires de ses membres pour les transporter au théâtre ; mais il se heurte, dans cette campagne, au mauvais vouloir et à l'iniquité de la Commission des auteurs dramatiques, avec laquelle il s'est abouché. N'ayant à sa disposition que ses propres forces, il décide de poursuivre devant les tribunaux les arrangeurs de *M. de Coislin* et les pillards de *M. de Lauzun*, deux vaudevilles l'un joué, l'autre en répétition au théâtre du Palais-Royal, comme étant la contrefaçon de deux nouvelles de M. Paul de Musset, portant aussi les mêmes titres.

Les rapports ne sont point encore si tendus, à la date du 30 novembre 1838, qu'ils ne permettent à la Société des auteurs dramatiques d'engager la Société des gens de lettres à désigner trois commissaires qui, concurremment avec ceux de l'Académie française, ceux du Théâtre-Français et les leurs, procéderont à la translation des restes de La Harpe, du cimetière de Vaugirard au Père-Lachaise. Le Comité s'empresse d'accepter cette invitation si cordiale, et s'affirme ainsi, pour la première fois, dans une cérémonie publique.

D'après son règlement, le Comité, qui devait se réunir au moins une fois le vendredi de chaque quinzaine, à une heure de l'après-midi, s'était frappé lui-même d'une amende graduée pour les retardataires : soit un franc pour la première demi-heure commencée ; un franc pour la dernière ; cinquante centimes pour chaque demi-heure intermédiaire, sans toutefois que le total puisse s'élever au delà de cinq francs.

Les amendes pour défaut de présence aux séances extraordinaires s'élevaient de moitié en sus.

Cette mesure fut mise en pratique pendant sept mois consécutifs, jusqu'au 14 décembre 1838, époque à laquelle on décida qu'il y aurait amnistie générale pour les amendes encourues jusqu'à ce jour par les coupables.

La date du 28 décembre 1838 est mémorable dans l'histoire de la Société. Ce jour-là, « M. de Balzac demande à faire partie de la Société ; il est admis. » Tels sont les termes laconiques du procès-verbal, dont le rédacteur ne saurait être accusé d'aristocratie littéraire.

Le 27 janvier 1839 commence une longue et besoigneuse série d'assemblées générales, qui se continua les 14, 17 et 24 février, les 3, 10, 17 et 24 mars, et se termine le 1er avril par l'élection des membres sortants du Comité.

On y discute la première revision des statuts, profondément remués, considérablement améliorés, mais non pas encore épurés jusqu'à la perfection, ainsi qu'il nous sera donné l'occasion de le démontrer dans la suite de ce livre.

Dans la séance du 24 mars, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Louis Desnoyers, renfermant les propositions suivantes :

1° Le Comité futur sera formellement chargé par l'assem-

blée de donner suite aux négociations engagées avec le Ministre de l'Intérieur dans le but de créer un certain nombre de pensions temporaires qui seraient accordées, chaque année, à des lauréats littéraires, à l'instar de ce qui se pratique annuellement pour les lauréats de musique, de peinture et de sculpture; de hâter l'accomplissement de ce projet et de faire en sorte que cette institution puisse prendre place parmi les travaux législatifs de la session qui va s'ouvrir.

2° La Société décide qu'un appel est fait au zèle et au désintéressement de tous ses membres dans le but de publier une œuvre collective à laquelle chacun de ceux qui se seront volontairement inscrits fournira tel nombre de feuilles convenu. Cette collaboration est gratuite; elle est provoquée au profit du fonds social.

Ces deux propositions, successivement mises aux voix, sont adoptées sans discussion, à l'unanimité.

En outre, M. Louis Desnoyers fait don à la Société d'une somme de 250 francs. Il offre aussi de mettre à la disposition des sociétaires éprouvant quelque difficulté à produire leurs œuvres un certain nombre de colonnes dans le journal *le Siècle*, au prix ordinaire de rédaction.

L'assemblée accepte le don et l'offre de M. Louis Desnoyers, et lui vote des remerciements.

Une autre proposition de M. Violet, tendant à créer un journal, qui serait publié par la Société, est prise en considération et renvoyée au Comité, qui donnera son avis, à la plus prochaine assemblée générale, sur la possibilité de son exécution.

Il est décidé, en outre, que chaque membre sera soumis, pour l'année 1839, au payement d'une cotisation de 24 francs, avec facilité de se libérer par douzième, de mois en mois.

Une autre particularité de cette assemblée concerne le

poète Béranger, qui, sans appartenir à la Société, n'en obtient pas moins 17 voix pour siéger au Comité, chiffre insuffisant sans doute, et pour le mérite du poète et pour son élection, mais parfaitement nul au point de vue statutaire.

Mme George Sand fut élue par 59 voix.

Jusqu'ici, les admissions des sociétaires s'effectuaient par la simple formalité d'une signature apposée sur l'acte social. Le 5 avril 1839, M. Louis Desnoyers propose la mesure générale suivante, qu'on s'empresse d'adopter :

Nul ne peut demander à être admis dans la Société que s'il est présenté par deux membres de la Société ou par un membre du Comité.

Babel et les Arabesques, *publication collective de la Société*. — La publication collective proposée par M. Louis Desnoyers, acceptée par l'assemblée générale, devait être pendant longtemps le souci du Comité, qui s'empressa de nommer une commission d'étude, avec charge de présenter, à la séance suivante, un travail préparatoire sur les voies et moyens de cette publication.

Le rapport, lu dans la séance du 5 avril 1839, renferme les propositions qui suivent :

L'œuvre collective portera le titre des *Mille et un, Recueil de la Société des gens de lettres.*

L'œuvre collective pourra comprendre le roman, la nouvelle, le conte, la chronique, le proverbe, l'essai philosophique, — historique, — scientifique, — artistique, — biographique, et la critique.

Les œuvres critiques ne pourront avoir rapport aux auteurs français vivants, membres de la Société, que de leur consentement. En conséquence, tout membre de la Société dont le nom ou les ouvrages seraient cités, même par allusion, dans un article, sera appelé devant la commission et invité à donner son consentement pour l'admission du passage en question.

Une commission définitive est aussitôt nommée après l'approbation de ces propositions, et les noms de Balzac, comme président, d'Henri Martin, comme secrétaire, disent assez le prix qu'on attachait à la réunion des œuvres devant avoir accès dans la collection.

Il fut arrêté plus tard que MM. Jules Renouard et Cie seraient choisis comme éditeurs, et le traité fut passé le 1er mai 1839 entre le Comité et M. de Saint-Julien, l'associé de la maison.

On convint aussi d'écrire à Mme George Sand pour lui demander un article en faveur du livre et de saisir cette occasion pour lui annoncer son élection qui, par un oubli injustifiable, ne lui avait point encore été notifiée. Hâtons-nous d'ajouter que pendant les quatre années où les assemblées générales firent à l'illustre écrivain l'honneur insigne de l'appeler au Comité, il ne daigna jamais s'y rendre, même une seule fois, malgré l'éclat des noms qui rayonnaient autour du sien.

Le premier titre adopté : les *Mille et un*, ne devait point longtemps subsister. On convint, dans la séance du 17 mai 1839, de l'appeler : BABEL, *livre de tous*, *publication de la Société des gens de lettres*.

Néanmoins, ce titre des *Mille et un* servit plus tard, alors que le célèbre éditeur étant, par suite de spéculations malheureuses, tombé dans une misère profonde, les auteurs édités chez lui résolurent de venir à son

secours en lui fournissant chacun une nouvelle gratuite ; de cette union cordiale, sympathique, reconnaissante, naquit précisément toute une série de volumes qui furent un des grands succès de leur époque

Les œuvres collectives offrent ce fâcheux privilège, même quand elles servent à de bonnes œuvres, de demeurer longtemps à l'état embryonnaire.

M. de Balzac présenta, dans la séance du 19 juillet, au nom de la commission de publication, un rapport sur les travaux relatifs aux trois volumes composant la première série, et, tout aussitôt, la commission chargée d'élaborer les trois volumes suivants fut aussitôt nommée ; mais cela n'impliquait pas qu'on dut rapidement arriver à la fin de l'ouvrage, car le titre lui-même fut de nouveau mis en discussion par la maison Renouard, qui ne trouvait ni assez harmonieux, ni assez explicatif, ni assez sonore le mot *Babel*, et réclamait son changement.

Le Comité, peu soucieux de le conserver, offrit ce nouveau titre : *Le Livre des Auteurs*, qui parut plaire à M. de Saint-Julien, mais qui ne convint point à son associé ; alors, on entra dans la série des mots barbares, à force d'être savants, et l'on proposa successivement *Panergon*, puis *Panathénées*. Aucun d'eux ne prévalut, par bonheur, et les difficultés, les délais surtout se prolongèrent par des incidents d'un ordre plus élevé.

On attendit vainement une introduction de M. de Lamartine qui, malgré sa promesse formelle, refusa de fournir sa part de travail, et un article de Charles Nodier qui, lui aussi, se soucia peu de sa parole.

En conséquence, on décida qu'un *avant-propos*, au nom du Comité, et signé : *Le Comité*, serait rédigé par M. Louis Reybaud.

Il faut maintenant se reporter à la séance du 20 janvier 1840 pour y suivre les développements de ce véritable travail de Pénélope, si l'on doit en juger par la lettre des éditeurs dont il y fut donné lecture.

Ces messieurs se plaignaient des retards apportés par la Société dans la livraison des manuscrits, et menaçaient de réclamer les indemnités stipulées au traité.

D'après cette menace assez justifiée, quoique fort désagréable en elle-même, il fut décidé que des démarches actives seraient tentées auprès des membres retardataires [1], tandis que l'un des membres du Comité, très en relations d'affaires avec M. Renouard, chercherait le moyen de lui donner toute satisfaction.

Cette tentative, dont on paraissait espérer les plus heureux résultats, n'eut pas assez de puissance pour calmer l'irritation du farouche éditeur, qui persista, plus énergiquement encore, à réclamer des dommages et intérêts pour inexécution de traité, et le membre influent qui s'était mis en communication directe avec lui fut prié, devant ses exigences, de présenter un rapport à huitaine.

Ce rapport produit à son heure, avec une régularité plus grande, il faut l'avouer, que la copie de l'œuvre collective, n'empêcha pas la surprise amère qui devait s'en dégager lorsqu'il fut dévoilé qu'une somme de 3,000 francs devait être versée es mains de M. Renouard et Cie, les délais consentis par ces messieurs étant expirés depuis longtemps. A toute situation critique, il convient d'appliquer un remède. M. l'Agent central fut chargé d'offrir, en espèces sonnantes, la moitié du dédit et de solliciter un délai de deux mois pour la livraison complète

[1] C'étaient Léon Gozlan, Frédéric Soulié et Roger de Beauvoir.

des manuscrits de la seconde série. L'éditeur refusa d'accepter cette combinaison trop modeste et proposa de substituer de nouvelles conditions à l'ancien traité. On négocia jusqu'au 27 mars 1840, époque à laquelle M. Renouard adressa des réclamations bien autrement pressantes et beaucoup plus cruelles que les premières, si exigeantes d'ailleurs que l'Agent central, M. Pommier, fut investi des pleins pouvoirs du Comité pour traiter et terminer l'affaire au mieux des intérêts sociaux.

Deux mois plus tard, un projet de traité, présenté par les éditeurs eux-mêmes, surgissait tout à coup pour mettre fin à l'éternelle publication de *Babel* et supprimer en même temps toutes les difficultés pendantes.

Ce projet fut ajourné jusqu'à l'issue de certaines démarches de convenances auprès des auteurs, car il s'agissait d'obtenir de leur complaisance qu'ils renonçassent à se voir imprimer dans un quatrième volume devenu pour ainsi dire fantastique; il fallut un mois de négociations suivies pour le voir piteusement échouer; cependant, il permit d'élaborer une transaction plus avantageuse que les précédentes avec la maison Renouard.

La fin de l'année s'acheva sans amener de solution, à moins qu'on ne veuille considérer comme telle les obstacles nouveaux qui semblaient surgir de chacun des articles du traité; et le Comité, retournant tout à coup sa situation critique, invita son Agent à actionner la maison Renouard dans le plus bref délai, en réparation de toutes les infractions dont elle s'était rendue coupable :

1° En concédant à un tiers le droit d'éditer l'ouvrage;

2° En publiant l'ouvrage en deux volumes au lieu d'un ;

3° En omettant dans les annonces l'indication que le livre est une seconde publication de la Société;

4° En indiquant en caractères inégaux, sur les annonces, les noms des auteurs; en omettant les noms de quelques-uns;

5° En refusant de remettre à la Société les trente exemplaires auxquels elle avait droit.

A cette injonction, peut-être imprévue pour la maison Renouard, et même pour la Société, M. de Saint-Julien, l'un des associés, s'émeut, fournit des explications embarrassées, tergiverse et présente des propositions d'arrangement, qui sont acceptées le 15 janvier 1841.

Ainsi se termine, après deux années perdues, cette affaire absolument nulle au point de vue des résultats, et qui servira de sage leçon au Comité, jusque-là trop confiant.

Ajoutons, en terminant, que cette publication de si longue haleine se compose de quatre volumes, dont les trois premiers sont intitulés : *Babel*, et le quatrième : *Les Arabesques*.

Marche en avant de la Société. — Il convient de remonter un peu le cours du temps et de retourner à l'époque où l'*Histoire de Babel* s'est présentée sous notre plume, soit à la date du 26 avril 1839.

Le Comité, très jaloux de sa dignité, très décidé à la faire prévaloir en toutes circonstances, cite à sa barre M. Albéric Second, rédacteur en chef du *Figaro*, qui vient de publier divers articles hostiles à la Société.

Le confrère ainsi pris à partie s'explique librement, s'excuse de son mieux et trouve, pour cette fois, une indulgence dont il a su tenir compte en restant absolument dévoué depuis à sa famille littéraire.

A cette époque encore, le Comité, très honoré de posséder à sa tête l'éminent M. Villemain, saisit avec empressement sa nomination de Ministre de l'Instruction publique pour déléguer auprès de lui ses membres les plus influents et les charger de lui demander s'il peut ou veut conserver la présidence effective du Comité, ou bien se contenter du titre de président honoraire ; la réponse était prévue d'avance : M. Villemain, en remerciant avec effusion ses collègues, ne retient de son titre que le souvenir de l'avoir porté si dignement.

Le 5 juillet 1839, MM. Elzéar Pin et Alphonse Karr étaient admis sociétaires sur leur demande. Alphonse Karr démissionnait quelques jours plus tard, M. Elzéar Pin quelques années après. M. Elzéar Pin est devenu sénateur, M. Alphonse Karr s'est intitulé jardinier ; tous deux ont trouvé le bonheur où ils semblaient le chercher, du moins nous aimons à le croire.

Dans la séance du 19 juillet 1839, M. de Balzac signale au Comité un passage de la *Quotidienne* du 7 juillet 1839, ainsi conçu :

On parlait, ces jours derniers, à l'Opéra, d'une audience particulière à Neuilly, par un très grand personnage à M. Buloz qui, à ses fonctions de directeur de la *Revue des Deux-Mondes* et de la *Revue de Paris*, joint le titre de commissaire royal près la Comédie-Française. Il paraît que M. Buloz tient à conserver le protectorat du pouvoir pour ses deux recueils, et qu'on n'est pas fâché à Neuilly de conserver aussi la haute dévotion que M. Molé avait acquise sur la *chronique politique* des deux revues. Avec des désirs et des intérêts si bien d'ac-

cord, l'entrevue de M. Buloz avec l'auguste propriétaire de Neuilly ne pouvait être que très affectueuse et très expansive. Dans les confidences mutuelles que les deux interlocuteurs se sont faites, M. Buloz, en sa double qualité de directeur de journal et de directeur de la Comédie, aurait fait un aveu qui a beaucoup réussi ; il aurait dit : « Sire, ma position est fort difficile à tenir, car j'ai affaire aux gens les plus indisciplinables de votre royaume : les gens de lettres et les comédiens. » Le mot de M. Buloz a fait fortune : on l'a répété dans tous les salons ; M. Liadières, M. Cuvillier-Fleury, M. Cousin et M. Vatout en ont beaucoup ri ; il y avait même là quelques comédiens de quinze ans, assez bien disciplinés, qui l'ont trouvé très plaisant.

Le Comité décide, après discussion, que les paroles attribuées à M. Buloz sont blessantes pour les gens de lettres ; que le Comité, chargé de veiller à la conservation des intérêts moraux des membres de la Société des gens de lettres, doit demander la rectification ou la dénégation de ce propos.

Trois membres sont chargés de se présenter dans le plus bref délai chez M. Buloz, pour savoir de lui : 1° s'il a tenu le propos rapporté par la *Quotidienne* ; 2° s'il consent à en publier une dénégation.

A la séance suivante, un des commissaires délégués rend compte de la visite chez M. Buloz. Celui-ci a nié le propos qui lui était attribué par la *Quotidienne* ; mais il a refusé d'en autoriser la rétractation.

En conséquence, le Comité décide qu'il sera communiqué aux journaux une note ainsi conçue :

Un journal a publié dans son feuilleton hebdomadaire que, reçu en audience par le Roi, M. Buloz, qui cumule les fonctions de directeur de revues et le titre de Commissaire royal près le Théâtre-Français, aurait dit : « Sire, ma position est fort diffi-

cile à tenir, car j'ai affaire aux gens les plus indisciplinés de votre royaume : les gens de lettres et les comédiens.

M. Buloz n'ayant pas démenti spontanément ce propos, le Comité de la Société des gens de lettres, qui ne reconnaît à personne le droit de discipline sur la littérature, a dû s'enquérir de la vérité. Trois de ses membres, envoyés chez M. Buloz, ont reçu de lui la déclaration formelle qu'admis à Neuilly, en sa qualité de Commissaire royal, il n'avait parlé que des affaires du Théâtre-Français.

Il nous semble que la Société des gens de lettres se montrait bien susceptible à cette époque. Ses doctrines aujourd'hui sont autrement libérales; elle comprend justement qu'une corporation peut et doit être discutée librement, appréciée suivant l'opinion publique, tant qu'il n'est porté préjudice ni à ses intérêts, ni à son honneur.

Si d'ailleurs elle s'éloignait un peu de ses attributions en évoquant cette affaire, M. Léon Gozlan la rappelait dans le courant de ses attributions en proposant au Comité de préparer une nouvelle publication à laquelle pourrait travailler, utilement pour eux-mêmes, la plupart des membres de la Société. Il s'agissait d'écrire un dictionnaire de la langue française donnant l'histoire de chaque mot.

Le Comité désigna, pour examiner les propositions, Hugo, Balzac et Gozlan; ce fut Balzac en personne qui donna lecture du rapport où, tout en écartant l'idée d'un dictionnaire, se trouvait formulé le plan d'une publication nouvelle, non moins immense.

Mais cet écrivain de génie, le plus grand observateur, le plus profond logicien de son époque, traitait les affaires avec un tel défaut de sens moral que ses collègues effarés ne le discutaient plus depuis longtemps. Ce fut assez qu'il

offrît je ne sais quelle combinaison à triple serrure pour qu'elle fût exécutée par la question préalable.

Cet échec du romancier faillit même porter bonheur à la question du Dictionnaire que M. Léon Gozlan parvint à ressusciter dans la séance du 14 février 1840; il obtint même qu'on désignât une commission chargée de l'examiner dans ses moindres détails et, jusqu'au 27 mars 1840, il put espérer voir triompher son idée; mais un ajournement définitif le fixa sur les destinées de son projet.

Les débuts de la Société sont d'ailleurs marqués par un nombre considérable de propositions plus ou moins utiles, mais la plupart du temps peu réalisables.

Telle est celle de M. Boulé qui témoigne le désir d'éditer les ouvrages qui auront été recueillis et examinés par le Comité.

Prise en considération pour la forme, cette mesure va se perdre au sein d'une commission nommée pour l'étudier.

Le 6 septembre 1839, M. Léon Gozlan donne lecture d'une lettre que lui a écrite M. de Balzac et par laquelle il se plaint de la publication d'une gravure de la *Gazette des Écoles*, accompagnée d'un texte qui contient des énonciations outrageantes et diffamatoires. M. de Balzac réclame l'intervention du Comité auprès de M. le Procureur du Roi, à Paris.

Après cette lecture, il est décidé qu'une démarche officieuse sera préalablement tentée auprès du gérant du journal *Les Écoles*, par deux membres, pour obtenir par les voies amiables les réparations qui sont dues à M. de Balzac; dans le cas où cette démarche serait infructueuse, il en sera donné avis officiellement par lettre au plaignant,

qui suivra alors l'affaire comme bon lui semblera et qui fera de la lettre l'usage qu'il jugera nécessaire.

Le Comité décide, toujours dans la même séance, qu'il sera répondu dans plusieurs journaux à un article publié par M. de Sainte-Beuve, dans la *Revue des Deux-Mondes*, sous le titre de : *La Littérature industrielle*.

M. de Balzac est chargé de cette réponse, et, à son défaut, M. Gozlan.

Le 14 octobre 1839, M. de Balzac, toujours à la recherche d'une idée, propose la publication, par la Société, d'un annuaire littéraire contenant tout ce que comporte un ouvrage de ce genre. La proposition est prise en considération cette fois et, pour en presser l'exécution, le Comité désigne une commission, assistée d'un secrétaire appointé. Sans la nomination de ce secrétaire, la publication eût peut-être été couronnée de succès; mais, ayant eu l'idée de demander, à la date du 27 mars 1840, s'il devait continuer son travail, le Comité décide le renvoi de l'annuaire à l'année suivante.

Malgré que la Société des gens de lettres ait été instituée pour la perception des droits de reproduction, qu'elle soit ainsi une affaire industrielle et purement commerciale, elle a manifesté à toutes les époques, et plus encore à ses débuts, des tendances littéraires.

C'est ainsi que, le 23 octobre 1839, M. de Balzac propose au Comité de décider s'il doit appuyer par une démarche quelconque les candidats qui se présentent à l'Académie. Cette proposition, déclare son auteur, est motivée sur ce que deux membres de la Société, MM. Victor Hugo et de Balzac, se présentent en ce moment pour remplir les fau-

teuils vacants à l'Académie. La proposition est renvoyée à la séance suivante et ne reparaît plus.

Il en est de même d'un projet d'établissement de banque au profit des membres de la Société, laquelle escompterait le papier des sociétaires et consentirait des avances sur les manuscrits. Pris en considération, ce projet va s'éteindre dans les bras d'une commission nommée pour la circonstance.

Le 15 novembre 1839, M. Curmer, l'éditeur des merveilleuses éditions typographiques aujourd'hui si rares, et partant si chères, est admis comme sociétaire.

Son premier acte de confraternité littéraire s'exerce immédiatement par la création d'un concours : *Le Français*, *l'Anglais*, un *Discours sur l'Histoire universelle* sont les sujets qu'il désigne avec un prix de 500 francs pour chacun des lauréats. Il abandonne au Comité le soin d'apprécier le mérite des manuscrits et de procéder à l'attribution des prix.

Le 16 décembre 1839, M. Altaroche expose au Comité qu'il est urgent de procéder à l'exhumation des restes d'Hégésippe Moreau, inhumé provisoirement dans un caveau, après l'embaumement pratiqué par M. Gannal. Il demande qu'il soit sollicité de l'autorité compétente : 1° la concession d'un terrain à perpétuité pour recevoir la dépouille et, au besoin, un monument ; 2° l'apposition sur le lit de l'hôpital de la Charité où est mort Hégésippe Moreau d'une plaque indiquant la date de cette mort, comme cela a été

obtenu pour le lit de Gilbert à l'Hôtel-Dieu[1]. Ces deux demandes seront adressées à l'autorité compétente et l'affaire sera suivie ainsi que le désire M. Altaroche ; mais il n'existe dans les archives de la Société aucune trace de leur réussite.

Les 25 décembre 1839 et 5 janvier 1840 ont lieu les deux assemblées générales annuelles pour le renouvellement du Comité. Les formalités de l'élection ne donnent lieu à aucun incident mémorable. Cependant, dans la séance du Comité du 9 janvier 1840, M. Berthoud demande par lettre que MM. Emmanuel Gonzalès et Molé-Gentilhomme soient exclus de la Société, pour avoir fait irruption, dans la dernière assemblée générale, vers la tribune occupée alors par M. Celliez, et pour avoir menacé l'orateur.

Il résulte des explications fournies par M Celliez lui-même, qu'il y a eu réellement irruption et que les membres susnommés, ainsi que beaucoup d'autres, gesticulaient vivement, mais ne menaçaient point.

Néanmoins, comme il convient que la morale reste sauve en toutes circonstances, on convient qu'il sera rédigé, pour être lue dans la prochaine assemblée générale, une verte semonce dans laquelle MM. Molé-Gentilhomme et Emmanuel Gonzalès seront nominativement désignés.

Voici donc à quel cheveu tiennent les destinées d'une société! Si le fougueux tribun Gonzalès avait payé de sa tête une incartade aussi grave que celle dénoncée par M. Berthoud, il n'aurait pu, dans la suite, succéder à Michel Masson, comme Délégué, et les romanciers de l'avenir n'eussent plus eu la ressource d'échafauder les raisonne-

[1] Ce détail constitue une erreur de la part de M. Altaroche. Il n'a jamais existé de plaque commémorative de la mort de Gilbert à l'Hôtel-Dieu.

ments les plus saugrenus pour justifier ce qu'il serait arrivé dans ces conditions.

La question soulevée incidemment par M. de Balzac, touchant l'Académie, réapparaît sous une autre forme, à l'occasion des élections récentes qui s'y sont produites. M. Janety, membre de la Société, demande si ce n'est pas le cas pour le Comité, au nom de la Société entière, de protester contre les tendances antilittéraires de l'auguste aréopage. Un membre présent formule une proposition dans ce sens ; il pense, lui aussi, qu'il est du devoir du Comité, lequel a pour mission de défendre les intérêts de la littérature, en toutes circonstances, de publier, au nom de la Société, un manifeste dans le but d'improuver la persistance de l'Académie à ne pas consulter dans ses choix les titres littéraires des candidats.

M. Victor Hugo s'oppose à la prise en considération de cette motion, tout en reconnaissant qu'un grave intérêt littéraire commande cette manifestation ; il craint que sa position particulière ne nuise à l'effet qu'elle doit produire dans le public et qu'on ne suppose que le Président de la Société a provoqué une manifestation de la part de cette dernière, qu'enfin cette manifestation est son œuvre à lui et non l'œuvre de la Société. Il déclare donc voter contre la proposition ; il demande qu'il soit fait mention de son opposition et de son vote dans le cas où elle serait adoptée par la majorité.

A cet instant, M. Thoré, qui vient d'entrer dans la salle des délibérations, interrompt brusquement la discussion ; il interpelle M. Granier de Cassagnac sur ce qu'il n'aurait pas répondu à deux lettres qu'il lui aurait adressées à l'occasion de deux articles publiés par la *Presse;* il lui demande

raison des offenses que, suivant lui, les articles renferment, et prend le Comité à témoin de cette provocation.

M. Granier de Cassagnac veut répondre ; mais M. le Président lui fait observer qu'il n'a pas la parole et qu'il la lui refuse en dehors de la discussion à l'ordre du jour.

La discussion interrompue est reprise ; quelques membres appuient la proposition de leur collègue qui, mise aux voix, est adoptée. La rédaction du manifeste est confiée à deux d'entre eux.

Enfin. une démarche de conciliation sera tentée entre MM. Thoré et Granier de Cassagnac.

---

13 mars 1840. — M. Arnould Frémy est introduit au sein du Comité ; il développe deux propositions : la première a pour objet la publication d'un journal par la Société ; la seconde, la création de cours publics qui seraient professés par des membres de la Société.

M. Arnould Frémy développe sa première proposition dans la séance du 18 avril, et la fait adopter en principe dans la forme suivante : « *La Société possédera un journal mensuel qui prendra ses frais sur les fonds provenant des cotisations, en ce sens que l'abonnement se confondra avec la cotisation.* »

Mais dans la séance du 15 mai, le Comité prononce l'ajournement dans cette grave question, se réservant de la produire dans la prochaine assemblée générale. L'assemblée du 27 décembre 1840 la rejeta à la presque unanimité.

M. de Balzac propose de convoquer les principaux éditeurs de Paris pour conférer avec eux des moyens à

prendre afin de mettre un terme aux désastres de la librairie.

---

27 mars 1840. — M. Auguste Luchet témoigne le désir de voir le Comité protester, au nom de la Société, contre l'interdiction du drame de *Vautrin*.

Le Comité se dérobe et passe à la discussion du règlement sur la mise à exécution des dispositions disciplinaires contenues dans quelques articles des statuts.

---

3 avril 1840. — M. Félix Pyat sollicite une démarche auprès du Ministre de l'Intérieur pour le prier de ne disposer de la place de directeur du Théâtre-Français qu'en faveur d'un homme de lettres. La proposition est prise en considération, une demande est rédigée séance tenante et l'Agent central est chargé de la faire parvenir au ministre.

---

18 avril 1840. — Le Comité décide qu'une commission sera chargée de se mettre en rapport avec la Commission des auteurs dramatiques, pour régler amiablement les intérêts des deux Sociétés.

M. de Balzac donne lecture d'un travail ayant pour titre : *Code littéraire*, et le propose au Comité pour que chaque membre de la Société en puisse faire usage. L'examen du projet est renvoyé à la commission de propriété littéraire.

---

8 mai 1840. — Il ne s'agit plus maintenant de diriger le choix du Ministre pour la nomination d'un directeur au Théâtre-Français ; un membre de la Société, plus pratique,

écrit au Comité, pour le prier d'intervenir auprès du directeur du Théâtre-Français. Il s'agit d'obtenir de sa complaisance qu'un certain nómbre d'entrées soient mises à la disposition des jeunes littérateurs, de ceux qui font un objet d'étude de l'ancien répertoire.

M. Altaroche est chargé de demander à l'auteur du projet de plus amples explications sur sa proposition, et de présenter au Comité un travail sur les moyens de le mettre à exécution.

---

15 mai 1840. — Les ressources étant encore fort limitées, le Comité s'évertue à en augmenter la quotité; dans ce but, il décide que le prélèvement de la Société sur les droits de reproduction perçus des journaux de Paris et des départements sera fixé à 50 p. 0/0 à partir du 1er avril dernier.

Il décide également qu'une demande sera adressée au Ministre de l'Intérieur pour réclamer l'attribution, au profit de la Société, d'une somme de 3,000 francs sur le fonds de secours et d'encouragement aux lettres, porté actuellement au budget de l'État, afin qu'elle le distribue ellemême aux hommes de lettres.

Cette démarche ne laissant entrevoir aucune solution prochaine, on convient, le 5 juin, d'adresser une pétition aux Chambres, sur le même sujet. La réponse du Ministre de l'Intérieur se fait attendre jusqu'au 19 juin; mais elle confirme les mauvaises dispositions dans lesquelles on l'a laissé; il explique, en effet, que l'appréciation de la demande du Comité rentre dans les attributions du Ministre de l'Instruction publique, et qu'il la lui a renvoyée.

Le Ministre de l'Instruction publique répond à son tour

le 3 juillet, en s'excusant de ne pouvoir faire droit aux réclamations du Comité.

---

19 juin 1840. — M. Baillot de Malpierre, sociétaire, réclame l'appui du Comité pour l'exécution d'un projet qu'il a conçu en faveur et dans l'intérêt des gens de lettres ; il s'agit de fonder une maison de retraite devant abriter toutes les infirmités sous le titre d'*Athénéon*. Le Comité, sur les conclusions du rapporteur, décide, dans sa séance du 24 juillet, qu'il sera écrit à M. de Malpierre, pour le remercier de ses bonnes intentions et pour lui annoncer, d'autre part, que le Comité interviendra pour le seconder dans la réussite de son projet lorsqu'il sera reconnu qu'un grand nombre de souscripteurs concourent à son exécution, et, qu'au moyen de ce concours, sa réalisation sera possible.

M. de Balzac demande qu'une députation de trois membres soit envoyée à Strasbourg pour y représenter la Société dans les fêtes qui s'y préparent pour l'inauguration de la statue de Guttenberg ; cette satisfaction lui est accordée.

Le Comité ratifie, le 25 septembre, l'autorisation donnée par M. Victor Hugo à M. Berthoud de représenter la Société au jubilé de Rubens, à Anvers.

---

6 novembre 1840. — M. Auguste Luchet donne lecture d'un projet de pétition qu'il propose au Comité de présenter aux Chambres. Cette pétition, quelque peu renouvelée du moyen âge, — comme forme, — a pour objet *de soustraire les droits et les intérêts de la littérature, de la librairie et du théâtre à l'arbitraire de la police et des gens du Roi.*

Le Comité décide que la pétition sera présentée, et il nomme une commission pour la rédiger.

Jusqu'ici, les émoluments de l'Agent central se composaient uniquement d'un tantième sur les affaires de la Société, tant pour le remboursement de ses avances que pour la rémunération de son travail. Rien ne laisse pressentir qu'il ait réalisé de gros bénéfices dans cette combinaison par lui consentie.

Le Comité, jugeant équitable de le désintéresser d'une façon plus réelle, s'empresse de lui allouer une somme mensuelle de 500 francs à la date du 13 novembre.

Ayant été informé que M. Bergeron, l'un des membres de la Société, condamné pour voie de faits à trois années d'emprisonnement, se trouvait menacé d'une incarcération dans une maison centrale de détention, le Comité prend, après discussion, les résolutions suivantes : « Une pétition sera, au nom du Comité, préparée par une commission de cinq membres, dans le but d'obtenir que M. Bergeron soit traité avec égards et ménagements. La pétition sera présentée au Ministre de l'Intérieur par la commission. Si le ministre n'y fait pas droit, le Comité avisera. »

Cette demande obtint un plein succès, et M. Bergeron remercia ses protecteurs... un mois après.

Les 27 décembre 1840 et 10 janvier 1841, a lieu l'assemblée générale annuelle. M. Auguste Luchet y donne lecture

du projet de pétition à présenter aux Chambres. Elle est rédigée collectivement au nom de la Société des gens de lettres, de la Société des auteurs dramatiques, des libraires de Paris, des imprimeurs de Paris et des directeurs de théâtre et tend à la revision de la loi du 26 mai 1819 en matière de saisie de livres, à la régularisation par une loi de la censure des pièces de théâtre. La pétition est acceptée à la majorité.

Au scrutin pour le renouvellement des membres du Comité, Mme George Sand se trouve nommée la dernière, au scrutin de ballottage, par 22 voix sur 49 votants.

Le Comité renouvelle, en faveur de M. Théophile Thoré, les démarches qui lui avaient si bien réussi pour M. Bergeron, mais cette fois avec un succès négatif; aussi décide-t-il que la commission nommée à cet effet, augmentée de M. François Arago, Président, se rendra auprès du Ministre de l'Intérieur, pour lui adresser des observations, en général, sur le traitement que subissent les gens de lettres détenus, et, en particulier, sur la situation de M. Thoré dans la prison de Sainte-Pélagie (19 février 1841).

Depuis la fondation de la Société, les Comités successifs n'avaient pas ralenti leur zèle au sujet des plagiats commis incessamment par les auteurs dramatiques au détriment des romanciers, ou des romanciers entre eux.

Le commencement de l'année 1841 fut des plus laborieux au point de vue de la répression.

Le Comité donna l'autorisation de poursuivre M. Bénédict Révoil qui, dans le *Monde dramatique*, avait imité,

sous le titre : *Voyage d'une Russe*, la nouvelle donnée par M. Eugène Guinot dans la *Revue de Paris*, sous le titre : *Une Reine en Voyage*. Après l'examen de l'affaire, le Comité blâma sévèrement M. Bénédict Révoil, arrêta le procès sur sa demande, mais laissa tous les frais à sa charge.

Il décida de même des poursuites contre MM. Desperriers et Guénée, qui s'étaient permis de transporter sur la scène du théâtre de la Porte-Saint-Antoine, sous le titre : *La Croix de l'Étang*, la nouvelle publiée par M. Élie Berthet dans le *Siècle : La Croix de l'Affût*.

Enfin, MM. Auguste Arnoult et de Wailly qui, sous le titre de *La Marchesa*, donné à l'Opéra-Comique, avaient disposé d'une nouvelle de M. Pitre-Chevalier, furent également, et malgré leurs dénégations, traduits devant les tribunaux.

Démission de M. Honoré de Balzac. — Dans la séance du 5 octobre 1841, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Balzac, contenant sa démission de membre de la Société.

L'auteur de *La Comédie humaine*, présent à la séance et prié de donner les motifs de sa démission, refuse d'abord de s'expliquer, puis il consent à donner officieusement quelques détails desquels il résulte que son but est de tirer un produit plus avantageux de la reproduction de ses œuvres. Après son départ, la discussion s'engage sur l'acceptation ou le rejet de sa démission. Le Comité se décide pour ce dernier parti.

L'illustre démissionnaire ne se tient pas pour satisfait du résultat : il revient à la charge le 22 octobre et réclame contre le refus d'accepter sa proposition ; il invoque le témoignage de plusieurs de ses collègues pour établir qu'il

avait l'intention depuis longtemps arrêtée de se retirer ; il demande, dans tous les cas, la radiation de quelques passages de la délibération, et notamment de ceux qui visent les prétendus motifs qu'on lui prête, et qu'il aurait communiqués confidentiellement à quelques membres du Comité.

M. Charles Merruau atteste pour lui, et au nom de M. Pyat, absent, le fait avancé par M. de Balzac.

Le Comité, après en avoir délibéré, ordonne que la lettre de M. de Balzac sera déposée aux archives, déclare que, dans sa délibération du 5 octobre, il a voulu seulement conserver l'intérêt des associés dont il est le représentant, sans que la délibération puisse rien avoir de blessant pour le caractère de M. de Balzac, et maintient sa résolution.

On avait lieu de considérer cette affaire comme enterrée, lorsque, dans la séance du 24 décembre, M. l'Agent central communique au Comité une note placée par M. de Balzac au bas de la première colonne d'un feuilleton publié par le journal *le Siècle*, dans son numéro du même jour ; il fait observer que cette note constitue une infraction grave aux obligations que les statuts imposent à tout membre de la Société et qu'il faut nécessairement en induire que M. de Balzac considère sa démission comme valablement donnée, malgré la décision que le Comité a prise à cette occasion. En conséquence, il demande l'autorisation de traduire M. de Balzac devant un tribunal arbitral, aux termes d'un article des statuts de la Société, pour faire juger le différend si inopinément soulevé par l'intéressé.

Le Comité décide que l'Agent écrira à M. de Balzac, dans le but de convenir amiablement avec lui de la composition du tribunal arbitral dont il s'agit, sinon l'autoriser à agir ainsi que de droit.

Cette menace mit heureusement fin aux velléités de départ de notre célèbre romancier.

---

5 novembre 1841. — M. Esquiros écrit de Sainte-Pélagie, à la date du 31 octobre, qu'il est à la veille d'achever huit mois de prison auxquels il avait été condamné, mais qu'il n'est point en état de payer les 500 francs d'amende qui sont venus s'ajouter à sa peine. On peut le retenir, de ce fait, quatre mois de plus, et il sollicite une démarche du Comité auprès du Ministre de la Justice.

MM. Victor Hugo et Cauchois-Lemaire sont chargés de tenter une démarche auprès du Ministre compétent afin qu'il ne soit pas usé de la contrainte par corps pour garder M. Esquiros à l'expiration de sa peine.

Le détenu quitte la prison quelques jours après, mais grâce à M. Pérée, directeur du *Siècle*, lequel, à l'instigation de l'Agent central, a bien voulu risquer l'avance de la somme réclamée par le fisc.

En conformité de la décision prise à l'assemblée générale du 27 décembre 1840, à l'égard des membres en retard de payement des apports sociaux et cotisations, le Comité procède à une vaste hécatombe de sociétaires et supprime soixante-six noms des listes de la Société.

Une proposition de nouvelle publication collective est déposée sur le bureau du Comité, le 17 décembre 1841, par MM. Pitre-Chevalier, Pagnon et Calet; elle vise un ouvrage ayant pour titre : *Vie des Ecrivains français depuis Ville-*

hardoin jusqu'à nos jours, Histoire complète de la Littérature française par la Société des gens de lettres.

Le projet est pris en considération, après quelques développements fournis par leurs auteurs qui sont présents à la séance.

Le Comité nomme immédiatement une commission pour en examiner les détails et pour en préparer, au besoin, les voies d'exécution.

Cette commission communique au Comité, dans sa séance du 4 février 1842, un projet de traité, ainsi qu'un projet de règlement, et rend compte des démarches qu'elle a faites auprès d'un éditeur. Le Comité décide l'adjonction de l'Agent central à la commission pour la rédaction des traités et pour les négociations relatives à ces traités, et il invite la commission et l'Agent central à mettre fin à cette affaire dans le plus bref délai.

La commission tient si grand compte de la recommandation que la proposition ne revient plus jamais.

Le 4 janvier 1841, le Comité accepte la démission de M. Francis Wey et celle de M. Granier de Cassagnac, encore bien qu'il n'ait été informé de cette dernière que par la voie des journaux. Il proteste néanmoins contre les motifs allégués par M. de Cassagnac pour justifier sa démission, déclarant, au besoin, que le démissionnaire a assigné à la déclaration publiée par le Comité un sens et une portée que repoussent les termes mêmes de cette déclaration.

Le 16 janvier 1842 voit revenir l'assemblée générale annuelle pour le renouvellement des membres du Comité.

Cette fois, Mme George Sand est réélue quatorzième par 29 voix sur 39 et M. de Balzac le vingt-quatrième, c'est-à-dire le dernier, par 20 voix. Nous n'en tirons aucune déduction.

La Société comptait déjà quatre années d'existence, elle possédait un semblant d'archives dont personne jusque-là ne s'était occupé. Le Comité décide, le 4 février 1842, l'organisation de ces archives et la création d'une bibliothèque en exécution de l'article 53 des statuts. D'après l'article 4 de cette résolution, l'archiviste-bibliothécaire doit être choisi par le Comité parmi ses membres, dans les mêmes formes que pour la nomination des membres du bureau[1].

Un grand nombre de propositions singulières avaient été présentées à l'attention du Comité; nous en verrons venir un plus grand nombre encore; mais celle que M. Alexandre Vattemare apportait au Comité, le 18 février, ne manque pas déjà d'une certaine originalité.

Introduit dans la salle des séances, il développe le système qu'il a conçu pour l'échange entre tous les peuples de leurs ouvrages littéraires et scientifiques, et de leurs collections d'objets d'art. Il produit un grand nombre de documents qui prouvent que ce plan a été adopté par les États de l'ancien et du nouveau monde. Sa mise à exécution dépend aujourd'hui du Gouvernement français; M. Vattemare va de nouveau réclamer le concours des Chambres et il sollicite l'adhésion de la Société, afin de s'en prévaloir auprès des pairs et des députés.

[1] Depuis, ces fonctions ont été tantôt rétribuées, tantôt gratuites; le plus souvent gratuites.

Le rapport sur cette affaire est déposé le 11 avril suivant. Il propose de déclarer que le plan de son auteur est digne de l'attention de tous les gouvernements éclairés et d'ajouter à cette déclaration que M. Vattemare, comme négociateur et comme donateur, a bien mérité de la civilisation et de son pays.

On ne pouvait enterrer plus dignement, avec autant de fleurs, un projet condamné d'avance à la stérilité, M. Vattemare ayant oublié, cette fois, que le produit le plus échangeable entre les peuples est l'obus à percussion.

Attaques de M. Roger de Beauvoir. — Le 4 mars 1842, un membre du Comité signale à ses confrères un article de l'*Avenir* où la Société est gravement attaquée. M. Roger de Beauvoir est désigné comme l'auteur de l'article, sous le pseudonyme du *Prince Elim*.

Un autre membre signale des attaques du même genre dans des articles de la *Sylphide*, signés par M. Roger de Beauvoir.

Prié de venir s'en expliquer à huitaine, le sociétaire répond par la poste :

A M. Altaroche.

Mon cher Confrère,

Il m'est impossible de me prêter aux exigences du Comité que je crois trop avare de son temps, comme je le suis du mien, pour le perdre à des séances inutiles. Ma liberté d'écrivain est complète, et je n'ai jamais prétendu l'enchaîner. Les motifs qui ont pu diriger ma plume sont mon secret; je me suis borné à des généralités comme l'ont fait, avant moi, l'auteur des *Guêpes* et vingt autres. Je croirais établir le précédent le plus fâcheux pour l'honneur des lettres, si j'allais discuter un droit

d'indépendance littéraire devant un Comité établi pour la protéger.

Agréez, etc.

ROGER DE BEAUVOIR.

Paris, ce jeudi 10 mars 1842.

Le Comité décide qu'il sera procédé en l'absence de M. Roger de Beauvoir, dûment appelé.

L'un des rapporteurs expose les faits :

Le 5 janvier 1842, M. Roger de Beauvoir a écrit à M. Pommier la lettre suivante :

Mon cher monsieur Pommier,

Si je n'étais pas pris par un gros rhume qui me force à garder la chambre, j'irais vous voir et vous demander quelque petite monnaie, car pendant cinq mois d'absence vous devez avoir recueilli quelque chose de nos contributions littéraires. Vous savez que le jour de l'an gêne un peu; voulez-vous me mettre à même de l'être moins? Envoyez-moi ce qui me revient, venez me voir si vous pouvez, vous me trouverez au coin du feu et devenu plus frileux qu'un Espagnol.

A vous de cœur.

ROGER DE BEAUVOIR.

5 janvier 1842.

Avant qu'il eût été répondu à cette lettre, M. Roger de Beauvoir a publié dans la *Sylphide*, n° du 9 janvier, un article ayant pour titre : *Lettres parisiennes*, dans lequel on lisait ces lignes :

La Société des gens de lettres, créée pour faire des rentes aux producteurs, est créée surtout pour imposer des amendes aux membres de son Comité qui manquent à l'appel. Comme nous avons fait partie de ce Comité, nous pouvons en parler à bon escient. Les jetons d'absence finissent par constituer un chiffre tel que jamais celui de la reproduction payée ne peut

l'atteindre; ainsi M. Alexandre Dumas, qui a bien autre chose à faire que de s'asseoir autour d'un tapis vert pour écouter des comptes rendus de séances, doit au moins 2,000 francs de jetons d'absence. George Sand et M. Arago l'astronome n'y ont jamais paru. Un des membres du Comité représentait naïvement, l'autre jour, à M. B..., feuilletoniste, les *avantages* d'un pareil poste: « Quoi, vous n'êtes pas du Comité; manquer une pareille *position!* etc. » M. B... raconte cette ingénuité en riant aux larmes.

Dans le courant de ce même mois de janvier, l'Agent de la Société reçut un nouveau billet ainsi conçu :

Mon cher monsieur Pommier,

Je suis souffrant chez moi, je vous ai pressé de venir me voir et vous ai demandé, en même temps, l'argent qui a dû me revenir de mes reproductions pendant mon absence. Quand vous verrai-je?

Tout à vous de cœur.

ROGER DE BEAUVOIR.

Ce dimanche soir.

Et le numéro de la *Sylphide* du 23 janvier contenait, dans un article signé Roger de Beauvoir :

Les membres du Comité des gens de lettres ont présenté au Ministre des *réclamations fougueuses* contre la contrefaçon. M. Pommier a été reçu assez mal par M. le Ministre, qui n'a rien promis. La contrefaçon et le Comité des gens de lettres existeront donc toujours.

Enfin, dans le journal *l'Avenir*, numéro du 20 février, on lit, dans un article signé *Prince Elim*, les lignes suivantes :

La Société des gens de lettres, reçue par le Ministre, va

publiant partout qu'elle fait les affaires des hommes de lettres. Moi, je suis désintéressé dans la question, je puis vous affirmer que cette Société est le plus singulier spectacle que puisse présenter un pays. Des gens qui se mordent, se déchirent, choisissent des sots pour se faire éditer et passent leur temps à singer les hommes d'État. Beaucoup n'ont pas 20 francs pour les premiers frais de ce contrat social, dont, la plupart du temps, ils sont dupes. Les cotisations deviennent de plus en plus fréquentes, et un ingénieux critique, M. J. J., à qui l'on demandait l'autre fois pourquoi il n'était pas de cette Société, a répondu : « *Je ne suis pas assez riche pour être un homme de lettres.* »

Après avoir énuméré les services rendus à M. Roger de Beauvoir, en tant que secrétaire, le Comité dit qu'il y a lieu de provoquer l'exclusion de M. Roger de Beauvoir à la plus prochaine assemblée générale et, provisoirement, prononce sa suspension jusqu'à décision de cette assemblée.

Cette décision toucha M. Roger de Beauvoir, qui, le 23 décembre, écrivait pour s'excuser de ne pouvoir se présenter devant le Comité et déclarait se rendre opposant à la délibération qui a prononcé sa suspension.

Le Comité maintint sa précédente résolution, pour le cas où M. Roger de Beauvoir n'aurait pas présenté ses explications avant l'assemblée générale.

Ces explications arrivèrent, le 13 janvier 1843, dans la lettre qui suit :

Monsieur le Président,

En discutant dans plusieurs feuilles imprimées au commencement de cette année la valeur actuelle de la Société, je n'ai prétendu en rien blesser la Société elle-même ; j'ai accusé un Ministre de l'avoir mal reçue et me suis étonné qu'elle l'eût

souffert. Si ce fait est inexact, je suis charmé de le reconnaître, comme j'aime à déclarer aussi que la discussion de nos droits communs doit demeurer libre. Je sais que la Société compte faire beaucoup pour nos libertés littéraires, et je le désire de tout mon cœur ; elle ne doit voir dans le peu de lignes écrites par moi, et qui ont blessé sa susceptibilité, qu'une impatience légitime de lui voir conquérir sa place. Jaloux de la dignité de l'homme de lettres, nous devons tous soutenir ses prétentions ; je proteste, ici pour ma part, contre toute autre intention que celle qui m'a animé ; je n'ai critiqué la Société que pour la faire avancer et maintenir ses privilèges, non pour la dénigrer et attaquer son institution. Les droits de la critique que j'ai exercée ne peuvent l'égarer sur la nature de mes rapports ; je suis et serai toujours disposé à appuyer la Société plus qu'à la combattre. J'y compte des frères, des amis ; les ennemis que j'y puis compter aussi ne sauraient m'empêcher de rendre justice à tout ce qu'elle fera de noble et d'utile.

C'est dans ces sentiments, monsieur le Président, que j'aime à me dire encore votre collègue et très dévoué confrère.

Roger de Beauvoir.

Le Comité, considérant que cette lettre est une excuse pour le passé et un engagement pour l'avenir, relève M. Roger de Beauvoir de la suspension prononcée contre lui.

---

18 novembre 1842. — Admission de M. Paul Féval, sur la présentation de MM. Hippolyte Lucas et Jules-A. David.

A l'assemblée générale annuelle qui se produit le 15 janvier 1843, M. Victor Hugo passe le dixième, avec 32 voix sur 43 votants. Mme George Sand n'est pas réélue et ne doit plus figurer dans les Comités suivants. M. Henri Martin se

présente le dernier, après un scrutin de ballottage où il obtient 14 voix sur 26.

On se rappelle la tentative du Comité pour obtenir des Ministres compétents une certaine part sur le fonds d'encouragement aux lettres, ainsi que l'inutilité de ses efforts.

La question se renouvelle à la séance du 24 février 1843, présentée par M. Ernest Alby, dans la forme suivante :

« Le Comité se mettra en rapport avec le Gouvernement et, en particulier, avec les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique :

1° Pour obtenir une allocation annuelle sur la somme affectée pour encouragement aux lettres; cette allocation devra être distribuée aux membres nécessiteux de la Société ;

2° Pour demander qu'il soit affecté aux fils des hommes de lettres, sur la présentation du Comité, un certain nombre de bourses ou demi-bourses dans les collèges royaux ;

3° Pour exprimer le vœu que des distinctions honorifiques soient accordées aux membres de la Société sur la présentation du Comité. »

Une discussion s'engage sur la proposition. Un membre demande la division; il désire la prise en considération sur les deux premières parties et la question préalable sur la dernière.

Le Comité vote la prise en considération de la proposition entière et la renvoie à l'examen d'une commission.

Le rapport lu le 10 mars est d'avis : sur la première question, qu'il y a lieu de demander une allocation quel-

conque, sur les fonds affectés au budget, comme encouragement aux lettres ; sur la deuxième partie, qu'il suffit que le Comité appuie les demandes qui pourront être faites au Ministère de l'Instruction publique par des membres de la Société.

Sur la troisième partie, la commission n'a pas encore de solution à présenter.

M. Lireux, directeur du théâtre de l'Odéon et membre de la Société, porte contre M. Bonnellier, son pensionnaire et en même temps son confrère à la Société, une accusation d'immoralité qui décide le Comité à convoquer les deux adversaires à huitaine.

Ils sont introduits le 2 juin 1843, et M. Lireux a tout aussitôt la parole ; il reproche à son pensionnaire d'avoir abusé de son emploi de lecteur pour emprunter de l'argent aux autres membres du Comité de lecture ; d'avoir poussé à la déconsidération de sa personne, en faisant signer contre lui, dans une plainte au Ministre, quelques artistes de la troupe.

Le Comité entend les témoins de M. Lireux, qui sont Mlle Voillet, M. Monrose, M. Boileau, M. Valmore, Mlle Broux, tous les cinq artistes dramatiques, et M. Denis, secrétaire de l'Odéon.

Le lendemain, comparaissent les témoins de M. Bonnellier, tous artistes du même théâtre. Ce sont : M. Sarrut, M. Saint-Edme, M. Rogerat, M. Machanette, Mme d'Arras, M. Derosselle, M. Crette, M. Crécy, M. Baron, M. Mirecourt.

Après une longue discussion, le Comité inflige un blâme sévère à M. Bonnellier.

Et ce dernier répond à ce blâme, le 16 juin, par une offre de démission, qui est acceptée avec empressement.

M. Marie Aycard soumet au Comité, dans sa séance du 26 mai 1843, le désir que l'ode d'André Chénier soit gravée par ses soins sur le tombeau de Marie-Joseph Chénier, son frère.

Le Comité s'occupe de cette proposition le 8 décembre suivant et décide que, dans le plus bref délai, les trois strophes indiquées par M. Marie Aycard seront gravées en lettres noires sur pierre de liais. M. Marie Aycard rédigera, en outre, une notice historique au nom du Comité et la fera insérer dans les journaux, en lui assurant une faculté de reproduction illimitée.

Le 2 juin 1843, le frère Charles d'Ognissanti, religieux du Montcarmel, est introduit sur sa demande et recommande au Comité la souscription qu'il propose pour la réédification du temple et de l'hospice du Montcarmel. Le Comité félicite le frère Charles d'Ognissanti du zèle qu'il apporte à l'accomplissement de son œuvre et souscrit pour une somme de 50 francs, à l'instant remise.

Le 16 juin, MM. Adolphe Dumas et François Ponsard sont admis au nombre des membres de la Société, sur la présentation de M. Charles Merruau.

La série des plagiats recommence au théâtre.

M. Eugène Guinot réclame l'intervention du Comité dans

Baron TAYLOR.

[illegible]

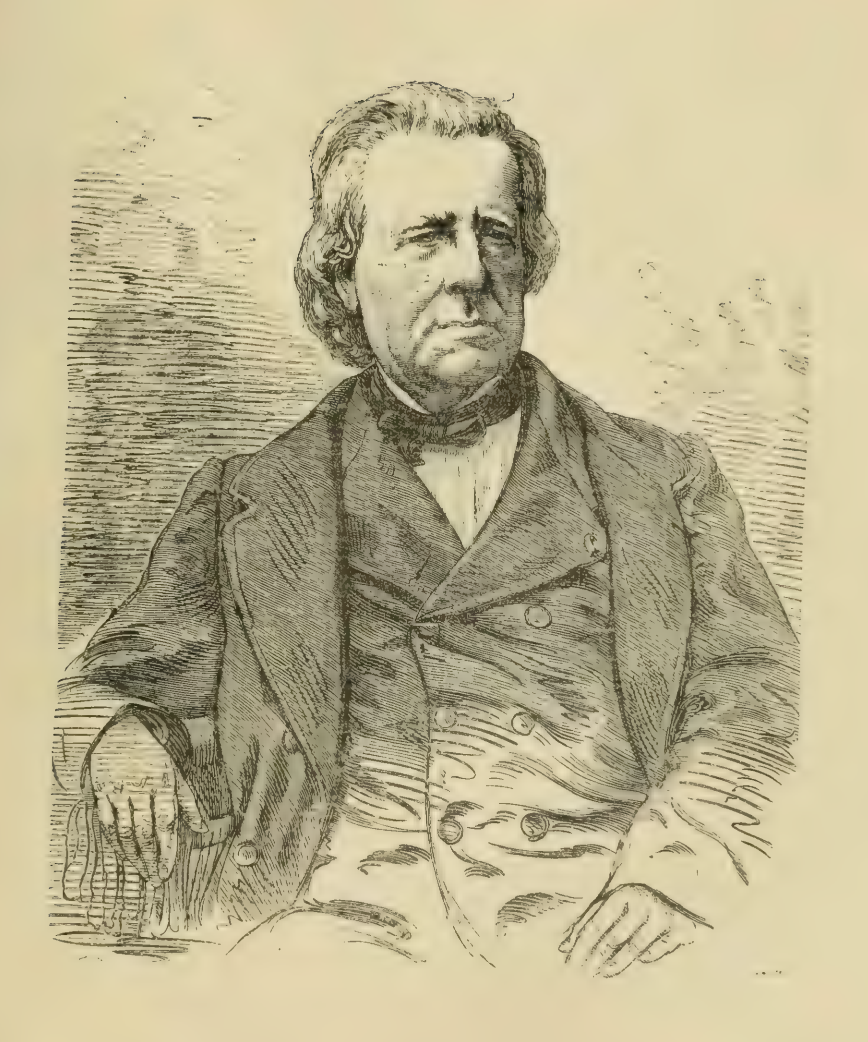
M. Marie Aycard [illegible] Comité, dans sa séance du [illegible]

[illegible] que, dans le plus bref dél[illegible] pierre de liais. M. Marie Aycard rédi[illegible]e historique au nom du Comité et [illegible] en lui assurant une [illegible]

[illegible]

[illegible] François Ponsard [illegible] de la Société, sur la [illegible]

[illegible]



une poursuite qu'il se propose d'intenter aux auteurs de *L'Homme de Paille*, vaudeville joué au Palais-Royal, en contrefaçon de *Mon Ami Tossac*, feuilleton publié dans le *Courrier français* du 19 avril 1840.

Mme Marie de l'Épinay dénonce la transformation d'un de ses romans intitulé : *Comment l'Amour vient en causant* en une pièce que M. Fournier a donnée au Gymnase sous le titre de : *Un Jour d'Orage*, et elle demande au Comité d'intervenir dans le procès qu'elle désire intenter.

M. Emmanuel Gonzalès signale, à son tour, les analogies qui se rencontrent dans *Les Naufrageurs*, drame joué à la Porte-Saint-Martin et *L'Épave de la Tremblade*, un de ses romans.

M. Alfred des Essarts adresse le même avis, au sujet de la pièce intitulée : *Jean Lenoir*, au Gymnase, et *Le Trésor de l'Émigré*.

En ce qui touche Mme Marie de l'Épinay, le Comité déclare qu'il n'y a pas lieu de poursuivre.

Pour M. Emmanuel Gonzalès, vu les ressemblances frappantes de fond et de forme qui existent entre les deux œuvres, il conclut qu'il y a convenances et opportunité dans l'intervention; mais avant de faire droit, M. Chabot de Bouin, l'un des auteurs du drame et membre de la Société, sera appelé pour fournir des explications et, au besoin, consentir un arbitrage.

Pour M. Alfred des Essarts, le rapporteur estime que, vu les notables différences introduites dans la pièce par les incidents que l'auteur a créés, il n'y a nul motif d'intenter un procès.

Un épouvantable malheur vient frapper Victor Hugo dans ses plus vives affections. Sa fille, mariée récemment à

M. Vacquerie, s'est noyée fatalement avec son mari dans une promenade en mer. Le Comité, pour sympathiser avec la douleur du poète, adresse au malheureux père une lettre de condoléances au nom de la Société (22 septembre 1843).

---

8 décembre 1843. — Une députation de la Société, comprenant le bureau du Comité, assistera à la cérémonie d'inauguration du monument de Molière, rue de Richelieu.

L'assemblée générale ordinaire, pour le renouvellement du Comité, a lieu le 7 janvier 1844. Eugène Sue est élu l'avant-dernier par 15 voix, au scrutin de ballottage.

Le 8 janvier, le Comité nomme une commission pour s'occuper d'un bulletin mensuel qui serait adressé à tous les membres de la Société.

Admission, le 22 janvier 1844, de M. Félix Tournachon, devenu célèbre sous le pseudonyme de *Nadar*. Il a pour parrains Élie Berthet et Molé-Gentilhomme.

M. Xavier Saintine est admis le 19 février, sur la présentation de M. Michel Masson, et, le 4 mars suivant, il demande au Comité son appui pour mettre à néant des bruits calomnieux et mensongers qui s'attaquent à sa personne.

Le Comité, jugeant inutile de s'entourer de renseignements ultérieurs, ni de provoquer d'enquête sur des rapports qu'il considère, dès à présent, comme calomnieux,

se déclare suffisamment éclairé, donne acte à M. Saintine de sa dénégation et passe à l'ordre du jour.

Le 15 avril 1844, Mme George Sand envoie sa démission. Le Comité la repousse sans préjuger.

Dans la séance du 1er juillet 1844, le Président donne lecture d'une lettre de M. Fourquet d'Hachette, qui demande son admission et le droit d'établir un cours d'éloquence et de déclamation sous le patronage de la Société des gens de lettres.

Quant au droit d'écrire sur ses programmes : *Pérégrinations orales et cours d'Éloquence et de Déclamation sous le patronage de la Société des gens de lettres*, le Comité décide qu'il sera refusé. Il accepte encore moins une demande de secours renfermée dans la lettre; mais il accorde au solliciteur la remise entière de la cotisation et de l'apport social. Dans ces conditions, M. Fourquet d'Hachette est accepté comme sociétaire.

Ces libéralités ne satisfont qu'à moitié le nouvel élu qui, dans la séance suivante, donne sa démission, motivée sur le refus du secours par lui demandé.

M. Fourquet d'Hachette partage avec M. Alphonse Karr la singularité de n'avoir fait partie de la Société que pendant une semaine; on ne pourrait lui trouver, je pense, d'autre rapprochement avec l'auteur de *Geneviève.*

Le départ de M. d'Hachette était largement compensé, d'ailleurs, par l'arrivée de M. Arsène Houssaye, sous le patronage de MM. Henri Celliez et Marc Fournier.

Le 22 juillet 1844, M. Celliez expose les faits suivants : M. Gardeton, membre de la Société, se trouve plongé dans la misère la plus profonde; sur le point d'être expulsé de son domicile, il a demandé un secours au Comité par une lettre où il prie la Société de chercher à lui faire vendre d'immenses matériaux qu'il a réunis. Ces matériaux comprennent une *France musicale, Bibliographie de la Musique* et n'ont plus besoin que d'un classement. Il les donnerait pour 150 francs. En outre, il expose qu'il conviendrait, dans l'intérêt de M. Gardeton, de lui donner les moyens d'aller à Nîmes, sa ville natale, où sa santé trouverait à s'améliorer.

Le Comité fait remettre à son secrétaire l'argent nécessaire à son rapatriement ; mais longtemps après, on signalait sa présence à Paris, qu'il ne quitta jamais, où il a dû mourir sans trouver probablement à vendre son travail sur la musique.

Vaubouin, le jeune prodige. — M. Henri Celliez, au nom de la commission d'administration, fait connaître qu'un jeune berger de Montoire, près Vendôme, âgé de dix-huit ans, a été présenté par M. Pétrus Borel. Ce jeune homme a écrit un roman et l'a apporté à Paris, où il est venu à pied, ayant 3 francs dans sa poche, au départ. Le jeune Charles Vaubouin se présente lui-même au Comité. De l'examen du manuscrit par M. Michel Masson et des questions qui lui sont adressées par les membres du Comité, il résulte que ce jeune homme a reçu une éducation incomplète, mais dont il a su retirer des fruits, et que son roman, malgré de grandes imperfections de forme et de fond, accuse cependant des facultés

qui, bien dirigées, donneraient des espérances d'avenir. En conséquence, la commission propose qu'il soit accordé à Charles Vaubouin un léger secours, afin qu'il puisse retourner dans sa famille. Il sera écrit, à ce sujet, une lettre au père du jeune homme et une autre au maire de sa commune.

Cette affaire est continuée dans la séance du 19 août, c'est-à-dire après la réponse de M. Chesneau, maire de Montoire qui, confidentiellement, déclare Charles Vaubouin tout à fait indigne d'assistance.

Le Président donne l'ordre de faire comparaître le berger, lui déclare que le Comité a été trompé par des mensonges, et lui retire, dès ce jour, sa protection ainsi que le secours quotidien qu'on lui avait accordé.

Néanmoins, et par suite de circonstances imprévues, le jeune prodige ne put être rapatrié qu'à la fin de septembre, et le Comité lui continua, jusque-là, 1 fr. 50 par jour.

Ainsi se termina l'odyssée du berger littérateur.

M. de Balzac, dont les idées de départ semblaient calmées depuis longtemps, renouvelle sa démission, qui n'est pas plus acceptée que les fois précédentes (14 octobre 1844).

« Bulletin de la Société des gens de lettres ». — Le Comité décide, à la date du 13 janvier 1845, que :

1° La Société publiera, tous les mois, une livraison composée de trois feuilles d'impression, format et justification de la *Revue pittoresque*, composée d'articles et nouvelles

fournis exclusivement par les membres de la Société, et dont aucun ne pourra dépasser une feuille. Sur la couverture de ces livraisons et, si besoin en est, sur des pages en dehors de la pagination, seront imprimées toutes les communications qui seront jugées utiles aux intérêts de la Société, et aussi une nomenclature des ouvrages publiés dans le courant du mois par les membres de la Société, plus une nomenclature des articles et feuilletons publiés dans le mois par les membres de la Société et susceptibles d'être reproduits ;

2° Cette publication sera dirigée par le Comité. Un règlement ultérieur déterminera la manière dont elle sera exercée. En attendant, la commission d'administration et de comptabilité est chargée de préparer la publication et d'en faire paraître le premier numéro ;

3° La publication aura pour titre : *Bulletin de la Société des gens de lettres;*

4° Cette publication sera adressée : 1° à tous les membres de la Société ; 2° à tous les reproducteurs en relation avec la Société; 3° à tous les corps savants et littéraires ainsi qu'à tous les publicateurs dont la Société recevrait également les produits. Elle sera distribuée, ainsi qu'il est dit, gratuitement, et c'est seulement au bout de l'année que les livraisons réunies en volumes pourront être vendues;

5° Il est ouvert à l'Agent central un crédit de 550 francs par mois pour subvenir aux frais de la publication jusqu'à la fin de l'exercice [1].

Cependant, la confection du *Bulletin* est d'un prix dispendieux pour la Société, qui ne s'est pas encore enrichie;

[1] Cette publication n'a pas cessé d'exister.

aussi, l'Agent central propose d'apprécier s'il ne conviendrait pas de supprimer le prix des articles, l'indemnité de reproduction restant la seule rémunération aux auteurs des nouvelles.

Cette proposition date du 19 décembre 1846; le 16 janvier 1847, le rapport de la commission administrative ne pense pas qu'on puisse rayer du budget les frais de rédaction, à cause de la prochaine expiration des pouvoirs du Comité actuel, mais une formule, arrêtée d'avance, sera présentée à l'assemblée générale, pour décider le maintien ou la suppression du *Bulletin*, avec quelques modifications.

Le conflit Alexandre Dumas et Eugène de Mirecourt. — Le 17 février, M. Alexandre Dumas écrit au Comité une lettre ainsi conçue :

Messieurs,

Comme le hasard m'avait mis une première fois en relation avec vous, à propos d'une brochure que votre Président m'a présentée comme dirigée contre moi, quoique mon nom ne s'y trouvait pas ;

Comme dans cette circonstance, j'avais cru reconnaître en vous des sentiments, je ne dirai pas bienveillants, mais justes à mon égard, je viens soumettre la question suivante au Comité :

Y a-t-il abus dans la réunion de deux personnes s'associant pour produire, réunion établie en vertu de conventions particulières, et qui ont constamment agréé et agréent encore aux deux associés?

Maintenant, cette question posée, l'association a-t-elle nui à quelqu'un ou à quelque chose? Entendons-nous sur les personnes et sur les choses.

Nous avons fait en deux ans, Maquet et moi : *Les Mousquetaires*, 8 vol. — *La Suite des Mousquetaires,* 10 vol. —*La Fille du Régent*, 4 vol. — *La Reine Margot*, 6 vol. — *Le Chevalier de Rouge-Ville*, 3 vol. Je ne parle pas de *Sylvandire* et de d'*Harmental* faits entièrement.

En tout, quarante-deux volumes.

Les Mousquetaires ont-ils fait du tort au *Siècle* qui les a publiés et à M. Baudry qui les a publiés ?

La Fille du Régent a-t-elle fait du tort au *Commerce* qui l'a publiée et à M. Cadot qui l'a éditée ?

Les autres ouvrages, enfin, ont-ils nui aux journaux et aux éditeurs qui les avaient acquis sur leurs simples titres?

Non, car le public a jugé, en leur faveur, cet étrange procès dans lequel il y a eu jugement rendu, sans qu'il y ait eu contestation.

Maintenant, cette association a-t-elle nui à mes confrères ?

Non, car ils étaient dans la même position que moi et pouvaient, soit isolément, soit en s'associant, opposer leur production à la mienne, ce qu'aucun d'eux n'a négligé de faire.

Maintenant, cela nuisît-il à mes confrères, dois-je m'en préoccuper autrement que ne s'en préoccupent, dans une autre branche de littérature, mes confrères les auteurs dramatiques, auxquels on n'a jamais contesté le droit d'association avouée ou occulte?

Passons à mon collaborateur qui s'étonne de la commisération qu'il inspire et des soins que l'on prend de défendre ses intérêts, en attaquant les miens qui sont les nôtres.

Calculons d'abord isolément ce que, depuis deux ans, nous avons fait seuls. Ce calcul prouvera que, si copieux que soit le produit de notre collaboration, chacun de nous a eu encore du temps de reste.

M. Maquet a produit à son nom seul : *Le beau d'Angennes*, 2 vol. — *Deux Trahisons*, 2 vol. — *Deux Mots sur un Mur*, 1 vol. — *La Bastille*, *Le Donjon de Vincennes*, *Bicêtre*, six mois de feuilletons à la *Revue de Paris*, c'est-à-dire quatorze à quinze volumes.

J'ai produit : *Georges*, 3 vol. — *Fernande*, 3 vol. — *Gabriel Lambert*, 3 vol. — *Les Frères corses*, 2 vol. — *Cécile*, 2 vol. — *Amaury*, 4 vol. — *Le Siècle de Louis XIV*, 10 vol. — *Albine*, 3 vol. — *La Galerie de Florence*, 4 vol.

Trente-trois volumes, sans compter le théâtre et le courant du travail.

Ceci est un exemple de ce que peuvent produire deux hommes qui, soit isolément, soit en collaboration, ont pris l'habitude de travailler douze à quatorze heures par jour.

Maintenant, le collaborateur est-il lésé? C'est à lui de répondre.

Donc,

Si j'ai satisfait à mes engagements envers mes libraires et les journaux en ne leur promettant jamais que des livres et en leur donnant souvent des succès ;

Si j'ai satisfait mon collaborateur en tenant loyalement les conditions arrêtées ensemble et en me faisant, au bout de deux ans de relations assidues, d'une simple connaissance un ami intime ;

Si enfin, j'ai agi dans la limite du droit que tout écrivain possède de produire soit isolément, soit en association, n'ai-je pas le droit d'en appeler à ceux qui ont mandat de garder mes intérêts et de défendre mon honneur, lorsque mon honneur et mes intérêts sont attaqués?

Voilà, messieurs, les questions que vous avez à résoudre.

J'attends votre décision pour savoir si je dois chercher autre part que chez vous la reconnaissance de mon droit et la réparation de mon offense.

Veuillez agréer, etc.

ALEXANDRE DUMAS.

On fait remarquer que le Comité peut être appelé à connaître disciplinairement, soit d'office, soit sur plainte de la publication, de l'écrit auquel cette lettre fait allusion, écrit qui est déposé sur le bureau du Comité et qui porte pour

titre : *Fabrique de Romans. Maison Alexandre Dumas et Cie*, etc.

Dès lors, le Comité, avant de s'occuper de la lettre de M. Dumas, doit vider la question des poursuites disciplinaires.

Un membre établit la proposition suivante :

Attendu que M. Eugène de Mirecourt a publié un écrit intitulé : *Fabrique de Romans. Maison Alexandre Dumas et Cie*, dit que M. de Mirecourt sera appelé à s'expliquer devant le Comité réuni disciplinairement.

Le Comité adopte cette proposition et décide de convoquer M. de Mirecourt pour la prochaine séance; il décide encore qu'une lettre sera écrite par le secrétaire à M. Dumas pour ménager le libre arbitre du Comité, qui, s'étant saisi d'office de la connaissance disciplinaire de la brochure, ne peut répondre lui-même.

L'affaire revient à la date du 24 février 1845; mais à l'ouverture de la séance, M. Auguste Maquet déclare que, sa situation particulière ne lui permettant pas de prendre part aux débats, non plus qu'aux délibérations qui s'en suivront, il s'abstiendra.

M. de Mirecourt est introduit et, après un court préambule pour le mettre au courant des motifs qu'ils l'ont fait appeler, le Président lui demande s'il est l'unique auteur de la brochure? — Oui. — Qui en a payé les frais? — Moi.

Le rapporteur fait ensuite l'analyse du pamphlet et donne lecture des passages qui méritent l'attention, au point de vue de la convenance et de la moralité littéraires, puis M. le Président pose une longue série de questions auxquelles M. de Mirecourt répond avec plus ou moins de justesse. Après son départ, le Comité délibère et termine en lui infligeant un blâme très sévère.

Le 25 février 1845, il est donné lecture de la résolution qui est approuvée à l'unanimité ; mais alors un membre annonce que, dans l'intervalle des deux séances, M. Dumas a manifesté l'intention d'intenter un procès en diffamation à M. de Mirecourt. Dans ce cas, le Comité deviendrait, pour ainsi dire, l'auxiliaire de M. Dumas dans sa poursuite.

L'observation frappe la majorité, qui décide la délivrance à M. Dumas d'une copie, s'il la requiert, mais à la condition d'honneur de n'en pas faire usage en justice et de ne pas la publier s'il intente un procès à son adversaire.

Le 10 mars suivant, M. de Mirecourt se présente, pour protester contre le projet, que paraît avoir le Comité, de publier dans le *Bulletin* l'extrait de la décision qui concerne M. Maquet et les autres collaborateurs de M. Alexandre Dumas ; mais il n'insiste pas davantage et se retire. Il revient de nouveau le 21 avril, et cette fois pour se plaindre de l'usage qu'a fait à l'audience l'avocat de M. Alexandre Dumas de la décision disciplinaire rendue contre lui, malgré les réserves insérées dans cette décision.

M. le Président explique à M. de Mirecourt que, conformément au vœu de la décision, aucune expédition n'a été délivrée à M. Dumas et qu'il lui en a été seulement donné communication. M. de Mirecourt demande à être déchargé du blâme, en raison de cette circonstance ; mais le Comité décide qu'il n'y a lieu à délibérer.

M. de Mirecourt fut condamné quelque temps après devant le tribunal où l'avait appelé M. Alexandre Dumas.

Le 13 mai 1845, un jury diciplinaire est réuni pour délibérer sur le fait suivant :

Un arrêt de la cour d'assises de Paris, du 26 février 1845, a condamné M. Charles Marchal à cinq ans de prison et 10,000 francs d'amende pour la publication d'un livre intitulé : *La Famille d'Orléans.*

Le jury disciplinaire reconnaissant : 1° que M. Marchal a attaqué par des pamphlets outrageants des personnes dont il avait sollicité et reçu les bienfaits; 2° qu'il a non seulement commis des plagiats, mais que, d'après les assertions de M. l'Avocat général restées sans démenti, il a de plus falsifié dans un sens injurieux les passages qu'il copiait pour leur donner une signification contraire à celle qu'ils avaient dans l'ouvrage original ;

Attendu que ces faits sont de nature grave et motivent la radiation de M. Marchal dans les conditions de l'article 61 des statuts sociaux ;

Déclare, à la majorité de 13 voix contre 1, M. Marchal exclu de la Société des gens de lettres.

M. Théodore de Banville est admis le 14 juillet 1845, présenté par MM. Victor Hugo et Altaroche.

M. Henry Mürger est admis le 26 septembre 1845, sur la présentation de MM. Molé-Gentilhomme et Tournachon.

Le 20 octobre, le Comité prend l'arrêté suivant dont on jugera l'utilité :

« Attendu que la somme de 50 francs qui est due par les membres entrants dans la Société n'est pas acquittée avec exactitude, le Comité invite l'Agent central à exiger le dépôt préalable de ces 50 francs avant de soumettre la demande.

Dans l'assemblée générale ordinaire qui a lieu les 28 décembre 1845 et 11 janvier 1846, M. Étienne Énault propose que les membres du Comité soient réélus par tiers seulement, et non intégralement chaque année. Cette proposition n'obtient pas les honneurs de la prise en considération; mais, renouvelée avec ténacité par son auteur, elle devra triompher dans l'avenir.

M. Horace Raisson ayant, dans la dernière assemblée générale, accusé le Comité d'avoir admis comme sociétaire un homme de lettres flétri, sera invité à se présenter dans la prochaine séance, pour fournir des explications catégoriques. Cette séance a lieu le 19 janvier 1846; mais M. Raisson, indisposé pour la circonstance, prie le Comité d'envoyer un de ses membres auprès de lui, afin d'y recevoir ses confidences. MM. Maquet et Altaroche sont délégués à cet effet.

Ces messieurs rendent compte, le 2 mars, de la visite inutilement tentée auprès de leur collègue; ils n'ont pas même été reçus; ils ont alors écrit pour le prier d'envoyer le nom du membre indigne : il n'a pas daigné répondre.

Le Comité déclare qu'une lettre, rédigée séance tenante, sera envoyée à M. Horace Raisson, pour lui demander une réponse immédiate; elle arrive à la fin de la séance et l'auteur s'y excuse d'avoir avancé un fait qu'il ne peut plus certifier : il a été induit en erreur, dit-il.

Cette réponse évasive, loin de satisfaire le Comité, l'irrite jusqu'à décider la comparution de M. Horace Raisson devant un jury diciplinaire, pour l'ensemble de sa conduite dans cette affaire.

Le jury se réunit le 30 mars et déclare que M. Horace

Raisson a manqué à la probité de l'homme de lettres, aussi bien qu'aux devoirs de la bonne confraternité et, lui faisant application de l'article 62 des statuts, le suspend pour trois mois, à partir de ce jour, des droits et avantages attachés à la qualité de membre de la Société des gens de lettres.

Le 9 février 1846, la Société reçoit le plus grand honneur et le plus grand hommage officiel que puisse donner un gouvernement : M. de Salvandy, Ministre de l'Instruction publique, demande son admission comme sociétaire, sur la présentation de M. Charles Merruau.

Le don de joyeux avènement ne se fit pas longtemps attendre du nouveau titulaire ; le jour même de son admission, M. le Président donnait lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique contenant avis d'une allocation de 2,000 francs attribuée à la Société sur les fonds affectés aux Sociétés savantes de France, au budget de l'État.

Cette allocation, vainement sollicitée jusqu'ici, devait être maintenue et même augmentée sous chacun des Gouvernements suivants, jusqu'au jour où le Gouvernement du maréchal de Mac Mahon crut devoir la supprimer, pour des causes que nous ferons connaître à leur place.

Ce même jour aussi, M. Pommier, Agent central, demande à présenter un successeur, se réservant d'indiquer son nom en temps utile.

Un nouveau jury disciplinaire se réunit le 19 mars 1846, à la requête de M. Amédée Achard, pour juger le différend qui s'est élevé entre M. Durrieu et lui. Il reproche à ce dernier de lui avoir fait enlever la situation qu'il possédait sous l'administration précédente du *Courrier français*, et qu'on avait pris l'engagement de lui conserver.

M. Durrieu, tout en reconnaissant l'exactitude de certains faits, rejette sur un autre les torts de la nouvelle administration.

Le Comité donne acte à M. Achard des déclarations ci-dessus exprimées, dit qu'il n'y a pas lieu à application de l'article 62 des statuts et réserve à M. Achard tous ses droits à faire valoir ainsi qu'il avisera.

NOMINATION DANS L'ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR. — M. de Salvandy ne se tient pas quitte envers la Société avec les 2,000 francs qu'il a jetés dans notre caisse. La lettre autographe suivante est lue dans la séance du 11 mai 1846, par M. Viennet, Président du Comité :

Mon cher Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le Roi a nommé chevaliers de la Légion d'honneur, dans la Société des gens de lettres, MM. Léon Gozlan, de Bazancourt, Hippolyte Lucas, Léon Halévy, Ernest Alby et Arsène Houssaye.

Ce ne sont ni tous les noms dignes de cette distinction, ni tous ceux sur qui je voulais l'appeler. Quelques ajournements de très courte durée n'empêcheront pas que tous mes vœux ne soient satisfaits et que la Société n'apprécie combien le gouvernement du Roi tient à honneur de marquer sa bienveillante estime pour les travaux de ses membres. Exprimez ce senti-

ment comme vous savez faire, et recevez les nouvelles assurances de mon sincère attachement.

SALVANDY.

Les brevets et les croix étaient joints à cette lettre.

Le Comité ajourne au lundi suivant la réception des membres de la Société promus chevaliers de la Légion d'honneur, attendu l'absence de M. Viennet, chargé de les recevoir officiellement. Après cette réception, le bureau se rendra en corps chez M. le Ministre de l'Instruction publique, pour lui exprimer les sentiments de gratitude de la Société tout entière.

Le Comité décide, en outre, que le portrait de M. de Salvandy sera placé dans la salle des séances du Comité.

Le 18 mai, le Comité décide que des diplômes votés l'année précédente seront immédiatement délivrés aux membres sociétaires.

M. Altaroche propose de décerner, comme hommage de reconnaissance, une médaille d'or à M. Louis Desnoyers, fondateur de la Société; les coins de cette médaille seraient conservés pour servir, quand le Comité le jugera convenable, à la confection de nouvelles médailles de moindre valeur.

Renvoi à la commission d'administration, pour présenter un rapport à l'une des prochaines séances. Cette motion de sentiment ne paraît avoir été suivie d'aucun effet.

Autre jury disciplinaire, provoqué par M. Pommier, Agent central, contre M. Julien Lemer. Ce jury se réunit le 10 septembre 1846 et prononce l'*avertissement* contre M. Lemer, attendu que l'article dont il se déclare l'auteur

dans le *Corsaire-Satan*, et dans lequel il aiguise contre M. Pommier les traits les plus satiriques de son esprit, n'est pas d'ailleurs jugé très méchant.

La commission administrative présente son rapport le 19 octobre, sur la présentation faite par M. Pommier de M. Godefroy, pour le remplacer dans ses fonctions d'Agent central. Ce dernier est accepté par douze boules blanches contre deux boules noires, et il entre en fonctions le 2 novembre suivant.

PUBLICATION DES OUVRAGES DE LITTÉRATURE SÉRIEUSE. — M. de Salvandy, Ministre de l'Instruction publique, envoie, le 30 novembre, un projet dont il est saisi et qu'il soumet à l'examen du Comité, pour connaître son avis. Il s'agit de la formation d'une Société devant assurer la publication des ouvrages de littérature sérieuse.

Une commission de cinq membres est chargée d'étudier ce projet et d'en rendre compte dans le plus bref délai possible.

Le rapport est présenté le 24 mai 1847 et, après une longue et très intéressante discussion, il est adopté dans son ensemble.

Le 14 juin suivant, le Comité s'occupe de réunir les titres d'ouvrages qui pourraient être publiés soit individuellement, soit collectivement par ses membres.

On propose dans l'ordre suivant :

1. *Édition Dario des Classiques.*
2. *Dictionnaire général des Théâtres.*
3. *Histoire des Mots ou Chronologie de la Langue.*

4. *Mémoires des Littérateurs contemporains écrits par eux-mêmes.*
5. *Tous quatre par An,* Paul Lacroix.
6. *Biographie littéraire universelle depuis Orphée jusqu'à nos Jours,* par M. Molé-Gentilhomme.
7. *Histoire du dix-neuvième Siècle par les Journaux. — Répertoire universel de la Presse depuis* 1800 *et Histoire des Livres,* par M. Charles Merruau.
8. *Histoire des Auteurs dramatiques et des Auteurs les plus célèbres,* par M. des Essarts.
9. *Histoire des Rois, Reines et Ministres de France.*
10. *Biographie de tous les Auteurs, depuis Moïse jusqu'à nos Jours.*
11. *Les Mystères de l'Histoire,* par M. Audibert.
12. *Les Martyrs de la Pensée. — Trésor littéraire du dix-neuvième Siècle, morceaux choisis de Littérature contemporaine. — Histoire littéraire de la France,* par M. Jubinal.
13. *Dictionnaire de la Langue des Affaires. — Le Livre de l'Album de la Société,* par M. Achille Comte.
14. *Histoire des Arts et Métiers en France. — Histoire pittoresque des Villes. — Nouvelles contemporaines,* par M. Jules Lacroix.
15. *Encyclopédie du dix-neuvième Siècle. Dictionnaire de la Langue française,* par M. Frédéric Thomas.
16. *Histoire du dix-neuvième Siècle. Les Contes de l'Histoire.*
17. *Nouvelles au Concours* (la même nouvelle traitée selon les mœurs de pays divers), par M. Michel Masson.
18. *Les Erreurs de l'Histoire,* par M. Marie Aycard.
19. *Dictionnaire de la Révolution,* par M. Lireux.
20. *Histoire et Origine des Proverbes,* par MM. Altaroche et Comte.

21. *Dictionnaire des Croyances. Répertoire complet des Légendes,* par M. Altaroche.
22. *Le dix-neuvième Siècle* ou *Recueil de Biographies universelles.*
23. *Histoire des Armées de la République française.*
24. *Histoire d'Amérique*, par M. Alby.

On propose que, parmi les titres ci-dessus, quelques-uns soient choisis pour les offrir à un éditeur. Le Comité adopte, comme pouvant être immédiatement exécutés, les ouvrages portant les n°s 4, 6, 7, 11, 12, *Le livre de l'Album ;* 13, 14, *Nouvelles contemporaines ;* 16, *Les Contes de l'Histoire ;* 17, 21, *Répertoire complet des Légendes.*

M. le Président fait observer qu'il importe aux auteurs dont les titres viennent d'être choisis de donner quelques explications sur le livre qu'ils veulent produire, et il demeure entendu qu'à la prochaine séance ils apporteront le développement complet de leurs idées.

Le 28 juin 1847, le Comité, vu la délibération réservant douze titres d'ouvrages pour être édités au bénéfice de la Société ;

Considérant qu'il importe d'ouvrir, le plus tôt possible, le cours de cette publication,

Décide :

L'ouvrage proposé par M. Jubinal, portant pour titre : *Trésor littéraire du dix-neuvième Siècle*, sera immédiatement préparé.

Une commission est chargée de composer l'ouvrage, d'en arrêter le plan et la distribution, d'en choisir les fragments qui devront en faire partie, etc., etc.

Elle a pleins pouvoirs pour le travail et a droit de s'adjoindre tel membre qu'elle jugera convenable, dans le

Comité ou dans la Société, pour préparer l'œuvre et de commettre ceux qui devront l'exécuter.

A la suite de cette décision, une commission de huit membres est désignée pour s'occuper du *Trésor littéraire* dont nous raconterons les péripéties tout à l'heure et qui naquit d'un complet hasard, comme tant d'autres œuvres.

Quant au rapport sur la *publication des ouvrages de littérature sérieuse*, il n'était pas encore envoyé le 26 juillet 1847 à M. le Ministre de l'Instruction publique; les événements de Février 1848 se chargèrent de liquider cette grave question qui, probablement, n'eût point abouti.

Le 14 décembre 1846, un membre du Comité, Xavier Saintine, appelle l'attention du Comité sur la facilité avec laquelle on admet les candidats dans la Société.

Le Comité, frappé de la justesse de cette observation, charge une commission de lui présenter un règlement à cet égard, et, le 7 janvier 1847, il décide :

Que toute demande d'admission devra être signée de son auteur et présentée par deux membres au moins de la Société, qui la signeront également à titre de parrains. Elle devra être accompagnée d'un rapport rédigé par les parrains et contenant, sous la responsabilité de leurs signatures, tous les renseignements qu'il importe de connaître sur l'âge, la position et les antécédents littéraires et moraux de l'adhérent.

La demande ne pourra être soumise au Comité qu'après le versement de l'apport social et d'un exemplaire des œuvres de l'adhérent pour la bibliothèque, etc., etc.

Service médical. — Un membre propose, le 26 décembre 1846, de créer un service médical composé d'un certain nombre de médecins qui, soit par tour de rôle, soit par quartier, se mettraient à la disposition de la Société pour donner gratuitement leurs soins à ceux pour qui le Comité les solliciterait.

Le rapport sur cette affaire est présenté seulement le 3 mai 1847 ; il y est dit que seize médecins ont offert leurs services, et qu'ainsi le projet peut être adopté, ce qui a lieu.

Les médecins admis sont : MM. Barret, Blatin, Boudes, Bourghière, Caffe, Cerise, Descroizille, Fleury, Jobert de Lamballe, P. de Laborde, Piron, Ricord, Richelot, Th. Roussel, Roussel et Vernois.

Ce conseil médical est complété, dans la séance suivante, 10 mai 1847, par quatre nouveaux membres, qui sont : MM. Amussat, Boyer, Labarraque et Trousseau.

L'assemblée générale annuelle a lieu les 17 et 24 janvier 1847.

Une proposition d'admettre dans la Société, à titre d'associés honoraires, mais sans droit de vote, les personnes qui, placées en dehors de la carrière littéraire, auront rendu des services aux lettres, est repoussée à une forte majorité.

L'Album. — Les ressources de la Société, de plus en plus précaires, ne cessaient d'inquiéter vivement ses amis et ses promoteurs. Le Comité cherchait une idée qui, bien exploitée, pût, sinon l'enrichir, — en ce temps lointain,

nul n'aurait osé pronostiquer sa fortune à venir, — au moins l'aider à vivre, ou, ce qui semble une idée plus juste, à l'empêcher de mourir.

Dans la séance du 19 décembre 1846, M. Alfred des Essarts proposa *la création d'un riche album d'autographes et de dessins, dont on tirerait parti par le moyen d'une loterie, ou autrement.*

Cette motion fut vivement appuyée par M. Xavier Saintine, qui crut devoir y ajouter *une soirée littéraire, dramatique et musicale dans laquelle serait tirée la loterie.*

Le Comité, frappé des ressources que semblaient promettre ces deux attractions connexes, chargea quelques-uns de ses membres de les étudier et de les lui rapporter en temps utile [1].

La commission employa deux mois pour élucider son travail, qui fut lu le 18 février 1847, et sur lequel on convint des résolutions suivantes :

Une solennité publique aura lieu au bénéfice du fonds de secours. Un album sera créé pour la circonstance et mis, dès à présent, en confection ; tous les membres de la Société seront appelés à y concourir pour leurs signatures au moins.

En tête de l'album figureront un certain nombre de pages consacrées à des œuvres, autant que possible inédites, de littérateurs choisis, soit dans la Société, soit en dehors.

Les noms littéraires seront exclusivement appelés à y concourir ; les peintres et dessinateurs choisis seront invités à illustrer l'album ; le dessin devra se trouver, autant que possible, sur le même feuillet que l'autographe.

Des compositeurs choisis seront appelés aussi à donner des autographes.

[1] La commission comprenait : MM. Alfred des Essarts, — Xavier Saintine, — Paul Lacroix, — Ernest Alby, — Audibert.

L'album sera l'objet d'une tombola dont les conditions seront ultérieurement déterminées.

Il y aura pour le tirage de l'album une solennité littéraire et musicale dont le programme et le lieu seront aussi déterminés ultérieurement.

Une commission sera immédiatement nommée, tant pour l'exécution de l'album que pour la composition de la soirée [1].

La commission présentera, dans la prochaine séance, la liste des littérateurs, peintres et compositeurs, qu'elle proposera au Comité de choisir pour la confection des premières pages de l'album.

Une semblable décision devait attirer l'éveil de ces industriels toujours en quête d'une affaire si modeste qu'elle soit, et le lundi suivant un monsieur Morel, joaillier, « offrit des services pour l'ornementation du précieux recueil. »

Il fallut attendre jusqu'au 14 juin 1847 que M. Thoré, rapporteur, vînt fournir certains détails sur les travaux effectués et fît décider par le Comité que « la commission de l'album s'assemblerait incessamment pour en pousser l'exécution ».

Un nouveau mois s'écoula sans que la question sembla résolue dans un sens ou dans l'autre ; ce fut encore M. Thoré qui la reprit, en indiquant le point exact où se trouvait l'œuvre : on avait piétiné sur place ; tout restait à créer ; mais comme il fallait paraître s'en occuper, il fut donné lecture d'un projet de lettre à l'adresse des écrivains, des peintres et autres personnages en vue dont on désirait obtenir la coopération.

[1] Cette commission fut composée de MM. Louis Lurine, — Achille Jubinal, — Xavier Saintine, — Audibert, — Alfred des Essarts, — Thoré, — Charles Merruau, — Auguste Lireux, — Félix Pyat, — Paul Lacroix, — Frédéric Thomas, — Achille Comte.

On lut également la liste de ceux auxquels il convenait de s'adresser de préférence, soit par la nature de leur talent, soit par la sympathie qu'ils inspiraient au public, et les membres présents, se partageant les noms d'après leur propre importance, promirent d'effectuer des visites et de provoquer les adhésions.

Ces visites furent tentées mollement, si l'on en juge par la longueur du temps qu'on mit à les exécuter ; encore M. l'Agent central fit-il connaître, à la date du 18 octobre, que la commission réclamait l'envoi d'une lettre aux journaux, afin que l'on apprît dans le public l'existence de l'album ; mais le Comité, peu soucieux d'effectuer le travail par lui-même, remit à la commission le soin de procéder à la publicité qu'elle réclamait.

A la séance suivante, M. Achille Comte se risqua à proposer, comme augmentation des bénéfices, que les articles ou les dessins fussent reproduits par les soins de la Société ; on rejeta judicieusement cette proposition qui supprimait, pour le futur propriétaire de l'album tout le charme qu'il pouvait attacher à son unique et exclusive possession. Huit jours plus tard, M. Paul Lacroix, passant en revue les récents travaux de la commission, annonçait que la plupart des feuilles remises aux membres du Comité avaient été transmises à des littérateurs ou à des artistes célèbres occupés dès à présent à les remplir, et provoquait, comme résolution, que les feuilles non distribuées le fussent le plus tôt possible et que celles déjà remplies soient retirées non moins rapidement. M. Achille Comte, après lui, donnait lecture des adhésions nouvelles à la collaboration de l'album.

M. Achille Jubinal proposa, à son tour, de préparer des feuilles pour un nouvel album des personnalités étrangères ;

et, devant cette résolution adoptée à l'unanimité, une seconde commission fut nommée dans ce but [1].

Si l'album devait contenir les autographes les plus précieux des personnages de France, le Comité avait eu soin, toutefois, d'en exclure « le Roi et les Princes »? M. Achille Jubinal eut le courage néanmoins de demander, le 7 février 1848, que cette mesure fût rapportée, comme impolitique. Nous ne savons si la décision lui fut favorable, mais la révolution qui survint dix-sept jours plus tard se chargea de trancher le nœud de la question dans le sens le plus vif et le plus radical.

Cette même révolution porta malheur à la Société, qui faillit, pour des causes différentes, sombrer avec la royauté, grâce à Mme George Sand. Dans cette circonstance, sur laquelle nous aurons le triste courage de revenir en temps utile, l'album apparut comme un fragile élément de sauvetage.

Le 17 juillet 1848, et sur avis de M. Godefroy, l'Agent central, qui réclamait des mesures immédiates pour le salut de l'Association, M. Eugène de Mirecourt donnait le conseil d'utiliser l'album pour une loterie en Angleterre; M. Louis Desnoyers, appuyant fortement le projet, invitait les membres de la commission à dresser d'urgence la liste des artistes en possession des feuilles, à les réclamer au plus vite et à répartir obligatoirement entre tous les membres du Comité les courses que nécessitait une telle décision.

La Société fut heureusement sauvée par un moyen plus efficace et moins fatigant; elle n'eut pas recours à la négociation de son album, dont l'apparition devait si long-

[1] Elle était composée de MM. Achille Jubinal, — Paul Lacroix, — Thoré, — Louis Lurine, — Achille Comte.

temps encore se faire attendre; il n'en fut plus question, pour cette même année, que deux fois encore, dans des conditions incidentes : « 13 novembre, nomination d'une commission de trois membres chargée de s'aboucher, avec le Comité de l'Instruction publique, auprès de l'Assemblée nationale, pour l'affaire de l'album et des encouragements littéraires ; — 15 décembre, M. Auguste Vitu interpelle les membres de la commission, pour l'existence d'un autographe du prince Louis-Napoléon Bonaparte, qui n'a pas été soumis à l'agence. M. Jubinal donne des explications à ce sujet. L'incident est vidé. »

Cet autographe du futur empereur des Français fut long à digérer pour la commission, qui ne donna de ses nouvelles qu'au 2 octobre 1849. A cette date, M. Achille Jubinal demandait un crédit de 12 francs, qui lui était d'ailleurs accordé, pour faire confectionner cinq à six rouleaux de fer-blanc. Ils devaient servir, dans la pensée de leur auteur, à transporter des autographes et peintures de l'étranger à Paris.

Quelques jours plus tard, M. l'Agent central désirait à son tour qu'on s'occupât d'obtenir des dessins d'une vingtaine d'artistes dont les noms manquaient à l'œuvre.

Donc l'album semblait se confectionner lentement, mais il se confectionnait, puisque, le 12 novembre 1849, M. de Mirecourt conseille de le terminer rapidement, pour ne pas arriver à l'époque de l'assemblée générale sans résultats sérieux.

M. le baron Taylor répond en émettant un doute à l'égard des bénéfices espérés. Les objets de la nature d'un album tentent peu le public, qui n'est séduit que par les valeurs matérielles. On n'obtiendra que des promesses de grands peintres, les noms secondaires donneront quelques

pages par sympathie, en échange des services qu'on peut leur rendre. La difficulté ne réside certainement pas dans la confection de l'album, ni dans les résultats déjà réalisés, mais dans la difficulté d'en tirer 20 ou 30,000 francs.

Dans le procès-verbal du 19 novembre suivant, il est question de proposer successivement l'album au Ministre de l'Intérieur, puis au Ministre de l'Instruction publique, *avec l'espérance* qu'ils le refuseront tous deux, auquel cas on entrera en pourparlers avec un acheteur découvert par M. l'Agent central; le 3 décembre enfin, on vote un crédit de 150 francs pour assembler les feuilles et les cartonner.

L'album était entré du coup dans la voie des réalités : l'album existait! Mais l'album, ainsi que l'avait judicieusement prévu M. le baron Taylor, ne semblait pas d'un placement avantageux, puisque, dans l'assemblée générale annuelle du 28 décembre 1850, c'est-à-dire un an plus tard, Ernest Alby déclarait, d'après son opinion personnelle, que le meilleur moyen de s'en défaire, et facilement, c'était de l'expédier en Angleterre.

Nous allons savoir, tout de suite, ce qu'il advint de ce projet, auquel on s'arrêta désespérément.

Le 21 avril 1851, M. le baron Taylor rend compte de ses démarches avec M. l'Agent central, pour envoyer l'album de la Société à l'Exposition de Londres ; M. Amédée Sellier, Secrétaire général du commissariat français, a bien voulu s'en charger, et l'album traverse la Manche.

Le 9 juin, on n'a pas encore de ses nouvelles; mais Henri Celliez, parti pour la capitale de l'Angleterre, doit l'en rapporter un jour ou l'autre, et M. le baron Taylor promet d'effectuer lui-même le voyage, pour le présenter à la reine, puis à toute l'aristocratie de la noble Albion.

Dans la séance suivante, une somme de 150 francs, —

chiffre énorme pour la Société, qui se trouvait en pleine détresse, — est mise à la disposition de M. le baron Taylor pour passer le détroit et le traité de la vente de ce fantastique album, dont le prix est laissé à sa libre appréciation; une lettre du Comité doit l'accréditer auprès du Prince Albert.

Le Comité, sur sa demande, lui adjoint M. Léo Lespès, le 24 juin 1851; mais ces messieurs accomplissent leur mission sans le moindre succès, ainsi qu'il résulte du procès-verbal en date du 13 octobre suivant : l'Agent central propose d'intéresser la Société des gens de lettres de Londres au placement de notre album; M. Taylor répond que, dans sa mission en Angleterre, il s'est convaincu de l'impossibilité d'y céder l'album. Il donne, à ce propos, des détails curieux sur la Société des gens de lettres de Londres, si différente de la nôtre qu'en ce moment, dit-il, une troupe de comédiens amateurs, pris parmi les gens de lettres anglais, parcourt le Royaume-Uni en donnant des représentations au profit de la caisse de secours Sur ces entrefaites, le fastueux volume revient à son point de départ, au siège social, ainsi que le témoigne la séance du 10 novembre.

M. Taylor a la parole au sujet de l'album ; il demande communication d'une lettre de M. Tresca, de laquelle il résulte qu'il n'est jamais sorti de l'Exposition que pour être placé dans les mains du Prince Albert et dans celles de la famille d'Orléans (dont on avait refusé la collaboration quatre ans auparavant). Il a été remis en très bon état par M. Taylor à M. Godefroy. L'orateur donne aussi communication de ses projets futurs pour le placement du recueil dans une prochaine loterie.

M. Francis Wey propose de le vendre simplement à la

loterie des six sociétés du baron Taylor, plutôt que de créer en sa faveur une loterie spéciale de 100,000 francs. Cette proposition n'est pas prise en considération, car il est écrit que ce pauvre et célèbre album ainsi ballotté subira toutes les pérégrinations auxquelles il semble destiné depuis et dès avant sa naissance. A la date du 14 juin 1852, on communique le résultat d'une démarche de M. de Varennes auprès de M. Casabianca, et les plumes s'exercent à rédiger séance tenante une lettre à M. le Ministre d'État, dans le but de l'intéresser au triste sort du livre errant.

Ce qu'il advint de cette lettre, M. le baron Taylor le raconte trente-cinq jours plus tard, après une entrevue avec M. le Président de la République et le Ministre de la Police ; le Prince-Président n'étant pas assez *riche* pour acheter l'album, M. Taylor s'est empressé de lui demander qu'il figurât dans une loterie de 600,000 francs en faveur des sociétés des lettres et des arts, ce qu'il a promis de tout son cœur, et la vivacité de ses sympathies fait espérer que l'autorisation de cette nouvelle loterie ne se fera pas attendre.

Sur ces entrefaites, et tandis que le volume est encore à l'Élysée, un incendie partiel risque de l'anéantir, ce qui n'eût pas manqué d'arriver s'il avait eu la vie moins dure ; mais on a la douloureuse satisfaction d'apprendre, le 10 juillet, qu'il a été malencontreusement arraché aux flammes, et partant à l'indemnité des Compagnies d'assurances.

Deux longues années s'écoulent encore sans aucune solution pratique, mais non pas sans nombreuses démarches, nous aimons à le croire.

Le 23 janvier 1854, à propos de l'établissement du Crédit littéraire, M. Louis Lurine rappelle que la Société possède une *valeur* dont elle peut disposer : l'album. Il im-

porterait d'utiliser cet ouvrage au profit de la *Caisse de crédit*.

M. de Mirecourt préfère de beaucoup sa mise en loterie et M. Hippolyte Castille préfère davantage sa mise en vente.

On s'arrête une fois de plus à ce projet, qui n'offrait plus depuis longtemps le mérite de la nouveauté, en le doublant d'une idée moins jeune encore, celle d'une commission chargée d'étudier les moyens de sa négociation.

Une semaine plus tard, M. Louis Lurine rend compte des démarches officieuses qui font espérer que l'album sera bientôt placé fort avantageusement. M. l'Agent est autorisé, à l'unanimité et avec enthousiasme on peut le penser, à le vendre contre une somme de 10,000 francs.

Enfin, le 6 février 1854, M. Albéric Second annonce avec une joie mélangée d'un certain orgueil que M. Millaud, banquier, s'est présenté pour acquérir l'album au prix fixé par le Comité, et qu'il en effectue l'acquisition, non pas en vue de le posséder, ce qui semble encore une déception, mais dans l'intention bien autrement généreuse de se montrer agréable et utile à la Société des gens de lettres.

Fut-ce un triomphe? On serait tenté de l'admettre puisqu'une lettre d'affectueux remerciements, — c'était justice, — fut adressée au dernier des Mécènes; et ces remerciements s'étendirent à MM. Albéric Second, Louis Lurine et Godefroy pour le succès de leurs efforts dans un placement si pénible.

Le Comité décida, en outre, qu'il emploierait toute son influence pour compléter les autographes de ce monument littéraire, artistique et musical.

Cette histoire avait eu trop de prologues pour n'avoir pas au moins un épilogue, si court qu'il soit. Ce fut

M. Alexandre Dumas qui l'écrivit, sous forme épistolaire, en demandant l'autorisation de publier dans le *Mousquetaire* les autographes dont M. Millaud devenait l'unique sinon l'heureux propriétaire.

Le Comité ne se crut pas le droit d'accorder cette autorisation.

De 1846 à 1854, la confection et la vente de l'album avaient demandé huit années ! !

Projet d'un cercle. — Le 11 avril 1847, il est donné lecture d'une lettre annonçant la création par un industriel d'un cercle dit *des lettres*, et proposant au Comité de s'y associer.

La commission soumet, après examen, les conclusions suivantes :

Remercier M. Cerfbeer de sa communication et de ses offres ;

Déclarer que, sous aucune forme, le Comité ne peut donner, ni directement, ni indirectement, une garantie pécuniaire qui affecterait, à quelque degré que ce soit, le fonds social ;

S'engager à donner au *Cercle des lettres* le patronage de la Société, à faire un appel en sa faveur à tous les membres de la Société, à lui chercher des adhérents au dehors; enfin, à aider au succès de toute l'influence de la Société et de tout le zèle de ses membres ;

Moyennant ces conditions, accepter pour le Comité la remise du quart promise par le cercle sur les 80 francs d'annuaire pour les membres de la Société qui seraient admis ;

Accepter la haute direction du cercle et le mandat de rédiger son règlement ;

Avoir le droit d'user gratuitement du local pour les assemblées générales, etc., qu'il conviendra à la Société de donner.

Sur la question de savoir si tous les renseignements ont été pris pour connaître la vitalité de ce cercle, il appert que les dépenses étant de 24,000 francs, deux cents souscripteurs suffiraient pour couvrir les dépenses, en tenant compte du casuel, et trois cents pour lui assurer une bonne situation.

On pense qu'on doit s'enquérir avant tout du degré de prospérité de l'affaire, eu égard au cercle en liquidation qui a précédé le *Cercle des lettres ;* car le patronage de la Société serait une garantie morale qui ne doit pas être donnée légèrement.

Le Comité décide le renvoi à la commission, qui, après informations prises sur l'état financier et le droit au bail, à la propriété des meubles, etc., préparera un projet de traité avec le cercle, et, au besoin, un projet de règlement pour sa tenue.

Le 7 juin suivant, M. Ernest Alby développe une proposition tendant à augmenter les frais de loyer afin d'obtenir un local plus convenable et de fonder un cercle qui serait ouvert de midi à minuit. Comme exécution, on imposerait une cotisation mensuelle de 1 franc et de 5 francs. L'auteur demande que son projet, s'il est adopté par le Comité, soit soumis à l'assemblée générale.

M. l'Agent central fournit des observations à ce sujet et fait part d'un autre projet qu'il avait également conçu et qui consisterait à posséder un salon dans lequel pourraient venir travailler les membres du Comité. Il y aurait peut-être une légère augmentation de dépenses nécessitée par ce projet.

M. Achille Comte démontre les difficultés que rencontrerait la perception d'une cotisation.

Après une discussion qui dure encore quelques instants,

le Comité prend en considération la proposition de M. Alby et la renvoie à une commission.

Sur ces entrefaites, un monsieur Constant, probablement instruit des projets en cours, offre de fonder un cercle si le Comité consent à lui donner le prestige de son patronage. On répond le 26 juillet par une fin de non-recevoir, et la question tout entière s'efface pour le présent.

Le 7 juin 1847, M. l'Agent expose que l'allocation qui lui est faite pour le loyer est insuffisante, et sollicite une somme de 1,000 francs au lieu de 800 qui lui sont alloués. Il y a loin de ce modeste loyer au projet d'achat d'un hôtel par la Société.

Le « Trésor littéraire ». — Nous avons vu déjà comment l'idée du livre s'était dégagée comme d'elle-même d'un projet considérable, et, pour ainsi dire, irréalisable.

Il convient maintenant de raconter par le menu la genèse intéressante de cette publication, qui ne demanda pas moins de vingt ans pour se produire au grand jour, après des vicissitudes incroyables.

Ce fut le 5 juillet 1847 que M. Achille Jubinal, auquel on était redevable de l'idée mère, présenta un rapport au nom de la commission chargée de la publication des livres. Le titre s'était perdu déjà dans les premières discussions; il n'était plus question de *Trésor littéraire*, mais de *Modèles de Littérature,* dans un format grand in-8°, sans gravure ni encadrement, compact et très lisible. Le livre devait porter en sous-titre : *publication de la Société des gens de lettres;*

divers genres étaient adoptés, et chaque membre se chargeait d'un de ces genres.

Une somme de 100 francs est votée pour les frais de copie.

Il semble, après ce début, que l'œuvre collective soit destinée à marcher plus rapidement que *Babel*, plus rapidement aussi que l'album ; mais les journées de Février surgissent inopinément, et le *Trésor littéraire* se trouve remplacé par de plus graves préoccupations.

Il n'en est plus question jusqu'au 25 avril 1853, époque à laquelle MM. de Calonne et Julien Lemer sont chargés d'en *terminer* la rédaction. Néanmoins, il ne convient pas de prendre ce mot trop au sérieux, puisque rien n'était encore commencé le 6 août 1855.

A cette époque, M. Louis Lurine rappelle timidement qu'il existe un projet de livre intitulé : *Le Trésor littéraire*, et il insiste pour qu'il soit revu, terminé et vendu à un libraire.

Deux longues années s'écoulent, lorsqu'à propos d'une visite en corps au Ministre de l'Instruction publique, le 4 mai 1857, M. Francis Wey propose de soumettre à Son Excellence un mémoire sur le projet du *Trésor littéraire* et sur la pensée qui l'a inspiré.

Quelle put être la réponse du Ministre ? Il serait difficile de le préjuger à si grande distance ; mais il dut y avoir un mot d'encouragement prononcé, puisque le 8 juin 1857, toujours sur la proposition de M. Francis Wey, il est nommé une première commission de trois membres chargée de reprendre le travail. La question revient même en discussion dans les trois séances qui suivent, le 15, le 22 et le 29 juin. Dans celle-ci, M. Lafitte demande judicieusement qu'on veuille bien commencer par consulter les livres

mêmes qu'on a la prétention de remplacer, et noter chaque morceau de littérature au point de vue chronologique.

MM. Émile Deschamps et Paul Juillerat se chargent, sur cette bonne parole, de revoir la poésie des XVIIe et XVIIIe siècles dans l'ouvrage de Noël, Frugères et Tissot.

MM. Auguste Vitu et Léo Lespès se réservent la prose dans l'ouvrage des mêmes auteurs.

A M. Alfred des Essarts incombe le soin de vérifier les noms et les exemples des XVIe et XVIIe siècles jusqu'à la mort de Malherbe.

Cette quantité d'hommes de lettres devient insuffisante pour la lourde tâche qu'elle s'est volontairement distribuée; on lui adjoint, le 13 juillet, MM. de Belloy, Xavier Saintine, Méry et de Banville, et, le 24 août, MM. Michel Masson, Emmanuel Gonzalès et Marie Aycard. Aussi, le 30 novembre, un rapport sur l'état des travaux déclare que la confection du *Trésor littéraire* marche assez rapidement.

Le 8 mars 1858, car c'est à longs intervalles qu'on obtient des nouvelles de ce volumineux recueil, M. Francis Wey, Président, fait admettre comme amendement — on avait arrêté de puiser dans les œuvres des auteurs décédés jusqu'en l'année 1850 — de n'avoir pas égard à cette date et de fouiller jusque dans les livres des morts les plus récents.

On arrive de la sorte jusqu'au 9 janvier 1860, pour accorder peut-être aux vivants illustres le temps d'entrer dans l'éternité et de fournir ainsi leur quote-part au recueil en cours. Dans cette séance, la parole est donnée à M. Philoxène Boyer pour la lecture de son rapport sur le *Trésor littéraire*. Après l'exposé de la première partie du travail, comprenant les prosateurs des XVIe et XVIIe siecles, le

Comité, qui a souvent applaudi l'orateur pour ses rapprochements ingénieux, pour ses aperçus marqués au bon coin de la science littéraire, ajourne à la séance prochaine la suite de cette intéressante communication.

M. Philoxène Boyer les continue les 16, 23 et 30 janvier, à la plus grande satisfaction de son auditoire.

Mais, dans l'assemblée générale annuelle du 12 février 1860, un maigre filet de vinaigre vient déjà se mêler au miel si chèrement accumulé par le poète ; il est versé par la main débile de M. Barthélemy Maurice, sous la forme d'une de ces interpellations perfides auxquelles il manque heureusement l'autorité suffisante pour pouvoir réussir. Il critique amèrement tout ce qui semble exister.

M. Auguste Vitu riposte avec fermeté et profite de cette circonstance pour exposer nettement la physionomie de l'entreprise ; il en retrace l'historique et démontre les nombreux avantages qui doivent résulter de cette publication pour les intérêts sociaux. L'incident ne s'aggrave pas cette fois, mais il commence la série des révoltes qui devaient se succéder plus tard, à délais rapprochés, âpres et farouches.

Le *Trésor littéraire* se repose dans sa gloire jusqu'au 19 mars 1860. A cette date, l'ordre du jour appelle des communications sur ce volumineux travail. M. Philoxène Boyer étant absent, la question est ajournée. Toutefois, M. Francis Wey déclare qu'il importe, avant de mettre sous presse aucune partie de l'œuvre, qu'elle soit terminée et soumise *in extenso* au Ministre de l'Instruction publique.

L'année s'écoule tout entière dans cette grave occupation, et, le 28 janvier 1861, en une improvisation souvent interrompue par les bravos, M. Philoxène Boyer retrace le caractère des écrivains et la nature des fragments litté-

raires qui complètent le volume de prose. Ce volume, ajoute l'orateur, est désormais achevé. Le volume de vers sera prêt vers la fin du mois d'avril.

Le jeune et vaillant poète reste chargé d'expliquer, en assemblée générale, le but du *Trésor littéraire* et la pensée qui préside à sa rédaction.

Cette assemblée, attendue et redoutée, se produit le 3 février 1861. M. Mary-Lafon remplace, pour cette fois, M. Barthélemy Maurice dans son rôle de critique, où les lauriers doivent rester à cueillir ; il doute que la conception de cette œuvre satisfasse les esprits compétents.

M. Philoxène Boyer, chargé spécialement du travail, a la parole. Il commence par démontrer, une fois de plus, la grande utilité du *Trésor littéraire;* il rappelle que des centaines d'éditions ont prouvé l'importance des cours de littérature. Il croit le moment opportun pour lancer dans la publicité un livre similaire qui fasse concurrence aux ouvrages classiques de Noël et Laplace et des Tissot, ouvrages incomplets, car, en raison de leur date, ils ne reproduisent qu'imparfaitement la physionomie saillante et caractéristique du génie moderne.

L'orateur explique que, tel qu'il est conçu, le livre nouveau doit condenser virtuellement la substance de la langue française. Des lacunes sont signalées dans les compilations qui ont eu jusqu'ici le privilège de l'enseignement littéraire. Ces lacunes seront comblées dans l'œuvre qui doit porter l'estampille de l'Association. L'esprit contemporain, par exemple, sera largement représenté. Il ne s'arrêtera plus à Mme de Staël et à Chateaubriand. Ces limites, désormais arbitraires, seront franchies, et le champ de l'inspiration au XIXe siècle fournira son opulente moisson d'éloquence, de poésie, de belle prose et de beaux vers.

M. Philoxène Boyer termine en annonçant que le premier volume (les prosateurs) sera prochainement achevé. Son Excellence M. le Ministre de l'Instruction publique, dit-il, a promis d'examiner lui-même ce travail dès qu'il sera accompli. Si sa haute bienveillance l'approuve et l'autorise, le *Trésor littéraire* deviendra une source féconde de revenus, une véritable fortune pour la Société des gens de lettres.

De nombreuses salves d'applaudissements accueillent l'improvisation de M. Philoxène Boyer.

M. Mary-Lafon déclare qu'il n'est point satisfait de l'exposé qu'il vient d'entendre. Il craint que le *Trésor littéraire* ne soit une œuvre de peu de mérite et de peu de valeur. Il ne croit pas que le Comité renferme des littérateurs assez spéciaux pour mener à bien la tâche difficile dont il s'est chargé, et il conclut en demandant qu'une commission, choisie parmi les membres de la Société tout entière, soit appelée à revoir le travail. Il sollicitera l'honneur de faire partie de cette commission, à laquelle il apportera le concours de ses études sur la littérature du moyen âge.

M. Philoxène Boyer réplique. Il n'admet pas que l'érudition littéraire, en ce qui concerne le moyen âge, soit le privilège de son contradicteur. Il ne croit pas non plus qu'une commission extraordinaire soit indispensable pour déterminer un heureux choix des éléments qui doivent composer l'ouvrage en cours d'exécution. Il déclare toutefois que le Comité s'en rapporte entièrement, sur ce point, à l'appréciation de l'assemblée générale.

L'approbation des *frais généraux*, dans lesquels figurent les frais du *Trésor littéraire* effectués jusqu'à ce jour est mise aux voix par le Président et votée à l'unanimité.

Après ce succès absolu pour le Comité, surtout pour son rapporteur, M. Philoxène Boyer ne reprend la parole que dans la séance du Comité du 15 avril 1861, pour annoncer que la première partie de l'ouvrage, celle qui contient les prosateurs, est entièrement terminée. Il la complète par quelques pages extraites de nos légistes les plus renommés, de nos savants les plus illustres, et aussi par quelques lettres empruntées à la correspondance inédite des célébrités du grand monde. L'orateur pense qu'il convient de mettre sous presse et de publier isolément ce premier volume, sans attendre le second, celui qui comprend les vers, lequel serait publié ultérieurement. M. Boyer rappelle que plusieurs cours de littérature ont paru successivement volume à volume, et cela sans aucun préjudice pour la publication.

Le Comité se montre favorable à l'opinion de M. Philoxène Boyer ; il est décidé que la question sera soumise à l'appréciation de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Dans la séance du 24 mai 1861, M. Philoxène Boyer s'attache à développer l'idée qui a présidé à son travail relativement à la partie réunie au *Trésor littéraire* des extraits d'auteurs étrangers ayant écrit dans notre langue.

M. le Président émet l'avis, et il est partagé par tous ses collègues, que le manuscrit du *Trésor littéraire* soit présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique par le Comité réuni.

Mais avant de donner suite à cette résolution, il est décidé, le 23 juin, qu'il y a lieu de procéder à une revision complète de la copie par une commission spéciale, laquelle proposera le maintien ou le rejet définitif des pièces soumises à son examen. Ce travail est achevé le 4 novembre et soumis au Comité, qui l'approuve.

Mais il en est du *Trésor littéraire* comme de ces hautes montagnes dont on croit atteindre la base et dont la distance est, pour ainsi dire, incommensurable. Le 23 décembre, M. le Président, ayant examiné lui-même le manuscrit, obtint que l'on y ajoute des morceaux de d'Aubigné, d'Augustin Thierry et de Jules Simon, et qu'en revanche on en supprime quelques pièces qui lui semblent trop faibles.

Dans la séance du 30 décembre, M. Francis Wey, après avoir pris l'avis de ses collègues sur le titre imposé au recueil de morceaux choisis et sur différentes questions relatives à cette publication, donne lecture d'une lettre qu'il a rédigée pour M. le Ministre de l'Instruction publique et qui doit accompagner la présentation du manuscrit du *Trésor littéraire*.

Le Comité applaudit vivement cette lecture et décide par acclamation qu'elle sera imprimée en tête du livre, en guise de préface.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, le travail du *Trésor littéraire* était décidément entré dans sa phase d'éclosion, presqu'aussi lente que la fleur d'aloès qui s'ouvre et fleurit, dit-on, tous les cent ans.

Voici la nouvelle année grande ouverte, on est au 13 janvier 1862; M. Francis Wey, c'est lui qui l'annonce, a remis entre les mains de Son Excellence le manuscrit complet du premier volume (les prosateurs). Au manuscrit était joint un exemplaire imprimé de la remarquable Introduction. M. Roulland a promis d'examiner le travail en personne et il a renouvelé l'expression de la haute bienveillance et de la vive sympathie que lui inspire la Société des gens de lettres. En outre, le vigilant messager s'est rendu chez M. Gustave Roulland, Secrétaire général,

auquel il a recommandé le *Trésor littéraire* avec sollicitude ; nul doute que le succès ne soit très prochain et très vif.

Huit jours plus tard, il annonce que le Ministre lui a renouvelé l'assurance que le fameux recueil était l'objet de ses plus sérieuses préoccupations.

Mais de longs mois s'écoulent encore pendant lesquels Son Excellence est si vivement préoccupée de l'examen du manuscrit qu'elle s'est endormie sur ses feuillets ouverts ; elle se réveille seulement le 24 novembre pour faire écrire qu'elle a nommé une commission chargée de procéder à son examen.

On sait avec quelle sage lenteur procèdent les commissions, partout où fleurit cette louable institution ; celle du Ministre prend longuement son temps. M. Wey, devenu dans l'intervalle Président honoraire, pour ménager la patience de ses collègues, leur communique, le 2 mai 1863, que l'œuvre, acceptée en principe, sera prochainement renvoyée au Comité pour y introduire quelques modifications.

La nouvelle se réalise après trois nouvelles semaines, avec cette assurance qu'une fois les modifications achevées, l'ouvrage sera définitivement adopté, et le Comité débonnaire s'empresse d'imiter le Ministre en nommant à son tour une commission chargée d'opérer les changements réclamés.

Au tour de l'éditeur, maintenant ; car, dans l'intervalle des négociations avec le Ministre, on a résolu de s'adresser à la maison Hachette pour l'impression et l'édition du volume. Il s'agit du traité à consentir. Le grand libraire s'engage à débourser tous les frais que nécessitera le *Trésor littéraire*, et ces frais une fois couverts, il accepte

d'en partager les bénéfices avec la Société (14 novembre 1864). Le traité se signe à ces conditions, le 13 février 1865.

Le 13 mars, M. Michel Masson déploie sous les yeux du Comité, qui s'évanouit, les premières épreuves du *Trésor littéraire*. Enfin ! !

Dans la séance suivante du 20 mars, M. Templier, l'un des associés de la maison Hachette, soumet la proposition d'illustrer la publication ; la discussion s'engage tout aussitôt sur le peu d'opportunité et peut-être le danger d'illustrations appliquées à une œuvre sérieuse.

L'ajournement de la proposition est adopté jusqu'à ce que M. Vitu se soit fait auprès de M. Templier l'interprète des sentiments du Comité.

Le messager de retour, non pas en triomphateur, mais en néophyte, communique à ses collègues l'enthousiasme qui le déborde, et ceux-ci, revenant sur leur décision, arrêtent avec lui et avec M. Templier que le *Trésor littéraire* sera illustré. L'opinion de M. de la Landelle amène toutefois la restriction grave que la Société restera étrangère aux frais nécessités par les gravures.

Échange d'une correspondance explicative, car la maison Hachette est restée comme ébahie du dénouement imprévu qu'elle refusa de comprendre. Pour bien préciser les points, M. Michel Masson se charge de répondre, le 10 avril, que le Comité n'entrera d'aucune manière dans les dépenses de l'édition illustrée, et qu'il lui sera tenu compte des exemplaires vendus suivant les termes du traité, comme si les exemplaires n'étaient point ornés de gravures.

Le *Trésor littéraire* n'eut point les honneurs de l'illustration, ce qui permit à l'ouvrage de paraître quelques mois plus tôt.

Le jour du 4 décembre 1865, M. Templier, comme repré-

sentant la maison Hachette, adresse au Comité le premier exemplaire du *Trésor littéraire de la France*, et lui demande s'il n'est point dans l'intention de disposer de quelques exemplaires, soit comme témoignage de gratitude, soit pour aider à la publicité, soit enfin dans l'intérêt de la caisse de retraite qui doit bénéficier du produit social, de la vente et des dons résultant de cette publication.

Après en avoir délibéré, le Comité décide qu'il sera demandé des audiences pour offrir le *Trésor* au Prince Impérial, à MM. les Ministres de l'Instruction publique et de l'Intérieur, et à M. Roulland, sous les auspices de qui l'ouvrage a été composé, puis approuvé.

Le Délégué et M. Emmanuel Gonzalès sont chargés de s'entendre avec M. Templier, tant pour l'exécution de cette décision que pour tous les soins relatifs à la publicité.

Mais bon nombre de personnes ayant donné leurs soins à la publication de l'ouvrage, le Comité juge équitable de leur attribuer une récompense proportionnelle à leurs travaux ; il nomme une commission (toujours !) pour en déterminer la quotité. Le prix est arrêté à 500 francs par personne pour les quatre sociétaires qui se sont occupés activement du *Trésor littéraire*.

L'impression et la mise en vente du premier volume de ce travail, qui devait enrichir la Société, se trouve accompli ; il reste à se grouper autour d'un drapeau, pour l'acclamer, le défendre.

C'est précisément le moment où chaque sociétaire apprête et charge son fusil pour le mieux cribler de toutes parts.

M. Champfleury commence l'algarade en rappelant, le 8 janvier 1866, à M. le Président qu'une grave indisposition l'empêchera de se joindre à ses collègues le jour de l'au-

dience accordée par Sa Majesté l'Impératrice pour offrir l'exemplaire destiné au Prince Impérial, et M. Forgues donnera sa démission de sociétaire, à moins que les journaux ne préviennent que quelques membres du Comité ont seuls assisté à l'audience du 31 janvier.

Ce jour-là aussi, parviennent au Comité des articles dirigés contre lui et contre le livre par le *Figaro*, le *Nain jaune*, et l'*Époque*.

Alors, sur la proposition de M. de la Landelle, on se hâte, pour conjurer l'orage qui s'amoncelle, de rédiger une circulaire à tous les membres de la Société, afin de leur rappeler les idées et les faits qui ont donné naissance au projet du *Trésor littéraire* et les résolutions des assemblées générales qui ont solennellement approuvé le projet.

Comme compensation aux attaques qui crépitent comme une volée de balles, M. Templier déclare, le 15 janvier, que le succès du volume est considérable et qu'il n'est pas nécessaire d'en augmenter la publicité.

Le 29 janvier, le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de l'exemplaire que lui a adressé le Comité et le félicite de cette publication. La lettre est lithographiée et adressée aux principaux journaux.

A l'assemblée générale du 18 février, la publication du *Trésor littéraire* est brutalement attaquée par quelques membres et vigoureusement défendue par d'autres. Une commission de neuf membres chargée de reviser le travail est même demandée par un groupe et repoussée par M. Paul Féval, Président, comme n'étant pas à l'ordre du jour.

L'assemblée générale se continue le 4 mars 1866, au milieu des mêmes agitations et des mêmes revendications ; les détracteurs du livre ne cessent d'appuyer la nomination

d'une commission de neuf membres chargée de sa revision, car on lui reproche à grands cris d'être une œuvre cléricale et personnelle.

Sur la proposition de M. Henri Celliez, la motion suivante, ainsi motivée, est mise aux voix : *La proposition étant contraire aux statuts, l'assemblée passe à l'ordre du jour.*

Le scrutin secret est alors demandé ; 149 votants y prennent part. Le dépouillement donne 74 voix pour l'ordre du jour motivé, 75 le repoussent.

En conséquence, la discussion continue ; mais, peu après, un grand nombre de sociétaires se lèvent et s'approchent en tumulte du bureau.

M. le Président, après de vains efforts pour obtenir le calme, se couvre et prononce les paroles suivantes : « La séance est levée ; c'est une affaire de tribunaux. »

Cette séance, d'une violence inouïe, fit grand bruit dans la république des lettres ; elle se prolongea en quelque sorte dans la séance du Comité, le lendemain 5 mars.

M. Champfleury, l'un des antagonistes, y expose que trois personnes députées par l'assemblée générale doivent se présenter pour demander des explications sur la retraite du Comité et sur le tumulte que cette retraite a occasionné, attendu que la séance n'était pas levée et que le mot de clôture n'avait pas été prononcé.

Il ajoute que l'assemblée avait considéré la retraite du Comité comme une démission.

Les trois personnes annoncées se présentent ; ce sont MM. Ernest Hamel, Alphonse Duchesne et Jules Claretie. Le Comité les prie de formuler leurs questions par écrit et les invite à se retirer.

Cet incident vidé et, sur le conseil de M. Albéric Second,

la décision suivante est prise contre MM. Champfleury et Michiels qui, dans le tumulte de l'assemblée générale, ont proclamé la déchéance du Comité :

« Attendu que MM. Michiels et Champfleury ont manqué tous deux à tous leurs devoirs, dans le désordre qui a suivi la clôture de l'assemblée générale du 4 mars, le Comité, aux termes de l'article 10 du règlement, inflige le blâme. »

Quant aux trois commissaires se prétendant députés par l'assemblée, une réponse polie les informe, le 8 mars, que le Comité, n'ayant pas connaissance de leurs pouvoirs, ne saurait leur reconnaître le titre qu'ils prennent et discuter avec eux.

Il fallait cependant trancher la question et procéder à l'approbation des comptes qui n'avaient pu l'être dans l'assemblée du 4 mars.

Une nouvelle assemblée générale ordinaire et extraordinaire est convoquée, à cet effet, le 25 mars, et M. le Président, Paul Féval, donne lecture de la proposition ainsi conçue :

Le Comité propose la nomination d'une commission « consultative » composée de dix membres, qui sera chargée de reviser le *Trésor littéraire* et de proposer les modifications qu'elle jugera utiles, tant pour la correction du volume de prose, déjà publié, que pour la préparation du volume de vers.

Cette proposition est votée par 60 sociétaires contre 19.

Sont nommés commissaires par acclamation : MM. Paul Féval, Henri Martin, Ernest Legouvé, Amédée Achard, Paul de Musset, Félix Mornand, Georges Bell, Émile de la Bédollière, Tony Révillon et Augustin Chalamel.

Le 25 juin 1866, M. Frédéric Thomas demande si la commission du *Trésor littéraire* se réunit et si elle a com-

mencé ses travaux; M. le Délégué répond qu'elle s'est constituée et a nommé un Président, M. Henri Martin.

Le premier travail de cette commission s'affirme, le 28 janvier 1867, par le rapport de M. Paul de Musset. La commission pense que le reliquat de l'édition ne peut être corrigé par des cartons, les remaniements s'annonçant comme trop nombreux.

Puis, le temps aidant, le silence et l'ombre enveloppent le trop fameux *Trésor littéraire*, dont on n'entend plus parler jamais, jamais, jamais, que sur les comptes financiers annuels, à l'article « Profits ».

Il s'agit de remonter en arrière et de reprendre la suite de ce récit, au moment où commence l'histoire du *Trésor littéraire*, c'est-à-dire en 1847.

Le 2 août, un service pharmaceutique est constitué comme complément au service médical, et, le 16 août, M. l'Agent central est autorisé à signer un bail avec le propriétaire de la maison n° 14 de la cité Trévise, à raison de 1,150 francs par an.

Un monsieur Robin est introduit dans la séance du 6 septembre 1847 et sollicite le concours des membres de la Société pour publier leur biographie. Aucune suite n'est donnée à cette demande; mais on constate, le 13 mars suivant, à propos de la biographie de Louis Blanc par cet auteur, qu'il injurie et dénigre le Comité dont il désirait le patronage.

« Le Comité oppose le mépris aux attaques de M. Robin. »

Tel est l'ordre du jour platonique formulé et adopté séance tenante.

M. Frédéric Soulié meurt le 23 septembre 1847; il est inhumé le surlendemain au cimetière du Père-Lachaise. On décide, le 4 octobre, qu'il sera rendu compte des funérailles au *Bulletin*. A ce sujet, une discussion s'élève sur quelques incidents qui se sont passés lors de la cérémonie, et plusieurs membres pensent qu'il y aurait lieu de rédiger un programme de funérailles.

Le 10 décembre, on annonce qu'une souscription est ouverte pour élever un monument au romancier populaire. Le Comité admet volontiers d'y prendre part et charge M. Godefroy de recevoir les souscriptions pour et au nom de la Société des gens de lettres; il désigne M. Lireux comme commissaire du Comité pour s'entendre avec la commission qui sera nommée à cet effet par les auteurs dramatiques.

Un membre expose, dans la séance du 29 novembre, qu'une nouvelle résolution vient d'être prise par l'Académie française, au sujet de la situation précaire de plusieurs hommes de lettres, et demande s'il ne conviendrait pas que le Comité s'entendît avec la commission nommée par l'Académie, pour s'occuper de cet objet; le projet serait d'autant plus facile à réaliser que deux des membres en exercice appartiennent à l'Académie : M. Viennet et Victor Hugo.

Ces messieurs seront priés d'être exacts à la séance prochaine, pour être consultés.

M. Viennet seul se présente et annonce que rien de positif n'a encore été décidé au sein de l'Académie française.

Le Comité s'occupe d'un article du *Penseur de Lyon*, relatif à cette question, et décide qu'il sera fait une mani-

ALEXANDRE DUMAS, père.

[illegible] mme de fun[illegible]

[illegible] le lettres; il désigne M. Lireux [illegible] du Comité pour s'entendre avec la [illegible] cet effet par les auteurs [illegible]

[illegible] M. Viennet et [illegible]

[illegible] nte et annonce que rien de [illegible]

[illegible] [ce]tte question, et décide qu'il sera fait une man[illegible]


E. TROPSCH
L. Breton



festation publique en réponse à l'assertion du journal qui attribue à l'influence de MM. tels et tels de la Société une mauvaise distribution de secours faite par M. le Ministre de l'Instruction publique, et qui aurait tourné à l'avantage de gens indignes de la recevoir.

Voici cette manifestation :

A l'occasion d'une proposition successivement faite à l'Académie française, certaines feuilles ont accueilli des insinuations outrageantes pour la Société des gens de lettres. Le Comité qui représente cette Société manquerait à ses devoirs s'il ne repoussait pas une pareille attaque. Il ne prétend incriminer ni défendre des actes ministériels qui appartiennent à la libre discussion de la presse, mais en ce qui concerne lui et ceux dont il a mission de défendre les intérêts, il déclare que tous les secours demandés par lui l'ont été légitimement et avec réserve ; qu'il s'honore de son intervention auprès du Ministre, et le félicite de l'empressement avec lequel elle a été accueillie ; que si l'on pouvait avec convenance citer des noms propres, il serait impossible de révoquer en doute l'impartialité qui a présidé à la fois à l'intervention du Comité et à la distribution des secours.

Le Comité représentant les gens de lettres remplit un devoir en s'adressant au Ministre de l'Instruction publique, dépositaire des fonds, malheureusement insuffisants, que le budget attribue à la littérature. Le Ministre actuel est Président du Comité des gens de lettres par droit d'élection ; le Comité n'a pas pensé que cette qualité de M. de Salvandy fût une raison qui empêchât d'intervenir près de lui en faveur des infortunes littéraires que cette déplorable année a vu s'accroître encore par la ruine de la librairie.

C'est la première fois que se produit une pareille insinuation et le Comité met d'autant plus d'ardeur à la repousser, que le Ministre actuel a toujours montré les plus vives sympathies pour les lettres et les littérateurs.

Les membres du Comité, qui sont choisis à l'élection, qui comprennent dans la Société les hommes les plus sympathiques à leurs confrères et sont investis par cela même de leur confiance, deviennent, par le fait de leur nomination, suspects de toutes les ambitions.

M. Moléri, obéissant à ce courant d'idées, demande, le 20 décembre 1847, l'autorisation de soumettre la proposition suivante à l'adoption de l'assemblée générale :

Il est expressément interdit, sous peine de déchéance, à tout membre du Comité, de recevoir du Gouvernement aucune faveur, encouragement et allocation pendant toute la durée de leur mandat, ou, dans le cas où le Comité ferait sienne cette proposition, elle serait rédigée ainsi : les membres du Comité devront s'engager sur l'honneur à ne recevoir du Gouvernement aucun titre, faveur, encouragement ou allocation pendant toute la durée de leur mandat.

Le Comité prend en considération la proposition de M. Moléri pour la présenter aux délibérations de l'assemblée qui a lieu le 26 décembre. A cette date, la question est renvoyée à une assemblée extraordinaire qui aura lieu dans le mois de mars 1848. Le 21 février, M. Paul Féval, rapporteur de la proposition, la fait justement rejeter par le Comité.

Le 17 janvier 1848, M. de Salvandy, Ministre de l'Instruction publique, prie le Comité de vouloir bien donner son attention à un projet d'organisation protectionniste que lui a présenté M. Hippolyte Castille. Cette affaire est renvoyée à l'examen de la commission d'administration.

Dans cette même séance, M. Étienne Énault, doublé

cette fois de M. Philibert Audebrand, adresse au Comité une proposition pour le renouvellement du Comité par tiers, et signée de quarante membres. L'examen en est également confié à la commission d'administration.

Le 21 février 1848, Mme George Sand envoie de nouveau sa démission, sous prétexte que l'Agent central a outrepassé ses pouvoirs.

Cette démission laconique est repoussée; mais il convient de s'en souvenir par la suite, car elle devient le point de départ d'un procès onéreux pour la Société qui faillit en périr.

Le 24 février 1848 survient à l'improviste et comme un ouragan. La monarchie de Juillet est emportée. M. de Salvandy, Ministre de l'Instruction publique, tombe avec elle. Saisi d'un mouvement généreux qui s'explique de lui-même, le Comité lui adresse la lettre suivante le 29 février :

Monsieur et cher Président,

Le Comité de la Société des gens de lettres croit remplir un devoir en remerciant son Président des généreuses sympathies qu'il a toujours témoignées à l'égard de la littérature. Le Comité est jaloux de faire cette manifestation au moment même où vous quittez le pouvoir, et prouver ainsi que les lettres sont républicaines et ne sont pas ingrates.

Agréez, etc.

(*Suivent les signatures de dix-sept membres.*)

Le même jour, il est vrai, le Comité vote une adresse au Gouvernement provisoire.

La séance du 5 mars 1848 est particulièrement intéressante. M. Cynski désire un renouvellement du Comité ; M. Paul Féval est plus audacieux et, trouvant que ses collègues ne sont pas suffisamment républicains, il demande leur démission en masse.

Le Comité se montre ballotté, timide, incohérent, pris de vertige dans une discussion qui se termine par trois propositions :

1° Le Comité doit-il donner sa démission en masse ?

2° Le Comité doit-il fournir des explications par circulaire ?

3° Le Comité doit-il fournir des explications spontanées à une assemblée ?

Aux deux premières questions, il est répondu *non*. A la dernière, *oui*.

Dans la même séance, M. Curmer propose un projet d'ouvrage pour les littérateurs. Il est introduit, le 11 mars, pour pouvoir la développer intégralement. Jusqu'à l'heure présente, déclare-t-il, il n'est question, dans son plan, que des ouvriers fondeurs, typographes, imprimeurs, relieurs, et les gens de lettres peuvent venir immédiatement dans le cas où le Gouvernement mettrait au concours un livre sur l'instruction du peuple. Le 13 mars, il ajoute à ses précédentes explications des détails concernant un projet de bibliothèques communales.

Après son départ, le Comité exprime le désir de ne pouvoir donner à M. Curmer l'adhésion exclusive qu'il demande, en présence de plusieurs projets élaborés dans les conseils du Gouvernement et par des particuliers qui ont tous pour objet la fondation des bibliothèques nationales.

M. Lireux propose d'envoyer à l'Assemblée nationale des représentants choisis parmi les hommes de lettres.

Un membre fait part des accusations infamantes qui pèsent sur M. Lucien de la Hodde, par suite de révélations de la Préfecture de Police. Le Comité suspend ce sociétaire jusqu'à ce qu'un jury disciplinaire ait prononcé ; le jury se réunit le 25 mars, et, d'après son jugement, M. de la Hodde est définitivement exclu.

Dans la séance du 20 mars, M. Paul Lacroix, alias le bibliophile Jacob, fournit la liste suivante des idées à émettre, afin d'améliorer et défendre les intérêts des hommes de lettres :

1° Lettre au Ministre pour réclamer les 4,000 francs alloués par M. de Salvandy ;

2° Propriété littéraire ; contrefaçon anéantie ;

3° Organiser, augmenter les bibliothèques communales et publiques ;

4° Demander en principe la suppression d'un des exemplaires donnés comme dépôt à la Bibliothèque du Roi ;

5° Les places littéraires rétribuées convenablement, qu'elles ne soient données qu'à des hommes littéraires ;

6° Tout en maintenant le principe des indemnités littéraires, qu'il y ait publicité pour un autre ;

7° Établir que les hommes de lettres ont droit à une retraite, que cette retraite soit honorable et décente.

Ce desideratum donne matière à des arguties de discussion stérile, au milieu de laquelle s'achève la séance, sans qu'il soit formulé de conclusion.

Tout est folie, d'ailleurs, à cette époque de transition.

Dans la séance du 1er avril, jour prédestiné pour les plaisanteries, M. de Calonne propose, au nom de la Société des architectes, de se réunir, pour porter les voix sur un candidat, homme de lettres, en échange des voix que la Société donnerait à M. César Dailly.

M. Michel Masson, de son côté, fait son rapport sur une proposition qu'il a présentée aux auteurs dramatiques au sujet des élections à l'Assemblée nationale. L'assemblée des auteurs dramatiques ne s'est pas montrée favorable à la proposition de notre Comité.

Il est décidé que toutes ces questions seront soumises à l'assemblée générale du lendemain.

Le Comité se renouvelle dans une élection dont les traces ne figurent pas aux procès-verbaux. La moitié des anciens membres s'y retrouvent encore, notamment M. Paul Féval, jugé suffisamment républicain, ainsi que le marquis de Foudras.

Le 12 juillet 1848, M. Francis Wey fait observer qu'exiger la cotisation est, pour la Société, une question vitale; mais qu'il faut la réduire à 6 francs, afin d'introduire dans la Société l'élément démocratique.

M. Léo Lespès combat la proposition; il prétend qu'introduire une semblable mesure au sein de l'Association, c'est donner à une foule de personnes un brevet d'homme de lettres, ce qui semble donner raison à notre ami Edmond About, lorsque, plus récemment, il s'écriait au milieu d'une assemblée générale : « Nous sommes une Société aristocratique organisée démocratiquement. »

Le 10 juillet 1848, le Comité, prenant en considération les circonstances où se trouve la Société, autorise l'Agent central, jusqu'à décision contraire, à ne pas payer aux collaborateurs du *Bulletin* la somme de 100 francs par feuille allouée à la rédaction.

M. Mary-Lafon propose que la Société se choisisse des insignes pour les cérémonies publiques, mais réservées seulement aux membres du Comité.

M. Achille Comte, complétant cette idée, propose qu'une démarche soit tentée par MM. les Questeurs près de la direction des Beaux-Arts, afin d'obtenir pour la Société une place officielle dans les cérémonies publiques. Cette mesure est adoptée comme la précédente, mais aucune d'elles ne fut mise à exécution.

M. Léo Lespès suggère l'idée, pour créer des ressources, d'ouvrir des salles où seraient lus des ouvrages inédits des membres les plus considérables de la Société.

Cette proposition, développée dans la séance suivante, est renvoyée à une commission, qui donne lecture de son rapport le 31 juillet; avant qu'il ne soit discuté, M. Mary-Lafon fait adopter le renvoi à quinzaine pour laisser le temps de réunir les adhésions des sociétaires les plus distingués.

La question paraît être abandonnée, lorsque, le 20 novembre, M. Vitu, modifiant un peu le premier projet, suppose qu'en se faisant donner par le Gouvernement la mission d'instruire ou de récréer le peuple au moyen de lec-

tures publiques, on pourrait obtenir une somme annuelle de 6,000 francs, destinée à la caisse sociale.

M. Léo Lespès combat, au sein de la commission des ressources, ce projet qui dénature celui qu'il a préalablement soumis au Comité sous le nom de projet de lectures publiques.

Aucune des deux propositions n'eut le mérite d'être acceptée ; mais M. Léo Lespès pourrait être considéré, à juste titre, comme le promoteur des conférences qui se créèrent et se multiplièrent sous l'Empire.

Le 17 juillet 1848, M. Frantz de Lienhart remercie le Comité de l'intérêt qu'il attache à sa personne, à l'occasion de la blessure par lui reçue pendant les terribles journées de Juin. M. Frantz de Lienhart occupait un emploi modeste au Ministère de la Guerre ; en 1848, il fut élu officier d'état-major dans la garde nationale, comme représentant de la Société des gens de lettres.

M. de Lienhart avait dépensé sa vie à collectionner les matériaux d'une *Histoire des Régiments émigrés pendant la Guerre*. Il m'a été donné d'utiliser ces très intéressants documents au profit de la veuve en les cédant, en 1879, à M. le Prince Lobanoff, ambassadeur de Russie à Londres.

En raison des longs services que M. Altaroche a rendus à la Société, le Comité, faisant exception à ses précédents, lesquels n'ont jamais appelé à la présidence et vice-présidence honoraires que ceux de ses membres qui avaient été revêtus de ces fonctions, le nomme vice-président honoraire.

Un descendant du grand Corneille. — Le 7 août 1848, M. Lafitte, au nom de la commission des auteurs dramatiques, demande à comparaître devant le Comité pour une communication importante. Il expose que la commission des auteurs dramatiques donnait ordinairement des secours à M. Pierre Corneille; que la dernière demande formulée par cet homme affecte une forme nouvelle, de telle sorte que la commission des auteurs dramatiques a cru devoir en référer successivement aux cinq Sociétés.

Lecture est donnée de la lettre de M. Pierre Corneille qui sollicite la somme nécessaire pour établir, place du Louvre, une boutique d'écrivain public, s'engageant à rendre sur ses recettes, dès qu'elles seront absolument établies, les 150 francs qu'il juge nécessaire à son échoppe.

La commission des auteurs dramatiques désire que la Société des gens de lettres s'associe à cette bonne œuvre.

Après le départ de M. Lafitte, la discussion s'établit sur ce sujet inattendu, et ce n'est pas sans raison qu'on redoute de l'abaissement du personnage dont il s'agit les plus graves atteintes pour le nom qu'il porte. En fin de compte, on décide que le Comité contribuera pour un cinquième des fonds à voter à M. Pierre Corneille.

M. Pautet, sur sa demande, est autorisé à représenter la Société des gens de lettres à l'inauguration de la statue de Monge (18 septembre 1848).

Projet d'un keepseake. — Nous sommes parvenus au 29 septembre 1848; l'ordre du jour appelle le développement du projet de M. Léo Lespès, relatif à la publication d'un keepseake, dont le produit serait affecté à la caisse sociale.

L'auteur donne lecture de son projet, dont suivent les principales dispositions : édition d'un keepseake et tirage à trente mille exemplaires. Chaque exemplaire étant vendu 10 francs, l'édition doit produire 300,000 francs. La fabrication devant coûter 9,000 francs, il reste 210,000 francs qui seront ainsi répartis : 100,000 francs en primes, 20,000 francs d'annonces, 90,000 francs pour la caisse sociale.

M. Mary-Lafon attaque le projet de M. Lespès, parce qu'il porte un certain caractère d'industrie et qu'il pourrait nuire à la vente de l'album.

M. Ponroy répond à ces observations en invoquant la nécessité de notre caisse ; il attaque cependant, non le projet de M. Lespès, mais la forme d'exploitation qu'il a choisie.

M. le Président, Louis Desnoyers, fait remarquer à M. Ponroy quelles sont les différences qui existent entre le mode de vente de l'album et celui du keepseake. Après discussion, M. le Président pose ainsi la question : Le Comité prend-il en considération le projet de M. Lespès?

Le Comité répond affirmativement ; l'urgence est déclarée.

La Société publiera-t-elle avant le jour de l'an un keepseake illustré avec primes?

La publication comme principe est adoptée.

M. Lespès expose, le 2 octobre 1848, les conditions

qu'exige M. Lebay, fermier des annonces de la *Presse*, pour se charger de toute la partie financière de l'entreprise à ses risques et périls. Une de ces conditions serait la remise intégrale du manuscrit avant la mise en train de l'ouvrage.

M. le Secrétaire donne lecture d'une pétition au Ministre de l'Intérieur, qu'il a rédigée sur l'invitation de la commission du keepseake, afin d'obtenir l'autorisation d'établir une loterie en faveur de la caisse de secours.

M. Julien Lemer, de son côté, a tenté des démarches auprès de capitalistes qui consentent à risquer les frais du keepseake.

M. le Président ayant soulevé la question des pertes à courir par la Société dans l'entreprise, M. Léo Lespès répond en rappelant que les déficits resteront à la charge des personnes avançant les fonds nécessaires pour la mener à bien.

M. Paul Lacroix développe un plan complet de publication différent de celui de M. Léo Lespès.

Il demande qu'on veuille bien chercher un libraire qui tente les frais du keepseake, soit qu'on le vende par les moyens ordinaires, soit qu'on l'écoule par la voie d'une loterie.

Qu'une commission reste chargée de rassembler les éléments de ce keepseake parmi les œuvres éditées déjà des membres de la Société.

Qu'on choisisse des gravures anglaises qu'il sera facile de se procurer, soit en envoyant quelqu'un les chercher à Londres, soit en faisant venir les aciers par un correspondant.

Le 7 octobre, M. Julien Lemer donne communication d'un projet différent, qu'il a conçu et qui mettrait la

Société à l'abri de toute responsabilité compromettante et de tous les risques qui résultent nécessairement d'une opération commerciale.

Le libraire mettrait à la disposition de la Société, pour la fin de décembre, une somme suffisante pour couvrir les frais de rédaction et de mise en vente; il donnerait à la Société, sur une vente de dix mille exemplaires, une somme de dix pour cent de boni sur la recette brute.

M. Lespès, modifiant son précédent projet, propose de vendre le keepseake dans une soirée au *Jardin d'hiver;* le billet coûterait 10 francs, chaque billet donnant droit à un exemplaire. Cette opération pourrait produire un gain net de 40,000 francs.

On convient ensuite que la partie typographique sera composée d'articles payés aux auteurs.

Le 13 novembre, MM. Molé-Gentilhomme et Lespès sont délégués pour poursuivre, auprès du Ministre de l'Intérieur, la suite de cette affaire, dont on n'entend plus parler et qui disparaît doucement sans bruit, comme tant d'autres.

M. le baron Taylor apparaît pour la première fois, le 6 novembre 1848, à propos d'un vaste projet dont il veut faire profiter les gens de lettres.

Bien qu'il n'appartînt encore à la Société par aucun lien, mû seulement par le désir de lui être utile, il propose au Comité de procéder à l'édition des œuvres des sociétaires, au moyen d'une imprimerie qui leur appartiendrait. Il voit dans ce procédé l'émancipation de la Société, une grande influence de la langue française à l'étranger et le seul moyen d'anéantir la contrefaçon.

Ces arguments ne paraissent pas assez puissants pour être pris en considération; leur côté commercial répugne à presque tous les membres du Comité; mais ils décident que M. le baron Taylor sera prié de fournir, dans la commission des réformes, les renseignements qu'il croirait utiles à ses travaux.

Le 13 novembre, la commission d'administration propose l'admission de M. le baron Taylor, en l'exemptant de certaines formalités, ce qui devient possible, puisque le candidat compte parmi les académiciens; mais on le priera d'adresser pour la forme une demande écrite.

Cette formalité se trouvant accomplie le 27 novembre suivant, M. Francis Wey rédige en toute hâte un rapport dont il donne lecture à la fin de la séance, et M. le baron Taylor est élu par onze boules blanches contre une boule noire.

L'admission dans la Société de M. le baron Taylor est un des faits les plus mémorables de son histoire. S'il arriva trop tard pour compter parmi ses fondateurs, son rôle devait être à la fois plus noble et plus généreux, car il en fut le sauveur d'abord et le bienfaiteur toujours. Aucun fait important ne se produira désormais sans que le nom si honorable, si respecté, si grand, ne le recouvre de sa haute autorité et de sa bienveillante sollicitude. Il fut le bon génie des gens de lettres comme il avait été celui des artistes dramatiques, des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs, des artistes musiciens, des inventeurs et artistes industriels, et comme il le fut, plus tard, des membres de l'enseignement.

Projet de fête a l'Élysée. — Le 20 novembre, M. Vitu, dans un rapport, conformément au projet de M. Léo Lespès, à propos du keepseake, conseille à la Société de donner une soirée littéraire à l'Élysée national, avec le concours des quatre Sociétés fondées par le baron Taylor. Une exposition des dessins de l'album aura lieu dans les salons, le soir de cette fête. Cette proposition est acceptée.

Sept jours plus tard, M. Léo Lespès saisit le Comité d'une résolution de M. Vivien, qui met à la disposition de la Société les salles de l'Élysée national jusqu'à la fin de décembre 1848.

La commission, ayant visité les appartements, a choisi, pour donner la soirée, les salons du rez-de-chaussée.

M. Jubinal déclare que Mme Dufaure, Mme Vivien et Mme X..., consentent à être dames patronnesses de cette fête, qui s'annonce sous de si favorables auspices.

Le 5 décembre, la parole est à M. de Mirecourt, pour demander que la danse soit comprise dans les divertissements de la soirée; mais il abandonne presqu'aussitôt sa proposition que M. Étienne Énault reprend pour son propre compte et qu'il se promet de soutenir jusqu'à ce qu'on lui ait démontré qu'il est inconvenant de danser dans une fête solennelle offerte par la Société des gens de lettres.

M. Vitu rappelle que l'Élysée national a été demandé et accordé pour une fête purement littéraire; il serait malséant d'y ajouter la danse, qui n'a jamais figuré dans le programme. D'autre part, la commission des ressources a formé le projet de donner un bal dans la grande galerie des Tuileries, que M. Vivien a déjà promis de mettre à la disposition de la Société pour cet usage.

C'est un peu de patience que réclame l'orateur; on aura, si Dieu le permet, deux soirées au lieu d'une, ce qui signifie double recette.

Mais Dieu ne le permit pas, et, d'ailleurs, la situation se complique bientôt d'un incident qui, dans l'état actuel, devient un accident.

Dans la séance du 15 décembre, M. le Président invite la commission de la fête à rendre compte des obstacles qui tout à coup ont surgi, de la lettre que M. Taylor lui a écrite à ce sujet et des résolutions qu'elle a prises pour obvier aux empêchements.

M. Vitu, au nom de cette commission, explique la nature même des obstacles. L'Élysée national, accordé à la Société pour donner ses soirées littéraires, vient d'être affecté au logement du Président de la République; les ouvriers ont déjà commencé les travaux d'appropriation indispensables.

En conséquence, la commission est d'avis que la Société des gens de lettres devra se contenter d'un grand bal, conjointement avec la Société des peintres et des musiciens ; cela sera prochain, tout semble l'indiquer, car la lettre au Ministre est partie dans les conditions les plus favorables, et l'on doit obtenir aisément qu'une des galeries du château des Tuileries soit mise à la disposition de la Société pendant une soirée.

Cette dernière proposition est adoptée.

Dans la séance du 27 novembre 1848, M. Mary-Lafon fait espérer qu'un logement pourrait être donné à la Société par l'administration de l'ancienne liste civile.

Une mission spéciale lui est confiée pour suivre les démarches qu'il jugera nécessaires.

Le même membre propose de nommer une commission chargée d'examiner et de préparer la marche à suivre pour que la littérature soit détachée du Ministère de l'Instruction publique et transportée au Ministère de l'Intérieur.

M. Francis Wey présente un rapport favorable à ce projet, dont les conclusions sont adoptées à l'unanimité (5 décembre).

Est-il utile d'ajouter qu'aucun résultat satisfaisant ne fut obtenu?

Un don de 2,000 francs, auquel M. le baron Taylor ne fut point étranger, est offert par M. de Luynes et accepté avec reconnaissance.

Le 31 décembre a lieu l'assemblée générale ordinaire pour le renouvellement des membres du Comité; la suite de l'assemblée est renvoyée au 7 janvier 1849. Dans cette dernière réunion, M. le baron Taylor, malgré ses récentes largesses, ne passe qu'au second tour de scrutin.

Le nom de M. Taylor, sur les registres des procès-verbaux, était précédé du mot baron, ceux de MM. de Foudras et de Varennes accompagnés de leurs titres de marquis. Une main timide a soigneusement biffé ces appellations, jugées compromettantes pour les temps où elles se produisent.

Bal aux Tuileries. — A la première nouvelle du projet, M. Strauss sollicite l'honneur de diriger l'orchestre.

Néanmoins, ce n'est que le 29 janvier 1849, c'est-à-dire après les élections du Comité, que la question prend une forme précise.

Le ci-devant marquis de Foudras réclame pour que les membres du Comité puissent assister gratuitement au bal du 3 février, — la date est arrêtée déjà, — et, à ce propos, M. Eugène de Mirecourt fait observer combien il est nuisible aux intérêts des Sociétés qui donnent la fête qu'on ne puisse pas même offrir un billet gratuit à des étrangers qui parviennent à placer jusqu'à quarante billets.

Le bal a lieu à la date précitée et les résultats en sont annoncés le 5 février par M. le baron Taylor, notre récent confrère : ce n'est pas du déficit dans l'acception du mot, les événements seuls ont empêché d'obtenir le résultat efficace qu'on avait le droit d'espérer. On craignait une émeute pour le samedi même, d'après les renseignements officiels, et, dans ce cas, c'est une déroute qu'on eût dû redouter. On espère tirer de cette première tentative 1,000 à 1,500 francs pour chaque Société, résultat imprévu il y a trois mois. Il y a miracle dans la réalisation de 20,000 francs de recettes, alors qu'on pouvait entrevoir un désastre.

La part de la Société fut en effet de 1,500 francs, reçus avec joie et encaissés le 13 mars avec enthousiasme.

M. le baron Taylor, qui jusqu'à sa mort fut un homme d'initiative, propose, le 29 janvier 1849, la fondation d'un

dîner mensuel du Comité. L'idée est adoptée et renvoyée, pour l'exécution, au second lundi de chaque mois.

Le premier de ces dîners a lieu chez M. Paul Braggé, mais il faut admettre que les consommateurs se montrent indifférents à y assister, puisque M. de Mirecourt, excité probablement par les effluves de liberté qui s'élèvent de toute part, propose que le dîner du Comité devienne *obligatoire*.

L'état des finances de la Société, le 5 février 1849, peut être apprécié à sa juste valeur dans un débat soulevé par M. Léo Lespès et combattu par M. Godefroy.

Il demande qu'aux termes des statuts on exige rigoureusement les cotisations des sociétaires, sous peine de radiation, et que ceux qui doivent l'apport social soient tenus d'acquitter leurs dettes en copie du *Bulletin*, plus un droit de reproduction.

M. Godefroy pense que l'état de la caisse est un obstacle invincible à la réalisation de ce projet, elle a fait attendre ses débiteurs dans l'espérance de trouver des ressources nouvelles dans la fête donnée par la Société. On a absorbé les 1,000 francs de M. Vaulabelle et les 2,000 francs de M. de Luynes dans le fonds social. Les quarante pour cent n'ont pas suffi depuis six mois et ne suffiront pas davantage; un surcroît de dépenses en face d'un nouveau bilan est inadmissible. Ce serait le coup de mort de la Société.

Projet de loterie et de festival. — Les bienfaits de M. le baron Taylor s'accentuent; il a obtenu l'autorisation d'une loterie pour les Associations des peintres

et des musiciens, réalisable en un an. Les deux comités ont accordé une somme de 15,000 francs en pur don pour la Société des gens de lettres. M. Taylor réclame un secret absolu sur cette affaire.

Cette aubaine inattendue fait naître la proposition suivante, dont M. Léo Lespès est l'auteur : Au mois de septembre 1848, le Comité demanda, dit-il, l'autorisation d'établir une loterie au bénéfice de la caisse sociale; elle fut refusée. Aujourd'hui, le Ministre de l'Intérieur s'est départi de sa rigueur, le Comité doit solliciter de nouveau l'autorisation que viennent d'obtenir l'Association des peintres, musiciens, etc. et la colonie de Petit-Bourg.

La proposition est renvoyée à huitaine, ou plutôt aux calendes grecques.

Le 19 mars 1849, M. Julien Lemer propose que les musiciens, les peintres et les gens de lettres donnent un grand festival dans le local de l'Exposition universelle.

M. le baron Taylor conseille d'y intéresser les artistes dramatiques, et, lorsque M. de Varennes fait observer que la Société se lance dans la voie de la spéculation, il répond avec justesse que la Société subit, il est vrai, une sorte de transformation en se ralliant aux spéculations des autres Sociétés, mais ce mouvement est logique, la Société ayant à se donner, dans l'intérêt même de la littérature, la considération qui s'attache à la propriété.

M. Taylor raconte incidemment qu'il a eu l'intention de construire un théâtre antique pouvant contenir 10,000 spectateurs et devant servir à cinq représentations, une pour chaque Société : les littérateurs traduiraient une pièce de Sophocle ou d'Euripide, les acteurs la représenteraient, les musiciens arriveraient avec des masses chorales

énormes pour ajouter plus de puissance à l'effet général.

La proposition de M. Lemer est prise en considération.

On revient à cette idée le 5 avril et l'on convient de demander officiellement au Ministre compétent le local de l'Exposition.

M. Lespès désirerait qu'on sollicitât auprès du Ministre de l'Intérieur la permission de donner un concert dans le théâtre des Tuileries, en réservant pour les souscripteurs les prémices de l'Exposition. M. Taylor pense que le projet de M. Lespès n'est pas praticable actuellement, mais qu'il le deviendra peut-être après l'Exposition.

M. Taylor rend compte, le 3 septembre, de la visite qu'il a faite à qui de droit pour obtenir le local souhaité; mais pour pouvoir réussir dans ce projet audacieux, il fallait le consentement de *tous* les constructeurs. Un seul ayant refusé, les bâtiments ne seront accordés à personne et dans aucun cas.

M. Paul Lacroix rappelle, dans la séance du 2 avril 1849, une de ses anciennes propositions tendant à ce que la Société oppose des publications à la propagande démocratique et sociale. Attendu les moyens qu'a pris le Comité de la rue de Poitiers pour réaliser cette idée, l'auteur du projet pense que le Comité des gens de lettres devrait revendiquer sa part dans l'œuvre que la rue de Poitiers se dispose à entreprendre. Cette coopération serait en même temps utile et honorable pour les membres de la Société.

M. Francis Wey propose l'ordre du jour; M. Paul Lacroix retire alors sa proposition.

Le 9 avril 1849, M. Taylor parle incidemment de la nécessité où se trouve la Société de se créer des ressources;

il repousse l'opinion de ceux d'entre les membres du Comité qui pourraient penser que donner des fêtes compromet la dignité des lettres.

Il établit qu'il n'y a aucune analogie entre la situation actuelle des gens de lettres et celle qui leur était faite au siècle dernier.

Il explique de quelle manière la littérature s'est transformée et est devenue indépendante, comment elle a été obligée de vivre en vendant son travail. Par toutes ces considérations, et en tenant compte surtout de l'instabilité des pouvoirs publics, M. Taylor pense qu'il est urgent pour la Société qu'elle se crée une fortune indépendante dont elle soit la dispensatrice.

L'orateur rappelle ici que l'état des mœurs constitutionnelles exige qu'une Société littéraire possède le plus d'argent possible. Il désire, d'ailleurs, que le talent des hommes de lettres soit employé à fonder cette fortune, ce qui ne pourrait être que fort sage et fort convenable. Pour justifier cette pensée, M. Taylor donne lecture des procès-verbaux des autres comités. Dans cet extrait, il proposait que les cinq Sociétés se réunissent pour donner des représentations solennelles dans un grand amphithéâtre antique construit au Carré-Marigny. Il n'y aurait eu que cinq ou dix représentations auxquelles le peuple pourrait assister. Sans doute, s'il eût été réalisé, ou s'il l'était un jour, ce projet ne pourrait que rendre plus éclatante la gloire des lettres et des arts, bien loin de nuire à leur dignité.

M. Taylor compte développer plus tard les moyens de réaliser son idéal et de créer une fortune à la Société ; il ne veut apporter chacun de ses rêves qu'avec des procédés pratiques d'exécution.

Un M. Celliben, de Lyon, écrit une lettre et envoie un projet tendant à faire nourrir les poètes par les départements ! !

M. Félix Deriége propose de demander au Gouvernement de reconnaître la Société comme établissement d'utilité publique.

Cette proposition, la première du genre, est repoussée avec épouvante, la Société n'étant pas soucieuse de perdre la liberté de nommer son Président.

Almanach-annuaire. — M. Frédéric Thomas soumet l'idée de publier un almanach-annuaire des lettres et des arts qui soit spécialement destiné aux cinq mille membres des Associations. On y trouverait les adresses des gens de lettres et artistes, le résumé des travaux des comités, les documents parlementaires relatifs aux arts, les statuts des Sociétés, les conditions d'admission et la chronologie.

Cette proposition est prise en considération et renvoyée à l'examen d'une commission (23 juillet 1849).

M. Taylor reprend la question le 13 août, car il a pensé depuis qu'il fallait proposer au Comité de la loterie de ces diverses Associations de se charger de l'almanach, de lui livrer la copie gratuitement ou pour une petite rétribution. D'ailleurs, l'administration de la loterie accepte et fera stéréotyper l'almanach de façon à le répandre à vingt-cinq mille exemplaires et à attirer les éditeurs pour l'année suivante.

En conformité de ce projet, le Comité arrête les conventions suivantes :

1° La Société se réserve le droit exclusif de la publication d'un *Almanach de la Société des lettres et des arts ;*

2° Elle confie le soin de cette publication et abandonne la propriété de ses droits d'auteur de l'édition de 1850 au *Comité de la loterie des artistes et des musiciens*, c'est-à-dire à l'administration des deux Sociétés ;

3° Sur le prix payé à la rédaction, il sera prélevé 5 p. 0/0 pour la caisse de la Société.

A ce propos, M. Vitu déclare que M. Michel Lévy consentirait à entamer une affaire avec la Société, dans le genre de *Babel ;* il publierait tous les mois un volume de nouvelles, n'offrant ainsi que des chances de gain pour la Société ; il tirerait à trois mille exemplaires, annoncerait ces petits volumes rédigés par les sociétaires et partagerait les bénéfices avec la Société.

La prise en considération est adoptée, ce qui, dans l'état, devient une fin de non-recevoir.

L'almanach est plus heureux ; il reçoit un commencement d'exécution ; mais interrogé le 2 octobre sur son état actuel, M. Taylor répond qu'il n'est qu'à ses débuts, les comités ayant décidé de l'illustrer et d'y insérer de la musique.

C'est seulement le 29 décembre qu'on reprend cette question, sur la réclamation de M. Francis Wey. Commencée depuis quatre mois, il s'étonne que cette publication n'ait point été jetée déjà dans la circulation ; il regrette aussi qu'elle soit sortie des mains du Comité auquel ce retard peut porter préjudice.

M. Taylor déclare que les Sociétés artistiques ont regardé cet almanach comme une propriété dont elles

avaient la responsabilité pour la première année. La Société des gens de lettres conservait l'indépendance littéraire, mais non l'indépendance de la publication qui ne concerne que l'éditeur; le retard de la publication, qu'elle comptait donner en prime, lui semble indifférent.

Les affaires de millions subissent des transformations et des difficultés d'après les événements. Ainsi, le règlement de compte de la grande loterie prouvera seul si elle a produit un bénéfice qui permette de donner à la Société des gens de lettres les 15,000 francs promis antérieurement.

Quant au prix de l'almanach, M. Taylor révèle qu'il a été payé sans que le Comité s'en doute. Ce sont les 3,000 francs qu'il a déposés, à titre de prêt, pour éteindre le procès intenté par Mme George Sand. L'affaire se trouve ainsi terminée.

Procès George Sand a la Société. — On se rappelle que Mme George Sand avait offert sa démission le 21 février 1848, d'une façon laconique, en termes vagues, sous prétexte que l'Agent central avait outrepassé ses pouvoirs; nous avons dit que son projet, très arrêté d'avance, consistait à prendre à partie la Société dans un procès qui faillit la ruiner.

Ce fut à cause de la *Mare au Diable* que M. Pommier, l'Agent central, laissa reproduire avant les dix-huit mois réservés par l'éditeur. Ce dernier élevait la prétention que chaque exemplaire représenté par sa maison fût soldé au prix fort de 4 francs, et il en existait six cents en magasin, soit une somme de 2,400 francs.

M. Pommier, pour n'être point inquiété, prend d'abord à

garantie la Société elle-même, le 27 août 1849, et, le 28 octobre, il expose que le procès, grâce à certains arrangements avec Mme Sand, sera peut-être terminé dans la huitaine.

Le courant d'idées qui circule à ce propos dans la docte assemblée est des plus curieux à constater.

Un membre réclame la radiation de l'implacable sociétaire; mais un de ses collègues lui fait observer qu'il n'y a pas lieu à tant de rigueur, dans l'espèce, l'auteur ayant usé seulement de ses droits, sans entamer la question de sentiment.

— Alors, reprend le premier, nous avons en main sa démission; hâtons-nous de l'accepter.

M. le Président donne lecture de la lettre du 21 février, à laquelle il est fait allusion dans le passage précédent.

Un nouveau membre se rallie à l'idée d'accepter la démission et, plus encore, veut qu'on annonce, par tous les moyens de publicité dont on dispose, qu'il existe au siège social des livres de Mme Sand à 2 francs les deux volumes.

Un membre qui n'a point encore usé de la parole voudrait que le Comité, soucieux de sa dignité et de celle de ses mandants, satisfît Mme George Sand jusque dans les prétentions les plus minutieuses et qu'on insérât dans le *Bulletin* que si les secours ont été supprimés aux sociétaires en détresse, c'est par la nécessité où l'on s'est trouvé de payer 3,000 francs à l'auteur de la *Mare au Diable*. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée sans nouveau débat.

Mais l'affaire ne s'arrange pas selon les prévisions et les espérances de l'Agent; le procès suit son cours ordinaire et, le 5 novembre, l'on se décide à demander une consultation d'avocats célèbres pour connaître la responsabilité de

M. Pommier, considérée, hélas! comme très légitimement engagée.

Il ne reste aucune autre alternative que celle de désintéresser Mme George Sand ; mais le Comité se trouve en face d'une caisse absolument vide.

C'est alors que M. le baron Taylor, comme le *Deus ex machina*, survient avec une somme de 3,000 francs qu'il dépose sur le bureau à titre de prêt, mais, en réalité, à titre de don, ainsi que nous l'avons mentionné dans la page précédente.

Sans ce secours opportun, la Société cessait d'exister brusquement onze ans après sa naissance, supprimée par la rapacité d'une femme de lettres.

Comme épilogue, et lorsque cette affaire arriva devant l'assemblée générale du 30 décembre 1849, M. Lesguillon proposa que chacun des membres de la Société prît un exemplaire du roman *La Mare au Diable*, dont quatre cents exemplaires avaient été acquis à la Société par suite d'un jugement.

Il ne fut pas donné suite à cette proposition; les quatre cents volumes furent mis, le 6 février 1850, à la disposition de la commission de la loterie de 600,000 francs, pour être employés en prime, sous la responsabilité du conseil et comme il le jugea convenable.

Deuxième loterie de M. le baron Taylor, en faveur des Associations créées par ses soins. — M. Taylor annonce, dans la séance du 26 novembre 1849, qu'il a demandé au Ministre de l'Intérieur une audience au nom du Comité, afin d'obtenir une loterie dont les profits seront

répartis entre les Sociétés auxquelles il s'intéresse. Le moment est des plus opportuns, dit-il; quelque permission que donne le Ministre, restrictive ou non, nous réussirons et nous encaisserons de 100 à 150,000 francs; pour le décider, nous lui présenterons une pétition de six cents ouvriers, réclamant cette loterie qui ferait opérer un mouvement commercial de 3 ou 4 millions.

Cette affaire revient le 3 décembre. Dans l'intervalle des deux séances, les divers comités des Sociétés dont il vient d'être fait mention se sont réunis; M. Victor Hugo, l'un des assistants, a pris la parole et les résolutions ont été unanimes. La demande au Ministre est signée des noms les plus illustres et laisse espérer une réponse favorable. Mais il faut se hâter, il faut même user d'influence pour n'être pas distancé par les concurrents qui frappent à la porte de l'État et qui sont nombreux.

Le 11 décembre, M. Louis Desnoyers et M. Taylor ont abordé le Ministre et celui-ci a déclaré que, sauf les détails d'organisation à convenir avec les bureaux, la permission pouvait être considérée comme acquise.

La question a franchi quelques nouveaux pas le 28 janvier 1850, car le Préfet de Police s'est à son tour montré très favorable après avis du Ministre. Bien plus encore, on a laissé espérer que les gens de lettres seraient compris pour 300,000 francs dans la grande loterie de 20 millions, dite du *lingot d'or*.

Le 4 février, l'autorisation du Préfet ayant été donnée, on commence à s'occuper des voies et moyens d'organisation, on discute la question des primes et la valeur du gros lot.

Le 11 février, M. Taylor explique la nécessité où se trouvent les deux comités de hâter leur opération de la

loterie; prospectus, billets, affiches occuperont au moins quinze jours.

Une commission est nommée à cet effet, et le Comité décide ce qui suit :

Considérant que la loterie de 600,000 francs, obtenue au profit des gens de lettres et des artistes dramatiques, avec le concours des Sociétés des peintres et des musiciens, rend sans objet l'offre faite par ces deux Sociétés de 15,000 francs sur les bénéfices de la loterie d'un million ;

La Société charge son bureau de remercier les deux Associations de cette offre bienveillante, de leur faire savoir qu'en raison de la situation nouvelle, la Société des gens de lettres n'a pas le droit de l'accepter.

La question se représente avec fréquence dans les séances suivantes, et dans l'une d'elles on convient d'écrire à Mlle Rachel pour la prier d'aider pendant son voyage au placement des billets.

Les premiers effets favorables de la loterie se font sentir le 9 décembre 1850 où M. Taylor dépose, à titre d'acompte, une somme de 4,000 francs, destinée à éteindre le passif de la Société ; le 15 avril 1851, il informe du tirage qui se fera le 15 du mois suivant et convoque les membres du Comité à cette solennité.

Elle a lieu, non pas le 15, mais le 14 avril, à une heure de l'après-midi, à l'hôtel de Varenne, 53, rue de Varenne, sous la présidence de MM. Francis Wey et Achille Comte.

En résumé, cette loterie donna 4,000 francs de rentes à la Société.

La proposition du renouvellement par tiers du Comité est ramenée dans l'assemblée générale du 30 décembre 1849

où M. le Président déclare qu'une assemblée générale extraordinaire sera réunie pour la discuter.

Le 18 février 1849, une commission s'empare de la question pour la résoudre ; elle fournit son rapport le 25 mars et la fait rejeter à l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai suivant.

M. Altaroche, ayant soulevé la question suivante : « Ceux de nos honorables confrères ayant des titres nobiliaires seront-ils désignés aux journaux précédés de ces titres? » proteste contre l'ordre du jour voté par le Comité et prévient qu'il portera la question devant l'assemblée générale (31 décembre 1849).

M. Léo Lespès fait connaître l'existence d'une nouvelle Société de gens de lettres de l'opinion avancée ; il fait remarquer que cette Société bénéficie de l'influence des hommes politiques qui la composent [1].

On apprend le 8 juillet 1850 la maladie dont M. de Balzac est atteint et qui doit l'emporter. Une délégation du Comité lui rendra visite. Il meurt le 18 août suivant.

La Société, qui depuis longtemps reste débitrice de

[1] C'est la première et la seule fois que nous ayons entendu parler de cette Société qui nous semble n'avoir jamais existé que dans l'imagination de celui qui devait plus tard illustrer le pseudonyme de Timothée Trimm.

sommes importantes envers ses membres, sans pouvoir s'acquitter, faute d'argent, se trouve à présent dans une meilleure situation, grâce à la loterie. Le Comité décide qu'au moyen de la somme qui lui a été remise de ce fait, l'Agent central acquittera les dettes dans l'ordre qu'il indique et suivant trois catégories de créanciers :

Première catégorie : ceux qui ont un pressant besoin d'argent et dont les sommes sont minimes.

Deuxième catégorie : ceux auxquels il conviendrait de solder un acompte.

Troisième catégorie : ceux qui sont en situation d'attendre une occasion ultérieure de payement.

Cette résolution amène un arrêté dont voici les termes précis :

Considérant qu'il est du devoir du Comité, tout en acquittant loyalement les dettes de la Société, d'en augmenter autant que possible les ressources à venir;

Considérant que sous l'empire de cette pensée, plusieurs membres ont déjà fait don de leurs créances à l'Association;

Considérant dès lors qu'il importe de faire connaître à l'assemblée générale le nom des membres de la Société qui ont fait ainsi abandon de tout ou partie de leurs créances et de ceux qui voudraient ou pourraient imiter leur exemple;

Le Comité décide :

M. l'Agent central est prié de faire connaître aux membres créanciers les présentes dispositions, afin de les inviter à abandonner, au profit de la caisse de secours, tout ou partie de leurs créances.

Cet appel resta sans écho, si l'on se rapporte à la séance du 22 septembre, où, sur la proposition de M. Francis Wey, le Comité décida l'interdiction des secours et des avances à ses membres.

Une personne étrangère à la Société demande que le nom de M. de Balzac soit donné à l'un des centres agricoles de la province d'Oran par l'intermédiaire du Comité. La proposition sera appuyée auprès du Ministre de la Guerre.

Les fêtes. — La période républicaine de 1848 à 1850 fut surtout remarquable par le désir que l'on manifesta de s'amuser beaucoup. Des entrepreneurs s'ingénièrent pour créer des divertissements à forfait, auxquels il était loisible de s'abonner moyennant une faible rétribution. On vendait le plaisir au jour, à la semaine, au mois, comme une marchandise courante, et dans les programmes ingénieux, rédigés par un M. Rioms, un nom prédestiné dans la circonstance, figuraient les théâtres, les bals, les concerts, les foires foraines, etc., etc., etc. Les loteries elles-mêmes étaient mises à l'ordre du jour.

Qu'on ne s'étonne plus si la Société, cédant au courant général, cherchait à établir sa fortune en exploitant le goût du public.

Le 28 octobre 1850, M. le baron Taylor entretient le Comité du projet de bal qu'il a formé pour cet hiver au profit de ses diverses Sociétés, sous le nom de *fête des arts, de l'industrie et de bienfaisance*. Commission à cet effet.

Autre commission chargée d'examiner les moyens d'une représentation extraordinaire à l'Opéra.

En dehors de ces solennités, on organise un bal d'enfants, pour lequel M. Champfleury compose une petite pantomime (24 février 1851).

Il serait difficile, aujourd'hui, d'affirmer que ces trois

projets réussirent; il est à présumer même qu'ils échouèrent au moins en partie.

Troisième loterie de M. le baron Taylor, dite du vase d'argent, en faveur des Associations créées par lui. — La seconde loterie du baron Taylor n'est pas encore terminée que, le 24 février 1851, il se hâte d'en annoncer une troisième qui s'élevait à 1,500,000 francs.

La demande officielle est signée par les membres du Comité le 3 juillet 1851 et, le 4 août, notre cher et illustre confrère déclare que l'administration, voulant être garantie cette fois pour les résultats, demandait la justification des lots, soit 80,000 francs d'argenterie. M. Taylor a rempli cette condition, en s'engageant personnellement pour la Société. Le travail est à la signature du Ministre.

Le 22 novembre, M. Taylor exprime le désir qu'on s'occupe avec ardeur du placement des billets, car le filon, prodigieusement exploité, commence à s'épuiser.

En effet, le 24 janvier 1853, non seulement la loterie n'a pas encore abouti, mais il faut obtenir de l'administration supérieure sa prorogation au 31 décembre de la même année.

Des remerciements sont votés à M. le baron Taylor, le 18 décembre 1854, pour les soins, le zèle et le dévouement qu'il a apportés dans l'organisation de la loterie. A l'heure présente, grâce à ses heureuses combinaisons, la Société possède 4,000 francs de rentes.

M. de Balzac étant mort, ainsi que nous l'avons dit, le 18 août 1850, M. Paul Lacroix écrit au Comité, le 2 décembre suivant, pour demander la frappe d'une médaille commémorative par souscription.



GEORGE SAND.

[illegible]

[illegible] RGENT, EN [illegible] ASSOCIATIONS CRÉÉES PAR [illegible] [illegible] rminée que, le 24 fevrier 1851, il se hâte d'en [illegible] demandait la justifica[illegible] [illegible] terie. M. Taylor a rempli [illegible] llement pour la [illegible]

[illegible]

[illegible] devouement [illegible] rganisation de la loterie. A l'heure [illegible] ses heureuses combinaisons, la Société [illegible] 0 francs de rentes.

[illegible] étant mort, ainsi que nous l'avons dit, le [illegible]



Tous les pouvoirs nécessaires sont donnés au promoteur de la proposition pour s'entendre avec la famille et décider dans quelle proportion la Société des gens de lettres doit intervenir.

M. de Surville, beau-frère de M. de Balzac, traite la suite de cette affaire le 9 décembre, en invitant le Comité à prendre part, soit collectivement, soit individuellement, à la souscription qu'on a proposé d'ouvrir pour élever un monument à la mémoire du romancier, et faire exécuter soit une gravure, soit une médaille destinée à perpétuer ses traits et son nom.

On regrette que la lettre dont il s'agit soit rédigée de façon à ne pouvoir être lue en assemblée générale et, à ce sujet, on s'entendra avec M. de Surville pour qu'il en écrive une autre dans ce sens.

Quant à la médaille proposée, il en existe un type très remarquable de M. David d'Angers qu'on pourrait utiliser avantageusement.

Les rapports avec la famille ne se manifestèrent qu'une fois encore, et ce fut avec la veuve elle-même, qui, le 4 août 1851, prie le Comité de l'autoriser à prendre copie des morceaux littéraires manuscrits de Balzac qui pourraient se trouver dans les archives de la Société, afin de les publier dans les *Mélanges* de cet auteur.

Recherches opérées, on découvre qu'il n'existe parmi les autographes de l'éminent écrivain qu'un rapport tout à fait administratif dont il ne peut être donné copie.

M. de la Landelle recommande un projet d'ouvrage collectif intitulé : *Dictionnaire géographique historique* (17 février 1851). Renvoi à une commission. Projet avorté.

Le 24 février 1851, le Comité décide que deux rapporteurs seront désignés à l'avenir pour instruire les demandes d'admission des sociétaires.

Le même jour, M. Eugène Guinot propose de solliciter des directeurs de théâtre une représentation annuelle au bénéfice de la caisse de secours. Ajournement après discussion.

A l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 1851, l'ordre du jour appelle la lecture d'un projet de pétition à adresser à l'Assemblée nationale pour l'abrogation de l'article 14 de la loi sur la presse, qui frappe d'un droit de timbre supplémentaire le roman feuilleton. (Amendement Riancey.) Soixante-et-onze membres sont présents. Le projet est adopté.

Un portrait de M. le baron Taylor vient d'être lancé dans le commerce; sur la proposition de M. Achille Comte, le Comité souscrit à cent épreuves qui lui coûteront la somme de 300 francs.

Le 3 mai 1852, M. Samson, de la Comédie-Française, invite le Comité à assister au banquet annuel offert à M. le baron Taylor. Cette proposition est acceptée avec une vive sympathie.

M. Weckerlin, Secrétaire de la secrétairerie de Sainte-Cécile, demande que le Comité se rende juge d'un concours pour le choix d'une cantate. Cette proposition est acceptée, et la commission qui doit choisir parmi les manuscrits déposés est nommée le 19 juillet 1852.

Une assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire, réunie le 16 mai 1852, décide que l'article 66 des statuts sera ainsi modifié : « La Société se réunira en assemblée générale chaque année, dans le courant du mois de mai. »

A cette réunion, et par un fait bizarre des scrutins, M. Théophile Gautier passe le dernier de la liste, après ballottage et par 21 voix.

Une tentative de représentation à bénéfice, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, est ébauchée le 21 mai 1852; une autre, à l'Odéon, le 15 novembre suivant. Ni l'une ni l'autre n'ont la chance d'aboutir.

Au 28 juin 1852, M. de la Landelle appelle l'attention sur le tableau des débiteurs de la Société. Le total de leur dette s'élève à 11,000 francs !

M. Taylor, qu'on pourrait surnommer le messager des bonnes nouvelles, annonce que M. le baron de Trémont a légué une rente de 1,600 francs pour les cinq Sociétés; la nôtre est comprise dans ce legs pour une somme de 300 francs qu'il se chargera d'apporter à la Société chaque trimestre.

A partir de cette époque, en effet, et quelle que soit la difficulté des temps, que la situation soit prospère ou tendue, gaie ou triste, qu'on célèbre les anniversaires victorieux ou qu'on pleure les défaites, M. Taylor viendra trimestriellement déposer sur le bureau du Président, en

l'annonçant de sa voix claire, aiguë, perçante, le produit du legs Trémont.

M. de la Landelle, dans la séance du 29 novembre 1852, propose de nommer une commission pour étudier l'utilité de fixer dans l'avenir le nombre des membres de la Société.

A la suite d'une vigoureuse opposition, M. de la Landelle retire sa proposition; mais il demande qu'on recherche les moyens de rendre les admissions plus difficiles.

A la suite de cette motion, on décide, le 3 janvier 1853, que les deux volumes exigés des écrivains pour entrer dans la Société doivent contenir au minimum cinq cent mille lettres.

M. Francis Wey demande la suppression de la reproduction dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise (17 janvier 1853).

Une commission est nommée pour examiner ce que cette proposition peut renfermer de juste et de bon. Elle revient amendée plus tard et n'est point adoptée.

La proposition du renouvellement par tiers du Comité, présentée par la commission, est repoussée; néanmoins, M. Francis Wey fait adopter, pour être présentée à l'assemblée générale, cette mesure rigoureuse : « Les membres du Comité qui ont manqué, sans congé préalablement obtenu, aux deux tiers des séances, seront déclarés non rééligibles pendant un an. »

Une assemblée générale ordinaire et extraordinaire s'assemble le 8 mai 1853 ; mais elle reste seulement ordinaire par insuffisance de membres présents.

On y procède au renouvellement des membres du Comité.

Sur vingt-quatre noms, celui de M. Léo Lespès se présente le dernier.

Il passe au scrutin de ballottage, avec 15 voix.

Le 11 juillet 1853, le Comité adopte les articles suivants, qui sont les conclusions d'une commission spéciale :

1° La retenue du fonds social sur le produit de la reproduction est fixée en principe à 10 p. 0/0, aussitôt que le permettra l'état financier de la Société ;

2° Par mesure transitoire, la retenue sera fixée à 30 p. 0/0 pendant le cours de l'exercice 1854, et à 20 p. 0/0 pendant le cours de l'exercice 1855.

Pour combler le déficit du fonds social causé par les réductions précédentes sur la retenue, il est proposé :

1° D'imposer une cotisation de 12 francs ;

2° D'augmenter de 20 p. 0/0 le prix des traités à renouveler avec les journaux de Paris, de 10 p. 0/0 le prix des traités à renouveler avec les journaux de province.

Les présentes dispositions seront subordonnées au vote de la cotisation par l'assemblée générale.

M. Beau-Vacheuil, condamné pour faux, est radié à l'unanimité (1er août 1853), et M. Wilhem Tenint le suit

dans sa retraite anticipée (le 9 décembre 1853), comme ayant été condamné deux fois pour outrage à la pudeur.

La musique adoucit les mœurs, mais la littérature n'a pas les mêmes privilèges.

Le 5 septembre 1853, M. Martial Boucheron prie le Comité de lui prêter une *petite* somme de 6,000 francs. Il est passé à l'ordre du jour, en dépit des excellentes *hypothèques morales* offertes par l'emprunteur.

Projet d'imprimerie, de librairie et de caisse d'escompte. — M. de la Landelle ayant émis, le 27 juin 1853, la proposition suivante : « La Société des gens de lettres fondera une imprimerie, sous la forme exclusive de commandite, » la commission nommée à cet effet présente son rapport le 3 octobre suivant.

M. Hyppolyte Castille annonce que M. Arbieu offre *comme imprimeur* les plus grands avantages, et qu'il appuie vivement sa candidature, mais à la condition de ne s'engager avec lui que pour un an. Comme libraire, il propose M. Lecou, qui demande 20 p. 0/0 de commission. Il pense qu'il serait avantageux de signer avec ce dernier un engagement de trois ans.

Dans ce cas, une somme de 12,000 francs prévue pour l'imprimerie, restant sans emploi, servirait à la fondation d'une caisse d'escompte.

M. Henri Celliez pense qu'il faut simultanément procurer trois choses aux auteurs : un imprimeur avec un tarif, un libraire aux plus modestes conditions et un banquier qui puisse consentir des avances aux écrivains.

M. de la Landelle insiste pour qu'on ne s'occupe pas encore de la caisse d'escompte et pour qu'on se renferme dans les deux premiers projets; il termine en demandant qu'on nomme une commission ayant pour but de formuler les conditions d'un traité avec MM. Arbieu et Lecou.

Le Comité vote le principe de la rédaction d'un traité avec M. Arbieu, comme imprimeur de la Société. Il décide à l'unanimité que celui-ci inscrira ce titre sur toutes ses publications. Le projet de librairie est renvoyé à la commission.

Le 17 octobre 1853, M. Victor Lecou fait connaître qu'il est prêt à prendre le titre de *libraire de la Société des gens de lettres*, mais seulement sur les livres émanés de la Société.

Le Comité adopte la disposition suivante :

Le libraire qué nous choisirons mettra sur tous ses livres : *Librairie de la Société*, etc.

M. Lecou se décide pour l'acceptation, et le 14 novembre l'Agent central est spécialement autorisé à signer le traité proposé. Une circulaire informera les sociétaires de cette résolution.

Caisse de crédit littéraire. — L'ordre du jour (séance du 28 novembre 1853) appelle l'exposition d'un projet de caisse de crédit littéraire, dont M. Hippolyte Castille est le promoteur et qu'il développe longuement. Ce projet est mis à l'étude entre les mains d'une commission et se représente à la séance du 19 décembre, où son auteur

essaye d'en faire adopter le principe. On lui répond que la commission doit préalablement présenter son travail et le renvoyer ensuite à la délibération d'une assemblée générale.

La discussion roule alors sur le plus ou moins d'opportunité de lui donner cette importance, le Comité étant armé de pouvoirs nécessaires pour le résoudre, l'adopter ou le rejeter.

Le 9 janvier 1854, M. Hippolyte Castille rappelle succinctement le but de son projet.

M. Altaroche demande que M. Lecou soit responsable des frais occasionnés par la fabrication des livres, la Société le garantissant d'ailleurs au moyen d'une somme de 10,000 francs, déposée au Comptoir d'escompte et devant combler le déficit au moment de la liquidation.

Le même orateur, reprenant ses arguments favoris dans la séance du 16 janvier 1854, suppose que les 10,000 francs demandés seront évidemment absorbés par la fabrication des six ou sept premiers ouvrages édités par M. Lecou ; dès lors, il craint que la responsabilité de la Société ne se trouve implicitement engagée au delà de la somme disponible ; il souhaiterait donc que les 10,000 francs fussent déposés chez M. Lecou, qui se chargerait de la garantie vis-à-vis de l'imprimerie et du marchand de papier.

M. Lecou est introduit dans le sein du Comité et répond à M. Altaroche qu'il ne saurait accéder à sa proposition, laquelle surchargerait infiniment sa comptabilité ; mais il donne l'assurance formelle que les 10,000 francs ne seront jamais dépassés. L'imprimeur et le marchand de papier seront prévenus par lui, selon les rentrées opérées par la caisse, du moment où ils devront suspendre leur

crédit ou recommencer leurs opérations avec les sociétaires.

Le Comité décide, en principe, qu'une retenue sera exercée sur le produit brut de la vente au profit de la caisse sociale, le chiffre de cette retenue devant être fixé ultérieurement.

La question est loin d'être épuisée, quand elle revient le 23 janvier suivant. Dans cette séance, on s'occupe surtout des moyens de constituer le capital du crédit littéraire, et, après diverses propositions qui consistent, soit à prendre dans le fonds social une somme de 10,000 francs, soit à capitaliser pendant trois ans les revenus du produit des loteries, on ajourne à un autre moment le soin de prendre une décision.

Le 20 mars 1854, les conclusions de M. Celliez, dans le sens des observations antérieures sont définitivement adoptées; elles sont présentées dans l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 1854, vivement combattues par plusieurs sociétaires et finalement rejetées par l'ordre du jour.

L'idée du renouvellement du Comité par tiers ayant enfin prévalu dans l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 1853, par 42 voix sur 50, l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 1854 décide que les membres sortants seront désignés par le sort.

M[me] George Sand offre sa démission, pour la troisième fois, le 19 juin 1854; pour la troisième fois aussi, elle est refusée.

M. l'Agent central est autorisé à faire les avances nécessaires pour poursuivre M. d'Ennery, auteur dramatique, et M. Hostein, directeur du théâtre de la Gaîté, en contrefaçon d'un roman de M. Hippolyte Castille : *Les Oiseaux de Proie.*

Le suicide de Gérard de Nerval. — Le 26 janvier 1855, le corps de Gérard de Nerval était trouvé sans vie rue de la Vieille-Lanterne, à Paris.

Cette mort subite jeta la consternation parmi les amis du poète, qui l'interprétèrent chacun suivant ses impressions, et, s'il ne nous est pas donné d'être encore fixé sur la cause de cette fin mystérieuse, nous pouvons dire que la misère, la lassitude d'esprit et l'état de santé de Gérard de Nerval peuvent laisser croire à un suicide, plutôt qu'à un guet-apens.

Six mois plus tôt, l'auteur d'un si grand nombre de délicieuses poésies avait été placé dans la maison de santé du docteur Blanche, d'où il écrivait, à la date du 23 septembre 1854, l'épître suivante à l'Agent de la Société des gens de lettres.

Nous la reproduisons *in extenso* parce qu'une lettre de Gérard de Nerval est toujours précieuse à divers titres et que celle-ci, par l'époque et le lieu où elle a été écrite, définit mieux que nous ne pourrions le faire nous-même l'état mental de l'illustre écrivain :

Mon cher Monsieur,

A mon retour d'Allemagne, j'ai cru devoir vous aller rendre compte des démarches que j'avais faites, dans l'intérêt de mes confrères, principalement de Leipsick et à Weimar,

pour obtenir la réalisation et l'exécution des traités internationaux relatifs au *droit* de traduction. J'avais à cœur surtout de me rendre digne de répondre à la confiance de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui m'avait honoré d'une mission et m'avait donné, en outre, quelques instructions verbales. Vous avez paru prendre intérêt aux détails que je vous ai donnés, à la lecture de la note de M. Ackermann, de Leipsick, que j'avais rapportée, aux réponses aussi qui m'avaient été faites par le docteur Kobb, d'Augsbourg, par MM. Liszt, Koffmann de Fallersleben et par M. Ferriero Levayer, notre Ministre à Weimar. De plus, vous avez eu la complaisance de vous charger d'écrire en Angleterre et en Espagne pour m'y assurer la propriété du nouveau livre intitulé *Aurélia*, et dont je vous ai montré les premiers cahiers. Je regrette de vous avoir un peu pressé à cet égard, mais les deux premières feuilles étaient sous presse et je ne croyais pas avoir à m'occuper encore de ma santé. Deux jours après notre entrevue, j'avais fait partir à Leipsick le premier article composé pour la *Revue de Paris* et j'allais vous adresser quatre épreuves pareilles, lorsque M. Blanche, mon médecin, a jugé que la fatigue du voyage, jointe aux démarches multipliées que j'avais faites à mon retour, m'avaient fatigué, ce qui était en effet, et m'a conseillé quelques jours de repos. Depuis deux mois, j'ai été soumis à une hygiène sévère, et ce n'est que d'aujourd'hui qu'il m'est permis de communiquer par écrit avec des amis ou parents. Toutefois, n'ayez aucune inquiétude sur l'exécution du travail, qui est à peu près terminé et dont les corrections peuvent s'effectuer sur épreuves. Une partie est imprimée dans l'*Artiste* et les deux fragments sont destinés à se rejoindre. J'ai à Passy la presque totalité de la copie manuscrite. Il est d'autant plus important que je sache maintenant à quoi m'en tenir, que c'est là le seul tourment d'esprit qui me reste, la saison favorable pour nos affaires étant déjà avancée. J'étais au moment de conclure un arrangement avec M. Dutacq, du *Pays*, pour une somme importante. Il m'achetait les droits d'auteur de plusieurs volumes et je crains que l'incertitude présumée de ma santé ne fasse obstacle à

ses bonnes résolutions dont il m'a assuré à deux reprises. Vous voyez qu'il n'y a pas de temps à perdre, vous qui savez mieux que tout autre que de telles affaires tiennent surtout à ce qu'on sait en saisir l'occasion. Je serais replongé dans une bien triste incertitude si, par trop de préoccupation de ma santé, on me mettait hors d'état de faire face à mes nombreux engagements et de payer même les frais de ma maladie, ne voulant pas avoir eu recours à la caisse de la Société. Je vous prie donc, mon cher monsieur, de vouloir bien envoyer à Passy un de vos commissionnaires pour assurer M. le docteur Blanche de l'importance des détails sur lesquels je viens d'appuyer, afin que, selon la promesse qu'il m'en a faite hier, je puisse, sans trop de travail, reprendre la direction d'affaires importantes pour mon avenir et qui ne peuvent être traitées que par moi-même.

J'ai, d'autre part, écrit à mes parents dont les plus proches sont venus me visiter, et je pense que si vous m'envoyez un de nos confrères, on ne refusera pas de me laisser communiquer avec lui. On peut venir de votre part depuis le matin jusqu'à cinq heures, ou le soir après six ou sept heures.

Votre bien dévoué,

L. Gérard de Nerval.

à Passy-les-Paris,
Maison de santé du docteur Blanche,
1, rue de Seine.

Cette lettre, excessivement raisonnable, peut néanmoins servir de déduction à ceux qui savent lire entre les lignes, et le décès de Gérard de Nerval, survenu quatre mois plus tard, s'explique, il nous semble, de lui-même.

Le corps fut conduit à la Morgue, où la Société s'empressa de l'envoyer réclamer, s'occupant dès lors du soin de ses tristes funérailles, ainsi qu'il résulte de la lettre que nous plaçons sous les yeux du lecteur :

Paris, le 27 janvier 1855.

Monsieur le Préfet,

Le sieur Labrunie (Gérard), dit de Nerval, âgé de quarante-sept ans, homme de lettres, demeurant rue des Bons-Enfants, n° 13, étant décédé hier matin à la suite d'un suicide par strangulation, rue de la Vieille-Lanterne, et son corps ayant été déposé à la Morgue par ordre du commissaire de police de la section Saint-Merry, je viens, au nom de la Société des gens de lettres, et par suite du refus de sa famille de s'occuper de son inhumation, vous prier de vouloir bien m'autoriser à lui faire faire un convoi par les pompes funèbres qui le prendront à ladite Morgue pour le transporter au cimetière de l'Est.

Veuillez, etc.

GODEFROY,

Agent général de la Société des gens de lettres.

Cette famille, qui refusait de s'occuper de l'inhumation, se composait de M. Labrunie père, demeurant rue Culture-Sainte-Catherine, n° 50, et de l'oncle Labrunie, demeurant rue de Rambuteau, n° 54.

L'enterrement eut lieu le 30 janvier, à midi précis, après un avis ainsi rédigé :

La famille, les parents et les amis de M. Gérard de Nerval ont l'honneur de faire savoir que les convoi, service et enterrement auront lieu en l'église métropolitaine de Notre-Dame, le mardi 30 janvier, à onze heures (pour midi).

La Société avait acquis, moyennant 125 francs, deux mètres de terrain dans le cimetière du Père-Lachaise ; c'est là que furent déposés les restes d'un de ses membres les plus éminents, après avoir traversé l'église de Notre-Dame, où le service religieux fut célébré pour la somme de 120 francs.

Si nous donnons ces détails quelque peu méticuleux, qu'on ne se hâte pas de nous accuser de puérilité ; l'histoire a ses petits côtés qui sont souvent plus instructifs et plus intéressants que les faits réputés héroïques. Ils ont ce mérite, au moins, d'être un fidèle écho des temps et de reproduire comme une photographie les impressions fugitives du moment.

L'ensemble des frais de toute sorte s'éleva à 400 francs, dans lesquels notre confrère Arsène Houssaye contribua pour une somme de 383 francs. Nous supposons que ce décompte provenait de quelques articles de Gérard de Nerval insérés dans l'*Artiste*.

Le Comité étant renouvelable par tiers, pour la seconde fois, une deuxième série de membres est désignée par le sort dans l'assemblée générale du 6 mai 1855 afin de céder la place aux nouveaux élus.

Dans la même assemblée, M. Robert prend la parole relativement à une caisse des retraites en faveur des sociétaires. M. Francis Wey, qui préside, répond que le Comité nouveau s'occupera sérieusement de cette question.

Concours Véron. — Le 21 mai 1855, M. le docteur Véron, nommé membre du Comité depuis le 6 mai, offre, au nom d'un anonyme, pour ne pas se nommer lui-même, une somme de 10,000 francs destinée à fonder un concours de prose et de poésie dont la Société décernera les prix, et

il demande qu'une commission soit nommée pour examiner la proposition.

Il est déféré à ce vœu et des remerciements sont votés à la personne qui se cache discrètement pour créer une œuvre si bienveillante et si littéraire.

Le travail de la commission lu, la proposition est adoptée dans son ensemble. On décide que tout écrivain, appartenant ou non à la Société sera admis à concourir. L'auteur couronné conservera la propriété de son ouvrage, sauf le droit de reproduction qui seul appartient à la Société. Celle-ci se réserve, en outre, la faculté de publier l'ouvrage en collection.

Ce concours prend une place considérable dans l'attention des littérateurs de l'époque ; MM. Émile de Girardin, Prosper Mérimée, Flourens, Léon Gozlan, Louis Reybaud, Viennet, Achille Jubinal, Jules Lacroix, Ponsard, Jules Cohen, Léon Plée, Théophile Gautier et Jules de Prémaray acceptent d'entrer dans le jury chargé d'apprécier le mérite des candidats.

Bientôt après, MM. de Sacy, Saint-Marc Girardin, Eugène Scribe, Adolphe Adam, Feuillet de Conches, Fromental Halévy sont ajoutés à la liste, qui *pourra s'accroître encore de tous les noms nouveaux qui se présenteront* et M. Véron est autorisé à solliciter du Ministre le foyer du Théâtre-Français pour les séances de la commission.

La rédaction d'une circulaire et d'un billet d'entrée destinés aux membres de la commission d'examen est approuvée ; le jury se réunira, pour la première fois, le 17 octobre, à une heure très précise.

Le 8 octobre 1855, M. Michel Masson lit un rapport sur les œuvres envoyées au concours ; elles se répartissent ainsi : discours, 38 ; — études sur Balzac, 6 ; — nouvelles,

125 ; — poésies, 248 ; — hors de concours, 25. — Total : 442.

En présence d'une pareille récolte, la commission se partage en quatre sous-commissions chargées d'examiner séparément les quatre sujets de concours (16 octobre 1855).

Il est arrêté que la distribution des prix aura lieu avec une certaine pompe, et des premières démarches qui ont été tentées, il résulte que MM. Émile Deschamps et Camille Doucet ont accepté d'écrire les cantates dont MM. Fromental Halévy et Auber seront priés de composer la musique. MM^mes^ X... et Cabel ont promis de chanter; M. Régnier et Mme Plessis se sont engagés à lire le rapport et la pièce de vers à laquelle le premier prix sera décerné.

M. Véron annonce que M. Sainte-Beuve livrera son rapport dans les premiers jours de février. Un second rapport, qui présentera l'historique du concours, sera rédigé par M. Louis Lurine (21 janvier 1856).

Le 10 mars, M. Étienne Énault donne lecture du projet de lettres aux membres du jury pour les agréger aux membres de la Société des gens de lettres. Le Comité en arrête les termes et en remet l'exécution jusqu'après la distribution officielle des prix.

Le programme en est lu le 31 mars, et l'ordre suivant adopté :

Cantate de M. Émile Deschamps,
Rapport de M. Louis Lurine,
Rapport de M. Sainte-Beuve,
Discours sur l'*Homme de Lettres*, lu par l'auteur.
La poésie : *Les Chercheurs d'Or*, lue par Mme Plessis.
Cantate de M. Camille Doucet.

Les lauréats étaient :

MM. Demogeot, Jacques-Claude, pour le prix de discours;

Daclin, Marie-Karl, pour le premier prix de poésie;

Le Dr Villemin, Eugène, pour le deuxième prix de poésie;

Premier prix de nouvelles, 1,000 francs (*Cécilie*);

Deuxième prix de nouvelles, 800 francs (*Le Champ des Hellènes*);

Premier accessit de nouvelles, 400 francs (*Le Champ de Carottes*);

Deuxième accessit de nouvelles, 400 francs (*Pierre*).

Il est décidé que les vainqueurs recevront une médaille au moment même de la distribution.

Déduction faite des places réservées, le Comité dispose de 690 billets à distribuer.

La cérémonie s'effectue au Conservatoire de musique, d'après l'ordre que nous venons de retracer, et le 14 avril M. Arthur Ponroy rappelle au Comité une précédente décision, d'après laquelle des démarches devaient être tentées pour agréger à la Société des membres du jury. Un travail sera présenté sur cette question.

On arrête également les termes d'une lettre de remerciements à adresser aux personnes dont le rôle ou la protection a favorisé la solennité, c'est-à-dire :

A M. le Ministre d'État, à M. le Ministre de l'Instruction publique; à M. Auber, Directeur du Conservatoire; à M. Halévy, auteur de l'une des deux cantates; à M. Roger, artiste lyrique; à Mme Marie Cabel, artiste lyrique; à Mme Isménie Plessis, artiste de la Comédie-Française; à MM. Sainte-Beuve, Camille Doucet, Émile Deschamps et Lassabathie, administrateur du Conservatoire.

M. le Dr Véron transmet au Comité les remerciements

du donateur anonyme et l'expression de son désir le plus vif pour que le prix du *Discours sur Balzac* soit décerné à M. Louis Lurine.

Un vœu semblable pouvait être considéré comme un ordre auquel on s'empressa d'accéder à l'unanimité. Après cette consécration, justement due au beau talent du rapporteur, M. le Dr Véron offre, toujours de la part du même anonyme, une nouvelle somme de 10,000 francs applicable à un second concours pour 1857.

Quant au bruit mis en circulation accusant le Gouvernement de vouloir se substituer à l'action particulière du donateur et du Comité, M. Véron ajoute que s'il en devait être ainsi, les 10,000 francs seraient versés dans la caisse de secours.

Le 27 avril 1856, le Comité décide que les sujets du concours seront les suivants :

La Critique et les Critiques au dix-neuvième Siècle, avec un prix de 1,500 francs;

Éloge de Mme de Girardin, avec un prix de 1,500 francs;

Paris nouveau, poème, avec une médaille de 1,500 francs;

Mœurs contemporaines de Paris ou de la Province, nouvelle, avec un prix de 1,500 francs.

Sur ces entrefaites, l'assemblée générale annuelle a lieu le 18 mai, et M. Mary Lafon, dans son rôle de critique par tempérament, accuse le Comité d'avoir accepté le prix de 10,000 francs sans en référer à une assemblée générale.

Il attaque avec non moins de vivacité le donateur anonyme, auquel il attribue des intentions mercantiles cachées derrière sa philanthropie, qui n'est pour lui qu'un rideau à larges mailles; aussi le Comité ne se montre-t-il pas surpris, le lendemain, de recevoir la démission écrite

de M. Véron. Néanmoins, et comme témoignage de sympathie, il décide de se rendre auprès de lui pour le prier de retirer sa lettre.

M. Véron renonce à sa première détermination; mais il y revient presqu'aussitôt et de nouveau, le 20 octobre, il déclare se retirer définitivement par suite d'incompatibilité de ses occupations personnelles avec les devoirs de membre du Comité. La démission dans ces termes est acceptée avec un regret sincère.

On s'occupe, le 22 novembre, d'un jury pour le second concours, et le Comité décide qu'il jugera lui-même les pièces qui seront déposées.

Il convie M. Véron, le 5 janvier 1857, à assister aux séances du jury, comme mandataire de la personne qu'il représente et nomme, le 2 février, les quatre sous-commissions chargées de l'examen des œuvres.

Ce deuxième concours, beaucoup moins cérémonieux que le précédent, marche aussi avec une plus grande rapidité.

Le travail préparatoire se trouve terminé le 18 mai 1857 et les prix sont ainsi décernés :

Le premier prix de poésie, 1,000 francs, attribué à M. de Banville;

Deuxième prix de poésie, à M. Derville, Henri;

Mention, sans médaille, est décernée à M. Emmanuel des Essarts;

Le premier prix de critique appartient à M. Adolphe Dumas;

Le premier prix de nouvelles, à M. Honoré, Oscar, dit de Bourzeïs.

L'*Étude sur M*[me] *de Girardin* ne peut être primée.

M. Michel Masson fait part du regret manifesté par M. de Salvandy de ne plus figurer au nombre des Présidents honoraires (9 juillet 1885).

Un vote unanime rétablit ce nom si cher à la Société sur la liste dont il avait été retranché par inadvertance.

M. Victor Lecou envoie sa démission de libraire de la Société et remercie le Comité de la confiance qu'il lui avait accordée.

M. Édouard Dentu, libraire à Paris, galerie d'Orléans, au Palais-Royal, demande à le remplacer (16 juillet 1855).

M. Edmond About qui, le 16 juillet 1855, avait sollicité son admission dans la Société, est admis le 23 du même mois sur un rapport de M. Paul Lacroix. Le vote a lieu à l'unanimité.

M. Jules Lecomte communique une proposition de Mme Ristori. La célèbre tragédienne offre de donner trois représentations, dans le courant de l'hiver, au bénéfice de la Société des gens de lettres, des auteurs dramatiques et de la troupe de la Comédie-Italienne.

Le Comité accepte, mais n'a malheureusement pas l'occasion de remercier la grande artiste qui disparaît avant d'avoir réalisé sa promesse.

M. Le Coq, directeur du *Cercle Valais*, en échange de la communication quotidienne des journaux de province reçus à l'agence, offre, avec une indemnité annuelle

de 200 francs, l'entrée gratuite de son cercle aux membres de la Société (26 novembre 1855).

Le Comité rejette cette demande (10 décembre 1855).

La création d'un journal littéraire est votée en principe le 3 décembre 1855, et une commission est nommée pour étudier ce projet.

La Société des gens de lettres au Louvre. — Le Comité reçoit, le 18 février 1856, la lettre suivante de M. Véron :

D'après les communications de plusieurs de nos collègues, et d'après une lettre de M. Godefroy, il s'agissait de rédiger une pétition à l'Empereur, pour qu'il voulût bien réserver dans le Louvre un local destiné aux séances du Comité des gens de lettres. Cette démarche, j'en suis sûr, n'est inspirée que par les sentiments les plus honorables et les plus dévoués aux intérêts de la Société; mais qu'il me soit permis de soumettre ici au Comité quelques observations et de lui avouer tous mes scrupules bien ou mal fondés.

On doit plus que du respect à ceux à qui l'on demande et qui accordent ce qu'on leur a demandé, on leur doit de la reconnaissance. Eh bien! l'assemblée générale de la Société des gens de lettres ne pourra-t-elle pas reprocher au Comité d'avoir aliéné l'indépendance absolue de la Société? Il est d'ailleurs à remarquer que la faveur de tenir séance au Louvre, si elle était accordée, ne profiterait qu'au Comité et ne serait pour la Société elle-même qu'une faveur purement honorifique.

On serait, dit-on, disposé à nous bien traiter aujourd'hui; mais supposons que, par des paroles ou par des actes, nous ayons le malheur de déplaire, la Société des gens de lettres

ne sera-t-elle pas exposée à l'affront d'un bannissement?

Sans prévoir les malheurs de si loin, je doute même que notre pétition obtienne, du moins promptement, une réponse favorable, et nous nous serions ainsi engagés à l'aventure dans une démarche compromettante.

Sans que j'eusse mis en avant le moins du monde la Société et le Comité, sans que nous eussions à désigner aucune pétition, le Ministre de l'État qui voulut bien me demander des renseignements sur la Société des gens de lettres m'avait fait concevoir de plus heureuses espérances. A la suite de cette conversation avec le Ministre, M. Camille Doucet est même venu m'apprendre, sinon officiellement, du moins officieusement, qu'un rapport était fait pour être présenté à l'empereur au sujet de la Société des gens de lettres. Ce rapport proposait d'accorder annuellement une somme d'argent à la Société des gens de lettres et une même somme à la Société des artistes dramatiques. Ces donations annuelles devraient être employées en tout ou partie à décerner des prix, soit pour des sujets indiqués, soit pour des ouvrages représentés.

D'après mes instances auprès du Ministre, la Société des gens de lettres conservait une indépendance absolue ; elle seule choisissait les sujets de prix, elle seule choisissait les juges qu'elle désirait s'adjoindre, elle seule enfin jugeait les concurrents et connaissait les lauréats.

D'après ce rapport, c'était même la Société des gens de lettres qui distribuait les prix aux ouvrages dramatiques représentés, à la seule condition d'appeler dans la commission générale des prix trois membres du Comité de la Société des auteurs dramatiques.

Ce rapport n'a point encore été examiné par l'Empereur, peut-être à cause des approches du Congrès.

Ce dernier projet, qui ne compromet en rien l'indépendance de la Société des gens de lettres, profiterait du moins à tout le monde, à ceux qui souffrent de la maladie ou de la misère, en augmentant les ressources de la caisse de secours, à ceux qui ont du talent et qui aiment le travail, en leur assurant des récompenses honorables.

Je conclus, mon cher Président. J'estime que la pétition qu'il s'agit de signer est compromettante et inopportune. Si le rapport de M. Camille Doucet est approuvé, je ne doute pas que, sans nous contraindre à une pétition, une résidence convenable nous soit accordée.

Agréez, etc.

VÉRON.

Après la lecture de cette lettre, le projet de pétition à l'Empereur est lu à son tour et, malgré les conseils du Dr Véron, approuvé dans son ensemble.

Le 25 février suivant, il est dit que la lettre a passé sous les yeux de Sa Majesté et qu'elle a été classée dans un dossier spécial au Ministère d'État.

M. le baron Taylor prie le Dr Véron de tenter une démarche auprès de M. Fould, dans l'intérêt de la Société.

L'auteur des *Mémoires d'un Bourgeois de Paris* répond qu'il a vu récemment ce haut fonctionnaire, et que, dans un entretien particulier, il a raconté ce qu'était la Société des gens de lettres, et surtout ce qu'elle pourrait être si le pouvoir s'adressait à elle et l'honorait de ses libéralités.

Le Comité décide qu'ampliation de la pétition, jointe à une lettre écrite à M. le Ministre d'État et signée par M. le Président, sera remise à M. Fould par M. le Dr Véron.

La Société n'eut point le Louvre et ce ne fut point un malheur pour elle.

Le résultat de la démarche auprès de M. Fould se traduisit, très peu de temps après, par une libéralité fort importante :

Le 17 mars 1856, le Ministre de la Maison de l'Empe-

reur, à l'occasion de la naissance du Prince Impérial, annonça qu'une somme de 10,000 francs était mise à la disposition du Comité.

Après en avoir délibéré, on décida que les quatre cinquièmes de la somme seraient convertis en rente et l'autre cinquième distribué en secours; mais à cause de l'affluence des demandes, une somme de 500 francs fut prise sur la réserve pour satisfaire aux exigences de la situation.

Le 21 avril 1856, deux propositions étaient soumises au Comité :

La première par M. Thévenot, pour un projet de création d'académie littéraire;

La seconde par M. Millaud, pour un projet de journal littéraire qui se serait appelé : *L'Intelligence*, *Journal de la Société des gens de lettres*, sur lequel la caisse sociale aurait touché 25 p. 0/0 des bénéfices; mais... le 5 mai, M. Millaud ajournait son projet.

Celui de M. Thévenot ne devait plus reparaître.

M. Henri Celliez propose les modifications suivantes aux statuts :

Art. 58 *bis*. — La Société pourra s'adjoindre des membres honoraires (27 avril).

La question est écartée (26 mai).

M. et Mme Gagne demandent à faire partie de la Société

Renvoi à M. l'Agent central (17 mai).

M. le baron Taylor dépose sur le bureau une somme de 250 francs qui lui a été envoyée de Londres par M. C. Wentworth Dilke pour être consacrée au soulagement des gens de lettres tombés dans l'infortune.

La Société compte des amis un peu partout.

Le 26 mai, M. Méry est autorisé à se mettre en relation avec M. Uzielli, de Londres, au sujet d'un prix de 2,500 francs proposé par ce dernier à l'Académie, et refusé par elle.

La Société n'eut pas la satisfaction d'avoir à décerner ce prix.

Le 2 juin, la Société renouvelle son bail, cité Trévise, n° 14, pour trois ans, moyennant 400 francs d'augmentation.

Et M. le baron Taylor appelle l'attention du Comité sur la proposition d'une caisse des retraites formulée par M. Cohen. Une commission est nommée pour l'étudier.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Maurice Champion, qui sollicite le patronage de la Société pour une sorte d'*Histoire et de biographie bibliographique de la Société des gens de lettres*, qu'il désire publier en collaboration avec M. Fertiault.

M. Champion est entendu le 30 juin; mais on ajourne sa proposition jusqu'à ce qu'il puisse apporter des chiffres résultant d'une consultation avec son libraire.

Un Polonais, amnistié par l'Empereur Alexandre II, adresse au Comité une lettre *cosmogonique* dont le sens

échappe aux membres présents et laisse au moins supposer que son auteur n'est pas revenu du fond de la Sibérie avec sa cervelle entière.

M. Aurélien Scholl ayant été condamné pour délit de presse, M. Damas Hisnard, Secrétaire des commandements de l'Impératrice, annonce que Sa Majesté a recommandé très vivement à M. le Ministre de la Justice la demande de recours en grâce du coupable, apostillée par le Comité.

M. Aurélien Scholl est en effet gracié et remercie ses confrères, le 2 mars 1857.

Le 8 décembre 1856, M. Philoxène Boyer prie le Président d'intervenir entre lui et M. Champfleury qui l'a traité de *grotesque* dans un journal.

Malgré l'envoi de ses témoins, l'auteur des *Amoureux de Sainte-Périne* a refusé de lui donner satisfaction.

M. Francis Wey annonce une heureuse nouvelle à la date du 30 avril 1857 : M. le Ministre de l'Instruction publique porte l'allocation annuelle à 5,000 francs.

Le Comité reçoit trois brochures d'un ouvrier de Caudebec, nommé Hector Gerot, qui demande quelle route il doit suivre pour entrer dans la littérature. On lui conseille de prendre celle qui conduit à la fortune, même avec embranchement.

A propos d'une demande par un sociétaire de parcours gratuit sur une ligne de chemin de fer, M. Taylor émet le vœu que cet affranchissement soit obtenu pour les membres du Comité.

M. Méry appuie cette idée et l'agrandit en disant qu'il serait bon d'introduire ce principe, non seulement en France, mais à l'étranger.

Ce projet n'obtint qu'un léger succès d'estime auprès des Compagnies de chemins de fer.

Lettre de M. et Mme Gagne, pour inviter le Comité à assister au cours de littérature qu'ils professent conjointement (3 mai 1858).

On voit poindre à l'horizon, depuis quelque temps, la question de la propriété littéraire, qui devait prendre un si grand développement de nos jours, et M. Georges Hachette, comme Président du Cercle de la Librairie, s'est abouché avec le Comité pour étudier la question, la préparer, la mûrir et même la discuter au Congrès de la propriété littéraire et artistique qui va se tenir à Bruxelles (3 mai 1858).

Le 10 mai, sur la proposition de M. le Président, l'ajournement de l'assemblée générale est voté à l'unanimité pour des motifs dont la gravité se révèle dans la lettre que voici et qui est lue à la séance du 17 mai 1858.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de déposer entre vos mains ma démission d'Agent central de la Société des gens de lettres, démission motivée par le mauvais état de ma santé.

Veuillez, etc.

GODEFROY.

Paris, 12 mai 1858.

La vérité, c'est que M. Godefroy avait abusé de sa situation pour commettre des détournements d'argent et qu'on

doit à M. de la Landelle d'avoir découvert assez à temps, pour y remédier, un des plus grands périls de la Société.

On décide qu'une commission spéciale expédiera, jusqu'à nouvel ordre, les décisions du Comité et que l'Agent démissionnaire lui prêtera son concours jusqu'à nouvel ordre, sa responsabilité demeurant, même après la démission.

Un membre demande s'il ne serait pas préférable de se présenter à l'assemblée générale en ce moment.

Il est répondu que la question ne peut être discutée; non seulement les comptes ne sont point arrêtés, mais les éléments nécessaires au rapport manquent absolument.

Lettre de M. Cohen, qui rêve d'assurer aux gens de lettres des moyens solides d'existence. Étant l'inventeur de cartes à jouer d'un nouveau modèle, il pense qu'elles pourraient être vendues au profit de la littérature et produire ainsi un revenu considérable, si, comme il l'espère, elles deviennent d'un emploi général.

L'ordre du jour pur et simple est adopté (14 juin).

M. Michel Masson reste seul chargé de l'expédition des affaires (21 juin 1858), mais l'indemnité de 125 francs par semaine qui lui est votée prendra sa date du 18 mai, jour de son entrée en fonctions.

Après vingt années d'existence, il est curieux de placer sous les yeux du lecteur le chiffre de la fortune sociale, telle que la présente M. Michel Masson dans la séance du 22 novembre 1858.

Elle se compose de 322 obligations d'Orléans et de Lyon, représentant un capital de 161,000 francs, et une rente de 4,830 francs.

Le Comité décide l'achat, sur les fonds disponibles, de 170 francs de rentes, pour porter les revenus de la Société à 5,000 francs.

C'est le 29 novembre qu'on voit apparaître la question de nommer un Délégué.

Le projet suivant, présenté par M. Henri Celliez, est adopté à l'unanimité et sera présenté au plus tôt à l'approbation de l'assemblée générale :

Les articles 41 à 50 des statuts sont remplacés par la rédaction suivante :

1° Le Comité administre par un Délégué qu'il choisit parmi les membres du Comité en exercice ou les anciens membres du Comité.

La durée de ce mandat est indéfinie.

Le Délégué a sous ses ordres un comptable et un garçon de bureau.

M. Michel Masson est prié de continuer ses fonctions jusqu'à l'assemblée générale.

M. le Délégué renouvelle pour trois ans, aux mêmes conditions, le bail de la maison n° 14 de la cité Trévise.

Le principe de la création d'un emploi de Délégué est voté dans l'assemblée générale du 20 février 1859.

Dans la séance du Comité (21 février), M. Michel Masson est désigné, à l'unanimité, pour cet emploi, par un vote qui s'effectue au scrutin secret.

Son cautionnement sera de 3,000 francs et son indemnité de 4,000 francs.

Une proposition présentée à l'assemblée générale de créer un dîner mensuel ou annuel, qui réunisse les membres de la Société tout entière, est rappelée par M. Taylor et ajournée, non sans espoir de retour.

Le 7 mars 1859, le projet de revision des statuts, présenté par une commission, est adopté à l'unanimité.

M. Gagne fait hommage à la Société du poème de Mme Élise Gagne, intitulé : *Omégar ou le dernier Homme*, et il ajoute qu'il a le don des miracles; il prie le Comité de déléguer auprès de lui quelques-uns de ses membres pour vérifier ses extases.

Il sera répondu, quant au poème, par des remerciements ; quant à l'offre d'audience, que cela ne ressortit en rien aux attributions du Comité (25 juillet 1859).

Un membre du Comité, M. Édouard Thierry, est nommé administrateur du Théâtre-Français ; ses collègues s'empressent de le féliciter par une lettre collective toute remplie des sympathies qu'il sait inspirer à tous ceux qui l'approchent (31 octobre 1859).

M. Édouard Dentu est nommé libraire de la Société, le 26 décembre 1859.

Prix de Petit-Bourg. — M. Régis Allier, ex-administrateur de la colonie agricole de Petit-Bourg et l'un des membres fondateurs de la Société, informe le Comité qu'il a décidé M. Labot, son ex-liquidateur de Petit-Bourg, à faire don à la caisse de la Société d'une rente annuelle de 1,000 francs (11 février 1860).

Le 30 avril 1860, M. le Président expose :

« Que M. Régis Allier, fondateur et ancien directeur de la Société de patronage des jeunes garçons pauvres connue sous le nom de Petit-Bourg, réitère l'offre généreuse qu'il a faite à la Société de Petit-Bourg, qu'au nom de M. Alexandre Labot, ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, son coliquidateur, et au nom du conseil de surveillance de la Société ;

« Que cette offre consiste à confier à la Société le soin d'appliquer à des œuvres de bienfaisance au profit des hommes de lettres ou de leurs familles, suivant programme déterminé, le revenu ou reliquat provenant de la liquidation de Petit-Bourg ;

« Que M. Régis Allier était disposé à remettre au Comité les valeurs mêmes constituant le reliquat ;

« Mais, qu'après examen, il a été jugé plus opportun que ces valeurs fussent réalisées et converties en un capital ;

« Que M. Régis Allier propose, en conséquence, d'effectuer entre les mains du Comité, au nom de la Société de Petit-Bourg en liquidation, la remise d'une somme de 20,000 francs, qui est déposée à la caisse du Crédit foncier, avec un mandat de l'employer ainsi qu'il suit :

« La Société devra toujours garder ce capital qu'elle

emploiera en rentes sur l'État ou en valeur garantie par l'État, et elle emploiera le revenu :

« Soit en servant, pendant une ou plusieurs années, une pension de 1,000 francs à une veuve d'homme de lettres;

« Soit en patronant, pendant une ou plusieurs années, un orphelin d'homme de lettres, en favorisant ses études, etc.;

« Soit en venant au secours d'un homme de lettres et lui accordant, avec tous les ménagements possibles, pour ne point blesser son amour-propre, la totalité du revenu annuel pendant une ou plusieurs années;

« Soit en couronnant un ouvrage que le Comité aurait mis ou n'aurait pas mis au concours, et dont le sujet serait toujours la bienfaisance dans toutes ses formes multiples;

« Soit en laissant accumuler pendant plusieurs années le revenu, de manière à offrir une récompense hors ligne, 5 ou 6,000 francs par exemple, au meilleur ouvrage paru dans l'année, et toujours dans l'ordre d'idées déjà indiqué ci-dessus, quelle qu'en fût la forme : drame, roman ou comédie. Le Comité serait juge de l'œuvre qu'il voudrait couronner et de l'influence qu'elle devrait avoir sur la société de son temps;

« Soit enfin en l'appliquant à toute autre œuvre de bienfaisance qui serait reconnue utile par le Comité, mais en agissant toujours par revenu annuel, entier et jamais par fractions.

« L'énumération ci-dessus n'a pas, en effet, pour objet de limiter les applications qui peuvent être faites, mais d'en indiquer l'esprit. Les liquidateurs de Petit-Bourg s'en rapportent, pour le choix, à la sagesse et aux lumières du Comité.

« Dans tous les cas, et quelle que soit l'application faite du revenu, le Comité devra conserver le souvenir de l'ori-

gine de l'œuvre en rappelant le nom de Petit-Bourg, sauf dans le cas où le Comité jugerait convenable de garder l'anonyme. »

M. le Président propose au Comité d'accepter l'offre et le mandat de M. Régis Allier et de lui exprimer sa vive reconnaissance. On ne saurait trop le remercier de la confiance et de la sympathie qu'il a témoignées à la Société dont il est membre, en déterminant ses collègues à destiner aux hommes de lettres les fonds qu'il ne peut plus employer à l'œuvre capitale de sa vie et en choisissant le Comité pour ministre de sa bienfaisance.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Il sera délivré à MM. Allier et Lebot ès noms, en échange du versement de 20,000 francs, une quittance notariée signée par M. le Président, le Trésorier et le Délégué.

Il leur sera remis, en outre, deux expéditions du présent procès-verbal, signées de tous les membres du Comité.

M. Régis Allier est ensuite introduit et remet les 20,000 francs à M. le Président.

Le 7 mai 1860, M. Léon Gozlan demande et le Comité décide que le portrait de M. Régis Allier sera placé dans la salle des séances habituelles[1].

Plus tard, le 9 mai 1870, le Comité décide que le prix de Petit-Bourg sera complété par la Société, jusqu'à concurrence de 1,000 francs de rente.

[1] Le prix de Petit-Bourg, depuis sa fondation jusqu'à 1886, a été décerné aux hommes de lettres dont les noms suivent : en 1862, à M. Philoxène Boyer; en 1863, à M. Jules de Prémaray; en 1864, à M. Jules de Prémaray, — pour la seconde fois; — en 1865, à M. Philoxène Boyer, — pour la seconde fois; — en 1866, à M. Auguste de Frarière; en 1867, à M. Jean-Baptiste Laffitte; en 1868, à M. Thalès Bernard; en 1869, à M. Barthélemy

Les gens de lettres russes. — M. le baron Taylor propose qu'une marque de vive sympathie littéraire soit accordée à la Société des gens de lettres russes. Cette proposition consiste à lui offrir un album rempli d'autographes de littérateurs français.

Chaleureusement appuyée par M. Philoxène Boyer, le projet est voté à l'unanimité et avec acclamation (11 juin 1860). Une commission est chargée d'exécuter cette décision.

Le 18 juin, M. Cohen, celui-là même qui voulait enrichir la Société par la vente de ses jeux de cartes, annonce qu'il fait présent du papier nécessaire à la confection de l'album dont il vient d'être parlé.

Malgré cet enthousiasme, nous croyons que le projet peut être classé parmi ceux qui n'ont jamais abouti.

Le 16 juillet 1860, dix-neuf membres de la Société sont rayés des listes, pour défaut de cotisation.

M. le baron Taylor, le 22 octobre 1860, dépose sur le bureau du Président la somme de 7,551 fr. 50, premier dividende produit par la loterie du *vase d'argent*.

Maurice; en 1870, à M. Augustin Challamel; en 1871, à M. Maximilien Perrin; en 1872, réservé; en 1873, à M. Raymond Brucker et à M. Robert Halt; en 1874, à M. Édouard Plouvier; en 1875, à M. Georges Bell; en 1876, réservé; en 1877, à M. Régis Allier et à Mme Camille Perrier; en 1878, à M. Xavier Aubryet; en 1879, à Mme Blanchecotte; en 1880, à M. Albéric Second; en 1881, à M. Alfred Assollant; en 1882, à M. Paul Féval; en 1883, à Mme Blanchecotte, — pour la seconde fois; — en 1884, à M. Élie Berthet; en 1885, à M. Lucien Biart; en 1886, M. Charles Monselet.

Le Comité décide que cette somme sera convertie en obligations garanties par l'État.

Des félicitations chaleureuses sont adressées à M. le baron Taylor qui, par une sollicitude constante, s'efforce de créer une fortune indépendante à la Société.

M. le Délégué fait part d'un achat de vingt-six obligations du chemin de fer du Midi. Il ajoute que cet appoint complète 6,000 francs de rente (29 octobre 1860).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le baron Taylor, complimenté de nouveau pour les services nombreux qu'il a rendus à la Société, demande la permission d'expliquer comment lui est venue la pensée de consacrer une partie de son existence à l'accomplissement d'une mission de charité.

Dans une brillante improvisation, l'orateur raconte qu'un jour il avait sollicité, pour un homme de lettres malheureux, la sympathie de M. Laîné, alors Ministre de la Restauration. Un secours fut accordé ; mais les lenteurs bureaucratiques rendirent le bienfait inutile. Lorsqu'arriva la lettre d'ordonnancement, le pauvre littérateur, lassé d'attendre, s'était brûlé la cervelle.

A partir de cette heure néfaste, reprend M. le baron Taylor, j'ai compris que les hommes d'intelligence, les gens de lettres, les artistes, ne doivent point compter sur les pouvoirs publics, quels qu'ils soient, mais sur eux-mêmes, sur les forces de l'association, sur l'initiative rapide et toute-puissante du secours mutuel. Dès lors, je conçus la pensée de les réunir un jour dans une solidarité commune, de leur créer une richesse sociale, de leur assurer une indépendance, afin qu'on ne vit plus ce spect

navrant d'un secours tardif qui ne sert qu'à payer une tombe.

Après avoir retracé sommairement quelques épisodes de sa vie, et prouvé qu'à travers toutes les vicissitudes d'une existence laborieuse et vouée à toutes les luttes pacifiques en faveur du progrès, cette pensée de bienfaisance ne l'avait jamais abandonné, M. Taylor raconte la formation des quatre Sociétés qu'il préside.

Il énumère leur fortune qui se résume en un chiffre de 3 millions, dont 2 millions sont le résultat de ses efforts précédents.

Avec une convenance parfaite, l'orateur rappelle que la Société des gens de lettres lui doit une partie de sa prospérité, mais il regrette vivement de ne pas avoir fait, à son égard, tout ce qu'il voulait.

Il déclare que son courage ne faillira pas, qu'il ne sera satisfait, sur ce point, qu'après avoir consolidé à jamais, par une fortune suffisante l'existence de cette Société.

M. le baron Taylor termine en annonçant que le principe des sociétés de secours mutuels, dans l'intérêt des classes libérales, tend à se développer de plus en plus. Les professeurs libres sont venus le prier d'organiser leur association.

Presque tout mon temps était pris, poursuit M. Taylor, mon dimanche seul restait libre, étant le jour du repos, et j'en avais grand besoin, car je suis souffrant. Mais comment résister à l'appel fait à mon cœur par tant d'hommes intéressants et utiles ? J'ai donné mon dimanche !

Ce discours a été souvent interrompu par des applaudissements unanimes et par des témoignages de profonde sympathie.

Le 5 novembre, M. le baron Taylor expose et développe l'idée d'un vaste projet qui ne tend à rien moins que fonder, dans l'intérêt des gens de lettres, une imprimerie et une librairie. Les ouvrages des sociétaires en français et traduits en quatre langues seraient publiés à un grand nombre d'exemplaires et vendus au bénéfice des auteurs.

L'orateur fait ressortir l'anomalie qui existe dans cette particularité d'éditeurs qui deviennent millionnaires, tandis que les gens de lettres, dont les œuvres enrichissent les libraires, ne retirent qu'un modique salaire de leurs travaux.

Pour réaliser sa pensée, M. le baron Taylor cherche une commandite qui prenne à sa charge les frais de l'entreprise. En conséquence, il insiste pour que les littérateurs ne vendent point la toute propriété de leurs ouvrages et se réservent la possibilité de les publier à l'avenir par l'entremise de la Société.

M. Taylor termine en déclarant qu'il avait cru un instant sa conception menacée dans un de ses éléments essentiels, par la rareté et la cherté du papier. Mais, grâce à Dieu, il est désormais rassuré, car un industriel vient de fabriquer d'excellent papier avec une plante très répandue et d'un prix presque insignifiant.

M. de la Landelle, au nom de la commission, lit un projet sur la création d'une caisse de retraite que M. Taylor appuie de toutes ses forces.

Le projet est renvoyé à la commission en y adjoignant M. le baron Taylor.

---

10 décembre 1860. — M. le baron Taylor dépose sur le

bureau 2,000 francs, produit de la loterie qu'il a obtenue au profit de ses Associations.

Pensions de retraite. — Le Comité adopte les propositions suivantes (4 mars 1861) :

Le droit pour chaque sociétaire d'être inscrit sur la liste des pensionnaires, au fur et à mesure que les pensions pourront être constituées, n'est acquis qu'après vingt ans, à partir de la date de son admission dans la Société. Toutes les admissions antérieures à 1861 comptent pour dix ans. A partir de 1861, il faudra avoir été admis depuis onze ans, et ainsi de suite jusqu'en 1870, époque où les vingt ans exigés en principe seront de fait ou de convention acquis par tous les sociétaires reçus dans la Société avant le 31 décembre 1860. Il ne sera servi de pensions qu'autant que les ressources de la caisse spécialement affectée à ce service le permettront, c'est-à-dire autant de fois que les revenus de cette caisse donneront par année 360 francs d'intérêts du capital placé. Dans la création d'une pension, les droits étant égaux, c'est le plus âgé des postulants qui devra l'emporter sur ses concurrents. L'incapacité de travail prime tous les droits à la pension. Le Comité, conformément au vote de l'assemblée générale, décide qu'il sera acheté des obligations de chemins de fer garantis par l'État pour une somme égale au total des cotisations payées par les sociétaires ou inscrites d'office à leur compte (4 mars 1861).

Dans la même séance, M. Léo Lespès propose l'adjonction aux statuts d'un article ayant pour but de rendre la Société

héritière des œuvres des sociétaires qui mourraient sans héritiers, chacun des sociétaires approuvant cette clause par son adhésion au pacte social. — Renvoi à une commission spéciale.

Deux questions importantes sont traitées dans la séance du 18 mars 1861.

D'abord, dans la question de propriété littéraire, la commission admet qu'il convient de faire prévaloir le principe d'assimilation de cette propriété à toutes les autres propriétés.

Ensuite, M. le Président appelle l'attention du Comité sur le soin qu'il faut apporter dans le choix et l'admission de nouveaux membres de la Société, et qu'une certaine rigueur doit présider à l'examen des titres moraux et intellectuels des nouveaux candidats.

La Société a le devoir de veiller à sa dignité et à son intérêt. En admettant de prétendus hommes de lettres qui vont se targuant d'un titre trop facilement acquis, elle s'expose à s'attirer une juste déconsidération ; de plus, en confiant ce titre à des personnes vouées d'une manière normale aux manques de ressources par manque de talent, soit par inconduite, la Société crée des charges trop certaines à sa caisse de secours et, plus tard, à sa caisse des retraites.

Un nouveau projet d'annuaire est proposé par M. de la Landelle. MM. Laffitte et Léo Lespès émettent l'avis de transformer cet annuaire en almanach auquel la modicité du prix assurerait, suppose-t-on, une vente considérable. M. Édouard Fournier est prié par le Comité de

vouloir bien conférer avec M. Dentu sur cette nouvelle forme à donner à la publication (22 avril 1861).

M. Albéric Second donne lecture d'un passage d'une de ses chroniques de l'*Univers illustré*, dans lequel il invite M. Thiers à disposer en faveur de la caisse de secours de la Société du prix de 20,000 francs qui lui a été décerné par l'Académie française.

M. le baron Taylor a lui-même tenté une démarche auprès de M. Thiers dans le même but (10 juin 1861).

Malgré ces invites, un peu forcées, M. Thiers chargea l'Académie française du soin d'exécuter ses libéralités.

Congrès des Arts et des Lettres, a Anvers. — Le 17 juin 1861, M. le Président donne lecture d'une invitation adressée par le Comité organisateur du *Congrès des Arts et des Lettres*, qui doit avoir lieu à Anvers, dans le courant du mois d'août.

M. Taylor fournit quelques explications sur la nature et le but de l'assemblée qui se prépare ; il démontre l'utilité pour la Société d'être représentée à cette réunion où doivent être débattues les plus importantes questions morales et matérielles de l'art.

MM. Taylor, Frédéric Thomas, Michel Masson, Henri Celliez, Amédée Achard, Albéric Second, de la Landelle et Charles Basset sont délégués à ce Congrès.

Ces messieurs reçoivent en Belgique une hospitalité tout amicale, et, le 7 octobre, des remerciements sont votés à

M. le bourgmestre d'Anvers pour la courtoisie de ses procédés envers eux.

Grâce à l'intervention de M. Camille Doucet, un terrain est accordé au Père-Lachaise pour élever un monument funèbre à Henry Mürger (8 juillet 1861).

Le 5 août 1861, M. Jules Simon adresse une demande d'admission dans la Société. Le Comité, sur la proposition de M. le Président, décide que le vote en faveur du candidat aura lieu immédiatement avec dispense du rapport.

Un vote unanime prononce l'admission de l'éminent écrivain.

M[me] Marie-Joseph d'Anglars, supérieure de *Notre-Dame des Arts*, sollicite le patronage du Comité pour la maison d'éducation qu'elle a fondée spécialement en faveur des filles des écrivains et des artistes (3 mars 1862).

M. Francis Wey, Président en exercice, à la suite d'une visite dans l'établissement et sur un rapport des plus favorables, fait adopter la demande.

M. Louis Lucas, sociétaire, invite par lettre MM. les membres du Comité à assister à une séance d'électrodynamie ayant pour objet de constater la somme de puissance vitale de chacun sur un point et à un moment donné.

M. Paul Féval accepte d'assister à cette convocation.

Dans la séance du 31 mars 1862, M. Léon Gozlan trouve que la Société se désintéresse à tort des élections de

l'Académie française; il désirerait que le Comité présentât son candidat chaque fois que se prépare une élection.

On nomme une commission pour étudier ce projet, et le 14 avril, le rapport est présenté sur cette grave affaire. La question est prise en considération pour être remise à l'étude.

La famille de Balzac. — Le 5 janvier 1863, il est donné lecture d'une lettre de Mme de Balzac, belle-sœur de l'illustre romancier, qui, tombée au dernier degré de la misère, sollicite un secours.

Le Comité, rendant justice aux sentiments élevés exprimés dans cette lettre, et touché de la situation qu'elle exprime, décide, avant toute démarche, d'écrire à la veuve d'Honoré de Balzac, pour l'informer de la détresse de deux membres de sa famille.

Dans sa réponse, Mme veuve de Balzac, de Paris, s'excuse de ne pouvoir venir en aide à Mme veuve de Balzac de l'île de la Réunion.

Devant un refus aussi inqualifiable, le Comité s'empresse de voter d'abord un secours de 200 francs (12 janvier), puis décide de renvoyer la demande en communication à la Société des auteurs dramatiques, dont M. de Balzac était l'un des membres, et d'en appeler en même temps à la bienveillance de M. le Ministre de la Marine et des Colonies.

La Commission des auteurs dramatiques répond à l'appel charitable qui lui est adressé par le vote d'une somme égale à celle qu'avait votée la Société des gens de lettres (19 janvier 1863).

Cette affaire est ramenée, le 13 juin, par M. le baron Taylor, qui sollicite un nouveau secours pour Mme de Balzac; mais le Comité déclare avoir accompli son devoir

le plus scrupuleux et passe à l'ordre du jour, ses ressources ne lui permettant pas un nouveau sacrifice.

Dans l'assemblée générale du 8 février 1863, et sur la proposition de M. Édouard Plouvier, le principe d'une souscription en faveur des ouvriers cotonniers sans ouvrage est agréé. Une somme de 1,000 francs leur est votée. M. Nadar trouve ce chiffre un peu maigre et demande qu'il soit porté à 10,000.

Ce libéralisme excite une certaine agitation dans l'assemblée qui s'en tient à sa première décision.

« L'Obole des Conteurs ». — Le lendemain de cette même séance, le Comité, pour combler le vide qui s'est produit dans la caisse par les 1,000 francs accordés aux ouvriers cotonniers, décide qu'un livre sera publié chez M. Hachette, ou tout autre libraire, par les membres du Comité.

M. Dentu, en sa qualité de libraire de la Société des gens de lettres, réclame l'honneur d'éditer l'œuvre collective ; mais le Comité maintient sa décision en faveur de M. Hachette, et charge M. Francis Wey de la distribution des articles qui composeront le volume (9 mars 1863).

On décide même qu'il portera le titre : *Contes des Vieux pour les Jeunes;* M. Jules Simon sera prié d'en écrire la préface (11 janvier 1864).

Ce titre est bientôt abandonné et remplacé par cet autre : *L'Obole des Conteurs.*

Le volume paraît le 10 octobre suivant et 1,050 francs sont payés par l'éditeur.

Le 8 juin 1863, le titre de libraire de la Société des gens de lettres est concédé, pour quinze années, à M. Dentu, par suite de modifications apportées à son traité.

Le 22 février 1864, M. Francis Wey, après avoir exercé les fonctions de Président effectif pendant neuf ans, est nommé Président honoraire.

Sur la proposition de M. Emmanuel Gonzalès, le nouveau Président, et de M. Michel Masson, Délégué, on décide qu'une visite lui sera rendue par une députation du Comité, pour lui exprimer les sentiments de gratitude et d'affection qu'il a su mériter par son zèle incessant à se dévouer aux intérêts de la Société.

Semblable visite sera faite à tout Président du Comité qui comptera dix ans de présidence.

Projet de cours publics, de lectures et de conférences. — M. Francis Wey, à peine rendu à ses occupations habituelles, nous ne disons point à ses chères études, saisit le Comité d'un projet de cours publics (lectures, comédies, etc.) qui seraient faits par la Société.

Une commission chargée de demander au Ministre les autorisations nécessaires est aussitôt constituée (14 mars 1864).

Cette commission, par l'organe de M. le baron Taylor, son rapporteur, rend compte de sa mission le 21 mars.

Un projet de lettre au Ministre est lu et adopté, ainsi qu'une liste des orateurs proposés.

Cette première démarche amène un petit paquet de trois lettres à la séance du 4 avril suivant :

1° Une de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui désire prendre des informations avant d'accorder l'autorisation demandée ;

2° Une de M. Francis Wey, fournissant des explications à ce sujet;

3° Une de M. l'Inspecteur général Fillon, qui réclame la liste des orateurs et celle des sujets qui doivent être traités. Il désire aussi que la Société s'engage à ne jamais parler politique et à ne rien traiter qui soit capable de troubler la tranquillité publique.

M. Taylor assure le Comité de la bienveillance du Ministre, auquel on présentera le programme des quatre premières séances.

M. Bacciochi, auprès duquel on avait sollicité la salle du Conservatoire, répond, afin d'affirmer ses bonnes intentions, qu'il ne peut en disposer pour des raisons majeures. M. Lissagaray, beaucoup plus libéral, offre avec empressement la salle de la rue de la Paix, dont il possède le bail.

Mais ces efforts deviennent inutiles par la réponse du Ministre de l'Instruction publique, qui, pour se dérober à la demande dont il a été saisi, l'a purement et simplement renvoyée à son collègue de l'Intérieur, attendu que les conférences dont il s'agit, dit-il, ont un but particulier de bienfaisance, et sont présentées plutôt comme une curiosité littéraire que comme un enseignement.

La question semblait ajournée pour longtemps, sinon pour toujours, puisque le Gouvernement s'empressait de refuser l'autorisation demandée dans la seule crainte d'y voir glisser la politique ; mais le Comité, croyant avoir trouvé dans ce projet tout à la fois une mine féconde en argent et pour les orateurs une grande et légitime notoriété, refusait de la perdre de vue ; ainsi, le 28 novem-

bre 1864, M. Étienne Énault, jugeant le moment favorable de renouveler les tentatives avortées, fait nommer une nouvelle commission pour présenter au Ministre un rapport sur cette affaire.

Il faut attendre ensuite jusqu'au 29 mai 1865 pour connaître le résultat quel qu'il soit. C'est M. de Besselièvre, fondateur du concert des Champs-Élysées, qui vient proposer d'organiser, à ses risques et périls, les conférences et entretiens sous le patronage de la Société.

Après une discussion laborieuse, et sans rien résoudre du fond de la question, le Comité vote à une grande majorité que les conférences auront lieu et seront organisées par un administrateur.

On décide, dans la séance suivante, d'inviter M. de Besselière à venir exposer ses idées le 19 juin courant.

De ses théories, il résulte qu'il choisirait des orateurs dans la Société, sans l'engager par un contrat régulier ; il appellerait les membres habitués à parler en public. A ces conditions, il abandonnera 20 p. 0/0 de la recette à la caisse sociale et traitera directement avec chacun des conférenciers pour la question des émoluments.

Les pourparlers continuent pendant une semaine, ce qui permet à M. Paul Féval de s'entendre avec le Ministre de l'Instruction publique, tandis que les membres du Comité signent le traité déjà projeté avec M. de Besselièvre ; il est imposé à ce dernier de racheter pour une somme fixe le bénéfice de la première séance stipulée en faveur de la Société.

M. le Ministre autorise les conférences le 20 novembre 1865 ; elles ont lieu dans la salle Valentino, rue Saint-Honoré, et les auteurs les plus célèbres acceptent d'y prendre la parole sous le patronage de la Société.

Le Comité décide, le 4 décembre 1865, d'envoyer à Mme George Sand quelques-uns de ses membres les plus influents, pour la prier de vouloir bien lire publiquement un fragment de ses œuvres. L'aimable auteur se rend au désir de ses chers confrères, dont elle reçoit les remerciements anticipés, et, le 27 décembre, elle répond à son tour en reprenant sa promesse, qu'elle a contractée, dit-elle, sans se rappeler son excessive timidité.

Malgré le dévouement des autres conférenciers, le succès s'épuise vite à la salle Valentino, et M. le Président signale un procédé choquant de M. de Besselièvre qui fait imprimer en caractères de différentes grosseurs les noms des orateurs sur les affiches (8 janvier 1866). Cependant, les séances continuent jusqu'à la fin de l'hiver, sans grand enthousiasme de la part du public, mais sans déficit pour l'impresario, puisqu'il revient, le 29 octobre 1866, demander au Comité s'il entend lui continuer son concours pour une seconde saison.

Le Comité se décide alors pour l'abstention, les conférences n'ayant donné que des produits pécuniaires à peu près insignifiants pour la Société.

Sur la proposition de M. Emmanuel Gonzalès, les appointements de M. Michel Masson, en raison des services extraordinaires qu'il a rendus, sont portés à 5,000 francs à partir du 1er janvier 1864. 500 francs lui sont en outre alloués à titre de gratification (2 mai 1864).

« Les Pommes du Voisin ». — M. Aurélien Scholl dénonce, le 17 octobre 1864, une pièce de M. Victorien Sardou, intitulée : *Les Pommes du Voisin*, laquelle est imitée d'une nouvelle de Charles de Bernard. Une part dans la propriété de la pièce a été donnée à M. Michel Lévy, éditeur et propriétaire des œuvres du défunt, mais son nom n'a pas figuré sur l'affiche. Comment protester contre cette omission ?

M. Frédéric Thomas pense que la Société n'a pas qualité pour intervenir légalement aux lieu et place des héritiers de Charles de Bernard, qui, seuls, peuvent élever une revendication à cet égard ; mais M. Méry signale un fait du même genre, dont il a été victime, et il insiste sur l'importance de la question, au point de vue de la dignité des lettres.

On décide alors d'écrire à M. Victorien Sardou et à M. le directeur du théâtre du Palais-Royal, pour obtenir que l'auteur de la nouvelle soit nommé comme un des auteurs de la pièce ; au cas d'un silence obstiné ou d'une fin de non-recevoir, la lettre suivante sera insérée dans tous les journaux de Paris et de la province :

A M. Victorien Sardou.

Monsieur,

La pièce en trois actes que vous venez de faire représenter au théâtre du Palais-Royal, sous ce titre : *Les Pommes du Voisin*, est imitée d'une nouvelle de M. Charles de Bernard intitulée : *Une Aventure de Magistrat*, sans que le nom de cet auteur figure sur l'affiche du théâtre. M. Charles de Bernard ayant été pendant douze ans membre de la Société des gens de lettres, le Comité croit de son devoir de réclamer de vous contre l'omission du nom de M. Charles de Bernard sur l'affiche du théâtre du Palais-Royal. En demandant que son nom



THÉOPHILE GAUTIER.

[illegible] œuvres du défunt, mais son nom n'a [illegible] r l'affiche. Comment protester contre cette [illegible]

[illegible] Charles de Bernard, qui, seuls, [illegible] ndication à cet égard; mais M. Méry signale un [illegible] ême genre, dont il a été victime, et il insiste sur [illegible] rtance de la question, au point de vue de la dignité [illegible]

[illegible]

Monsieur,

[illegible] n trois actes que vous venez de faire représenter [illegible]

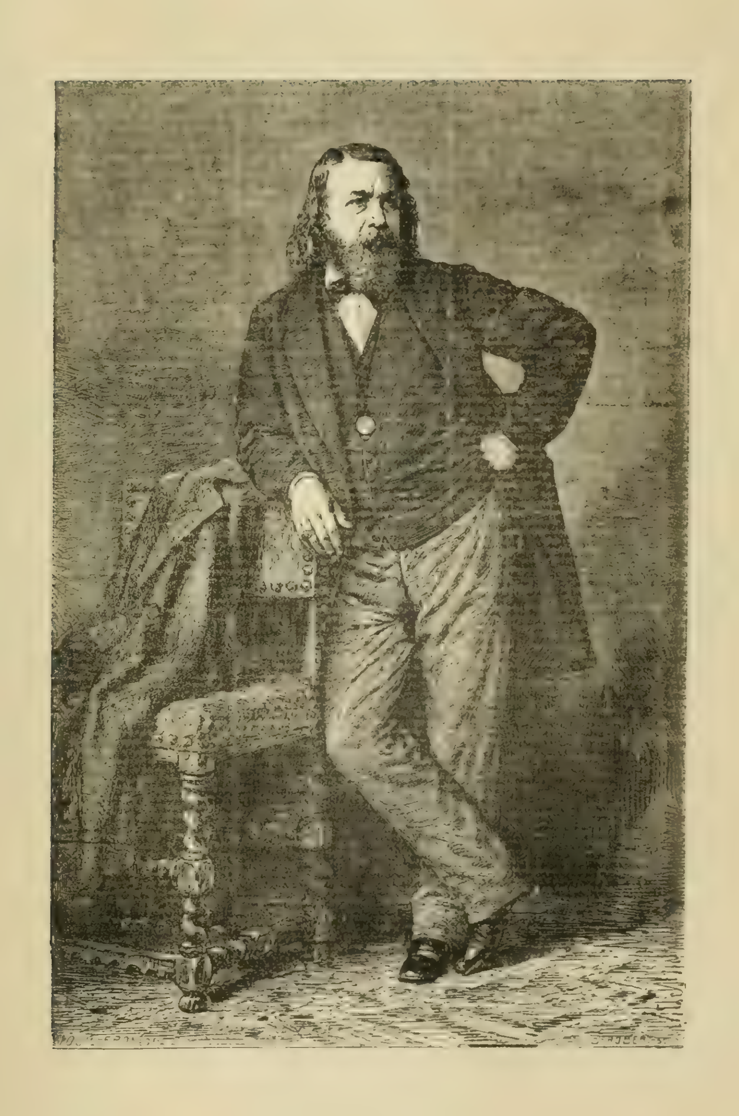


figure sur la brochure et sur l'affiche, nous revendiquons pour notre confrère défunt le droit que personne n'eût osé lui contester de son vivant.

Le Comité hésite d'autant moins à intervenir dans cette circonstance, qu'il ne s'agit ici que de protéger des intérêts moraux que les statuts de la Société mettent sous sa sauvegarde.

M. Victorien Sardou, tout en reconnaissant comme fondée la réclamation du Comité, déclare qu'il est autorisé à signer seul par M. Michel Lévy, propriétaire absolu des œuvres de Charles de Bernard (24 octobre 1864).

Le 7 novembre, M. Paul Juillerat, revenant sur cette affaire, propose au Comité d'engager un procès pour défendre les intérêts moraux de l'auteur décédé, ainsi que du Comité lui-même offensé par une préface de M. Sardou.

M. Frédéric Thomas, au contraire, propose qu'une lettre, contenant une déclaration de principe, soit écrite à l'auteur de la pièce, qui sera tenu de l'insérer dans sa brochure.

Une commission de cinq membres est chargée de rédiger cette lettre.

Sur ces entrefaites, M. Hippolyte Lucas écrit, le 14 novembre, et M. Albéric Second confirme le fait, que, dans une conversation avec M. Sardou, celui-ci s'est montré disposé à publier la revendication du Comité au moyen d'un carton inséré dans sa brochure.

Quelques jours plus tard, le même intermédiaire donne lecture d'une phrase qui renferme, en effet, ce qu'on peut espérer de meilleur pour clôturer les débats à la satisfaction générale.

« Les Plumes d'Or ». — M. Étienne Énault (10 novembre 1864) propose, au nom de M. Dentu, de confectionner un nouveau volume collectif au profit de la caisse sociale. Ce volume sera pris dans les œuvres des membres de la Société en dehors du Comité. Il sera payé à raison de 10 p. 0/0 du prix fort.

Une liste dressée par M. Dentu dégage la responsabilité du Comité sur le choix des auteurs et décide l'adoption de la proposition.

L'honorable éditeur s'empresse de verser, le 3 juillet 1866, une somme ronde de 1,000 francs pour payement de la première édition.

Le Comité n'a pas perdu de vue la question de propriété littéraire qu'il poursuit peut-être avec un peu de mollesse, mais dont il s'occupe sûrement et sans tapage.

C'est ainsi que le 30 janvier 1865, M. le baron Taylor rend compte du résultat de ses démarches auprès de M. le comte Walewski et de M. le duc de Bassano. L'audience demandée a été accordée par l'Empereur, mais avec cette restriction qu'un petit nombre de personnes seulement devrait y assister. D'ailleurs, la nouvelle de l'audience est venue si tardivement que tous les membres du Comité n'eussent pu être convoqués.

MM. Taylor, Emmanuel Gonzalès, Michel Masson, Guiffrey, Albéric Second, les Présidents de la Société des auteurs dramatiques et de celle des artistes s'y trouvaient seuls réunis.

L'Empereur a reçu les délégués avec une grande bienveillance. MM. Taylor, Gonzalès, Anicet Bourgeois ont soutenu les intérêts des gens de lettres. Sa Majesté a

promis d'examiner soigneusement cette affaire, et elle a ajouté gracieusement :

« *Messieurs, je suis très content de vous avoir vus.* »

Le 6 mars 1866, M. de la Landelle demande qu'on réunisse la collection des portraits photographiés des membres de la Société.

Le 13 mars 1866, M. Michiels désire qu'on obtienne du Gouvernement un achat annuel de 50,000 francs de livres émanant des auteurs de la Société.

Dans l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 1865, la question d'admettre des stagiaires dans la Société, d'après l'article 59 des statuts, est mise en discussion.

Après quelques observations échangées entre divers membres de l'assemblée, le principe est adopté et renvoyé au Comité, pour que celui-ci prépare, de concert avec le conseil judiciaire, une rédaction en harmonie avec les dispositions des statuts.

Le banquet. — Dans la même assemblée, M. le baron Taylor propose un banquet général de tous les membres de la Société. La proposition est adoptée.

Le 20 mars, MM. Léo Lespès, Alfred Michiels et Champfleury sont nommés commissaires du Comité pour cette fête de famille, et M. le baron Taylor, qui l'a prise à cœur, donne de longs détails sur son organisation (27 mars).

Le banquet a lieu chez Lemardeley, sous la présidence

de M. Alexandre Dumas, et réunit plus de cent littérateurs des plus connus et des mieux cotés sur la place.

M. Paul Féval, Président, communique une lettre de M. Michel Masson qui résigne ses fonctions de Délégué de la Société. L'assemblée invite le démissionnaire à s'expliquer sur les motifs qui le poussent à une si grave décision.

M. Michel Masson répond que le mouvement subi par la Société le fatigue, l'irrite et que son âge lui ordonne de ne pas prolonger ces secousses.

Le Comité ajourne à un mois sa réponse (27 mars 1865).

En prolongeant les délais pour laisser au plus sympathique des sociétaires le temps de réfléchir, on pouvait espérer lui voir continuer son mandat.

Mais sa décision restait immuable, puisque, le 27 décembre, après un congé d'un mois, il déclarait de nouveau se démettre.

M. Michel Masson continua néanmoins ses fonctions jusqu'au 26 mars 1866, jour où M. Emmanuel Gonzalès était élu par 17 voix sur 20 votants, pour le remplacer.

M. Champfleury formule un vœu d'après lequel les candidats auraient à produire, en même temps que leur demande, leur acte de naissance et une sorte d'état approximatif de leurs moyens d'existence. Il explique en quelques mots qu'un homme âgé, sans fortune, qui n'a pas conquis de réputation, est une charge pour la Société.

La proposition est repoussée, et pourtant!!!

« La Chronique ». — Le même membre propose, dans la séance du 24 avril 1865, la création d'un *Bulletin* dans lequel seraient étudiées diverses questions de littérature légale, en même temps que seraient annoncées les questions qui intéressent directement les membres de la Société.

Renvoi à la commission d'administration.

M. Paul Féval met aux voix la création de ce *Bulletin*, dont le principe est adopté, et charge M. Michel Masson d'en effectuer la déclaration et d'en presser l'exécution (15 mai 1865).

Le 27 novembre 1865, on revient sur ce projet, — que l'on poursuit auprès de la maison Hachette, — pour exprimer le désir que les relations entamées soient continuées et menées à bonne fin; mais cette espérance ne se réalisa pas, et le Comité décida, le 16 avril 1866, que l'annexe au *Bulletin* se nommerait : *Chronique de la Société des gens de lettres*.

La *Chronique* parut le mois suivant; elle n'a pas cessé d'être distribuée mensuellement aux membres de la Société, aux journaux reproducteurs et à quelques personnes privilégiées.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 1865 décide qu'il y a lieu de reviser les statuts et nomme au scrutin secret une commission de vingt-quatre membres pour préparer un nouveau projet plus en harmonie avec l'expérience acquise. Le Comité, de son côté, désigne six de ses membres pour communiquer avec la précédente commission (8 mai 1865).

M. Cabasson, propriétaire de l'immeuble qu'habite la Société, cité Trévise, n° 14, augmente le loyer de 400 francs, M. Michel Masson est autorisé à subir cette augmentation jusqu'à la fin du bail expirant le 1er octobre 1868.

M. Amédée Achard propose que le produit des dix ou vingt premiers exemplaires d'un livre de sociétaire soit perçu pour la caisse de retraites, et il espère que les grands éditeurs s'associeront volontiers à cette œuvre généreuse.

M. Amédée Achard est prié de parler d'abord à M. Hachette de sa mirifique idée à laquelle personne ne se rallie (15mai 1865).

Le Comité vote à l'unanimité la création de membres correspondants. M. Coenaës est nommé à ce titre le premier, en récompense des nombreux services qu'il a rendus à la Société (22 mai 1865).

M. Emmanuel Gonzalès (séance du 12 juin 1865) communique, de la part de M. Maurice Farnèse, les épreuves d'un article du *Siècle* relatif à un projet de mutation des fonds du capital social qui seraient affectés à l'achat d'une maison de rapport à Paris.

Après discussion, ce projet est renvoyé à la commission d'administration qui devra s'entendre avec la commission de la revision des statuts.

Sur sa proposition, M. Champfleury est chargé de rédiger une lettre à M. le Président du Tribunal de Commerce,

pour obtenir que le Comité soit appelé en consultation sur certaines affaires littéraires importantes.

Il s'agit de la création d'un syndicat littéraire.

Le Président répond, le 10 juillet 1865, par une acceptation, dont la mise en pratique a lieu vers le mois de décembre suivant.

Le Comité, de même que la commission des auteurs et compositeurs dramatiques, jouissait du privilège annuel de proposer un certain nombre de sociétaires pour la décoration.

Il est intéressant, à titre documentaire, de connaître un vote de ce genre survenu le 3 juillet 1865.

M. Étienne Énault obtint 10 voix, M. de la Landelle 9, M. Charles Deslys 8, M. Ponson du Terrail 6, M. Basset 2, M. Monselet et M. Nicolle 1.

Les quatre premiers furent seuls désignés au choix du Ministre, qui nomma chevalier de la Légion d'honneur MM. Étienne Énault et de la Landelle.

---

2 octobre 1865. — M. le chevalier Bruno Condo de Satriano propose de fonder à Marseille, sous le patronage de la Société, une école de danse. L'ordre du jour est prononcé avec empressement.

Legs Lesguillon. — Un sociétaire, qui devait, longtemps après, instituer la Société sa légataire universelle, M. Lesguillon, demande, le 23 octobre 1865, si la Société, par sa constitution, peut légalement accepter un legs universel. Il s'agit d'une fortune évaluée à 100,000 francs au moins.

Conformément à l'avis exprimé par les membres du conseil judiciaire, il est répondu à M. Lesguillon que le donataire peut rédiger un testament olographe par lequel il institue légataire universel le Président de la Société des gens de lettres, ayant à ce jour son siège cité Trévise, n° 14, et que les membres du conseil judiciaire vont délibérer sur un mémoire à consulter, qui sera présenté à la signature des membres éminents du barreau.

M. Lesguillon revient à la charge le 22 janvier 1866, et désire savoir si le Comité a pris une décision relative à son projet. Le renvoi est ordonné à Me Celliez.

M. Lesguillon mourut le 28 janvier 1873, Mme Hermance Lesguillon lui survécut jusqu'au 29 septembre 1882.

Le 2 octobre suivant, le Comité reçut avis que la décédée avait désigné la Société comme légataire universelle, ou, à son défaut, la Société des auteurs dramatiques, ou, à défaut de celle-ci, l'Académie française.

La succession se composant surtout d'un immeuble situé place Maubert, la Société ne pouvait dans aucun cas y prétendre ; ce fut la réponse unanime des membres du conseil judiciaire. En conséquence, le 22 janvier 1883, le Comité décida qu'il n'y avait pas lieu d'accepter le legs Lesguillon. Avis en fut transmis à la Société des auteurs dramatiques et à l'Académie française.

La Commission des auteurs dramatiques refusait à son tour, le 12 février 1883, et l'Académie française imitait cet exemple deux semaines plus tard

Grâce à cette accumulation de circonstances, l'héritage fit retour à Mme veuve Billardel, née Sandrin, sœur de Mme Lesguillon, qui se proposa de le léguer après elle à la Société dans des conditions cette fois certaines ; et lorsque cette dame mourut, le 4 mars 1887, la caisse de secours

reçut de ce fait une augmentation de 41,000 francs.

Mme veuve Saintine adresse, à titre de don, un médaillon en bronze de son mari, destiné à perpétuer dans le Comité le souvenir du très regretté Président honoraire (4 décembre 1865).

Le 27 décembre 1865, 1,000 francs sont alloués à M. Pierre Lachambaudie, à titre exceptionnel; on lui explique, dans la séance du 27 janvier 1866, à laquelle il a été spécialement convoqué, que le Comité, prenant en considération son talent de fabuliste et sa parfaite honorabilité, lui a accordé une somme importante en récompense de cette double qualification.

Cette décision, ajoute M. le Président, a été déterminée par un scrutin de ballottage, qui a eu lieu au sujet du prix de Petit-Bourg, entre vous et M. Philoxène Boyer, et qui a attribué ce prix à ce dernier.

M. Lachambaudie remercie avec une vive émotion le Comité de la sympathie généreuse dont il reçoit un témoignage si éclatant.

---

5 février 1866. — M. Pierre Zaccone, Président de la commission de revision des statuts, annonce que le travail préparatoire est terminé.

M. Alexandre Dumas, dans l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 1866, expose un projet dont il est l'auteur, concernant un nouveau théâtre historique qui devra être construit et exploité dans l'intérêt des trois Associations des auteurs dramatiques, des gens de lettres, des artistes comédiens et tragédiens.

Ce projet imprimé, dont la lecture est souvent applaudie, est remis entre les mains de M. le Président, qui félicite l'illustre sociétaire et le remercie chaleureusement au nom de la Société.

Dans sa séance du 26 mars 1866, le Comité, jugeant utile d'établir une complète égalité entre tous les membres de la Société des gens de lettres qui, en la présidant, ont donné à la Société des marques réelles de sympathie et d'intérêt,

Et attendu que ses Présidents honoraires ne sont pas tenus d'être présents, ni assidus aux séances,

Décide :

Sont de droit ses Présidents honoraires tous ceux de ses anciens Présidents effectifs qui ont compté et comptent encore parmi les membres de la Société des gens de lettres, depuis la fondation de cette Société.

M. le baron Taylor sera toujours, à cause des services particuliers rendus à la Société, placé le premier sur la liste; les autres Présidents y figureront, suivant l'ordre chronologique, c'est-à-dire suivant la date de leur présidence effective.

Le 9 avril 1866, une pension annuelle de 1,200 francs est attribuée à M. Michel Masson, ancien Délégué, en récompense de ses longs et laborieux travaux.

M. de Saint-Georges, Président de la Société des auteurs dramatiques, sollicite son admission dans la Société.

M. le Président (Paul Féval) propose, vu le titre de

M. de Saint-Georges, et pour donner à la Société des auteurs dramatiques un témoignage de bonne confraternité, qu'il soit reçu par acclamations, suivant la forme adoptée pour les membres de l'Institut.

Cette motion est adoptée à l'unanimité (14 mai 1866).

« L'Habit d'Arlequin ». — M. Alfred de Bougy annonce que la commission de revision des statuts, après avoir achevé ses travaux, s'est entendue pour inviter chacun de ses membres à fournir une nouvelle destinée à être imprimée dans un volume collectif dont le prix sera versé à la caisse sociale (14 mai 1866).

Propositions dans l'ordre de la Légion d'honneur. — Nous avons dit et nous avons montré que le Comité jouissait autrefois du privilège assez logique de présenter à l'approbation du Ministre un certain nombre de sociétaires pour la décoration de la Légion d'honneur.

La Société qui confie à quelques-uns de ses membres le soin de la représenter dans son Comité, — la plus haute expression d'elle-même, — semble, à des époques périodiques, leur accorder si peu de confiance qu'on peut se demander s'ils ne sont pas soupçonnés parfois de la compromettre ou de la trahir.

C'est sans doute sous le coup d'une de ces inspirations que, le 12 juin 1866, plusieurs sociétaires demandent, par une lettre collective, que les candidatures pour la croix d'honneur soient l'objet d'un vote des membres de la Société.

Après un renvoi à une commission spéciale, M. Gonzalès présentait, le 25 juin, des conclusions proposant de porter la question au Ministre lui-même.

Le Comité, adoptant les conclusions de ce rapport, délègue MM. Taylor, Féval et Thomas pour cette mission délicate.

Une audience est demandée au Ministre et accordée pour le 16 juillet.

Ce haut fonctionnaire écoute avec le plus vif intérêt la communication des délégués et, après un entretien qui témoigne des plus bienveillantes intentions de sa part, il demande un certain temps de réflexion, promettant de donner ultérieurement son avis.

S'il donna une réponse, ou s'il garda le silence, nous n'en avons trouvé nulle trace ; mais à partir de ce moment, le Comité ne présenta plus de candidats et le Ministre n'eut plus la peine de décorer les gens de lettres.

M le baron Taylor, dont la voix charitable est restée muette depuis longtemps, ne peut résister au désir de faire connaître, dans la séance du 8 octobre 1866, une décision du Comité des membres de l'enseignement, associant les diverses Sociétés artistiques et la Société des gens de lettres aux bénéfices d'un grand festival qu'il se propose d'organiser avec le concours de toutes les Sociétés chorales et de musique instrumentale, non seulement d'Europe, mais du monde entier. Ces fêtes auront lieu à l'époque de l'Exposition universelle.

Un Congrès littéraire devant avoir lieu à Manchester, le

Comité s'adresse au Ministre de l'Instruction publique pour obtenir une subvention ayant pour but de déléguer un de ses membres à ce Congrès.

Le Ministre accorde une somme de 1,200 francs qui permet d'envoyer en Angleterre M. Georges Bell (21 octobre 1866).

Tombeaux de Frédéric Soulié et de Léon Gozlan. — Le Comité décide de relever le tombeau de Frédéric Soulié et d'élever un monument à Léon Gozlan (5 novembre 1866).

Il écrit à cet égard (12 novembre 1866) à Mme Gourguos, fille de Frédéric Soulié, pour combiner une action commune ; en ce qui concerne le monument Gozlan, il vote une somme égale à celle qu'ont votée les auteurs dramatiques, soit 500 francs, pour l'achat d'un médaillon (12 novembre).

Le 26 novembre, Mme Gourguos adresse une somme de 1,000 francs pour concourir à la réfection du tombeau de son frère.

Le 22 décembre 1866, le diplôme à délivrer aux membres de la Société est admis.

Le Comité décide que les décorations de toute nature, qui auront été insérées au *Moniteur*, au nom des membres de la Société, seront reproduites dans la *Chronique*.

Un fait important dans l'histoire de la Société se produit le 9 janvier 1867 ; M. Paul Féval, Président du Comité, plaide en personne, à Genève, les droits de la propriété littéraire ; de vives félicitations lui sont adressées le

14 janvier, pour l'éloquence et l'habileté avec lesquelles il a soutenu les débats devant le tribunal.

Un journal, la *Nation suisse*, avait reproduit un ouvrage de M. Henry Augu. Le tribunal donna gain de cause à la Société, en condamnant le gérant à 50 francs d'amende.

Revision des statuts en 1867 et en 1868. — Une longue série d'assemblées générales se pressent pour la revision des statuts en 1867, qu'on pourrait appeler la grande revision, tant furent modifiés, changés, retournés les vieux usages de la Société.

La première eut lieu le 24 février 1867, les autres le 15 décembre 1867, les 2 et 16 février 1868, le 1er mars 1868, le 5 avril 1868, le 3 mai 1868, enfin le 17 mai 1868 où l'ensemble des articles fut adopté, après lecture de Me Baud, notaire de la Société, par 108 voix sur 125 votants.

Les nouveaux statuts prévoient une caisse de crédit littéraire, une caisse de secours, une caisse de retraites pour la vieillesse.

Le Président n'est pas élu par le Comité, mais par les sociétaires réunis en assemblée ; par conséquent, il n'est plus le Président du Comité, mais le Président de la Société.

Une catégorie nouvelle de membres, dits adhérents, ainsi que l'affiliation à la Société pour les membres étrangers, vient s'ajouter aux membres titulaires qui seuls avaient droit de cité jusque-là.

Puis, en vertu de l'article qui décide que le Président de la Société sera nommé désormais par l'assemblée géné-

rale, il est procédé au scrutin secret pour l'élection de ce Président.

Sur 128 votants, M. Jules Simon obtient 103 suffrages, En conséquence, il est proclamé Président de la Société des gens de lettres.

Projet de Congrès littéraire. — Le 18 mars 1867, M. Champfleury donne lecture d'un projet de Congrès littéraire destiné à mettre en rapport les littérateurs de tous les pays pendant la durée de l'Exposition. La commission d'administration, chargée de la mise en œuvre, propose de nommer une commission mixte, prise dans le Comité et dans la Société.

Le Comité désigne cinq membres pour le représenter : MM. Edmond About, Paul de Musset, Champfleury, Taylor et Jules Simon (3 juin 1867).

Le 16 juin 1867, la Société se réunit en assemblée générale et M. Paul Féval explique, en qualité de Président, le but de la réunion. Il s'agit du Congrès international littéraire dont l'utilité est immense, et qui aura pour effet, sans doute, de créer à l'étranger des Sociétés analogues à la nôtre. Il insiste sur la désunion qui existe depuis des siècles entre les lettres de diverses nations, et sur l'union et la solidarité qui, grâce au Congrès, existeront entre eux demain. Il fait ressortir, en un mot, l'importance sociale et pratique d'une entente établie entre les hommes de lettres français et étrangers et l'opportunité de relations internationales.

Après une courte discussion sur quelques points relatifs

à la commission du Congrès et au Congrès lui-même, il est procédé à l'élection de cinq membres, qui s'adjoindront aux cinq membres déjà nommés par le Comité.

Sont nommés MM. Auguste Barbier, de la Bédollière, Alphonse de Calonne, Hippolyte Vattemare, Germond de Lavigne.

La commission a pour objet d'organiser le Congrès, de choisir le local où il se tiendra et de préciser le programme des questions qui y seront traitées. Il est bien entendu qu'après ce travail tous les hommes de lettres français, appartenant ou non à notre Société, seront appelés à prendre part au Congrès littéraire international.

Sur ces entrefaites, M. le Ministre de l'Intérieur annonce que S. M. l'Empereur accorde, sur sa cassette, une somme de 10,000 francs, comme subside, pour les frais de la réunion.

Cette libéralité, tout à fait imprévue, donnant au Congrès une tournure semi-officielle, jette le trouble au sein du Comité qui, le 22 juillet, prend la résolution suivante dont la portée ne saurait échapper à personne :

Le Comité, considérant que la réunion d'un Congrès littéraire international, dont il avait pris l'initiative au moment où l'Exposition universelle a dépassé la moitié de sa durée, où d'autres assemblées de cette nature vont avoir lieu à l'étranger, soulève, selon lui, des difficultés matérielles insurmontables, ajourne ce projet.

De là cette longue note, arrêtée le 29 juillet, et qui fut publiée dans la *Chronique* pour éclairer les sociétaires :

Dans les séances qui ont suivi l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 1867 et la nomination de commissaires pour l'organisation du Congrès international littéraire,

le Comité s'est occupé de divers points relatifs à cette organisation.

MM. Paul Féval, le baron Taylor et Champfleury avaient été chargés de demander à M. le Ministre de l'Intérieur l'autorisation nécessaire pour que le Congrès pût être assemblé; ils avaient indiqué le programme que l'on se proposait de suivre; ils avaient enfin obtenu du Ministre une allocation de 10,000 francs, destinée aux frais considérables de l'œuvre projetée.

Le Ministre, non seulement accorda l'autorisation, mais, par une lettre datée du 10 juillet 1867, il annonça à MM. Paul Féval, le baron Taylor et Champfleury que l'Empereur avait désiré témoigner sa sympathie envers la Société des gens de lettres et accordé, sur sa cassette, la somme de 10,000 francs, offerte d'abord par le Ministre lui-même.

Le Comité chargea son Président de remercier le Ministre, et l'Empereur par l'intermédiaire du Ministre, ce qui fut fait par une lettre, en date du 23 juillet, signée par M. Paul Féval, Président; par M. le baron Taylor, Président d'honneur de la commission du Congrès, et par M. Champfleury, rapporteur de ladite commission.

Cependant, les travaux d'organisation n'avaient pas encore amené de sérieux résultats. Le Comité, après une longue discussion, pensa que des difficultés matérielles s'opposaient à la réunion du Congrès ; que l'Exposition était arrivée au milieu de son terme; que des Congrès étrangers se préparaient, et que la Société des gens de lettres ne devait pas, quant à présent, songer à accomplir le projet dont il avait pris l'initiative. Il décida donc d'ajourner le projet et chargea son Président de remettre entre les mains de M. le Ministre l'allocation de 10,000 francs, qui se trouvait désormais sans application immédiate.

M. Paul Féval a rempli la mission que le Comité lui avait confiée ; mais M. le Ministre, tout en regrettant l'ajournement d'une œuvre grande et utile, a exprimé l'opinion que les 10,000 francs devaient rester, jusqu'à nouvel ordre, dans la caisse de la Société, en conservant leur destination.

MM. de Calonne, de la Bédollière, Germond de Lavigne et Vattemare, commissaires nommés dans l'assemblée générale, ont envoyé à plusieurs journaux les lignes suivantes :

« Le Comité de la Société des gens de lettres vient de décider qu'il ne serait pas donné suite, quant à présent, au projet de réunion d'un Congrès littéraire international. Des difficultés matérielles ont motivé cette résolution. »

En même temps que le Comité prenait cette décision, les membres élus directement par la Société, pour faire partie de la commission chargée d'étudier le programme du Congrès, déposaient spontanément leur mandat.

Don d'Ismaïl Pacha. — M. Edmond About annonce (29 juillet 1867) que le vice-roi d'Égypte vient de fonder, au collège Chaptal, une bourse à perpétuité, qui, dès à présent, est mise à la disposition des gens de lettres.

Ce que le rédacteur de la lettre n'ajoute pas, c'est que la Société lui est redevable de cette fondation, dont le capital fut intégralement versé dans la caisse sociale.

Prix de l'Empereur, dénommé plus tard prix du Congrès. — Le 7 octobre 1867, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Lavalette dont voici le résumé : le Congrès littéraire international ne pouvant avoir lieu, l'Empereur affecte la somme de 10,000 francs, dont il a fait présent, à la fondation d'une pension en faveur d'un homme de lettres malheureux.

On s'empresse de répondre dans les termes qui suivent :

Monsieur le Ministre,

Le Comité de la Société des gens de lettres, dans sa séance de rentrée, a pris connaissance de la lettre que vous avez bien voulu lui adresser le 26 septembre dernier. Votre Excellence nous informe que l'Empereur verrait avec plaisir que le don de 10,000 francs, primitivement destiné par lui à un Congrès littéraire international fût employé à la création d'une pension en faveur d'un homme de lettres malheureux.

Le Comité s'empressera de se conformer au bienveillant désir de Sa Majesté, et prie Votre Excellence de vouloir bien transmettre à l'Empereur l'expression de sa gratitude.

Veuillez agréer, etc.

(*Suivent les signatures.*)

Le Comité décide (21 octobre 1867) que le revenu de la somme donnée par l'Empereur sera distribué chaque année, suivant les intentions du donateur.

M. Ernest Alby déclare avoir reçu de M. L. Gras une lettre par laquelle il l'informe qu'il a versé la somme de 26 francs, pour l'admission dans la Société de sa fille, âgée de dix ans et auteur d'un volume de nouvelles.

M. Alby est prié de répondre que la Société ne peut admettre de mineures.

Que peut être devenu ce jeune prodige, dont on n'a plus entendu parler depuis?

Local de la rue Geoffroy-Marie, n° 5. — M. le Délégué indique à la Société, qui veut abandonner la cité Trévise, n° 14, à louer un local au deuxième étage au-dessus

de l'entresol, au prix de 2,028 francs pour la première période, 2,228 francs pour la deuxième période et 2,428 francs pour la troisième période, avec bail de trois, six, neuf ans, à la volonté des deux parties.

L'acceptation du bail est votée à l'unanimité, et MM. Paul Féval et Gonzalès sont autorisés à le signer (25 novembre 1867).

Le 16 décembre, le Comité tient sa première séance dans le nouveau local de la Société.

Les librairies en commandite. — M. Valois donne lecture d'un projet tendant à améliorer dans de vastes proportions les ressources de la Société. D'après ses calculs, la Société toucherait, si la proposition était adoptée, une somme qui ne serait pas moindre de 300,000 francs par an. Cette proposition est chaleureusement prise en considération et mise à l'étude.

Il s'agit, dans la pensée de l'auteur, qui s'est entendu déjà avec les plus importantes maisons de librairie, de les fusionner toutes en une seule, sous forme de société anonyme et de faire attribuer à la Société une part des bénéfices dans l'exploitation.

M. Valois renouvelle sa proposition (23 décembre), qui, renvoyée à la commission d'administration, disparaît définitivement.

Affaire Barthélemy Maurice contre Amédée de Ponthieu. — M. Barthélemy Maurice, ayant été gravement insulté par M. Amédée de Ponthieu, réclame la formation d'un jury disciplinaire pour juger ce différend. Le Comité,

(3 février 1868) procède à la nomination des jurés qui se réuniront le jeudi 13 février.

A cette date, M. de Ponthieu croit pouvoir se tirer de son mauvais pas en offrant sa démission; mais elle est repoussée par le jury, qui prononce l'exclusion du jeune et trop vif sociétaire.

M. Gourdon de Genouillac développe une proposition pour la formation d'un album renfermant les photographies des sociétaires. Une note sera insérée à la *Chronique* pour prier les intéressés de souscrire à ce projet (27 avril 1868).

Projet de tombola. — Le Comité, dans sa séance du 6 août 1868, admet le principe d'une tombola destinée à accroître les ressources de la Société.

Cette décision vient à la suite du rapport de M. Ernest Hamel, au nom de la commission de la librairie ; ce rapport présente les conclusions suivantes :

1° Que les valeurs mobilières de la Société seront converties en valeurs immobilières;

2° Qu'il sera construit dans un quartier central un immeuble d'une valeur de 700.000 francs, terrain et constructions compris, affecté en partie à des locations particulières, et en partie à l'administration de la Société, à ses magasins de librairie et à une salle de conférences qui portera le nom d'*Institut libre de la Société des gens de lettres;*

3° Que, pour réaliser la somme nécessaire à la construction de cet édifice, il sera formé une tombola ayant un caractère exclusivement littéraire, et contracté auprès

du Crédit foncier un emprunt pouvant aller jusqu'à 400.000 francs et remboursable par annuités dans l'espace de cinquante ans ;

4° Que ces mesures seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale spécialement convoquée à bref délai ;

5° Que, pour satisfaire au vœu de l'assemblée générale, et en attendant l'établissement sur une vaste échelle d'une maison de librairie dans l'immeuble de la Société, il sera établi, à partir du 1er octobre prochain, au siège social, une agence de production qui sera chargée de mettre en circulation tous les livres édités par les membres de la Société, d'en surveiller la vente et d'en percevoir le prix ;

6° Que les livres ainsi publiés porteront en bas du titre cette inscription : *Librairie de la Société des gens de lettres*, et seront frappés d'un cachet et de l'estampille de la Société ;

7° Que l'auteur touchera 90 p. 0/0 sur les livres vendus au prix fort, et 65 p. 0/0 sur ceux vendus au prix net, 10 p. 0/0 devant, en tout état de cause, être versés dans la caisse sociale ;

8° Que tout auteur dont les œuvres se trouveront éditées par l'entremise de la Société aura tous les mois son compte arrêté et touchera, à partir du 5 de chaque mois, le produit encaissé de la vente de ses livres ;

9° Que l'agence de production sera placée sous la surveillance immédiate et le contrôle direct d'une commission de trois membres prise dans le Comité et renouvelée tous les ans, en même temps que le bureau du Comité.

Le 7 septembre, M. Plouvier, homme d'affaires, qui s'était mis en rapport officieusement avec quelques membres du Comité, au sujet de la tombola projetée, écrit pour

se dégager. Le Comité décide qu'une commission de trois membres se rendra auprès de M. le baron Taylor et lui demandera, au nom de la Société, de vouloir bien effectuer les démarches utiles pour obtenir l'autorisation de la tombola.

M. le baron Taylor répond, le 14 septembre, à la commission, qu'il entrevoit de grandes difficultés pour la réussite de l'entreprise. Néanmoins, il se met à sa disposition pour tenter l'entreprise; sans s'arrêter aux obstacles, qui ne peuvent manquer d'apparaître, M. le Secrétaire soumet au Comité, qui l'adopte, le projet de lettre au Préfet de Police pour obtenir l'autorisation d'une tombola dont les lots consisteraient uniquement en livres et en objets d'art; il n'y aurait point d'abus; tout billet donnerait droit à un volume de valeur égale à celle du billet.

Le 24 septembre, M. le baron Taylor rend compte de sa visite à M. le Préfet de Police qui, personnellement, se montre favorable à l'autorisation de la tombola; mais il souhaiterait, pour prendre une décision, qu'on obtînt un mot d'assentiment ou de sympathie de S. M. l'Impératrice qu'un décret de 1853 a chargée de la surintendance des bonnes œuvres. Une lettre, que l'illustre messager portera lui-même à l'Impératrice, est rédigée séance tenante (24 septembre).

M. Jules Simon adresse alors sa démission pure et simple de Président de la Société et de membre du Comité, ce qui jette un certain trouble parmi ses collègues.

On cherche quel peut être le motif d'une si grave résolution et l'on suppose que le Comité, ayant pris sans être au complet des décisions importantes en l'absence du Président, celui-ci a dû se trouver froissé ou compromis; on pense même que la démarche auprès de l'Impératrice,

effectuée par M. Taylor à Biarritz, en conformité d'un précédent vote, n'est pas étrangère à cette fugue, si prompte et si inattendue. Dans le doute, une commission est aussitôt nommée pour obtenir de M. Simon qu'il veuille bien revenir sur sa décision ou tout au moins expliquer son départ.

La situation s'aggrave, le 8 octobre, par la démission de M. Taylor comme Président de la commission de la tombola.

Nouvelle commission pour le prier de vouloir bien retirer, lui aussi, sa lettre.

En ce qui concerne M. Jules Simon, M. de Lavergne rend compte d'une démarche qu'il a tentée inutilement pour le ramener à de meilleurs sentiments.

Trois motifs ont poussé notre cher maître à donner et à maintenir sa démission : 1° le Comité ayant pris en son absence une décision grave; 2° la démarche auprès de l'Impératrice lui paraissant fâcheuse et faite pour porter atteinte à ses sentiments patriotiques; 3° son opinion s'étant trop élevée contre le principe des loteries pour accepter une tombola.

Comme conclusion, il accepte de porter sa démission devant les sociétaires réunis en assemblée générale.

En présence de cette résolution inébranlable de se retirer, un ordre du jour signifiant que le Comité intérimaire a agi légalement est adopté à l'unanimité, et la convocation de l'assemblée générale reste fixée au dimanche 25 octobre.

Plus heureuse auprès de M. Taylor, la commission qui lui a été dépêchée annonce, le 12 octobre, qu'il défère au vœu du Comité, en retirant sa lettre.

A l'assemblée générale du 25 octobre, M. Jules Simon

fournit toutes les explications désirables sur les motifs de sa démission ; il est ensuite procédé au vote, sur un ordre du jour ainsi rédigé :

L'assemblée regrette que M. Jules Simon ait donné sa démission, l'accepte et passe à l'ordre du jour.

64 bulletins portant le mot *oui* sont trouvés dans l'urne et 86 avec le mot *non*.

En conséquence, le bureau déclare que la démission n'est pas acceptée.

En présence de ce vote inattendu de l'assemblée, onze membres se retirent du Comité, dans la séance du 26 octobre, malgré le renouvellement de démission de M. Jules Simon, lequel déclare, en outre, renoncer à toute candidature pour une réélection.

Dans cette même séance, une demande de suppression de la présidence, signée de plus de trente membres, est déposée sur le bureau. En conséquence, une nouvelle assemblée générale est convoquée pour le 15 novembre.

Cette fois, l'assemblée réélit à une grande majorité les onze membres démissionnaires, mais repousse le principe de la suppression de la présidence qui lui était proposée.

Quant à la tombola, elle avait sombré dans ce mouvement d'amour-propre et de parti pris.

Projet d'almanach. — Le 17 août 1868, M. Léo Lespès propose de publier un almanach de la Société des gens de lettres dont le produit serait versé à la caisse de secours.

Cette idée sourit au Comité, qui prie M. le Délégué de

s'entendre avec M. Dentu ou M. Pagnerre pour l'édition.

M. Dentu refusant d'entrer à ses risques dans une affaire de ce genre, il est nommé une commission chargée de se mettre en rapport avec les éditeurs de Paris à qui cette publication semblerait le mieux convenir (24 août 1868).

MM. Pierre Zaccone et Jules Claretie reviennent (30 août) avec une réponse favorable de M. Richard, directeur de la librairie du *Petit Journal*, laissant toutefois à M. Alphonse Millaud le soin de débattre le prix qui reviendrait à la caisse de secours.

Ce dernier accepte de verser une somme ferme que M. Léo Lespès ne craint pas d'évaluer, dans une séance suivante, à 40,000 francs.

L'almanach parut vers la fin de l'année, portant le millésime de 1869 ; mais son produit dut être extrêmement minime pour la Société ainsi que pour M. Millaud, qui refusa de le continuer pour 1870.

Le 21 décembre 1868, le Comité décide qu'une souscription est ouverte pour élever un monument à M. Louis Desnoyers, fondateur de la Société, et s'inscrit pour 500 francs en tête de la liste.

Le 1er mars 1869, on annonce la mort de M. de Lamartine. M. Emmanuel Gonzalès, Délégué, donne lecture d'une lettre adressée à Mme de Cessiat (Lamartine) pour l'informer qu'une députation de la Société assistera aux funérailles de l'illustre défunt et que le Président prononcera un discours au nom de la Société.

Conférences (2me série). — Le premier essai de conférences ayant apporté quelques ressources dans la caisse de secours, on espère que de nouvelles conférences, mieux administrées, donneraient de plus amples bénéfices (26 avril 1869).

M. Tony Révillon propose de louer une salle de spectacle dans laquelle quatre séances seraient offertes au public pendant le mois de mai.

La commission nommée dans ce but entama des relations qui menaçaient de rester stériles, lorsque M. de Lapommeraye, titulaire de la salle du théâtre Cluny, pour des lectures, offrit de rétrocéder ses droits à la Société (17 janvier 1870).

Le dimanche, 6 février suivant, furent inaugurées au théâtre Cluny les *Lectures et Conférences* instituées, par décision du Comité, sur les bases suivantes :

Elles étaient faites au profit de la caisse des retraites ; les orateurs et les lecteurs non rétribués ; moyennant une entrée de 50 centimes, les sociétaires avaient accès à toutes les places.

Dans un discours d'ouverture, M. Frédéric Thomas indiqua le but que la Société des gens de lettres se proposait : elle voulait acclimater en France le goût des lectures, si répandu en Angleterre et en Amérique.

M. Robert Halt fit une conférence sur la *Thèse au Théâtre*.

M. Jules Claretie lut une *Étude sur les Journalistes du dix-huitième Siècle*, en choisissant l'histoire de Camille Desmoulins.

Cette première séance obtint le plus vif succès.

La seconde, non moins applaudie, eut pour orateur M. Ernest Hamel, parlant de *Barnave;* pour lecteur,

M. Tony Révillon, lequel avait choisi pour sujet *Les Femmes de Paris*, et M. Paul Féval, qui fit connaître au public le premier acte de la comédie intitulée *Les Gens de la Noce*.

La troisième conférence fut dignement remplie : M. Henry de Lapommeraye sur le *Werther* de Goethe, les vers de M. Alfred Michiels, *La Ville assiégée*, les deux fables de M. Lachambaudie et *Le Bonnet carré*, enfin l'acte de M. Charles Deslys, intitulé *La Mansarde*, reçurent du public un accueil chaleureux.

Dans la pensée d'ajouter un nouvel attrait aux conférences, et d'en augmenter le produit, le Comité décida de joindre aux lectures de chaque dimanche la représentation d'une pièce inédite en un acte, fournie exclusivement par les membres de la Société. Un concours fut ouvert à cet effet jusqu'au 30 mars, époque à laquelle une commission spéciale devait commencer l'examen des pièces.

Celles-ci devaient être remises, sous enveloppe cachetée et sans signature, à M. le Délégué.

Pour les facilités de l'interprétation, l'action ne pouvait se passer qu'à l'époque actuelle et le nombre des personnages devait s'élever à quatre, au plus.

Les membres du Comité étaient exclus du concours.

La quatrième séance eut lieu le 6 mars, où M. Eugène Pelletan prit pour sujet *Lamartine*, M. Armand Renaud lut une pièce de vers intitulée *Les Fiancées de Cayenne*, M. Edmond Douay lut un acte de sa comédie *La Grève*, M. Germond de Lavigne compléta la séance par un travail sur l'Espagne.

La séance du 13 mars restera, sans contredit, la plus brillante. Après une lettre de M. Henri Augu, sur les *Libres Penseurs du seizième Siècle*, après une poésie de M. Henri de Bornier, dite par MM^mes^ Agar et Tordéus, artistes de la

Comédie-Française, M. Ferdinand de Lesseps retraça l'historique du canal de Suez au milieu des bravos unanimes.

Le 20 mars, c'était le tour de M. Henri Martin, qui peignit le *Tableau des Élections en 1789;* de M. Charles Monselet, qui récita deux de ses plus nouvelles poésies ; et de M. Henri Monnier, avec la *Rencontre* et les *Pauvres honteux*, scènes populaires inédites.

Enfin, dans la séance du 27 mars, le public s'intéressa vivement aux *Souvenirs* de M. Glais-Bizoin, de 1810 à 1870; aux *Contes de mon Village*, par Eugène Muller, et à deux actes d'une comédie-drame, en vers, de M. Édouard Fournier, pièce ayant pour titre *Mademoiselle de Saint-André.*

Une autre conférence fut encore donnée avec le concours de MM. Léo Lespès, Augustin Challamel, Théodore Véron, Gustave Aimard et Mlle Maria Deraismes.

Enfin, le 25 avril, M. Armand Lapointe donna lecture d'un rapport résumatif des travaux de la commission, du succès des conférences et de leur résultat financier.

On procéda à la nomination de la commission des conférences pour 1870-1871 et, le 16 mai, cette commission reçut pleins pouvoirs pour organiser des conférences en province et pour attribuer aux orateurs le quart des produits nets.

Mais ces projets devinrent malheureusement inutiles par suite des événements politiques et de la guerre.

« L'Album photographique ». — Le 13 septembre 1869, M. Pierre Petit écrit au Comité une lettre contenant les bases de la publication qu'il désire éditer de l'*Album photographique des Membres de la Société.* Le Comité les admet en principe, mais charge M. le Délégué de convoquer

M. Pierre Petit pour la séance suivante, afin de s'expliquer sur quelques questions de détail.

Le célèbre photographe est entendu au jour fixé, et tranche les derniers scrupules du Comité en abandonnant à la caisse sociale, 25 p. 0/0 sur le produit de la vente.

Le 4 octobre, on nomme la commission chargée d'arrêter les bases de l'*Album photographique*, et le 11 du même mois, M. Pierre Petit, modifiant sa première offre, s'engage à publier la collection de portraits de tous les sociétaires par livraisons, en allouant à la caisse dix centimes par portrait vendu.

Il envoie, le 2 novembre, un spécimen de sa fabrication, réclamant avec instance la sanction de la Société; le projet de traité est approuvé le 22 du même mois et, d'après les termes de cette convention, le titre de *photographe de la Société des gens de lettres* lui est définitivement accordé.

Le 21 mars 1870, M. Pierre Petit invite les membres du Comité à venir visiter son atelier, désirant commencer promptement la première série de son œuvre.

Il nous faudra, pour terminer cette affaire, attendre la fin de la guerre, puis la période communaliste, puis d'autres temps encore.

Le 17 janvier 1870, le Comité décide qu'une somme de 200 francs sera envoyée au journal *le Rappel*, pour souscription au monument à élever à Victor Noir.

Le 21 février, un jury disciplinaire est constitué pour décider, le 8 mars suivant, sur un acte de M. Adrien Paul.

La veille de la réunion, notre confrère offre sa démission, qui est acceptée.

Rente Taylor. — Dans la séance du 13 juin 1870, M. le baron Taylor fait don à la Société d'une somme de 10,000 francs formant le tiers de ses appointements de sénateur.

Le capital sera placé en obligations du chemin de fer d'Orléans ; le revenu sera alloué annuellement par le Comité au sociétaire qui, par son caractère et sa situation, lui paraîtra le plus digne et le plus intéressant.

Cette allocation ne devra pas être divisée entre plusieurs sociétaires.

Elle pourra, chaque année, être continuée à celui qui l'aura obtenue l'année précédente ou attribuée à un autre sociétaire, suivant que le Comité le jugera convenable.

Quand l'une des obligations formant le capital viendra à être remboursée, il en sera acheté une autre, et l'excédent sera mis en réserve par le Comité, pour être joint au montant du remboursement suivant.

Chaque fois que cet excédent formera une somme suffisante, il sera acheté une nouvelle obligation qui s'ajoutera au capital de la fondation, pour accroître le revenu et augmenter ainsi le montant de la rente.

Le Comité, à l'unanimité, remercie avec effusion, au nom de la Société, M. le baron Taylor, et accepte avec reconnaissance le don qui sera inscrit sur les livres sous le titre : *Rente Taylor*.

La guerre. — La guerre est à peine déclarée que, le 25 juillet 1870, le Comité vote une somme de 1,000 francs pour premier fonds d'une souscription ouverte au siège social en faveur des blessés.

Le 1er août, M. le docteur Déclat adresse neuf cents

flacons de solution phéniquée pour les armées de terre et de mer, et M. Henri de Lapommeraye demande l'autorisation, qui lui est accordée, de prendre ce titre : *membre du Comité de la Société des gens de lettres*, dans les conférences qu'il va effectuer en province, au bénéfice de la Société de secours aux blessés.

Mais voilà que les premiers revers sont éprouvés à Wissembourg, à Reichshoffen, à Werth, et nos soldats effectuent leur retraite sur Metz et sur Châlons ; c'est l'invasion qui commence.

Par mesure de sage précaution, le Comité décide, le 16 août, le retrait des fonds déposés au Comptoir d'escompte, soit 24,000 francs, qui sont repartis entre le Président, le Trésorier et M. Charles Valois, à titre de dépôt.

M. le docteur Déclat sollicite, pour lui et pour le docteur Lux, l'organisation d'une ambulance aux frais de la Société ; mais le Comité, qui s'est déjà rallié aux *Ambulances de la Presse*, ne peut accueillir la proposition de M. Déclat (29 août).

Le 8 septembre, M. Frédéric Thomas, appelé à un poste politique, — il était nommé préfet du Tarn, — envoie sa démission de Président. Le Comité refuse de se séparer définitivement de sa personne et lui accorde un congé illimité.

Puis, informé le 12 septembre de l'arrivée à Paris de M. Victor Hugo, le Comité décide, dans un élan spontané, que les membres du bureau se rendront immédiatement chez l'illustre poète pour le féliciter de son retour.

Les troupes allemandes accentuent leur marche sur Paris ; on prévoit un siège prochain et l'Institut de France proteste contre le bombardement éventuel des musées et bibliothèques. Le Comité donne son adhésion à cette pro-

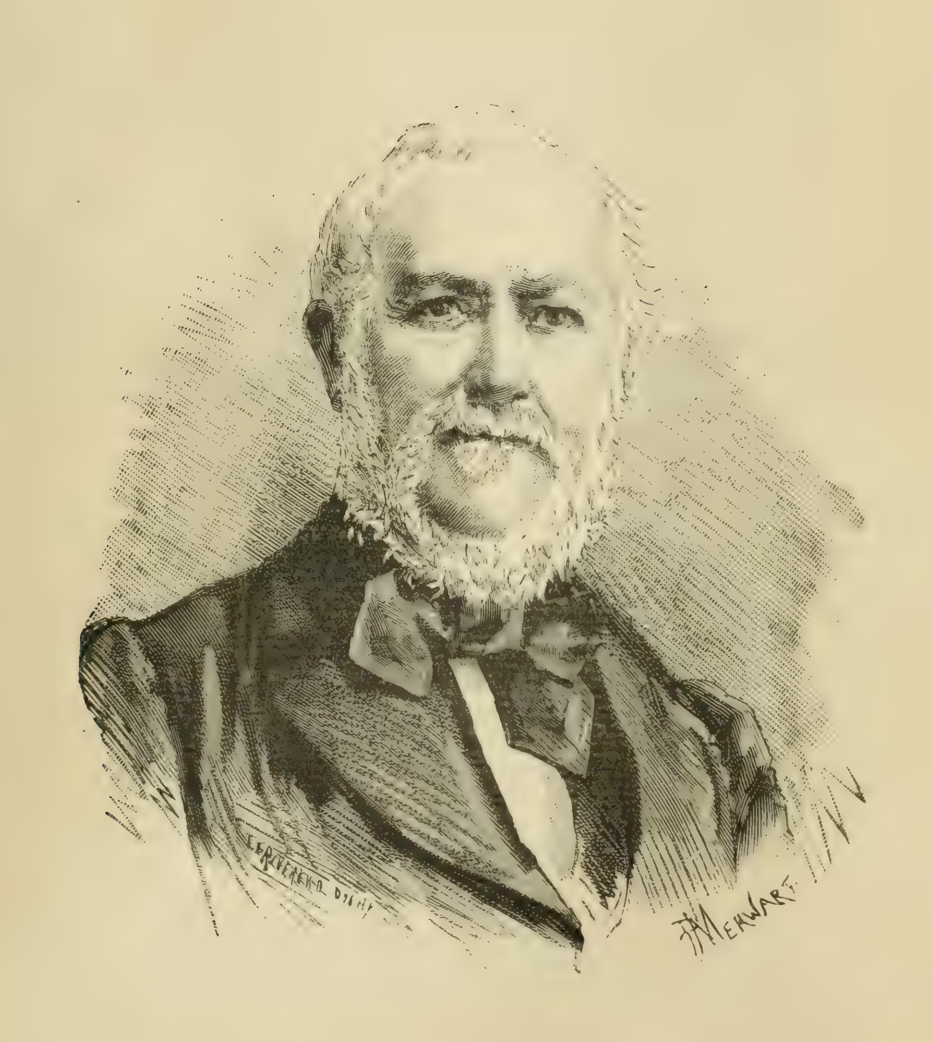
HENRI MARTIN.

Reichshoffen, à Werth, et nos soldats effec-
retraite sur Metz et sur Châlons ; c'est l'invasion

le retrait des fonds déposés au Comptoir d'es-
soit 24,000 francs, qui sont repartis entre le Pré-
le Trésorier et M. Charles Valois, à titre de dépôt.

politique.

le Comité décide, dans un élan spontané,
du bureau se rendront immédiatement
pour le féliciter de son retour.



testation le 19 septembre ; il se déclare en permanence à partir de cette date.

Le 26 septembre, profondément ému du langage élevé des deux actes publiés par M. Jules Favre, pour la défense des intérêts de la patrie, il décide qu'une commission sera chargée de lui présenter l'hommage de la Société en lui exprimant le désir de lui voir accepter le titre de sociétaire ; on profitera de cette entrevue pour déposer entre ses mains la protestation contre le bombardement des bibliothèques et musées.

La demande a lieu le lendemain, à trois heures, au Ministère des Affaires étrangères, et M. Jules Favre accepte le titre qu'on vient lui offrir. Ce fait est confirmé par la lettre suivante, en date du 3 octobre :

Monsieur,

Représentants d'une Société dans laquelle viennent se grouper toutes les opinions sous le drapeau neutre de la confraternité littéraire et de la libre pensée, le Comité de la Société des gens de lettres n'a pu rester insensible à la tentative faite par vous pour assurer la paix à la nation française. Il a admiré à la fois l'inspiration qui vous avait conduit au camp ennemi, et le récit des impressions que vous avez ressenties dans votre entrevue avec le Ministre prussien.

Pour vous exprimer cette admiration, il n'a pas trouvé de meilleur moyen que de vous offrir le titre de membre de la Société des gens de lettres.

Vous avez bien voulu accepter ce titre. Les membres soussignés, se faisant les interprètes de leurs camarades, ont donc l'honneur de vous adresser la carte de sociétaire, heureux de pouvoir compter dans leurs rangs un grand citoyen et un grand littérateur.

Veuillez agréer, etc.

(*Suivent les signatures.*)

Il est décidé, le 12 octobre, qu'on établira l'état des sommes liquides et disponibles ; que si ces sommes n'étaient pas suffisantes pour parer aux éventualités des secours et des services ordinaires de la Société, un emprunt sera contracté.

Le Comité étend encore à ses membres le droit de participer aux secours, d'après le jugement d'une commission spéciale composée de dix membres tirés au sort dans la Société.

Le Trésorier (séance du 17 octobre) est prié de s'entendre avec la Banque pour savoir dans quelles conditions un emprunt pourrait être consenti.

L'emprunt direct à la Banque n'est pas possible ; mais on peut retirer quatre obligations en nom privé, et toucher 5,000 francs par ce procédé.

Les canons. — M. Henri de Lapommeraye propose au Comité (19 octobre) d'organiser une conférence dont le produit serait affecté à la fabrication d'un ou de deux canons ; M. Victor Hugo, comme orateur principal, y trouverait l'occasion de parler en public, pour la première fois depuis son retour de l'exil. Pour tirer tout le parti possible de ce puissant intérêt de publicité, la conférence aurait lieu dans la salle de l'Opéra, avec des prix étagés, dont le maximum est à fixer et dont le minimum serait 1 franc.

S'il était obtenu deux canons, le premier porterait le nom de *Société des gens de lettres* et le second celui de *Victor Hugo*.

Le Comité adopte avec empressement le principe de cette proposition, décide que la démarche aura lieu prompte-

ment auprès de M. Victor Hugo et, pour les détails de l'exécution, renvoie à la séance du lundi suivant.

M. de Lapommeraye déclare qu'il est aussi dans l'intention de prendre personnellement part à une conférence populaire dont le produit serait également affecté à la fabrication d'un canon intitulé : *La Populace;* mais il subordonnera la mise en œuvre de cette idée à celle de la conférence ci-dessus désignée.

Le lendemain, M. Charles Valois rend compte de la visite qu'il a rendue, le matin même, avec M. de Lapommeraye, à l'illustre poète.

M. Victor Hugo a présenté deux observations : la première, c'est qu'il a décliné dix propositions de cette nature, et qu'une acceptation lui créerait une situation difficile ; la seconde, c'est qu'il tient à vivre dans l'obscurité où il s'est placé volontairement.

Néanmoins, il a pour l'œuvre proposée, comme pour la Société, une sympathie si vive, qu'il désire trouver ce qui peut en assurer la réussite. Il en causera avec ses amis. Il prie le Comité de chercher de son côté quelque combinaison qui puisse être adoptée et de rester en rapport perpétuel avec lui à ce sujet.

Le 22 octobre, M. Jules Claretie annonce, au nom de Victor Hugo, que notre éminent confrère consentirait à laisser réciter diverses pièces des *Châtiments* dans une soirée dont le produit serait consacré à acquérir un canon baptisé *Paris*, et qui serait organisée sous le vocable de la Société.

Le Comité accepte la proposition de Victor Hugo ; il désigne MM. Valois, Henri Celliez et Armand Lapointe comme membres de la commission chargée de préparer la solennité.

M. Valois désire que la Société achète directement un canon, soit en frappant ses membres d'une cotisation supplémentaire, soit en prenant 5,000 francs sur le capital social.

MM. Tony Révillon et Lapommeraye arguent de ce que le Comité n'a ni le droit, ni le mandat d'employer les fonds de la Société à un autre usage que les secours à donner aux sociétaires.

Sur la proposition de M. Léo Lespès, il est voté qu'on passera en compte la somme nécessaire à l'acquisition d'un canon de 5,000 francs.

Le 28 octobre, la lettre suivante est écrite à Victor Hugo :

Cher et honoré Président,

La Société des gens de lettres veut offrir un canon à la défense nationale ; elle donnera, mardi prochain, à la Porte-Saint-Martin, une séance littéraire.

Fière de vous qui l'honorez, la Société des gens de lettres a compté sur votre concours.

Vous nous avez habitués à une confraternelle bienveillance, autorisez-nous à laisser lire par quelques artistes d'élite quelques pièces de ce livre qui rentre en France avec la République : *Les Châtiments*.

La journée, menée à bonne fin, grâce à vous, laissez-nous encore donner à ce canon le nom de celui qui aura consacré notre œuvre, et l'appeler : *le Victor-Hugo*.

Veuillez agréer, etc.

(*Suivent les signatures.*)

Victor Hugo répond :

Paris, 30 octobre 1870.

Mes honorables et chers Confrères,

Je vous félicite de votre patriotique initiative. Vous voulez bien vous servir de moi, je vous remercie.

Prenez *Les Châtiments*, et, pour la défense de Paris, vous et ces généreux artistes, vos auxiliaires, usez-en comme vous voudrez. Ajoutons, si nous le pouvons, un canon de plus à la protection de cette ville auguste et inviolable qui est comme une patrie dans la patrie.

Chers confrères, écoutez une prière. Ne donnez pas mon nom à ce canon. Donnez-lui le nom de l'intrépide petite ville qui, à cette heure, partage l'admiration de l'Europe avec Strasbourg vaincu et Paris qui vaincra. Que ce canon se dresse sur nos murs. Une ville ouverte a été assassinée, une cité sans défense a été mise à sac par une armée devenue, en plein XIXe siècle, une horde ; un groupe de maisons paisibles a été changé en un monceau de ruines ; des familles ont été massacrées dans leurs foyers.

L'extermination sauvage n'a épargné ni le sexe, ni l'âge. Les populations désarmées, n'ayant d'autre ressource que le suprême héroïsme du désespoir, ont subi le bombardement, la mitraille, le pillage et l'incendie. Que le canon les venge !

Que ce canon venge les mères, les orphelins, les veuves, qu'il venge les fils qui n'ont plus de pères, et les pères qui n'ont plus de fils ; qu'il venge la civilisation, qu'il venge l'honneur universel ; qu'il venge la conscience humaine, insultée par cette guerre abominable où la barbarie balbutie des sophismes.

Que ce canon soit implacable, fulgurant et terrible, et quand les Prussiens l'entendront gronder s'ils lui demandent : « Qui es-tu ? » qu'il réponde : « Je suis le coup de foudre et je m'appelle : *le Châteaudun.* »

VICTOR HUGO.

Dans la séance du 31 octobre 1870, et revenant sur une discussion qui s'est déjà produite dans une des précédentes séances, M. Robert Halt accuse le Comité de s'exposer à voir soulever des questions politiques en plaçant *Les Châtiments* dans le programme de la matinée Victor Hugo.

M. Robert Halt voudrait aussi qu'il ne pût être reproché

à la Société d'avoir reçu 10,000 francs de l'Empereur, et d'organiser maintenant une réunion où l'homme tombé va recevoir la juste expression des sentiments d'indignation de la patrie.

M. Emmanuel Gonzalès explique comment l'honorabilité de la Société a été sauvée dans la question des 10,000 francs qui, après tout, n'ont pas été donnés à la Société, mais affectés à une fondation sous les auspices de la Société.

M. Altaroche parle dans le même sens.

M. Léo Lespès rappelle aussi que 10,000 autres francs avaient été donnés à la Société lors du baptême du Prince Impérial, et demande si elle ne se trouve pas engagée malgré tout à une certaine reconnaissance envers la famille déchue.

MM. Michel Masson et Henri Celliez expliquent que ces 10,000 francs n'ont pas été donnés à la Société, mais qu'elle a servi d'intermédiaire dans l'affectation de cette somme à des membres, et sans qu'il en soit fait encaissement.

M. Robert Halt conclut qu'il faudrait user de l'argent résultant des dons de l'Empereur, ou tout au moins le faire sortir de la caisse et le donner à la nation.

M. Michel Masson conteste la possibilité et le droit pour la Société de retirer de ses caisses les sommes qu'elle a pu recevoir à des titres qui sont réguliers, puisqu'ils sont consacrés par les assemblées générales.

Sur ces mots, l'incident est clos.

Le 5 novembre a lieu l'audition des *Châtiments* au théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Pour cette solennité, le Comité avait fait imprimer et distribuer l'annonce suivante :

La Société des gens de lettres a voulu, elle aussi, donner son canon à la défense nationale, et elle doit consacrer à cette œuvre le produit d'une matinée littéraire, dont son Président honoraire, M. Victor Hugo, s'est empressé de fournir les éléments.

L'audition aura lieu mardi prochain, à deux heures précises, au théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les principales pièces des *Châtiments* y seront dites, pour la première fois, par l'élite des artistes de Paris.

Programme.

Première partie :

Ouverture.	Weber.
Notre Souscription	Jules Claretie.
Les Volontaires de l'An II. . . .	Taillade.
A ceux qui dorment!	Mlle Duguerret.
Hymne des Transportés.	Lafontaine.
La Caravane.	Mlle Lia Félix.
Souvenir de la Nuit du 4. . . .	Frédérick Lemaître.

Deuxième partie :

Adagio	Mozart.
L'Expiation.	Berton.
Stella.	Mlle Favart.
Chansons.	Coquelin.
Joyeuse Vie.	Mme Marie Laurent.
Patria, musique de Beethoven, chantée par.	Mme Gueymard-Lauters.

A la demande de la Société des gens de lettres, M. Raphaël Félix a donné gratuitement la salle ; tous les artistes dramatiques, ainsi que M. Pasdeloup et son orchestre, ont tenu à l'honneur de prêter également un concours désintéressé à cette solennité patriotique.

Cette séance produisit, ainsi que l'annonça M. Charles Valois, le 7 novembre, la somme respectable de 7,577 fr. 50. Les frais s'étaient élevés à 577 francs.

A cette nouvelle de succès, quelques membres émettent le vœu que le canon soit confié à l'industrie privée. La commission devra consulter à cet égard M. Dorian, Ministre des Travaux publics.

M. Valois annonce encore qu'il a sollicité auprès de l'auteur des *Châtiments* l'autorisation de donner une seconde séance pour faire entendre ses poésies. M. Victor Hugo s'étant déjà engagé avec une autre Société, il convient d'attendre sa réponse.

Quelques instants après, M. Paul Meurice apporte le consentement de M. Victor Hugo à la demande précitée.

Le 11 novembre, à la suite d'une entrevue que MM. Valois et Lapointe ont eue avec le Ministre, une lettre est écrite à M. Dorian pour le prier d'indiquer à quel fondeur on peut s'adresser pour l'exécution des deux canons.

M. Armand Lapointe est prié d'écrire un rapport sur son entrevue avec le Ministre des Travaux publics.

Le 13 novembre a lieu la deuxième édition des *Châtiments* au théâtre de la Porte-Saint-Martin.

La note et le programme suivants furent publiés par les journaux et distribués à profusion dans le public :

L'effet produit par la première audition des *Châtiments* de Victor Hugo a été si grand qu'une seconde séance est demandée à la Société des gens de lettres.

Le Comité a répondu à cet appel.

La nouvelle audition, dont le produit donnera un autre canon à la défense nationale :

Le Châtiment,

aura lieu dimanche prochain, 13 novembre, à 7 heures 1/2 précises, au théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Programme.

Première partie :

Orchestre des Concerts populaires, sous la direction de M. Pasdeloup.

Andantes et Variations d'Haydn.

Notre deuxième Canon	Eugène Muller.
Ultima verba	Taillade.
Jersey	Mlle Lia Félix.
Hymne aux Transportés	Lafontaine.
Aux Femmes!	Mlle Rousseil.
Jéricho	Ed. Charly.
Le Manteau impérial	Mme Marie Laurent.
Souvenir de la Nuit du 4 . . .	Frédérick Lemaître.

Deuxième partie :

Adagio de Mozart.

L'Expiation	Berton.
Chansons	Mme Victoria Lafontaine.
Orientale	Lacressonnière.
Pauline Roland	Mlle Periga.
Paroles d'un Conservateur . . .	Coquelin.
Stella	Mlle Favart.
Au moment de rentrer en France (Bruxelles, 31 août 1870)	Maubant.

M. Valois donne le résultat de cette séance le lendemain même :

La recette a compris	7,677 fr.	65
La quête dans l'entr'acte	604	25
Total	8,281	90
Les frais s'élèvent à	892	40
Reste net	7,389 fr.	50

Ce total, ajouté à celui de la séance du 5 novembre, a produit une somme de 14,272 fr. 50.

M. Valois fait remarquer que, d'après un vote précédent, le Comité avait proposé d'ajouter, en prenant sur les fonds de la Société, la quantité nécessaire pour parfaire une somme ronde basée sur 5,000 francs par canon. M. Valois demande donc qu'il soit ajouté au total des recettes précédentes 727 fr. 50; il propose, en conséquence, de pouvoir donner aujourd'hui trois canons au lieu de deux. Les premiers étant déjà dénommés, le dernier porterait l'attache plus directe de la Société.

Le Comité ajourne sa décision.

M. Armand Lapointe donne lecture du rapport suivant, qui lui avait été demandé :

14 novembre 1870.

Mes chers Confrères,

Vous m'avez demandé de faire un récit fidèle de mon entrevue avec M. Dorian, Ministre des Travaux publics de la Défense nationale; je me rends à votre désir, bien que je me sente impuissant à vous exprimer la confiance inébranlable, la foi profonde de l'ardent patriote que j'ai eu l'honneur de voir en votre nom. Nous vivons, mes chers Confrères, dans des temps si pleins d'angoisses, d'appréhensions et de douleurs, nous sommes, nous, des gens de paix, si dévoyés de notre route, que nous avons désappris d'écrire. La plume, cet instrument de civilisation et de jouissances intellectuelles, la plume, dis-je, c'était et c'est le fusil qui parle

Causons donc en soldats, et non en écrivains.

Vous savez quel était le but de ma visite : apprendre de M. Dorian comment nous devrions utiliser le produit des recettes des *Châtiments* pour offrir à la défense nationale deux canons, deux vrais canons devant aider à la défense de la patrie. J'ai cru être l'interprète de vos sentiments en ajoutant que cette offrande devait plutôt être considérée comme un

acte de patriotisme, une adhésion sincère aux sentiments exprimés par ces paroles de M. Jules Favre : « Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses. » qu'un don réel.

« C'est ainsi que je le reçois, m'a dit le Ministre, et c'est à ce titre qu'il m'est cher, car dans quelques jours les canons ne nous feront pas défaut. Le Gouvernement de la Défense nationale, moi surtout, tenons grand compte de l'opinion publique, de la pression morale et de l'appui qui nous vient de tous les citoyens.

« De la part des gens de lettres surtout, qui sont les representants de l'intelligence française, cet appui m'est précieux et le Gouvernement en sera très fier. J'accepte donc votre offrande.

« Écrivez-moi. Votre don sera inscrit au Conservatoire des arts et métiers qui vous désignera un fondeur. Assistez à la fonte de ces deux canons, afin que votre présence soit un encouragement pour les ouvriers et qu'ils apprennent que la tête et les bras sont unis dans une seule et même pensée : le salut de la patrie. »

Ainsi, mes chers Confrères, la Société des gens de lettres sera représentée, dans la grande lutte qui va commencer, par deux pièces de campagne du calibre 7, rayées, se chargeant par la culasse et portant à 1,200 mètres.

Les noms que vous avez choisis : *Châteaudun* et *Châtiments*, seront gravés sur le bronze de ces terribles engins de guerre. Canons et affûts vous coûteront 10,000 francs.

J'étais, vous le pensez bien, avide de nouvelles et désireux de vous apporter mieux qu'une acceptation qui n'était pas douteuse.

Encouragé par la réception bienveillante de M. Dorian, par cette parole simple et modeste qui sait cependant briser les obstacles et faire naître des prodiges, j'ai amené la conversation sur les questions brûlantes du moment, et qui vous intéressent à un si haut point, la défense de Paris et la possibilité de la résistance, le ravitaillement, l'armistice.

Sur le premier point, je voudrais pouvoir vous faire partager

le sentiment de conviction sincère qui anime M. Dorian. « Le 4 septembre, m'a-t-il dit, pas un général n'eût voulu se charger de la défense sérieuse de Paris, et parmi les officiers généraux présents à Paris, il n'y avait qu'une seule opinion: Paris ne pouvait pas résister quatre jours! Aujourd'hui, Paris est imprenable. Les forts sont ravitaillés et garnis de canons et de munitions; l'enceinte a été mise dans un état de défense formidable; de nombreux et nouveaux travaux ont été exécutés au delà et en dedans de Paris, qui rendent toute invasion impossible. Les forts fussent-ils pris, l'enceinte fût-elle en possession des Prussiens, que Paris ne serait pas encore conquis et pourrait, avec des chances de succès, continuer la lutte. Donc, Paris est imprenable! Mais cette attitude d'assiégés, pouvant résister et tenir, ne nous suffit pas. Au moment donné, — et il est proche, — cette attitude changera, et nous deviendrons assiégeants nous-mêmes. Et, à ce propos, il faut que la population de Paris se rassure quant au bombardement; tant qu'il nous restera des canons et des artilleurs pour servir nos pièces, le bombardement est une vaine menace. Les Prussiens ne possèdent aucun canon supérieur comme portée à nos pièces de marine, ni d'artilleurs meilleurs pointeurs que nos marins. Au fur et à mesure qu'ils démasqueront des batteries, leurs travaux seront détruits par notre artillerie. Sur ce point, nous ne devons avoir nulle crainte sérieuse.

« Reste la question de ravitaillement ; elle était difficile à résoudre, mais point impossible, et j'ai tout préparé pour qu'elle s'opère dans un délai très court. Je voudrais pouvoir offrir bœufs et moutons à nos soldats, aux Parisiens, mais l'entrée dans Paris de ces animaux (il parlait des bœufs et des moutons) présente des chances trop aléatoires pour s'y arrêter ; il faut donc se résoudre à manger du cheval.

« Bientôt, nous en aurons vingt mille à dévorer. Je sais bien qu'il existe des répugnances à l'endroit de la viande de cheval : je partageais ces répugnances dans une certaine mesure. Cependant, comme je ne voulais pas que le Ministre fût mieux nourri que le simple citoyen, je me suis mis au

simple régime du pot-au-feu hippophagique et du cheval mode. La première fois, j'ai cru que j'avalais ma cravache; la seconde fois, toute prévention était dissipée.

« Vous me demandez ce qu'on doit espérer de l'armistice ; voici ma réponse : l'armistice est chose complètement abandonnée. Il faut vaincre ou mourir. Vaincre vaudrait mieux, ajouta-t-il avec un sourire, et j'espère que ce sera notre lot.

« Mais si nous devons périr, si la France est appelée à devenir une seconde Pologne, léguons à nos enfants un souvenir de gloire, et qu'ils se disent avec orgueil, et la tête nue, en foulant le sol de la patrie morte : « Ceci fut notre berceau et nos pères furent Français !

— Encore une question, lui dis-je très ému; n'avons-nous rien à espérer de la province ?

— Si, me répondit-il, elle viendra ; mais si elle ne venait pas, il ne faudrait pas encore désespérer, et, dans ce cas, notre défaite serait si glorieuse, — si défaite il y avait, — que ce serait pour la province un éternel remords! »

Voilà, mes chers Confrères, le résultat aussi fidèle que possible de mon entrevue avec M. Dorian. Je crains que mon récit ne vous exprime que bien imparfaitement la foi robuste du Ministre et sa confiance dans le succès. Il faudrait aux paroles, ajouter la sérénité du visage, la flamme du regard et cette tranquillité si rassurante qui caractérisent M. Dorian; mais, sur ce point, je confesse mon impuissance, et je termine en disant comme autrefois nos maîtres :

Excusez, s'il vous plaît, les fautes de l'auteur.

P.-S. — J'ai passé sous silence les moyens de ravitaillement qui m'ont été indiqués par M. Dorian; je pense qu'il est utile de garder le silence sur ce point.

Après lecture de ce rapport, le Comité exprime le vœu que la presse en fasse usage, ainsi que des explications du Ministre, pour valider la proposition et raffermir les esprits.

Le 17 novembre, le Comité se rend en corps chez

M. Victor Hugo, Président honoraire, pour lui offrir les remerciements de la Société, heureuse de devoir à son concours fraternel les moyens de fournir deux canons à la défense nationale.

M. le Président ajoute que le produit des deux auditions dépasse tellement la somme nécessaire à la confection des deux pièces, qu'il suffirait d'une somme minime pour en obtenir un troisième. Ne serait-ce pas le cas de donner une dernière audition des *Châtiments*, et, cette fois, pour la placer dans un cadre nouveau, de choisir la salle de l'Opéra?

M. Victor Hugo approuve cette pensée et donne l'autorisation nécessaire. La commission est chargée de s'entendre avec lui et avec M. Paul Meurice pour tout organiser au mieux des intérêts généraux.

Le 19 novembre, il est versé au Trésor, par les soins de la commission, 10,600 francs, somme indiquée par M. Dorian pour prix de deux canons. La commission informe le Comité de la difficulté qui s'oppose à ce que le nom de *Châteaudun* soit donné à l'une de nos deux pièces, ce nom ayant été antérieurement retenu par d'autres souscripteurs. On passe outre en décidant que le nom de *Victor Hugo* sera substitué à celui de *Châteaudun*, et que les deux canons porteront pour exergue :

Société des gens de lettres.

Ce jour-là, le Comité reçoit la lettre suivante :

Mes chers Confrères,

Donnons au peuple cette troisième lecture des *Châtiments*, donnons-la lui gratuitement, donnons-la lui dans la vieille salle de l'Opéra, que nous élèverions à la dignité de salle popu-

laire. On fera la quête dans des casques prussiens, et le cuivre des gros sous du peuple de Paris fera un excellent bronze pour nos canons contre la Prusse.

Votre confrère et votre ami,

VICTOR HUGO.

Le Comité, s'associant aux intentions de son Président honoraire, décide que la soirée sera organisée dans la forme qu'il indique; il adresse ensuite une lettre à M. Dorian, pour le prier de faire connaître où auront lieu les essais de canons, pour y déléguer une commission de ses membres.

Le Ministre des Travaux publics répond le 22 novembre, en affirmant que les noms désignés seront gravés sur les pièces d'artillerie et que des mesures vont être prises pour que celles-ci soient mises immédiatement en fabrication; avis ultérieur sera donné du jour où auront lieu les essais, afin que la Société puisse s'y faire représenter, si elle le juge utile.

Les 21, 24, 25 et 26 novembre, le Comité procède aux derniers préparatifs de la représentation gratuite à l'Opéra : les deux loges d'avant-scène seront réservées aux blessés convalescents des ambulances; les billets, au nombre de 2,400, seront répartis entre les vingt maires au profit de la population, et là, remis aux personnes qui se présenteront à l'heure de midi; la distribution sera faite par un délégué avec le concours de la municipalité; en outre, 60 places seront réservées sur la scène aux membres de la Société qui se présenteront à partir de deux heures.

Il est écrit aussi au Préfet de la Seine, ainsi qu'à M. Alexandre Laya, sociétaire, lieutenant-colonel des vétérans du neuvième arrondissement, qui s'est offert avec son corps d'officiers pour le service intérieur.

La représentation a lieu le lundi 28 novembre, suivant l'ordre de l'affiche, ainsi rédigée :

THÉATRE NATIONAL DE L'OPÉRA

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Lundi 28 novembre 1870, à une heure,

Audition gratuite

des

« CHATIMENTS » DE VICTOR HUGO

Programme.

Première partie :

Ouverture de *la Muette*, d'AUBER.

Les Châtiments.	Tony Révillon.
Pauline Roland.	Mlle Périga.
Cette Nuit-là	Desrieux.
Aux Femmes!	Mlle Rousseil.
Floréal.	Mlle Sarah Bernhardt.
Hymne des Transportés	Lafontaine.
Le Manteau impérial	Mme Marie Laurent.
La Nuit du 4 Décembre	Frédérick Lemaître.

Deuxième partie :

Ouverture de *Zampa*, d'HEROLD.

Stella.	Mlle Favart.
Joyeuse Vie	Dumaine.
Il faut qu'il vive.	Mme Lia Félix.
Paroles d'un Conservateur. . .	Coquelin.
Chansons.	Mme Victoria Lafontaine.
Patria, musique de Beethoven.	Mme Ugalde.
L'Expiation	Taillade.
Lux.	Mme Marie Laurent.

L'orchestre sera dirigé par M. Georges Hainl.

M. Charles Valois rend compte, le 29 novembre, de la solennité au point de vue financier.

La quête a produit 978 francs, plus une pièce anglaise, en argent, du modèle de 2 francs, une pièce du règne de Louis XIV en cuivre et quelques sous démonétisés.

Par suite de divers envois d'argent, la somme se trouve portée au chiffre de 1,000 francs.

Mais les dépenses, y compris l'achat d'un coffre-fort, s'élèvent à 658 francs.

Le 10 janvier 1871, avis est donné par M. Armand Lapointe, que les canons offerts par la Société au Gouvernement de la Défense nationale sont prêts et parqués dans la cour du Conservatoire des arts et métiers, pour être livrés, le 12 janvier, à la commission spéciale, par M. le Directeur du génie civil.

En conséquence, le Comité se rendra en corps au Conservatoire des arts et métiers, d'où il accompagnera ces deux canons, le *Victor-Hugo* et le *Châtiments*, jusqu'à l'Hôtel de ville. Des lettres sont adressées à MM. Victor Hugo, Jules Simon, Pelletan, Henri Martin et aux membres du Comité, pour les inviter à se joindre à leurs collègues; en outre, par un avis envoyé aux journaux, les sociétaires sont prévenus que leur présence sera bien accueillie, s'ils veulent prendre la peine de se réunir le 12 janvier, au Conservatoire des arts et métiers.

Suivant cette décision, la députation officielle du Comité, conduite par ses vice-présidents Jules Claretie et Eugène Muller, et à laquelle sont venus s'ajouter les membres du Comité présents à Paris, ainsi que plusieurs sociétaires, se rend au Conservatoire, puis à l'Hôtel de ville, afin d'offrir au Gouvernement de la Défense nationale le *Victor-Hugo* et le *Châtiments*.

Le cortège est reçu par M. Jules Ferry, membre du Gou-

vernement et Maire de Paris, qui répond aux paroles des deux vice-présidents, en remerciant la Société de son offrande. La réunion se dissout ensuite aux cris de : « Vive la France! vive la République! »

Le 17 janvier, s'élève une discussion fort intéressante, à propos du procès-verbal.

M. Germond de Lavigne réclame contre la rédaction suivante : *la patriotique allocution de M. Jules Ferry a été vivement applaudie;* et contre cet autre membre de phrase : *la réunion s'est séparée aux cris de : « Vive la France! vive la République!* »

Il rappelle que l'allocution de M. Jules Ferry, d'abord fort embarrassée, s'est maladroitement engagée par une espèce d'injure adressée à la littérature, « *dans les bas-fonds de laquelle il y aurait eu des baladins.* »

M. Jules Ferry, félicitant la Société de ce qu'après avoir été longtemps hésitante sur sa couleur politique, elle se manifestait enfin et franchement républicaine, M. le Maire de Paris, dit M. Germond de Lavigne, ne s'est pas rendu compte de la situation de la Société des gens de lettres; elle ne doit pas avoir de couleur politique; elle est composée d'hommes d'opinions politiques diverses, mais surtout indépendants. L'offre qu'elle a faite de deux canons est un acte, non pas de profession républicaine, quel que soit le sentiment formel de la majorité de ses membres à cet égard, mais, ce qui est mieux sans doute, un acte patriotique de concours ardent à l'œuvre de la défense nationale. M. Germond de Lavigne demande donc la modification du compte rendu.

M. Armand Lapointe, tout en blâmant l'attitude et les paroles de M. Ferry, émet cette pensée que la Société ne peut être atteinte par une improvisation malheureuse et que

la rédaction du procès-verbal du 12 janvier donne l'aspect réel de la séance; il croit que cette rédaction doit être maintenue.

M. Charles Valois, en donnant communication de deux articles publiés sur cet incident par le *Figaro* et la *Patrie*, insiste pour établir que le discours de M. Ferry a été positivement déplacé et que n'eût été le caractère un peu solennel de la réunion, qu'il eût été inopportun de faire dégénérer en discussion, lui et beaucoup d'autres auraient immédiatement protesté contre les expressions échappées à M. Ferry, et qui se seraient appliquées plus justement à bon nombre d'hommes de toutes professions mêlés aux affaires politiques dans les derniers temps. L'orateur demande qu'une protestation soit faite contre ce discours, que le mot « *baladins* » y soit sévèrement relevé et que cette protestation soit adressée à M. Jules Ferry, au Gouvernement et aux journaux.

M. Emmanuel Gonzalès exprime en tous points une opinion conforme à celle de M. Valois.

Il est donné lecture d'une lettre dans le même sens adressée au Comité par M. Jules Rouquette, qui se trouvait à la réunion de l'Hôtel de ville.

M. Armand Lapointe s'unit à la protestation de M. Charles Valois; s'il est fait une protestation, il la signera.

M. Henri Celliez reconnaît que M. Jules Ferry a commis une maladresse; si son discours a été vivement applaudi pour sa conclusion patriotique, c'est que, parlant de l'opportunité des dons de canons pour soutenir la lutte à outrance, il a opportunément demandé vengeance de l'acte barbare commis par l'ennemi; celui-ci, le matin même, avait criblé d'obus les hôpitaux de Lourcine et de la Maternité. Mais

cette péroraison émue ne saurait effacer la mauvaise impression produite par le début.

— Et non plus, ajoute M. Lapointe, par la tenue fort négligée et fort ennuyée affectée par M. Ferry.

M. Henri Celliez conclut en proposant de supprimer l'appréciation formulée au procès-verbal, mais de se borner au procès-verbal sans adresser une protestation spéciale.

M. Tony Révillon s'unit à l'opinion de M. Henri Celliez; il croit que le silence, à part la trace que doivent en conserver nos procès-verbaux, est l'unique moyen d'exprimer le dédain inspiré aux gens de lettres, pour la légèreté avec laquelle il a été parlé d'eux.

Le Comité consulté vote dans ce sens à la majorité de ses membres présents.

Reliquat des fonds de l'audition des « Chatiments ». — Le 17 janvier 1871 s'ouvre une discussion relative à l'emploi qui pourrait être fait du reliquat des sommes produites par les auditions des *Châtiments*. Le Comité décide qu'une commission se rendra auprès de M. Victor Hugo pour lui soumettre les diverses idées qui ont été émises à ce sujet et prendre son avis.

M. Victor Hugo répond, le lendemain, que le solde des auditions doit être versé entre les mains de Mme Jules Simon, pour être distribué aux victimes de la guerre.

Le Comité se trouve en trop petit nombre pour discuter une si grave question; néanmoins, M. Emmanuel Gonzalès fait observer que le poète a débuté en reconnaissant la Société très apte à faire emploi suivant sa volonté du reliquat des recettes.

C'est seulement pour répondre à ceux qui le consultent

qu'il croit devoir émettre l'avis développé ci-dessus.

Le 21 janvier, on revient sur cette discussion et l'on propose successivement : que l'argent ne soit pas détourné de la défense nationale; qu'il soit déposé au journal *le Siècle*, pour coopérer à la confection des canons ; qu'il soit employé à l'achat d'un ballon ; qu'il soit remis à M. Victor Hugo lui-même.

Cette dernière proposition prévaut, et, dans le cas où l'auteur des *Châtiments* n'accepterait pas le dépôt et l'emploi des fonds, il serait statué sur la meilleure manière d'en disposer dans la séance suivante.

M. Victor Hugo remet au lendemain sa réponse et persiste alors à verser les 3,470 francs entre les mains de Mme Simon qui les accepte par avance.

Le Comité, de son côté, continue à vouloir les remettre à M. Victor Hugo qui seul a le droit d'en disposer, et charge M. Eugène Muller de lui écrire en ce sens.

Dans la séance du 26 janvier, M. Victor Hugo répond qu'il y a lieu de surseoir à la destination du reliquat disponible, eu égard aux incertitudes de la situation politique. Il prie donc la Société de suspendre l'emploi de ce capital, dont il se chargera ultérieurement sous sa responsabilité.

Enfin, le 5 février, par un retour heureux pour nous, il décide que le reliquat peut être spécialement affecté, comme fonds de secours, aux membres de la Société *Victimes de la guerre*.

C'est, en effet, la destination que reçut cette somme importante, dont l'emploi semblait si naturellement indiqué d'avance.

Le 30 janvier 1871, M. le baron Taylor expose que les terribles événements qui viennent de se produire l'ont de

nouveau plus affermi dans cette pensée qu'une société doit avoir, pour résister aux fluctuations du sort, l'indépendance fondée sur la richesse. Il s'est donc préoccupé de nouveaux moyens pour développer encore les ressources de la Société. Il les indiquera au jour et à l'heure voulus.

Pour aujourd'hui, il a songé à affermir la Société dans cette lutte électorale, si importante, qui va s'ouvrir. Il demande donc que le Comité porte comme candidat à Paris notre Président et confrère Frédéric Thomas.

M. Léo Lespès fait observer que, tout en adhérant à la proposition de M. le baron Taylor, à cause de sa sympathie pour le Président, il y aurait lieu de bien préciser le caractère de cette mesure, afin qu'on n'accusât pas la Société de faire un acte politique et de sortir ainsi de son rôle littéraire.

M. Germond de Lavigne s'associe à cette pensée :

Le Comité, considérant qu'il est essentiel que les lettres soient spécialement représentées dans l'Assemblée nationale, que leur représentant le plus naturel est le Président élu par le suffrage des membres de la Société, décide que M. Frédéric Thomas sera porté comme candidat aux élections de la Seine.

M. le baron Taylor annonce qu'il lègue à la Société, par moitié avec les Sociétés d'art qu'il préside, la propriété des ouvrages qu'il a faits, notamment son livre sur la France ancienne, avec Charles Nodier, dont les planches ont une valeur de 500,000 francs.

L'élection de M. Frédéric Thomas échoua, et la Société n'hérita pas des œuvres de M. le baron Taylor quand la mort vint le surprendre.

Le rôle de la Société, pendant la période communaliste et les mois qui la suivirent prouve à quels résultats peut atteindre une réunion d'hommes que la politique laisse indifférente et qui possède à la fois un pied dans tous les camps.

Elle s'interposa des deux côtés pour protéger ses vaincus.

Mme Mie d'Aghonne, dénoncée pour un fait relatif au journal *l'Estafette*, fut enlevée de son domicile et conduite devant le Président de la Cour martiale, le citoyen Razoua, notre confrère. Autorisée à rentrer chez elle, elle y trouva un piquet de fédérés qui la consignèrent et la gardèrent à vue.

Informés de cet incident par l'intéressée, le Président et le Trésorier s'adressèrent au citoyen Félix Pyat, du Comité de Salut public qui, à l'instant même, intervenant auprès du Délégué à la sûreté générale, fit rendre la liberté à la recluse.

La correspondance relative à ce fait, qui doit trouver sa place dans les annales de la Société, et qui exprime, de la part de M. Pyat, un vif intérêt pour ce confrère, est classée à son dossier, avec note y relative, au dossier de Mme Mie d'Aghonne.

Les temps changent, ainsi qu'il fallait s'y attendre, et trois sociétaires compromis dans les événements en appellent à la Société pour venir à leur secours.

Une commission est nommée, le 10 juillet, pour se rendre à Versailles et tenter des démarches en faveur de M. Casimir Henricy.

Le 17 juillet, le Comité s'occupe de faire restituer à M. Benjamin Gastineau ses livres et ses papiers, enleves par un commissaire de police.

Enfin, le 9 octobre, M. Victor Cosse, détenu à Cherbourg, demande qu'on veuille bien s'occuper de son sort et solliciter en sa faveur le grand prévôt de l'armée, M. le général Appert. Une commission se rend à Versailles et elle obtient, sinon l'élargissement de notre confrère, du moins un tour de faveur dans l'examen de son dossier (16 octobre 1871). On écrit au rédacteur en chef du *Phare de Cherbourg* en le priant d'indiquer ce qu'il est possible d'essayer pour l'élargissement de M. Cosse.

Monument a Alexandre Dumas. — Le projet d'élever une statue à Alexandre Dumas, mort à Puys, le 5 décembre 1870, pendant la guerre, arrive au Comité qui désigne une commission chargée de s'entendre avec la Société des auteurs dramatiques et le Comité de Villers-Cotterets (14 août 1871).

M. Raymond Deslandes, de la Société des auteurs dramatiques, vient, le 9 octobre suivant, remercier le Comité d'avoir pensé à une action commune en cette occasion. Une rencontre avec M. Dumas fils leur a permis d'apprendre que la ville de Villers-Cotterets désirait prendre la direction exclusive des frais du monument.

En ce qui regarde Paris, l'héritier du sang se bornerait à désirer qu'on donnât à une rue de Paris le nom de son illustre père ; il craint qu'une souscription n'ait à souffrir des embarras du moment, tout en se déclarant d'ailleurs fort reconnaissant de l'offre de concours qui lui est adressée.

Une démarche sera effectuée auprès du Conseil municipal par les deux Sociétés.

M. Ernest Hamel rend compte, le 16 octobre, de son

entrevue avec M. le Préfet de la Seine, qui s'est montré favorable au projet, et l'a autorisé à en informer le Comité.

Malgré le désir exprimé par M. Dumas fils, la souscription fut lancée dans le public, sous le patronage des deux Sociétés ; mais, ainsi qu'il en avait eu le pressentiment, l'affluence des souscripteurs se montra si restreinte que M. le Délégué, dans la séance du 20 novembre, appelait l'attention du Comité sur les résultats acquis ; il supposait justement que la tentative, pour être couronnée de succès, devait arriver au public avec plus de retentissement et par la voie des journaux.

Le Comité, en renvoyant la question à la commission, émet le vœu : 1° qu'une souscription de 500 francs par chaque Société soit inscrite en tête de la liste ; 2° qu'une représentation théâtrale soit organisée le plus rapidement possible.

Malgré cet entraînement, le résultat devait rester longtemps négatif ; seul le projet d'une rue Alexandre-Dumas réussit, mais dans des conditions si déplorables que, le 22 juillet 1872, M. Thomas Sauvage, se présentant au nom de la Société des auteurs dramatiques, témoignait l'impression pénible, partagée par les gens de lettres, de voir qu'un si grand nom ait pu s'appliquer à une si petite rue et dans un quartier tout à fait excentrique[1].

On convint, en conséquence, de saisir à nouveau M. le Préfet de la Seine et le Conseil municipal pour obtenir que le nom célèbre d'Alexandre Dumas soit donné de préférence à la rue de Berlin.

Les deux Sociétés n'eurent pas la satisfaction de réussir

[1] La rue Alexandre-Dumas est située dans le onzième arrondissement, entre le boulevard Voltaire et la place de la Réunion.

dans leur entreprise et l'Administration de la Ville resta sourde à leur juste revendication.

Le 21 août 1871, le Comité passe à l'ordre du jour, à propos de la souscription en faveur de M. Ducatel.

GALERIE DES GENS DE LETTRES. — M. le Délégué rappelle au Comité que M. Pierre Petit n'a pas exécuté son engagement; l'album photographique qu'il devait éditer n'a point paru. La commission le rappellera à l'exécution de sa convention (2 octobre 1871).

Après de nombreux pourparlers, le photographe annonce, le 18 juillet 1872, qu'il va commencer la publication de sa galerie de portraits et réclame un certain nombre de biographies. La commission spéciale est priée de reprendre son fonctionnement.

Le 5 août 1872, rien n'est encore commencé, mais M. Pierre Petit est introduit au sein du Comité pour s'en expliquer. Il sollicite un nouveau traité qui, séance tenante, est rédigé et signé. La publication portera définitivement pour titre : *Galerie de la Société des gens de lettres.*

La première livraison, qui renferme six portraits avec texte, paraît en décembre 1872, et les suivantes seront lancées de quinze en quinze jours, au prix de 8 francs.

Malgré cette promesse, la deuxième livraison n'apparaît qu'en février 1873, la troisième en mars, la quatrième en juin et la cinquième en septembre.

Le 22 décembre, M. Pierre Petit, voulant donner une nouvelle impulsion à sa galerie, annonce qu'il désire

abaisser son prix de 3 francs à 1 fr. 25 et demande le renoncement aux 10 centimes qu'il doit à la Société pour chaque portrait vendu.

On lui accorde cette faculté et il en profite pour lancer, six mois plus tard, une sixième livraison qui devient ainsi la dernière de cette intéressante publication.

Reprise des conférences et lectures. — L'idée de reprendre les conférences et lectures, interrompues subitement par la guerre, se représente dans la séance du 23 octobre 1871.

Le rapport de la commission nommée à cet effet ne tarde pas à se produire ; non seulement il approuve le projet dont il est saisi, mais encore il charge M. le Délégué de s'entendre avec M. Léon Sari, directeur des Folies-Bergère (26 décembre 1871), dont il a reçu les offres.

Le 8 janvier 1872, il est donné communication des exigences de l'impresario, qui n'exige pas moins de 20 p. 0/0 sur la recette brute, les frais d'affichage, de gaz, de contrôle et autres menues dépenses restant à la charge de la Société. Il est passé rapidement à l'ordre du jour.

Après de nombreuses démarches pour s'assurer un local convenable, M. de Lapommeraye annonce que la salle de la Renaissance est mise à notre disposition par M. Hostein.

Le théâtre étant neuf, élégant, bien situé, c'est autant qu'il en faut pour décider le Comité à traiter avec le locataire.

Le 17 février 1873, M. Armand Lapointe, chargé des détails d'organisation, fait connaître que le local sera mis

à notre disposition à partir du jour de l'inauguration. Déjà deux matinées sont composées; la première aura lieu au bénéfice des enfants du dixième arrondissement.

Cette rénovation des conférences a lieu le 30 mars 1873, par une étude très consciencieuse et très goûtée de M. Francis Aubert sur *Armand Carrel;* puis, M. Charles Monselet récite une délicate fantaisie en prose intitulée : *Histoire d'un Homme à qui il n'est rien arrivé,* et *M. Médard,* touchant tableau en vers, qui lui attirent le succès. Enfin, M. Édouard Thierry, mettant son fin talent de lecteur au service de son confrère Eugène Muller, fait applaudir sa nouvelle rustique : *La Ronde du Loup.*

Le 13 avril, M. Jules Claretie décrit d'une façon vivante et pittoresque *les premières représentations;* Mme Karl récite les vers de M. Edmond Douay, intitulés : *La Veuve;* M. Paul Féval lit *Le premier Amour de Charles Nodier*, récit humoristique, dont la franche gaieté et les traits originaux sont salués des plus vifs applaudissements; puis, Mme Cornélie récite, avec un sérieux talent, quelques pièces des *Feuilles d'Automne* de M. Victor Hugo.

Les matinées littéraires devaient alors être closes, pour être reprises à l'automne suivant; mais la publication du livre social, *L'Offrande*, suggère au Comité l'idée de faire entendre quelques-unes de ses pages dans une dernière séance, à la date du 20 avril. Après quelques chaleureuses paroles de M. Pierre Zaccone, sur l'origine, la composition et le but patriotique du volume, plusieurs artistes dramatiques, qui avaient bien voulu prêter leur concours désintéressé, donnent lecture de six des morceaux dont il est composé.

Le Comité déclare s'intéresser à l'œuvre patriotique pour la libération du territoire dont l'initiative appartient aux femmes de France. Une souscription est ouverte au siège social (29 janvier 1872).

Un projet de jetons en bronze, à décerner aux membres sortants du Comité, est présenté par M. Lapointe (22 mars 1872) et approuvé le 27 mai suivant.

Le 17 juin 1872, un membre propose d'acheter l'hôtel qu'habitait Auber, rue Saint-Georges, pour y transporter le siège social, si toutefois le prix ne dépasse pas 180,000 francs. L'immeuble est vendu peu de temps après sans qu'il ait été produit une offre par la Société.

M. Edmond About prisonnier des Prussiens. — Le Comité, informé le 16 septembre 1872, de l'arrestation de M. Edmond About par l'autorité prussienne, décide une démarche immédiate auprès de M. le Ministre des Affaires étrangères.

Le lendemain, la note suivante était communiquée à tous les journaux :

M. de Rémusat a reçu ce matin, à Versailles, M. Charles Valois, et lui a d'abord fait connaître qu'il avait télégraphié à Berlin et à Strasbourg au sujet de l'incarcération de M. Edmond About.

Le Ministre espère que, grâce à l'intervention énergique du Gouvernement français, cette affaire n'aura aucune suite fâcheuse, et que l'éminent écrivain sera bientôt rendu à ses nombreux amis.

Quelques jours plus tard, en effet, notre très honoré et très sympathique confrère avait recouvré la liberté.

Bourse annuelle dans un lycée. — Le 16 septembre 1872, M. Jules Simon, Ministre de l'Instruction publique, Président honoraire de la Société, écrit la lettre suivante :

Je concède, chaque année, une bourse entière, avec trousseau, au fils d'un homme de lettres que la Société voudra bien me désigner, à la seule condition, pour cet enfant, de subir l'examen réglementaire.

Depuis cette époque, la Société a profité régulièrement de cette généreuse donation en présentant au Ministre les candidats reconnus admissibles [1].

« L'Offrande. » — « Le 14 octobre 1872, le Comité :

« Considérant qu'il y a lieu de contribuer à la souscription ouverte en faveur des Alsaciens et des Lorrains ;

« Que l'offrande intellectuelle est la forme la plus élevée sous laquelle la Société puisse donner son concours ;

« Décide :

« La Société des gens de lettres éditera et vendra un

[1] Les boursiers ont été, depuis cette époque : en 1872, Henri Jahyer, au lycée d'Angers; en 1873, Henri Lapointe, au lycée de Sens; en 1874, Charles Montagne, au lycée d'Évreux, puis au lycée de Versailles; en 1875, Charles Joliet, au lycée de Versailles; en 1876. Gabriel Rozier, au lycée d'Évreux; en 1877, Gaston Lemonnier, au lycée d'Évreux; en 1878, Jules Muénier, au lycée de Troyes; en 1879, Maurice Jahyer, au lycée d'Angers, puis au lycée de Sens; en 1880, néant; en 1881, Jules Rozier, au lycée d'Évreux; en 1882, Clément-Gabriel Boursier, au lycée Henri IV, à Paris; en 1883 et 1884, néant; en 1885, Joseph-Félix-Marie-Louis Mistral, au lycée d'Avignon; en 1886, Jean Rambosson, au lycée Lakanal, à Paris; en 1887, Henri Chincholle, au lycée Saint-Louis, à Paris.

livre composé spécialement par elle, au profit de la souscription. »

Ce volume collectif est, en effet, confectionné rapidement sous le titre : *L'Offrande*, et vendu dans la librairie fondée chez elle par la Société des gens de lettres, dont nous allons parler tout à l'heure.

Legs Lassabathie, Thalès-Bernard, de Pommereu. — M. Lassabathie, chef de division à la Direction des théâtres, laisse, par testament, 10,000 francs à la Société (21 novembre 1872).

M. Thalès-Bernard, Secrétaire, institue la Société sa légataire universelle (13 janvier 1873).

M. le marquis de Pommereu, sociétaire, lègue à la Société 50,000 francs (12 mai 1873).

Le Comité n'accepte la succession de M. Thalès-Bernard que sous bénéfice d'inventaire.

Il décide que les legs Lassabathie et de Pommereu seront affectés à la caisse des retraites (28 décembre 1874).

Médaille d'or a une dame sociétaire. — M. Régis Allier adresse la lettre suivante au Président du Comité, dans la séance du 30 décembre 1872 :

Veuillez, je vous prie, soumettre au Comité une idée que je livre à son examen.

La Société se compose d'écrivains des deux sexes. L'un des deux est peut-être un peu oublié. J'ai pensé qu'une médaille de la valeur de 100 francs attribuée annuellement à l'une de nos sociétaires serait un utile encouragement pour toutes.

Je m'inscris comme donateur de 100 francs pour la première médaille qui sera délivrée au concours de 1873 ; l'exemple me paraît bon. Il sera suivi, je n'en doute pas.

Agréez, etc.

RÉGIS ALLIER.

Le Comité accueille avec sympathie et reconnaissance l'offre de M. Régis Allier, et décide qu'il sera demandé au donateur de vouloir bien fixer les conditions du concours.

Le 26 janvier 1874, le vote désigne Mme Hermance Lesguillon comme titulaire de la médaille.

LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ. — En conformité de la décision prise à l'assemblée générale extraordinaire du 3 mars 1872, le Comité avait à fonder une librairie par et pour la Société; après de nombreuses séances d'une commission spéciale, il adopte un règlement en treize articles (9 décembre 1872).

Cette *Librairie de la Société des gens de lettres* possède une agence destinée à la publication et à la vente, pour compte d'auteur, des œuvres des membres de la Société.

La Société choisit un agent qui devient le mandataire de chaque auteur, et qui, en cette qualité, et sous le contrôle du Comité, traite avec les imprimeurs, les marchands de papier, les brocheurs, relieurs, etc., et donne ses soins à la fabrication du livre.

Cet agent reçoit aussi les livres fabriqués dont l'auteur veut confier la vente à la librairie sociale.

Pour assurer le fonctionnement de cette librairie, la Société prend sur le fonds social une somme de 20,000 francs et choisit comme agent M. Pont, ancien commis libraire (10 mars 1873).

La librairie se traîne mollement jusqu'au 7 septembre 1874, époque à laquelle la subvention se trouvant absorbée sans profit pour personne, le Comité décide sa suppression dans le délai d'un mois.

Suppression des allocations annuelles. — La Société recevait, depuis le 9 février 1846, sur les fonds d'encouragement aux lettres, des Ministres de l'Instruction publique et depuis longtemps aussi du Ministère de l'Intérieur, une double allocation qu'elle pouvait considérer comme définitivement acquise, car aucun Gouvernement n'avait songé jusque-là à la lui retrancher. Cette allocation, d'ailleurs, avait une destination si directe et si méritoire, le soulagement des sociétaires pauvres ou infirmes, qu'il semblait impossible de la voir jamais disparaître d'aucun des budgets.

Il appartenait au Gouvernement du 16 mai d'en décider autrement.

Dans la séance du 2 mars 1874, M. le Président rend compte d'une entrevue avec le Ministre de l'Instruction publique.

Son Excellence lui a nettement déclaré que la Société ne pourra désormais compter sur les allocations annuelles des deux Ministères qu'à la condition de transmettre chaque mois la liste nominale des membres auxquels auront été distribués des secours.

Le Comité déclare que la gravité de la question la désigne d'urgence à l'appréciation d'une assemblée générale.

Le 29 mars, M. Edmond Douay lit et soumet à l'adoption de celle-ci le texte d'une proposition où sont développées les raisons en vertu desquelles la Société ne sau-

rait, sans déroger à sa dignité, accepter les allocations ministérielles autrement que sans condition, comme par le passé.

M. H. de Lapommeraye, en adoptant le principe de la proposition de M. Douay, pense qu'il faut en simplifier la forme. Il propose, en conséquence, de laisser de côté tout exposé des motifs, pour faire déclarer uniquement à MM. les Ministres, par le bureau du Comité, que la Société croira devoir refuser les allocations qu'elle a jusqu'ici acceptées, si des conditions lui sont imposées pour la répartition des sommes aux sociétaires.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le 9 avril 1874, le Président rend compte de la démarche effectuée par la commission aux deux Ministres compétents; ils ont, après un accueil bienveillant, manifesté le désir de s'entendre entre eux.

La question revient encore devant le Comité du 13 avril, et, après une discussion à laquelle prennent part un grand nombre de membres, on adopte à l'unanimité la proposition suivante : « Le Comité, confiant dans le zèle de la commission à qui il a donné ses pouvoirs, passe à l'ordre du jour. »

Cela signifiait que les Ministres maintenaient leurs prétentions et la Société ses décisions. Les allocations allaient nous échapper pour plusieurs années.

Affaire Félix Pyat, Jules Vallès, Paschal Grousset et Razoua. — Lecture est donnée, le 20 avril 1874, de la lettre suivante de MÉ. mile Blavet :

Paris, le 19 avril 1874.

Messieurs et chers Confrères,

Je viens, au nom de la dignité des lettres et dans l'intérêt de notre Association, appeler votre attention sur la situation

qui nous est créée devant l'opinion publique par la présence, sur nos listes, de plusieurs personnes condamnées à des peines afflictives et infamantes.

Aucune arrière-pensée politique ne dicte ma conduite. Les honnêtes gens de tous les partis réprouvent et détestent les crimes de la Commune de Paris.

Mais, *Société civile et commerciale*, nous n'avons le droit d'exister, et nous ne conserverons notre forme vitale qu'à la condition de respecter le principe même des contrats civils, qui est la *capacité des contractants.*

Sans entrer ici dans une discussion détaillée, j'affirme que les personnes frappées de peines afflictives, infamantes et perpétuelles, *et surtout celles qui ont été condamnées par contumace*, se trouvent frappées d'incapacités civiles, qui ne leur permettent plus d'apporter leur concours à notre Association et qui ne laissent plus à notre Association la possibilité de leur être utile sans qu'elle se mette en révolte ouverte contre les lois du pays.

En conséquence,

Je viens vous prier, Messieurs et chers Confrères, de vouloir bien étudier les mesures à prendre pour faire opérer la radiation prochaine des personnes frappées d'indignité par la loi pénale et d'incapacité par la loi civile.

Au cas où vous accueilleriez ma demande par une fin de non-recevoir, j'accepterais votre décision comme la base d'une action judiciaire par laquelle j'appellerais les tribunaux compétents à trancher définitivement une question qui engage, à un si haut degré, l'honneur de la Société des gens de lettres et la responsabilité de chacun de ses membres.

Veuillez agréer, etc.

Émile Blavet,
Sociétaire.

En réponse à cette lettre, le Comité invite M. le Délégué à s'adresser à M. Blavet dans les termes que voici :

20 avril 1874.

Mon cher Confrère,

Le Comité me prie de vous répondre que, conformément

aux statuts, il est prêt à réunir le jury disciplinaire dès que vous lui en aurez transmis la demande *régulièrement* formulée.

Je vous prie d'agréer, etc.

Le Délégué, Président honoraire,
EMMANUEL GONZALÈS.

P.-S. — La prochaine séance du Comité a lieu jeudi, 23 avril.

Le 27 avril 1874, il est donné lecture de deux lettres, l'une de M. Barbat de Bignicourt et l'autre de M. Émile Blavet, demandant la réunion d'un jury disciplinaire pour la radiation de quatre sociétaires. La lettre de M. Blavet est ainsi conçue :

Paris, le 27 avril 1874.

Messieurs et chers Confrères,

J'étais en droit de considérer ma lettre du 19 courant comme une invitation *formelle* à réunir le jury disciplinaire pour statuer sur la radiation de quatre membres tombés, par suite de condamnations infamantes, sous le coup de l'article 66 de nos statuts.

L'injonction que vous m'avez adressée d'avoir à formuler *régulièrement* ma demande m'a prouvé, à ma grande surprise, que je m'étais trompé.

Pour éviter un nouvel ajournement, — car l'affaire est urgente, — je me suis mis en quête de la *formule régulière;* et, n'ayant rien trouvé dans les statuts, — notre code à nous, — j'ai dû recourir aux lumières de personnes mieux ferrées que moi sur cette procédure embrouillée.

On m'a dit que, pour être *régulièrement formulée*, il fallait que ma demande désignât *nominativement* les quatre membres qu'elle visait.

Cette exigence pourra paraître vexatoire, les noms de ces quatre membres ayant été, depuis un mois, publiés à cent reprises différentes dans des milliers de journaux. Mais le

Comité n'est pas obligé de lire les journaux : il a des employés que nous payons pour cette besogne inférieure.

Le Comité n'a pas non plus à se préoccuper de l'opinion du public; il n'a pas à s'inquiéter si, dans les milieux où l'on a quelque souci de la dignité littéraire, on se dit qu'il trouve son compte à laisser un seul sociétaire assumer tout l'odieux d'une *délation*, — disons le mot, — au lieu d'en revendiquer la responsabilité collective.

Eh bien! soit. Cet odieux, je l'accepte. Aussi bien, en cette triste affaire, j'aime mieux passer pour délateur que pour le complice de l'entêtement inqualifiable qu'on met à maintenir, *malgré nous*, sur nos listes, les noms de quatre membres *frappés d'indignité par la loi pénale et d'incapacité par la loi civile.*

Donc, je vous invite à réunir, dans le plus bref délai, le jury disciplinaire, pour qu'il ait à statuer sur la radiation des listes de notre Société des sieurs :

Félix Pyat,
Jules Vallès,
Paschal Grousset,
et Razoua.

Et, au cas où le jury disciplinaire accueillerait ma demande par une fin de non-recevoir, je vous répète ce que j'avais l'honneur de vous dire dans ma lettre en date du 19 courant :

J'accepterai sa décision comme la base d'une action judiciaire, par laquelle j'appellerais les tribunaux compétents à trancher définitivement une question qui engage à un si haut degré l'honneur de la Société des gens de lettres et la responsabilité de chacun de ses membres.

Veuillez agréer, etc.

Émile Blavet,
Sociétaire.

Après discussion, il est décidé que le jury disciplinaire pourra être convoqué, mais qu'il y a lieu préalablement d'adresser la lettre suivante à M. Blavet :

Monsieur et cher Confrère,

Ainsi que j'avais eu l'honneur de vous le dire par une lettre en date du 20 avril, le Comité des gens de lettres était prêt à réunir le jury disciplinaire quand il aurait reçu une demande régulièrement formulée. Ses dispositions étaient toujours les mêmes, et des mesures statutaires venaient d'être prises à cet effet par le Comité, dans la séance d'aujourd'hui; mais votre lettre contient une réserve et une menace qui ne permettent pas de passer outre, quant à présent.

Aux termes de l'article 67 du règlement, le jury disciplinaire *prononce souverainement et sans recours.*

Or, vous vous élevez contre ce droit, en annonçant d'avance que vous n'accepterez sa décision que comme base d'une action judiciaire, par laquelle vous vous réservez d'en appeler aux tribunaux.

Tels n'étaient pas les termes de votre lettre du 19 de ce mois, qui ne s'adressait qu'à la décision du Comité et non à celle du jury disciplinaire.

Je suis donc chargé de vous demander, avant tout, si vous acceptez la décision future du jury disciplinaire, ou si vous préférez porter, dès aujourd'hui, la question devant la justice.

Veuillez agréer, etc.

Le Délégué, Président honoraire,
EMMANUEL GONZALÈS.

Le 4 mai 1874, nouvelle lettre de M. Blavet :

Messieurs et chers Confrères,

Je viens vous inviter à convoquer d'urgence le jury disciplinaire, pour qu'il ait à statuer sur la radiation des listes de notre Société des sieurs :

Félix Pyat,
Jules Vallès,
Paschal Grousset,
et Razoua.

Veuillez agréer, etc.

ÉMILE BLAVET,
Sociétaire.

Cette nouvelle demande, étant conforme aux statuts et ne contenant aucune espèce de réserve, fait décider la convocation d'un jury disciplinaire pour le 30 mai 1874.

Le jury se réunit à la date précitée, sous la présidence de M. Altaroche.

M. Tony Révillon, chargé par M. Razoua de le défendre, est prié de se charger également de la défense de M. Jules Vallès.

M. Léo Lespès accepte, de son côté, la défense d'office de MM. Paschal Grousset et de M. Félix Pyat.

La décision du jury donne les résultats suivants :

MM. Félix Pyat et Paschal Grousset sont maintenus membres de la Société;

MM. Jules Vallès et Razoua sont radiés, sauf appel à l'assemblée générale.

Quelque temps après, le Comité reçoit de M. Paschal Grousset une missive dont voici la copie textuelle :

Caledonian Hotel Adelphi Terrace, London.

25 juin 1874.

Monsieur le Président,

J'apprends un peu tardivement que les lauriers des dix-huit conseils de guerre empêchent la Société des gens de lettres de dormir : elle a cru devoir ajouter la radiation par contumace à la liste des peines aussi peu infamantes qu'afflictives que les tribunaux militaires ont pris la peine d'infliger en imagination à deux de nos confrères.

J'apprends en même temps, avec une surprise mêlée de quelque humiliation, que ma tête avait été demandée à la nouvelle cour martiale, et qu'elle a été épargnée.

Est-il nécessaire de vous dire, monsieur le Président, que je ne saurais ni ratifier par mon silence l'ostracisme littéraire dont on a voulu frapper en la personne de deux écrivains dis-

tingués le grand parti que je m'honore de servir, ni me prévaloir de l'exception, à mes yeux peu flatteuse, dont j'ai été l'objet.

Je vous prie de faire agréer au Comité tous mes remerciements, et j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de membre.

Recevez, etc.

PASCHAL GROUSSET.

Le Comité accepte la démission qui lui est offerte; mais il s'empresse d'accueillir son transfuge lorsqu'il revient frapper à la porte de la Société le 29 novembre 1886.

MONUMENT DE FRÉDÉRIC SOULIÉ. — Le 20 février 1875, à onze heures du matin, un grand nombre de membres de la Société des gens de lettres, de la Société des auteurs dramatiques et de journalistes se réunirent autour de la tombe de Frédéric Soulié, au cimetière du Père-Lachaise, pour l'inauguration du nouveau monument élevé à sa mémoire.

Après la messe, dite dans la chapelle du cimetière et après la bénédiction du monument, M. Auguste Maquet, dans un discours au nom de la Société des auteurs dramatiques, retraça la vie et les œuvres de l'éminent auteur dramatique.

M. Paul Féval, Président de la Société des gens de lettres, prit la parole ensuite et parla longuement du romancier célèbre que la France a perdu dans toute sa gloire, avant qu'il eût accompli sa tâche et dans le temps où la maturité de son âge lui permettait d'enrichir son pays de nouveaux chefs-d'œuvre.

La cérémonie était terminée à midi et demi.

Le monument de Frédéric Soulié, mort en 1847, à l'âge de quarante-sept ans, situé au bas de la pyramide de Beau-

séjour, non loin de la sépulture de Casimir Périer, consiste en une dalle de granit, de la forme d'une pyramide tronquée. Sur la partie haute est un médaillon renfermant le buste du défunt par le sculpteur Clésinger.

Sur un livre en bronze sont inscrits les noms des onze ouvrages suivants :

Le Vicomte de Béziers, *Le Comte de Toulouse*, *Les deux Cadavres*, *Le Lion amoureux*, *La Comtesse de Monrion*, *Le Bananier*, *Clotilde*, *L'Ouvrier*, *Les Étudiants*, *Eulalie Pontois*, *La Closerie des Genêts*.

Et, sur une tablette placée au-dessous, on lit ces mots :

FRÉDÉRIC SOULIÉ

Né le 24 *décembre* 1800,
Mort le 23 *septembre* 1847.

L'ensemble du monument est fort simple ; mais cet hommage tardif, rendu à la mémoire du célèbre auteur des *Mémoires du Diable*, a été l'occasion d'une touchante cérémonie, où des voix éloquentes se sont fait entendre pour lui payer à nouveau, et au nom de tous, un juste tribut d'éloges.

Une somme de 500 francs est votée pour concourir au monument à élever à Amédée Achard (5 avril 1875).

Sur l'invitation de M. de la Landelle, le Comité décide qu'il sera versé, au nom de la Société, une somme de 100 francs pour la souscription ouverte à l'occasion de la catastrophe du ballon *le Zénith*.

LE BARON TAYLOR, BIENFAITEUR DE LA SOCIÉTÉ. — Le 31 mai 1875, M. le baron Taylor vient remercier le Comité de sa lettre, à l'occasion de la couronne civique que la Société d'encouragement au bien lui a décernée en séance solennelle.

Il fait espérer qu'avant un an peut-être il pourra donner à la Société un abri digne d'elle.

Par ses soins, et grâce à son initiative, un hôtel s'élève dans lequel seront logées toutes les Sociétés qui lui doivent leur existence. Il regrette de ne pouvoir offrir aux gens de lettres qu'un étage, comme aux autres, mais ils auront le privilège d'habiter le moins élevé.

Le Comité renouvelle l'expression de sa gratitude et proclame le baron Taylor : *bienfaiteur de la Société*.

La famille de Théophile Gautier (21 juin 1875) invite le Comité à assister à l'inauguration du monument qui vient de lui être élevé.

La cérémonie a lieu le 24 juin, au cimetière Montmartre, en présence d'une foule considérable d'hommes de lettres, d'artistes et d'admirateurs du poète.

M. de Banville prononce un discours très remarquable.

Le Comité (28 juin 1875) vote une somme de 500 francs en faveur des inondés du Midi, et décide, le 5 juillet, qu'une souscription est ouverte au siège de la Société.

REVISION DES STATUTS. — Une assemblée générale ordinaire et extraordinaire a lieu le 2 avril 1876.

Parmi les questions à l'ordre du jour figure une proposition du Comité tendant à la revision des statuts.

Le résultat défavorable d'un procès, soutenu par la Société en faveur de M. Henri Augu, a démontré les côtés faibles du pacte social et la nécessité de les renforcer.

L'assemblée nomme, au scrutin secret, une commission de quinze membres chargée de la revision.

La bourse fondée par le khédive d'Égypte en 1867 et attribuée au jeune Bocage étant devenue libre (24 avril 1876) un membre propose (15 mai 1876) de la scinder en deux parties égales, chacune de 600 francs, qui puissent servir à l'éducation de deux filles de sociétaires.

Cette proposition est acceptée en principe ; mais on ajourne au mois d'octobre la nomination des titulaires, afin de laisser libre un excédent de 300 francs qui permettra de confectionner les trousseaux.

Allocations annuelles. — De sérieuses modifications s'étant produites dans les conseils du Gouvernement, depuis l'époque où les deux allocations du Ministère de l'Instruction publique et du Ministère de l'Intérieur nous ont été retranchées, le Comité décide d'effectuer des démarches afin de les reconquérir.

M. Paul de Musset a, le premier, donné de sa personne ; mais n'ayant rencontré aucun des deux Ministres, il s'est borné à déposer sa carte (8 mai 1876).

M. Jules Claretie entame plus sérieusement les revendications, en écrivant à M. Bardoux, rapporteur du budget de l'Instruction publique (15 mai).

Celui-ci a promis de traiter l'affaire au sein de sa commission, laissant espérer le succès définitif de ses démarches.

Puis, c'est M. Gambetta lui-même qui promet son concours effectif près de la même commission (28 mai).

M. Jules Claretie gagne M. Tirard à notre cause (6 juin).

Le 31 juillet, M. le Délégué annonce au Comité que les allocations vont être enfin rendues ; il en a reçu la nouvelle de M. Jules Simon.

On profite de ces bonnes dispositions pour décider que deux lettres seront écrites, l'une à M. de Marcère, Ministre de l'Intérieur, l'autre à M. Cochery, sous-secrétaire au même Ministère, pour reconquérir la part d'allocations que fournissait leur département.

De toutes les démarches effectuées à la date du 7 août 1876, et des lettres adressées à plusieurs fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, il résulte que MM. Pessard et Lacretelle ont abordé le Ministre et qu'ils ont trouvé ce haut fonctionnaire admirablement disposé pour la Société. M. Cochery répond personnellement qu'on peut compter sur son concours.

Peu de temps après, les allocations nous étaient rendues, et M. Tony Révillon, dans son excellent rapport du 25 mars 1877, lu devant l'assemblée générale, résumait ainsi la question :

Jusqu'en 1873, les Ministres qui s'étaient succédé à l'Instruction publique et à l'Intérieur avaient pensé que la Société des gens de lettres était le meilleur intermédiaire qu'ils pussent choisir pour la distribution d'une part de leur budget destiné à secourir les écrivains atteints par le chômage ou la maladie. Nous seuls, en effet, connaissons bien la situation de

nos confrères, la somme nécessaire à leurs besoins, la délicatesse qu'il faut pour la leur faire accepter. Tel d'entre nous qui, par un légitime scrupule de conscience, refuserait de s'adresser au Ministère dans un péril pressant, s'adresse à ses confrères, certain qu'avec eux nul soupçon n'entachera sa démarche. Le trésorier de la Société signait un reçu, et la caisse des Ministères nous délivrait l'argent.

En 1873, les Ministres, rompant avec la large bienveillance de cette tradition, mirent une condition aux allocations : c'est qu'en échange de leurs 12,000 francs nous leur donnerions la liste de nos sociétaires secourus avec cet argent. C'était à la fois restreindre notre liberté en matière de secours, faire à une exigence politique le sacrifice de nos confrères secourus, trahir des secrets de pauvreté ou de gène, les plus respectables des secrets. Eh quoi ! dans notre Comité même de vingt-quatre membres, nous tirons au sort une commission de trois membres pour accorder les secours, et, violant cette loi de discrétion et d'honneur, nous aurions remis aux Ministres la liste de nos confrères malheureux ! Sur une pareille question, il ne pouvait y avoir entre nous ni discussion, ni désaccord. Sans hésiter, votre Comité et votre assemblée ont renoncé à des allocations qu'il eût fallu payer de notre dignité.

Cette année, les 6,000 francs du Ministère de l'Instruction publique et les 6,000 francs du Ministère de l'Intérieur nous ont été rendus. Nous n'avons même pas eu besoin, pour les obtenir, de faire une démarche officielle. Un mot a suffi : nous avons dit la vérité. Aussitôt, députés, membres de la commission du budget, Ministres, se sont montrés heureux de nous servir. Notre allocation, de ministérielle est devenue budgétaire. Les Ministres, MM. Waddington et de Marcère, notre cher confrère Henri de Lacrételle parmi les députés, dans la commission du budget MM. Gambetta, Bardoux, d'Osmoy, Cochery, Tirard, qui tous tiennent aux lettres par l'éloquence, l'amour de l'art et des choses de l'esprit, ont droit à notre reconnaissance, non pour l'action elle-même, toute naturelle puisqu'elle est juste, mais pour l'empressement et la cordialité qu'ils ont mis à l'accomplir.

M. Charles Tellier et le navire « le Frigorifique ». — M. Charles Tellier, sociétaire, et l'un des plus remarquables ingénieurs de notre époque, annonce un long voyage en Amérique pour y transporter, comme essai démonstratif, des viandes conservées par le froid ; il touchera notamment à Rio-Janeiro, Montevideo, Buenos-Ayres et à toutes les villes maritimes de la Plata. Dans ces conditions, il serait heureux de débattre, partout sur son passage, les intérêts de la Société, si les moyens lui en étaient indiqués.

Non seulement le Comité accepte avec empressement les offres de M. Charles Tellier, mais encore il charge la commission des traités internationaux de se réunir ultérieurement et de rédiger à son usage un formulaire qui lui sera remis en temps utile (8 mai 1876).

Le questionnaire dont il s'agit est prêt à la date du 28 mai, et remis à son destinataire.

En revanche, et par une extrême bienveillance de celui-ci, huit membres du Comité furent conviés à la bénédiction et au départ du *Frigorifique,* appartenant à la *Société expérimentatrice pour le transport par le froid de la viande fraîche de la Plata à Paris.*

Cette cérémonie eut lieu le 23 août 1876, à Rouen, réunissant les membres de l'Académie des sciences et de la Société des gens de lettres, ainsi que les représentants de la presse parisienne et provinciale.

Le navire avait pour mission de rapporter en France des viandes fraîches et conservées par des procédés nouveaux, en vue de remédier, dans une certaine mesure, à l'insuffisance et partant à la cherté de la viande de bœuf.

Notre confrère, Charles Tellier, directeur de la Société dont le *Frigorifique* est le premier navire, recueillit, dans

cette journée, les premiers fruits de ses persévérantes études et de ses découvertes.

Dans un banquet de cent cinquante couverts, des toasts lui furent portés par l'amiral Paris, MM. Frémy, Milne-Edwards et plusieurs autres notabilités.

La Société était représentée par M. Augustin Challamel, Gourdon de Genouillac, Eugène Moret, de Lyden, Édouard Montagne, Félix Jahyer, membres du Comité, et par le caissier, Barbier Sainte-Marie.

M. Augustin Challamel prononça les paroles suivantes :

Au nom du Comité de la Société des gens de lettres, je porte un toast à notre confrère Tellier et à tout l'équipage du *Frigorifique*. Je leur souhaite le succès qu'ils méritent pour leur noble entreprise.

Les grandes idées plaisent à la famille des lettres, et les conquêtes de la science ont toujours rencontré parmi nous d'ardentes sympathies. Nos plumes ont le doux privilège d'inciter aux belles œuvres, d'encourager pendant les heures de la lutte et de célébrer largement les triomphes. L'illustre Ferdinand de Lesseps, un des nôtres aussi, en a souvent rendu témoignage.

Tous nos vœux suivront les voyageurs durant leur mission; tous nos bravos les acclameront quand ils l'auront accomplie.

Je bois à notre confrère et ami Tellier, à son bon voyage à son heureux retour, au couronnement complet de ses persévérants efforts.

Le Comité, dans la séance du 28 août, vota des remerciements à M. Charles Tellier pour son amicale invitation et sa réception vraiment grandiose.

Le quatrième étage de la rue Geoffroy-Marie, n° 5. — M. le Délégué, auquel on avait confié la mission de

chercher dans l'immeuble qu'il occupe un autre local à l'usage de la Société, rend compte de ses premières démarches. Le propriétaire exige 4,000 francs d'un appartement loué jusqu'ici 3,500 francs. Cette augmentation influe désagréablement sur le Comité, qui charge M. Gonzalès de dénoncer le congé et de chercher un propriétaire plus conciliant (15 mai 1876).

Alors commencent une série de courses folles à travers Paris pour découvrir cet oiseau rare, d'un logement à bon marché, qui puisse avantageusement remplacer l'ancien, et la question dont l'économie règle la lenteur, est rapportée presque à chaque séance avec des résultats toujours négatifs.

Las de recherches inutiles, écœuré par les prix excessifs des loyers, le Comité revient à sa première idée de traiter avec son propriétaire actuel pour le quatrième étage, au prix de 4,000 francs l'an.

Le bail est signé le 8 novembre 1876, pour trois, six, neuf ans, à la volonté des deux, et le Comité tient sa première séance au quatrième étage le lundi 11 décembre 1876.

Décès de Mme George Sand. — Mme George Sand s'éteint à Nohant, le 8 juin 1876, et M. le Délégué rend compte, dans la séance du 12 juin suivant, des démarches qu'il a tentées pour qu'un discours de grand mérite littéraire soit prononcé sur la tombe ; il s'est adressé d'abord au plus remarquable de nos poètes, à M. Victor Hugo, qui consentait à prendre la parole, pourvu que l'enterrement se fît à Paris, qu'il parlât seul et que la cérémonie fût purement civile. Comme il y avait dans cet



PAUL FÉVAL.

[illegible] nencent une série de courses folles à travers [illegible] découvrir cet oiseau rare, d'un logement à bon [illegible] tion dont l'économie règle la lenteur, [illegible] presque à chaque séance avec des résultats [illegible]

[illegible] uré par les prix excessifs [illegible] mière idée de traiter [illegible]

[illegible] la séance du 12 juin suivant, des démarches [illegible] pour qu'un discours de grand mérite litté- [illegible] sur la tombe ; il s'est adressé d'abord [illegible] de nos poètes, à M. Victor Hugo, [illegible] parlât seul et que la céré- [illegible]





ultimatum trois conditions étroitement liées, mais non réalisables, M. le Délégué se rabattit sur M. Paul Féval; celui-ci formulait de nouvelles conditions : l'enterrement à Paris et la cérémonie religieuse.

Le soir, M. Victor Hugo, cédant sur quelques points, consentait à se rendre à Nohant, mais il parlait au nom des lettres en général, sans se renfermer dans le cadre étroit d'une société. Restait le talent oratoire de M. Alexandre Dumas fils, qui passa la nuit à rédiger son discours, mais qui s'empressa de garder le silence lorsqu'il apprit, le lendemain, que les paroles éloquentes de M. Victor Hugo seraient traduites par M. Paul Meurice.

Voilà comment et par quelle suite de circonstances, malgré tant de démarches assidues, les échos de Nohant ne furent troublés par aucune voix émue parlant au nom de la Société.

Le Comité chargea M. Emmanuel Gonzalès de solliciter pour la *Chronique* le discours inédit de M. Dumas; mais il nous serait impossible d'apprendre pour quelles causes fâcheuses ce morceau d'éloquence n'arriva pas à l'impression, ce qu'il nous faut regretter, au point de vue des lettres.

Un membre, dans la séance du 24 juillet 1876, désire savoir pourquoi le Comité n'imite pas la Société des auteurs dramatiques, qui du moins, elle, propose au Ministre les candidats à la décoration.

Il est répondu que cette mesure existait autrefois, qu'elle donnait d'excellents résultats, mais qu'elle a dû être abandonnée devant les scrupules d'une assemblée générale.

PROCÈS MICHEL MASSON FILS CONTRE SON PÈRE. — Le 31 juillet 1876, arrive la nouvelle que M. Michel Masson fils intente à son père, en revendication de l'héritage de Mme Masson et de l'opposition qu'il a formée sur toutes les recettes que le vieillard peut avoir à effectuer, jusqu'à concurrence de 8,000 francs.

Ce procès, dont nous n'avons pas à juger l'opportunité, crée pour les hommes de lettres une jurisprudence toute nouvelle qu'il importe de faire connaître dans ses détails.

M. Michel Benoît Gaudichot, connu sous le nom de Michel Masson, avait épousé, le 18 février 1824, Mlle Françoise Deliége, sans contrat, par conséquent sous le régime de la communauté légale. En 1871, Mme Masson décéda. A la mort de sa mère, M. Michel Masson fils n'éleva aucune réclamation ; mais son père ayant, peu après, convolé en secondes noces et étant devenu de nouveau père, il apprit que l'homme de lettres aurait transporté, à prix d'argent, la totalité de sa propriété littéraire, et, père de famille lui-même, il crut devoir, le 4 juillet 1876, introduire devant le tribunal civil de la Seine une demande en compte, liquidation et partage des succession et communauté de Mme Michel Masson, et une demande en validité des saisies-arrêts qu'il avait pratiquées déjà entre les mains des caissiers de la Société des auteurs dramatiques et de la Société des gens de lettres.

Par jugement du 19 août 1876, le tribunal civil de la Seine commit Me Gentien, notaire liquidateur, et c'est le procès-verbal de liquidation de ce dernier qui donna lieu au procès en appel.

Une question intéressante et neuve se présentait en effet à lui : « La propriété littéraire devait-elle être comprise

dans l'actif de la communauté? » Le notaire liquidateur répondit négativement, pour deux raisons : 1° que l'article 1401 du Code civil ne comprenait que le mobilier possédé par les époux au jour du mariage, ou celui échu depuis à titre de succession ou de donation; 2° que les lois spéciales qui régissent la propriété littéraire constituent cette propriété comme un droit personnel et exclusif à l'auteur.

M. Michel Masson fils contesta le travail du notaire liquidateur et soutint que les droits d'auteur appartenant à l'un des époux, mariés sous le régime de la communauté légale, faisaient partie de l'actif de cette communauté.

Le tribunal, par jugement du 10 janvier 1878, donna gain de cause à M. Michel Masson, et la Cour d'appel confirma, le 13 mars 1880, purement et simplement.

Projet d'une tombola et d'un album. — M. Georges Bisse, sociétaire, appelle (4 septembre 1876) l'attention du Comité sur le produit considérable qu'il y aurait à tirer, à propos de l'Exposition de 1878, d'une tombola dans laquelle le lot à gagner serait un magnifique album autographe de tous les membres de la Société.

Cette idée paraît, par sa nature, susceptible d'être étudiée, et le Comité la réserve parmi les affaires à suivre quand il sera en nombre.

Le projet est de nouveau présenté le 29 janvier 1877 et cette fois, laissant de côté la tombola, on désigne une commission pour examiner ce qu'il y aurait de plus avantageux à tenter, ou de la confection d'un album, ou de l'édition d'un ou plusieurs ouvrages, ou de toute autre chose qui pourrait surgir des débats.

Le rapporteur de la commission explique, le 5 février 1877, que ses collègues ont manifesté l'intention de ne pas donner suite à la confection de l'album, les délais étant expirés pour les demandes d'emplacement à l'Exposition universelle, à moins qu'on ne consente à placer l'album dans la vitrine d'une grande maison de librairie.

Le Comité ne trouve aucun empêchement à ce qu'il en soit ainsi, et il invite la commission à poursuivre ses travaux.

Revenant sur cette décision, M. le Délégué, le 19 février, annonce que les délais ne sont pas expirés en ce qui concerne les beaux-arts; il pense que c'est à cette section, sans conteste, qu'appartient l'album.

Les délais se passent sans qu'il eût même été entrepris; mais, le 4 février 1878, M. de la Landelle, reprenant pour son compte l'idée de tombola, donne lecture d'un projet qui lui est personnel, ayant la librairie pour forme et, comme fond, un nombre de billets indéterminé, dont le prix serait à débattre, et qui gagneraient chacun un volume de la valeur déboursée toujours, mais souvent plus considérable. Le bénéfice résulterait de la différence entre le prix fort et la remise du libraire. L'auteur conclut en demandant communication de toutes les pièces relatives au projet de tombola du 6 août 1868.

M. de la Landelle est prié de réunir les documents qui lui sont nécessaires, d'examiner la question par tous les moyens qu'il jugera favorables et d'en reparler à la commission d'administration.

A la séance suivante, les partisans de la tombola peuvent espérer qu'elle a pour elle quelques chances d'aboutir, car M. Ernest Hamel se déclare tout prêt à servir d'intermédiaire auprès du Conseil municipal, si les circonstances

l'exigent; mais le Président refroidit un peu l'enthousiasme général en racontant ce qu'en pense M. le baron Taylor; d'après son affirmation, la Préfecture de Police n'accorde plus d'autorisation supérieure à 30 ou 40,000 francs; cette mesure restrictive a été provoquée par le commerce parisien qui subissait, du fait des loteries, un préjudice considérable.

M. de la Landelle, à qui tous ces détails ont été communiqués, craint, en effet, que la tombola ne soit perdue ou gravement compromise. Néanmoins, il conserve une lueur d'espérance fondée sur le raisonnement suivant : le commerce, en général, est cause de la mesure précitée, mais le commerce de la librairie peut être moins absolu dans une question qui l'intéresse directement ; or, si le Conseil municipal de Paris formulait un vœu sympathique, si le Cercle de la librairie donnait un avis favorable, est-il certain qu'on n'obtiendrait pas de l'autorité des conditions tout autres et bien meilleures?

L'orateur rappelle qu'à l'époque où la question fut traitée pour la première fois, un monsieur Plouvier offrit une somme de 100,000 francs ferme pour exploiter la loterie à ses risques et périls. Ne pourrait-on trouver un nouveau fermier dans les circonstances actuelles?

M. Edmond About promet de traiter officieusement la question avec le Ministre de l'Intérieur, afin de savoir si l'on peut obtenir une tombola de cinq à six cent mille billets au profit de la caisse des retraites.

M. de la Landelle, dans la séance du 18 février 1878, produit de nouveaux renseignements d'après lesquels l'éditeur Dentu s'est montré favorable à son idée; le petit commerce, pense-t-il, n'aurait pas à souffrir de la voir mettre en œuvre.

Malgré tous les arguments qu'il peut produire, l'orateur, abandonné à ses propres forces, put constater l'effrondrement de son projet ; mais, pour assister plus tard à son triomphe, il devait suffire d'une circonstance heureuse arrivant à son heure, pour applanir tous les obstacles, toutes les hésitations et toutes les faiblesses.

Réorganisation du service médical et du service pharmaceutique. — Le 25 septembre 1876, le Comité délègue à M. Édouard Montagne le soin de renforcer et de réorganiser, par arrondissement, le service médical, ainsi que son annexe et le service pharmaceutique.

Cette mission est accomplie à la date du 23 octobre par l'adjudication de vingt-sept médecins ; MM. les docteurs Cartaz, Chevalet, L'Huillier, Fayard, Dumont Porcellet, Terrillon, Boulland, Tapie, Ory, Cattiaux, Krishaber, Dubourg, Bénard, Homolle fils, Bergeron, Percheron, Jules Voisin, Weil, Mouton, Andrieu, Goujon, Stapfer, Gasne, Forestier, Abadie, Blavot, Courtois ;

Et, le 11 décembre 1876, par quarante pharmaciens.

M. Henri de Lapommeraye, parlant au nom de M. Gilbert-Augustin Thierry, prie le Comité de vouloir bien s'associer aux tentatives de cet auteur pour que le nom de Pierre Corneille soit donné à l'avenue de l'Opéra (6 novembre 1876).

On sait quel fut le succès de cette démarche.

Le 16 novembre encore, la question suivante est déposée sur le bureau du Comité par un de ses membres :

« Le Comité pense-t-il qu'il doive se désintéresser de la fabrication de pastiches de romans présentés, comme œuvres posthumes de membres de la Société, à des journaux de Paris, et qui viennent faire concurrence à des auteurs vivants, membres de la Société ? »

L'auteur de la proposition développe ses motifs et vise particulièrement les romans signés Ponson du Terrail, bien qu'ils soient produits de toutes pièces par d'autres auteurs.

M. le Délégué fournit des explications d'après lesquelles cinq romans de l'auteur de *Rocambole* ont été laissés inachevés à la succession ; ces romans sont terminés ou le seront avec le consentement de la veuve, et, si celle-ci juge utile à ses intérêts de faire écrire d'autres œuvres comme posthumes, personne ne possède le moyen de s'y opposer. Néanmoins, il s'offre de traiter la question d'une façon tout officieuse avec Mme du Terrail pour faire cesser un procédé qui n'ajoute rien à la dignité des lettres.

Cette démarche réussit à souhait, Mme du Terrail n'ayant pas envisagé jusque-là les conséquences de ses actes ; elle répondit qu'elle n'agirait désormais qu'après avoir pris l'avis du Comité, et tint parole.

Mme Sarah Félix contre Mlle Virginie Déjazet. — Les incidents comiques sont rares dans une société grave comme celle des gens de lettres, et, quand ils se produisent, ils prennent, en raison du cadre qui les fait saillir, toutes les allures de la plus extravagante fantaisie.

C'est ainsi que Mme Sarah Félix, marchande ou fabricante de parfumerie, demeurant à Paris, rue Richer, n° 43,

fait opposition ès mains de M. Emmanuel Gonzalès, jusqu'à concurrence de la somme de 2,100 francs de principal, avec intérêts et frais, contre Mlle Virginie Déjazet, artiste dramatique, à Paris, rue de Clignancourt, n° 36.

Pourquoi cette opposition lancée par la marraine de l'*Eau des fées* contre la plus sémillante, mais aussi la plus insolvable de toutes les soubrettes?

C'est que Mlle Déjazet, femme éminemment spirituelle, passe aux yeux de Mme Sarah Félix, qui n'en a pas la preuve, qui ne tient pas à l'acquérir, pour une femme de lettres remarquable, et que, à ce titre, elle doit appartenir à notre Société.

Mais, direz-vous aussi, pourquoi tant d'*Eau des fées* pour une seule personne?

A ceci je répondrai que la créatrice des *Beignets à la Cour,* n'étant plus de la première jeunesse, ni même de la seconde, avait à en prendre un soin méticuleux, et qu'en outre, possédant le goût ruineux des aquariums, elle entretenait une quantité de petits poissons d'espèce commune, mais par cela même incapables de vivre dans l'eau pure (11 décembre 1876).

Le côté sérieux de la question, c'est qu'il fallut compenser les frais et que l'erreur de Mme Sarah Félix, ou la célébrité de Mlle Déjazet, coûta 76 fr. 20 aux gens de lettres qui n'en pouvaient mais.

Dans le roman : *Les Voleurs du grand Monde*, de Ponson du Terrail, reproduit par *le Petit Lyonnais*, figure un personnage qui, sous le nom d'Hector de Rochefontaine, commet les actions les plus viles et les plus basses.

Un véritable M. Hector de Rochefontaine, ancien ma-

gistrat, domicilié dans les environs de Lyon, et fort connu dans le département, trouve chez le personnage du roman une homonymie préjudiciable à ses intérêts, à son caractère, à sa dignité, demande au journal, par la voie des tribunaux, de vouloir bien changer ou modifier son nom, afin d'éviter le ridicule; il adresse également sa demande au Comité, pour le prier de lui venir en aide dans sa trop juste revendication.

Le Comité avait agi déjà, sur la simple connaissance du fait, en conseillant au journal incriminé de débaptiser le héros du roman; il ne lui reste plus qu'à tranquilliser M. de Rochefontaine, auquel il sera donné prochaine satisfaction

Le directeur du *Petit Lyonnais* écrit, le 22 janvier 1877, à propos de son échec, pour demander s'il sera remboursé par la Société des sommes auxquelles il est condamné, ou bien s'il peut interjeter appel aux risques et périls de la Société ou en son nom.

Le Comité lui répond qu'il décline toute espèce de responsabilité, se fondant en outre sur ce qu'il a conseillé et autorisé, dès le principe, le changement du nom de M. de Rochefontaine.

M. le Baron Taylor, grand-officier de la Légion d'honneur. — M. le baron Taylor étant promu grand-officier dans l'ordre de la Légion d'honneur, le Comité décide (12 février 1877) qu'une lettre collective sera signée par tous les membres présents pour le féliciter de cette haute distinction.

Le décret ayant été rendu sur la proposition de M. le Ministre de l'Intérieur, il était au moins naturel que celui-

ci, Président honoraire de la Société des gens de lettres, adressât quelques paroles aimables au nouvel élu.

Voici la lettre cordialement sympathique de M. Jules Simon :

Mon cher Confrère,

Vous voilà grand-officier de la Légion d'honneur. Je me réjouis d'avoir proposé et contresigné le décret. Il paraîtra dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Veuillez dire à nos amis des diverses Sociétés dont vous êtes Président, et dont je suis membre, que je m'associe à la joie que leur causera cette nouvelle.

JULES SIMON.

M. le baron Taylor, très ému de la lettre du Comité, vint, le 19 février 1877, serrer la main de ses collègues et les assurer de ses plus vives amitiés.

M. Théodore Véron, sociétaire, propose au Gouvernement la création d'un *Institut international*, dont les Tuileries rebâties seraient le siège naturel et demande le concours de la Société, pour l'aider dans la réussite de son projet.

Le 3 avril 1877, M. le Délégué informe le Comité des dernières dispositions de M. Augustin Chevalier. Ce sociétaire institue la Société sa légataire universelle.

Après inventaire, la succession se solde par un déficit de 220 francs, mais le Comité déclare accepter l'héritage pour ne point trahir la confiance d'un homme pour qui la Société fut une dernière famille, ensuite, pour empêcher son œuvre littéraire d'être dilapidée par les éditeurs.

Incident d'Ideville-Alexandre Dumas fils et Xavier Aubryet. — Le 16 avril 1877, M. Eugène d'Auriac donne lecture de son rapport sur la candidature de M. d'Ideville. Le vote a lieu au scrutin secret. Sur 21 votants, le candidat, n'ayant obtenu que dix boules blanches, ne peut être élu sociétaire.

Nous ne mentionnons cet incident que pour les conséquences qui doivent en résulter à bref délai.

En effet, le 14 mai suivant, M. Alexandre Dumas fils, l'un des parrains de M. d'Ideville, désire connaître les motifs qui l'ont fait exclure, et le Comité prie son Délégué de vouloir bien répondre, avec tous les égards, avec toute la considération dus au caractère de son cher confrère, qu'un vote au scrutin secret ne peut ni s'expliquer, ni se décomposer.

Cette réponse, au lieu de calmer l'irritation légitime du grand écrivain, produit précisément l'effet contraire, et, quelques jours plus tard, il répond lui-même par l'offre de sa démission.

Une semblable résolution trouble un peu le Comité qui, ne se trouvant pas en nombre, ajourne à huitaine toute décision à cet égard.

Le 28 mai, c'est à l'unanimité de ses membres qu'il refuse de se séparer d'une personnalité aussi illustre que celle de M. Alexandre Dumas.

La situation se complique, le 11 juin 1877, par la démission de M. Xavier Aubryet, second parrain de M. d'Ideville.

Comme la précédente, elle est repoussée, et jusqu'au 18 juin suivant on peut espérer que cette fâcheuse affaire est apaisée; mais, ce jour-là, M. le Président donne lecture de la déclaration de démission qu'a faite, par

ministère d'huissier, M. Dumas fils, entre les mains de M. Emmanuel Gonzalès, Président honoraire et Délégué du Comité.

Les considérants de cette pièce extrajudiciaire sont assez peu ordinaires pour être reproduits dans leur intégralité :

J'ai, Maxime-Gaston Blanche, huissier..., signifié et déclaré...

Qu'au mois de mars dernier, MM. Alexandre Dumas fils et Xavier Aubryet ont présenté à la Société des gens de lettres M. Henri d'Ideville, qui désirait devenir membre de la Société ;

Que, suivant une décision prise par le Comité et un usage constant, un avis préalable doit être transmis aux parrains d'un candidat lorsqu'un motif quelconque de non-admission est relevé par le Comité contre la personne présentée ;

Que, sans qu'aucune communication de cette nature ait été faite, ni à M. Alexandre Dumas, ni à M. Xavier Aubryet, la demande d'admission de M. Henri d'Ideville a été repoussée par le Comité de la Société ;

Que M. Alexandre Dumas a eu le droit d'être d'autant plus surpris de cette décision, que le rapport fait au Comité concluait à l'admission dans les termes les plus satisfaisants pour M. d'Ideville ;

Que, surpris et froissé à juste titre de n'avoir été informé d'aucun motif de refus, M. Alexandre Dumas a dû demander des explications, et que, des renseignements officieux qui lui ont été donnés, il résulte qu'absolument rien n'a été articulé, ni contre l'honorabilité de M. d'Ideville, ni contre les titres littéraires qu'il présentait à la Société, et que son échec tient simplement à des raisons politiques ;

Que M. Alexandre Dumas, en ce qui le concerne, ne peut trouver légitime un semblable motif d'exclusion, ni admettre que, pour être reçu dans la Société des gens de lettres, un écrivain soit tenu d'appartenir à tel ou tel groupe politique ;

Qu'en devenant membre de la Société des gens de lettres

il a entendu faire partie d'une Société exclusivement littéraire et non pas d'une Société politique représentant un parti politique quelconque ;

Que le vote qui a atteint M. d'Ideville est en contradiction absolue avec le but de la Société, tel que M. Dumas le comprend, et le caractère de son institution ;

Que, dans ces circonstances, M. Alexandre Dumas n'entend plus faire partie de la Société des gens de lettres;

Qu'il a adressé sa démission au Comité, et que, cette démission n'ayant pas été acceptée à la séance du 28 mai dernier, il la réitère expressément par le présent acte ;

Déclarant à M. Emmanuel Gonzalès, en sa qualité de Délégué du Comité, qu'il entend désormais rester absolument étranger à tous les actes de la Société des gens de lettres, et qu'il se considère, à partir de ce jour, comme n'étant plus membre de ladite Société;

A ce que M. Emmanuel Gonzalès n'en ignore, je lui ai remis, etc.....

Après lecture de ce document, sans antécédent dans les annales de la Société, le Comité décide qu'une réponse à M. Alexandre Dumas lui sera faite, sur un ton très courtois, dans la même forme, article par article.

Le Comité se réunit extraordinairement le jeudi 21 juin, pour entendre la réplique suivante qu'il approuve aussitôt :

J'ai, Désiré Belguise, huissier....., signifié et déclaré à M. Alexandre Dumas fils...

Que le Comité se voit à regret dans la nécessité d'employer, pour sa réponse à un sociétaire, la forme que celui-ci a choisie par son exploit d'huissier en date du 13 juin;

Que, par lettre du 6 décembre 1876, et non pas de mai 1877, comme le dit l'exploit, lettre signée du candidat et de ses deux parrains, M. Henri d'Ideville a demandé son admission dans la Société ;

Qu'après l'accomplissement des formalités exigées par les statuts de la Société et par le règlement du Comité, l'enquête prescrite par l'article 62 des statuts sur l'admission du candidat a été ouverte par l'insertion, dans la *Chronique* de janvier 1877, du nom du candidat et des noms des parrains ;

Que cette publication mensuelle est adressée à tous les membres de la Société, afin que chaque sociétaire fasse parvenir au Comité les renseignements qu'il peut fournir sur le candidat ;

Que, pour obéir au même article 62, cette enquête a duré un mois ;

Que la délibération du Comité a eu lieu en avril ;

Que le membre du Comité désigné par le sort avait déposé son rapport sans signaler aucune circonstance de nature à motiver l'application « facultative » de l'article 30 du règlement portant : « Les parrains peuvent être mandés dans le sein du Comité pour fournir tous les renseignements désirables ;

Qu'il n'est pas d'usage, comme le dit à tort l'exploit du 13 juin, d'appeler les parrains en dehors du cas prévu par cet article, et qu'aucun renseignement n'ayant été produit jusqu'au jour du scrutin, il n'y a pas eu de motif pour convoquer les parrains ;

Que, pour l'élection d'un sociétaire, les statuts et le règlement exigent la majorité absolue des membres du Comité, soit treize voix, et la présence des deux tiers des membres, soit seize ;

Que, pour entendre les rapports et voter sur les admissions, le Comité, dans toute séance où seize de ses membres au moins sont présents, interrompt ses autres travaux et vote immédiatement sur les candidatures, sans que jamais aucun de ses membres ait été prévenu d'avance que tel vote aurait lieu à telle séance ;

Que, le 16 avril 1877, le Comité, se trouvant au nombre de vingt et un membres (dont un suppléant remplaçant un membre titulaire en congé), il a été lu plusieurs rapports, parmi lesquels le rapport relatif à la candidature dont il s'agit ;

Que le scrutin secret a donné pour résultat, sur vingt et un votants, dix boules blanches et onze boules noires;

Que, le même jour, le Délégué a écrit au candidat que, par le vote du Comité, son élection était *ajournée*, et non pas *repoussée*, comme le dit l'exploit du 13 juin;

Que M. Alexandre Dumas ne peut fonder sur rien l'assertion que cet ajournement d'admission a été déterminé par des motifs politiques;

Que la politique est absolument exclue des débats et des décisions du Comité; qu'il n'en saurait être autrement dans une Société qui a un but professionnel spécial, qui est composée d'hommes de lettres de toutes opinions, et qui élit les vingt-quatre membres de son Comité d'administration en dehors de toutes considérations ou de préoccupations politiques;

Que M. Alexandre Dumas sera convaincu de cette vérité par la simple lecture de la liste des sociétaires et des membres du Comité, dont il a lui-même fait partie;

Que, sur l'explication par lui demandée au Délégué, celui-ci a répondu, le 14 mai :

« Mon cher et éminent Collègue,

« Je me suis empressé de transmettre vos observations au Comité, qui m'a chargé de vous exprimer ses regrets de ne pouvoir vous satisfaire; le scrutin secret ne fournit pas d'explication. Du reste, la candidature de votre filleul n'a pas été *repoussée*, mais simplement *ajournée*. Le cas s'est présenté maintes fois au détriment de candidats fort méritants et fort honorables, qui ont été admis à seconde présentation.

« Vous savez toute la sympathie du Comité pour votre talent et votre caractère; mais le fait du vote est indépendant de nos sentiments personnels.

« Je vous prie, mon cher maître, etc.... »

Que M. Dumas ayant répondu par l'offre de sa démission, M. le Délégué a communiqué cette offre au Comité, et, après la séance, a écrit à M. Dumas :

« Mon cher Collègue,

« J'ai eu le regret de transmettre au Comité, dans la séance du 28 mai, votre proposition de démission ; mais je suis heureux de vous apprendre qu'elle n'a pas été accueillie.

« Mes collègues ont refusé par *acclamation* et à l'*unanimité* d'accepter une rupture qui priverait la Société d'un de ses plus illustres représentants.

« Veuillez agréer, etc.... »

Qu'il suffit de signaler ces faits à M. Alexandre Dumas pour qu'il renonce à sa détermination ;

Que, d'ailleurs, ce n'est que dans les Sociétés à durée illimité que l'article 1869 du Code permet aux sociétaires de donner leur démission ;

Que, pour les Sociétés à terme, comme celle des gens de lettres, la démission offerte peut être acceptée ou refusée par les autres sociétaires (art. 1871) ;

Que le Comité croit de son devoir, dans la Société qu'il administre et représente, de ne point accepter la démission de M. Alexandre Dumas, et espère que celui-ci ne persistera pas dans cette résolution en reconnaissant l'erreur des motifs qui la lui avaient fait prendre ;

Qu'à défaut de réponse, le Comité tiendra pour convenu que M. Dumas renonce à la décision qu'il a signifiée par exploit du 13 juin 1877 ;

A ce qu'il n'en ignore, etc....

Dans cette même séance du 18 juin 1877, M. Ernest l'Épine, candidat sociétaire, dont le rapport est à l'étude, exprime le désir d'être ajourné par suite de la démission de M. Alexandre Dumas, l'un de ses parrains.

M. Alexandre Dumas ne s'en tint pas à tous les bons arguments qui lui furent donnés dans le malentendu dont il se trouvait victime.

Il adressa, le 9 juillet 1877, un nouvel exploit mainte-

nant sa démission, que le Comité repoussa pour la troisième fois.

En 1880, d'ailleurs, le 26 janvier, M. d'Ideville fut élu sociétaire, et M. Ernest l'Épine l'avait déjà précédé le 29 décembre 1879.

Ces deux réceptions ramenèrent la paix et le calme, si malencontreusement troublés par un vote des plus fâcheux.

Le tribunal civil de la Seine, première chambre, dans son audience du 19 avril 1877, tranche une question capitale pour les hommes de lettres en obligeant M. Palmé, éditeur, à restituer à son auteur deux manuscrits égarés :

Sinon et faute par lui de ce faire, le condamne en 10 francs de dommages-intérêts par jour de retard pendant un mois, à partir de la signification du présent jugement, passé lequel il sera fait droit;

Le condamne, pour le préjudice passé, à 500 francs de dommages-intérêts;

Surseoit à statuer sur le surplus de la demande;

Condamne Palmé aux dépens.

Une autre question, non moins importante, est tranchée, vers le même temps, par la Cour, au sujet du droit de reproduction pour l'auteur d'un ouvrage cédé sans réserve, droit qui reste absolument sa propriété.

Legs Germain Hervé. — M. Germain Hervé, qui n'appartenait à la Société par aucun lien, adresse, par l'intermédiaire de M. Edmond About, une somme de 100 francs pour la caisse de secours (7 mai 1877).

Les libéralités de ce puissant actionnaire de l'administration du gaz parisien ne devaient pas s'arrêter à la petite somme dont il vient d'être parlé.

Le 13 août suivant, en effet, M. Edmond About croit pouvoir annoncer qu'il vient d'assurer deux bourses annuelles dans un lycée de Paris, par suite d'un legs dont il reparlera.

Et, le 18 février 1878, M. le Délégué, interrogé sur la valeur d'un legs annoncé par plusieurs journaux, répond, qu'en effet, M. Germain Hervé, un des administrateurs du gaz, a légué à la Société une somme de 50,000 francs, dont les intérêts seront affectés à deux bourses, l'une au lycée Louis-le-Grand, l'autre au collège Chaptal. Au cas même où sa légataire principale, M[me] de Maucomble, serait prise à partie et le testament annulé, les 3 millions rendus disponibles seraient partagés entre l'Assistance publique, la Société des gens de lettres et la ville de Pithiviers.

Le testament fut en effet frappé d'opposition par M. d'Ideville, neveu du défunt, mais mainlevée fut presqu'aussitôt accordée par ce dernier et, le 1[er] avril, M[e] Tollu, notaire à Paris, envoyait la copie du testament et des codicilles; le 5 mai 1879, M. le Délégué put annoncer la remise entre ses mains de 50,556 francs formant le capital et les intérêts d'un legs qui vint augmenter le nombre des boursiers universitaires.

La commune de Maisons-Alfort, à l'instigation de M. Bourguignon, son maire, ayant décidé la fondation d'une bibliothèque et d'un musée, voulut que l'inauguration en eût lieu dans une fête municipale donnée le dimanche 20 mai 1877.

Le Comité de la Société des gens de lettres y fut convié, et délégua, pour l'y représenter, MM. Eugène d'Auriac, Édouard Montagne, Borel d'Hauterive et Edmond Douay.

Un monsieur Staalh, à Mulhouse, persuadé que les éléments de son existence, racontés par un homme de lettres habile, seraient appelés à un immense succès de lecture, sollicite un collaborateur.

Par malheur, et c'est lui qui l'affirme, M. Staalh n'a d'autres ressources que celles de son imagination, ce qui ne lui permettrait pas de rétribuer son associé, ni de payer l'impression de ses mémoires.

Dans ces conditions, le Comité passe à l'ordre du jour (30 juillet 1877).

Le Comité décide (13 août 1877) que MM. Oscar Comettant et Jules Clère seront chargés de représenter la Société aux fêtes du troisième centenaire de Rubens, à Anvers.

M. Thiers, ancien Président de la République, étant décédé, le Comité est officiellement invité à prendre place dans le cortège et reçoit un certain nombre de billets pour pénétrer dans l'église de Notre-Dame, où aura lieu le service funèbre.

Rente Louise. — M. Charles Deslys, membre du Comité, annonce, à la date du 10 décembre 1877, la nouvelle du décès de Mme Deslys. Il désire que cette perte douloureuse

soit désormais consacrée par la fondation d'un prix annuel dont il indique les conditions.

Le Comité, acceptant avec reconnaissance la fondation proposée sous le titre de *rente Louise*, décide, le 24 décembre suivant :

« Qu'une allocation de 200 francs sera décernée annuellement, à partir du 31 décembre 1877, à une femme de lettres âgée, pauvre et ayant fait preuve de talent ;

« Le candidat sera choisi de préférence, mais non nécessairement, parmi les sociétaires ;

« L'allocation pourra être continuée à la même personne. »

Le 26 décembre 1882, une discussion s'engage au sujet de cette rente, dont le Comité ne possède pas le capital à sa disposition et que le fondateur semble s'être réservé comme libéralité personnelle, en indiquant chaque année le choix de la titulaire. Pour ces causes, il juge son intervention tout à fait inutile et décide que ce prix ne sera plus distribué.

Revision des statuts. — Depuis l'assemblée générale du 2 avril 1875, époque à laquelle une commission spéciale de quinze membres avait été nommée pour une revision des statuts, la question, malgré son importance, malgré les travaux accomplis par la commission, n'avait pas encore été portée devant les sociétaires, par suite de conflits avec le Comité.

L'entente semblait faite, puisqu'une assemblée générale extraordinaire avait été arrêtée pour le 23 décembre 1877.

Mais le projet, combattu vivement par plusieurs membres, amena le Président à mettre aux voix la formule suivante :

L'assemblée est-elle d'avis de passer à la revision des statuts, sur l'ensemble, article par article?

La majorité repoussa la proposition.

M. le Président lut alors une motion ainsi rédigée qui fut acceptée à la majorité de plus des deux tiers.

L'assemblée, avant de passer à la discussion du travail de la commission de revision des statuts, décide que cette commission s'entendra avec le Comité et le conseil judiciaire, et fera un nouveau rapport dans un délai de deux mois.

Le Comité nomma, le 7 janvier 1878, trois de ses membres pour former avec trois membres de la commission de revision, une commission mixte chargée de revoir le travail.

Cette opération fut terminée le 11 février 1878 ; mais les travaux du Congrès littéraire international ne permirent pas qu'on s'occupât du résultat final avant la fin de l'année.

Il fallut les quatre séances du 1er décembre 1878, des 2 février, 9 mars et 6 avril 1879, pour discuter et pour voter les cent neuf articles des nouveaux statuts. Dans la dernière réunion, après en avoir écouté la lecture que fit dans leur ensemble Me Bonneau, notaire, il fut procédé à l'adoption par voie de scrutin secret.

Sur 135 votants, le dépouillement donna 128 bulletins portant le mot : *oui*, et 5 avec le mot : *non*.

Ces nouveaux statuts furent créés à la suite et comme conséquence d'un procès intenté contre le *National*, et dans lequel il fut articulé par la Cour d'appel et la Cour de cassation que les gens de lettres ne constituaient pas une Société ; que leur réunion n'existait pas devant la loi ; que, dans leur forme actuelle d'association,

ils ne pouvaient ni recevoir, ni posséder, ni défendre en justice.

Pour qu'une Société soit sérieusement constituée, disaient les juges, il faut que l'association présente un côté commercial, qu'il y ait des produits légalement constatés et des partages de bénéfices.

Les nouveaux statuts comblent toutes ces lacunes par l'article 5 d'abord, qui prévoit un partage de bénéfices, par l'article 83 ensuite, qui distribue ces bénéfices sous la forme de pensions de retraites.

A tous les points de vue, ces statuts, qui nous régissent encore aujourd'hui, sont assurément les plus complets et les meilleurs qu'ait élaborés la Société des gens de lettres.

Congrès littéraire international. — L'idée du Congrès littéraire international de 1867, empêché pour des motifs que nous avons indiqués, devait germer de nouveau dans les esprits, à propos de l'Exposition universelle de 1878, et le Comité s'empresse de nommer une commission d'étude, aux premières nouvelles de cet important événement.

C'est le 14 janvier 1878 que celle-ci présente au Comité le résultat de ses travaux. A ce sujet, M. Ernest Hamel rend compte d'une mission dont on l'a chargé auprès de M. Victor Hugo.

L'illustre poète accepte en principe la présidence du Congrès, mais en formulant le souhait, comme il doit également présider le centenaire de Voltaire, que les deux solennités soient, sinon confondues, au moins si rapprochées, qu'un seul discours puisse les englober.

M. le Président formule ensuite les propositions suivantes :

1° Le Congrès sera-t-il exclusivement consacré à la reconnaissance du droit de propriété littéraire?

Réponse : Cette question sera traitée la première, mais elle ne sera pas exclusive. La commission étudiera quelles autres questions subsidiaires elle doit préparer, et les présentera au Comité.

2° Le Congrès aura-t-il pour Président M. Victor Hugo?

Réponse : *Oui*, à l'unanimité.

3° Sera-t-il fait une seule et même réunion du centenaire de Voltaire et du Congrès littéraire?

Réponse : *Non;* mais, suivant le désir exprimé par M. Victor Hugo, les deux cérémonies seront très rapprochées. M. le baron Taylor, ainsi que les autres Présidents honoraires, seront priés de remplir les fonctions de vice-présidents. Enfin, le bureau du Comité se rendra chez M. Victor Hugo pour lui demander officiellement de vouloir bien accepter la présidence.

On déclare aussi qu'une demande d'audience a été adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique pour obtenir de sa bienveillance un local où les séances publiques puissent avoir lieu.

M. Bardoux se montra sympathique à l'œuvre ; non seulement il désirait fournir le local des séances, mais il indiquait à cet usage la Chambre des députés, alors sans emploi. Il espérait également y joindre une allocation en argent sur les crédits extraordinaires demandés pour l'Exposition universelle. Enfin, il priait la commission de désigner deux ou trois de ses membres pour suivre avec lui cette affaire.

Le 18 février 1878, la commission donne lecture du

procès-verbal de sa dernière séance, de laquelle il ressort trois questions principales :

1° Demande de subvention au Ministre;

2° Composition de l'ordre du jour;

3° Composition du Congrès.

Mais avant d'engager la discussion, M. le Président rend compte de la visite à M. Victor Hugo. L'auteur de *Ruy Blas* a donné l'assurance qu'il présiderait d'une manière effective les réunions du Congrès.

Il est ensuite procédé à la résolution de la première question :

Dans le cas où M. le Ministre ne pourrait ou ne voudrait pas accorder une subvention, la Société fera-t-elle à ses frais le Congrès ?

Réponse : *Oui*, le Congrès se fera par la Société, et avec ses propres ressources, à défaut d'allocation ministérielle.

M. Pierre Zaccone est ensuite désigné comme *Secrétaire organisateur du Congrès.*

En cette qualité, il aura la charge de centraliser tout ce qui sera relatif aux questions internationales de droit littéraire à discuter.

Dans la séance du 4 mars 1878, M. le Président rend compte d'une entrevue nouvelle avec le Ministre.

En ce qui concerne la question de local, Son Excellence a renoncé à l'ancienne Chambre des députés ; il offre aujourd'hui, soit la Sorbonne, soit l'école des Beaux-Arts.

Quant à la somme de 10,000 francs qui lui a été demandée, elle a paru considérable à M. Bardoux, qui ne pourrait la distraire des crédits de son département ; il a prié M. le Président de réduire ses prétentions à 7 ou 8,000 francs et de les lui demander officiellement, avec le devis des frais à l'appui.

En revanche, M. le Ministre a gracieusement offert une réduction du tarif sur les chemins de fer pour les invités étrangers ; il suffira qu'un modèle de la carte d'invitation lui soit remis, pour la faire connaître aux diverses Compagnies; enfin, Son Excellence a parlé du Congrès d'instituteurs qu'elle veut réunir pendant les vacances, à Paris, et pour lequel elle priera le Comité de lui désigner un ou deux conférenciers choisis parmi les gens de lettres.

Récapitulant les questions, le Comité désigne, de préférence, l'École des Beaux-Arts comme local des séances; il approuve les devis montant à 7,200 francs et charge M. Tony Révillon de rédiger le programme à communiquer aux invités. Les sommes nécessaires aux premiers frais du Congrès seront avancées par la caisse sociale, sur le visa de M. le Secrétaire organisateur.

Le travail de la formation du Congrès est ensuite élaboré sur les notes fournies par M. de Lyden.

Trois cent vingt-six membres y prendront part, savoir :

SECTION FRANÇAISE

Membres d'honneur.

M. le Ministre de l'Instruction publique	1
M. le Ministre de l'Intérieur.	1
M. le Ministre des Affaires étrangères.	1
M. le Ministre du Commerce	1
MM. les membres des bureaux des cinq classes de l'Institut, en exercice.	15

Autres membres.

Les membres du Comité.	30
A reporter. . . .	49

Report. . .	49
Les Présidents honoraires du Comité.	10
Les membres du bureau de la Société des auteurs dramatiques.	15
Les membres du conseil judiciaire de la Société.	10
Membres de la Société des gens de lettres domiciliés à Paris et nommés en assemblée générale, en dehors du Comité.	30
Membres de la Société des gens de lettres désignés par le Comité parmi les sociétaires français domiciliés en province	10
Délégués de la presse parisienne nommés par le syndicat de la presse parisienne.	30
Délégués de la presse de province nommés par le syndicat de la presse républicaine et par le syndicat de la presse conservatrice. . . .	20
Libraires-éditeurs et imprimeurs nommés par le Cercle de la librairie (cinq libraires-éditeurs et cinq imprimeurs).	10
Professeurs de l'École de droit, rédigeant des journaux de droit et s'occupant de propriété littéraire (MM. Lionçaud et Renaud)	2

SECTION ÉTRANGÈRE

Membres d'honneur.

Les Ambassadeurs des puissances étrangères ou leurs représentants	20
A reporter. . .	206

Report. . .	206
Autres membres.	
Les correspondants des cinq classes de l'Institut à l'étranger.	25
Délégués de la littérature étrangère.	60
Délégués de la presse étrangère.	20
Délégués de la librairie à l'étranger.	15
Total. . . .	326

M. André de Bellecombe fournira très prochainement une liste des célébrités étrangères, et M. Pierre Zaccone fera d'actives démarches auprès des Ambassadeurs pour obtenir la liste des gens de lettres étrangers.

Le 11 mars, il est donné de nombreux détails sur les mesures en cours, et le Comité désigne MM. Altaroche, Emmanuel Gonzalès, de la Landelle et Michel Masson, avec M. de Lyden comme secrétaire, pour écrire l'*Histoire de la Société des gens de lettres* et relier ce travail à celui du Congrès.

La séance du 18 mars n'est pas moins intéressante au point de vue des résolutions dont la plupart ne devaient point se réaliser.

M. le Secrétaire organisateur exprime le désir de pouvoir inviter officiellement le Prince de Galles, à titre d'ancien Président de la Société *Litérary Fund* et fait connaître, en outre, le résultat de la dernière visite à M. Bardoux. Le Ministre affirme, une fois de plus, son intention de solder les frais du Congrès; il a repris aussi l'idée de mettre à sa disposition la salle du Corps législatif.

Un membre signale l'importance qu'il y aurait à recueillir

tous les articles de journaux relatifs au Congrès pour en former un dossier spécial.

Le 1er avril, le Comité reçoit de M. Auguste Maquet, au nom et comme Président de la commission des auteurs dramatiques, son entière adhésion, et M. le baron de Watteville, Directeur des sciences et lettres, au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique, prévient que la commission d'installation sera saisie, lors de sa première réunion, d'une demande de salle dans un des bâtiments de l'État.

Le 15 avril, M. Gourdon de Genouillac et M. de Bellecombe, sur leur demande, sont admis dans la commission chargée d'écrire l'histoire de la Société. Un débat s'engage alors pour connaître exactement la place qu'elle occupera dans le programme du Congrès.

On convient qu'elle doit venir dans l'avant-dernière séance publique et ne comporter qu'une lecture d'une demi-heure au plus.

M. de la Landelle a rédigé ce travail, qu'il croit être le résumé complet et fidèle désiré par le Comité ; il se propose de le communiquer à la commission.

M. le Secrétaire organisateur donne communication de deux lettres, dont l'une est signée par M. Camille Doucet, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, l'autre par M. Léopold Delisle, de l'Institut.

De ces deux lettres il résulte que ni l'Académie française ni l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres n'ont pouvoir pour prendre part aux travaux du Congrès, leurs usages ne leur permettant pas de s'associer à d'autres assemblées que les leurs, ni d'intervenir dans les délibérations publiques ; mais en adressant individuellement des invitations, on peut espérer qu'un grand nombre d'académiciens s'empresseront d'accepter.

On pointe ensuite la liste des députés et des sénateurs auxquels des invitations seront adressées.

On arrive ainsi jusqu'au 6 mai, sans savoir encore où le Congrès tiendra ses assises; cependant, le temps presse et M. le Ministre devient invisible. M. Thiron veut bien mettre à la disposition de la Société la grande salle des fêtes du Trocadéro, mais à la charge de payer le droit d'entrée à l'Exposition.

On convient de tenter une dernière démarche auprès de M. Bardoux avant de prendre aucune décision.

Une idée, qui paraît excellente, qui réunit toutes les sympathies et qui, malgré cela, ne sera pas suivie d'exécution, c'est de composer un album avec les signatures des hommes de lettres des nations étrangères.

On décide également de décliner les offres d'un journal, *La Gazette des Lettres, des Sciences et des Arts*, qui se propose comme organe officiel du Congrès et qui ferait double emploi avec la *Chronique* de la Société.

Dans la séance suivante, M. Bardoux a repoussé la question du local comme rentrant dans les attributions du Ministre des Travaux publics, et la question d'argent comme appartenant à la commission présidée par M. Jules Simon pour les divers Congrès qui s'organisent. M. Teisserenc de Bort n'a pas encore adressé sa réponse ; celle de M. Jules Simon détruit de fond en comble les indications du Ministre de l'Instruction publique, auprès duquel il sera tenté une dernière démarche.

Ainsi, plus on approchait de la date du Congrès, plus celui-ci semblait s'éloigner. La situation se complique d'un empêchement de M. Victor Hugo qui propose d'ajourner son discours d'ouverture au 22 juin.

Or, les délégués sont arrivés pour la plupart et marquent le

pas à la porte de ce Congrès qui reste obstinément fermée.

Une délégation de trois membres se rend auprès du maître pour le supplier d'inaugurer le Congrès sans nouveau délai et de le terminer par un important discours.

Le 8 juin, les dernières conventions ne sont pas définitivement arrêtées ; mais, comme il convient de terminer du mieux possible, on décide que la première séance aura lieu, quoi qu'il surgisse, le 11 juin, suivant la promesse du programme, et qu'une vaste salle de théâtre sera louée pour la séance solennelle.

Le local du Grand-Orient, rue Cadet, n° 16, est désigné pour les réunions ordinaires.

Un membre demande s'il ne conviendrait pas de faire frapper une médaille commémorative de cet important événement ; sans rejeter cette proposition, elle est ajournée jusqu'à la fin des travaux qui seuls indiqueront s'il y a lieu d'en perpétuer le souvenir.

La séance s'achève par une excellente nouvelle : M. Bardoux alloue une somme de 3,000 francs, destinée à couvrir une partie des dépenses.

Ici se termine la période embryogénique du Congrès, qui s'ouvre enfin le 11 juin 1878, dans la salle du Grand-Orient de France.

Plus de trois cents délégués français et étrangers y assistent.

M. le Ministre de l'Instruction publique avait désigné, pour le représenter, M. le baron de Watteville, Directeur des sciences et des lettres au Ministère.

M. Edmond About, Président du Comité, prit place au bureau, assisté de MM. Paul de Musset, Frédéric Thomas, Michel Masson, Emmanuel Gonzalès, Présidents honoraires de la Société; de M. Pierre Zaccone, Secrétaire

organisateur, et de MM. Édouard Montagne, Jules Clère, Charles Diguet et André Theuriet, secrétaires.

M. Edmond About prononce, en ouvrant la séance, une courte et spirituelle allocution dans laquelle il annonce que le Congrès aura pour Président M. Victor Hugo. « La Société des gens de lettres, dit-il, ne pouvait désigner un homme plus illustre et plus sympathique, un écrivain plus éminent que celui que l'on peut appeler *l'homme de lettres de son temps.* »

L'orateur souhaite la bienvenue aux littérateurs étrangers se pressant en si grand nombre au Congrès littéraire dont le but est de discuter en commun les droits de la pensée. Il s'agit d'obtenir que, dans tous les pays civilisés, l'écrivain étranger jouisse, pour la propriété de ses œuvres, des mêmes droits que les auteurs nationaux.

M. Pierre Zaccone prend à son tour la parole pour exposer les travaux d'organisation si longs et si pénibles du Congrès ; il signale l'empressement des Gouvernements et des littérateurs à se trouver au rendez-vous ; il détaille les avantages de toute nature que doit procurer aux littérateurs l'adoption d'une formule précise, unique, destinée à sauvegarder le droit de propriété littéraire internationale.

Enfin, après l'appel nominal effectué par un des secrétaires, le Président invite les délégués étrangers à désigner eux-mêmes leurs bureaux.

Cette formalité terminée, l'assemblée procède à la division de ses membres en trois commissions : la première, chargée d'étudier la question de propriété littéraire ; la seconde, la reproduction, la traduction et l'adaptation, ainsi que l'insuffisance des conventions internationales et de la recherche d'une formule précise à introduire désormais dans les traités de commerce ; enfin, la troisième, la

condition des hommes de lettres à notre époque, les associations des gens de lettres et les relations à établir entre les associations littéraires des divers pays.

La seconde séance a lieu le 13 juin, sous la présidence de M. Tourgueneff, délégué russe ; la troisième, le 15 juin, sous la même présidence ; la quatrième, le 17 juin, au théâtre du Châtelet, sous la présidence de M. Victor Hugo.

Ce fut la séance solennelle d'ouverture.

Le maître y prononça, au milieu de bravos prolongés qui souvent arrêtèrent sa parole, un mémorable discours sur la propriété littéraire.

Mais, grâce à l'ordre du jour adopté, l'intérêt ne se porta pas seulement sur l'illustre chef des lettres en France et, on peut dire, en Europe ; les Présidents des délégués étrangers prirent successivement la parole.

Dans un concert unanime, admirable, ils remercièrent et glorifièrent la France, qu'ils appelèrent justement « *le porte-parole des peuples* ».

Le soir, un banquet fraternel réunit de nouveau les invités à l'hôtel Continental.

Deux cents personnes, délégués étrangers, membres de la Société des gens de lettres, sénateurs, députés, littérateurs, prirent place autour d'une table somptueusement servie.

Voici, d'ailleurs, les noms, classés suivant leur nationalité et par ordre alphabétique, des cent quatre-vingt-dix-huit convives, que nous reproduisons à titre de document historique :

Allemagne : MM. Breitschevert (Otto Von), Kohn, Kalisch, Landsberg, Lœwenthal, Schweichel.

Amérique du Sud : MM. Péralta (Manuel, Swalley (Georges).



EDMOND ABOUT.

[illegible] pays.

[illegible] é russe ; la troisième, le 15 juin, [illegible] présidence ; la quatrième, le 17 juin, au [illegible]let, sous la présidence de M. Victor Hugo. [illegible]e solennelle d'ouverture.

[illegible] y prononça, au milieu de bravos prolongés [illegible] arrêtèrent sa parole, un mémorable disc[illegible] [illegible]été littéraire.

[illegible] ulement [illegible] l'illustre chef des lettres en [illegible]e ; les Présidents des [illegible]

[illegible]

[illegible] alphabétique, des cent quatre-vingt-dix-huit [illegible]ous reproduisons à titre de document his-[illegible]

[illegible]



Angleterre : MM. Carlier, Crauford, Hogson, Leighton (John).

Autriche-Hongrie : MM. Glaser, Gross (Ferdinand), Nordau, Wittmann.

Belgique : MM. Dognée, Coenaes, de Laveleye.

Brésil : M. de Foseca.

Danemark : MM. Holot, Kauffmann, Watt (Robert).

Espagne : MM. Alphonso, Calzado (Adolfo), Lafarre (Fernandez), Del Péral, Quintana, de Santos, de Roberty de la Cerda.

États-Unis : MM. Bishop, King, Knox, Ruppaner, Scaife, Whiteing (Richard), White (Andrew).

France : MM. Victor Hugo, sénateur; Jules Simon, sénateur; Foucher de Careil, sénateur; Noël Parfait, député; O. de Wateville, Directeur au Ministère de l'Instruction publique.

Comité : MM. Edmond About, Président ; Altaroche, vice-président ; Emmanuel Gonzalès, Délégué ; du Boisgobey, Adolphe Belot, André de Bellecombe, Jules Clère, Champfleury, Gourdon de Genouillac, Arsène Houssaye, Félix Jahyer, de la Landelle, Eugène Moret, Édouard Montagne, Eugène Muller, André Theuriet, Tony Révillon, Borel d'Hauterive, Edmond Douay, Germond de Lavigne, de Lyden, Eugène Paz.

Membres du conseil judiciaire : MM. Adrien Huard, Frédéric Thomas, Pataille

Divers : Alfred Assollant, Philibert Audebrand, Jules d'Auriac, Henri Bacquès, Paul Biollay, Bonnemère, Blondeau, Balch, Jules de Carné, Augustin Challamel, Albert Collignon, Richard Cortambert, Caseaux, Oscar Comettant, Émile Daclin, Camille Debans, Charles Diguet, Abraham Dreyfus, Ernest Daudet, Paul Déroulède, Derode,

Dehaille, Louis Énault, Georges Fath, Louis Figuier, Frossard, Paul Foucher, Fliniaux, Félix Grélot, Marcel Guay, Constant Guéroult, Charles Gueullette, Frédéric Gaillardet, Yves Guyot, Augustin Hélie, Henri Havard, Hirch Hermann, Robert Hyenne, Charles Joliet, Jourde, Kaempfen, Kowalski, Ernest Lamy, Henri de Lapommeraye, Jules Lermina, Albert Liouville, Lubomirski, Eugène Labiche, vice-président de la Société des auteurs dramatiques ; Sophronyme Loudier, Armand Lapointe, Lorédan Larchey, Laforest, Fernand Michel, Paul Meurice, Amédée Marteau, Millet, Moisand, Mayer, Gabriel Marc, Hector Malot, de Molinari, Paul Parfait, Alphonse Pagès, de Pompéry, Marius Proth, Plauchut, Victor Rozier, Reboullet, Ratisbonne, Émile Richebourg, Ristelhuber, Paul de Saint-Victor, Scharapor, Stilmann, Paul Saunière, Le Senne, Louis Limousin, Schalck de la Faverie, Sargent, Small, Léopold Stapleaux, Amédée Tissot, Toudouze, Tchoniko, Waimberg, Vian.

Libraires : Bouasse-Lebel, Jules Colombier, Paul Delalain, Théodore Dupuy, Dentu, Georges Hachette, Richard Lesclide, Plon, A. Templier.

Docteurs : Barri, Déclat.

Italie : MM. Apaghi, Amar, de Amicis, del Balza, Cameroni, Campagnani, Caponi, Garberaglio, Garibaldi, Mauro-Macchi, député ; Tullo Massarani, sénateur ; Pozzi, Romussi, Sonzogno, Vollo.

Pays-Bas : MM. Van Duyl, Obreen.

Portugal : M. Négrao.

Pologne : M. Symanowski.

Roumanie : M. Djuvara.

Russie : MM. Boborykine, Chodzkiewicz, Dragomanof, Tchwiileff, Tourgueneff.

San-Salvador : M. Torrès-Caïcédo.
San-Marin : M. Krauss fils.
Suède : MM. Jolin, Lomret, Claës Lundies.
Suisse : M. Tallichet.
Prusse : M. Wymetal.

La cinquième séance a lieu le 19 juin, sous la présidence de M. Tourgueneff; la sixième, le 21 juin, sous la présidence de M. Victor Hugo; la septième, le 25 juin, sous la présidence de M. Victor Hugo; la huitième et dernière, le 27 juin, sous la présidence de M. Tourgueneff.

Dans ces importantes assises, le Congrès avait adopté les résolutions suivantes dont l'importance ne saurait échapper à ceux qui s'intéressent aux lettres :

I. Le droit de l'auteur sur son œuvre constitue, non une concession de la loi, mais une des formes de la propriété que le législateur doit garantir.

II. Le droit de l'auteur, de ses héritiers et de ses ayants cause est perpétuel.

III. Après expiration du délai fixé pour la durée des droits de l'auteur par les lois actuellement en vigueur dans les différents pays, toute personne pourra reproduire librement les œuvres littéraires, à charge de payer une redevance aux héritiers ou ayants cause de l'auteur.

Les droits privatifs reconnus au profit des héritiers d'un auteur ne peuvent faire obstacle à la publication d'une nouvelle édition, pourvu qu'elle soit fidèle.

Cette nouvelle édition devra être précédée d'offres réelles de paiement d'une indemnité et de deux sommations infructueuses répétées à six mois d'intervalle. Il est bien entendu que l'héritier sera considéré comme lié par la volonté de l'auteur lorsqu'il pourra en justifier.

IV. Toute œuvre littéraire, scientifique ou artistique sera traitée, dans les pays autres que son pays d'origine, suivant les mêmes lois que les œuvres d'origine nationale.

Il en sera de même en ce qui concerne l'exécution des œuvres dramatiques et musicales.

V. Pour que cette protection lui soit assurée, il suffira à l'auteur d'avoir accompli dans le pays où l'œuvre a été publiés pour la première fois les formalités d'usage.

VI. Le Congrès estime que l'amélioration de la condition morale et matérielle des littérateurs est essentiellement liée à la fondation ou au développement de Sociétés ayant pour objet la défense des droits de l'écrivain et la création de fonds de secours et de retraites.

Enfin, il a adopté le projet de fonder une association littéraire internationale, ouverte aux Sociétés littéraires et aux écrivains de tous les pays.

Le Congrès a exprimé, en outre, les vœux suivants :

1° Que la question de crédit littéraire soit mise à l'étude et inscrite au programme du prochain Congrès international ;

2° Que les traités internationaux réservent à l'auteur le droit exclusif d'autoriser la traduction ou l'adaptation de son œuvre ;

3° Qu'à l'avenir, les conventions littéraires soient rendues absolument indépendantes des traités de commerce ;

4° Que le Gouvernement français prenne l'initiative d'une réunion internationale où les représentants des divers Gouvernements élaboreraient une convention uniforme, réglant l'usage de la propriété littéraire selon l'esprit des résolutions que le Congrès a adoptées.

Dans l'intervalle des séances du Congrès, le Comité s'était réuni le 18 juin.

Cette fois, M. Pierre Zaccone, Secrétaire organisateur, contraint de s'absenter pour plusieurs mois, prie le Comité de déléguer, pour le remplacer, MM. André Theuriet et Jules Clère, déjà secrétaires.

M. le Délégué, ayant, dans un toast au banquet, proposé que les délégués étrangers fussent affiliés à la Société, cette mesure paraît excellente au Comité, qui la réserve pour une époque ultérieure et décide, un peu plus tard, que le titre d'affilié ou de correspondant ne sera donné qu'à ceux qui en formuleront la demande par lettre.

On arrête aussi que les rapports dont l'impression aura été votée dans les séances générales seront seuls à la charge de la Société ; les autres resteront aux frais de leurs auteurs.

Les dépenses de toutes natures afférentes au Congrès s'élevaient, au 23 septembre, au chiffre de 5,307 fr. 26, ainsi réparties :

Frais de voitures à divers.	99 fr.	60
Affranchissements	563	66
Appointements au personnel.	1,426	»
Impressions diverses.	1,001	15
Sténographie.	870	»
Location des salles (celle du Châtelet entraînait à elle seule 579 fr. 50).	1,194	50
Invitations au dîner et frais divers.	152	35
Total. . . .	5,307 fr.	26
dont il convient de retrancher les 3,000 francs alloués par le Ministre	3,000	»
Reste. . . .	2,307 fr.	26

Mais il fallait encore prévoir l'impression du volume général que nous retrouverons dans la suite de cette histoire.

Le 4 février 1878, Me Bérard, notaire à Saint-Denis (Seine), en donnant avis des dispositions testamentaires de M. De-

molière (Moléri), lequel a déclaré la Société des gens de lettres sa légataire universelle, fournit des explications sur la succession et sur les formalités à employer pour faire lever les scellés apposés tant sur les papiers que sur les manuscrits.

Centenaire de Voltaire. — Si nos lecteurs s'en souviennent, on avait agité, dès avant le Congrès, la question d'un centenaire de Voltaire que devait présider M. Victor Hugo, centenaire dont il n'a plus été parlé jusqu'ici et que nous avons réservé à dessein pour le résumer dans un article spécial.

Une commission dite « commission d'initiative du centenaire de Voltaire » s'était constituée en dehors de la Société des gens de lettres, et, le 25 février 1878, le Comité recevait communication de la lettre que voici :

Paris, le 19 février 1878.

A monsieur le Président de la Société des gens de lettres.

Monsieur le Président,

La commission d'initiative pour le centenaire de Voltaire vient de se réunir hier, pour la première fois, dans son local, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 5.

Le but de la commission étant d'appeler toutes les bonnes volontés, de solliciter tous les concours et d'admettre tous les efforts, pour donner le plus d'éclat à cette fête nationale, jusqu'ici elle a conservé un caractère impersonnel et n'a fait connaître au public que les noms des membres de son Comité des finances.

A peine s'est-elle trouvée à peu près établie chez elle, la commission a pensé à s'adresser à la Société dont vous êtes le Président.

C'est ainsi qu'elle a tout d'abord obtenu le concours, sinon

officiel, au moins officieux et indispensable de la grande majorité des conseillers municipaux de la ville de Paris.

Il est naturel et bien séant que, dans ces jours où Paris va devenir l'hôte de l'Europe, plus exactement, du monde civilisé, les élus et les édiles de la grande ville président en quelque sorte au centenaire de l'un de ses plus illustres enfants.

La commission n'a fait que le plus pressé : s'installer dans un local à elle, obtenir le concours des représentants légitimes de Paris, enfin préparer un volume extrait des œuvres de Voltaire, destiné à être tiré à grand nombre et vendu bon marché ; sous ce rapport, il fallait se hâter pour que ce livre fût prêt en temps utile. D'ailleurs, tout ce qui regarde l'organisation des fêtes du centenaire est encore à l'étude.

La commission d'initiative vient donc vous prier, M. le Président, de faire connaître cet état de choses aux membres de votre Société, afin de les engager à joindre leurs efforts aux siens.

Veuillez agréer, etc.

Pour la commission d'initiative du centenaire de Voltaire,
le membre du Comité des finances délégué.

GILLET-VITAL.

Le Comité rédige, séance tenante, la réponse suivante :

Paris, le 25 février 1878.

A monsieur le Président du Comité du centenaire de Voltaire,
rue Croix-des-Petits-Champs, nº 5.

Messieurs,

La Société des gens de lettres vous remercie de votre appel.

Le nom de Voltaire signifie tolérance, justice et liberté de penser; l'amour et la recherche passionnée de la vérité qui caractérisent le dix-huitième siècle s'incarnent dans ce nom qui est en même temps celui d'un écrivain de génie.

Mais précisément à cause de la grandeur de la fête philoso-

phique et littéraire à laquelle vous nous conviez, nous croyons de notre devoir de vous soumettre quelques observations.

Au double point de vue de la solidarité de cette fête et de la réussite éclatante de l'appel adressé à la France pour qu'elle y concourt, il nous semble que le Comité qui fait cet appel, au lieu d'être seulement un comité des finances, devrait être un comité général composé des plus illustres d'entre nous dans les lettres, les sciences, les arts, la politique, l'administration.

Pour bien préciser notre pensée, vous convoqueriez une assemblée générale composée des représentants les plus autorisés de la France, et, de cette assemblée, présidée par M. Victor Hugo, l'homme du dix-neuvième siècle, comme Voltaire a été celui du dix-huitième, sortirait un comité définitif qui ferait, non avec plus d'amour de son œuvre et de conscience que l'ancien, mais avec plus d'influence générale et de chance de succès, l'appel pour le centenaire de Voltaire à la France et au monde.

Dans cette donnée nouvelle, nous serons heureux et fiers de vous apporter le concours de la Société des gens de lettres.

Encore une fois, nous vous remercions.

(*Suivent les signatures.*)

Le Délégué, Président honoraire,

EMMANUEL GONZALÈS.

Dans la séance du 4 mars 1878, la question : Comment et pourquoi la lettre adressée au Comité d'initiative du centenaire de Voltaire a-t-elle été publiée dans les journaux? est posée à M. le Délégué.

Celui-ci répond qu'il a dû prendre le parti d'envoyer cette lettre au *Figaro*, en apprenant qu'elle allait paraître dans le *Rappel*; il voulait, en agissant de la sorte, empêcher que l'affaire prît un caractère politique.

Un membre déclare alors que la lecture de notre lettre a produit, dans la dernière réunion du Comité d'initiative,

l'effet contraire à celui que nous pouvions en attendre, à cause des appréciations dont l'ont entourée ceux des journaux qui l'ont reproduite.

Le 11 mars, M. Ernest Hamel annonce que cinq membres du Comité d'initiative du centenaire de Voltaire doivent se rendre, le vendredi soir, chez M. Victor Hugo, pour s'y rencontrer avec le bureau du Comité des gens de lettres et tenter d'arriver à une solution.

Un autre membre complète cette nouvelle en ajoutant qu'il a reçu, le matin même, la visite de M. Ménier, Président du Comité d'initiative. Celui-ci désire très vivement sortir de l'impasse où l'on se trouve ; il en cherche le moyen le plus honorable. Il appartient dès maintenant au Comité de l'aider dans sa tentative, en acceptant le rendez-vous proposé chez M. Victor Hugo.

Le bureau accepte de s'y rendre.

A la séance suivante (18 mars 1878), M. Tony Révillon raconte ce qui s'est passé dans cette soirée : le Comité d'initiative a proposé de nommer un Comité d'honneur, composé de tous les noms illustres que désignera le Comité des gens de lettres, sous la présidence de M. Victor Hugo ; mais cette proposition ne semble pas assez complète au Comité pour qu'il puisse donner son adhésion au centenaire dans la forme où elle a été posée. Il pense qu'il ne peut déléguer officiellement certains de ses membres, si les autres corps ne délèguent pas les leurs, et il convient d'envoyer au Comité d'initiative la lettre suivante :

Paris, le 18 mars 1878.

A messieurs les membres du Comité du centenaire de Voltaire.

Messieurs,

Vendredi dernier, le Comité de la Société des gens de lettres,

invité à se rencontrer avec vous chez M. Victor Hugo, vous a soumis la proposition suivante :

Le Comité d'initiative du centenaire de Voltaire se transforme en Comité *central* ou *général*, sous la présidence de M. Victor Hugo.

Feront partie de ce Comité :

Pour l'Institut, cinq membres ;

Pour le Sénat, cinq membres ;

Pour la Chambre des députés, cinq membres ;

Pour le conseil général de la Seine, cinq membres ;

Pour le conseil municipal de Paris, cinq membres ;

Pour la Société des gens de lettres, cinq membres.

Il est bien entendu que les membres du *Comité d'initiative* qui ne feraient pas partie de ces groupes continueraient à faire partie du *Comité central*, et que la commission des finances resterait composée de MM. Dréot, Gavarret, Gillet-Vital, Ménier et Wilson.

Samedi, après avoir délibéré sur cette proposition, vous nous avez répondu, en exprimant des sentiments d'entente et de sympathie, dont nous vous remercions :

Qu'il ne vous paraissait pas possible, pour diverses raisons, dont la principale était la publication d'une liste composée d'un grand nombre de noms, de donner suite à notre proposition ;

Mais que vous consentiriez volontiers à la formation d'un comité d'hommes, ayant à sa tête M. Victor Hugo, et composé des noms les plus autorisés dans les lettres, les sciences, la philosophie et la politique.

Le Comité de la Société des gens de lettres s'empresse de vous faire part des résolutions qu'il a prises, dans sa séance, aujourd'hui lundi.

1° *Sur la question du Comité d'honneur :*

Nous croyons, avec M. Victor Hugo, qu'un Comité d'honneur purement politique ne réaliserait ni la pensée d'entente générale qui nous dirige tous, ni le résultat poursuivi en commun, qui est le triomphe éclatant du centenaire de Voltaire.

Pour atteindre ce double but, un *Comité unique*, sous la présidence de M. Victor Hugo, nous paraît indispensable

2° *Sur la composition de ce Comité unique :*

Nous croyons que notre idée de représentation par groupe, développée chez M. Victor Hugo, vendredi, était encore la meilleure.

Votre objection de la présence de soixante-quatorze conseillers municipaux dans votre Comité pourrait être facilement résolue par un vote de ces conseillers nommant dix des leurs, par exemple, pour les représenter.

Mais, si vous renoncez à l'idée d'un Comité d'honneur pour accepter celle d'un Comité unique, nous n'hésiterons pas.

Quant au choix des membres de la Société des gens de lettres qui feraient partie du Comité définitif, nous serons heureux de le laisser à votre initiative.

Nous vous le répétons, la Société des gens de lettres, dans ce débat tout courtois et sympathique, n'a qu'un but : la grandeur du centenaire de Voltaire.

Et ce but, suivant elle, ne peut être atteint que par un Comité général, unique, entrant, dès à présent, en fonctions sous la présidence de M. Victor Hugo.

Nous vous prions, Messieurs, d'agréer, etc.

Pour le Comité, le Délégué, Président honoraire,

EMMANUEL GONZALÈS.

Dans la séance du 25 mars 1878, il est donné lecture de la lettre suivante, écrite par le Comité d'initiative du centenaire de Voltaire, en réponse à celle du 18 mars :

Paris, le 19 mars 1878.

A messieurs les membres de la Société des gens de lettres.

Messieurs,

Lors de notre dernière réunion, samedi 16 mars, vous avez

pu constater le vif désir d'entente qui nous animait; nous voulons vous en donner une nouvelle preuve.

Nous estimons, en effet, que le centenaire de Voltaire doit unir dans un même sentiment d'admiration et de reconnaissance tous ceux qui veulent saisir l'occasion de célébrer Voltaire, l'un des hommes qui ont le plus contribué au progrès de l'esprit humain.

Nous acceptons donc la proposition que vous nous faites dans votre lettre du 18 mars.

En conséquence, le *Comité d'initiative* se transforme en *Comité central,* sous la présidence de M. Victor Hugo, et sera composé comme suit :

Les anciens membres du Comité d'initiative élus dans la réunion générale du 20 janvier 1876;

Les directeurs des journaux républicains de Paris;

Les soixante-quatorze conseillers municipaux de Paris;

Les quarante délégués des arrondissements de Paris;

Les délégués des diverses Sociétés;

Les divers groupes indiqués par votre lettre ci-dessus rappelée.

La commission des finances reste composée comme ci-dessous; elle conserve seule la signature de toutes les pièces, mais avec la nouvelle formule ci-après :

Pour le Comité central :

Le Président, Victor Hugo; les membres de la commission des finances : Dréo, député; Gavarret, professeur à la Faculté de Médecine; Gillet-Vital, ingénieur; Ménier, député; Wilson, député.

Quant à vos propositions concernant les membres de l'Institut, ceux du Sénat, de la Chambre des députés, ceux de la Société des gens de lettres, nous croyons inutile d'en limiter le nombre à cinq. Nous devons être un Comité largement ouvert.

Il serait plus simple de s'entendre sur le choix des personnes, d'accord avec M. Victor Hugo.

Nous refusons absolument de désigner les membres délégués de la Société des gens de lettres; c'est à vous, à vous seuls, qu'il appartient de présider à un choix aussi délicat.

Nous vous prions, Messieurs, d'agréer, etc.

Pour le Comité central :

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES.

En présence de ce conflit interminable et des exigences du Comité d'initiative, M. Victor Hugo décline la présidence du centenaire de Voltaire; la lettre suivante termine le débat :

Paris, le 1er avril 1878.

A messieurs les membres du Comité central.

Messieurs,

Le Comité de la Société des gens de lettres s'est réuni aujourd'hui, et je m'empresse de vous transmettre le résultat de sa délibération.

Si, comme nous le proposions, vous aviez accepté, pour former le Comité définitif du centenaire de Voltaire, des délégations des divers corps littéraires et politiques, gauches du Sénat et gauches de la Chambre des députés, Conseil général, Conseil municipal, Institut, Société des auteurs dramatiques et Société des gens de lettres, nous aurions envoyé des délégués, comme les autres corps.

Mais nous ne pouvons bénéficier d'une exception, et nous vous laissons à vous-mêmes le choix des membres de notre Société qu'il vous plaira d'inviter, et qui feront partie de votre Comité, sans mandat officiel de notre part.

A ces conditions que vous apprécierez sont venues s'ajouter d'une façon inattendue des considérations non moins graves. Des incidents nouveaux, et sur lesquels nous n'avons pas à nous expliquer, ayant le respect de toutes les formes de la liberté, ont créé une complication dont vous ne vous dissimulez certainement pas l'importance et qui a dû amener, de la

part de notre Comité, la résolution formelle dont nous allons vous faire part.

Nous considérerons désormais, et certainement vous comprendrez nos motifs, votre Comité et le nôtre comme absolument distincts.

Notre devoir est de vous informer immédiatement de cette résolution, dont la responsabilité, et nous nous en félicitons, ne peut nous être imputée, et il ne nous reste plus qu'à vous exprimer tous nos regrets.

Recevez, etc.

Le Délégué, Président honoraire du Comité,

EMMANUEL GONZALÈS.

Un membre du Comité informe ses collègues, le 15 avril, que le conseil général de la Gironde a voté 200 francs pour le centenaire de Voltaire, s'il doit être célébré sous les auspices de la Société des gens de lettres.

Il semblait avéré que la Société des gens de lettres refusait de prendre part à aucun centenaire ayant pour patron Voltaire ; néanmoins, les journaux de toutes nuances annoncent bientôt qu'il s'en prépare un nouveau sous son patronage.

Sollicité de fournir quelques explications dans la séance du 13 mai 1878, M. le Délégué répond qu'il s'agit d'un centenaire où Voltaire, comme philosophe et comme homme de lettres, sera fêté d'une façon tout à la fois simple et digne. M. Victor Hugo, en qualité de Président, prononcera quelques paroles et des lectures seront faites par M. Deschanel et M. Legouvé.

Rien n'est encore arrêté d'ailleurs, ajoute M. le Délégué, qui doit se rencontrer le soir même avec M. Victor Hugo ;

il prie le Comité, puisque la question lui semble grave, de vouloir bien lui adjoindre quelques-uns de ses collègues.

MM. Ferdinand Fabre, Champfleury, Arsène Houssaye et Tony Révillon sont délégués pour l'accompagner.

Les journaux de Paris, continuant à parler du projet comme définitif, un membre interpelle de nouveau M. le Délégué dans la séance du 20 mai 1878, et des explications lui paraissent d'autant plus nécessaires qu'il y est parlé de la Société des gens de lettres comme prenant part à une manifestation de la *libre pensée*. En ce qui le concerne, ce membre répudie de semblables expressions, qui blessent profondément ses croyances personnelles. Plusieurs de ses collègues déclarent partager cette appréciation.

M. le Délégué répond que, en effet, un centenaire aura lieu sous la présidence de M. Victor Hugo, et comme cela a été dit dans la précédente séance.

La note parue dans les journaux a été rédigée par les délégués nommés à cet effet et les représentants du Comité.

Ce centenaire sera célébré dans la salle de la Gaîté.

Un Comité d'exécution a été nommé; un Comité d'organisation sera choisi dans les arts, dans les sciences et dans les lettres.

En ce qui concerne les quarante membres de la Société destinés à figurer dans cette fête, le Comité tout entier y est indiqué; mais il reste à désigner dix autres sociétaires sur une liste qu'on peut dresser quand on voudra.

Le Comité, réservant cette dernière question, décide ensuite que le local sera loué aux frais de la Société.

Le 27 mai 1878, M. le Maire de la commune de Chouzy

(Loir-et-Cher) annonce qu'une somme de 10 francs a été votée par le conseil municipal, pour être remise à la commission du centenaire de Voltaire.

Lorsque la politique s'introduit au sein d'une Société, quelle qu'elle soit, il y a lieu de craindre les protestations.

Deux sociétaires s'élèvent, le 3 juin 1878, contre le centenaire de Voltaire. Le Comité passe à l'ordre du jour.

En revanche, une proposition de remerciements, déposée en faveur de MM. Victor Hugo, Spuller et Deschanel, pour les discours prononcés par eux dans la séance du centenaire, est adoptée à la majorité, et des lettres en ce sens sont signées par quelques membres.

La consolation des mécontents se trouva dans le double insuccès des deux centenaires : celui du Comité d'initiative et celui de la Société des gens de lettres.

TRAITÉ AVEC M. DENTU COMME ÉDITEUR DE LA SOCIÉTÉ. — M. Édouard Dentu, éditeur de la Société, s'était adressé au Comité, le 19 novembre 1877, pour lui rappeler que son traité, prenant fin le 1er janvier 1878, il y avait lieu, dès maintenant, de lui faire connaître s'il serait renouvelé, attendu que le tirage de ses couvertures est, dans certaines circonstances, préparé une année à l'avance.

Le Comité décide le 26 novembre 1877 :

1° Que le traité en cours sera prolongé pour six mois, jusqu'au 1er juillet 1878, afin de pouvoir étudier à loisir celui qui le remplacera ;

2° Que le traité actuel sera publié dans la *Chronique*, en invitant les sociétaires à présenter leurs observations dans le délai des deux mois qui suivront ;

3° Que le Comité ne fera pas de projet de traité avant l'enquête;

4° Enfin, qu'il entend passer le traité nouveau, soit avec M. Dentu, soit avec tout autre éditeur, sans le soumettre à l'assemblée générale.

Le 1er avril 1878, le projet de traité suivant est adopté par le Comité :

Entre le *Comité de la Société des gens de lettres*, représenté par son Président, M. *Edmond About*, et son Délégué, M. *Emmanuel Gonzalès*, rue Geoffroy-Marie, n° 5, à Paris, agissant aux termes d'une délibération du 1er avril 1878;

Et M. *Édouard Dentu*, libraire-éditeur, demeurant nos 17-19, galerie d'Orléans (Palais-Royal);

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er. — Le Comité confère à M. Édouard Dentu le titre non transmissible de *libraire de la Société des gens de lettres*. Cette qualification, sauf pour les livres et les brochures exclusivement consacrés à des questions politiques et scientifiques, devra être apposée sur tous les ouvrages que M. Dentu éditera, tant pour le compte des membres de la Société des gens de lettres, comme il sera dit ci-dessous, que pour le compte de tout écrivain étranger à la Société.

Art. 2. — M. Édouard Dentu s'oblige à recevoir en dépôt, pour en effectuer le placement et la vente, tous ceux des ouvrages des membres de la Société des gens de lettres qui, imprimés aux frais et par les soins des auteurs, lui seront confiés à cet effet.

Art. 3. — M. Édouard Dentu ne pourra refuser de recevoir en dépôt que ceux des ouvrages dont le sujet ou la

rédaction seraient de nature à mettre en jeu sa responsabilité d'éditeur, ainsi que ceux dont le texte, la forme et les éléments matériels offriraient des obstacles évidents à la présentation à la vente.

M. Dentu aura le droit d'exiger que son nom seul soit indiqué, comme nom d'éditeur, sur tous les ouvrages qui seront déposés dans sa librairie.

Art. 4. — M. Édouard Dentu ne prélèvera, à titre de commission ou courtage, sur le prix des exemplaires vendus par ses soins, qu'un droit de *quarante pour cent*.

Le prix de chaque ouvrage sera amiablement fixé entre l'auteur et M. Dentu.

Art. 5. — M. Édouard Dentu aura un compte particulier, ouvert à chaque auteur déposant; il devra lui communiquer et lui régler ce compte à toute réquisition. Ce compte comprendra l'indication des exemplaires vendus et celle des exemplaires envoyés en dépôt aux correspondants, tant dans les départements que dans les pays étrangers.

En outre, chaque année, au mois de septembre, la balance du compte devra être adressée d'office, par M. Dentu, à tout auteur déposant.

Les auteurs auront la faculté de se faire adresser ce règlement annuel au siège de la Société.

Art. 6. — M. Édouard Dentu s'engage à employer, dans le but d'arriver à la vente des ouvrages qui seront déposés chez lui, tous les moyens qu'il emploierait pour assurer la vente des ouvrages qui lui appartiennent personnellement.

Il comprendra ces ouvrages sur ses catalogues, au même titre que ses propres publications, et en confiera le place-

ment à ses courtiers ou voyageurs, à ses correspondants, à ses dépositaires, le tout sans aucun frais pour l'auteur.

Dans le cas où les auteurs voudraient faire apposer des affiches ou faire insérer des annonces ou des réclames dans les journaux, les frais en seraient supportés par eux seuls.

Les affiches devront être communiquées à M. Dentu avant leur apposition.

Art. 7. — M. Édouard Dentu sera responsable de toutes les non-valeurs provenant du fait de ses correspondants et dépositaires, et ayant trait au présent traité.

Art. 8. — Chaque année, à partir du jour de la signature du présent traité, M. Édouard Dentu publiera un volume dont la matière lui sera fournie par le Comité de la Société des gens de lettres.

M. Dentu versera à la Société, le jour même de la mise en vente de cet ouvrage, *vingt pour cent* par exemplaire tiré.

Art. 9. — Lorsque l'éditeur de la Société des gens de lettres aura été autorisé par le Comité à clicher un ouvrage dont la matière lui aura été fournie par le Comité de la Société des gens de lettres, les clichés seront rendus à la Société contre le remboursement du prix de revient desdits clichés, si le présent traité vient à être périmé ou rompu.

Art. 10. — Nonobstant l'article 8 ci-dessus, pour le cas où le Comité jugerait utile aux intérêts de la Société d'éditer ou de faire éditer en dehors de la librairie Dentu un ouvrage collectif, le Comité s'en réserve expressément la faculté, mais il est bien entendu que l'éditeur de cet ouvrage ne pourra prendre, sous aucun prétexte, le titre de libraire de la Société des gens de lettres.

Art. 11. — Le présent traité est fait pour *dix années*, à partir du 1er mai 1878.

Ont signé :

Approuvé l'écriture ci-dessus :

ÉDOUARD DENTU.

Approuvé l'écriture ci-dessus :

Le Président du Comité.
EDMOND ABOUT.

Approuvé l'écriture ci-dessus :

Le Délégué, Président honoraire du Comité.
EMMANUEL GONZALÈS.

P.-S. — Il est bien entendu que les auteurs feront eux-mêmes le dépôt de leurs ouvrages destinés à la vente dans les gares à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, n° 70.

Ils pourront néanmoins recourir, pour opérer ce dépôt, aux bons soins de M. Dentu, mais il sera fait au *nom* de chaque auteur qui aura un compte *personnel* à la librairie Hachette, et touchera *directement* ses droits dans cette maison, sans nulle remise à prélever par M. Dentu.

Approuvé, etc.

Le 15 avril 1878, un membre émet le vœu que la Société des gens de lettres s'affirme dans toutes les solennités et, qu'à propos de l'ouverture de l'Exposition universelle, il soit demandé à M. Teisserenc de Bort une carte pour chacun des membres du Comité.

Le Ministre s'empresse de refuser la demande, mais il adresse treize cartes personnelles pour l'inauguration de l'Exposition. Le sort désigne ceux qui devront en profiter.

M. Graud, à Sainte-Foy (Gironde), écrit, à la date du 7 mai 1878, qu'un legs de 1,000 francs a été inscrit par M. Edmond Graud, dans son testament, en faveur de la Société des gens de lettres, et qu'on ait à s'adresser, pour toucher la somme, à Me Dumoulin, notaire à Sainte-Foy.

Affaire de Lyden. — Dans la séance du 27 mai 1878, M. Tony Révillon produit un numéro du *Figaro* paru le matin même, où se trouve un article intitulé : *Le Prologue du Congrès littéraire*. Cet article, dont M. Tony Révillon ne connaît pas et ne veut pas connaître l'auteur, non seulement révèle les secrets du Comité, mais il les révèle d'une façon compromettante, par des arguments qui peuvent blesser la susceptibilité de M. Bardoux, Ministre de l'Instruction publique, et de deux membres de la Société des gens de lettres auxquels nous sommes redevables, en fait, et d'un local et d'une allocation.

Il rappelle, à ce propos, que les règlements intérieurs du Comité interdisent à tous ceux qui ont l'honneur d'en faire partie de dévoiler les délibérations quelles qu'elles soient. Il termine en demandant qu'on devienne plus circonspect à l'avenir.

A ce moment, M. de Lyden demande la parole et se déclare l'auteur de l'article auquel il vient d'être fait allusion, mais en affirmant qu'il n'a pas eu les intentions malveillantes qu'on lui prête à l'égard du Ministre ; il se défend d'avoir révélé aucun des secrets du Comité. Toutes les paroles ayant un caractère de conversation ou d'appréciation dans son travail n'ont pas été seulement prononcées dans le Comité, mais encore au dehors du Comité, là où il les a prises et où tout autre que lui pouvait les prendre.

Après discussion, et sur la proposition de M. Jules Clère, la décision suivante est mise aux voix et adoptée à l'unanimité :

Le Comité, regrettant l'insertion, dans le *Figaro*, d'un article du 27 mai, sur le Congrès littéraire, article qui émane d'un membre du Comité, lequel s'est spontanément nommé en affirmant sa bonne foi, rappelle à ses membres l'obligation du secret des délibérations.

Le Comité décide, en outre, que la discussion à laquelle a donné lieu cet incident sera reproduite aussi complètement que possible au procès-verbal.

Le 8 juin, M. Edmond About, Président, interroge l'assemblée pour savoir si M. de Lyden, par ses indiscrétions, en dévoilant certains secrets du Comité, en reproduisant dans un journal des lettres qui n'étaient point destinées à l'impression, qui, dans tous les cas, ne lui étaient point adressées et qui, jamais, ne lui ont été communiquées personnellement, ne s'est pas rendu passible des peines prévues par l'article 60 des statuts, ainsi libellé : « Toute infraction aux règlements intérieurs du Comité sera frappée d'une amende de 1 à 100 francs au profit de la caisse des retraites; le montant de cette amende sera fixé par le Comité à la majorité des membres présents. »

M. de Lyden répond en renouvelant les arguments qu'il a fournis dans la précédente séance ; il décline toute indiscrétion de sa part ; il s'étonne même qu'on revienne sur une affaire qu'il croyait définitivement jugée.

M. le Président persiste à penser qu'une peine disciplinaire doit être infligée à M. de Lyden.

Celui-ci se lève et quitte la séance pour laisser à ses confrères la liberté de leur déclaration et de leur jugement.

Après son départ, la proposition suivante est mise aux voix :

« Pour les causes qui précèdent, y a-t-il lieu d'infliger une amende à M. de Lyden ? »

A l'unanimité, il est répondu : *oui*.

Le Comité décide ensuite que cette amende sera le minimum de la peine, soit 1 franc, mais que la décision sera insérée à la *Chronique* du mois suivant.

Statue de Lamartine, a Macon. — M. le Maire de Mâcon, au nom de ses compatriotes, adresse une invitation à la Société des gens de lettres qui, à défaut de son Président, M. Edmond About, empêché, délègue deux de ses membres, MM. Tony Révillon et Arsène Houssaye, pour la représenter (15 juillet 1878).

Il s'agit de l'inauguration solennelle d'une statue élevée à Lamartine.

La fête, commencée le 17 août, se termine le 19.

M. Tony Révillon y parle au nom de la Société ; deux autres de nos confrères, M. Henri de Lacrételle, député de Saône-et-Loire, et M. Henri de Lapommeraye, le premier dans un discours prononcé le soir de la cérémonie, le second dans une conférence sur Lamartine, obtiennent le plus grand succès.

Des cartes pour le service commémoratif de M. Thiers sont envoyées par la veuve et expédiées à chacun des membres du Comité.

Ceux-ci se réunissent devant la grille du Palais de Justice et se dirigent ensuite vers Notre-Dame, où la pompe

funèbre a lieu ; un maître des cérémonies les conduit alors en avant du transept de gauche et de la partie destinée à la presse, et leur indique le banc qui leur est destiné (septembre 1878).

Projet de fête au Trocadéro. — M. Charles Valois appelle l'attention du Comité sur les fêtes que certaines Sociétés organisent dans la vaste salle du Trocadéro, au profit de leur caisse des retraites. Les résultats en sont extrêmement fructueux, et il pense que notre Société devrait essayer de donner une représentation qui puisse apporter quelques ressources à ses vieillards.

On convient que M. Charles Valois voudra bien tenter une démarche pour obtenir la salle des fêtes avant que l'Exposition n'ait fermé ses portes (22 octobre 1878).

La réponse, apportée le 28 octobre, est favorable au projet. M. le Commissaire général donne son adhésion à la matinée littéraire et musicale qui pourrait être organisée au profit de notre caisse des retraites, et M. Valois poursuivra la mission qu'il a acceptée en se rendant au Ministère de l'Agriculture et du Commerce, ainsi que chez M. Berger.

M. Édouard Montagne s'adjoint à M. Valois pour les démarches multiples qui doivent amener un bon résultat.

D'autres membres encore se chargent de décider les principaux artistes de Paris à paraître dans la fête qu'on voudrait rendre solennelle.

Le 4 novembre, il est donné communication des résultats obtenus. La salle du Trocadéro est promise et retenue

jusqu'au jour de la fermeture de l'Exposition. Ce n'est que le lendemain, quand elle sera déserte, quand le public n'entrera plus dans l'enceinte payante, qu'elle pourra seulement être mise à la disposition des gens de lettres.

Après un résumé de M. Emmanuel Gonzalès, sur les préparatifs jusqu'ici réalisés, M. Oscar Comettant déclare qu'un orchestre de concert coûterait à lui seul 5,000 francs, et, comme la salle du Trocadéro, construite pour des réunions d'été, est froide en novembre, les grands chanteurs refusent de s'y faire entendre; d'autre part, quand l'Exposition sera fermée, le public aura perdu instantanément l'habitude de s'y rendre et ne répondra plus à l'appel qui lui sera fait ; mais que ce soit au Trocadéro ou ailleurs, son concours personnel reste assuré à la Société.

M. Pierre Zaccone affirme que M. Berthelier consent à paraître dans la représentation.

M. Henri de Lapommeraye s'est assuré de M. Dumaine et de Mme Marie Laurent pour une scène de *Lucrèce Borgia;* M. Victor Koning refuse toute autorisation à Mlle Granier ; mais Mlle Girard accepte si son directeur y consent.

M. Eugène Paz apporte le bon vouloir de M. Faure, si la fête a lieu dans une autre salle que celle qu'on désigne.

M. André Theuriet déclare que Mlle Broisat offre l'appui de son talent sans condition.

M. Tony Révillon confirme le consentement de Mme Marie Laurent ; il a les pouvoirs de Mlle Périga, en y ajoutant ceux du capitaine Voyer, un pianiste de grande valeur.

M. François Coppée propose MM. Worms et Mounet-Sully, qui sont dès maintenant à la disposition de la Société. Il espère obtenir le consentement de Mme Sarah Bernhardt.

Ce ne sont pas les éléments qui manquent à la fête projetée.

Cependant, M. Belot, quoique partisan d'améliorer les ressources de la Société par une cérémonie de ce genre, donnée chaque année, est d'avis qu'il ne faut rien risquer au Trocadéro et qu'il convient de tout remettre à une époque meilleure.

Il est appuyé par M. Félix Jahyer, qui désigne, soit le Châtelet, soit le Théâtre-Lyrique comme favorables à une audition musicale et littéraire dans la seconde quinzaine de janvier.

Le Comité se rend à ces objections et prie l'orateur de devenir l'impresario d'une représentation théâtrale dont on puisse parler dans le monde éclairé.

L'entreprise était difficile, si l'on en juge par les résultats définitifs; car, après quelques timides tentatives, le commissaire organisateur ne parla plus de la fête, et le Comité l'oublia lui-même.

M. Gourdon de Genouillac dépose, le 2 décembre 1878, un projet de registre matricule de la Société des gens de lettres, dont on ordonne le renvoi à la commission d'administration.

Sur la proposition de M. Édouard Montagne, M. le Délégué est invité à se procurer les portraits de M. le marquis de Pommereu, de M. Régis Allier et de M. Germain Hervé, pour les placer dans la salle des séances, à côté des anciens bienfaiteurs de la Société, MM. de Salvandy et Taylor.

Statue a George Sand. — Un Comité s'est formé pour élever à La Châtre (Indre) une statue à George Sand; il sollicite, par l'intermédiaire de M. Decourteix, sociétaire, la coopération de la Société en faveur de la souscription qui vient d'être ouverte.

On répond à M. Decourteix qu'un autre Comité, plus ancien que celui qu'il représente, s'est formé dans le but d'élever, à Paris, une statue à George Sand, et que la Société se réserve pour cette souscription (16 décembre 1878).

Néanmoins, le moment paraît opportun pour demander à M. Plauchut, Secrétaire de la commission parisienne, ce que devient le premier projet.

M. Plauchut, ayant déclaré, le 6 janvier 1879, que la souscription de Paris était suspendue pour longtemps, sinon pour toujours, le Comité décide qu'une somme de 100 francs sera de nouveau versée à La Châtre.

M. Émile Zola ayant fort maltraité les écrivains de son temps, dans la chronique parisienne d'un journal russe, M. Adolphe Belot, l'un des plus critiqués, s'empresse de rééditer *Mademoiselle Giraud ma Femme*, précédée d'une ancienne appréciation de M. Zola comme préface. Mais, ne voulant pas être soupçonné de spéculation, il offre à la caisse des secours les 500 francs à provenir de l'édition (13 janvier 1879).

M. Anatole de la Forge, Directeur de la presse au Ministère de l'Intérieur, annonce que M. le Ministre, sur la demande et après démarche de M. Charles Valois, vient d'accorder à la Société des gens de lettres une allocation

de 3,000 francs pour subvenir en partie aux travaux de publication du Congrès littéraire de 1878 (20 janvier 1879).

Le solde de ce Congrès, arrêté au 23 septembre 1878, s'élevait au chiffre débiteur de 2,307 fr. 26 c. ; grâce à cette libéralité du Ministre, il devenait créditeur de 692 fr. 74.

M. Alphonse Baudouin invite le Comité à tenter auprès des Compagnies de chemins de fer une démarche à l'effet d'obtenir le transport gratuit des sociétaires convoqués aux assemblées générales (20 janvier 1879).

Le 3 février 1879, un membre dépose une proposition ainsi conçue :

1° La demande d'un candidat pour sa réception dans la Société des gens de lettres sera regardée comme nulle et non avenue, si ce candidat est âgé de plus de cinquante ans ;

2° Il ne sera fait d'exception à cette mesure qu'au cas où un homme de lettres ayant des titres exceptionnels par sa réputation serait reçu d'acclamation par le Comité.

Les dames mariées, se trouvant en tutelle par le fait de la loi et les sommes par elles touchées à la caisse de la Société pouvant être réclamées par les maris, le Comité décide (10 février 1879) que les autorisations de ceux-ci seront exigées lors des demandes d'admission.

M. Emmanuel Gonzalès sollicite un congé pour le lundi 17 février 1879, à l'occasion du mariage de sa fille aînée avec M. Henri Guérard. Le Comité, afin de pouvoir assister

lui-même à la cérémonie nuptiale, remet au mardi 18 février sa séance hebdomadaire.

Le mercredi 9 mai 1883, M. Gonzalès demandait un nouveau congé, mais cette fois pour un deuil éternel, afin de conduire à sa dernière demeure cette même fille si charmante dont nous admirions tous l'éclatante beauté; elle était décédée subitement le 6 mai, à l'âge de trente-quatre ans, laissant à son époux désolé un fils de quelques jours, dont la naissance longtemps attendue avait été le signal d'une indicible joie, traversée presque aussitôt par le plus épouvantable de tous les malheurs.

Notre cher et sympathique Délégué, déjà cruellement éprouvé par la mort de sa compagne, survenue le 23 février 1880, n'avait pas encore épuisé toutes les coupes d'amertume que la Providence réservait à son honorable vieillesse.

Le Comité reçoit un appel du journal *la Chanson* qui, avec le concours de toutes les sommités de la presse, organise une souscription dans le but d'élever une statue au poète Béranger.

M. Edmond About est désigné comme délégué de la Société.

Proposition de M. Charles Tellier. — M. Charles Tellier offre au Comité de verser sa part de bénéfices à provenir de l'affaire industrielle du *Frigorifique* dans la caisse sociale, si la Société peut obtenir de ses membres la publicité qui lui est nécessaire pour assurer sa réussite.

On répond par un accusé de réception, avec regret de ne pouvoir servir M. Tellier en cette occasion, le concours

qu'il réclame étant divisé jusqu'à l'infini, dans tous les cas hors de la portée et de la volonté du Comité (24 février 1879).

L'auteur de la proposition revient à la charge le 10 mars suivant et il obtient au moins qu'une commission soit nommée pour examiner la question.

Le 24 mars 1879, M. Charles Valois lit un rapport d'autant plus favorable que les bénéfices à encaisser par la Société ne seraient pas inférieurs à un million de francs. Après une discussion générale, l'affaire est renvoyée à la commission et au conseil judiciaire qui se réuniront, conjointement avec M. Tellier, dans la huitaine, pour prendre une résolution.

Enfin, Me Huard, le 31 mars, rend compte des résolutions qui ont été prises au sein du conseil judiciaire et qui recommandent l'abstention complète dans cette affaire, peut-être excellente, mais tout à fait en dehors des lettres.

Congrès littéraire international de Londres. — M. Frédéric Thomas adresse une proposition de programme pour le Congrès littéraire qui aura lieu dans le cours du mois de juin 1879, à Londres.

Après une courte discussion, le Comité décide que la commission des traités internationaux se réunira à l'Association littéraire internationale, pour s'entendre avec elle au sujet du Congrès (15 avril 1879).

Le 21 avril, M. Adolphe Belot rend compte de cette séance : les représentants du Comité ont été reçus avec cordialité et déclarés, dès maintenant, partie intégrante de l'Association. En cette qualité, ils prendront part au

Congrès de Londres et les invitations seront faites au nom de M. Edmond About, Président du Comité.

Les délégués chargés de représenter la Société des gens de lettres sont nommés dans la séance du 12 mai. Une somme de 1,500 francs sera mise à leur disposition.

Le 3 juin, M. Adolphe Belot annonce qu'il est désigné, conjointement avec M. Jules Claretie, pour représenter la Société des auteurs dramatiques.

Sur la proposition de quelques membres, un septième délégué est désigné pour se joindre à ses collègues.

Le précédent crédit de 1,500 francs est porté à 2,500 francs. Sur cette somme, 250 francs seront remis à chacun des sept délégués ; le surplus pourvoira aux dépenses imprévues et à l'impression des rapports.

Le Congrès a lieu du 9 au 16 juin, sous la présidence d'honneur de M. Victor Hugo et sous la présidence effective de MM. Edmond About, Blanchard Jerrold, Ferdinand de Lesseps et Torrès Caïcédo.

Le Comité de la Société des gens de lettres avait désigné, pour le représenter, MM. Adolphe Belot, Jules Clère, Louis Collas, Constant Guéroult, Charles Joliet, Édouard Montagne et Eugène Paz. Ce dernier, retenu par la maladie d'un de ses enfants, ne put se joindre à ses collègues.

Le Congrès tint quatre séances, qui toutes eurent lieu dans le local de la *Society of Arts*, John strett, Adelphi.

La langue officielle du Congrès était la langue française ; mais les orateurs restaient libres de s'exprimer dans leur langue nationale. Trois ou quatre Anglais usèrent de cette faculté, et leurs discours furent résumés et traduits immédiatement.

Les résolutions suivantes furent arrêtées :

1° Le droit exclusif d'autorisation de traduction appartient à l'auteur de l'œuvre originale, au même titre et pour le même délai que le droit d'autorisation de reproduction, sous cette réserve que la traduction autorisée devra être entièrement publiée dans un délai de cinq ans, à partir de la publication de l'œuvre originale.

Pour que la protection de ce droit soit assurée, il suffira d'avoir accompli, dans le pays où l'œuvre originale aura été publiée pour la première fois, les formalités d'usage.

2° L'adaptation d'une pièce ne peut être faite sans l'autorisation de l'auteur.

L'adaptation d'un roman à la scène est interdite sans le consentement de l'auteur de l'œuvre originale.

3° L'assemblée décide que le troisième Congrès, celui de 1880, aura lieu à Lisbonne.

Au Congrès de Londres, l'Association littéraire internationale n'ayant compris dans les quinze membres français élus aucun des délégués du Comité des gens de lettres, M. Adolphe Belot essaye d'expliquer, dans la séance du Comité (30 juin 1879), les motifs de cette exclusion : la commission des traités internationaux de la Société des gens de lettres faisant partie de droit du Comité exécutif de l'Association littéraire internationale, il n'y avait pas lieu de soumettre au vote le nom de ses membres.

Après discussion, le Comité, regrettant vivement le malentendu qui s'est produit à Londres, lors de la formation de la liste par l'Association littéraire internationale, passe à l'ordre du jour.

Et le 7 juillet, considérant qu'une somme de 2,500 francs a été précédemment votée pour faire face aux dépenses du Congrès de Londres, il décide que le disponible sera réparti entre les six délégués qui y ont assisté.

Comme conclusion, M. le Ministre le l'Instruction

publique adresse au siège de la Société onze palmes d'officier de l'Instruction publique et quatorze palmes d'officier d'Académie pour que la distribution en soit faite aux titulaires par M. le Délégué [1].

M. Gourdon de Genouillac rappelle que la création d'un registre matricule, arrêtée par le Comité depuis longtemps, n'a pas encore été mise à exécution. M. le Délégué est prié de faire dresser ce registre dans le plus bref délai (12 mai 1879).

« Contes de toutes les Couleurs ». — M. Dentu, éditeur de la Société des gens de lettres, tenu, par un article de son nouveau traité, de publier chaque année une œuvre collective de la Société, au profit de la caisse des retraites, lance le volume intitulé : *Contes de toutes les Couleurs*. (14 juillet 1879).

A cette occasion, le Comité décide que la matière des volumes à venir, de même que celui qui vient de paraître, sera fournie par ses propres membres.

Décès de M. le baron Taylor. — M. le baron Taylor, le plus modeste et le plus efficace des bienfaiteurs de la Société, s'éteint le 6 septembre 1879, à midi, dans cet appartement du n° 62 de la rue de Bondy qu'il habitait depuis de si longues années.

Aucune existence ne fut mieux remplie que celle de ce

[1] Sur ce nombre, trois des premières concernent M. Emmanuel Gonzalès, Auguste Maquet et Fréderic Thomas ; six des secondes sont attribuées à MM. Adolphe Belot, Jules Claretie, Jules Clère, Constant Guéroult, Charles Joliet et Jules Lermina.

vieillard auguste, qui consacra ses facultés et sa vie tout entière au soulagement des malheureux. Il n'était pas nécessaire de solliciter sa bienveillance qui venait hardiment vous trouver quand il avait appris qu'elle était nécessaire, et le nombre incalculable des créatures qui, dans toutes les professions, lui doivent quelque reconnaissance, atteste sa prodigieuse bonté.

Isidore-Justin Séverin, baron Taylor, né le 15 août 1789, à Bruxelles, appartenait, par son père, à une famille d'origine anglaise, naturalisée en France, et, par sa mère, à celle des Walvein, qui ont joué un rôle dans l'histoire de la Flandre.

Il fit ses études à Paris et se prépara d'abord à l'École Polytechnique; mais ses goûts le portaient plutôt vers les arts et la littérature, et il étudia le dessin sous le peintre Suvé.

A dix-huit ans, il vivait modestement de son crayon et de sa plume. Ses articles de critique étaient bien accueillis dans les journaux du temps.

Échappé une première fois à la conscription en 1810, à cause de la délicatesse de sa santé, il fut repris l'année suivante. Il put se racheter et entreprit son premier voyage d'exploration artistique à travers la Flandre, une partie de l'Allemagne et de l'Italie.

De retour en France, au milieu des derniers désastres de l'Empire, il s'enrôla dans les gardes mobiles, où son titre de neveu d'un général lui valut d'abord le grade de sous-lieutenant.

Dès la première rentrée des Bourbons, M. le baron Taylor embrassa leur cause. Admis dans la garde royale, il obtint au concours une place de lieutenant dans la compagnie d'artillerie dite de Wagram. C'est à cette époque

que, mêlant la passion de la littérature dramatique à celle des arts, il composa les cinq pièces de théâtre dont nous donnons plus loin les titres.

Consacrant tous ses congés à des voyages, il parcourut successivement, suivant un plan arrêté, l'Allemagne (1816), la Hollande (1817), l'Angleterre (1818).

Il fit la campagne d'Espagne à la fois en soldat et en artiste.

Chargé, comme officier d'état-major et aide de camp du général d'Orsay, de plusieurs missions importantes ou difficiles, mis fréquemment à l'ordre du jour et nommé capitaine à la fin des hostilités, il avait, au milieu de ces occupations et de ces dangers, recueilli de nouveaux matériaux destinés à prendre leur place à côté de ceux qu'il avait amassés jusque-là, et dont il avait même commencé la publication. Il quitta l'armée avec le grade de chef d'escadron, pour se livrer à ses travaux artistiques et littéraires[1].

D'honorables préoccupations ou des fonctions utiles vinrent plus d'une fois l'en distraire. Jaloux d'arrêter les dévastations de la bande noire de 1818 à 1830, il obtint des Chambres, par une suite de pétitions, la restauration de nos principaux monuments du moyen âge. Nommé en 1824,

[1] Voici, d'ailleurs, les états de services du baron Taylor, tels qu'ils ont été publiés dans le *Moniteur de l'Armée* (11 septembre 1871) ; ils établissent une carrière militaire, non seulement brillante, mais régulièrement suivie jusqu'au bout.

« En 1814, faisant partie des volontaires de la garde nationale, il se distingua, le 30 mars, à la défense de Paris ; en raison de sa belle conduite dans ces circonstances, il fut proposé pour le grade de sous-lieutenant.

« Quelques mois après, le 16 juin 1814, il entra dans les gardes du corps de la compagnie de Wagram (artillerie) et fut nommé lieutenant le 16 juin 1815 ; il était aide de camp du général comte d'Orsay ; le 18 septembre 1816, il passait lieutenant de cavalerie ; le 20 janvier 1819, lieutenant au

Commissaire royal de la Comédie-Française, il y introduisit le soin, jusque-là inconnu, de la mise en scène et de la perspective théâtrale, et osa tenter un rapprochement entre deux écoles rivales arrivées au plus haut point de lutte et d'animosité. C'est à lui seul que le public dut la reprise, si longtemps refusée, du *Mariage de Figaro*, et M. Victor Hugo sa première représentation d'*Hernani*. Trois ans plus tard, le Gouvernement de Charles X l'envoyait en Égypte pour traiter de l'acquisition des obélisques de Loucqsor et des plus rares curiosités de notre musée égyptien.

La négociation ne fut terminée que dans un second voyage, après l'avènement de la dynastie de Juillet.

Au retour du premier, pendant lequel il n'avait dépensé que 17,000 francs sur 100,000 qui lui étaient alloués, il remit scrupuleusement 73,000 francs au Gouvernement nouveau. Le roi Louis-Philippe confia aussi au baron Taylor d'importantes missions, telles que celle de retrouver en Espagne les chefs-d'œuvre que les Alliés nous avaient enlevés ou de recueillir en Angleterre le musée Standish.

Cependant, il reprenait de temps en temps, dans l'intérêt de ses travaux, des excursions en Italie, en Grèce, en Turquie, en Asie mineure, en Syrie, en Égypte et sur les côtes d'Afrique, et rapportait chaque fois de nouvelles

corps royal d'état-major, par suite de concours, et, le 14 septembre de la même année, il était nommé à l'état-major du général de Lauriston. »

Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1822, puis officier en 1833, le baron Taylor, qui figure encore comme capitaine d'état-major sur l'*Annuaire militaire*, fut promu au grade de commandeur le 1er mai 1837.

Après être entré un instant dans l'armée avec le grade de chef d'escadron au corps royal d'état-major le 28 juillet 1843, il fut admis à la retraite le 2 janvier 1846.

Lorsqu'en 1848, le baron Taylor se vit dépossédé de ses autres pensions, il conserva celle de chef d'escadron d'état-major et celle du Commissaire royal près le Théâtre-Français.

richesses archéologiques ou des objets de curiosité qui ont pris place dans les galeries de Versailles, du Louvre et de nos divers musées.

M. Taylor a encore attaché son nom, en France, à la création de ces Sociétés de secours mutuels destinées à soutenir les *artistes dramatiques* (1840), les *artistes musiciens* (1843), les *artistes peintres*, *sculpteurs*, *architectes*, *graveurs*, *dessinateurs* (1844), les *inventeurs* et *artistes industriels* (1849), les *membres de l'enseignement* (1859), et dont la bienfaisante organisation lui a assuré un juste renom de philanthropie.

Dans l'espace de trente-neuf ans, il a, par l'activité de son initiative et de ses démarches, doté les Associations ci-dessus mentionnées, ainsi que la *Société des gens de lettres* et la *Société des auteurs et compositeurs dramatiques*, d'une somme de 9,223,318 francs, sur lesquels 35,625 francs proviennent de ses propres libéralités.

Il fut le Président perpétuel des cinq Associations qu'il avait fondées et dont il dirigea chaque année les séances solennelles.

Les ouvrages de M. Taylor, dont certaines parties touchent d'assez près à l'art pour avoir pu figurer aux Salons de 1824 et 1827, et lui mériter, cette dernière année, une médaille d'or comme dessinateur, résument cette immense quantité de faits et de renseignements artistiques recueillis dans tant de lieux.

Il faut citer d'abord les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* (1820-1854, in-folio), vaste collection encore inachevée, entreprise avec la collaboration littéraire de MM. de Cailleux et Nodier, et le concours artistique d'Isabey, de Géricault, de MM. Ingres, Viollet-le-Duc, Dauzats, etc., la première publication qui ait adopté

la gravure lithographique et qui doit offrir, dans l'ensemble de ses vastes séries, la topographie, l'histoire et les souvenirs artistiques de tous les départements français rattachés à la circonscription de nos anciennes provinces.

Viennent ensuite : *Voyage pittoresque en Espagne, en Portugal et sur la Côte d'Afrique, de Tanger à Tétouan* (1826 et suiv., in-4); *La Syrie, l'Égypte, la Palestine et la Judée* (1837 et suiv., in-4), considérées sous leur aspect historique, archéologique, descriptif et pittoresque; *Pèlerinage à Jérusalem* (1841) ; *Voyage en Suisse, en Italie, en Sicile, en Angleterre, en Écosse, en Allemagne, en Grèce*, etc. (1843); les cinq pièces de théâtre dont nous avons parlé plus haut, drames et comédies : *Bertram* ou *Le Château de Saint-Aldobran, Le Délateur, Ismaïl et Marie, Le Chevalier d'Assas, Amour et Étourderie* (1815-1821); les *Annuaires* des cinq Associations qu'il a fondées, publiés régulièrement sous sa direction, etc.

M. Taylor avait été nommé membre libre de l'Académie des Beaux-Arts en 1847, en remplacement du comte de Clarac.

Il était membre de la Société des auteurs dramatiques, ancien inspecteur général des Beaux-Arts (1838), ancien sénateur (1869), membre de l'Institut, etc., etc.

Indépendamment de ses grades dans la Légion d'honneur (il était grand-officier du 6 février 1877), le baron Taylor possédait encore le titre de *commandeur de l'ordre Auratæ militæ de la Cour de Rome;* de *commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique* (*Espagne*); de *membre de première classe, décoré de l'ordre en brillants du Nicham-Iftikar*, de la *Sublime-Porte;* de la *croix en brillants de Gustave Wasa* (*Suède*); de *commandeur de l'ordre du Danebrog* (*Danemark*); de *chevalier de l'ordre de Léopold* (*Belgique*).

Comme on devait s'y attendre, les obsèques du baron Taylor furent magnifiques et dignes de cet homme illustre, dignes du savant, du lettré, du bienfaiteur des artistes et des gens de lettres, qui tous avaient voulu venir lui dire le suprême adieu.

Foule immense, foule admirable qui s'était formée à la maison mortuaire, grossissant de minute en minute, malgré une pluie battante, et que l'on retrouvait tout aussi compacte aux abords et à l'intérieur de l'église Saint-Eustache où devait avoir lieu la cérémonie funèbre.

Dès neuf heures et demie, le corps avait été déposé dans une magnifique chapelle ardente, installée sous la porte cochère de la maison mortuaire.

Une immense tenture ornait l'entrée principale.

Le cercueil se trouvait placé sur un lit de parade, décoré d'écussons au chiffre du défunt et éclairé par vingt-quatre flambeaux funéraires.

A droite, deux sœurs de charité ; à gauche, un vicaire de la paroisse de Saint-Martin, récitaient les prières des morts.

La chapelle était décorée avec goût. Au fond d'une seconde tenture noire, semée d'étoiles d'argent et d'or, se détachait une croix blanche.

Sur les côtés s'étendaient de longues draperies frangées d'argent.

A dix heures commença le défilé des diverses Sociétés et des artistes de tous les théâtres de Paris, qui apportaient d'immenses couronnes d'immortelles et de fleurs naturelles. Elles portaient toutes l'inscription : *Au baron Taylor*.

Un détachement de cent cinquante hommes du 24e régiment de ligne, commandé par un capitaine, vint prendre

place pour rendre au défunt les honneurs militaires qui lui étaient dus.

Une escouade de gardiens du dixième arrondissement, avec leur officier de paix, assurait le service de la police.

Le cortège quitta la maison mortuaire à onze heures dix minutes dans l'ordre suivant :

Une escouade de gardiens de la paix, les tambours du 24e régiment, la musique de la garde républicaine qui se fit entendre pendant le trajet, le char attelé de quatre chevaux et chargé de plus de cinquante couronnes.

Les couronnes et les bouquets se trouvaient en si grand nombre qu'on dut en placer la majeure partie dans un fourgon spécial.

On suivit la rue de Bondy, la rue de Lancry, le boulevard Saint-Martin, le boulevard de Sébastopol et la rue Turbigo.

Le deuil était conduit par MM. le baron Taylor fils et Walwein, gendre du défunt.

Le Gouvernement avait désigné, pour le représenter, M. Turquet, sous-secrétaire d'État au Ministère des Beaux-Arts, et M. Paul de Saint-Victor; le Président de la République, M. le général Pittié.

Les membres du Comité de la Société des gens de lettres avaient noms : Frédéric Thomas, Édouard Thierry, Jules Simon, Emmanuel Gonzalès, Michel Masson, Eugène d'Auriac, Adolphe Belot, Jules Clère, Germond de Lavigne, Constant Guéroult, Charles Joliet, Kaempfen, Gabriel de la Landelle, Édouard Montagne, Eugène Muller et Victor Rozier.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Delaborde, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts; Auguste Maquet, Président de la Société des auteurs et com-

positeurs dramatiques; Derval, Président de la Société des artistes dramatiques; Colmet-d'Aage, Président de la Société des musiciens; Tresca, directeur du Conservatoire des arts et métiers, Président de la Société des inventeurs et des artistes industriels; Alexandre Dumas fils, Édouard Thierry, au nom de la Société des gens de lettres, et M. Huet, professeur, membre de la Société de l'enseignement.

Sur tout le parcours du cortège, une foule recueillie et sympathique stationnait le long des trottoirs.

A midi précis, le cortège arriva devant l'église déjà remplie depuis dix heures et demie, au point qu'un grand nombre d'invités ne purent se rendre aux places qui leur étaient assignées.

Les différentes corporations étaient rangées ainsi qu'il suit : *Institut, Artistes dramatiques, musiciens, peintres et sculpteurs, inventeurs et artistes industriels, membres de l'enseignement, conseil médical, conseil judiciaire, Société des gens de lettres, Société des auteurs et compositeurs dramatiques, Institut protecteur de l'enfance, Société des sauveteurs de la Seine, conseil du rite écossais, Société des enfants de Lutèce, Société des enfants du Nord.*

L'église et le portail, tendus de draperies noires, étaient semés de palmes vertes.

Le cénotaphe s'élevait au milieu de la nef, recouvert de velours avec broderies d'argent et écussons. A chacun de ses coins se trouvait une statue en marbre blanc représentant *la Foi*, *la Charité*, *l'Espérance* et *la Religion.*

La messe fut dite par M. l'abbé Legrand, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, archidiacre; l'absoute, par un évêque *in partibus*, dont le nom n'a pu nous être donné.

La partie musicale comprenait la messe de Cherubini, chantée par M. Talazac, les chœurs de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, accompagnés par l'orchestre de l'Opéra, des airs de musique religieuse exécutés par la garde républicaine, sous la direction de M. Sellenick.

Après le service religieux, le cortège se reforma et gagna le cimetière du Père-Lachaise, en suivant la rue Turbigo, la place de la République, le boulevard Voltaire et la rue de la Roquette.

La pluie avait cessé et la foule s'échelonnait sur le parcours plus compacte que le matin.

Au cimetière, où le corps fut déposé dans un caveau provisoire, les discours furent prononcés par M. Delaborde, au nom de l'Institut; par M. Jules Simon, au nom des lettres; par M. Auguste Maquet, au nom des auteurs dramatiques; par M. Édouard Thierry, au nom de la Société des gens de lettres; par M. Frédéric Thomas, au nom des amis du défunt; par M. Derval, pour les Associations fondées par le baron Taylor; par M. Colmet d'Aage, au nom des artistes musiciens; par un dignitaire de la franc-maçonnerie, au nom du rite écossais; puis par un vice-président de la Société des membres de l'enseignement, au nom de l'Association.

M. Alexandre Dumas, sollicité de prendre la parole, dut se récuser n'étant pas suffisamment préparé.

A cinq heures, la cérémonie était terminée et la foule quittait le cimetière, jetant un regard attendri sur la tombe du grand philanthrope qui s'appelait le baron Taylor.

Dans sa séance du 13 octobre 1879, le Comité reçut la visite de MM. Paul Lacroix et Frédéric Thomas, exécuteurs testamentaires de l'illustre défunt; ils annonçaient que les divers Comités des Sociétés fondées par M. le baron Taylor

avaient nommé des délégués chargés de se réunir le lendemain, rue de Bondy, n° 68, afin de discuter les moyens d'une souscription publique destinée à élever un monument funèbre à leur fondateur. Mais, tout en se déclarant heureux si la Société des gens de lettres consentait à désigner deux délégués pour la réunion, ils devaient avouer, par scrupule, que la commission des auteurs dramatiques, après avoir voté sa quote-part à la souscription, refusait d'y assister.

Après cette communication, et ces messieurs s'étant retirés, le Comité décida à l'unanimité qu'il imiterait le conduite des auteurs dramatiques, mais qu'une somme da 3,000 francs serait versée, au nom de la Société, pour sa souscription dans l'exécution du monument.

Nouveau mode de comptabilité. — M. Victor Rozier qui, sur sa demande, avait été chargé de réformer la tenue des écritures suivant un mode plus rationnel de comptabilité, annonce qu'il a terminé son travail et demande à l'expliquer (6 octobre 1879).

Le Comité ordonne le renvoi préalable au conseil judiciaire, avant toute discussion, pour connaître son avis.

Cet avis étant favorable, le nouveau mode de comptabilité est adopté et des remerciements sont votés à M. Victor Rozier pour son long et remarquable travail (13 octobre 1879).

Le Comité décide, à la date du 15 décembre 1879, la frappe d'une médaille en argent dont chaque membre du Comité recevra un exemplaire, aussitôt après son élection.

Sur la face seront inscrits les mots : *Société des gens de lettres, fondée en 1838 ;* au centre : *Comité*. Sur le revers, au centre, le nom du titulaire ; et, au-dessous, le millésime des années pendant lesquelles il doit siéger.

M. Arsène Houssaye soumet en projet la construction d'un hôtel à l'usage de la Société. Dans le cas où cet hôtel serait construit, l'auteur de la proposition ferait hommage à la Société d'un petit groupe d'objets ayant appartenu à Molière.

Le Comité vote des remerciements à M. Arsène Houssaye et nomme une commission chargée de s'entendre avec lui.

Cette commission transmet son rapport le 5 juillet et conclut à l'acquisition, dans les meilleures conditions possibles, d'un terrain appartenant à la Ville.

Néanmoins, avant de se rendre aux conclusions, on prie la commission de s'adjoindre un architecte et de s'enquérir des terrains disponibles et favorables à l'usage qu'on leur destine, puis de rapporter la question mûrement étudiée.

M. Arsène Houssaye, inquiet du long silence qui suit cette délibération, rappelle sa proposition le 8 novembre 1880, et M. Augustin Challamel répond qu'après avoir minutieusement cherché, l'architecte n'a trouvé que des terrains d'un prix inabordable et qu'il convient d'attendre une bonne occasion pour donner à l'affaire la suite qu'elle comporte.

Dans la séance suivante, M. de Bellecombe propose, puisque les emplacements sont d'un prix si élevé sur la rive droite, de chercher sur la rive gauche un terrain

propre à construire ; mais on lui fait observer que la valeur n'est pas moins considérable sur une rive que sur l'autre. Un membre alors offre son concours pour traiter d'une maison située dans le quartier de la Bourse, et que son propriétaire actuel ne peut continuer d'édifier, par pénurie.

On accepte cette conclusion, et, dès lors, on n'entend plus parler du projet.

Le 6 mai 1880, M. Ferdinand de Lesseps organise une conférence dans le théâtre du Vaudeville, au profit de la caisse des retraites, et donne ainsi par son généreux concours une somme de 7 ou 800 francs, pour la caisse des retraites.

Orphelinat des Arts. — Dans la séance du 14 juin 1880, Mmes Henri Gréville, Édile Riquier et Léontine Beaugrand sont introduites.

Ces dames viennent expliquer le but d'une fondation qui, sous le nom d'*Orphelinat des Arts*, doit être une maison d'éducation pour les filles des littérateurs et des artistes décédés.

La Comité les assure de ses plus vives sympathies et décide, le 21 juin, qu'une somme de 960 francs, représentant quatre parts de membres fondateurs à 240 francs l'une, sera versée à l'œuvre.

Plus tard, et sur l'invitation de Mme Marie Laurent, MM. Henri Martin et Edmond About sont désignés à l'unanimité comme membres honoraires du Comité consultant de l'œuvre.

Le volume collectif publié par M. Dentu sous le titre : *En petit Comité*, est mis en vente (juin 1880).

Convention littéraire franco-espagnole. — Une convention, pour la garantie de la propriété des œuvres de littérature et d'art, est signée, le 16 juin 1880, entre la France et l'Espagne.

Cette convention, soumise à l'approbation des Chambres françaises, est votée à l'unanimité.

Cette convention, destinée à remplacer celle du 15 novembre 1853, consacre, au profit des auteurs et compositeurs français et espagnols, des dispositions nouvelles dont les principales sont la suppression de la formalité du dépôt et de l'enregistrement, la prolongation de la durée du droit de propriété et l'assimilation complète du droit de traduction au droit de propriété sur l'œuvre en langue originale.

Les plus importantes conditions de ce nouveau traité sont, tout d'abord, la suppression entre la France et l'Espagne des formalités auxquelles les écrivains étaient obligés pour protéger leur propriété.

Les œuvres françaises en Espagne, les œuvres espagnoles en France, seront désormais également et réciproquement protégées ; elles jouiront dans le pays étranger des avantages qui leur sont attribués dans le pays d'origine, et les auteurs auront le même recours légal contre toute atteinte portée à leurs droits que si cette atteinte avait été commise dans leur propre pays.

Ce recours pourra être exercé toutes les fois que des articles de littérature, nouvelles, romans, articles de critique et de chronique auront été reproduits ou traduits sans l'autorisation de l'auteur ou de ses ayants droit.

La traduction ou l'adaptation d'œuvres d'auteurs vivants ou d'œuvres appartenant à des ayants droit dans la limite de cinquante ans après la mort de l'auteur, ne pourra non plus être faite sans l'autorisation du propriétaire, et, en résumé, aucune œuvre appartenant dans un pays à son auteur, ou à sa famille, ou à un cessionnaire légal, ne pourra dans l'autre pays être imprimée, vendue, exportée ou importée, s'il n'y a pas autorisation de l'auteur ou de ses ayants droit.

L'échange régulier et la promulgation de cette convention devant avoir lieu dans un court délai, puisque la convention antérieure expire dans la première quinzaine du mois d'août 1880, le Comité de la Société des gens de lettres a dû se préoccuper d'organiser tout aussitôt la protection en Espagne des droits de ses sociétaires.

C'est également ce que va faire la Société espagnole des « Ecrivains et Artistes », à qui il importera avant tout d'organiser autour d'elle la surveillance et l'exercice de ses droits sur la reproduction. Cette organisation s'effectuera sur le modèle de celle de la Société des gens de lettres de Paris. Un des hommes distingués de l'administration espagnole et de la presse, M. Carlos de Ochoa qui, d'accord avec le Comité, voudra bien se charger de représenter en Espagne les intérêts littéraires français, est venu tout dernièrement à Paris, a étudié attentivement les formes et la marche de notre administration et communiquera ces renseignements à ses confrères de Madrid. Avant peu de temps, les deux Sociétés fonctionneront suivant les mêmes bases et il existera entre elles une réciprocité analogue à celle qui consacre désormais entre les deux Gouvernements la convention échangée.

Les sociétaires ne peuvent être assurés de la protec-

tion de leurs droits par le Comité que s'il en est tout particulièrement chargé par eux. Le Comité remettra donc à son représentant à Madrid un catalogue des œuvres reproductibles par voie de traduction, et les œuvres de nos sociétaires ne seront inscrites sur ce catalogue que s'il en est fait spécialement apport à la Société, ainsi qu'il est dit par l'article 45 des statuts et dans les formes précisées par les articles 34 et suivants pour la reproduction.

Le représentant à Madrid traitera donc avec les éditeurs, les journaux et les écrivains espagnols, pour le compte de la Société des gens de lettres, avec cette distinction que l'auteur sera appelé à confirmer l'autorisation que le Comité aura donnée et à déterminer par lui-même la durée du droit de traduction concédé, ainsi que les conditions matérielles de cette autorisation.

Comme en matière de reproduction, le représentant conclura les traités, percevra le prix déterminé, pour en tenir compte au Comité, et surveillera toute violation des droits des sociétaires inscrits à son catalogue, toute traduction ou adaptation illicite, afin de poursuivre devant le juge compétent, et avec l'autorisation du Comité, la répression du tort fait au sociétaire propriétaire de l'œuvre reproduite, traduite ou adoptée sans autorisation. Il en sera fait autant à Paris, pour les intérêts des écrivains espagnols.

Il est bien entendu que les sociétaires qui, suivant la faculté qui leur est reconnue par l'article 45 de nos statuts, voudraient administrer eux-mêmes leurs droits d'autoriser la traduction ne pourraient réclamer le concours du représentant du Comité pour traiter en leur nom, ou pour surveiller ou réprimer l'usage illicite qui serait fait de leur propriété.

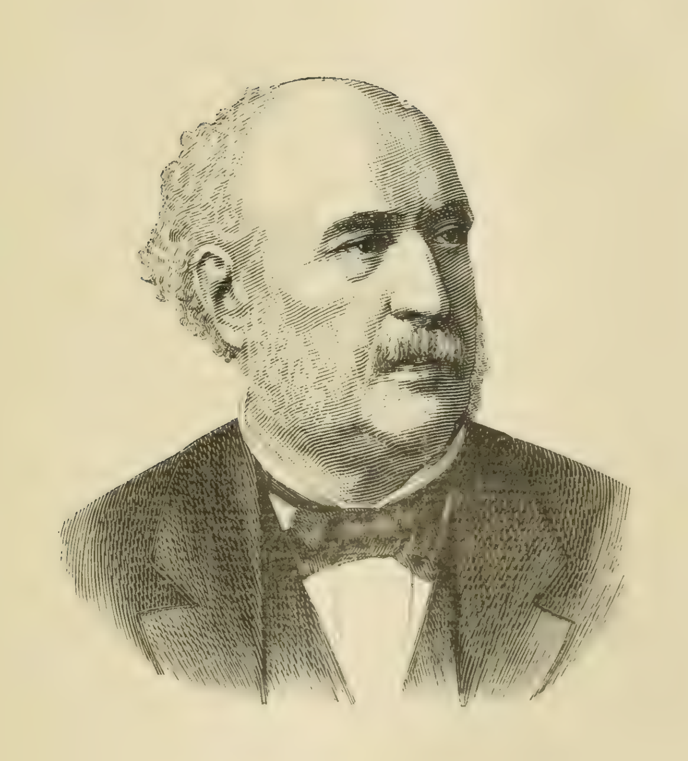


JULES SIMON.

[illegible] i et suivants pour la reproduction.

[illegible] nt à Madrid traitera donc avec les éditeurs, [illegible] ux et les écrivains espagnols, pour le compte de [illegible] des gens de lettres, avec cette distinction que [illegible] du droit de trad[illegible] concédé, ainsi que les condi- [illegible]

[illegible] nté pour traiter en leur nom, ou pour [illegible] primer l'usage illicite qui serait fait de [illegible]



Statue de Jeanne d'Arc. — Le Comité désigne, le 4 octobre 1880, une commission de quatre membres chargés de la représenter à l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, à Compiègne, le dimanche 10 octobre.

A leur arrivée à la gare, nos délégués sont cordialement reçus par notre confrère Jules Troubat, bibliothécaire du palais de Compiègne, qui les présente au Maire et au Préfet de l'Oise, M. G. Pradelle, membre de la Société des gens de lettres.

M. Chovet et M. Pradelle témoignent à ces messieurs toute leur satisfaction de voir la Société des gens de lettres se joindre au patriotique hommage rendu à la grande Française, et les remercient du bienveillant concours de la Société.

M. Augustin Challamel, dans un important discours, au pied même de la statue, prononce l'éloge de l'humble et bonne Lorraine, et M. Charles Valois, prenant à son tour la parole au banquet donné le soir dans la salle du musée de l'Hôtel de ville, porte un toast à M. Pradelle.

L'Association *di Escritores y Artistas* de Madrid confère au Comité le titre de membre honoraire, avec diplôme.

Le Comité, à son tour, comme échange de bons procédés, répond par le titre de correspondant, avec médaille en argent (10 janvier 1881).

Le 21 février 1881, M. le marquis Armand de Pommereu fait hommage du portrait de son frère Alexis, ancien sociétaire et bienfaiteur de la Société pour une somme de 50,000 francs.

Ce portrait est appendu dans la salle des séances.

Centenaire de Calderon. — M. le duc de Fernan-Nunès, ambassadeur d'Espagne à Paris, exprime le désir qu'une commission désignée par le Comité soit chargée de juger les pièces de poésie envoyées au concours du centenaire de Calderon.

Le Comité défère au vœu de M. l'Ambassadeur et le remercie de sa bienveillante attention (28 février 1881).

Trente-une œuvres sont présentées, et le jury décerne le prix à celle dont M. François Melvil est l'auteur (11 avril 1881).

Le résultat officiel est communiqué, le même jour, à M. le duc de Fernan-Nunès et aux journaux parisiens.

Le 4 juillet 1881, le Comité reçoit des médailles commémoratives en bronze, pour être distribuées à chacun des membres ayant formé le jury.

Quant aux poésies originales, non couronnées, elles sont adressées à M. l'Ambassadeur pour les transmettre à l'Académie espagnole qui les réclame.

Le Comité apprend avec un vif plaisir que le nom du baron Taylor vient d'être donné à une nouvelle rue de Paris. Il adresse tous ses remerciements à M. Ernest Hamel, membre du Conseil municipal, auquel est due l'initiative du projet (4 avril 1881).

Don posthume du baron Taylor. — Ce même jour, M. Frédéric Thomas, Président honoraire de la Société des gens de lettres, M. Sabatier, vice-président à vie de la Société des peintres et sculpteurs, et M. Boy, sont introduits sur leur demande.

M. Frédéric Thomas expose ce qui suit :

Le baron Taylor, dans son désir d'acheter un immeuble où les Sociétés qu'il a fondées eussent eu chacune un étage, obtint le privilège d'une loterie qu'il exploita, mais sans succès. Le tirage eut lieu néanmoins, et le lot principal, s'élevant à 75,000 francs, n'ayant pas été réclamé, ou l'ayant été avec un billet falsifié, la somme resta consignée à la Banque de France, en attendant qu'elle fît retour à l'œuvre. Ce ne fut qu'après des tentatives longtemps infructueuses que M. Sabatier parvint à la retirer, à la suite d'une ordonnance de référé. C'est de cet argent que désire vous entretenir M. Sabatier.

Celui-ci prend la parole à son tour et déclare que M. le baron Taylor avait l'intention formelle, lorsque la mort est venue le surprendre, de répartir la somme entre les diverses Sociétés qu'il patronnait (bien qu'il n'ait laissé aucun écrit à cet égard) ; mais, fidèle exécuteur des volontés de l'illustre mort, lui, Sabatier, a divisé en six parts égales la somme recouvrée pour la partager entre les Sociétés auxquelles il est fait allusion.

En conséquence, il prie M. Boy, Agent des Associations des inventeurs, peintres et membres de l'enseignement, dépositaire de l'argent, de remettre au Président la somme de 12,296 fr. 50, ce qui a lieu immédiatement.

Il ajoute qu'il verrait avec satisfaction la Société des gens de lettres prélever 250 francs sur cette somme, en faveur de la caisse de l'Orphelinat des Arts, ainsi que l'ont fait les autres Sociétés ; car, dans le même ordre d'idées, s'il avait vécu, le baron Taylor eût été le bienfaiteur de cette œuvre.

M. le Président remercie M. Sabatier en des termes chaleureux; il le remercie d'autant plus que la Société des

gens de lettres n'était qu'une fille adoptive du baron Taylor. Il le félicite d'avoir mené à bonne fin une affaire aussi longue et aussi délicate et l'assure de la reconnaissance de tous ses confrères. Il y ajoute la promesse que 250 francs seront adressés à l'Orphelinat des Arts, en souvenir de notre cher et illustre Président honoraire.

M. Sabatier se déclare particulièrement flatté des remerciements dont il vient d'être l'objet.

Après le départ de ces messieurs, le Comité décide que 12,046 fr. 50 seront versés à la caisse des retraites.

Le volume collectif : *Chacun la sienne*, est mis en vente par la maison Dentu, en mai 1881.

Loterie de la Société des gens de lettres. — Le Comité de la Société des gens de lettres ayant eu l'honneur de présenter ses hommages à M. Goblet, à l'occasion de son arrivée aux affaires, Son Excellence, au cours de la réception, parla des revenus de la Société et se déclara prêt à les augmenter, par l'autorisation d'une loterie ; car, ajouta-t-il, en s'adressant au Président, je crois que ce sont là vos principales ressources?

M. Edmond About répondit négativement, et l'on se sépara sur ces mots.

Mais l'idée germa dans le cerveau de M. Charles Valois, qui, dans la séance du 6 mars, très peu de temps après la réception du Ministre, proposa de mettre à profit ses bonnes intentions en le priant d'accorder l'autorisation d'une tombola.

Dans la pensée de l'auteur, cette tombola, destinée à

créer des pensions de retraites en nombre suffisant, aussi bien qu'à l'acquisition d'un hôtel pour la Société, se composait d'un nombre de lots égal au nombre des billets émis et consistant en volumes dont le moindre représentait la valeur du billet.

Cette idée plut surtout à cause de son étrangeté, et le Comité l'adopta en principe, se réservant de la présenter devant l'assemblée générale, pour obtenir son avis.

Mais, dans l'intervalle, elle se modifia sensiblement et prit les allures de toutes les loteries ordinaires.

En effet, dans l'assemblée générale du 28 mars 1882, le rapport concluait à l'organisation d'une loterie de 2 millions de francs, dans la forme ordinaire, avec des lots payables en espèces.

L'assemblée vota le projet à l'unanimité, moins deux voix, avec autorisation de prendre sur le fonds social les avances nécessaires à l'émission.

Le lendemain même, après la fondation de son bureau, le Comité, sachant que trois demandes étaient en instance auprès du Ministre pour des autorisations de la nature de celle qui l'intéressait, désireux aussi d'arriver le premier, tant au point de vue administratif qu'à celui du succès, nomma la commission qui devait être reconnue officiellement, le cas échéant :

M. Edmond About, comme Président du Comité; MM. François Coppée et Gourdon de Genouillac, comme vice-présidents, se trouvaient naturellement indiqués. On leur donna, pour les assister, M. Charles Valois, M. Ernest Détré, M. Félix Jahyer et M. André Theuriet.

M. Ernest Détré, désigné comme secrétaire général, demanda à s'adjoindre M. Henri Avenel, qui disposait de tout le personnel nécessaire à l'entreprise.

On convint qu'il serait constitué :

Deux lots de 100,000 francs, ci. . . .	200,000 fr.
Un lot de 50,000 francs	50,000
Deux lots de 25,000 francs	50,000
Cinq lots de 50,000 francs	50,000
Dix lots de 1,000 francs	10,000
Plus 1,000 abonnements de journaux à 40 francs	40,000
Soit au total.	400,000 fr.

La commission fut chargée de se rendre, à l'issue de la séance, chez M. Edmond About, pour le prier de solliciter d'urgence, avec les deux vice-présidents, l'autorisation ministérielle.

Cependant, il s'écoule une semaine tout entière sans que la question ait avancé d'un pas; tandis que la fièvre est au Comité, la sérénité réside au Ministère, et le 5 avril, M. Emmanuel Gonzalès, assisté de M. Henri Martin, sénateur, de MM. Tony Révillon, Frédéric Thomas, Henri de Lacrételle, députés, et de M. Arsène Houssaye, membre du Comité, se rend auprès de M. Goblet pour hâter la décision. M. le Ministre accueille très favorablement les délégués qui le quittent avec la promesse formelle d'une loterie de 2 millions.

Le 17 avril 1882, M. Arsène Houssaye communique une lettre de Son Excellence dans laquelle il est écrit que l'autorisation sera signée le jeudi 20 avril.

La date étant précise et le résultat formel, on décide que des remerciements officiels seront adressés à M. le Président Grévy et à M. René Goblet, pour l'intérêt que la Société leur inspire, et aussi à M. le général Pittié, qui

s'est gracieusement entremis dans le cours des négociations.

Malheureusement, ces lettres obtiennent un résultat tout autre que celui qu'il était permis d'en attendre. Une phrase malencontreuse annonçant l'achat probable d'un hôtel attire l'attention du Ministre et lui suggère la mauvaise idée de réduire le chiffre des 2 millions demandés, les loteries ne pouvant être autorisées que pour des œuvres de bienfaisance et non pour permettre d'acheter des immeubles.

M. le Ministre oubliait, à ce moment, la loterie dite « de Lille », pour l'édification d'un musée, celle du Palais des Arts décoratifs et bien d'autres encore qui l'avaient précédée ou qui devaient la suivre.

Cette situation se complique bientôt d'un incident nouveau que développe M. Edmond About dans la séance du 1er mai 1882.

M. le Président, rappelant les phases par lesquelles a déjà passé la loterie : la demande, les visites successives, les promesses du Ministre, etc., se déclare le premier surpris d'apprendre aujourd'hui que l'autorisation comprenne la Société des gens de lettres et celle des auteurs dramatiques.

Au premier moment, son avis, celui de la commission de la loterie et celui de M. le Délégué ont été de refuser les bénéfices d'une loterie accordée dans ces termes ; mais à la suite d'une démarche de MM. Ludovic Halévy et Jules Claretie, au nom de M. Camille Doucet, Président de la Société des auteurs dramatiques, il a, ainsi que les autres personnes précédemment nommées, changé d'avis.

En effet, de cette visite, il résulte que nos nouveaux

associés n'ont rien demandé au Ministre, mais que celui-ci, se trouvant fortuitement avec M. Camille Doucet, chez le Président de la République, et le croyant intéressé au succès de la loterie, lui a fait part de sa résolution de n'accorder qu'une somme de 1,500,000 francs, au lieu de 2 millions.

Le Président des auteurs dramatiques, avec la bonne foi dont il donne la preuve en toutes circonstances, s'empressa de désabuser Son Excellence et de lui faire saisir que la Société des gens de lettres et celle des auteurs dramatiques, unies par le côté littéraire, étaient néanmoins séparées pour les intérêts. Il ajouta pourtant qu'une loterie pour sa propre Société viendrait à propos réparer le désastre dont elle a été récemment victime, et qu'il réservait, à ce sujet, la question d'avenir.

Ce fut quelques jours plus tard que M. René Goblet, de son propre mouvement, crut devoir ramener à 2 millions le chiffre de ses largesses, pour que la Société des auteurs dramatiques pût y toucher une part.

Le but de la visite de M. Ludovic Halévy et Jules Claretie était la déclaration que les auteurs dramatiques ne veulent rien prendre du bénéfice réservé aux gens de lettres ; en conséquence, si M. le Ministre accorde 2 millions, au lieu de 1 million et demi, leur droit ne peut s'affirmer que sur la différence. Dans ces conditions, la Société des auteurs dramatiques propose de laisser les gens de lettres seuls maîtres et seuls en nom dans la loterie, sans réclamer autre chose que le quart des bénéfices, après déduction des frais.

La suite de cette explication se traduit par la correspondance suivante dont M. Edmond About donne lecture :

A M. Jules Claretie.

Mon cher Ami,

Aussitôt après la démarche amicale que vous avez faite auprès de moi, avec notre excellent Ludovic, j'ai couru à la Société des gens de lettres. J'y ai trouvé Gonzalès entouré des membres les plus actifs du Comité, tous passablement anxieux, je dois le dire. Je leur ai fait connaître la solution plus que loyale et sincèrement fraternelle que vous m'avez offerte au nom de mon cher maître, M. Camille Doucet, et de la commission des auteurs.

En apprenant que vous aviez résolu spontanément de nous laisser tout le soin de la loterie et que vous consentiez de prendre le quart des bénéfices net pour l'appliquer à la réparation du méfait Péragallo, nos collègues ont acclamé tout d'une voix cet arrangement inespéré et m'ont donné tout pouvoir pour y adhérer en leur nom.

Je vous ai déjà dit mon sentiment; nous sommes donc absolument d'accord, et c'est avec autant de reconnaissance que d'amitié que je vous serre la main.

EDMOND ABOUT.

A cette lettre, M. Jules Claretie a répondu :

Mon cher Maître,

Je transmets votre aimable lettre à notre Président, ou plutôt à l'un de nos Présidents, car vous êtes notre Président aussi, pour moi et pour nous.

Il nous reste à vous remercier et à remercier la Société des gens de lettres de cette cordialité qui ne pouvait d'ailleurs faire aucun doute, puisque vous étiez là.

Profond et entier attachement à vous et nos souvenirs, etc.

JULES CLARETIE.

Après avoir écrit à M. Jules Claretie, M. Edmond About

adressait encore la lettre suivante à M. Camille Doucet :

30 avril 1882.

Monsieur et cher Maître,

J'ai reçu hier la visite d'Halévy et de Claretie. Ils m'ont communiqué la solution ingénieuse, équitable et amicale que vous avez donnée au litige des deux loteries.

Je n'ai pu répondre que bravo, car il me semblait impossible de faire mieux. En quatre pas, j'ai couru rue Jeoffroy-Marie, où nos collègues les plus influents et les plus chatouilleux s'agitaient autour de la grande âme vibrante d'Emmanuel Gonzalès.

Tous, sans exception, se sont ralliés du premier mouvement au projet fraternel dont vous êtes l'auteur.

Je ne doute pas qu'à vous seul vous n'ayiez trouvé le secret de contenter tout le monde et je vous en remercie cordialement.

Veuillez agréer, monsieur et cher Maître, l'expression de mon respectueux attachement.

Edmond About.

Enfin, le même jour, M. Camille Doucet répondait :

Cher Président et Ami,

N'ayant tous que de bons sentiments et de bonnes intentions, nous n'avions qu'à nous expliquer pour nous entendre.

J'ai donc couru au-devant de cette explication que j'avais à cœur de vous porter bien vite, et je vous remercie d'avoir bien voulu, de votre côté, nous justifier auprès de nos confrères de la rue Geoffroy-Marie.

Jamais nous n'aurions songé à vous faire concurrence et, si nous avons accepté un quart de cette loterie, c'est que, sans nous, la concession n'eût été que de 1,500,000 francs et que, pour nous, on l'a portée à 2 millions de francs.

Je n'avais rien demandé pour ne pas vous faire de tort; j'avais fait absolument des réserves pour l'avenir et annoncé que, plus tard, nous reviendrions peut-être frapper à la porte du Ministre.

Très gracieusement et très généreusement, ce Ministre a profité de l'occasion pour satisfaire tout le monde; nous y gagnons et vous n'y perdez pas; tout est donc pour le mieux, et nous pouvons sans scrupules accepter les présents d'Artaxerces.

Un quart dans les bénéfices nous fera grand bien, et nous n'en demandons pas davantage.

Faites, du reste, tout ce que vous voudrez, nous ne vous gênerons en rien, et ce sera toujours *la loterie des gens de lettres.*

Membres de la même famille, nous méritions qu'on ne nous séparât pas dans cette circonstance, mais nous n'aurions pas admis que ce fût à nos dépens.

J'ai pensé, mon cher Président, devoir confirmer par écrit tout ce qui vous a été si bien dit par mes jeunes et chers collègues Halévy et Claretie, qui, plus heureux que moi, ont eu le plaisir de vous trouver chez vous, hier.

Agréez, je vous prie, la nouvelle assurance de ma très ancienne amitié.

Camille Doucet.

Après la lecture de cette lettre, M. Henri de Bornier communique le passage d'une lettre personnelle de M. Camille Doucet confirmant les mêmes détails.

M. Charles Valois, de son côté, a entendu de la bouche du général Pittié, le matin même, un récit qui répète de point en point tout ce qui vient d'être lu.

Le Comité sanctionne par un vote les conventions passées entre les deux Présidents et traite ensuite les questions de détail : il autorise M. le Délégué à signer les billets de la loterie, à signer le bail du local afférent à

cette loterie, à ouvrir un crédit de 12,000 francs pour parer aux premiers frais de loyer, de matériel, des billets, etc., etc.

Puis il est donné communication de la nouvelle répartition des lots, ainsi classés :

Un	lot de	100,000	francs, ci	100,000 fr.
Un	lot de	50,000	francs.	50,000
Deux	lots de	25,000	francs.	50,000
Six	lots de	10,000	francs.	60,000
Dix	lots de	5,000	francs.	50,000
Trente	lots de	1,000	francs.	30,000
Cent	lots de	500	francs.	50,000
Cent	lots de	100	francs.	10,000
			Soit.	400,000 fr.

Plus un vase de Sèvres offert par M. le Président de la République, et un lot des œuvres complètes de Victor Hugo, donné par l'auteur. Plus tard, M. Arsène Houssaye, ainsi que les éditeurs Édouard Dentu, Lemerre, Jouaust et Charpentier, adressent de nouveaux lots.

Un conflit beaucoup plus grave faillit compromettre les destinées de l'entreprise.

Le 8 mai, M. Edmond About envoie sa démission de Président du Comité, l'appuyant sur ce fait, que dans une conversation tout à fait fâcheuse entre M. Camille Doucet et M. Charles Valois, ce dernier, par un zèle qui d'ailleurs l'excuse en partie, a soutenu que la seconde intention de M. Goblet visait une loterie de 1,600,000 francs et non de 1,500,000 francs, et qu'alors la part des auteurs

dramatiques devait descendre, non pas au quart, mais au cinquième des bénéfices.

M. Charles Valois s'empresse, à son tour, d'offrir sa démission de Président de la loterie.

Cette double démission provoque une séance extraordinaire du Comité, le 10 mai, dans laquelle les membres de la commission démissionnent en masse.

M. Edmond About reprend alors son titre de Président; de nouvelles élections ont lieu, les membres de la commission sont réélus et M. Charles Valois lui-même est réintégré comme Président de la loterie, après amende honorable.

Grâce à ce dernier obstacle, plutôt brisé que franchi, on s'occupe enfin sérieusement d'organiser la loterie, dont l'émission a lieu le 14 juin suivant. Le succès, d'abord très vif, se ralentit un peu plus tard, mais il reprend avec une telle ardeur que, le 2 octobre, il ne reste plus un seul billet disponible.

Dès lors, les opérations sont closes et le tirage annoncé pour le 9 novembre, dans la salle des fêtes du Trocadéro.

Ce jour-là, devant une assistance nombreuse, en présence de la commission de la loterie et du Comité, il fut procédé, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, au tirage des deux cent cinquante-huit lots.

Celui de 100,000 francs fut gagné par le n° 1,146,390. Dans la séance du 6 novembre, après lecture du rapport général sur les opérations de la loterie, le Comité s'était empressé de décider qu'une médaille en or de la valeur de 1,000 francs serait remise, en assemblée générale, à M. Charles Valois, et qu'une somme de 1,000 francs serait allouée aux deux secrétaires de la loterie, comme gratification ; mais ces derniers, n'ayant pas trouvé la somme à la

hauteur de leur mérite ou de leurs travaux, répondirent par une menace de démission, trois jours avant le tirage, au risque de l'empêcher ou de le retarder.

L'affaire s'arrangea néanmoins par l'heureuse intervention du Délégué, et ces messieurs conservèrent leurs fonctions jusqu'à la fin des opérations, suivant leur engagement d'honneur.

Le 13 novembre, M. Edmond About remettait au Président de la Société des auteurs dramatiques un chèque de 336,000 francs, représentant la part de bénéfices auquel cette Société pouvait prétendre.

Par échange de bons procédés, les auteurs dramatiques s'empressèrent d'offrir des médailles commémoratives aux membres de la commission de la loterie et aux membres du Comité, en or pour les uns, en argent pour les autres ; elles furent accueillies toutes par les uns et les autres avec la même cordialité, malgré la différence du métal.

La commission s'était réservée de délivrer les lots pendant trois mois, à partir du jour du tirage ; par conséquent, ceux non réclamés à la date du 9 février 1883 restaient acquis à l'œuvre. Le Comité recula jusqu'au 15 février le droit des gagnants ; elle eut encore la satisfaction d'encaisser 25,875 francs provenant de lots dédaignés par les possesseurs des billets ou ignorés par ceux-ci.

Sur cette somme, on pria M. Charles Valois d'accepter 1,000 francs pour être employés à l'acquisition d'une œuvre d'art, et 24,875 francs furent versés à la caisse des secours.

Nous croyons épuiser totalement le sujet en rappelant que le lot offert par M. Victor Hugo, et gagné par un habitant de Toulouse, se perdit dans le trajet du chemin de

fer; une indemnité de 300 francs lui fut payée par la Compagnie, au mois de juin 1883.

Le 24 avril 1882, le volume collectif annuel, publié par M. Dentu, en vertu d'une clause de son traité, paraît sous le titre : *Entre Amis*.

Registre matricule des membres de la Société. — Un membre du Comité rappelle (15 mai 1882) que, depuis plusieurs années déjà, on a voté la création d'un registre matricule des membres de la Société, et qu'il devient d'autant plus urgent d'en effectuer l'exécution que les dossiers, déjà fort incomplets, ne donneront plus, s'ils sont dispersés, perdus ou brûlés, les renseignements nécessaires pour mener à bien ce travail.

M. Édouard Montagne, chargé, dans la séance du 19 juin, de la confection du registre, le présente achevé le 4 décembre suivant, après cinq mois d'un travail long et minutieux. Le Comité lui alloue 1,000 francs, à titre d'indemnité.

La Société reconnue d'utilité publique. — A des époques on peut dire périodiques, la Société, poussée par quelques-uns de ses membres à demander sa reconnaissance comme d'utilité publique, avait obstinément refusé cette alternative, dont les conséquences lui semblaient périlleuses ou tout au moins vexatoires, car, si elle devenait apte à posséder, ce n'était qu'à la suprême condition de recevoir des mains du Gouvernement un Président quel qu'il soit et de modifier ses statuts suivant la volonté du Conseil d'État.

Les conditions s'étant améliorées, et l'héritage Lesguil-

lons ayant couru le risque d'échapper à la Société, modifièrent les impressions du Comité jusqu'au point d'écouter les propositions de M. Louis Collas. Dans la séance du 30 octobre 1882, on renvoya la question au conseil judiciaire, et, sur l'avis favorable de celui-ci, on la présenta devant l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 1882, qui l'adopta.

Le Comité vote à l'unanimité, en faveur de M. Paul Féval, Président honoraire, une pension viagère de 1,200 francs, qui ne se cumulera pas avec la pension à laquelle il a droit comme sociétaire (11 décembre 1882).

Legs Mestre. — Me Mestrallet, notaire à Lyon, informe le Comité que, par testament olographe déposé chez lui, Mlle Julie Mestre, en son vivant rentière, a institué légataires universelles, conjointement et par moitié, la Société des gens de lettres et la Société des artistes dramatiques.

Le Comité, en ce qui le concerne, est d'avis d'accepter sous bénéfice d'inventaire et prend, à cet effet, les mesures nécessaires.

M. Dentu met en vente le volume collectif : *La Ronde des Conteurs.*

Prix annuels fondés par des sociétaires. — Depuis la création de la caisse des retraites, par une générosité qui les honore, certains sociétaires abandonnent le produit de leur pension, soit pour augmenter la masse, comme MM. Jules Lacroix et Alexandre Dumas fils, soit pour être distribué en prix annuels, à l'exemple de MM. Eugène Bon-

nemère (8 janvier), Jules Simon (2 avril), Arsène Houssaye (10 décembre).

La somme ainsi distribuée par le Comité, au nom de confrères si charitables, s'élève à 500 francs pour chacun d'eux.

Souscription Henri Rivière. — Sur la proposition de son Président, Edmond About, le Comité décide à l'unanimité qu'il prendra l'initiative d'une souscription publique pour élever, à Paris, un monument au commandant Henri Rivière, membre de la Société des gens de lettres, tué à l'ennemi, en Cochinchine, et vote à cet effet une somme de 1,000 francs (28 mai 1883). La souscription atteint rapidement le chiffre de 4,000 francs.

L'inhumation a lieu au cimetière Montmartre, dans les derniers jours du mois de janvier 1885, et, grâce aux soins de la Société, le buste du héros, par Franceschi, est placé sur la tombe.

Index alphabétique. — La commission d'administration émet le vœu, et le Comité décide, qu'il sera dressé un index alphabétique des principales décisions du Comité, ainsi qu'un répertoire des solutions de jurisprudence insérées dans la *Chronique*. Ce double travail est confié à M. Édouard Montagne ; il est exécuté dans les six mois qui suivent.

Statue d'Alexandre Dumas. — Une cérémonie grandiose, parce qu'elle célèbre la gloire d'un des plus remarquables écrivains du siècle, a lieu le 4 novembre 1883, sur la place Malesherbes, à Paris. Il s'agit de l'inauguration de la statue d'Alexandre Dumas, où la Société des gens de

lettres se trouve représentée par l'élite de ses membres, et c'est au milieu d'un concours de personnages influents, dans toutes les professions libérales, que sont prononcés les discours de M. de Leuven, Président de l'œuvre du Comité de souscription ; de M. Camille Doucet, Président de la commission des auteurs et compositeurs dramatiques; de M. Jules Claretie, vice-président de la commission des auteurs et compositeurs dramatiques; enfin, de M. Edmond About, Président de la Société des gens de lettres.

UNE STATUE A BALZAC. — Le 5 novembre 1883, M. Emmanuel Gonzalès fait part au Comité de l'initiative qu'il a prise, sur l'invitation de nombreux amis, tous admirateurs de Balzac, au sujet d'une souscription destinée à élever une statue au créateur de la *Comédie humaine*. Le grand écrivain fut l'un des principaux fondateurs de la Société des gens de lettres, et celle-ci, par une respectueuse réserve, devait s'effacer tant que la famille du sang pouvait veiller aux intérêts de sa renommée ; mais aujourd'hui que les admirateurs de l'immortel romancier forment sa parenté d'esprit et de cœur, ils ont le droit de devenir les serviteurs de sa gloire.

M. Emmanuel Gonzalès ajoute que des écrivains de toutes les écoles et de toutes les opinions seront conviés à faire partie de la commission d'étude, que les directeurs des grands journaux de Paris ont déjà promis leurs concours le plus sympathique et que tout semble affirmer un succès complet.

Le Comité autorise M. le Délégué à réunir tous les adhérents de son projet au siège social, ce qui ne se produit qu'en 1885. Dans l'unique séance réservée à la discussion,

comme à la composition du bureau, M. Émile Augier est désigné comme Président ; mais les temps ne sont plus aussi favorables pour lancer la souscription et tout oblige à une attente prolongée, que la mort de M. Gonzalès paraît reculer encore.

Admission dans la Société. — Le Comité, le 24 décembre 1883, décide qu'à l'avenir, tout candidat demandant son admission dans la Société sera tenu de faire connaître le nom de l'éditeur ou celui du journal auquel il aurait cédé préalablement tout ou partie de ses droits.

Statue de Diderot, a Langres. — Le Comité décide qu'une somme de 100 francs sera envoyée à Langres, pour la souscription de la statue de Diderot.

La Société et l'Académie française. — La Société constate, le 21 février 1884, que treize de ses membres, dont nous donnons les noms par ordre alphabétique, appartiennent à l'Académie française. Ce sont : MM. Edmond About, Maxime du Camp, Victor Cherbuliez, François Coppée, Camille Doucet, Alexandre Dumas, Jean-Baptiste Dumas, Victor Hugo, Ernest Legouvé, Ferdinand de Lesseps, Désiré Nisard, Victorien Sardou et Jules Simon.

Il est donné connaissance, dans la séance du 17 mars 1884, des dispositions testamentaires d'un ancien Président honoraire, Frédéric Thomas, qui lègue la propriété de ses œuvres à la Société.

Depuis de longues années déjà, les membres du Comité, après les élections annuelles, se réunissent dans un banquet confraternel où les nouveaux se mêlent aux anciens pour apprendre à se mieux connaître, à s'aimer plus, à s'estimer davantage. Celui du 5 mai 1884 marque une date mémorable dans les annales de la Société; M. Victor Hugo vint le présider, ayant à sa droite don Manuel Silvela, un lettré, un savant, un poète, un orateur en plusieurs langues et par surcroît, ambassadeur d'Espagne en France.

Les toasts y furent nombreux et variés; mais précisément celui du convive étranger fut aussi le meilleur, puisqu'il termina son discours en buvant *à la gloire des lettres françaises.*

Le volume collectif de 1884 paraît chez Dentu sous le titre : *L'Enfant de 36 Pères.*

La glorification du baron Taylor eut lieu le 15 mai 1884, au Père-Lachaise, lors de l'inauguration du monument élevé à sa mémoire, par les cinq grandes Associations qu'il avait fondées, et avec le concours de la Société des gens de lettres, celui des auteurs dramatiques, celui enfin du Ministère des Beaux-Arts.

Le monument, dont l'Association des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs, présidée par M. du Sommerard, membre de l'Institut, avait été chargée de poursuivre l'exécution, provenait de la collaboration de deux hommes éminents : Jules Thomas, statuaire, membre de l'Académie des Beaux-Arts; Guillaume, architecte du palais du Louvre et de Versailles.

Tout en haut du Père-Lachaise, à l'angle de l'avenue de la Chapelle et de l'allée Feuillant, la statue de marbre du

baron Taylor repose sur un piédestal en pierre blanche, élevé lui-même sur une pierre tombale en granit bleu de Normandie. Elle se dresse au milieu d'une haute bordure de pierre en forme d'hémicycle et sur la face intérieure de laquelle sont sculptées des couronnes, puis, çà et là, des inscriptions rappelant les principales fondations du défunt, ses titres ou ses honneurs.

Dans cette solennité, qui déjà confinait à l'apothéose, cinq discours furent prononcés, l'un par M. Halanzier, au nom des cinq Associations; l'autre par M. du Sommerard, au nom de la commission du monument; le troisième par M. Guillaume, au nom de l'Institut; le quatrième par M. Kaempfen, Directeur des Beaux-Arts, au nom du Gouvernement; le cinquième par M. Charles Diguet, au nom et pour le compte de M. Arsène Houssaye, Président de la Société des gens de lettres :

« Saluons, disait ce dernier discours, saluons donc Taylor dans ce monument digne de lui, mais qui devrait avoir pour cariatides la muse de l'Abnégation et la muse de la Reconnaissance. »

Inauguration de statues. — Diderot et Mme George Sand. — Le Comité, fidèle à ses habitudes et à ses devoirs, délègue trois de ses membres à Langres pour assister à l'inauguration de la statue de Diderot; Charles Joliet, Émile Richebourg et Armand Renaud y prononcent des discours très remarqués (30 juillet 1884).

Semblable solennité réunit, le 10 août suivant, à La Châtre, autour de la statue de notre ancienne ennemie, George Sand, Arsène Houssaye comme orateur, assisté de Charles Diguet et d'Eugène Moret.

Bi-centenaire de Corneille. — La même année encore (12 octobre), la Société est invitée à s'affirmer à Rouen, où des fêtes sont données à propos du bi-centenaire de Corneille. Le bureau du Comité tout entier se transporte au chef-lieu de la Normandie et, pendant deux jours, prend une part active aux réjouissances ainsi qu'aux cortèges. Henri de Bornier obtient un grand succès littéraire en donnant lecture des stances intitulées : *Trois Statues*, et Arsène Houssaye en récitant une poésie : *Corneille et Richelieu*.

La solennité, malheureusement contrariée par une pluie diluvienne, s'achève au grand théâtre, où notre cher Henri de Lapommeraye prononce, au milieu de l'enthousiasme général, l'éloge du maître de la tragédie.

Mort et obsèques d'Edmond About. — Le 16 janvier 1885, meurt, dans toute la plénitude de son talent, de sa force, le plus charmant et le meilleur des hommes : Edmond About, membre de l'Académie française, officier de la Légion d'honneur, directeur du journal *le XIXe Siècle*, Président honoraire de la Société des gens de lettres.

Il méritait la sympathie dont il se trouvait entouré par un talent d'écrivain hors ligne, de même que pour les services incessants qu'il n'avait cessé de rendre à l'Association.

Ses obsèques eurent lieu le 19 janvier suivant, au cimetière du Père-Lachaise, par une journée de froid tout exceptionnel.

Dès onze heures et demie, une foule compacte stationnait devant la maison du n° 6 de la rue de Douai, dont l'entrée avait été transformée en chapelle ardente.

Le catafalque, entouré de lampadaires, disparaissait littéralement sous les fleurs des bouquets et sous une magnifique palme offerte par M. Victor Hugo; partout des couronnes envoyées par la Société des gens de lettres, le lycée Charlemagne, l'École normale, le syndicat de la presse parisienne, le prince Bibesco, la chambre syndicale des journaux républicains, Mme Lockroy et Georges Hugo, les enfants de Dieuze, les étudiants roumains, la maison Hachette, Georges Kohn, Mme Gérome, Jules Claretie, Mme Léon Cléry, Delebecque, Berge, Mlle Antoinette Adam, la rédaction, l'administration, les compositeurs et les employés du *XIXe Siècle* et du *Petit XIXe Siècle;* d'autres portaient les inscriptions suivantes : *A Edmond About, les Savernois. — Souvenir de l'Union des femmes de France*, etc. Sur le cercueil, l'habit, le chapeau et l'épée d'académicien; sur un coussin, la croix de la Légion d'honneur et celle d'officier de l'instruction publique.

Au dernier moment, le général Lambert, grand ami du défunt, envoie chercher un drapeau tricolore, que l'on place, déployé, sur le char funèbre de celui qui fut un ardent patriote.

A la levée du corps, les tambours battent aux champs; les honneurs militaires sont rendus par une compagnie du 131e de ligne.

Puis le cortège se met en marche dans l'ordre suivant : les députations des élèves du lycée Charlemagne et des Alsaciens-Lorrains; le char derrière lequel s'avance, isolée, une jeune Alsacienne en costume national et portant une couronne. Les cordons du poêle sont tenus par MM. Caro, Arsène Houssaye, Ludovic Halévy, Duverdy, vice-président du syndicat de la presse, Francisque Sarcey, Stupuy et Siebecker.

Le deuil est conduit par les trois fils du défunt, Pierre, Michel et Philippe, par M. Gallo, beau-frère de M. About, par MM. Léon Gaucheron, Georges Gallo, neveux du défunt, par le commandant Hans, à la suite desquels viennent les membres de l'Académie française, la rédaction, l'administration et les compositeurs du *XIXe Siècle*.

Le Président de la République était représenté par un de ses officiers d'ordonnance, et le Cabinet par plusieurs de ses membres.

On remarque ensuite :

M. le général Pittié, chef de la maison militaire du Président de la République; M. le colonel Brugère et M. le commandant Lichstenstein, puis M. Jules Ferry, Président du Conseil; MM. Tirard, Ministre des Finances; Fallières, Ministre de l'Instruction publique; Méline, Ministre de l'Agriculture; Cochery, Ministre des Postes et Télégraphes; l'amiral Peyron, Ministre de la Marine.

Au cimetière, M. Arsène Houssaye, Président du Comité de la Société des gens de lettres, prononce quelques paroles émues et cède la place à M. Ludovic Halévy, représentant de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques; puis viennent successivement M. Édouard Siebecker, au nom des Alsaciens-Lorrains; M. Caro, au nom de l'Académie française; M. Duverdy, au nom du syndicat de la presse; M. Delbos, au nom des élèves de l'École normale, et M. Louis Hennique, remplaçant M. Dietz-Monnin, pour la Société de colonisation.

Le Congrès des professeurs de français a Londres. — Le 2 et le 3 janvier 1885 se tient, à Londres, le Congrès des professeurs de français où la Société des gens de lettres,

sur l'invitation qui lui en avait été faite, délègue l'un de ses membres, M. Charles Joliet.

Le représentant de la Société des gens de lettres reçoit un accueil cordial de l'ambassadeur de France, ainsi que de toute l'aristocratie anglaise.

Le même Congrès se réunit, l'année suivante, le 8 janvier. Cette fois encore, le Comité délègue l'un des siens, M. Charles Diguet, qui n'est ni moins fêté, ni moins honoré que son prédécesseur, parce qu'il prouve, comme lui, un tact, un talent, une bienveillante autorité qui défient tous les éloges.

La maison Dentu met en vente le volume collectif : *Comme chez Nicolet.*

Statue d'Alexandre Dumas a Villers-Cotterets. — Le 24 mai 1885, tandis que le Gouvernement s'occupait des funérailles et de l'apothéose de Victor Hugo, le monde des lettres se portait à Villers-Cotterets pour assister à l'inauguration de la statue d'Alexandre Dumas.

Le Comité de la Société des gens de lettres était représenté à cette fête de l'esprit, en l'honneur d'une de nos gloires littéraires les plus brillantes et les plus populaires, par son Président, M. Jules Claretie, assisté de sept de ses confrères du Comité.

La députation est reçue à Villers-Cotterets par M. A. Dumas fils, qui la conduit jusqu'à l'endroit où s'élève le monument, et la place lui-même sur l'estrade. Là, devant les autorités locales et les hauts personnages du département, on découvre la statue, tandis que la fanfare de Villers-Cotterets fait entendre la *Marseillaise.*

La série des discours est ouverte par les paroles très

applaudies du Maire, au nom de Villers-Cotterets; M. Kaempfen, Directeur des Beaux-Arts, et M. Ringuier, député, parlent au nom du Gouvernement; M. Henri de Bornier déclame, d'une voix vibrante et avec une grande ampleur de gestes, une pièce de vers que l'auditoire acclame; M. Jules Claretie lit un discours plein de charme et d'enthousiasme, au nom du Comité de la Société des gens de lettres; enfin, M. Duvauchel lit un petit poème en vers très agréables, intitulé : *Le Discours d'un Forestier de Villers-Cotterets.*

Le soir, un banquet, remarquablement servi, réunit plus de cent convives dans la salle du théâtre et la série des toasts, tous en l'honneur du grand Dumas, provoque de la part du fils une allocution émue et toute gracieuse pour l'assemblée.

MORT ET OBSÈQUES DE VICTOR HUGO. — Mort le 22 mai 1885, c'est le 1er juin suivant qu'ont lieu, entourées d'un concours immense de la population parisienne, les obsèques solennelles du maître.

Le nombre des invitations envoyées par la commission officielle des funérailles de Victor Hugo étant limité par cette commission, la Société des gens de lettres se trouva dans la pénible nécessité de ne faire appel qu'aux membres des anciens Comités.

Sans cette obligation qui lui était imposée, le Comité se serait fait un devoir de convier indistinctement tous les membres de la grande famille littéraire aux funérailles du plus grand poète de ce siècle et de les rallier autour de la couronne offerte en leur nom.

Nous n'essayerons pas ici de donner le détail de la fête funèbre et de l'apothéose de cet homme de génie que

pleure le monde entier. Il reste gravé dans la mémoire de ceux qui ont été les spectateurs d'une cérémonie sans précédent, et les feuilles publiques l'ont enregistré avec un soin que nous pourrions à peine atteindre.

Mais notons, parmi les lignes essentielles de cette histoire, que les membres de la Société marchaient dans le cortège à la place d'honneur, c'est-à-dire en avant du char, et que M. Jules Claretie, le Président du moment, prononça, sur les marches du Panthéon, un discours véritablement magistral.

Quelques jours plus tard, le 8 juin, le Comité décide qu'une somme de 1,000 francs sera versée à la souscription du monument à Victor Hugo.

Statues de Voltaire et de Béranger. — Sur la demande de la commission de la statue de Voltaire, le Comité délègue à M. Arsène Houssaye, son Président honoraire, le soin de prononcer un discours à l'inauguration qui aura lieu, le 13 juillet suivant, au quai Malaquais, et M. Philibert Audebrand, pour des causes absolument semblables, est prié de représenter le Comité à l'érection, au square du Temple, de la statue de Béranger, le 15 juillet.

Monument de l'amiral Courbet. — Dans la séance du 13 juillet 1885, et sur une lettre de M. le vice-amiral de Dompierre d'Hornoy, Président du Comité du monument Courbet, une somme de 200 francs est votée comme souscription.

La maison n° 47 de la Chaussée-d'Antin. — Depuis longtemps, la Société constatait l'exiguïté du logement qu'elle occupait rue Geoffroy-Marie, n° 5, comme aussi la

gène qui semblait en résulter pour les bureaux et le public. Il fut arrêté qu'on se mettrait en quête d'un appartement plus grand, plus brillant, plus digne enfin d'encadrer la Société et sa nouvelle fortune.

Ce fut alors qu'on découvrit la maison de la Chaussée-d'Antin, n° 47, propriété superbe qui forme un des apanages de l'Assistance publique, et celle-ci voulut bien consentir à nous donner le premier étage en location, pour la somme de 10,000 francs (20 juillet 1885).

Le 24 août, le bail, déjà signé par M. Emmanuel Gonzalès, est soumis à la signature de M. Jules Claretie. L'accomplissement de cette seconde formalité rend la Société définitivement locataire de son nouveau local, qui sera mis à sa disposition le 1er octobre suivant ; mais, par suite des travaux de réparation entrepris, par suite aussi de l'ameublement nouveau qui n'est pas encore tout à fait réuni, ce n'est que le 19 du même mois qu'en a lieu l'inauguration. A cette occasion, M. Jules Claretie, Président du Comité, prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers Confrères,

Nous avons quitté une maison déjà vieille pour quelques-uns d'entre nous, pour venir ici, dans un nouveau logis, continuer à travailler de notre mieux à la prospérité matérielle, à l'autorité morale de cette salutaire, et, disons-le, glorieuse Société des gens de lettres dont nous célébrerons le cinquantenaire dans deux ans. Permettez-moi de saluer, en votre nom, la maison où nous entrons aujourd'hui. Elle est digne d'une Association comme la nôtre et s'il y manque nos dieux lares, — je veux dire les images de nos maîtres Balzac, Dumas, George Sand, Victor Hugo, — l'aménagement en est heureux, et je crois que nous devons remercier tout d'abord ceux de nos collègues qui ont pris soin de l'installer ainsi.

Messieurs, il ne faudrait pourtant pas crier trop haut que

nous sommes subitement devenus riches. On n'est jamais riche quand on a des misères à soulager et des vieillesses à consoler. Nous aurons beau travailler à accroître nos ressources, les injustices de la vie travailleront toujours à les diminuer. Mais enfin, nous voici loin du petit entresol de la cité Trévise et du haut étage de la rue Geoffroy-Marie, et je demanderai pourtant simplement à l'avenir qui nous attend ici que notre histoire future soit aussi heureuse, aussi digne, que notre histoire passée.

En nous installant dans ce nouveau logis, notre devoir est de saluer ceux qui, ailleurs, ont aidé à notre fortune, les fondateurs de notre Société, les ouvriers de la première heure, les vivants que le sort nous a laissés, les disparus que la mort nous a pris. Je suis un peu superstitieux : c'est une bonne coutume, lorsqu'une prospérité nous arrive, de donner une pensée à ceux qui l'ont préparée.

Partout où les membres des précédents Comités ont passé, quelles que fussent les différences de leurs tempéraments ou de leurs opinions, leurs rivalités ou leurs ressentiments, tous, à l'heure voulue, tour à tour, patiemment, vaillamment, ont apporté leurs efforts à l'œuvre commune. Ils sont aujourd'hui bien peu — notre dévoué Emmanuel Gonzalès vous le dira — de ceux qui, ayant été à la peine, sont aujourd'hui à la victoire, à une demi-victoire. Prenons exemple sur eux et, de notre mieux, mes chers Confrères, apportons notre dévouement à la Société des gens de lettres.

C'est toujours elle, mieux logée, mieux meublée, plus en vue ! Mais souhaitons et assurons à la maison nouvelle ce que les vieux logis nous ont donné : la prospérité, la dignité, la cordialité du coude à coude s'il y a péril, l'oubli de la personnalité s'il y a gloire — en trois mots, Messieurs et chers Confrères : l'union, le travail et l'honneur.

Don d'une bibliothèque. — Le Comité accepte avec reconnaissance (5 octobre 1885), le don de cinq cents volumes reliés, que lui offre M. le colonel Fix, membre de

la Société. Des remerciements sont adressés au généreux donateur, dont le nom figurera sur le corps de bibliothèque qui renfermera les ouvrages.

Don de Jacob de la Cottière. — M. de Jacob de la Cottière, sociétaire décédé à Lyon, le 21 octobre 1885, a constitué la Société légataire d'une somme de 15,000 francs, dont la veuve conservera l'usufruit.

En même temps, il a légué à M. Templier, de la maison Hachette, une somme de 5,000 francs pour l'indemniser, au cas où les volumes, qu'il a publiés chez lui, n'auraient pas obtenu un succès rémunérateur.

M. Templier n'accepte pas le legs ainsi présenté et déclare s'en dessaisir en faveur des gens de lettres; d'autre part, Mme de Jacob de la Cottière abandonne tout l'usufruit qui lui est assuré, n'ayant à cœur, dit-elle, que d'exécuter, dans la plus large acception, les dernières volontés de son mari en notre faveur et dans le plus bref délai possible; aussi, nul reproche ne saurait lui être adressé, si près de deux années s'écoulent avant le versement des sommes qui doivent nous revenir.

Le 9 août 1887, il nous est remis, déduction de tous frais, 17,538 fr. 75 c., dont le revenu, d'après le testataire, doit être employé à la constitution d'un prix annuel, en faveur d'un pensionnaire reconnu le plus méritant, le vote ayant lieu au scrutin secret.

Les bustes. — L'appartement de la Chaussée-d'Antin, présentant cet avantage sur ceux qui l'avaient précédé de contenir de grandes et belles pièces, de larges parties de murailles pouvant être utilement décorées, le Comité

décide (23 novembre 1885) de s'adresser aux familles de MM. Victor Hugo, Balzac, Alexandre Dumas, Alfred de Musset, Eugène Süe et George Sand pour en obtenir les bustes.

Nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs les réponses plus ou moins aimables, plus ou moins évasives aussi des héritiers, mais qui toutes sont intéressantes :

A M. Emmanuel Gonzalès, Délégué et Président honoraire.

Monsieur,

Je possède le moule du buste de mon frère Alfred de Musset, qui est à l'Académie; je vais écrire au mouleur d'en tirer un exemplaire et de vous le porter de ma part.

Je suis très heureuse d'avoir une occasion d'être agréable à la Société des gens de lettres, et je remercie le Comité de sa gracieuse demande.

Veuillez agréer, pour vous, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

H. Lardin de Musset.

Mon cher Ami,

Je n'ai qu'un buste en terre cuite de mon père, fait par Chapu pareil à celui du Théâtre-Français et de l'Odéon. Je vais écrire à Chapu pour lui demander si l'on peut avoir une nouvelle épreuve, que je serais alors heureux d'offrir à la Société des gens de lettres.

Bien à vous,

A. Dumas.

Mon cher Gonzalès,

Chapu n'a plus d'épreuves. Il faudrait en faire un creux, et il n'a pas le temps. Je tiens donc à la disposition de la Société des gens de lettres le buste que j'ai. Qu'il soit chez moi ou chez eux, il sera toujours en famille.

A vous et à tous nos confrères,

A. Dumas.

Faut-il que je vous envoie le buste, ou le ferez-vous prendre?

Monsieur et cher Collègue,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'apprendre que le Comité vous avait chargé de me demander si je pouvais disposer, en faveur de la Société, d'un buste de ma mère.

J'ai le regret de vous répondre que je n'ai qu'un seul buste, lequel m'a été offert amicalement par Aimé Millet. Je ne puis donc en disposer.

Veuillez agréer, monsieur et cher Collègue, l'expression de mes sentiments très distingués.

MAURICE SAND.

Cher monsieur et honoré Confrère,

J'aurais été fort heureux de satisfaire au désir exprimé par le Comité de notre Société et de mettre à sa disposition un buste de mon oncle Eugène Süe; je ne possède aucun buste et seulement deux portraits : l'un fait en 1835 et l'autre en 1847.

Un buste existe, je crois, en Amérique, et je vais prendre les renseignements nécessaires à ce sujet. Si ces renseignements confirment ceux qui m'ont été donnés d'une façon un peu incertaine, je ferai copier le buste et l'offrirai à la Société des gens de lettres.

Je vous prie, mon cher Confrère, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

PAUL CAILLARD.

Mon cher Président et honoré Confrère,

Vous voulez bien, au nom de la Société des gens de lettres, me demander un buste de Victor Hugo, qui serait placé soit dans la salle du Comité, soit dans celle de la Bibliothèque, en souvenir du grand homme de lettres que nous pleurons.

Il n'existe pas, jusqu'à présent, de buste qui puisse vous être offert.

Je crois savoir, toutefois, que M. Dalou travaille en ce moment à une œuvre qui ne peut manquer d'être magistrale. Je vais d'ailleurs m'en informer immédiatement, heureux si je



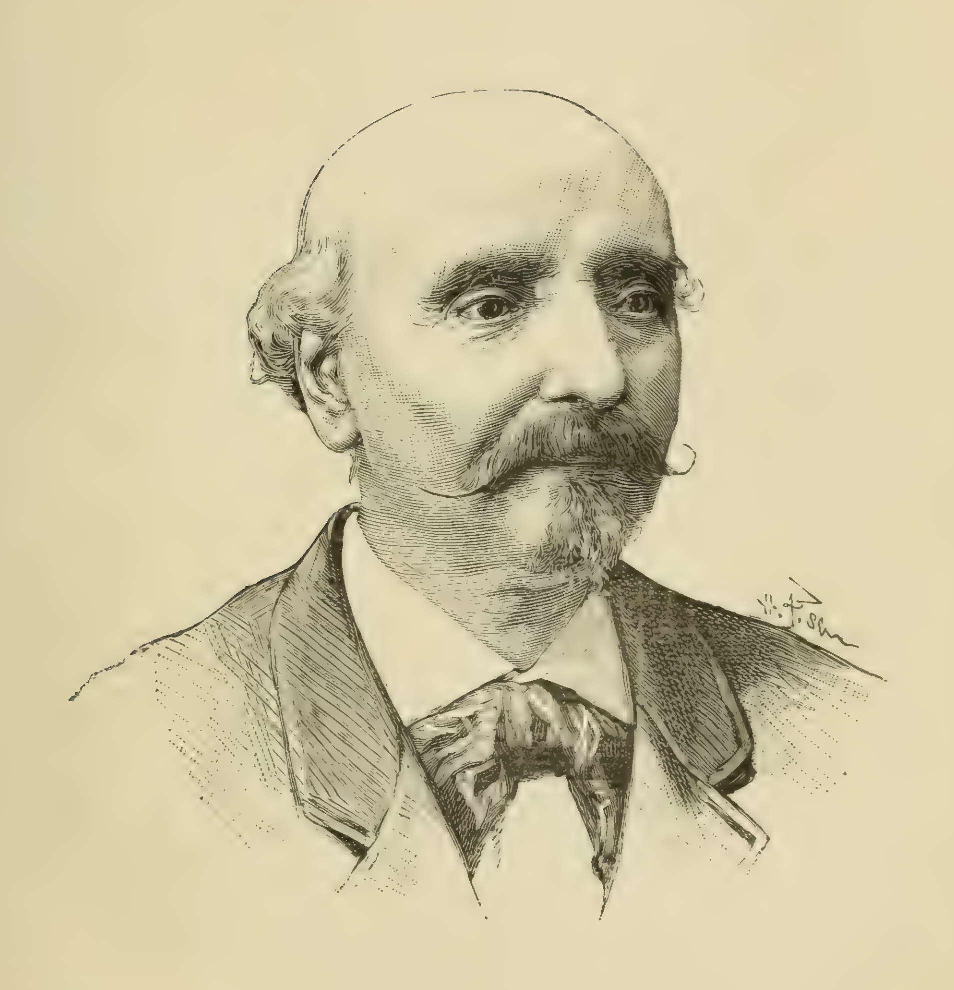
EMMANUEL GONZALÈS.

Cher monsieur

à sa disposition un buste

n, au nom de la Société des gens de lettres,
uste de Victor Hugo, qui serait placé soit
mité, soit dans celle de la Bibliothèque, en
omme de lettres que nous pleurons.

EMMANUEL GONZALÈS.



puis satisfaire au désir que vous m'exprimez au nom de la Société.

Je vous prie d'agréer, cher Président et honoré Confrère, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

ÉDOUARD LOCKROY.

Cher Ami,

Je suis bien touché de votre souvenir.

Je vous donnerai mon buste en bronze ou en marbre pour témoigner ma reconnaissance à mes confrères, qui m'ont élu Président et Président honoraire.

Vous aurez sous les yeux un homme de bonne volonté qui a traversé toutes les fortunes et qui a fini par reconnaître, comme il vous l'a dit déjà, que la meilleure des sociétés était la Société des gens de lettres.

Cordiales poignées de mains à tous mes chers camarades.

ARSÈNE HOUSSAYE.

Mon cher Ami,

Je ne possède aucun buste de moi. Il y en a eu deux : l'un de M. Carrier-Belleuse, qui a figuré au Salon il y a plus de vingt ans ; l'autre d'un sculpteur suédois, qui était, je crois, au Salon de 1879. Je ne les ai ni l'un ni l'autre ; le second, m'a-t-on dit, est à Stockholm. Il était assez ressemblant. Si j'en avais eu un, je me serais fait un plaisir d'en faire faire une copie ou un moulage pour la Société, et je suis très flatté qu'elle ait pensé à me mettre en si beau lieu et en si belle compagnie.

Toutes mes amitiés.

JULES SIMON.

Monsieur le Délégué,

Je suis très touchée et très flattée pour la mémoire de mon mari de la demande que vous m'adressez au nom du Comité.

Je ne possède malheureusement que deux bustes de très petite taille.

Je me fais un plaisir de vous en adresser un. Il est très ressemblant.

Veuillez accepter, monsieur le Délégué, mes compliments empressés et transmettre à ces messieurs du Comité tous mes remerciements.

Pour Mme Louis Desnoyers,

Jeanne Villeblanche.

Monsieur,

Je ne crois pas qu'il existe de buste de mon frère Paul de Musset; mais il y a des portraits entre les mains des héritiers de Mme Paul de Musset.

Ces héritiers sont MM. Chatard, rue de Berlin, n° 40; Barbier, ancien magistrat, avenue de Paris, n° 25, à Versailles, et beaucoup d'autres dont j'ignore même le nom.

Pour moi, je ne pourrais vous offrir qu'une photographie assez grande, mais qui est loin de me satisfaire.

Si vous ne trouvez point fortune auprès de ces messieurs, je serai toujours à votre disposition.

Votre affectionnée,

H. Lardin de Musset.

Monsieur,

Je m'empresse de vous faire savoir, en réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier, que je ne possède qu'un exemplaire avec ex-dono personnel, de la photographie du portrait au crayon noir et fusain de M. Paul de Musset, par Millet. Je ne puis m'en dessaisir.

Mais j'ai un assez joli portrait de lui, à la mine de plomb, signé A. Géniole (21 cent. sur 27). Il n'est pas daté; d'après le costume et la coiffure, il doit être d'environ 1834. Le cadre en buis ronceux est de l'époque. Ce n'est pas le Paul de Musset que j'ai connu, c'est celui des voyages en Italie et en Sicile.

Si la Société le désire, je me ferai un plaisir de le lui offrir.

Il a, à ma connaissance, été gravé un portrait de lui par Dubouchet (Hébert, éditeur), qui ne rend pas l'expression bienveillante de sa physionomie, et un autre à l'eau-forte, par

Martinez, d'après Ricard ; il est meilleur, mais il ne vaut pas la photographie d'après le dessin de Millet. La Société pourrait bien certainement se la procurer.

La famille de Musset, c'est-à-dire Mme Lardin, sœur des deux de Musset, et M. Lardin, son fils, conseiller de préfecture à Angers, ont peut-être d'autres portraits qui me sont inconnus.

Si votre Société accepte le dessin que je lui offre, je le lui remettrai d'ici à huit jours.

Veuillez, monsieur, agréer les assurances de mes sentiments les plus distingués.

Maxime Barbier,
Ancien magistrat.

Mon cher Ami,

Veuillez, je vous prie, remercier le Comité de sa bonne et touchante pensée.

Malheureusement, je ne puis offrir le buste demandé, car il n'existe pas ; mais je puis peut-être donner à la Société une épreuve du médaillon fait pour le tombeau de notre cher mort Léon Gozlan.

Si ce médaillon est accepté par le Comité, un mot de réponse, mon cher ami, et je me mets en campagne tout de suite pour obtenir une épreuve.

Votre tout dévoué et reconnaissant,

Ch. Duval.

Monsieur,

Je suis fort touché de la lettre par laquelle vous voulez bien me demander, pour la Société des gens de lettres, un buste de mon père, François Arago.

J'aurai l'honneur de vous voir à ce sujet, lors de mon très prochain voyage à Paris.

Agréez, monsieur, l'expression de ma gratitude et l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Emmanuel Arago.

A. M. Emmanuel Gonzalès, Délégué et Président honoraire.

Monsieur le Président,

J'avais offert, tout d'abord, le modèle en plâtre de mon buste de Balzac à la Société des gens de lettres.

Au moment de le faire transporter rue de la Chaussée-d'Antin, je n'ai pas trouvé que ce plâtre fût digne et de Balzac et de vous, Messieurs de la Société. Aussi je me suis permis de vous offrir à sa place le magnifique bronze à cire perdue que j'ai fait d'après les indications de la propre nièce de Balzac; Mme Duhamel, née de Surville, morte il y a trois ans, a bien voulu m'aider de ses précieux conseils.

C'est de tout cœur que j'offre ce buste, qui a fait l'admiration (*sic*) de Charles Blanc en 1872, lorsqu'il me le commanda pour le Théâtre-Français. La seule prière que j'adresse à Messieurs les membres de la Société des gens de lettres, c'est de m'appuyer pour l'exécution que je désire faire de la statue de Balzac.

Si Balzac est à la Comédie-Française, c'est absolument à moi qu'il le doit. M. de Chennevières avait refusé de placer ce buste au Théâtre-Français; je dus le faire demander par Got.

A Tours, il n'y avait pas de buste; j'en ai offert un en marbre.

Dès 1868, je commençai cette campagne en faveur de Balzac. J'ai fait mon premier buste avec Bertall et J. Gigoux. Je déclare que nul n'est plus à même d'exécuter cette statue.

Je demande donc l'appui des membres de la Société des gens de lettres et le vôtre, Monsieur le Président.

Je suis artiste parisien, je ferai tous les sacrifices pour que cette statue soit faite par moi qui, toujours, ai été un des grands admirateurs de Balzac.

Je suis, monsieur le Président, votre dévoué et respectueux serviteur.

Marquet de Vasselot.

P.-S. — Chargé par la Ville de Saint-Quentin de l'exécution du monument de Henri Martin, j'aurai l'honneur d'offrir, à la

fin de ce mois, le buste en terre cuite de cet ancien Président de la Société.

Monsieur Emmanuel Gonzalès,

Je suis très honoré de la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, et je suis fier d'avoir mon buste de Victor Hugo (que j'ai fait chez lui) placé dans les salons de la Société,

Agréez, monsieur Gonzalès, l'expression de ma respectueuse considération.

Votre tout dévoué,

RODIN,
Sculpteur.

117, boulevard de Vaugirard.

Monsieur,

Ayant appris, par la voie des journaux, que la Société des gens de lettres s'occupait en ce moment, pour l'organisation d'un musée, de rassembler les portraits de littérateurs, nous prenons la liberté de vous remettre un catalogue de la collection en bronze des médaillons de David d'Angers, dont nous sommes les éditeurs, en vous priant de vouloir bien en choisir dix, que nous serions heureux d'offrir à votre Société.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

THIÉBAULT FRÈRES.

A M. Emmanuel Gonzalès, Délégué et Président honoraire.

Monsieur,

Je regrette bien vivement de ne pas avoir eu l'honneur de vous rencontrer. Je désirais vous exprimer de vive voix toute ma gratitude et vous dire que la maison Barbedienne vous fera remettre demain le buste de mon père.

Agréez, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

EMM. ARAGO.

Mon cher Maître,

J'apprends à l'instant, par la *Liberté*, que vous allez avoir, à la Société des gens de lettres, le buste de Balzac... Lequel? Je *veux* que ce soit le mien; je l'offre à la Société de tout mon cœur, et ce serait mal, très mal d'en prendre un autre, lorsque j'espère être bientôt des vôtres.

Votre dévoué,

A. de Vasselot.

J'ai oublié de vous dire que j'ai fait, l'année dernière, le buste de *Henri Martin*, que je termine son monument pour la ville de *Saint-Quentin* et que je me fais un véritable devoir de l'offrir à la Société des gens de lettres.

Merci pour mon Balzac, je vais refaire le mien exprès pour la Société.

A. de V.

Mon cher Président,

Le dernier numéro de la *Chronique* m'a poussé à demander à mon ami, M. Carrier-Belleuse, s'il n'avait pas fait les bustes de quelques hommes marquants de notre Société.

Avec beaucoup d'obligeance et de désintéressement, mon collègue à la manufacture m'a répondu qu'il offrirait volontiers au Comité un buste en terre cuite de Henri Martin, qu'il a exécuté il y a une vingtaine d'années, et dont il n'existe pas de reproduction.

Si ma communication semble utile aux membres du Comité, je crois qu'une lettre de remerciements à M. Carrier-Belleuse, directeur d'art à la manufacture de Sèvres, serait suivie immédiatement du don de la sculpture.

Croyez, mon cher Président, à mes meilleurs sentiments confraternels.

Champfleury.

Monsieur le Délégué,

Avant qu'il fût question de faire un musée dans l'hôtel de la Société des gens de lettres, j'avais demandé à un sculpteur le buste en marbre de mon mari, Francis Wey. C'était pour l'offrir

à la Société et placer ce cher souvenir au milieu des siens, en rappelant les douze années de présidence pendant lesquelles Francis Wey mit tout son zèle à être utile.

Je voudrais bien causer de tout cela avec vous ; si vous aviez un instant de liberté, ce serait bon à vous de venir me voir.

Recevez, cher Monsieur, mes affectueux compliments.

Marie Wey.

Mon cher Ami,

Si vous pouvez faire prendre chez moi l'eau-forte du portrait de Paul de Musset, gravée par Martinez d'après Ricard, elle est à votre disposition le jour et l'heure que vous voudrez. Je suis heureux qu'elle soit acceptée du Comité. Je l'ai fait encadrer, et c'est un tout petit tableau.

Mais comme il ne vous sera peut-être pas facile de la faire prendre chez moi, à Compiègne, je me propose, à mon prochain voyage à Paris, qui ne sera pas bien éloigné, de vous la remettre en passant.

Quant à ma lettre, elle contient des faits utiles à l'iconographie des deux Musset. Je vous autorise donc à en retrancher toute personnalité. Je suis trop paresseux pour la refaire.

A vous cordialement.

Jules Troubat.

Mon cher monsieur Gonzalès,

J'éprouve une grande surprise à lire qu'il n'existe pas de buste de Victor Hugo digne d'être offert à la Société des gens de lettres. J'en connais un qui ressemble fort à un chef-d'œuvre : c'est celui d'Auguste Robin. Extrêmement modeste, le grand statuaire n'intervient pas. Permettez-moi d'intervenir pour lui.

Agréez, je vous prie, mon cher monsieur Gonzalès, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Edmond Bazire.

Cher monsieur,

Je vois que vous avez eu la bonne pensée d'organiser, au

siège de la Société une galerie où devront se trouver réunis les noms qui ont illustré la littérature.

Je m'empresse de vous envoyer le buste de mon cher mari.

Je sais qu'il trouvera un accueil sympathique au milieu de tous les *vôtres* qui étaient les *siens*.

Amédée Achard, cet homme de cœur et de talent, devra à votre heureuse initiative de revivre ainsi entouré de souvenirs glorieux et d'amitiés sincères.

Je vous en remercie, cher monsieur, en vous assurant de mes meilleurs sentiments.

Claire-Amédée Achard.

Monsieur,

J'aurais répondu plus tôt à votre demande si j'avais eu un buste de mon mari à offrir à la Société des gens de lettres. Je serai heureuse de le savoir placé dans votre bibliothèque, et j'ai la promesse de M. Crauk. Aussitôt que la statue de M. About qu'il fait pour le monument que nous élevons au Père-Lachaise sera terminée, il s'occupera du buste de votre ancien Président, et vous aurez une des premières épreuves.

Croyez, monsieur, à l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Alice Edmond About.

De tous ces différents appels, de toutes ces offres, il résulte qu'à l'heure présente, la Société possède : les bustes d'Alexandre Dumas, donné par son fils ; d'Hippolyte Lucas, d'Amédée Achard, donnés par les veuves ; de Balzac, de Henri Martin, offerts par l'auteur, M. Marquet de Vasselot ; de Victor Hugo, offert également par l'auteur, M. Rodin ; d'Alfred de Musset, donné par Mme Lardin de Musset, sa sœur, ainsi que sa statuette en terre ; de Ferdinand de Lesseps, offert par M. Barbedienne, d'Arago, donné par son fils, et d'Arsène Houssaye, donné par lui-même.

En outre, M. Jules Claretie a fait hommage de son portrait pour la salle des séances et MM. Thiébault frères, les

fondeurs célèbres de la Ville de Paris, nous ont donné gracieusement les médaillons, par David d'Angers; de Béranger, d'Auguste Barbier, d'Alfred de Musset, de Casimir Delavigne, de Chateaubriand, d'Alfred de Vigny, de Charles Nodier, de Sainte-Beuve, du baron Taylor et de Lamennais.

Ainsi qu'on peut en juger, la Société des gens de lettres possède un véritable musée : celui de ses illustrations.

Bibliothèque. — L'agrandissement du siège social ne permet pas seulement l'accumulation des œuvres d'art, la dimension de la bibliothèque réclame aussi des livres; M. le Délégué reste chargé d'adresser à la maison Dentu (7 décembre 1885), ainsi qu'aux autres librairies, une invitation pour les prier d'offrir en don un exemplaire de tous les ouvrages qu'elles publieront à l'avenir.

Les œuvres du Bibliophile Jacob. — Par suite du décès de M. Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), survenu le 16 octobre 1884, les œuvres formant sa succession littéraire furent vendues en dix lots, le lundi 23 novembre 1885, en l'étude de Me Bourin, notaire à Paris, boulevard des Capucines, n° 9.

Le même jour, le Comité de la Société des gens de lettres recevait de Mme Guilhiermoz, née de Noany, nièce de M. Paul Lacroix, la lettre suivante, que nous nous empressons de reproduire in extenso :

Paris, le 23 novembre 1885.

Monsieur le Président,

Je n'ai pas oublié le malentendu par suite duquel mon cher et regretté oncle, M. Paul Lacroix, a donné sa démission de

membre de la Société des gens de lettres, mais ce souvenir appartient à un passé lointain et le bon Bibliophile Jacob est mort ayant au cœur le grand attachement qu'il n'avait cessé d'éprouver pour cette Société, dont il avait été l'un des principaux fondateurs.

Émue de ces pensées, aujourd'hui chez M[e] Bourin notaire, je me suis rendue adjudicataire, avec l'autorisation de mon mari, de la propriété littéraire des œuvres de Paul Lacroix, autres que ses ouvrages sur le *Moyen âge et la Renaissance*, etc., qui ont été cédés à l'amiable par sa succession, ou dont il avait disposé de son vivant, et j'ai l'honneur d'en offrir le don, *tel que je le tiens de l'adjudication*, à la Société des gens de lettres, avec l'espoir qu'elle pourra en tirer profit pour sa caisse des retraites et de secours, et pour l'honneur littéraire du Bibliophile Jacob.

Je ne fais en cela que ce qu'aurait fait, si elle eût vécu, sa sœur bien-aimée, M[me] de Noany, ma si digne et si excellente mère.

Permettez-moi de ne pas douter de l'accueil sympathique qui sera fait à mon offre, et veuillez recevoir, monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très distingués.

JENNY GUILHIERMOZ, née DE NOANY.

J'approuve de tout mon cœur,

GUILHIERMOZ.

A cette lettre, aimable pour la Société et touchante par les sentiments qu'elle exprime, M. Jules Claretie, Président du Comité, s'est empressé de répondre à M. Guilhiermoz :

Monsieur,

Je viens, au nom du Comité de la Société des gens de lettres, vous remercier et vous prier de remercier M[me] Guilhiermoz de la généreuse pensée qui vous a fait confier les œuvres de notre regretté confrère Paul Lacroix aux soins de la Société que le Bibliophile avait travaillé à fonder. Nulle part la

mémoire de votre parent et de notre ami n'est plus fidèlement honorée que chez nous, et si les œuvres que vous nous laissez en son nom sont utiles à ses confrères pauvres, il nous semblera que Paul Lacroix est toujours vivant, puisqu'il servira encore les littérateurs comme il a toujours servi les lettres.

Veuillez agréer, monsieur, et faire agréer à Mme Guilhiermoz, l'assurance de nos sentiments de gratitude et de dévouement.

Le Président,

JULES CLARETIE.

Après cet échange de correspondances, dont le but se trouve à présent expliqué, il ne nous reste plus qu'à déclarer que la liste des ouvrages dont la Société est aujourd'hui propriétaire par suite des libéralités de M. et Mme Guilhiermoz s'élève à soixante-trois volumes.

LEGS GABRIEL DE LA LANDELLE. — M. Gabriel de la Landelle, décédé le 19 janvier 1886, lègue dix obligations du chemin de fer de l'Ouest à la Société. Cette généreuse donation, versée à la caisse des retraites, augmente les ressources de nos vieillards (25 janvier 1886).

Le volume collectif de l'année 1886, en souvenir du récent déménagement de la Société, paraît chez Dentu sous le titre : *47, Chaussée-d'Antin*. Cette même année, et pour concourir à l'érection d'une statue élevée au sergent Blandan, à Boufarick, la Société publie, chez Frinzine, un volume collectif intitulé : *Qui vive? — France!*

STATUE DE LAMARTINE ET CENTENAIRE DE M. CHEVREUL. — Invité par la municipalité du seizième arrondissement

à assister à l'inauguration de la statue de Lamartine, le Comité non seulement accepte, mais encore délègue son Président, Jules Claretie, et le prie de prononcer un discours lors de cette solennité, fixée au 7 juillet 1886. Sur une invitation du directeur et des professeurs du Muséum, le Comité nomme également une délégation pour le représenter à la fête célébrée en l'honneur du centenaire de M. Chevreul.

Pensions de retraites. — Au 29 novembre 1886, ceux des sociétaires ayant des droits à la pension se trouvent intégralement servis, mais le grand nombre de ceux qui peuvent y prétendre en 1887 étant relativement considérable et les ressources ordinaires menaçant de devenir insuffisantes, le Comité décide que, pour l'année à venir, la remise, perçue par la caisse sociale sur les droits de reproduction à Paris, sera portée de 5 à 10 p. 0/0, et que, s'il y a un reliquat sur cette partie spéciale du budget des recettes, il sera versé à la caisse des retraites.

Statues d'Alfred de Musset et de la Fontaine. — Le 28 mars 1887, Mme de Lardin de Musset saisit le Comité d'une proposition de statue à élever à la mémoire d'Alfred de Musset, tandis qu'un Comité constitué pour élever une statue à notre inimitable fabuliste sollicite une souscription.

Ces deux questions connexes sont renvoyées jusqu'après le renouvellement du Comité, qui les tranche au mieux : en réservant pour des temps plus favorables la statue de Musset, en versant une somme de 100 francs pour l'érection du monument de la Fontaine.

Mise en vente, chez Dentu, du volume collectif pour 1887 : *Pique-Nique*.

TESTAMENT DE M. GALIGNANI. — Cette histoire de la Société serait incomplète si nous ne donnions ici, à titre de renseignement, et aussi à titre de remerciement pour son auteur, les dernières volontés d'un homme qui, jusque dans la mort, s'est fait le bienfaiteur des gens de lettres.

Voici la clause du testament de M. Galignani par laquelle il lègue à l'Assistance publique des terrains pour construire une maison de retraite :

Je lègue à l'administration de l'Assistance publique à Paris, pour fonder une maison de retraite, comme je vais l'expliquer :

1° Ma maison, située rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 87 ;

2° Celle située rue de l'Échiquier, n° 38, et rue d'Enghien, n° 39 ;

3° 70,000 francs de rente 5 p. 0/0 sur l'État français ;

4° Tout le terrain que je possède, situé boulevard Bineau, nos 53 et 55, d'une contenance totale de 7,169 mètres, dont j'ai fait l'acquisition expressément et uniquement pour que la maison de retraite, dont je vais parler, y soit construite et non ailleurs. Je mets même, comme condition absolue de mon legs général à l'Assistance publique, que ce terrain sera employé conformément à mon intention et à ma volonté ; j'entends expressément que les droits de mutation et tous les frais et charges quelconques, tant pour les deux immeubles que pour les 70,000 francs de rente et le terrain du boulevard Bineau, soient supportés entièrement par l'administration de l'Assistance publique, et non par le legs universel.

Je fais ce legs à l'administration de l'Assistance publique, à la condition par elle de créer une maison de retraite pour y recevoir cent personnes des deux sexes, âgées de soixante ans révolus, très respectables et de très bonne moralité, et recon-

nues pour être sans moyens d'existence suffisants. Cette maison devra, comme condition expresse de mon legs, toujours porter le nom de « Retraite Galignani frères », désirant perpétuer ainsi l'union dans laquelle mon cher frère et moi avons toujours vécu. Je veux que chaque personne ait une chambre particulière à feu avec un cabinet y attenant, repas en commun pour chaque sexe, et qu'il y ait dans l'établissement une chapelle et une salle de lecture avec bibliothèque. Pour être admis dans cette maison, chaque personne devra payer une pension annuelle de 500 francs, fournir son mobilier et prendre à sa charge les frais personnels d'éclairage et de chauffage. Toutefois, je veux que, compris dans ce nombre de cent personnes, il y ait cinquante admissions gratuites, c'est-à-dire ne payant pas les 500 francs de pension, et toujours renouvelables, au fur et à mesure des décès, en faveur de personnes dans les conditions de position sociale suivantes, savoir :

Dix anciens libraires ou imprimeurs français, leurs veuves ou leurs filles, à la nomination d'une commission déléguée par le Cercle de la librairie et de l'imprimerie établi à Paris, ou, à son défaut, sur une attestation signée par cinq libraires ou imprimeurs notables de Paris ;

Vingt savants français, leurs pères ou leurs mères, leurs veuves ou leurs filles, à la nomination d'une commission déléguée à cet effet par la Société de secours des Amis des sciences, fondée à Paris par feu le baron Thénard ;

Vingt hommes de lettres ou artistes français, leurs pères ou leurs mères, leurs veuves ou leurs filles, à la nomination d'une commission déléguée à cet effet par l'Institut de France, section de l'Académie française et des Beaux-Arts.

Toutes ces nominations devront être mentionnées dans les rapports publiés par ces Sociétés; les noms pourront n'être indiqués que par les initiales. La commission de la librairie et de l'imprimerie, la Société de secours des Amis des sciences et la commission de l'Institut devront toujours être tenues au courant des vacances qui pourront survenir dans la maison de retraite, et je les autorise à prendre toutes mesures à cet effet, afin qu'en étant informées sans délai, elles puissent disposer

aussitôt de la place devenue vacante par suite du décès ou de toute autre cause. Je veux que cet établissement soit construit et mis en état de recevoir sa destination dans le délai de deux ans, à partir du jour de mon décès, ou de deux années et demie au plus.

Je désire que les travaux de construction de cette maison de retraite soient confiés à la direction de MM. Delaage et Vera, tous deux architectes de l'Assistance publique, et que la direction intérieure de l'établissement soit confiée aux sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Pension a la veuve du fondateur (20 juin 1887). — Sur la proposition de M. Philibert Audebrand, Mme Desnoyers, veuve du fondateur de la Société, à laquelle on servait depuis quelques années une pension de 300 francs, portée ensuite à 600, touchera désormais une somme de 1,200 francs.

Statue de Henri Martin. — Le 31 juillet, la ville de Saint-Quentin procède à l'inauguration de la statue de Henri Martin. La Société avait accepté d'y être représentée par le Président de son Comité; mais retenu chez lui par une indisposition subite, M. Jules Claretie prie M. Félix Johyer de vouloir bien le suppléer au dernier moment.

Cinquantenaire de la Société des gens de lettres (3 octobre 1887). — Une commission, chargée de s'occuper du cinquantenaire de la Société, produit son rapport à huitaine. Ce rapport donne lieu à une discussion fort étendue, qui se termine par un vote d'approbation et fixe la fête au 10 décembre 1887.

Décès du Délégué (15 octobre 1887). — La nouvelle de la mort de M. Emmanuel Gonzalès parvient au siège social dans la matinée. M. le Président se hâte de convoquer en séance extraordinaire tous les membres du Comité pour cinq heures.

Après avoir déploré, ainsi que ses collègues présents, la mort du Délégué, qui depuis vingt-deux ans dirige les intérêts de la Société, il expose les devoirs immédiats à remplir envers le regretté défunt.

Il est décidé, après une série de votes unanimes :

1° Que les obsèques de M. Emmanuel Gonzalès auront lieu aux frais de la Société;

2° Que tous les membres de la Société et les adhérents recevront des lettres de convocation;

3° Qu'un discours funèbre sera prononcé, au nom de la Société, par M. le Président;

4° Que M. Édouard Montagne, suppléant de M. Emmanuel Gonzalès, depuis le 18 juillet, continuera à remplir provisoirement les fonctions de Délégué;

5° Qu'en signe de deuil, le Comité ne tiendra pas sa séance hebdomadaire le lundi 17, mais que cette séance sera renvoyée au lundi 24 octobre.

Les obsèques d'Emmanuel Gonzalès eurent lieu le 17 octobre, avec une grande pompe et une certaine solennité; il avait été enlevé brusquement, par un mal implacable, à l'affection de tous les sociétaires dont il était le représentant, le conseil, le défenseur, l'ami.

Son zèle pour les intérêts de la Société ne s'était jamais démenti un seul instant pendant le quart de siècle qu'il employa à les soutenir, et l'on peut dire qu'il mourut au champ d'honneur, puisqu'il avait assisté à la séance du Comité, cinq jours avant de succomber.

Les quelques lignes que publièrent les journaux, pour annoncer cette mort, impressionnèrent douloureusement le monde littéraire, et le premier mot de tous ceux qui les lurent et de tous ceux qui reçurent une lettre d'invitation fut une parole de regret sincère.

Ce détail explique le nombre considérable de personnes qui assistaient aux funérailles ; et, voyant, par les rues de la ville, défiler ce long cortège de sommités politiques, administratives, scientifiques, littéraires, artistiques, à quiconque on demandait quel était celui que tant de hautes intelligences s'imposaient l'obligation de suivre jusqu'au champ du repos éternel, on répondait : « C'est Emmanuel Gonzalès. »

Et les fronts se découvraient.

Et le cortège grossissait derrière le char funèbre, orné de fleurs et de couronnes, entre autres de celles envoyées par la Société des gens de lettres, par le personnel de la Société, par un Balzacien, par la maison Dentu et celle enfin portant les mots : « *A notre père.* »

Les honneurs militaires avaient été rendus, au moment de la levée du corps, par un détachement du 31e de ligne. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Jules Claretie, François Coppée, Philibert Audebrand, Élie Berthet, Arsène Houssaye et M. le comte de la Boissière.

Le service religieux se fit à l'église de la Trinité, laquelle était comble.

Puis, le cortège se remit en marche pour le cimetière Montmartre, où eut lieu l'inhumation, et ce fut devant la tombe, au milieu d'une nombreuse assistance émue, que M. Jules Claretie prononça le discours suivant :

Messieurs,

Lundi dernier, à l'heure où notre Comité se réunit d'ordinaire, votre Président recevait de notre cher Délégué, Emma-

nuel Gonzalès une lettre d'excuse. Souffrant depuis longtemps, Gonzalès nous demandait de vouloir bien, sans lui, tenir séance. Il ne pouvait sortir, le temps était affreux. On lui ordonnait le coin du feu. Et j'avais à peine achevé de lire sa lettre, qu'Emmanuel Gonzalès entrait dans la salle de famille et, comme attiré par le magnétisme du travail, prenait parmi nous sa place accoutumée. Il savait que nous avions toujours besoin de lui, de ses conseils, de son dévouement, et il venait, malgré son médecin, malgré ses enfants, accomplir ce qu'il avait toujours regardé comme tout simple : son devoir.

Et je ne saurais beaucoup l'en louer, Messieurs. Notre ami était de ceux qui du dévouement font une habitude. Il était égoïste à sa façon; il lui semblait travailler pour lui-même lorsqu'il se donnait tout entier aux autres, et en quittant les soins empressés des siens, il retrouvait tout naturellement l'affection d'une autre famille, la nôtre, qu'il a aimée pendant un demi-siècle et qu'il a bien servie pendant près de vingt-cinq ans.

Mais si le devoir était facile à Gonzalès, cette dernière preuve de vaillance nous fut, à nous, il y a huit jours, profondément pénible. Notre pauvre ami ne pouvait plus parler : le mal était là, l'étreignant à la gorge, et, comme il lui fallait, sur tel ou tel point litigieux, donner son avis, c'est en me passant des lambeaux de papier griffonné d'une main fiévreuse que Gonzalès répondait à nos questions. La voix lui manquait, il lui restait la plume, et l'on peut dire que votre Délégué est mort en consacrant à vos intérêts ses derniers efforts et ses dernières lignes.

Nous n'oublierons jamais cette suprême et dramatique séance, et quand on nous parlera des soldats qui tombent à leur poste, nous nous rappellerons cet écrivain de soixante-douze ans se raidissant contre la maladie, luttant contre l'aphonie, contre la mort déjà visible sur son beau visage décharné, et apportant ce qui lui restait de force et de courage à la cause de ses confrères, les gens de lettres.

Oui, Messieurs, Délégué de la Société des gens de lettres pendant vingt-quatre ans, Gonzalès nous avait donné sa vie : il fit plus, et, lundi dernier, simple, presque souriant, il nous a donné son agonie.

Ceux qui ont lu les romans historiques ou les récits d'aventures d'Emmanuel Gonzalès savent ce qu'il y avait en lui de vive imagination, de curiosité, d'héroïsme dans l'invention, d'entraînement dans l'art de conter, en ses belles fables bien françaises qui amusèrent nos vingt ans, les *Frères de la Côte*, les *Sept Baisers de Buckingham*, les *Mémoires d'un Ange*, *Ésaü le Lépreux*, cet *Ésaü* dont les exploits, contemporains de ceux de du Guesclin, firent tapage, même au milieu des journées de 1848.

Le public saluait et suivait le conteur populaire; mais nous seuls connaissions la valeur littéraire de Gonzalès, qui, après avoir eu l'honneur d'être le rédacteur en chef d'Honoré de Balzac, réclamait la faveur de consacrer ses derniers jours à l'œuvre de son maître, et se proposait d'écrire aussi ses *Mémoires,* non pour dénigrer ses chers compagnons disparus, mais, au contraire, pour les louer, les saluer et, après les avoir aimés, les faire mieux aimer encore.

Ce qui était la marque du caractère de Gonzalès, c'est, en effet, qu'il ne connut jamais l'envie; c'est qu'en toutes les fonctions qu'il sut remplir, rédacteur en chef de la *Caricature*, directeur de la partie littéraire du *Siècle*, ou Délégué de notre Société, il sut toujours servir les humbles, aplanir aux nouveaux les difficultés des débuts, aux anciens éviter les tristesses de la lutte.

Il eut, avec la vertu d'indulgence, le don inexplicable de sympathie, et, grâce à lui, toutes les questions irritantes, toutes les révoltes d'amour-propre, toutes les rivalités qui se peuvent produire dans une grande et nombreuse Société comme la nôtre, étaient résolues très vite, et ce Français, très français, en dépit de son nom castillan, résolvait souvent une question par un mot, un bon mot, mais un de ces bons mots qui partent d'un bon cœur.

Je n'ajouterai pas que ce lettré, ce journaliste d'autrefois, ce romancier de cape élégante et d'épée loyale était, dans toute l'acception, un homme d'honneur. Pour un écrivain, l'honnêteté ce doit être la grammaire. Mais, gardien de notre fortune comme de notre renommée, tant que notre Délégué a vécu,

nous avons pu dormir tranquilles. Il veillait. Nous travaillions, nous produisions, nous cherchions. Chacun de nous faisait son œuvre. Pour la sauvegarder, pour nous aider à défendre l'épargne de nos laborieux et les secours de nos pauvres, nous étions tranquilles encore un coup. Nous nous disions : « Gonzalès est là. »

Il n'est plus là, Emmanuel Gonzalès ! Ses amis, l'entourant une dernière fois, lui apportent aujourd'hui la dernière couronne et la dernière larme. Mais son souvenir restera parmi nous et aussi son exemple.

Fondateur de notre chère Société des gens de lettres, il se vantait d'être un des rares survivants qui, après avoir, il y a cinquante ans, mis leur signature au bas du pacte social, fêteraient dans deux mois le demi-siècle de prospérité de l'œuvre à laquelle il avait voué son existence.

De ces survivants du demi-siècle, bien peu maintenant sont debout. Et dans cette poignante séance d'il y a huit jours, comme nous discutions la question de savoir si notre Comité irait, le matin du cinquantenaire, porter des fleurs à la tombe de l'ouvrier de la première heure qui fonda la Société, je vois encore Gonzalès muet, mais tout heureux de l'hommage projeté, je le vois inclinant sa tête lassée au nom de Louis Desnoyers, son ami.

Eh bien ! Messieurs, quand nous célébrerons le cinquantenaire de l'Association qui nous permet d'être libres et de nous entr'aider, nous n'oublierons pas ce serviteur de tant d'années, ce collaborateur d'hier et de toujours, ce laborieux qui aura été à la peine et ne sera pas à l'honneur, et nous porterons à notre vieil ami, à notre cher Délégué, à l'écrivain dont la vie fut un modèle de dévouement et de bonté, une couronne avec cette inscription :

A Emmanuel Gonzalès.

La Société des gens de lettres reconnaissante.

Ensuite, ce furent François Coppée, Oscar Comettant, le premier, au nom de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, le second, au nom de l'administration du *Siècle*, qui firent entendre une dernière parole d'adieu ; puis chacun quitta le cimetière où le vieil ami de la Société allait dormir son dernier sommeil.

Le 24 octobre, le Comité procédant à l'élection de son nouveau Délégué, nommait, en remplacement d'Emmanuel Gonzalès, en témoignage de confiance et de haute estime, celui qui signe cet ouvrage en le plaçant sous la bienveillance de tous ses confrères.

COMPOSITION DES COMITÉS

PAR ANNÉE

DEPUIS LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ

Assemblée générale du 31 *décembre* 1837 (54 votants).

(Comité provisoire.)

MM.
François Arago.
Jules-A. David.
André Delrieu.
Louis Desnoyers.
Alexandre Dumas (père).
Léon Gozlan.
Granier de Cassagnac.
Eugène Guinot.
Victor Hugo.

MM.
De Lamennais.
Hippolyte Lucas.
Désiré Nisard.
Louis Reybaud.
Alphonse Royer.
Frédéric Soulié.
Louis Viardot.
Villemain.

Assemblée générale du 16 *avril* 1838 (85 votants).

(Comité définitif.)

Sont élus : MM.	Voix.
Louis Desnoyers	84
Villemain	82
Viardot	80
Victor Hugo	78
De Lamennais	77
Frédéric Soulié	77
François Arago	74
Louis Reybaud	74
Alexandre Dumas (père)	71

MM.	Voix.
Eugène Guinot	70
Hippolyte Lucas	70
Léon Gozlan	69
Alphonse Royer	69
Jules-A. David	68
André Delrieu	66
Désiré Nisard	65
Granier de Cassagnac	61
Altaroche	(par majorité relative).

Assemblée générale du 29 avril 1838 (126 votants).

(Le nombre des membres du Comité est porté de dix-huit à vingt-quatre; sept membres sont à élire, M. Altaroche ayant donné sa démission.)

Sont élus : MM.	Voix.		Voix.
Altaroche	111	Félix Pyat	91

Assemblée générale du 29 avril 1838 (86 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Galibert	58	Augustin Thierry	26
Auguste Luchet	48	Charles Merruau	24
Scrutin de ballottage.			
Théophile Thoré	28		

Assemblée générale du 24 mars 1839 (108 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Louis Desnoyers	100	Théophile Thoré	65
Villemain	98	Alexandre Dumas (père)	64
Viardot	95	Léon Gozlan	62
Altaroche	93	Alphonse Royer	61
Victor Hugo	92	Hippolyte Lucas	60
Félix Pyat	91	George Sand	59
François Arago	87	Cauchois-Lemaire	59
Honoré de Balzac	83	Eugène Guinot	59
Louis Reybaud	80	Jules-A. David	56
Charles Merruau	79	Scrutin de ballottage.	
Gustave Claudon	69	Henri Celliez	39

Assemblée générale du 1er avril 1839 (*élections complémentaires*) (72 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Roger de Beauvoir	47	Fortoul	35
Henri Martin	42		

Assemblée générale du 25 décembre 1839 (81 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Victor Hugo	79	Altaroche	67
Viardot	75	Louis Reybaud	66

MM.	Voix.	MM.	Voix.
François Arago	65	Henri Celliez	45
Félix Pyat	62	Henri Martin	45
Honoré de Balzac	53	Charles Merruau	44
Louis Desnoyers	53	Théophile Thoré	42
Léon Gozlan	53	Eugène Guinot	42
Alphonse Royer	53	Augustin Thierry	41
Cauchois-Lemaire	52	Jules-A. David	41
George Sand	47		

Assemblée générale du 5 janvier 1840 (*élections complémentaires*) (91 votants).

(Six membres restent à élire, M. Léon Gozlan ayant donné sa démission.)

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Hippolyte Lucas	60	Bonnelier	62
Gustave Claudon	54	sur 94, au ballottage	
Auguste Luchet	51	Granier de Cassagnac	44
Paul Lacroix	50	sur 77, 2e tour de ballottage.	

Assemblée générale du 27 décembre 1840 (66 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Victor Hugo	56	Théophile Thoré	42
Altaroche	56	Viardot	41
Félix Pyat	51	Louis Reybaud	41
Honoré de Balzac	48	Gustave Claudon	40
Jules-A. David	45	Henri Celliez	39
Charles Merruau	44	Auguste Luchet	37
Hippolyte Lucas	43	Louis Desnoyers	35

Assemblée générale du 10 janvier 1841 (*élections complémentaires*) (64 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Paul de Lascaux	37	Cauchois-Lemaire	29
Henri Martin	37	Ernest Alby	29
Bonnelier	33	François Arago	29
Pitre-Chevalier	33	Ottavi	26
Charles Didier	36	George Sand	22
sur 49, au ballottage.			

Assemblée générale du 16 *janvier* 1842 (39 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Gustave Claudon	38	Auguste Luchet	30
Altaroche	36	George Sand	29
Cauchois-Lemaire	36	Alphonse Royer	27
Félix Pyat	36	Charles Merruau	26
Viardot	36	Louis Reybaud	26
Victor Hugo	34	Théophile Thoré	26
Michel Masson	33	sur 39 votants.	
Jules-A. David	32	Hippolyte Lucas	24
Henri Martin	32	Ernest Alby	24
Auguste Lireux	32	Louis Desnoyers	22
Pitre-Chevalier	32	Mary Lafon	21
François Arago	31	Honoré de Balzac	20
Henri Celliez	31		

Assemblée générale du 15 *janvier* 1843 (43 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Félix Pyat	40	Honoré de Balzac	28
Altaroche	37	Théophile Thoré	26
Cauchois-Lemaire	36	Mary Lafon	25
Viardot	36	Albéric Second	25
Charles Merruau	35	Marie Aycard	24
Viennet	33	Frédéric Thomas	23
Henri Celliez	33	Ernest Alby	22
Michel Masson	33	Auguste Maquet	16
Victor Hugo	32	(sur 28 vot. au 2e tour de scrutin)	
Hippolyte Lucas	32	Martinet	16
Léon Gozlan	31	(sur 28, au 2e tour de scrutin).	
Gustave Claudon	31	Henri Martin	14
François Arago	30	(sur 26, au scrutin de ballottage).	
Paul Lacroix	29		

Assemblée générale annuelle du 7 *janvier* 1844 (58 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Félix Pyat	54	Henri Celliez	34
Viennet	47	Auguste Maquet	34
Altaroche	47	Léon Gozlan	34
Louis Lurine	47	Martinet	33
Marie Aycard	46	Frédéric Thomas	32
Charles Merruau	41	Théophile Thoré	32
Michel Masson	40	Paul Lacroix	31
Victor Hugo	39	Gustave Claudon	31
Cauchois-Lemaire	37	Ernest Alby	29

MM.	Voix.	Scrutin de ballottage. MM.	Voix.
François Arago	26	Hippolyte Rolle	15
Molé-Gentilhomme	26	Eugène Süe	15
Hippolyte Lucas	15	Viardot	15

Assemblée générale du 28 *décembre* 1844 (50 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Félix Pyat	43	Auguste Maquet	33
Viennet	42	Charles Merruau	32
Michel Masson	38	Xavier Saintine	31
Victor Hugo	36	Amédée Achard	31
Altaroche	36	François Arago	30
Henri Celliez	36	Théophile Thoré	30
Hippolyte Lucas	36	Ernest Alby	28
Léon Gozlan	35	Molé-Gentilhomme	28
Paul Lacroix	35		

Assemblée générale du 29 *janvier* 1845 (*élections complémentaires*) (57 votants).

(Élection de huit membres, M. Léon Gozlan ayant donné sa démission.)

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Marie Aycard	41	Louis Desnoyers	34
Frédéric Thomas	40	Jules Lacroix	32
Cauchois-Lemaire	35	Martinet	31
Eugène Süe	35	Audibert	29

Assemblée générale du 28 *décembre* 1845 (74 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Viennet	66	Achille Comte	43
Victor Hugo	50	Charles Merruau	43
Paul Féval	49	Xavier Saintine	41
Molé-Gentilhomme	49	Altaroche	39
Paul Lacroix	46	Etienne Enault	39
Marie Aycard	44	Auguste Lireux	39
Amédée Achard	44	Auguste Maquet	38

Assemblée générale du 11 janvier 1846 (*élections complémentaires*) (80 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Jules Lacroix	42	Théophile Thoré	35
Scrutin de ballottage.		Audibert	35
Frédéric Thomas	44	Henry Celliez	33
Félix Pyat	41	Hippolyte Lucas	30
Michel Masson	40	Alfred des Essarts	30
Ernest Alby	40		

Assemblée générale du 17 janvier 1847 (107 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Viennet	83	Molé-Gentilhomme	60
De Salvandy	83	Frédéric Thomas	59
Félix Pyat	76	Achille Comte	58
Victor Hugo	63	Louis Lurine	58
Achille Jubinal	63	Ernest Alby	57
Audibert	62	Michel Masson	56
Altaroche	61		

Assemblée générale du 24 janvier 1847 (*élections complémentaires*) (125 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Augustin Lireux	79	Marie Aycard	66
Xavier Saintine	74	Alfred des Essarts	61
Paul Lacroix	63	Charles Merruau	59
Scrutin de ballottage (104 votants).		Théophile Thoré	47
Auguste Maquet	73	Amédée Achard	47
Henri Celliez	71	Jules Lacroix	47

Assemblée générale du 26 décembre 1847 (111 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Altaroche	84	Achille Jubinal	60
Viennet	78	Auguste Lireux	59
Félix Pyat	70	Paul Lacroix	59
De Salvandy	66	Molé-Gentilhomme	59
Marie Aycard	62	Xavier Saintine	58
Louis Lurine	60	Charles Merruau	56

Assemblée générale du 9 janvier 1848 (*élections complémentaires*) (132 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Victor Hugo	116	Paul Féval	75
Louis Desnoyers	93	Audibert	74
Achille Comte	92	Paul de Musset	70
Frédéric Thomas	82	Emmanuel Gonzalès	69
Alfred des Essarts	79	Ernest Alby	56
Michel Masson	78	Scrutin de ballottage (88 votants).	
Auguste Maquet	75		

Assemblée générale du 1848.

(Cette deuxième élection du Comité pour 1848 eut lieu entre le 1er avril et le 12 juin. Une lacune dans les procès-verbaux ne permet pas de fixer la date précise. Elle eut lieu après démission des membres, à l'instigation de M. Paul Féval qui ne trouvait pas le Comité du 9 janvier assez républicain.)

Sont élus :
MM.
Altaroche.
Henri Celliez.
Achille Comte.
Félix Deriège.
Louis Desnoyers.
Etienne Enault.
Paul Féval.
Le marquis de Foudras.
Emmanuel Gonzalès.
Victor Hugo.
Achille Jubinal.
Kentzinger.

MM.
Paul Lacroix.
Mary Lafon.
Paul de Lascaux.
Julien Lemer.
Léo Lespès.
Eugène de Mirecourt.
Molé-Gentilhomme.
Arthur Ponroy.
Félix Pyat.
Viennet.
Auguste Vitu.
Francis Wey.

Assemblée générale du 31 décembre 1848 (votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Paul Lacroix	59	Altaroche	44
Victor Hugo	55	Eugène de Mirecourt	41
Louis Desnoyers	50	Achille Jubinal	41
Viennet	48	Emmanuel Gonzalès	39
Molé-Gentilhomme	47	Frédéric Thomas	38
Félix Pyat	47	Auguste Vitu	38
Achille Comte	47	Henri Celliez	38
Francis Wey	46		

Assemblée générale du 7 janvier 1849 (*élections complémentaires*) (votants).

Sont élus : MM.	MM.
Le baron Taylor.	Léo Lespès.
De Salvandy.	Félix Derriège.
Edmond de Varennes.	Camille Doucet.
Charles Merruau.	Le marquis de Foudras.
Marie Aycard.	

Assemblée générale du 30 décembre 1849 (85 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Achille Comte	75	Camille Doucet	63
Marie Aycard	75	De Salvandy	63
Louis Desnoyers	74	Viennet	62
Paul Lacroix	74	Emmanuel Gonzalès	58
Victor Hugo	74	Le marquis de Foudras	58
Le baron Taylor	73	Edmond de Varennes	56
Auguste Vitu	72	Eugène de Mirecourt	56
Altaroche	68	Henri Mürger	52
Henri Celliez	68	Félix Deriège	46
Francis Wey	67	Scrutin de ballottage.	
Molé-Gentilhomme	66		
Achille Jubinal	65	Alphonse de Calonne	33
Léo Lespès	65	Ernouf	33

Assemblée générale du 28 *décembre* 1850 (119 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Le baron Taylor	105	Molé-Gentilhomme	84
Henri Celliez	104	Eugène de Mirecourt	81
Louis Desnoyers	103	Alphonse de Calonne	78
Marie Aycard	100	Auguste Vitu	78
Francis Wey	97	Félix Deriège	76
Paul Lacroix	97	Jean-Baptiste Lafitte	68
Altaroche	96	Le marquis de Foudras	65
De Salvandy	96	Edmond de Varennes	65
Achille Comte	91	Achille Jubinal	60
Victor Hugo	91	Scrutin de ballottage.	
Emmanuel Gonzalès	89		
Léo Lespès	85	Etienne Enault	23
Camille Doucet	84	Gabriel de La Landelle	20

Assemblée générale du 16 *mai* 1852 (76 votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Henri Celliez	69	Achille Comte.	54
Marie Aycard	67	Emmanuel Gonzalès	54
Francis Wey.	66	Alphonse de Calonne	52
Baron Taylor	65	Jean-Baptiste Lafitte	51
Molé-Gentilhomme.	62	Léo Lespès	51
Arsène Houssaye.	61	Eugène de Mirecourt	50
Marc Fournier.	60	Edmond de Varennes	48
Gabriel de La Landelle . . .	60	Félix Deriège	47
Louis Desnoyers.	57	Altaroche.	44
Paul Lacroix	55	Julien Lemer	44
Etienne Enault	55	Scrutin de ballottage.	
Achille Jubinal	54		
De Salvandy.	54	Théophile Gautier	21

Assemblée générale du 8 *mai* 1853 (votants).

Sont élus : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Etienne Enault.	71	Edmond de Varennes	62
Henri Celliez.	69	Alphonse de Calonne	61
Marie Aycard	68	De Salvandy	58
Eugène de Mirecourt.	68	Albéric Second	53
Baron Taylor	67	Hippolyte Castille	53
Gabriel de La Landelle . . .	67	Léon Gozlan	52
Francis Wey	67	Altaroche.	50
Julien Lemer	66	Louis Lurine	50
Xavier Saintine	65	Charles Monselet	25
Molé-Gentilhomme.	64	2e tour de scrutin.	
Achille Jubinal	64	Achille Comte.	23
Louis Desnoyers.	62	Léo Lespès	15
Emmanuel Gonzalès.	62	(au scrutin de ballottage).	

Assemblée générale du 7 *mai* 1854 (91 votants).

(Les membres du Comité étant élus pour trois ans, il y a lieu de procéder par la voie du sort à la sortie du premier tiers. — MM. Etienne Enault et de La Landelle étant démissionnaires, les noms de Xavier Saintine, Charles Monselet, Louis Desnoyers, Molé-Gentilhomme, Léo Lespès, Edmond de Varennes viennent s'ajouter aux leurs.)

Sont élus pour 3 ans :

MM.	Voix.
Michel Masson.	57
Pierre Zaccone	46
Champfleury	46
Edouard Thierry.	46
Emile Souvestre.	46
Arthur Ponroy . . . . (sur 65 au 2e tour de scrutin)	35
Xavier Eyma . . . . (sur 35 au 3e tour de scrutin).	18
Ponson du Terrail. . . . . . (sur 35 au 4e tour de scrutin).	18

Le Comité se trouve ainsi constitué pour l'année 1854 : MM. Altaroche, Marie Aycard, Alphonse de Calonne, Hippolyte Castille, Henri Celliez, Champfleury, Achille Comte, Xavier Eyma, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Achille Jubinal, Julien Lemer, Louis Lurine, Michel Masson, Eugène de Mirecourt, Arthur Ponroy, Ponson du Terrail, de Salvandy, Albéric Second, Emile Souvestre, baron Taylor, Edouard Thierry, Francis Wey, Pierre Zaccone.

Assemblée générale du 6 *mai* 1855 (93 votants).

(Un second tiers de l'ancien comité du 8 mai 1853 est désigné par le sort pour se retirer. Les noms qui sortent sont ceux de MM. Achille Comte, Emmanuel Gonzalès, Hippolyte Castille, Achille Jubinal, Albéric Second, Léon Gozlan, Julien Lemer, Alphonse de Calonne.)

Sont élus pour 3 ans :

MM.	Voix.
Xavier Saintine	65
De Belloy.	54
Jules Sandeau.	54
Le docteur Véron	50
Edmond de Varennes	50
Paul Juillerat.	49
Paul Lacroix (sur 87 au 2e tour de scrutin).	47
Charles Monselet	45

Il reste à élire trois membres en remplacement de MM. Emile Souvestre, Francis Wey et de Salvandy (démissionnaires).

Sont élus : MM.

Charles Asselineau, pour 2 ans, par 35 voix sur 46 votants.
Jules Lecomte, 1 — 34 — —
Etienne Enault, 1 — 32 — —

Le Comité se trouve ainsi constitué pour 1855 : MM. Altaroche, Charles Asselineau, Marie Aycard, marquis de Belloy, Henri Celliez, Champfleury, Etienne Enault, Xavier Eyma, Paul Juillerat, Paul Lacroix, Jules Lecomte, Louis Lurine, Michel Masson, Eugène de Mirecourt, Charles Monselet, Arthur Ponroy, Ponson du Terrail, Xavier Saintine, Jules Sandeau, baron Taylor, Edouard Thierry, Edmond de Varennes, docteur Véron, Pierre Zaccone.

Assemblée générale du 18 *mai* 1856.

Membres sortants : MM. Altaroche, Marie Aycard, Henri Celliez, Etienne Enault, Jules Lecomte, Louis Lurine, Eugène de Mirecourt, baron Taylor.

Sont élus pour 3 ans : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Léon Gozlan.	61	Emmanuel Gonzalès.	51
Émile Deschamps.	55	Jules Cohen.	50
Méry	54	Auguste Vitu	50
Achille Jubinal	54	Albéric Second.	46

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1856 : MM. Charles Asselineau, le marquis de Belloy, Champfleury, Jules Cahen, Emile Deschamps, Xavier Eyma, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Achille Jubinal, Paul Juillerat, Paul Lacroix, Michel Masson, Méry, Charles Monselet, Arthur Ponroy, Ponson du Terrail, Xavier Saintine, Jules Sandeau, Albéric Second, Edouard Thierry, Edmond de Varennes, docteur Véron, Auguste Vitu, Pierre Zaccone.

Assemblée générale du 24 *mai* 1857.

Membres sortants : MM. Charles Asselineau, Champfleury, Ponson du Terrail, Pierre Zaccone, Arthur Ponroy, Edouard Thierry, Xavier Eyma, Michel Masson.

Plus MM. Jules Sandeau et le docteur Véron (démissionnaires).

Sont élus pour 3 ans : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Marie Aycard.	81	Jean-Baptiste Lafitte	55
Henri Celliez	78	Paul Féval	48
Francis Wey	73	Alfred des Essarts.	46
Baron Taylor	72	Théodore de Banville (pour 1 an au 2e tour de scrutin).	
Altaroche.	65	Léo Lespès (pour 1 an).	

Le Comité se trouve ainsi composé pour l'année 1857 : MM. Altaroche, Marie Aycard, Théodore de Banville, marquis de Belloy, Henri Celliez, Jules Cohen, Emile Deschamps, Alfred des Essarts, Paul Féval, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Achille Jubinal, Paul Juillerat, Paul Lacroix, Jean-Baptiste Lafitte, Léo Lespès, Méry, Charles Monselet, Xavier Saintine, Albéric Second, baron Taylor, Edmond de Varennes, Auguste Vitu, Francis Wey.

Assemblée générale du 20 *février* 1859 (136 votants).

Membres sortants : MM. Théodore de Banville, marquis de Belloy, Paul Juillerat, Paul Lacroix, Léo Lespès, Charles Monselet, Xavier Saintine, Edmond de Varennes.

Sont élus pour 3 ans :

MM.	Voix.	MM.	Voix.
Edouard Thierry	106	Isidore Salles	88
Michel Masson.	105	Philoxène Boyer.	84
Frédéric Thomas	93	Charles Asselineau.	81
Théodore Anne	92	Ponson du Terrail.	79

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1858 : MM. Altaroche, Théodore Anne, Charles Asselinean, Marie Aycard, Philoxène Boyer, Henri Celliez, Jules Cohen, Emile Deschamps, Alfred des Essarts, Paul Féval, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Achille Jubinal, Jean-Baptiste Lafitte, Michel Masson, Méry, Ponson du Terrail, Isidore Salles, Albéric Second, baron Taylor, Edouard Thierry, Frédéric Thomas, Auguste Vitu, Francis Wey.

Assemblée générale du 29 *mai* 1859 (76 votants).

Membres sortants : MM. Jules Cohen, Emile Deschamps, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Achille Jubinal, Méry, Albéric Second, Auguste Vitu.

Sont élus pour 3 ans :

MM.	Voix.	MM.	Voix.
Hipolyte Lucas.	62	Paul de Lascaux. . . . . . . (au 2e tour majorité absolue).	51
Gabriel de La Landelle . . .	59	Léo Lespès	39
Edouard Fournier.	56	Paul Juillerat	38
		Xavier Saintine	34
		Paul Lacroix	34

Le Comité se trouve ainsi constitué pour 1859 : MM. Altaroche, Théodore Anne, Charles Asselineau, Marie Aycard, Philoxène Boyer, Henri Celliez, Alfred des Essarts, Paul Féval, Edouard Fournier, Paul Juillerat, Paul Lacroix, Jean-Baptiste Lafitte, Gabriel de La Landelle, Paul de Lascaux, Léo Lespès, Hippolyte Lucas, Michel Masson, Ponson du Terrail, Xavier Saintine, Isidore Salles, baron Taylor, Edouard Thierry, Frédéric Thomas, Francis Wey.

Assemblée générale du 12 *février* 1860 (93 votants).

Membres sortants : MM. Altaroche, Henri Celliez, Alfred des Essarts, Paul Féval, Jean-Baptiste Lafitte, baron Taylor, Francis Wey, Marie Aycard (décédé).

Membres démissionnaires : MM. Théodore Anne, Isidore Salles, Paul de Lascaux.

Sont élus pour 3 ans :

MM.	Voix.	MM.	Voix.
Léon Gozlan	90	Etienne Enault	72
Méry	87	Albéric Second	72
Emmanuel Gonzalès	80	Achille Jubinal	70
Charles Deslys	79	Auguste Vitu (pour 2 ans)	70
Amédée Achard	73	Jules Cohen (pour 1 an)	68
		Pitre-Chevalier (pour 1 an)	65

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1860 : MM. Amédée Achard, Charles Asselineau, Philoxène Boyer, Jules Cohen, Charles Deslys, Etienne Enault, Edouard Fournier, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Achille Jubinal, Paul Juillerat, Paul Lacroix, Gabriel de La Landelle, Léo Lespès, Hippolyte Lucas, Michel Masson, Méry, Pitre-Chevalier, Ponson du Terrail, Xavier Saintine, Albéric Second, Edouard Thierry, Frédéric Thomas, Auguste Vitu.

Assemblée générale du 3 *février* 1861 (111 votants).

Membres sortants : MM. Charles Asselineau, Philoxène Boyer, Jules Cohen, Michel Masson, Pitre-Chevalier, Ponson du Terrail, Edouard Thierry, Frédéric Thomas.

Sont élus pour 3 ans :

MM.	Voix.	MM.	Voix.
Francis Wey	102	Henri Celliez	99
Baron Taylor	101	Louis Énault	97
Paul Féval	99	Jean-Baptiste Laffitte	95
		Charles Basset	87
		Eugène Muller	87

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1861 : MM. Amédée Achard, Charles Basset, Henri Celliez, Charles Deslys, Louis Enault, Etienne Enault, Paul Féval, Edouard Fournier, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Achille Jubinal, Paul Juillerat, Paul Lacroix, Jean-Baptiste Lafitte, Gabriel de La Landelle, Léo Lespès, Hippolyte Lucas, Méry, Eugène Muller, Xavier Saintine, Albéric Second, baron Taylor, Auguste Vitu, Francis Wey.

Assemblée générale du 9 *février* 1862 (118 votants).

Membres sortants : MM. Edouard Fournier, Paul Juillerat, Paul Lacroix, Gabriel de La Landelle, Léo Lespès, Hippolyte Lucas, Xavier Saintine, Auguste Vitu.

Sont élus pour 3 ans :

MM.	Voix.
Michel Masson	110
Frédéric Thomas	109
Jules Simon	108
Théophile Gautier	106
Ponson du Terrail	89
Balathier de Bragelonne	77
Georges Guiffrey	76
Gustave Chadeuil (au 3e tour de scrutin).	

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1862 : MM. Amédée Achard, Balathier de Bragelonne, Charles Basset, Henri Celliez, Gustave Chadeuil, Charles Deslys, Louis Enault, Etienne Enault, Paul Féval, Théophile Gautier, Emmanuel Gonzalès, Georges Guiffrey, Léon Gozlan, Achille Jubinal, Jean-Baptiste Lafitte, Michel Masson, Méry, Ponson du Terrail, Eugène Muller, Albéric Second, Jules Simon, baron Taylor, Frédéric Thomas, Francis Wey.

Assemblée générale du 8 *février* 1863 (147 votants).

Membres sortants : MM. Amédée Achard, Charles Deslys, Etienne Enault, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Achille Jubinal, Méry, Albéric Second.

Sont élus pour 3 ans :

MM.	Voix.
Gabriel de La Landelle	125
Edouard Fournier	124
Paul Juillerat	121
Xavier Saintine	120
Hippolyte Lucas	117
Auguste Vitu	108
Léo Lespès	107
Aurélien Scholl	96
sur 132 votants au 2e tour.	

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1863 : MM. Balathier de Bragelonne, Charles Basset, Henri Celliez, Gustave Chadeuil, Louis Enault, Paul Féval, Édouard Fournier, Théophile Gautier, Georges Guiffrey, Paul Juillerat, Jean-Baptiste Lafitte, Gabriel de La Landelle, Léo Lespès, Hippolyte Lucas, Michel Masson, Eugène Muller, Ponson du Terrail, Xavier Saintine, Aurélien Scholl, Jules Simon, baron Taylor, Frédéric Thomas, Auguste Vitu, Francis Wey.

Assemblée générale du 21 *février* 1864 (117 votants).

Membres sortants : MM. Charles Basset, Henri Celliez, Louis Enault, Paul Féval, Jean-Baptiste Lafitte, Eugène Muller, baron Taylor, Francis Wey.

Sont élus pour 3 ans :

MM.	Voix.
Léon Gozlan	106
Amédée Achard	93
Elie Berthet	82
Emmanuel Gonzalès	78
Albéric Second	75
Méry	72
Etienne Enault	71
Achille Jubinal	64

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1864 : MM. Amédée Achard, Balathier de Bragelonne, Elie Berthet, Gustave Chadeuil, Etienne Enault, Edouard Fournier, Théophile Gautier, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Georges Guiffrey, Achille Jubinal, Paul Juillerat, Gabriel de La Landelle, Léo Lespès, Hippolyte Lucas, Michel Masson, Méry, Ponson du Terrail, Xavier Saintine, Aurélien Scholl, Albéric Second, Jules Simon, Frédéric Thomas, Auguste Vitu.

Assemblée générale du 19 *février* 1865 (181 votants).

Membres sortants : MM. Balathier de Bragelonne, Gustave Chadeuil, Théophile Gautier, Georges Guiffrey, Michel Masson, Ponson du Terrail, Jules Simon, Frédéric Thomas, Xavier Saintine, (décédé.)

Sont élus pour 3 ans :

MM.	Voix.
Henri Celliez	95
Paul Féval	95
Charles Deslys	92
Baron Taylor	92
Champfleury	71
sur 124 votants au 2e tour.	
Félix Mornand	64
Alfred Michiels	44
sur 76 votants au 3e tour.	
Charles Monselet	40
Paul Meurice (pour 1 an)	40

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1865 : MM. Amédée Achard, Elie Berthet, Henri Celliez, Champfleury, Charles Deslys, Etienne Enault, Paul Féval, Edouard Fournier, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Achille Jubinal, Paul Juillerat, Gabriel de La Landelle, Léo Lespès, Hippolyte Lucas, Paul Meurice, Méry, Alfred Michiels, Charles Monselet, Félix Mornand, Aurélien Scholl, Albéric Second, baron Taylor, Auguste Vitu.

Assemblée générale du 18 *février* 1866 (184 votants).

Membres sortants : MM. Edouard Fournier, Paul Juillerat, Gabriel de La Landelle, Léo Lespès, Hippolyte Lucas, Charles Monselet, Aurélien Scholl, Auguste Vitu et M. Paul Meurice (démissionnaire).

Sont élus pour 3 ans:

MM.	Voix.	MM.	Voix.
Georges Bell	124	Frédéric Thomas	110
Jules Simon	112	Paul de Musset	108
Michel Masson	112	Ponson du Terrail	106
		Théophile Gautier	105

Assemblée générale du 25 *mars* 1866 (*élections complémentaires*) (123 votants).

MM.	Voix.	MM.	Voix.
Paul Lacroix (pour 3 ans)	85	Ernest Alby (suppléant)	63
Altaroche (pour 2 ans)	65	Louis Desnoyers	17

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1866 : MM. Amédée Achard, Altaroche, Georges Bell, Elie Berthet, Henri Celliez, Champfleury, Charles Deslys, Etienne Enault, Paul Féval, Théophile Gautier, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Achille Jubinal, Paul Lacroix, Michel Masson, Méry, Alfred Michiels, Félix Mornand, Paul de Musset, Ponson du Terrail, Albéric Second, Jules Simon, baron Taylor, Frédéric Thomas.

Suppléants : MM. Ernest Alby, Louis Desnoyers.

Assemblée générale du 12 *mai* 1867.

Membres sortants : MM. Amédée Achard, Elie Berthet, Etienne Enault, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan (décédé), Achile Jubinal, Méry (décédé), Albéric Second.

Sont élus pour 3 ans :

MM.	MM.
Clément Caraguel.	Ernest Alby.
Léo Lespès.	Pierre Zaccone.
Edmond About.	Ernest Hamel.
Alexandre de Lavergne.	Augustin Challamel.
	Jules Claretie (suppléant).
	Eugène Muller d°

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1867 : MM. Edmond About, Ernest Alby, Altaroche, Georges Bell, Clément Caraguel,

Henri Celliez, Augustin Challamel, Champfleury, Charles Deslys, Paul Féval, Théophile Gautier, Ernest Hamel, Paul Lacroix, Alexandre de Lavergne, Leo Lespès, Michel Masson, Alfred Michiels. Félix Mornand, Paul de Musset, Ponson du Terrail, Jules Simon, baron Taylor, Frédéric Thomas, Pierre Zaccone.

Suppléants : MM. Jules Claretie, Eugène Muller.

Assemblée générale du 22 *mars* 1868.

Membres sortants : MM. Altaroche, Georges Bell (démissionnaire), Henri Celliez, Champfleury, Charles Deslys, Paul Féval, Alfred Michiels, Félix Mornand (décédé), baron Taylor.

Sont élus pour 3 ans :	
MM.	MM.
Eugène d'Auriac.	Henri Martin.
Jules Claretie.	Eugène Muller.
Gourdon de Genouillac.	Tony Révillon.
Robert Halt.	Charles Valois (pour 1 an).
Charles Joliet.	Hippolyte Lucas (suppléant).
	Victorien Sardou d°

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1868 : MM. Edmond About, Ernest Alby, Eugène d'Auriac, Clément Caraguel, Augustin Challamel, Jules Claretie, Théophile Gautier, Gourdon de Genouillac, Robert Halt, Ernest Hamel, Charles Joliet, Paul Lacroix, Alexandre de Lavergne, Léo Lespès, Henri Martin, Michel Masson, Eugène Muller, Paul de Musset, Ponson du Terrail, Tony Révillon, Jules Simon, Frédéric Thomas, Charles Valois et Pierre Zaccone.

Suppléants : MM. Hippolyte Lucas, Victorien Sardou.

Assemblée générale du 31 *mars* 1869 (136 votants).

Membres sortants : MM. Théophile Gautier, Paul Lacroix, Michel Masson, Paul de Musset, Ponson du Terrail, Jules Simon (démissionnaire), Frédéric Thomas (hors nombre comme président), Charles Valois (élu en remplacement de M. Georges Bell, démissionnaire) et Ernest Alby (décédé en 1868).

Sont élus pour 3 ans :			
MM.	Voix.	MM.	Voix.
Henri Celliez	111	Latour Saint-Ybars	90
Charles Deslys	95	Arthur de Boissieu	88
		Charles Valois	83
		Altaroche	82

Assemblée générale du 4 avril 1869 (*élections complémentaires*)
(103 votants).

	Voix.		Voix.
M. Jules de Carné	60	M. François Ducuing	54

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1869 : MM. Edmond About, Altaroche, Eugène d'Auriac, Arthur de Boissieu, Clément Caraguel, Jules de Carné, Henri Celliez, Augustin Challamel, Jules Claretie, Charles Deslys, François Ducuing, Gourdon de Genouillac, Robert Halt, Ernest Hamel, Charles Joliet, Latour Saint-Ybars, Alexandre de Lavergne, Léo Lespès, Henri Martin, Eugène Muller, Tony Révillon, Charles Valois et Pierre Zaccone.

Suppléants élus dans l'assemblée du 4 avril 1869 : MM. Hippolyte Lucas (58 voix), Robert Hyenne (47 voix), Armand Lapointe (44 voix), Louis-Auguste Martin (44 voix), Germond de Lavigne (43 voix) et Constant Guéroult (41 voix).

Assemblée générale du 26 *mars* 1870 (votants).

Membres sortants : MM. Edmond About, Clément Caraguel, Augustin Challamel, Ernest Hamel, Alexandre de Lavergne, Léo Lespès, Pierre Zaccone, Ernest Alby (décédé).

Sont élus pour 3 ans :

MM.	Voix.	MM.	Voix.
Armand Lapointe	102	Gustave Aimard	72
Léo Lespès	86	Francis Aubert	68
Henri de Lapommeraye	82	Germond de Lavigne	67
		Henri Augu	62

Assemblée générale du 5 *mai* 1870 (*élections complémentaires*).

M. Constant Guéroult . . . . 41 voix sur 60 votants.

Le Comité se trouve ainsi constitué pour l'année 1870 : MM. Gustave Aimard, Altaroche, Francis Aubert, Henri Augu, Eugène d'Auriac, Arthur de Boissieu, Jules de Carné, Henri Celliez, Jules Claretie, Charles Deslys, François Ducuing, Gourdon de Genouillac, Constant Guéroult, Robert Halt, Charles Joliet, Armand Lapointe, Henri de Lapommeraye, Latour Saint-Ybars, Germond de Lavigne, Léo Lespès, Henri Martin, Eugène Muller, Tony Révillon, Charles Valois.

Assemblée générale du 23 juillet 1871 (102 votants).

Membres sortants : MM. Eugène d'Auriac, Jules Claretie, Gourdon de Genouillac, Robert Halt, Charles Joliet, Henri Martin, Eugène Muller, Tony Révillon (dont le mandat est expiré), Henri Augu (démissionnaire pour 1871 et 1872), Latour Saint-Ybars et Jules de Carné (démissionnaires pour 1871).

Sont élus pour 3 ans :

MM.	Voix.
Augustin Challamel	89
Pierre Zaccone	87
Eugène Muller	86
Ernest Hamel	85
Richard Cortambert	76
Eugène d'Auriac	66
Michel Masson	63
Oscar Comettant	57
Lorédan Larchey (pour 2 ans)	57
Alexandre Dumas fils (pour 1 an, sur 75 votants)	54
Gourdon de Genouillac (pour 1 an)	52

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1871 : MM. Gustave Aimard, Altaroche, Francis Aubert, Eugène d'Auriac, Arthur de Boissieu, Henri Celliez, Augustin Challamel, Oscar Comettant, Richard Cortambert, Charles Deslys, François Ducuing, Alexandre Dumas fils, Germond de Lavigne, Gourdon de Genouillac, Constant Guéroult, Ernest Hamel, Armand Lapointe, Lorédan Larchey, Léo Lespès, Henri de Lapommeraye, Michel Masson, Eugène Muller, Charles Valois, Pierre Zaccone.

Suppléants : MM. Emile Gaboriau, Amédée Achard, Jules Claretie, Maurice Champion, Pierre Véron et Edmond Douay.

Assemblée générale du 24 mars 1872 (149 votants).

Membres sortants : MM. Altaroche, Charles Deslys, Arthur de Boissieu, François Ducuing, Gourdon de Genouillac, Alexandre Dumas, Henri Celliez, Charles Valois (dont le mandat est expiré) et MM. Léo Lespès et Lorédan Larchey (démissionnaires pour l'exercice 1872).

Sont élus pour 3 ans :

MM.	Voix.
Altaroche	129
Arthur de Boissieu	123
Charles Valois	115
Léo Lespès	103
Eugène Moret	100
Tony Révillon	99
Alexandre Dumas fils	98
Edmond Douay	84
Maurice Champion (pour 1 an)	83

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1872 : MM. Gustave Aimard, Altaroche, Francis Aubert, Eugène d'Auriac, Arthur de

Boissieu, Augustin Challamel, Maurice Champion, Oscar Comettant, Richard Cortambert, Edmond Douay, Alexandre Dumas fils, Germond de Lavigne, Constant Guéroult, Ernest Hamel, Armand Lapointe, Henri de Lapommeraye, Léo Lespès, Michel Masson, Eugène Moret, Eugène Muller, Tony Révillon, Charles Valois et Pierre Zaccone.

Suppléants : MM. Jules Claretie, Gourdon de Genouillac, Paul de Musset, Alexandre de Lavergne, Champfleury, André de Bellecombe.

Assemblée générale du 6 *avril* 1873 (154 votants).

Membres sortants : MM. Gustave Aimard, Francis Aubert, Maurice Champion, Germond de Lavigne, Constant Guéroult, Armand Lapointe, Henri de Lapommeraye (dont le mandat est expiré) Lorédan Larchey (démissionnaire depuis 1871 et non remplacé) et M. Arthur de Boissieu (décédé, ayant encore deux années à courir).

Sont élus pour 3 ans :

MM.	Voix.	MM.	Voix.
Paul Féval	134	Félix Jahyer	106
Hector Malot	126	Paul Saunière	98
Amédée Achard	118	Louis Collas	98
Edmond About	114	Elie Berthet	94
		Alphonse Pagès (pour 2 ans).	86

Le Comité se trouve ainsi constitué pour 1873 : MM. Edmond About, Amédée Achard, Altaroche, Eugène d'Auriac, Elie Berthet, Augustin Challamel, Louis Collas, Oscar Comettant, Richard Cortambert, Edmond Douay, Alexandre Dumas fils, Paul Féval, Ernest Hamel, Félix Jahyer, Léo Lespès, Hector Malot, Michel Masson, Eugène Moret, Eugène Muller, Alphonse Pagès, Tony Révillon, Paul Saunière, Charles Valois, Pierre Zaccone.

Suppléants : MM. Emile Richebourg, André de Bellecombe, Eugène Bonnemère, Emile Daclin, Charles Diguet, Borel d'Hauterive.

Assemblée générale du 29 *mars* 1874 (123 votants).

Membres sortants : MM. Eugène d'Auriac, Augustin Challamel, Oscar Comettant, Richard Cortambert, Ernest Hamel, Michel Masson, Eugène Muller, Pierre Zaccone (dont le mandat est expiré) et MM. Elie Berthet et Alexandre Dumas (démissionnaires, dont le mandat avait encore deux années à courir).

Sont élus pour 3 ans :

MM.	Voix.	MM.	Voix.
Henri de Lapommeraye . . .	108	Adolphe Belot.	86
Paul de Musset	108	Charles Diguet	83
Eugène Bonnemère	97	Camille Doucet	81
Gourdon de Genouillac. . .	93	François Coppée (pour 2 ans).	69
		Germond de Lavigne	64
		Emile Richebourg (pour 1 an) .	64

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1874 : MM. Edmond About, Amédée Achard, Altaroche, Adolphe Belot, Eugène Bonnemère, Louis Collas, François Coppée, Charles Diguet, Edmond Douay, Camille Doucet, Paul Féval, Germond de Lavigne, Gourdon de Genouillac, Félix Jahyer, Henri de Lapommeraye, Léo Lespès, Hector Malot, Eugène Moret, Paul de Musset, Alphonse Pagès, Tony Révillon, Emile Richebourg, Paul Saunière, Charles Valois.

Suppléants : MM. Maurice Champion, Constant Guéroult, Ernest Legouvé, Jules d'Argis, Albert Caise, Louis Simonin.

Assemblée générale du 4 avril 1875 (143 votants).

Membres sortants : MM. Altaroche, Alphonse Pagès, Edmond Douay, Emile Richebourg, Léo Lespès, Eugène Moret, Tony Révillon, Charles Valois (dont le mandat est expiré), Edmond About, (démissionnaire), Amédée Achard (décédé, dont le mandat avait encore un an à courir).

Sont élus pour 3 ans :

MM.	Voix.	MM.	Voix.
Augustin Challamel	138	Louis Simonin	110
Eugène d'Auriac.	131	Pierre Zaccone	105
Oscar Comettant.	117	Charles Deslys.	100
Constant Guéroult.	112	Emile Richebourg (pour 1 an).	100
		Ernest Hamel (Id.) . .	81
		Champfleury	76

Le Comité se trouve ainsi constitué pour 1875 : MM. Eugène d'Auriac, Adolphe Belot, Eugène Bonnemère, Augustin Challamel, Champfleury, Louis Collas, Oscar Comettant, François Coppée, Charles Deslys, Charles Diguet, Camille Doucet, Paul Féval, Germond de Lavigne, Gourdon de Genouillac, Constant Guéroult, Ernest Hamel, Félix Jahyer, Henri de Lapommeraye, Hector Malot, Paul de Musset, Emile Richebourg, Paul Saunière, Louis Simonin, Pierre Zaccone.

Suppléants : MM. Albert Blanquet, Jules Claretie, Alfred Assollant, Aurélien Scholl, Albert Caise, Eugène Paz.

Assemblée générale du 2 avril 1876 (115 votants).

Membres sortants : MM. Champfleury, Ernest Hamel, Germond de Lavigne, Louis Collas, Paul Féval, Hector Malot, Félix Jahyer, Paul Saunière, dont le mandat est expiré.

Sont élus pour 3 ans : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Altaroche	108	Tony Révillon	93
Champfleury	102	Charles Valois	88
Ernest Hamel	98	Jules Claretie	88
		Eugène Moret	71

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1876 : MM. Altaroche, Eugène d'Auriac, Adolphe Belot, Eugène Bonnemère, Augustin Challamel, Champfleury, Jules Claretie, Oscar Comettant, François Coppée, Charles Deslys, Charles Diguet, Camille Doucet, Gourdon de Genouillac, Constant Guéroult, Ernest Hamel, Henri de Lapommeraye, Eugène Moret, Paul de Musset, Tony Révillon, Emile Richebourg, Louis Simonin, Charles Valois, Pierre Zaccone.

Suppléants : MM. Maurice Champion (57 voix), Eugène Paz (48 voix), Edouard Montagne (30 voix), Borel d'Hauterive (21 voix), Fortuné du Boisgobey (19 voix), E. de Lyden (18 voix).

Assemblée générale du 25 *mars* 1877 (130 votants).

Membres sortants : MM. Henri de Lapommeraye, Paul de Musset, Eugène Bonnemère, Gourdon de Genouillac, Adolphe Belot, Charles Diguet, Camille Doucet, François Coppée.

Sont élus pour 3 années : MM.	Voix.	MM.	Voix.
Edmond About	100	Gabriel de La Landelle	87
Louis Collas	91	Ferdinand Fabre	85
Maurice Champion	89	Arsène Houssaye	75
Edouard Montagne	88	Fortuné du Boisgobey	68
		Est élu pour 2 années :	
		Henri de Lacrételle	66

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1877 : MM. Edmond About, Altaroche, Eugène d'Auriac, Fortuné du Boisgobey, Augustin Challamel, Champfleury, Maurice Champion, Jules Claretie, Louis Collas, Oscar Comettant, Charles Deslys, Ferdinand Fabre, Constant Guéroult, Ernest Hamel, Arsène Houssaye, Henri de Lacrételle, Gabriel de La Landelle, Edouard Montagne, Eugène Moret, Tony Révillon, Emile Richebourg, Louis Simonin, Charles Valois, Pierre Zaccone.

Suppléants : MM. Félix Jahyer (54 voix), Jules Clère (50 voix), André de Bellecombe (38 voix), Edmond Douay (37 voix), Em. de Lyden (30 voix), Borel d'Hauterive (27 voix).

Assemblée générale du 7 avril 1878 (128 votants).

Membres sortants ; MM. Augustin Challamel, Eugène d'Auriac, Oscar Comettant, Constant Guéroult, Louis Simonin, Pierre Zaccone, Charles Deslys, Emile Richebourg.

Sont élus pour 3 années :

MM.	Voix.	MM.	Voix.
Eugène Muller	99	Gourdon de Genouillac	90
Jules Clère	99	André Theuriet	84
Adolphe Belot	96	André de Bellecombe	79
		Félix Jahyer	79

Assemblée générale du 1[er] *décembre* 1878 (*élection complémentaire*).

M. Germond de Lavigne, par 82 voix sur 142 votants.

Le Comité se trouve ainsi composé pour l'année 1878 : MM. Edmond About, Altaroche, André de Bellecombe, Adolphe Belot, Fortuné du Boisgobey, Champfleury, Maurice Champion, Jules Claretie, Jules Clère, Louis Collas, Ferdinand Fabre, Gourdon de Genouillac, Ernest Hamel, Arsène Houssaye, Félix Jahyer, Henri de Lacrételle, Gabriel de La Landelle, Edouard Montagne, Eugène Moret, Eugène Muller, Tony Révillon, André Theuriet, Charles Valois.

Suppléants : MM. de Lyden (81 voix), Eugène Paz (66 voix), Edmond Douay (63 voix), Germond de Lavigne (54 voix), François Coppée (24 voix), Borel d'Hauterive (21 voix).

Assemblée générale du 6 *avril* 1879 (134 votants).

Membres sortants : MM. Altaroche, Champfleury, Jules Claretie, Ernest Hamel, Henri de Lacrételle, Eugène Moret, Tony Révillon, Charles Valois.

Sont élus pour 3 années :

MM.	Voix.	MM.	Voix.
Alphonse Daudet	116	Eugène d'Auriac	95
Augustin Challamel	109	Constant Guéroult	87
Charles Joliet	98	Paul Parfait	81
		Kaempfen	78
		Eugène Paz	76

Le Comité se trouve ainsi composé pour 1879 : MM. Edmond About, Eugène d'Auriac, André de Bellecombe, Adolphe Belot, Fortuné du Boisgobey, Augustin Challamel, Jules Clère, Louis Collas, Alphonse Daudet, Ferdinand Fabre, Germond de Lavigne, Gourdon de Genouillac, Constant Guéroult, Félix Jahyer, Charles Joliet, Kaempfen, Gabriel de La Landelle, Édouard Montagne, Eugène Muller, Paul Parfait, Eugène Paz, André Theuriet.

Suppléant : M. Victor Rozier.

Assemblée générale du 11 *avril* 1880 (140 votants).

Membres sortants : MM. Edmond About, Fortuné du Boisgobey, Maurice Champion (décédé), Louis Collas, Ferdinand Fabre, Arsène Houssaye (démissionnaire), Gabriel de La Landelle, Edouard Montagne.

Sont élus pour 3 années :

MM.	Voix.
Altaroche	134
Henri Martin	128
Hector Malot	117
Tony Révillon	116
Eugène Moret	113
Charles Valois	92
Charles Diguet	92

Le Comité est ainsi composé pour 1880 : MM. Altaroche, Eugène d'Auriac, André de Bellecombe, Adolphe Belot, Augustin Challamel, Jules Clère, Alphonse Daudet, Charles Diguet, Germond de Lavigne, Gourdon de Genouillac, Constant Guéroult, Félix Jahyer, Charles Joliet, Kaempfen, Hector Malot, Henri Martin, Eugène Moret, Eugène Muller, Paul Parfait, Eugène Paz, Tony Révillon, André Theuriet, Charles Valois.

Suppléants : MM. Borel d'Hauterive (119 voix), Gabriel Marc (117 voix), Charles Gueullette (115 voix), Louis Vian (108 voix), Ernest Détré (90 voix).

Assemblée générale du 27 *mars* 1881 (127 votants).

Membres sortants : MM. Eugène Muller, Jules Clère, Adolphe Belot, Gourdon de Genouillac, André Theuriet, André de Bellecombe, Félix Jahyer, Germond de Lavigne.

Sont élus pour 3 années :

MM.	Voix.
G. de Cherville	126
Edouard Montagne	121
François Coppée	120
Edmond About	118
Louis Collas	116
Charles Gueullette	113
Victor Rozier	110
Gabriel Marc	110

Est élu pour 2 années :

Ernest Détré	101

Le Comité est ainsi constitué pour 1881 : MM. Edmond About, Altaroche, Eugène d'Auriac, Augustin Challamel, marquis G. de Cherville, Louis Collas, François Coppée, Alphonse Daudet, Ernest Détré, Charles Diguet, Constant Guéroult, Charles Gueullette, Charles Joliet, Albert Kaempfen, Hector Malot, Gabriel Marc, Henri Martin, Edouard Montagne, Eugène Moret, Paul Parfait, Eugène Paz, Tony Révillon, Victor Rozier, Charles Valois.

Suppléants : MM. Borel d'Hauterive (113 voix), Louis Vian (113 voix), Armand Renaud (113 voix), Elie Frébault (109 voix), Denis de Thézan (106 voix).

Assemblée générale du 26 *mars* 1882 (119 votants).

Membres sortants : MM. Eugène d'Auriac, Augustin Challamel, Alphonse Daudet, Constant Guéroult, Charles Joliet, Albert Kaempfen, Paul Parfait (décédé), Eugène Paz.

Sont élus pour 3 années :

MM.	Voix.
Henri de Bornier	110
Jules Clère	102
Félix Jahyer	101
André Theuriet	100
Arsène Houssaye	99
Gourdon de Genouillac	99
Emile Richebourg	86
Armand Renaud	80

Le Comité est ainsi constitué pour 1882 : MM. Edmond About, Altaroche, vicomte Henri de Bornier, marquis G. de Cherville, Jules Clère, Louis Collas, François Coppée, Ernest Détré, Charles Diguet, Gourdon de Genouillac, Charles Gueullette, Arsène Houssaye, Félix Jahyer, Hector Malot, Gabriel Marc, Henri Martin, Edouard Montagne, Eugène Moret, Armand Renaud, Tony Révillon, Emile Richebourg, Victor Rozier, André Theuriet, Charles Valois.

Suppléants : MM. Borel d'Hauterive (105 voix), Elie Frébault (104 voix), Théophile Denis (101 voix), Dyonis Lecomte (90 voix), Marcel Guay (86 voix), Edouard Grimblot (83 voix).

Assemblée générale du 8 *avril* 1883 (129 votants).

Membres sortants : MM. Altaroche, Ernest Détré, Charles Diguet, Hector Malot, Henri Martin, Eugène Moret, Tony Révillon, et Charles Valois.

Sont élus pour 3 années :

MM.	Voix.	MM.	Voix.
Victor Cherbuliez	126	Ferdinand Fabre.	113
Augustin Challamel	124	André de Bellecombe	111
Eugène d'Auriac.	122	Oscar Comettant.	110
		Georges Ohnet.	105
		Edouard Grimblot.	99

Le Comité est ainsi constitué pour 1883 : MM. Edmond About, Eugène d'Auriac, André de Bellecombe, Henri de Bornier, Augustin Challamel, Victor Cherbuliez, Georges de Cherville, Jules Clère, Louis Collas, Oscar Comettant, François Coppée, Ferdinand Fabre, H. Gourdon de Genouillac, Edouard Grimblot, Charles Gueullette, Arsène Houssaye, Félix Jahyer, Gabriel Marc, Edouard Montagne, Georges Ohnet, Armand Renaud, Emile Richebourg, Victor Rozier, André Theuriet.

Suppléants : MM. Borel d'Hauterive (120 voix), Théophile Denis (124 voix), Elie Frébault (123 voix), Marcel Guay (114 voix), Louis Vian (104 voix), Félix Ribeyre (102 voix).

Assemblée générale du 30 *mars* 1884.

Membres sortants : MM. Edmond About, G. de Cherville, Louis Collas, Francois Coppée, Charles Gueullette, Gabriel Marc, Edouard Montagne, Victor Rozier.

Sont élus pour 3 années :

MM.	Voix.	MM.	Voix.
Fortuné du Boisgobey	133	Charles Joliet	125
Eugène Moret	133	Louis Simonin.	119
Charles Diguet	128	Elie Frébault	118
		Félix Ribeyre	114
		Charles Valois.	112

Le Comité est ainsi constitué pour 1884 : MM. Eugène d'Auriac, André de Bellecombe, Fortuné du Boisgobey, vicomte Henri de Bornier, Augustin Challamel, Victor Cherbuliez, Jules Clère, Oscar Comettant, Charles Diguet, Ferdinand Fabre, Elie Frébault, Gourdon de Genouillac, Edouard Grimblot, Arsène Houssaye, Félix Jahyer, Charles Joliet, Eugène Moret, Georges Ohnet, Armand Renaud, Félix Ribeyre, Emile Richebourg, Louis Simonin, André Theuriet, Charles Valois.

Suppléants : MM. Jean Alesson, Borel d'Hauterive, Théophile Denis, Marcel Guay, Denis de Thézan, Louis Vian.



JULES CLARETIE.

[illegible]

[illegible] Victor Cherbuliez, Georges de [illegible]erville, Jules Clère, [illegible] Gourdon de Genouillac, Edouard Grimblot, Charles Gueullette, Arsène Houssaye, Félix Jahyer, Gabriel Marc, Edouard Montagne, Georges Ohnet, Armand Renaud, Emile Richebourg, V[illegible]

Suppléants : MM. Borel d'Hauterive (120 voix), Th[illegible] Vian (104 voix), Félix Ribeyre (102 voix).

[illegible]

[illegible] Bellecombe, Fortuné du Boisgobey, vicomte Henri de [illegible] [Cha]rles Diguet, Ferdinand Fabre, Elie Frébault, Gourdon [illegible] Edouard Grimblot, Arsène Houssaye, Félix Jahyer, [illegible] [Em]ile Richebourg, Louis [illegible]in, André Theuriet, [illegible]

[illegible]



Assemblée générale du 12 avril 1885.

Membres sortants : MM. Henri de Bornier, Jules Clère, Gourdon de Genouillac, Arsène Houssaye, Félix Jahyer, Armand Renaud, Emile Richebourg, André Theuriet.

Sont élus pour 3 années :

MM.	Voix.	MM.	Voix.
Jules Claretie	133	Louis Collas	125
Philibert Audebrand	131	Edouard Montagne	121
Pierre Zaccone	129	Henry Houssaye	120
		Théophile Denis	111
		Ernest Daudet	102

Le Comité est ainsi constitué pour 1885 : MM. Philibert Audebrand, Eugène d'Auriac, André de Bellecombe, Fortuné du Boisgobey, Augustin Challamel, Victor Cherbuliez, Jules Claretie, Louis Collas, Oscar Comettant, Ernest Daudet, Théophile Denis, Charles Diguet, Ferdinand Fabre, Elie Frébault, Edouard Grimblot, Henry Houssaye, Charles Joliet, Edouard Montagne, Eugène Moret, Georges Ohnet, Félix Ribeyre, Louis Simonin, Charles Valois, Pierre Zaccone.

Suppléants : MM. Jean Alesson, Emile Delaunay, Théodore Henry, Joseph Noulens, Denis de Thézan, Edmond Thiaudière.

Assemblée générale du 4 avril 1886.

Membres sortants : MM. Eugène d'Auriac, André de Bellecombe, Augustin Challamel, Victor Cherbuliez, Oscar Comettant, Ferdinand Fabre, Edouard Grimblot, Georges Ohnet.

Sont élus pour 3 années :

MM.	Voix.	MM.	Voix.
De Cherville	126	Elie Berthet	101
André Theuriet	124	Philippe Burty	101
Jules Clère	106	Gourdon de Genouillac	99
		Emile Richebourg	88
		Jules Mary	85

Le Comité est ainsi constitué pour 1886 : MM. Philibert Audebrand, Elie Berthet, Fortuné du Boisgobey, Philippe Burty, G. de Cherville, Jules Claretie, Jules Clère, Louis Collas, Ernest Daudet, Théophile Denis, Charles Diguet, Elie Frébault, H. Gourdon de Genouillac, Henry Houssaye, Charles Joliet, Jules Mary, Edouard Montagne, Eugène Moret, Félix Ribeyre, Emile Richebourg, Louis Simonin, André Theuriet, Charles Valois, Pierre Zaccone.

Suppléants : MM. Borel d'Hauterive, Emile Delaunay, Marcel Guay, Joseph Noulens, Denis de Thézan, Edmond Thiaudière.

Assemblée générale du 17 *avril* 1887.

Membres sortants : Fortuné du Boisgobey, Charles Diguet, Elie Frébault, Charles Joliet, Eugène Moret, Félix Ribeyre, Louis Simonin (décédé), Charles Valois, plus de Cherville (démissionnaire).

Sont élus pour 3 années :

MM.	Voix.	MM.	Voix.
Henri de Bornier	134	Edmond Thiaudière	118
Eugène d'Auriac	133	Edouard Grimblot	117
Augustin Challamel	132	Félix Jahyer	115
Ferdinand Fabre	131	Arthur Arnould	114
		Armand Renaud	111

Le Comité est ainsi constitué pour 1887 : MM. Arthur Arnould, Philibert Audebrand, Eugène d'Auriac, Elie Berthet, Henri de Bornier, Philippe Burty, Augustin Challamel, Jules Claretie, Jules Clère, Louis Collas, Ernest Daudet, Théophile Denis, Ferdinand Fabre, H. Gourdon de Genouillac, Edouard Grimblot, Henry Houssaye, Félix Jahyer, Jules Mary, Edouard Montagne, Armand Renaud. Emile Richebourg, André Theuriet, Edmond Thiaudière, Pierre Zaccone.

Suppléants : MM. Borel d'Hauterive, Charles Chincholle, Emile Delaunay, Paul Eudel, Edmond Frank, Joseph Noulens.

D'après le tableau qui précède, 213 sociétaires ont été membres du Comité, depuis le 31 décembre 1837 jusqu'au 31 décembre 1887, savoir :

Pendant 1 an.

MM.
Jules d'Argis, suppl.
Arthur Arnould.
Alfred Assollant, suppl.
Henri Augu.
Théodore de Banville.
Roger de Beauvoir.
Albert Blanquet, suppl.
Charles Chincholle, suppl.
Emile Daclin, suppl.
Charles Didier.
Ernouf.
Paul Eudel, suppl.

MM.
Fortoul.
Edmond Franck.
Marc Fournier.
Emile Gaboriau, suppl.
Galibert.
Robert Hyenne, suppl.
Kintzinger.
Jules Lecomte.
Lecomte (Dyonis), suppl.
Ernest Legouvé, suppl.
Lorédan Larchey.
Louis-Auguste Martin, suppl.
Paul Meurice.

MM.
Henry Mürger.
Georges Ohnet.
Ottavi.
Hippolyte Rolle.
Victorien Sardou, suppl.
Emile Souvestre.
Pierre Véron, suppl.

Pendant 2 ans.

Jean Alesson, suppl.
Théodore Anne.
Georges Bell.
Bonnelier.
Henri de Bornier.
Philippe Burty.
Albert Caise, suppl.
Jules de Carné.
Hippolyte Castille.
André Delrieu.
Henri de Lacrételle.
De Lamennais.
Latour Saint-Ybars.
Désiré Nisard.
Alphonse Pagès.
Jules Sandeau.
Isidore Salles.
Frédéric Soulié.
Eugène Süe.
Augustin Thierry.
Docteur Véron.

Pendant 3 ans.

Gustave Aimard.
Philibert Audebrand.
Balathier de Bragelonne.
Charles Basset.
Marquis de Belloy.
Philoxène Boyer.
Clément Caraguel.
Gustave Chadeuil.
Victor Cherbuliez.
Richard Cortambert.
Alphonse Daudet.
Ernest Daudet.
Emile Delaunay, suppl.
Emile Deschamps.
Ernest Détré, 1 an suppl.
François Ducuing.
Alexandre Dumas (père).

MM.
Alexandre Dumas (fils).
Louis Enault.
Xavier Eyma.
Granier de Cassagnac.
Georges Guiffrey.
Robert Halt.
Henry Houssaye.
Kaempfen.
Jules Lacroix.
Paul de Lascaux.
Em. de Lyden.
Martinet.
Mary-Lafon.
Jules Mary.
Alfred Michiels.
Félix Mornand.
Joseph Noulens, suppl.
Paul Parfait.
Pitre-Chevalier.
Paul Saunière.
Edmond Thiaudière, 2 ans suppl.
Villemain.

Pendant 4 ans.

Francis Aubert.
Audibert.
Arthur de Boissieu.
Emile Bonnemère, 1 an suppl.
Jules Cohen.
Marquis de Foudras.
Marcel Guay, suppl.
Charles Gueullette, 1 an suppl.
Eugène Guinot.
Armand Lapointe, 1 an suppl.
Alexandre de Lavergne, 1 an suppl.
Julien Lemer.
Auguste Lireux.
Auguste Luchet.
Gabriel Marc, 1 an suppl.
Arthur Ponroy.
Félix Ribeyre, 1 an suppl.
Victor Rozier, 1 an suppl.
George Sand.
Aurélien Scholl, 1 an suppl.
Denis de Thézan, suppl.
Louis Vian, suppl.

Pendant 5 ans.

Charles Asselineau.

MM.
Honoré de Balzac.
Alphonse de Calonne.
Le marquis de Cherville.
Félix Deriege.
Edouard Grimblot, 1 an suppl.
Arsène Houssaye.
Charles Monselet.
Armand Renaud, 1 an suppl.
Alphonse Royer.

Pendant 6 ans.

Adolphe Belot.
Maurice Champion, 3 ans suppl.
Gustave Claudon.
Jules-A. David.
Théophile Denis, 2 ans suppl.
Edmond Douay, 3 ans suppl.
Camille Doucet.
Alfred des Essarts.
Edouard Fournier.
Elie Frébault, 3 ans suppl.
Henri de Lapommeraye.
Louis Lurine.
Auguste Maquet.
Hector Malot.
Eugène Paz, 3 ans suppl.
Louis Reybaud.
Jules Simon.
Edouard Thierry.

Pendant 7 ans.

André de Bellecombe, 3 ans suppl.
Elie Berthet.
Fortuné du Boisgobey, 1 an suppl.
Oscar Comettant.
Cauchois Lemaire.
François Coppée, 1 an suppl.
Ferdinand Fabre.
Théophile Gautier.
Louis Simonin.

Pendant 8 ans.

Jean-Baptiste Laffitte.
Eugène de Mirecourt.
Paul de Musset, 1 an suppl.
De Salvandy.
André Theuriet.
Louis Viardot.
Edmond de Varennes.

MM.

Pendant 9 ans.

François Arago.
Jules Clère, 1 an suppl.
Germond de Lavigne, 1 an suppl.
Paul Juillerat.
Charles Joliet.
Méry.
Viennet.

Pendant 10 ans.

Edmond About.
Achille Comte.
Charles Diguet, 1 an suppl.
Ernest Hamel.
Théophile Thoré.
Edouard Montagne, 1 an suppl.
Emile Richebourg, 1 an suppl.

Pendant 11 ans.

Ernest Alby, 1 an suppl.
Amédée Achard, 1 an suppl.
Champfleury, 1 an suppl.
Constant Guéroult, 2 ans suppl.
Félix Jahyer, 1 an suppl.
Henri Martin.
Molé-Gentilhomme.

Pendant 12 ans.

Borel d'Hauterive, suppl.
Jules Claretie, 4 ans suppl.
Louis Collas.
Charles Deslys.
Etienne Enault.
Gabriel de La Landelle.
Charles Merruau.
Eugène Moret.
Ponson du Terrail.
Tony Révillon.
Albéric Second.
Auguste Vitu.

Pendant 13 ans.

Eugène d'Auriac.
Augustin Challamel.
Eugène Muller, 1 an suppl.
Félix Pyat.
Xavier Saintine.
Francis Wey.

MM.

Pendant 15 ans.

Louis Desnoyers, 1 an suppl.
Paul Féval.
Pierre Zaccone.

Pendant 16 ans.

Victor Hugo, 1 an suppl.
Baron Taylor.
Frédéric Thomas.
Charles Valois, 1 an suppl.
Gourdon de Genouillac.

Pendant 17 ans.

Marie Aycard.
Emmanuel Gonzalès.

MM.

Pendant 18 ans.

Léon Gozlan.
Achille Jubinal.
Hippolyte Lucas, 2 ans suppl.

Pendant 21 ans.

Paul Lacroix.
Léo Lespès.

Pendant 22 ans.

Michel Masson.

Pendant 29 ans.

Henri Celliez.

Pendant 35 ans.

Altaroche.

BUREAUX DES DIVERS COMITÉS

Depuis le 31 décembre 1837 jusqu'au 31 décembre 1887.

---

31 décembre 1837. (*Bureau provisoire.*)

MM.

Président . . . Villemain.
Vice-Président . Louis Desnoyers.
Secrétaire . . . Jules A. David.
— André Delrieu.

1er juin 1838.

Président . . .	Villemain	par 11 voix sur 13 votants.
Secrétaire . . .	Jules A. David.	10 — » —
—	André Delrieu	10 — » —

8 juin 1838.

Vice-Président .	Louis Desnoyers	13 voix sur 14 votants.
—	Félix Pyat.	8 au ballottage.
Secrét. rapport.	Louis Viardot	13 voix sur 14 votants.

3 avril 1839.

Président . . .	Villemain	par 13 voix.
Vice-Président .	Louis Desnoyers	12 —
—	Félix Pyat	11 —

	MM.	
Rapporteur . .	Louis Viardot	par 12 voix:
—	Charles Merruau	12 —
Secrétaire . . .	Altaroche	12 —
—	Henri Celliez	11 —

16 août 1839.

Président . . .	Honoré de Balzac, au 3e tour .	par 8 voix	sur	8 votants.	
Vice-Président .	Félix Pyat, au 1er tour. . . .	8	—	9	—
—	Léon Gozlan, au 3e tour . . .	5	—	8	—
Rapporteur . .	Louis Viardot, au 1er tour . .	8	—	9	—
—	Charles Merruau, au 3e tour .	6	—	8	—
Secrétaire . . .	Altaroche, au 1er tour	8	—	9	—
—	Henri Celliez, au 1er tour. . .	9	—	9	—

9 janvier 1840.

Président . . .	Victor Hugo	par 16 voix	sur	19	votants.
Vice-Président .	Louis Desnoyers	12	—	»	—
—	Honoré de Balzac	12	—	»	—
Rapporteur . .	Louis Viardot	17	—	»	—
—	Charles Merruau	12	—	»	—
Secrétaire . . .	Altaroche	17	—	»	—
—	Paul Lacroix.	11	—	»	—

6 novembre 1840.

Président . . .	François Arago, au ballottage, 2e tour	par 6 voix	sur	15	votants.
Vice-Président .	Félix Pyat, au 2e tour. . . .	9	—	»	—
—	Louis Desnoyers, au ballottage, 1er tour	6	—	»	—
Rapporteur . .	Louis Viardot, au 1er tour .	8	—	»	—
—	Gustave Claudon, au ballottage, 1er tour.	7	—	»	—
Secrétaire . . .	Altaroche, au 1er tour. . . .	8	—	»	—
—	Jules A. David, au ballottage, 1er tour.	7	—	»	—

15 janvier 1841.

Président . . .	François Arago, au ballottage	par 9 voix	sur	18	votants.
Vice-Président .	Félix Pyat, au 1er tour. . .	12	—	»	—
—	Cauchois-Lemaire, au ballottage	9	—	»	—
Rapporteur . .	Louis Viardot au 1er tour. .	12	—	»	—
—	Gustave Claudon, au ballottage	8	—	»	—
Secrétaire . . .	Altaroche, au 1er tour. . .	15	—	»	—
—	Jules A. David, au ballottage.	11	—	»	—

17 janvier 1842.

	MM.	
Président . . .	François Arago, au ballottage.	par 10 voix sur 14 votants.
Vice-Président .	Cauchois-Lemaire, au 1er tour	11 — » —
—	Félix Pyat, au 1er tour. . .	11 — » —
Rapporteur . .	Gustave Claudon, au ballottage	11 — » —
—	Henri Celliez, au ballottage .	8 — » —
Secrétaire . . .	Altaroche, au 2e tour. . . .	11 — » —
—	Jules A. David, au 2e tour .	11 — » —

16 janvier 1843.

Président . . .	François Arago, au ballottage.	par 7 voix sur 14 votants.
Vice-Président .	Félix Pyat, au 1er tour . . .	12 — » —
—	Cauchois-Lemaire, au 2e tour	12 — » —
Rapporteur. . .	Henri Celliez, au 1er tour . .	11 — » —
—	Gustave Claudon, au ballottage.	8 — » —
Secrétaire . . .	Altaroche, au ballottage . .	10 — » —
—	Albéric Second, au ballottage	6 — » —
Arch. Biblioth.	Ernest Alby, au 2e tour. . .	14 — » —

8 janvier 1844.

Président . . .	Viennet, 1er tour.	par 11 voix sur 15 votants.
Vice-Président .	Félix Pyat, au 1er tour. . .	» — » —
—	Charles Merruau, au ballottage	8 — » —
Rapporteur . .	Henri Celliez, au 1er tour . .	11 — » —
—	Frédéric Thomas, au ballot-	12
	tage	7 — » —
Secrétaire . . .	Altaroche, au 2e tour. . . .	11 — » —
—	Auguste Maquet, au ballottage.	11 — » —
Arch. Biblioth.	Ernest Alby, au 1er tour . .	12 — » —

20 janvier 1845.

Président . . .	Viennet	par 15 voix sur 16 votants.
Vice-Président .	Charles Merruau	13 — » —
—	Félix Pyat	13 — » —
Rapporteur . .	Henri Celliez.	15 — » —
—	Frédéric Thomas	14 — » —
Secrétaire. . .	Altaroche	15 — » —
—	Auguste Maquet	15 — » —
Bibl. Arch . .	Ernest Alby.	15 — » —

12 janvier 1846.

Président . . .	Viennet	par 18 voix sur 18 votants.
Vice-Président.	Charles Merruau.	18 — » —
—	Félix Pyat.	14 — » —

	MM.				
Rapporteur. .	Frédéric Thomas	16 voix	sur	18	votants.
—	Henri Celliez.	15	—	»	—
Secrétaire . . .	Altaroche.	14	—	»	—
—	Auguste Maquet	16	—	»	—
Bibl. Arch. . . .	Michel Masson (au scrutin de ballottage).				

25 janvier 1847.

Président. . . .	De Salvandy.
Vice-Président	Charles Merruau.
—	Félix Pyat
Rapporteur . .	Frédéric Thomas.
—	Henri Celliez.
Secrétaire . . .	Altaroche.
—	Auguste Maquet.
Bibl. Arch. . . .	Michel Masson.

10 janvier 1848.

Président . . .	De Salvandy.	par 16 voix	sur	19	votants.
Vice-Président.	Félix Pyat.	19	—	»	—
—	Achille Comte.	15	—	»	—
Rapporteur . .	Altaroche	18	—	»	—
—	Auguste Maquet	18	—	»	—
Secrétaire . . .	Louis Lurine.	15	—	»	—
—	Frédéric Thomas.	15	—	»	—
Bibl. Arch. . . .	Michel Masson.	15	—	»	—

12 juin 1848.

Président . . .	Louis Desnoyers, au 1er tour. .	par 8 voix	sur	13	votants.
Vice-Président.	Paul Féval, au 1er tour. . . .	13	—	»	—
—	Paul Lacroix, au 2e tour . . .	8	—	»	—
Rapporteur . .	Auguste Vitu, au 1er tour. . .	12	—	»	—
—	Arthur Ponroy, au 1er tour. .	12	—	»	—
Secrétaire . . .	Emmanuel Gonzalès, au 1er tour	12	—	»	—
—	Félix Deriège, au 1er tour . .	7	—	»	—
Bibl. Arch. . . .	Mary Lafon, au ballottage . .	6	—	11	—

8 janvier 1849.

Président . . .	Louis Desnoyers, au 1er tour.	par 15	voix.
Vice-Président.	Paul Lacroix, au 1er tour	15	—
—	Achille Comte, au 1er tour.	15	—
Rapporteur . .	Eugène de Mirecourt, au 1er tour.	14	—
—	Auguste Vitu, au 1er tour	14	—
Questeur. . . .	Edmond de Varennes, au 1er tour	12	—
—	Frédéric Thomas, au 2e tour.	13	—
Secrétaire . . .	Emmanuel Gonzalès, au 1er tour.	15	—
—	Félix Deriège, au 2e tour.	13	—
Bibl. Arch. . . .	Molé-Gentilhomme, au 1er tour.	15	—

31 décembre 1849.

	MM.				
Président . . .	Louis Desnoyers.	par 16 voix	sur	17 votants.	
Vice-Président.	Achille Comte	18	—	18	—
—	Francis Wey.	11	—	18	—
Rapporteur . .	Auguste Vitu	17	—	18	—
—	Léo Lespès	17	—	18	—
Questeur. . . .	Eugène de Mirecourt	16	—	16	—
—	Edmond de Varennes. . . .	15	—	16	—
Secrétaire . . .	Emmanuel Gonzalès	18	—	18	—
—	Félix Deriège	15	—	18	—
Bibl. Arch. . .	Molé-Gentilhomme	18	—	18	—

30 décembre 1850.

Président . . .	Louis Desnoyers	par 14 voix	sur	15 votants.	
Vice-Président.	Francis Wey.	14	—	15	—
—	Achille Comte.	11	—	15	—
Rapporteur . .	Léo Lespès.	13	—	15	—
—	Auguste Vitu.	11	—	15	—
Questeur. . . .	Emmanuel Gonzalès	13	—	15	—
—	Edmond de Varennes. . . .	10	—	15	—
Secrétaire . . .	Eugène de Mirecourt. . . .	11	—	14	—
—	Alphonse de Calonne. . . .	11	—	14	—
—	Etienne Enault.	9	—	14	—
Bibl. Arch. . .	Molé-Gentilhomme.	13	—	15	—

17 mai 1852.

Président.. . .	Francis Wey.	par 10 voix	sur	11 votants.	
Vice-Président.	Achille Comte..	»	—	»	—
—	Emmanuel Gonzalès. . . .	»	—	»	—
Rapporteur. . .	Léo Lespès..	14	—	14	—
—	Eugène de Mirecourt. . . .	13	—	14	—
Questeur. . . .	Edmond de Varennes. . . .	14	—	15	—
—	Julien Lemer.	11	—	15	—
Secrétaire.. . .	Théophile Gautier..	14	—	14	—
—	Etienne Enault.	14	—	14	—
—	Alphonse de Calonne. . . .	14	—	14	—
Bibl. Arch. . .	Molé-Gentilhomme.	»	—	»	—

9 mai 1853.

Président.. . .	Francis Wey.	par 11 voix.
Vice-Président.	Emmanuel Gonzalès.	—
—	Achille Comte.	—
Rapporteur. . .	Henri Celliez..	—
—	Louis Lurine..	—
Questeur. . . .	Edmond de Varennes.	—
—	Eugène de Mirecourt.	—

	MM.	
Secrétaire....	Etienne Enault..............	par 11 voix.
—	Albéric Second.............	—
—	Charles Monselet.............	—
Bibl. Arch. ..	Molé-Gentilhomme............	—

8 mai 1854.

Président....	Francis Wey........	par 11	voix sur	16	votants.
Vice-Président .	Emmanuel Gonzalès.....	12	—	16	—
—	Altaroche..........	12	—	16	—
Rapporteur...	Louis Lurine........	16	—	18	—
—	Henri Celliez........	17	—	18	—
Questeur....	Julien Lemer.......	14	—	18	—
—	Arthur Ponroy.......	16	—	18	—
Secrétaire....	Pierre Zaccone.......	15	—	16	—
—	Champfleury........	15	—	16	—
—	Ponson du Terrail......	15	—	16	—
Bibl. Arch. ...	Eugène de Mirecourt....	16	—	18	—

7 mai 1855.

Président....	Xavier Saintine.	
Vice-Président.	Louis Lurine...............	par 16 voix.
—	Michel Masson.............	13 —
Rapporteur...	Henri Celliez..............	16 —
—	Arthur Ponroy..............	13 —
Questeur....	Edmond de Varennes.........	» —
—	Jules Lecomte..............	» —
Secrétaire....	Charles Asselineau...........	» —
—	Ponson du Terrail...........	» —
—	Etienne Enault..............	» —
Bibl. Arch. ...	Charles Monselet............	» —

19 mai 1856.

Président....	Léon Gozlan, au 2e tour...	par 14	voix sur	16	votants.
Vice-Président.	Michel Masson, au 1er tour..	14	—	16	—
—	Emile Deschamps, au 2e tour.	10	—	16	—
Rapporteur...	Auguste Vitu, au 1er tour...	14	—	16	—
—	Xavier Eyma, au 1er tour..	12	—	16	—
Questeur....	Méry, au 1er tour......	14	—	15	—
—	Jules Cohen, au 3e tour...	12	—	15	—
Secrétaire...	Charles Monselet, au 1er tour.	15	—	15	—
—	Albéric Second, au 1er tour.	15	—	15	—
Bibl. Arch. ...	Paul Juillerat, au 2e tour..	8	—	15	—

23 mai 1857.

Président... Francis Wey.
Vice-Président.. Emmanuel Gonzalès.
— Emile Deschamps.

MM.

Rapporteur. . . Auguste Vitu.
— Léo Lespès.
Questeur. . . . Méry.
— Jules Cohen.
Secrétaire. . . Théodore de Banville.
— Alfred des Essarts.
Bibl. Arch. . . Paul Juillerat.

21 février 1859.

Président. . . . Francis Wey.
Vice-Président. Emmanuel Gonzalès.
— Auguste Vitu.
Rapporteur. . . Frédéric Thomas.
— Philoxène Boyer.
Questeur. . . . Jules Cohen.
— Méry.
Secrétaire. . . . Alfred des Essarts.
— Ponson du Terrail.
— Théodore Anne.
Bibl. Arch . . . Charles Asselineau.
Trésorier. . . . Jean-Baptiste Lafitte.

30 mai 1859.

Président. . . . Francis Wey.
Vice-Président. Jean-Baptiste Lafitte.
— Edouard Thierry.
Rapporteur. . . Frédéric Thomas.
— Philoxène Boyer.
Questeur. . . . Gabriel de La Landelle.
— Léo Lespès.
Secrétaire. . . Alfred des Essarts.
— Paul de Lascaux.
— Ponson du Terrail.
Bibl. Arch. . . . Charles Asselineau.
Trésorier. . . . Jean-Baptiste Lafitte.
Délégué. . . . Michel Masson.

13 février 1860.

Président. . . . Edouard Thierry.
Vice-Président. Emmanuel Gonzalès.
— Auguste Vitu.
Rapporteur. . . Edouard Fournier.
— Philoxène Boyer.
Questeur. . . . Méry.
— Jules Cohen.
Secrétaire. . . . Ponson du Terrail.
— Léo Lespès.
— Etienne Enault.

	MM.
Bibl. Arch. . . .	Charles Asselineau.
Trésorier. . . .	Emmanuel Gonzalès.
Délégué. . . .	Michel Masson.

4 février 1861.

Président. . . .	Francis Wey.	par 17	voix sur	18	votants.
Vice-Président.	Emmanuel Gonzalès.	18	—	18	—
—	Paul Juillerat	12	—	18	—
Rapporteur. . .	Léo Lespès.	13	—	18	—
Questeur. . . .	Auguste Vitu.	»	—	»	—
—	Louis Enault.	»	—	»	—
Secrétaire.. . .	Etienne Enault.	par acclamation.			
—	Charles Basset..	—		—	
—	Eugène Muller..	—		—	
Bibl. Arch.. . .	Jean-Baptiste Lafitte.				
Trésorier. . . .	Emmanuel Gonzalès.				
Délégué. . . .	Michel Masson.				

10 février 1862.

Président.. . .	Francis Wey.	par 14	voix sur	16	votants.
Vice-Président.	Emmanuel Gonzalès.. . . .	14	—	17	—
—	Amédée Achard..	17	—	20	—
Rapporteur.. .		»	—	»	—
—		»	—	»	—
Questeur. . . .	Théophile Gautier	»	—	»	—
—	Albéric Second.	»	—	»	—
Secrétaire. . .	Louis Enault.	»	—	»	—
—	Ponson du Terrail.	»	—	»	—
—	Gustave Chadeuil.	»	—	»	—
Bibl. Arch. . .	Jean-Baptiste Lafitte	»	—	»	—
Trésorier.. . .	Emmanuel Gonzalès.. . . .	»	—	»	—
Délégué.. . . .	Michel Masson.	»	—	»	—

9 février 1863.

Président.. . .	Francis Wey, à l'unanimité.
Vice-Président.	Jean-Baptiste Lafitte.
—	Gabriel de La Landelle.
Rapporteur. . .	Edouard Fournier.
—	Léo Lespès.
Questeur. . . .	Charles Basset.
—	Louis Enault.
Secrétaire.. . .	Ponson du Terrail.
—	Aurélien Scholl.
—	Georges Guiffrey.
Bibl. Arch. . .	Eugène Muller.
Trésorier.. . .	Emmanuel Gonzalès.
Délégué. . . .	Michel Masson.

22 février 1864.

	MM.
Président.. . .	Emmanuel Gonzalès.
Vice-Président.	Albéric Second.
—	Paul Juillerat.
—	Amédée Achard.
Rapporteur.. .	Edouard Fournier.
—	Léo Lespès.
Questeur. . . .	Méry.
—	Auguste Vitu.
Secrétaire. . .	Ponson du Terrail.
—	Etienne Enault.
—	Aurélien Scholl.
—	Elie Berthet.
Bibl. Arch. . .	Gabriel de La Landelle.
Trésorier. . . .	Emmanuel Gonzalès.
Délégué. . . .	Michel Masson.

20 février 1865.

Président . . .	Paul Féval.	par 13 voix	sur	14	votants.
Vice-Président.	Albéric Second.	15	—	16	—
—	Edouard Fournier	»	—	»	—
—	Auguste Vitu	»	—	»	—
Rapporteur . .	Léo Lespès.	»	—	»	—
—	Félix Mornand.	»	—	»	—
Questeur. . . .	Méry	»	—	»	—
—	Charles Monselet.	»	—	»	—
Secrétaire . . .	Champfleury.	»	—	»	—
—	Charles Deslys.	»	—	»	—
—	Alfred Michiels.	»	—	»	—
—	Aurélien Scholl	»	—	»	—
Bibl. Arch . .	Elie Berthet.	»	—	»	—
Trésorier . . .	Emmanuel Gonzalès	»	—	»	—
Délégué. . . .	Michel Masson.	»	—	»	—

25 mars 1866.

Président . . .	Paul Féval	par 14 voix	sur	16	votants.
Vice-Président.	Albéric Second.	»	—	»	—
—	Etienne Enault.	»	—	»	—
—	Ponson du Terrail	»	—	»	—
Rapporteur . .	Paul de Musset.	»	—	»	—
—	Félix Mornand.	»	—	»	—
Questeur. . . .	Méry	»	—	»	—
—	Achille Jubinal.	»	—	»	—
Secrétaire . . .	Charles Deslys.	»	—	»	—
—	Alfred Michiels.	»	—	»	—
Bibl. Arch. . .	Georges Bell.	»	—	»	—
Trésorier . . .	Michel Masson.	»	—	»	—
Délégué. . . .	Emmanuel Gonzalès	17	—	20	—

13 mai 1867.

	MM.				
Président . . .	Paul Féval.	par 16 voix sur 17 votants.			
Vice-Président.	Altaroche, au ballottage . .	14	—	»	—
—	Ponson du Terrail, au ballot.	11	—	»	—
—	Paul de Musset, au ballottage.	8	—	»	—
Rapporteur . .	Léo Lespès	18	—	19	—
—	Clément Caraguel, au 4e tour.	11	—	19	—
Questeur. . . .	Alexandre de Lavergne . .	»	—	»	—
—	Champfleury.	»	—	»	—
—	Georges Bell.	»	—	»	—
Secrétaire . . .	Augustin Challamel	18	—	18	—
—	Pierre Zaccone.	16	—	18	—
—	Ernest Hamel, au 2e tour. .	15	—	19	—
Bibl. Arch. . .	Lorédan Larchey.	»	—	»	—
Trésorier . . .	Michel Masson.	»	—	»	—
Délégué. . . .	Emmanuel Gonzalès	13	—	19	—

23 mars 1868.

Vice-Président.	Paul de Musset, faisant fonction de Président	par 14 voix sur 16 votants.			
—	Frédéric Thomas.	14	—	17	—
—	Ernest Hamel	13	—	17	—
Rapporteur . .	Léo Lespès	17	—	17	—
—	Eugène Muller.	16	—	17	—
Questeur. . . .	Augustin Challamel.	»	—	»	—
—	Tony Révillon	»	—	»	—
—	Jules Claretie	»	—	»	—
Bibl. Arch. . .	Lorédan Larchey.	»	—	»	—
Trésorier . . .	Michel Masson.	»	—	»	—
Délégué	Emmanuel Gonzalès	17	—	17	—

17 mai 1868.

Président. . . Jules Simon, élu par l'assemblée générale.

4 avril 1869.

Président . . . Frédéric Thomas, élu par l'Assemblée générale.

Vice-Président.	Ernest Hamel.	par 16	voix.
—	Augustin Challamel.	11	—
Rapporteur . .	Léo Lespès.	16	—
—	Jules Claretie.	16	—
Questeur. . . .	Tony Révillon.	11	—
—	Gourdon de Genouillac	10	—
Secrétaire . . .	Jules de Carné	»	—
—	Arthur de Boissieu.	»	—
—	Charles Joliet	»	—

	MM.	
Bibl. Arch. . .	Eugène d'Auriac	par 10 voix.
Trésorier . . .	Michel Masson	» —
Délégué	Emmanuel Gonzalès.	» —

28 mars 1870.

Président . . . Frédéric Thomas, élu par l'assemblée générale.
Vice-Président. Jules Claretie.
— Eugène Muller.

Rapporteur . .	Arthur de Boissieu	par 18	voix	sur 18	votants.
—	Léo Lespès.	17	—	18	—
Questeur. . . .	Gourdon de Genouillac. . .	16	—	18	—
—	Jules de Carné	14	—	18	—
Secrétaire.. . .	Henri de Lapommeraye. .	18	—	18	—
—	Henri Augu.	17	—	18	—
—	Francis Aubert	17	—	18	—
Bibl. Arch. . .	Eugène d'Auriac	»	—	»	—
Trésorier . . .	Michel Masson	»	—	»	—
Délégué	Emmanuel Gonzalès . . .	19	—	19	—

20 juillet 1871.

Président.. . . Frédéric Thomas, élu par l'assemblée générale.
Vice-Président.. Altaroche.
— Pierre Zaccone.
Rapporteur . . Léo Lespès.
— Henri de Lapommeraye.
Questeur. . . . Francis Aubert.
— Gourdon de Genouillac.
Secrétaire.. . . Lorédan Larchey.
— Oscar Comettant.
— Richard Cortambert.
— Maurice Champion.
Bibl. Arch. . : Eugène d'Auriac.
Trésorier . . . Michel Masson.
Délégué . . . . Emmanuel Gonzalès.

8 avril 1872.

Rapporteur . .	Léo Lespès.	par 15	voix	sur 18	votants.
—	Arthur de Boissieu	12	—	18	—
Questeur. . . .	Augustin Challamel. . . .	19	—	19	—
—	Germond de Lavigne . . .	»	—	»	—
Secrétaire . . .	Eugène Moret	17	—	19	—
—	Maurice Champion	15	—	19	—
Bibl. Arch. . .	Eugène d'Auriac	19	—	19	—
Trésorier . . .	Michel Masson	12	—	19	—
Délégué	Emmanuel Gonzalès . . .	14	—	19	—

15 avril 1872.

MM.

Président . . . Pierre Zaccone, nommé pour 3 mois. . . . par 13 voix.
Vice-Président. Arthur de Boissieu . . . . » —
— Charles Valois. . . . . » —

15 juillet 1872.

Président . . . Charles Valois, nommé pour 3 mois.
Vice-Président. Eugène Muller.
— Augustin Challamel.

14 octobre 1872.

Président . . . Augustin Challamel, nommé pour 3 mois.
Vice-Président . Henri de Lapommeraye.
— Eugène d'Auriac.

20 janvier 1873.

Président . . . Arthur de Boissieu, nommé pour 3 mois.
Vice-Président . Tony Révillon.
— Altaroche.

6 avril 1873

Président . . . Pierre Zaccone, nommé pour 3 mois.
Vice-Président. Charles Valois.
— Elie Berthet.
Rapporteur . . Léo Lespès.
— Hector Malot.
Questeur. . . . Augustin Challamel.
— Paul Saunière.
Secrétaire. . . Louis Collas.
— Félix Jahyer.
— Alphonse Pagès.
Bibl. Arch. . . Eugène d'Auriac.
Trésorier . . . Michel Masson.
Délégué. . . . Emmanuel Gonzalès.

7 juillet 1873.

Président . . . Ernest Hamel, nommé pour 3 mois.
Vice-Président . Eugène Muller.
— Hector Malot.

13 octobre 1873.

Président . . . Eugène Muller, nommé pour 3 mois.
Vice-Président . Oscar Comettant.
— Paul Saunière.

12 janvier 1874.

Président . . . Altaroche, nommé pour 3 mois.
Vice-Président . Edmond Douay.
— Eugène Moret.

30 mars 1874.

	MM.	
Président . . .	Paul Féval	par 13 voix.
Vice-Président .	Paul de Musset.	13 —
—	Altaroche.	13 —
Rapporteur. . .	Léo Lespès	» —
—	Henri de Lapommeraye	» —
Questeur. . . .	Gourdon de Genouillac.	» —
—	Paul Saunière.	» —
Secrétaire . . .	Louis Collas	» —
—	François Coppée.	» —
—	Emile Richebourg.	» —
Bibliothécaire. .	Charles Diguet	» —
Archiviste . . .	Eugène Bonnemère	» —
Trésorier . . .	Michel Masson	» —
Délégué	Emmanuel Gonzalès.	» —

5 avril 1875.

Président . . .	Paul Féval.	par 15	voix	sur 16	votants.
Vice-Président .	Hector Malot.	18	—	»	—
—	Adolphe Belot	15	—	»	—
Rapporteur . .	Henri de Lapommeraye . . .	18	—	18	—
—	Gourdon de Genouillac, au scrutin de ballottage. . . .	8	—	»	—
Questeur. . . .	Germond de Lavigne. . . .	»	—	»	—
—	Paul Saunière	»	—	»	—
Secrétaire . . .	Louis Simonin.	»	—	»	—
—	Charles Diguet.	»	—	»	—
—	Eugène Bonnemère.	»	—	»	—
Bibl. Arch. . .	Eugène d'Auriac.	»	—	»	—
Trésorier . . .	Michel Masson	»	—	»	—
Délégué	Emmanuel Gonzalès	»	—	»	—

3 avril 1876.

Président . . .	Paul de Musset	par 16	voix	sur 17	votants.
Vice-Président .	Pierre Zaccone	14	—	17	—
—	Altaroche.	13	—	»	—
Rapporteur. . .	Tony Révillon.	14	—	»	—
—	Gourdon de Genouillac. . . .	13	—	»	—
Questeur. . . .	Augustin Challamel.	15	—	»	—
—	Jules Claretie	14	—	»	—
Secrétaire . . .	Eugène Moret..	13	—	»	—
—	Maurice Champion.	»	—	»	—
—	Edouard Montagne	»	—	»	—
—	Eugène Paz.	»	—	»	—
Bibl. Arch. . .	Eugène d'Auriac.	»	—	»	—
Trésorier. . . .	Michel Masson.	»	—	»	—
Délégué	Emmanuel Gonzalès.	à l'unanimité.			

26 mars 1877.

	MM.	
Président . . .	Edmond About	par 22 voix sur 23 votants.
Vice-Président.	Tony Révillon.	21 — » —
—	Pierre Zaccone	15 — » —
Rapporteur. . .	Jules Claretie.	21 — » —
—	Champfleury, par acclamation.	
Questeur. . . .	Louis Collas	16 — » —
—	Eugène Moret.	13 — » —
Secrétaire . . .	Maurice Champion.	par acclamation.
—	Edouard Montagne	—
—	Jules Clère	—
Bibl. Arch. . .	Eugène d'Auriac	—
Trésorier . . .	Michel Masson	—
Délégué	Emmanuel Gonzalès.	par 23 voix sur 23 votants.

8 avril 1878.

Président . . .	Edmond About	à l'unanimité.
Vice-Président.	Jules Claretie.	par 18 voix.
—	Altaroche.	15 —
Rapporteur. . .	Gourdon de Genouillac	17 —
—	Eugène Moret.	17 —
Questeur. . . .	Louis Collas	» —
—	Maurice Champion	» —
Secrétaire . . .	Edouard Montagne	» —
—	Jules Clère	» —
—	André Theuriet	» —
Bibl. Arch. . .	Eugène Muller	» —
Trésorier . . .	Michel Masson.	» —
Délégué	Emmanuel Gonzalès.	à l'unanimité

7 avril 1879.

Président . . .	Edmond About.
Vice-Président.	Eugène Muller.
—	André Theuriet.
Rapporteur . .	Gourdon de Genouillac.
—	Félix Jahyer.
Questeur . . .	Louis Collas.
—	Eugène Paz.
Secrétaire. . .	Edouard Montagne.
—	Jules Clère.
—	Paul Parfait.
Bibl. Arch. . .	Augustin Challamel.
Tresorier . . .	Michel Masson.
Délégué. . . .	Emmanuel Gonzalès.

12 avril 1880.

MM.

Président . . . Henri Martin.
Vice-Président . Eugène Muller.
— Tony Révillon.
Rapporteur . . Jules Clère.
— Félix Jahyer.
Questeur . . . Eugène Moret.
— André de Bellecombe.
Secrétaire. . . Paul Parfait.
— Charles Diguet.
Bibl. Arch . . Eugène d'Auriac.
Trésorier . . . Michel Masson.
Délégué. . . . Emmanuel Gonzalès.

28 mars 1881.

Président . . .	Edmond About	par 17	voix	sur 19	votants.
Vice-Président .	Augustin Challamel . . .	17	—	20	—
—	François Coppée (2e tour).	14	—	20	—
Rapporteur . .	Charles Joliet	19	—	20	—
—	Charles Diguet.	14	—	29	—
Questeur . . .	Eugène Moret.	à l'unanimité		par acclamation.	
—	Victor Rozier.	—		—	
Secrétaire . . .	Edouard Montagne . . .	—		—	
—	Ernest Detré.	—		—	
—	Gabriel Marc	—		—	
Bibl. Arch . .	Eugène d'Auriac . . .	—		—	
Trésorier . . .	Charles Valois.	—		—	
Délégué. . . .	Emmanuel Gonzalès . .	par 21	voix	sur 22	votants.

27 mars 1882.

Président . . . Edmond About.
Vice-Président . François Coppée.
— Gourdon de Genouillac.
Rapporteur . . Charles Diguet.
— Louis Collas.
Questeur . . . Edouard Montagne.
— Eugène Moret..
Secrétaire . . . Ernest Détré.
— Gabriel Marc.
— Edouard Grimblot.
Bibl. Arch . . Henri de Bornier.
Trésorier . . . Charles Valois.
Délégué. . . . Emmanuel Gonzalès.

9 avril 1883.

	MM.					
Président . . .	Edmond About	par 27	voix sur	18	votants.
Vice-Président.	Henri de Bornier.	16	—	18	—
—	André Theuriet	11	—	18	—
Rapporteur . .	Félix Jahyer.	17	—	20	—
—	Louis Collas	14	—	20	—
Questeur . . .	Edouard Montagne. . . .	à l'unanimité		par acclamation.	
—	André de Bellecombe. . .	—		—	
Secrétaire. . .	Edouard Grimblot. . . .	—		—	
—	Georges Ohnet	—		—	
—	Félix Ribeyre.	—		—	
Bibl. Arch. . .	Eugène d'Auriac	—		—	
Trésorier . . .	Augustin Challamel. . .	—		—	
Délégué. . . .	Emmanuel Gonzalès. . .	—		—	

31 mars 1884.

Président . . . Arsène Houssaye.
Vice-Président . Gourdon de Genouillac.
— Augustin Challamel.
Rapporteur . . Edouard Grimblot.
— Eugène Moret.
Questeur . . . Jules Clère.
— Charles Diguet.
Secrétaire . . . Félix Ribeyre.
— Elie Frébault.
— Jean Alesson.
Bibl. Arch. . . Eugène d'Auriac.
Trésorier . . . Augustin Challamel.
Délégué. . . . Emmanuel Gonzalès.

13 avril 1885.

Président. . .	Jules Claretie	par 20	voix sur	20	votants.
Vice-Président.	Pierre Zaccone.	16	—	»	—
—	Fortuné du Boisgobey . .	13	—	»	—
Rapporteur . .	Eugène Moret.	»	—	»	—
—	Augustin Challamel . . .	»	—	»	—
Questeur . . .	Edouard Montagne . . .	»	—	»	—
—	Edouard Grimblot. . . .	»	—	»	—
—	Félix Ribeyre.	»	—	»	—
Secrétaire . . .	Elie Frébault.	»	—	»	—
—	Henry Houssaye.	»	—	»	—
—	Théodore Henry.	»	—	»	—
—	Edmond Thiaudière. . .	»	—	»	—
Bibl. Arch . .	Eugène d'Auriac.	»	—	»	—
Trésorier . . .	Augustin Challamel . . .	»	—	»	—
Délégué	Emmanuel Gonzalès. . .	»	—	»	—

5 avril 1886.

	MM.
Président . . .	Jules Claretie.
Vice-Président .	André Theuriet.
—	Fortuné du Boisgobey.
Rapporteur . .	Louis Collas.
—	Félix Ribeyre.
Questeur. . . .	Théophile Denis.
—	Philippe Burty.
Secrétaire . . .	Elie Frébault.
—	Jules Mary.
—	Edmond Thiaudière.
Bibl. Arch. . .	Gourdon de Genouillac.
—	Emile Delaunay.
Trésorier . . .	Elie Berthet.
Délégué	Emmanuel Gonzalès.

18 avril 1887.

Président . . .	Jules Claretie
Vice-Président .	Philibert Audebrand.
—	Henri de Bornier.
Rapporteur . .	Félix Jahyer.
—	Armand Renaud.
Questeur . . .	Théophile Denis.
—	Edouard Grimblot.
Secrétaire . . .	Arthur Arnould.
—	Jules Mary.
—	Edmond Thiaudière.
Suppléant. . .	Edmond Frank.
Bibliothécaire .	Eugène d'Auriac.
—	Emile Delaunay.
Trésorier . . .	Elie Berthet.
Délégué	Emmanuel Gonzalès jusqu'au 15 octobre.
—	Edouard Montagne depuis le 21 octobre.

D'après l'état qui précède, les membres du Comité ayant fait partie du bureau, depuis le 31 décembre 1837 jusqu'au 31 décembre 1887, sont :

Comme Présidents :

MM.		MM.	
Francis Wey . . .	pendant 8 ans.	Viennet	pendant 3 ans.
Edmond About. .	— 6 —	Jules Claretie . .	— 3 —
Paul Féval. . . .	— 5 —	Villemain	— 2 —
Louis Desnoyers .	— 4 —	De Salvandy . . .	— 2 —
François Arago. .	— 8 —	Jules Simon . . .	— 1 —
Frédéric Thomas .	— 3 —	Honoré de Balzac.	— 1 —

MM.
Emmanuel Gonzalès. . . . . . . pendant 1 an.
Arsène Houssaye. — 1 —
Victor Hugo . . . — 1 —
Paul de Musset . . — 1 —
Xavier Saintine. . — 1 —
Edouard Thierry . — 1 —
Henri Martin. . . — 1 —
Léon Gozlan . . . — 7 mois.

MM.
Pierre Zaccone. . pendant 6 mois.
Michel Masson . . — 5 —
Charles Valois. . — 3 —
Augustin Challamel . . . . . . — 3 —
Arthur de Boissieu — 3 —
Ernest Hamel. . . — 3 —
Eugène Muller. . — 3 —
Altaroche . . . . — 3 —

Comme Vice-Présidents :

MM.
Félix Pyat . . . . 12 fois.
Emmanuel Gonzalès . . . 8 —
Altaroche. . . . . 7 —
Achille Comte. . . . . . 6 —
Louis Desnoyers. . . . . 5 —
Eugène Muller. . . . . . 5 —
Augustin Challamel . . . 4 —
Charles Merruau . . . . 4 —
Pierre Zaccone. . . . . . 4 —
Cauchois-Lemaire . . . . 3 —
Paul de Musset . . . . . 3 —
Tony Révillon. . . . . . 3 —
André Theuriet . . . . . 3 —
Auguste Vitu . . . . . . 3 —
Amédée Achard . . . . . 2 —
Fortuné du Boisgobey . . 2 —
François Coppée. . . . . 2 —
Emile Deschamps . . . . 2 —
Gourdon de Genouillac. . 2 —
Ernest Hamel . . . . . . 2 —
Paul Juillerat . . . . . . 2 —
Paul Lacroix . . . . . . 2 —
Jean-Baptiste Lafitte. . . 2 —
Hector Malot . . . . . . 2 —

MM.
Michel Masson. . . . . . 2 fois.
Albéric Second. . . . . . 2 —
Charles Valois. . . . . . 2 —
Francis Wey . . . . . . 2 —
Philibert Audebrand. . . 1 —
Eugène d'Auriac. . . . . 1 —
Honoré de Balzac . . . . 1 —
Adolphe Belot. . . . . . 1 —
Elie Berthet. . . . . . . 1 —
Arthur de Boissieu. . . . 1 —
Oscar Comettant. . . . . 1 —
Edmond Douay . . . . . 1 —
Paul Féval . . . . 1 —
Edouard Fournier. . . . 1 —
Léon Gozlan. . . . . . . 1 —
Gabriel de La Landelle. . 1 —
Henri de Lapommeraye . 1 —
Louis Lurine . . . . . . 1 —
Eugène Moret. . . . . . 1 —
Ponson du Terrail. . . . 1 —
Edouard Thierry. . . . . 1 —
Frédéric Thomas . . . . 1 —
Paul Saunière. . . . . . 1 —

Comme rapporteurs :

MM.
Léo Lespès . . . . 16 fois.
Henri Celliez . . . . . . 9 —
Louis Viardot. . . . . . 6 —
Auguste Vitu . . . . . . 6 —
Frédéric Thomas. . . . . 6 —
Gourdon de Genouillac. . 4 —
Gustave Claudon. . . . . 4 —
Félix Jahyer. . . . . . . 4 —

MM.
Philoxène Boyer. . . . . 3 fois.
Henri de Lapommeraye . 3 —
Edouard Fournier . . . . 3 —
Charles Merruau. . . . . 3 —
Arthur de Boissieu. . . . 2 —
Louis Collas . . . . . . 2 —
Jules Claretie . . . . . . 2 —
Charles Diguet. . . . . . 2 —

MM.		MM.	
Louis Lurine	2 fois.	Hector Malot	1 fois.
Eugène de Mirecourt. . .	2 —	Auguste Maquet.	1 —
Arthur Ponroy	2 —	Félix Mornand	1 —
Eugène Moret.	2 —	Eugène Muller.	1 —
Altaroche.	1 —	Tony Révillon.	1 —
Clément Caraguel	1 —	Edouard Grimblot. . . .	1 —
Champfleury	1 —	Augustin Challamel . . .	1 —
Jules Clère	1 —	Armand Renaud.	1 —
Xavier Eyma	1 —	Félix Ribeyre.	1 —
Charles Joliet	1 —		

Comme Questeurs :

MM.		MM.	
Méry.	6 fois.	Georges Bell.	1 fois.
Edmond de Varennes.. .	6 —	Jules de Carné.	1 —
Augustin Challamel. . . .	4 —	Maurice Champion. . . .	1 —
Jules Cohen.	4 —	Champfleury.	1 —
Gourdon de Genouillac. .	4 —	Théophile Gautier.. . . .	1 —
Eugène Moret.	4 —	Emmanuel Gonzalès. . .	1 —
Louis Collas.	3 —	Gabriel de La Landelle. .	1 —
Edouard Montagne. . . .	3 —	Alexandre de Lavergne. .	1 —
Paul Saunière	3 —	Léo Lespès..	1 —
André de Bellecombe. . .	2 —	Jules Lecomte.	1 —
Jules Claretie..	2 —	Charles Monselet.	1 —
Théophile Denis.	2 —	Eugène Paz.	1 —
Louis Enault.	2 —	Arthur Ponroy.	1 —
Edouard Grimblot. . . .	2 —	Victor Rozier.	1 —
Germond de Lavigne. . .	2 —	Albéric Second.	1 —
Julien Lemer..	2 —	Frédéric Thomas.	1 —
Eugène de Mirecourt. . .	2 —	Jules Clère..	1 —
Tony Réveillon.	2 —	Charles Diguet.	1 —
Auguste Vitu..	2 —	Félix Ribeyre..	1 —
Fracis Aubert..	1 —	Philippe Burty.	1 —
Charles Basset.	1 —		

Comme Secrétaires :

MM.		MM.	
Altaroche.	11 fois.	Félix Deriège..	3 fois.
Ponson du Terrail. . . .	8 —	Alfred des Essarts. . . .	3 —
Etienne Enault..	7 —	Emmanuel Gonzalès.. . .	3 —
Jules A. David.	5 —	Albéric Second.	3 —
Edouard Montagne.. . .	5 —	Edmond Thiaudière.. . .	3 —
Maurice Champion. . . .	4 —	Alphonse de Calonne. . .	2 —
Auguste Maquet.	4 —	Henri Celliez.	2 —
Elie Frébault..	3 —	Champfleury.	2 —
Jules Clère..	3 —	Louis Collas.	2 —

MM.		MM.	
André Delrieu.	2 fois.	Edmond Frank.	1 fois.
Ernest Dètré.	2 —	Louis Enault.	1 —
Charles Diguet.	2 —	Théophile Gautier. . . .	1 —
Edouard Grimblot. . . .	2 —	Georges Guiffrey.	1 —
Gabriel Marc	2 —	Ernest Hamel.	1 —
Jules Mary.	2 —	Félix Jahyer.	1 —
Charles Monselet.	2 —	Charles Joliet.	1 —
Eugène Moret.	2 —	Paul Lacroix.	1 —
Paul Parfait.	2 —	Henri de Lapommeraye. .	1 —
Aurélien Scholl.	2 —	Paul de Lascaux.	1 —
Pierre Zaccone.	2 —	Lorédan Larchey.	1 —
Francis Aubert.	1 —	Léo Lespès.	1 —
Théodore Anne.	1 —	Louis Lurine.	1 —
Arthur Arnould.	1 —	Alfred Michiels.	1 —
Henri Auger.	1 —	Eugène de Mirecourt. . .	1 —
Charles Asselineau. . . .	1 —	Eugène Muller.	1 —
Théodore de Banville. . .	1 —	Georges Ohnet.	1 —
Charles Basset.	1 —	Eugène Paz.	1 —
Arthur de Boissieu. . . .	1 —	Alphonse Pagès.	1 —
Eugène Bonnemère. . . .	1 —	Félix Ribeyre.	1 —
Jules de Carné.	1 —	Emile Richebourg. . . .	1 —
Gustave Chadeuil. . . .	1 —	Louis Simonin.	1 —
Augustin Challamel. . . .	1 —	André Theuriet.	1 —
Oscar Comettant.	1 —	Frédéric Thomas.	1 —
François Coppée.	1 —	Jean Alesson.	1 —
Richard Cortambert. . .	1 —	Henry Houssaye.	1 —
Charles Deslys.	1 —	Théodore Henry.	1 —

Comme Bibliothécaires-Archivistes :

MM.		MM.	
D'Auriac.	14 fois.	Georges Bell.	1 fois.
Molé-Gentilhomme. . . .	5 —	Eugène Bonnemère. . . .	1 —
Charles Asselineau. . . .	3 —	Henri de Bornier.	1 —
Ernest Alby.	3 —	Augustin Challamel. . .	1 —
Michel Masson	3 —	Charles Diguet.	1 —
Emile Delaunay.	2 —	Gabriel de La Landelle. .	1 —
Paul Juillerat.	2 —	Mary-Lafon.	1 —
Jean-Baptiste Lafitte. . .	2 —	Eugène de Mirecourt. . .	1 —
Lorédan Larchey.	2 —	Charles Monselet.	1 —
Eugène Muller.	2 —	Gourdon de Genouillac. .	1 —

Comme Trésoriers :

Michel Masson.	15 fois.	Elie Berthet.	2 fois.
Emmanuel Gonzalès. . .	5 —	Jean-Baptiste Lafitte. . .	2 —
Augustin Challamel. . . .	3 —	Charles Valois.	2 —

Comme Rédacteurs de la Chronique *et du* Bulletin de la Société :

MM.				
Emmanuel Gonzalès	Mai 1866	—	oct. 1866	6 mois.
Champfleury.	Nov. 1866	—	juin 1867	8 —
Augustin Challamel.	Juill. 1867	—	avril 1870	34 —
Gourdon de Genouillac	Mai 1870	—	oct. 1870	6 —
Eugène Muller.	Nov. 1870	—	mai 1872	19 —
Emmanuel Gonzalès.	Juin 1872	—	avril 1874	23 —
Félix Jahyer.	Mai 1874	—	avril 1876	24 —
Charles Diguet.	Mai 1876		»	1 —
E. M. de Lyden.	Juin 1876	—	oct. 1876	5 —
Charles Diguet.	Nov. 1876	—	mars 1877	5 —
Edouard Montagne.	Avril 1877	—	avril 1880	37 —
Félix Jahyer.	Mai 1880	—	avril 1881	12 —
Victor Rozier.	Mai 1881	—	avril 1884	36 —
Élie Frébault.	Mai 1884	—	avril 1885	12 —
Édouard Montagne.	Mai 1885	—	avril 1886	12 —
Gourdon de Genouillac.	Mai 1886	—	déc. 1887	20 —

Comme Délégués :

MM.		M.
Emmanuel Gonzalès.. . .	22 fois.	Edouard Montagne, du 21 oct. 1887.
Michel Masson.	6 —	

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

existant au 10 décembre 1887, avec leur date d'entrée.

A

MM.

Acloque (Charles-Paul-Jacques) (d'Amezeuil).	16 fév. 1863
Adenis de Colombeau (Jules).	9 oct. 1848
Aguillon (Mme Henriette-Alexandrine d').	25 nov. 1857
Albrespy (André).	29 nov. 1869
Alès (Anatole-Jean-Baptiste) (Alesson).	22 nov. 1880
Allard (Louis-Ernest).	1er déc. 1873
Allard (Léon-Paul-René-Marie).	3 mars 1884
Altemer (Mme Clémence-Anaïs, née Hesse) (René de Camors).	24 déc. 1883
Amory de Langerack (Mlle Joséphine-Colette).	29 janv. 1877
Andrieu (Guillaume, dit Jules).	21 mars 1887
Ardoin (Victor-Eugène).	24 mai 1886
Arène (Paul-Auguste)	18 oct. 1880
Armagnac (Jean-Victor-Léo)	15 janv. 1883
Arnould (Arthur) (C. A. Matthey).	6 mai 1867
Arsac (Jean-Baptiste Jourda d').	8 juillet 1872
Audebrand (Philibert)	28 avril 1838
Auger (Louis-Joseph-Victor).	5 sept. 1853
Auriac (Philippe-Eugène-Jean-Marie d').	6 fév. 1860
Auriac (Jules-Eugène d').	25 janv. 1886
Avenel (Paul)	16 oct. 1850

B

Bailleul (Louis-Gilbert-Amant-Marie).	26 mai 1873
Bapaume (Amable).	25 juin 1877
Barbat de Bignicourt (Antoine-Arthur).	1er avril 1867
Barbe (Jean-Pierre-Catherine-François-Paul).	18 janv. 1875
Barbou (Alfred).	17 déc. 1877
Barracand (Léon-Henri)	31 mai 1886
Barthélemy (François-Hector-Charles-Auguste-Rose) . . .	18 oct. 1869
Bast (Louis-Amédée de)	28 avril 1838
Bataille (Georges-Frédéric).	5 déc. 1881
Baudéan (Sylvain-Madelaine-Aristide).	8 juillet 1868
Baudouin (François-Alphonse).	26 déc. 1876
Bazin (René-François-Nicolas-Marie).	25 janv. 1886

MM.

Beaujoint (Jules-Hippolyte). . . . . 18 janv. 1869
Beaume (Louis-Alexandre de Beaumont). . . . . 20 avril 1885
Beauquier (Charles) . . . . 17 août 1871
Beaurepaire-Berrion (Louis-Auguste-Eugène de) . . . . . 20 oct. 1856
Béchard (Jacques-Marie-Frédéric). . . . . 2 avril 1866
Bellanger (Justin) . . . . 26 janv. 1880
Bellecombe (André-Ursule-Casse) . . . . 3 avril 1865
Belloc (Mme Pétronille-Josephine de, née Turck). . . . . 5 juin 1882
Belot (Louis-Marc-Adolphe). . . . . 29 avril 1867
Bergeret (Jean-Gaston-Adrien). . . . . 3 mars 1884
Berthet (Bertrand, dit Elie). . . . . 28 avril 1838
Berthond (Mme Louise-Genny, née Bruslé, Georges Grand). 24 mars 1873
Berthou (Samuel-Henry) (Sam.). . . . . 28 avril 1838
Bertre (Mme Marie-Catherine-Françoise, née Boissonnade (de Besneray). . . . . 2 déc. 1878
Besancenet (Alfred-Sébastien de) . . . . 29 juillet 1867
Bessot de Lamothe (Pierre-Alexandre) . . . . 21 janv. 1884
Beugny d'Hagerue (Marie-Louis-Gabriel de). . . . . . . 17 déc. 1877
Biart (Lucien). 21 janv. 1861
Bienvenu (Charles-Léon) (Touchatout). . . . . 27 juillet 1868
Bigot (Charles-Jules). . . . . 21 juillet 1879
Bigot (Marie-Louis-Léon). . . . . 7 nov. 1881
Bigot (Mme Mary, née Healy) (Jeanne Mairet) . . . . . . 8 nov 1886
Billiart (François-Gabriel-Auguste-Norbert). . . . . . . 2 mai 1864
Biotière (Blaise de, dit Francisque). . . . . 25 juin 1883
Bisse (Pierre-Léon, dit Georges). . . . . 13 juillet 1846
Blairat (André-Eugène) . . . . 25 juin 1883
Blanchecotte (Mme Augustine-Adolphine-Malvina), née Souville . . . . 8 juillet 1868
Blandy (Mme Françoise-Stella, née Boué). . . . . 6 mai 1867
Blavet (Emile-Raymond). . . . . 1er juillet 1867
Blondeau (Amédée-Louis) . . . . 18 oct. 1869
Blondel (Charles-Spire) . . . . 14 juin 1880
Blum (Ernest). . . . . 15 oct. 1866
Bœns (le docteur Hubert-Joseph). . . . . 17 juin 1872
Bœswillwald (Mme Marie-Agathe, née Larue), (André Valdès) 21 nov. 1887
Boisgobey (Fortuné-Hippolyte-Auguste du). . . . . 23 nov. 1874
Boissière (Edmond de). . . . . 13 fév. 1865
Boissin (Simon-Firmin) . . . . 10 oct. 1887
Bonhomme (Marie-Auguste-Paul). . . . . 21 juin 1886
Bonnafont (Jean-Pierre) . . . . 30 avril 1883
Bonnaud (Jean-François-Frédéric-Denis-Paul) . . . . . . 13 janv. 1879
Bonneau (Alexandre) . . . . 4 août 1856
Bonnefoy (Marc-Barthélemy) . . . . 19 fév. 1883
Bonnemère de Dinan (Joseph-Eugène). . . . . 25 nov. 1861
Bonnery (Raoul-Marie-Louis). . . . . 16 oct. 1882
Bonnetain (Paul) . . . . 23 nov. 1885
Bonnier (Elzéar-Charles-Joseph), (Pierre Elézar) . . . . 28 fév. 1887
Bonnières de Wierre (Guillaume-François-Robert de). . . 8 déc. 1884

MM.

Bonsergent (Alfred-Amédée)	14 mars 1881
Borel d'Hauterive (André-François-Joseph)	23 déc. 1847
Bornier (Etienne-Charles-Henri de)	28 fév. 1859
Bos (Mme Clémentine du, née du Chambye d'Elbhecq)	11 mai 1846
Bosquet-Goujon (Mlle Amélie)	23 oct. 1865
Bourde (Paul-Anthelme)	14 fév. 1887
Bourgaut (Louis-Nicolas)	29 juin 1885
Bourgoint-Lagrange (Pierre-Marie)	23 mars 1885
Boursin (Ephèbe-Benoit)	7 juill. 1884
Boussenard (Henri-Louis-François-Hilaire)	30 mai 1887
Bout (Hippolyte)	22 nov. 1880
Bouteiller (Antoine-Alexandre)	29 déc. 1873
Bouvier (Alexis-François)	15 mars 1875
Boyer (Pierre-Firmin-Clodomir)	1er mars 1869
Brau de Saint-Pol-Lias (Marie-François-Xavier-Joseph-Jean-Honoré)	31 oct. 1887
Braud (Joseph-Louis)	23 juin 1873
Brémond (Félix, le docteur)	10 oct. 1881
Breynat (Jules-Antoine) (Saint-Véran)	5 déc. 1881
Brisoys (Charlemagne-Gustave) (Gustave Desnoiresterres)	1er avril 1844
Brodat (Paul-Emile-Marie) (E. Réveillère)	30 mars 1875
Brot (Charles-Adolphe)	28 avril 1838
Bru d'Esquille (Joseph-Hippolyte)	4 oct. 1875
Bruyelle (Jules-Augustin)	5 mars 1883
Burty (Philippe)	21 oct. 1866

C

Cadol (Victor-Edouard)	24 déc. 1877
Cahu (Jules-Nicolas-Théodore) (Théo-Critt)	25 janv. 1886
Caise (Albert)	9 nov. 1868
Calonne (Le vicomte Alphonse-Bernard de)	21 juill. 1845
Campos (José-Manuel-Quintin de)	18 oct. 1880
Cane (Baptistin-Alexandre-Gustave)	3 mars 1884
Canivet (Charles-Alfred)	13 mai 1878
Canonville (Tomy-James-Edouard)	15 mai 1882
Cantrel (François-Isidore)	12 fév. 1877
Capmal (Paulin)	17 fév. 1872
Carette (Mme Amélia-Césarie, née Bouvet)	8 mars 1886
Carlier (Antoine-Guillaume)	15 oct. 1883
Carné (Jules-Marie-Louis-Joseph-René de)	23 nov. 1863
Carpentier (Melle Désiré-Emilie)	15 avril 1867
Carré de Busserole (Xavier-Jacques)	11 nov. 1872
Case (Jules-Richard)	20 déc. 1886
Cauvain (Henri-Gabriel)	7 avril 1874
Cavaniol (Charles-Henri)	2 mai 1870
Cazin (Mme Jeanne, née Braive)	25 juin 1883
Cerzy (Gaston de) (Alexandre Piédagnel)	28 déc. 1874
Chabot (Adrien)	9 nov. 1885

MM.	
Chabrillat (Louis-Henri)	7 oct. 1867
Chadourne (Elie-Marie-André)	6 déc. 1886
Challamel (Jean-Baptiste-Marie-Augustin)	18 avril 1842
Charot (Médéric-Léon-Louis-Philippe)	15 oct. 1883
Chartier (Charles-Michel-Eloi) (Charles Mérouvel)	14 mars 1881
Charvein (Camille de)	26 avril 1869
Chassin (Charles-Louis)	22 mars 1886
Chaufour (Mme Marie-Laure) (Victor Perceval)	16 déc. 1861
Chenot (Louis-Joseph)	29 juin 1863
Cherbuliez (Charles-Victor)	19 fév. 1883
Cherville (le marquis Gaspard-Georges de)	9 mars 1868
Chevalet (Emile)	10 juin 1844
Chevassus (Adolphe)	10 fév. 1873
Chincholle (Henri-Charles-Hippolyte)	23 mars 1885
Cimochowski (Albert-Antoine) (Albert Cim)	20 nov. 1882
Cladel (Alpinien-Léon)	2 mars 1885
Claëys de Thielt (Alphonse-Charles-Emmanuel)	29 déc. 1873
Claretie (Jules-Armand-Arsène)	23 mars 1863
Clère (Jules-Eugène)	23 nov. 1874
Clesse (Jean-François-Antoine-Nicolas)	12 juin 1866
Collas (Louis-Charles)	19 nov. 1866
Comettant (Jean-Pierre-Oscar)	13 fév. 1860
Coppée (François-Edmond-Joachim)	8 juin 1868
Coupey (Mlle Augusta)	9 juin 1873
Courty (Paul-Dominique-Barthélemy)	28 avril 1873
Coussot (Marcel)	24 oct. 1864
Coutance (Mme Marie-Emilie, née de Vimont) (M. du Campfranc)	15 oct. 1883

D

Dalsème (Achille-Moïse)	15 oct. 1883
Daudet (Louis-Marie-Ernest)	30 janv. 1860
Daudet (Louis-Marie-Alphonse)	4 oct. 1875
David (Jules-Amyntas)	28 avril 1838
Debans (Camille)	1er oct. 1877
Decaisne (le docteur Louis)	16 juin 1873
Decaudin-Labesse (Antoine-Edouard)	24 mai 1880
Décembre (Joseph)	23 juill. 1866
Dechastelus (Jean-Pierre-Maurice)	24 oct. 1867
Déclat (le docteur Gilbert)	14 fév. 1866
Decoppet (Auguste-Louis)	29 juin 1885
Decourcelle (Pierre-Henri-Adrien)	25 oct. 1869
Decourcelle (Pierre)	16 mai 1887
Decourteix (Albert-Louis-Prosper)	19 fév. 1877
Delalain (Mme Séraphie-Cécile-Alexandrine, née Gautier)	7 nov. 1881
Delaunay (Georges-Emile)	26 juin 1882
Delcourt (Pierre-Joseph-Louis)	16 oct. 1882

MM.

Delisle (Mme Geneviève-Aimée, née Vandertallen) (Fernande de Lysle) . . . . 11 nov. 1878
Delmals (Léon-Réné) (Réné de Pont-Jest). . . . . 21 oct. 1866
Delorme (Louis-René) . . . . 18 avril 1876
Delpit (Pierre-Albert) . . . . 8 déc. 1884
Delrieu (Louis-André) . . . . 28 avril 1838
Demarteau (Louis-Joseph-Ernest). . . . . 9 mars 1885
Demeny (Paul). . . . . 24 mai 1886
Demesse (Vivant-Henri-Napoléon). . . . . 7 juill. 1884
Demogeot (Jacques-Claude) . . . . 4 fév. 1856
Demolliens (Pierre-Jules). . . . . 5 mai 1873
Denais (Joseph-Rémy). . . . . 19 fév. 1877
Denis (Théophile-Augustin). . . . . 30 juill. 1866
Dépret (Louis-Pierre-Frédéric). . . . . 16 oct. 1859
Deraime (Mlle Louise-Francesca-Marie) . . . . 19 nov. 1883
Deraismes (Mlle Marie-Adélaïde, dite Maria). . . . . . . 12 avril 1869
Desbeaux (Bernard-Emile). . . . . 20 avril 1885
Deschard (Mme Marie-Rosalie-Virginie, née Cadiou) (M. Maryan). . . . . 3 mars 1879
Descubes de Lascaux (Xavier-Maurice-Paul) (Paul de Lascaux). . . . . 20 oct. 1845
Desfourniel (Marie-Jacques-Roger). . . . . 2 mars 1855
Desprez (Louis-Adrien). . . . . 29 avril 1878
Détré (Ernest). . . . . 11 déc. 1876
Dieu (Alexis-Léon) . . . . 16 déc. 1878
Diguet (Charles-François-Auguste). . . . . 27 mai 1867
Dilhan (le comte Adolphe-Louis-Marie-Alphonse). . . . . 10 juin 1872
Dillaye (Frédéric-Léon) . . . . 14 mars 1881
Doinet (Alexis-François-Victor). . . . . 28 avril 1838
Doucet (Charles-Camille). . . . . 28 avril 1838
Drevet (Mme Marie-Louise, née Chaffanel) . . . . 20 fév. 1882
Dreyfus (Abraham) . . . . 10 juill. 1876
Droz (Antoine-Gustave) . . . . 27 nov. 1876
Dubard (Louis-François-Maurice) . . . . 20 déc. 1886
Dubarry (Armand-Ernest) . . . . 19 juin 1865
Dubarry (Mme Jeanne-Thérèse, née Ninous) (Pierre Ninous). 4 nov. 1878
Dubut de Laforest (Jean-Louis). . . . . 12 déc. 1881
Du Camp (Maxime). 19 déc. 1864
Duclos (l'abbé Louis-Emile-Henri). . . . . 10 fév. 1868
Duclos (Mme Marie-Caroline-Antoinette, née Schmitt) (Paul-Georges) . . . . 5 déc. 1881
Dufour (Georges-Ernest) . . . . 11 fév. 1884
Dumas (Alexandre, fils) . . . . 24 fév. 1843
Dupuis (Mlle Victoire-Eudoxie) . . . . 29 oct. 1883
Duquet (Alfred-Marie-Auguste). . . . . 21 mars 1887
Durand (Marie-Eugène-Charles). . . . . 17 août 1838
Durand (Mme Alice-Cél.-Marie, née Fleury) (Henry Gréville). 12 fév. 1877
Durant (Joseph-Henri). . . . . 1er juin 1846
Durantin (Anne-Adrien-Armand). . . . . 11 fév. 1867

MM.

Duruy (Auguste-Gabriel-George). . . . . 7 fév. 1887
Du Seigneur (Maurice). . . . . 27 fév. 1882
Duval (Georges-Joseph) . . . . 15 nov. 1880
Duvauchel (Louis-Marie-Léon) . . . . 5 juin 1882

E

Eimery (Mme Mathilde-Marie-Georgina-Elisabeth, née de Peyrebrune) (Georges de Peyrebrune). . . . . 14 nov. 1881
Enault (Pierre-Louis) . . . . 28 juin 1852
Erhard (Auguste) . . . . 7 juill. 1884
Escoffier (Marie-Amabile-Henri-Amédée) . . . . 13 déc. 1880
Estampes (Louis-Charles-Eugène-Barthélemy d'Astaing d'). 25 nov. 1872
Eudel (Paul-Charles-Théodore) . . . . 29 oct. 1883
Eymery (Mlle Marie-Marguerite) (Rachilde) . . . . 5 déc. 1881

F

Fabre (Ferdinand-Simon) . . . . 28 nov. 1864
Fabre (Amant-Joseph) . . . . 7 juill. 1884
Faivre (Eugène-Jean-Baptiste-Gabriel). . . . . 15 nov. 1880
Faligan-Duplessis (Ernest) . . . . 24 oct. 1867
Fath (Théodore-Georges). . . . . 16 avril 1855
Faullain de Banville (Etienne-Claude-Jean-Baptiste-Théodore). . . . . 14 juill. 1845
Fauré (Germain-Antoine-Louis-Armand). . . . . 11 janv. 1875
Fermé (Marie-Léopold-Albert) . . . . 27 juin 1881
Ferrard de Pontmartin (Armand-Augustin-Joseph-Marie). . 23 avril 1849
Ferry (Mlle Marcelle-Antoinette-Marie-Marthe) (Isabelle-France). . . . . 26 janv. 1880
Fertiaux (François) . . . . 28 sept. 1846
Fertiaux (Mme Marie-Julie, née Rodde). . . . . 30 nov. 1868
Figuier (Guillaume-Louis) . . . . 7 nov. 1857
Fix (Nathaniel-Théodore). . . . . 21 fév. 1870
Flammarion (Nicolas-Camille) . . . . 30 janv. 1882
Fleuriot (Mme Zénaide-Marie-Anne). . . . . 2 nov. 1869
Fontane (Marius-Etienne). . . . . 30 mai 1864
Forestié (Louis-Edouard). . . . . 23 janv. 1882
Fortoul (Louis-Jean-Baptiste-Nicolas) . . . . 15 déc. 1848
Foucqueron (Louis-François). . . . . 18 mai 1868
Fouquier (François-Henri-Jacques) . . . . 27 juin 1887
Fourès (Jean). . . . . 27 fév. 1882
Fourgeaud (Alexandre) . . . . 9 mai 1859
Fournel (François-Victor). . . . . 4 avril 1859
France (Nicolas-Alphonse-Marie-Hector). . . . . 5 oct. 1885
Frank (Félix-Arthur-Herrmann Handbrecht). . . . . 30 mai 1870
Frank (Edmond-Christian). . . . . 5 mai 1884
Frébault (Gabriel-Jean-Pierre-François-Elie). . . . . . 21 juill. 1879
Fuzier (Edouard-Louis-Paul) . . . . 6 oct. 1884

G

MM.

Gagneur (Mme Marie-Louise, née Mignerot). . . . . 24 oct. 1864
Gallet (Louis-Marie-Alexandre) . . . . 4 oct. 1875
Gallet de Kulture (Pierre-Bénédict) . . . . 11 août 1843
Garcin (Eugène-André). . . . . 25 mai 1868
Garcin (Mme Marie Félicité-Euphémie, née Vauthier). . . . 25 mai 1868
Garnier (Jean-Louis-Charles) . . . . 9 juill. 1883
Gastineau (Benjamin) . . . . 18 fév. 1850
Gaulot (Placide-Paul) . . . . 5 juill. 1886
Gay (Jean-Ernest) (Ernest Garennes). . . . . 10 oct. 1887
Geoffroy (Marie-Auguste). . . . . 21 fév. 1887
Gerdebat (Jean-Louis) . . . . 17 nov. 1884
Germont de Lavigne (Léopold-Alfred-Gabriel). . . . . . . 10 déc. 1855
Gibrac (Camille-Firmin-Antoine) . . . . 19 juill. 1886
Giffard (Pierre-Louis) . . . . 3 mars 1884
Gille (Philippe-François-Emile) . . . . 24 mai 1886
Girardin (Marie-Alfred-Jules) . . . . 30 mars 1880
Giraud (Pierre-Eugène-Simon) . . . . 10 oct. 1881
Giron (Alfred-Emmanuel). . . . . 5 fév. 1872
Giron (Jean-Antoine-Aimé). . . . . 4 nov. 1875
Glatron (Louis-Georges) . . . . 26 janv. 1880
Gomichon des Granges (Charles-Victor-Claude-Philibert. . 17 déc. 1883
Gomien (Mme Jeanne-Marie-Gabrielle, née Bernard) (Jeanne-France). . . . . 10 oct. 1887
Gondry (Octave-Jules-Joseph), (Gondry du Jardinet). . . . 6 oct. 1884
Gossot (Pierre-Georges) . . . . 11 mai 1885
Gourdon de Genouillac (Nicolas-Henri-Jules). . . . . . . 9 fév. 1852
Gouyon (François-Maurice) (Maurice Cherveix) . . . . . . 24 mars 1873
Grandmougin (Charles-Jean) . . . . 17 nov. 1884
Granier de Cassagnac (Paul) . . . . 16 avril 1866
Gratel (Georges-Victor-Antoine) (Gratel-Duplessis) . . . . 28 mai 1883
Graux (Gustave-Constant) . . . . 13 nov. 1865
Grave (Théodore de). . . . . 24 avril 1865
Grimblot (Edouard-Victor) . . . . 5 avril 1880
Grimont (Emile-François) . . . . 22 fév. 1872
Grison (Georges-Alex.-Edouard-Stanislas). . . . . 28 juin 1883
Grousset (Jean-François-Paschal) (Ph. Daryl). . . . . . . 28 déc. 1869
Guerrier de Haupt (Mlle Marie-Louise-Charlotte) . . . . . 28 déc. 1874
Guetton (Pierre-François) . . . . 9 mars 1885
Gueullette (Marie-Charles) . . . . 20 déc. 1869
Guigard (Joannis) . . . . 18 nov. 1867
Guillemaud (Jacques) . . . . 24 mars 1884
Guillemot (Jules) . . . . 29 juin 1885
Guillon (le docteur François-Alfred). . . . . 30 nov. 1874
Guilmot (François-Octave). . . . . 5 fév. 1872
Guyon (Jacques-Eugène). . . . . 30 oct. 1871
Guyot (Yves-Prosper) . . . . 12 oct. 1885

H

MM.

Hager (Mme Marie, née Pevroulet)	31 oct. 1881
Halévy (Ludovic)	17 juin 1872
Hamel (Louis-Ernest)	2 juin 1856
Harel (Louis-Paul-Adrien)	31 mai 1887
Hàvard (Joseph-Louis)	22 juin 1846
Havard (Marie-Alexandre-Henri)	29 janv. 1877
Hayem (Armand-Lazare)	31 mai 1880
Hément (Félix)	27 avril 1868
Hennebert (Eugène)	5 oct. 1885
Henricy (Louis-Casimir	7 mai 1860
Herbelot (Mme Jenny-Caroline, née Thircuir) (Jenny Sabathier)	22 mai 1865
Herment (Mlle Virginie-Marie-Valentine) (André Gérard)	22 nov. 1880
Hervé (Ferdinand-Jacques)	5 mai 1884
Heulhard (Octave-Louis)	26 janv. 1880
Houneau (Jacques-Joachim-Pantaléon) (Georges Bell)	26 avril 1853
Housset (François-Arsène) (Arsène Houssaye)	15 juil. 1844
Housset (Georges-Henry) (Henry Houssaye)	24 juin 1878
Huard (Adrien-Henri)	9 avril 1866
Hue (Jules-Ferdinand-Souvestre)	7 déc. 1885
Huot (Pierre-Sigisbert)	21 mars 1887
Husson-Fleury (Jules-François-Félix) (Champfleury)	28 sept. 1846
Hyenne (Robert)	26 nov. 1860

I

Isnard (Mlle Élisabeth-Zénaïde-Eugénie-Marie)	15 oct. 1883
Isoard (Michel-Antoine-Eric)	18 nov. 1867

J

Jacquier (Louis-Jules)	13 juill. 1863
Jahyer (Félix-Henry-Frédéric)	4 fév. 1867
Japy (Louis-Georges-Abel)	4 nov. 1878
Joliet (Charles)	14 mai 1860
Jouannin (Maurice-François-Joseph)	9 nov. 1885
Jouaust (Damase)	6 fév. 1882
Jourdain (Calixte-Raphaël-Ferdinand-Marie)	10 oct. 1887
Judicis de Mirandol (Louis-Marie-Julien-Hippolyte)	2 oct. 1845
Juillerat-Chasseur (Henri-François-Jules-Paul)	22 juin 1846
Julia (Joseph-Raymond-Marie-Alfred)	6 oct. 1884

K

Kaempfen (Albert)	9 mai 1870
Kératry (Emile)	27 juin 1887
Kergomard (Jules-Duplessis)	29 janv. 1866

MM.

Kock (Henry-Paul de)	18 nov. 1842
Koning (Victor)	25 juin 1867
Kühnholtz (Barthélemy-Marie-Achille)	16 janv. 1847

L

Laborde (Etienne-Léonard)	17 nov. 1884
Laboulais (Mme Lucie-Valérie, née Chenot)	24 juin 1878
Labourieu (Charles-Théodore)	20 déc. 1847
Lacretelle (Pierre-Henri de)	17 juin 1850
Lacroix (Auguste-Guillaume de)	15 nov. 1839
Lacroix (Mme Louise), (Mie d'Aghonne)	23 avril 1866
Lacroix (Charles-Désiré-Xavier-Félix)	17 avril 1882
Lafargue (Jean-Fernand)	31 mai 1887
Lafond (Mme Anne-Marguerite, née Bonhomme) (Nancy Mary-Lafon)	26 déc. 1882
Lagleize (Jean-Baptiste)	25 juin 1883
Laincel (Mlle Fulgence-Emilie-Alice)	21 mars 1887
Lambert (Mlle Suzanne), (Anne Levinck)	8 déc. 1884
Langlois (Alfred-Stanislas), (Alfred des Essarts)	13 oct. 1843
Lapointe (Savinien)	4 avril 1853
Lapointe (Armand-Théodore)	30 mars 1857
La Pommeraye (Pierre Victor-Henri Berdalle de)	30 nov. 1868
Larchey (Etienne-Lorédan)	29 janv. 1866
Larmandie (André-Ludovic-Marie-Joseph-Léonce-Dieudonné de)	27 juin 1887
Lasselves (Jean-Martin-Edgard), (Edgard La Selve)	28 janv. 1878
Latour (Jean-Louis-Isidore), (Latour Saint-Ybars)	9 mars 1868
Launay (Alphonse-Henri de)	27 déc. 1875
Laurent (Jean-Baptiste), (Emile Colombey)	20 mars 1865
Laurent (Charles-Marie)	21 mars 1881
Lauzières de Thémines (Achille)	13 janv. 1879
Lavalley (Eugène-Gaston-Antoine)	9 nov. 1863
Lavedan (Hubert-Léon), (Philippe de Grandlieu)	18 juill. 1859
Le Barbenchon (Mlle Julie-Aglaé-Laurence, dite Julia Laur.)	5 nov. 1860
Lecomte (François-Denis), (Lecomte Dionys)	31 mai 1880
Leconte (Etienne-Alfred)	21 juill. 1879
Legouvé (Gabriel-Jean-Baptiste-Ernest-Wilfrid)	28 avril 1838
Legoux (Jules), (Jules Bourgeois)	29 juin 1885
Legrand (Charles-Louis)	15 nov. 1880
Lemer (Julien-Jean-Baptiste-Raymond)	21 avril 1845
Lemercier (Louis), (Lemercier de Neuville)	18 déc. 1882
Lemonnier (Antoine-Louis-Camille)	26 nov. 1877
Lemoyne (Jean-Baptiste-Camille), (André Lemoyne)	3 nov. 1884
Lepage (Nicolas-Auguste)	4 nov. 1878
Lepelletier (Edmond-Adolphe de Bouhelier)	28 janv. 1878
L'Epine (Ernest-Louis-Victor-Jules), (Quatrelles)	29 déc. 1879
Leriche (Simon)	11 juin 1883
Lermina (Jules)	23 déc. 1867

MM.

Le Rousseau (Julien-Jean-Baptiste)	2 déc. 1850
Leroy (Charles-Théodore)	9 mars 1885
Leroy (Nestor)	16 fév. 1874
Leroy (François-Clément-Albert)	26 juin 1882
Leroy de la Brière (Albert-Léon-Marie)	21 déc. 1885
Leroyer (Mlle Marie-Sophie), (de Chantepie)	15 nov. 1880
Lescure (Mathurin-François-Adolphe de)	30 mars 1857
Le Senne (Napoléon-Magdelaine)	6 fév. 1865
Le Senne (Henri-Camille)	26 janv. 1880
Le Senne (Charles-Etienne)	20 nov. 1882
Lesseps (le vicomte Ferdinand de)	8 juin 1868
Levasseur (Pierre-Emile)	15 juin 1868
Leverdier (Henry-Marie)	16 oct. 1876
Levinck (Mme Suzanne, née Cambert)	8 déc. 1884
Levy (Mme Céline-Joséphine, née Bidard) (Paria Korigan)	8 nov. 1886
Lieutier (Mme Gabrielle-Nelly)	16 mars 1868
Lionnet (Ernest)	10 mai 1886
Lix (Mlle Antoinette)	10 mai 1886
Loiseleur (Jean-Auguste-Jules)	11 nov. 1872
Lomon (Charles-Exupère-Chrysostome-Alexandre)	21 mai 1883
Loudier (Arsène-Sophronyme)	21 fév. 1870
Louet (Léon-Philippe-Ernest)	22 juin 1857
Louvel (Auguste-Stanislas), (le commandant Stany)	3 nov. 1884
Lubomirski (le prince Lucien-Joseph)	17 fév. 1873
Lyden (Emile Mugnot de)	30 juin 1856

M

Macé (Placide-Gustave)	6 juin 1887
Maillard (Firmin)	16 oct. 1859
Mahon de Monhagon (Ambroise-Ferdinand-Eugène)	14 oct. 1844
Magny (le vicomte de)	9 juin 1856
Maillot (Jules Richard), (Jules Richard)	3 fév. 1868
Maire (Constant-Pierre-Léon), (Constant Améro)	15 oct. 1883
Maisonneufve (Victorin-François)	8 déc. 1884
Malinowki (Mme Caroline-Anne-Henriette), (Etienne Marcel)	10 juill. 1876
Malon (Benoît)	31 mai 1886
Malot (Hector-Henri)	30 avril 1866
Maquet (Auguste-Jules)	24 déc. 1841
Maquet (Adrien-Ernest)	3 mars 1884
Maratuech (Pierre-François-Théodore)	12 mars 1883
Marbouty (Mme Caroline-Julie-Sophie), (Claire Brune)	31 juill. 1865
Marc (Jean-Baptiste-Gabriel)	15 juin 1868
Maricourt (Georges-René Dumesnil, baron de)	14 mars 1870
Marrot (Paul)	8 déc. 1884
Martin (Emile-Augustin-Etienne), (Emile Deschanel)	15 juill. 1868
Martonne (Louis-Georges-Alfred)	31 août 1846
Marx (Napoléon-Adrien)	4 déc. 1865

MM.
Mary (Victor-Anatole-Jules) . . . . 11 juill. 1881
Maupassant (Guy de). . . . . 3 mars 1884
Mélandri (Achille). . . . . 6 oct. 1884
Mélegari (M[lle] Dora). . . . . 9 nov. 1885
Mérat (Louis-Maximilien-Albert). . . . . 3 mars 1879
Méténier (Marie-Joseph-Oscar) . . . . 10 oct. 1887
Métivier (Henri) . . . . 25 avril 1864
Meulemans (Antoine-Auguste) . . . . 26 mai 1873
Meunier (Victor-Amédée). . . . . 24 juin 1878
Meurice (François-Paul) . . . . 17 oct. 1853
Michel (Fernand), (Antony Réal) . . . . 5 nov. 1886
Michel (Adolphe-Frédéric). . . . . 26 déc. 1882
Michiels (Alfred-Joseph-Xavier). . . . . 28 avril 1838
Michon (Oscar). 7 juill. 1884
Michu (Claude-Hyacinthe-Louis-Désiré) . . . . 30 mai 1870
Millaud (Arthur-Paul-Albert-David-Samuel). . . . . . . 22 janv. 1877
Milly (Louis-François-Léon de). . . . . 19 nov. 1883
Mirabeau (M[me] la comtesse Marie de, née le Harivel de Gonneville) . . . . 26 oct. 1863
Moinaux (Jules-Joseph-Désiré) . . . . 8 juin 1868
Moland (Louis-Emile-Dieudonné) . . . . 3 fév. 1868
Monin (le docteur Ernest). . . . . 12 oct. 1885
Monnier de la Motte (Louis-Marie-Georges). . . . . . . 26 janv. 1880
Monnot de Balathier Bragelonne et Delantages (François-Adolphe). . . . . 14 juill. 1843
Monselet (Charles-Pierre). . . . . 10 nov 1851
Montagnac (Elisée-Louis, baron de). . . . . 31 oct. 1864
Montagne (Edouard-Charles-Philippe). . . . . 14 fév. 1866
Monteil (Edgard-Charles-François-Louis). . . . . 6 mai 1878
Montlaur (Eugène-Joseph de Villardi de). . . . . 18 fév. 1850
Mony (le docteur A.). . . . . 27 juill. 1868
Morcrette (M[me], née Maiseau Lucie-Emilie-Désirée). . . . 21 janv. 1884
Moreau (Louis-Marie-Guillaume). . . . . 5 janv. 1857
Moret (Eugène) . . . . 11 juin 1860
Morin (André-Saturnin), (Miron) . . . . 11 nov. 1878
Mouëzy (M[me] Fanny). . . . . 3 mars 1884
Mouton (Pierre-Martin-Désiré-Eugène), (Mérinos) . . . . 18 oct 1869
Mouy (le comte Charles de). . . . . 28 déc. 1862
Muenier (Alexis). . . . . 24 mars 1873
Mulé (François-Antonin) . . . . 16 déc. 1878
Muller (Louis-Eugène-Balthazar) . . . . 29 nov. 1858
Mussat (M[lle] Louise-Jeanne-Marie). . . . . 21 janv. 1884

N

Nadaud de Buffon (Alexis-Henri). . . . . 15 nov. 1880
Najac (Emile-Ferdinand, le comte de). . . . . 23 juill. 1866
Narjoux (Félix). . . . . 23 fév. 1885

MM.
Narrey (Charles-Jean) . . . . 28 janv. 1867
Niboyet (Paulin-Jean-Alexandre) . . . . 26 oct. 1857
Nicole (Paul-Alexandre) . . . . 21 janv. 1878
Nisard (Jean-Marie-Napoléon-Désiré) . . . . 28 avril 1838
Noël (Edouard-Marie-Emile) . . . . 13 juin 1881
Noël (Eugène) . . . . 8 déc. 1884
Noirot (Charles-Joseph-Oscar) . . . . 17 janv. 1881
Noirot (Mme Emilie-Clotilde, née Houget) . . . . 14 fév. 1887
Nollée (Jules-Gabriel-Jean) . . . . 31 oct. 1887
Normand (Jacques) . . . . 19 mai 1884
Nottret (Mlle Marie-Virginie) . . . . 3 juin 1873
Nouguier (Jean-Henri-Michel) . . . . 18 mars 1872
Noulens (Joseph-Jean-Marie-Eliacin, dit Jules) . . . . . 29 mai 1865

O

Ohnet (Georges) . . . . 14 mars 1881

P

Paban (Adolphe) . . . . 9 juin 1873
Pagès (Victor-Alphonse) . . . . 29 juill. 1867
Parseval-Deschênes (Gustave-Louis-Ferdinand de) . . . . 24 oct. 1867
Parville (François-Henri Peudefer de) . . . . 14 fév. 1866
Pascal (Louis) . . . . 18 fév. 1867
Pascal (César-Antoine) . . . . 26 janv. 1880
Passerieu (Jean-Marie-Bernard) . . . . 12 nov. 1883
Passy (Frédéric) . . . . 2 mai 1870
Paté (Lucien-Honoré-Gustave-Léon) . . . . 26 juin 1882
Paz (Eugène) . . . . 10 fév. 1868
Pélagaud (Pierre-Paul-Hippolyte-Élisée) . . . . 15 oct. 1877
Pellerin (Quentin-Émile) . . . . 29 avril 1867
Pène (Henry de) . . . . 21 juin 1886
Percher-Hippolyte (Harry-Alis) . . . . 11 mai 1885
Perruchot (César) . . . . 5 mai 1851
Pessard (Hector) . . . . 7 avril 1874
Pétilleau (Georges-Arthur-Fernand-Gaston-Walter-Alfred-Remy-Martin) . . . . 26 janv. 1880
Petitdidier (Léon-Émile) (Émile Blémont) . . . . 3 mars 1879
Pey (Louis-Alexandre) . . . . 11 mars 1861
Philippe dit d'Ennery (Adolphe) . . . . 25 janv. 1886
Piazzi (Mme Marie-Adrienne (Leïla-Hanoum) . . . . 18 oct. 1880
Picard (Jean-Germain) (Charles de Raincy) . . . . 11 juil. 1881
Pieyre (Henri-Adolphe) . . . . 11 oct. 1886
Pilard (Charles-Jean-Baptiste-Marie) . . . . 17 avril 1882
Pillon (Louis-Alexandre-Adrien) . . . . 27 mai 1872
Pimodan (le marquis) . . . . 28 juin 1886
Pinard (Charles-Albert) . . . . 13 déc. 1886
Plauchut (Lucien-Joseph-Edmond) . . . . 30 avril 1877

MM.

Poli (Oscar-Philippe-François-Joseph de). . . . . 19 mai 1884
Pompéry (Edouard-Joseph-Hyacinthe de). . . . . 6 mai 1868
Poulailler (Jules-Charles-Edouard) . . . . 20 avril 1868
Poupard (Ludovic-Joseph-Gonsalve-Amédé) (Louis Davyl) . 29 oct. 1883
Poupin (Paul-Victor). . . . . 4 mars 1867
Pourcelle (Edouard-Alfred-Edgard). . . . . 4 mars 1872
Pouvillon (Paul-Antoine-Emile). . . . . 3 oct. 1881
Pradelle (Pierre-Paul-Gustave). . . . . 14 mars 1870
Pradier (Emmanuel) (Georges Pradel). . . . . 17 janv. 1887
Prarond (Philippe-Constant-Ernest). . . . . 24 déc. 1849
Prat (Jules-Marie-Gustave) . . . . 23 mars 1868
Prével (Jules-Joseph) . . . . 14 mai 1860
Puymaigre (Théodore-Joseph Boudet, comte de). . . . . 6 juin 1853
Pyat (Félix) . . . . 28 avril 1838

Q

Quigini (Mme Puliga-Marie, née Sansom). . . . . 6 déc. 1886

R

Raffard de Marcilly (Gaston-Charles-Eugène-Honoré) (Gaston de Marcilly). 3 mars 1884
Rambaud (Prosper-Irène-Marie) . . . . 30 juin 1873
Ratisbonne (Louis-Fortune-Gustave) . . . . 24 mars 1873
Raymond (Paul-Marie) (Raymond Signouret) . . . . . . 27 déc. 1865
Reiffenberg (le baron Frédéric-Guillaume-Emeric-Cuno-Marsilius de). . . . . 12 nov. 1855
Reinach (Joseph-Hermann). . . . . 9 nov. 1885
Renaud (Armand). . . . . 19 mai 1862
Révérend-Dumesnil (Clément-Edmond) . . . . 19 nov. 1883
Révillon (Antoine, dit Tony). . . . . 11 avril 1859
Rey (Edouard-Gabriel-François-Victor). . . . . 15 avril 1861
Ribeyre (Félix-François). . . . . 14 oct. 1867
Ricard (François-Anselme). . . . . 19 nov. 1860
Ricault (Charles-Joseph de) (Charles d'Héricault) . . . . 23 fév. 1885
Richard (Antoine-Cyprien) (Richard du Cantal). . . . . 27 mai 1872
Richebourg (Emile-Jules) . . . . 8 août 1859
Richer (Léon-Pierre). . . . . 11 mai 1868
Ricord (Philippe). 13 oct. 1843
Rieux (Alexis-Auguste-Lugan) . . . . 15 nov. 1880
Rivières (Mme Françoise-Joséphine-Adelaïde des, née Roger) (Mary des Rivières). . . . . 3 mars 1884
Riom (Mme Alexandrine-Louise-Claudine, née Broband). . 29 déc. 1873
Robert (Louis-Auguste-Gabriel). . . . . 14 fév. 1848
Robidou (Bertrand-François) . . . . 15 nov. 1875
Robiquet (Paul-Pierre). . . . . 29 juin 1885
Rochefort-Lucay (Victor-Henri de). . . . . 10 oct. 1881
Rod (Louis-Edouard). . . . . 19 déc. 1881
Rodrigues (Henriques-Jacob) (Hippolyte-Rodrigues). . . . 6 mars 1876

MM.

Roland (Anatole-Cyprien) (Roland de Cadehal)	13 juin 1881
Rolet (Claude-Alexis)	10 avril 1854
Romarin (Paul) (Emile Daclin)	6 janv. 1868
Rosay (Adolphe)	17 mars 1879
Rostaing (Jules-Antoine-François)	21 juin 1847
Rouquette (Jules-André)	28 avril 1862
Rousselot (Gustave-Franck)	19 déc. 1881
Roussy (Jules-Justin-Etienne-François-Joseph)	13 juin 1859
Rouvier (Mme Noémie née, Cadiot (Claude Vignon)	19 oct. 1851
Roux (Marius-Mathias-Suzanne)	30 oct. 1882
Rouzade (Mme Louise-Léonie, née Camusat)	15 avril 1879
Rozier (Victor-Philippe)	29 janv. 1866

S

Sabot (Léopold-Louis-Prudent)	2 mars 1885
Saffray (Charles-Claire)	15 oct. 1877
Saint-Arroman (Blaise-Raoul)	30 mars 1880
Saint-Vidal (Mme Mathilde de)	9 mars 1885
Salles (Bertrand Isidore) (Isidore S. de Gosse)	10 août 1846
Salmon Louis (Louis Noir)	29 fév. 1864
Sardou (Victorien-Léandre)	18 nov. 1867
Sars (Mme la comtesse de) (Georges du Vallon)	12 oct. 1885
Saunière (Paul)	26 oct. 1863
Sauvel (Charles-Édouard)	29 juin 1885
Schmitt (Mlle Marie-Caroline-Antoinette) (Paul-Georges)	5 déc. 1881
Schalck (Mme Félicie-Louise née Louvel de la Faverie)	26 nov. 1883
Schambion (Charles-Jean-Baptiste) (capitaine Bou-Saïd)	31 oct. 1887
Scholl (Aurélien)	20 oct. 1856
Seateli (M. le général)	12 oct. 1885
Sébillot (Paul-Marie)	15 nov. 1880
Ségalas (Mme Anne-Caroline, dite Anaïs)	11 janv. 1858
Seguin (François-Léo-Alfred)	11 juil. 1859
Sellier (Victor-Amédée)	11 août 1845
Sigaud (Jean)	26 mai 1884
Silvestre (Paul-Armand)	11 déc. 1876
Simon-Suisse (François-Jules) (Jules Simon)	5 août 1861
Soldin (Émile-Arthur) (Emile Soldi)	23 juill. 1883
Stapleaux (Léopold-Guillaume)	28 oct. 1861
Stenger (Gilbert-Mathieu)	14 nov. 1881
Stoullig (François-Joseph-Edmond)	16 mai 1881
Suckau (Henri-Eugène de)	20 janv. 1862
Suzor (Jules de)	25 mars 1867

T

Tarbé des Sablons (Edmond)	7 juill. 1884
Tellier (Louis-Charles-Abel)	7 déc. 1874

MM.

Tesson (Francis)	9 nov. 1863
Testard (Pierre, dit Henri)	6 fév. 1882
Theuriet (Claude-Adhémar)	15 janv. 1877
Thévenot (Arsène)	6 mars 1882
Thiaudière (Delphin-Antoine-Edmond)	19 déc. 1881
Thierry (Edouard)	28 avril 1838
Thiers (Henri)	28 avril 1873
Tissandier (Léon-Charles, dit Tyssandier)	10 oct. 1887
Tissot (Joseph-Louis-Victor)	27 mai 1872
Torrès-Caïcedo-José-Maria)	4 mai 1863
Toudouze (Gustave)	15 mars 1875
Tournachon (Gaspard-Félix) (Félix Nadar)	22 janv. 1844
Toutain (Pierre-Paul)	5 juill. 1886
Touzé-Bocage (Henri-Pierre) (Henri Bocage)	9 juin 1873
Trigant de Beaumont (Louis-Henri)	11 fév. 1884
Tronche (Jean-François, dit Louis)	15 janv. 1883
Troubat (Jules-Simon)	26 janv. 1880
Trumelet, (le colonel Corneille)	18 mars 1872
Turpin de Sansay (Louis-Nicolas-Adolphe)	23 fév. 1862

V

Vachette (Eugène-Charlemagne) (Eugène Chavette)	13 juin 1864
Vainberg (Sigismond	4 oct. 1875
Valéri (Lucien-François-Vernier) (Valéry Vernier)	7 fév. 1870
Valois (Charles-Marie-Antoine)	13 oct. 1856
Van-Isacker (Victor-Adrien-Jean-René-Théodore) (Victor Kervani)	24 mars 1862
Vast (Raoul-Ernest-Henri)	22 nov. 1880
Vattier (Mme Nathalie-Valentine, née Bazély)	25 nov. 1878
Vendryès (Joseph-Charles) (Charles Wiator)	14 mai 1877
Véran (Guillaume)	21 oct. 1866
Verhaghen (Mlle Anne-Marie-André-Clarisse-Claudine)	7 déc. 1874
Verly (Hippolyte-Charles)	2 mai 1881
Véron (Jacques-Théodore)	28 avril 1862
Véron (Pierre)	14 fév. 1866
Verpy (Laure-René-Gabriel) (René Brunesœur)	29 oct. 1883
Veyran (Léon de)	6 oct. 1884
Vibert (Célestin-Edouard-Paul)	14 fév. 1887
Vidal (Mme Henry-Lucenay)	8 déc. 1884
Vieu (Robert Halt)	29 janv. 1866
Vigeant (Paul-Arsène)	19 nov. 1883
Vigueron (l'abbé Lucien)	24 mars 1885
Vigouroux (le docteur Hilarion)	17 mars 1884
Villefranche (Jacques-Melchior)	15 mai 1882
Vincent (Hubert-Charles)	15 avril 1867
Vinot (Gustave)	15 mai 1876
Vingtrinier (Aimé)	7 déc. 1885
Viollet (Marie-Paul)	25 avril 1887

MM.
Vitu (Auguste-Charles-Joseph). . . . . 19 mai 1845
Voisins (Mme Anne-Caroline-Joséphine de) (Pierre-Cœur). . 21 fév. 1870

W

Welschinger (Henri). 12 nov. 1883
Wogan (le baron Émile Édouard de). . . . . 12 nov. 1877
Wolff (Abraham dit Albert). . . . . 18 mai 1868

Y

Yvan (Joseph-Jacques-Henry) (Théodore Henry). . . . . . 3 mars 1879

Z

Zacone (Pierre-Cantin-Isidore). . . . . 19 fév. 1844

LISTE ALPHABÉTIQUE DES HOMMES DE LETTRES

décédés (membres de la Société) jusqu'au 10 décembre 1887, avec la date de leur décès.

A

MM.
About (Edmond-François-Valentin). . . . . 16 janv. 1885
Achard (Louis-Amédée-Eugène) . . . . 25 mars 1875
Adam (Adolphe-Charles). . . . . 3 mai 1856
Alby (François-Antoine, dit Ernest). . . . . 24 juin 1868
Alhoy (Philadelphe-Maurice). . . . . 27 avril 1856
Alletz (Pierre-Edouard). . . . . 16 fév. 1850
Allier (Jean-Baptiste-Régis). . . . . 14 nov. 1878
Almbert (Alfred d'). . . . . 9 juin 1887
Alonnier (Edmond D.) (Décembre Alonnier). . . . . . . 30 avril 1871
Altaroche (Durand-Michel-Agénor) . . . . 14 mai 1884
Ancelot (Mme Marguerite-Louise-Virginie, née Chardon). . 29 mars 1875
Ancre (Alfred d'). 18 juill. 1874
Anglemont (Edouard-Hubert-Scipion d'). . . . . 22 avril 1876
Anne (Louis-François-Théodore) . . . . 11 août 1869
Arago (François-Dominique) . . . . 3 oct. 1853
Arago (Jacques-Etienne-Victor). . . . . janv. 1855
Argis de Guillerville (Jules d'). . . . . 4 avril 1882
Arnaud (Mme Marie-Angélique, née Bassin). . . . . 9 avril 1884
Arnault (François-Alphonse) . . . . déc. 1860
Arnould (Auguste-Jean-François). . . . . 8 mars 1854

MM.

Asseline (Alexandre-Louis-Guillaume) . . . . 6 avril 1878
Asselineau (François-Charles-Alexandre). . . . . 25 juill. 1874
Assollant (Jean-Baptiste-Alfred). . . . . 4 mars 1886
Aubert (Francis). . . . . janv. 1875
Aubryet (Xavier) . . . . 15 nov. 1880
Audeval (Elie-Adolphe-Hippolyte). . . . . 7 nov. 1878
Audibert (Louis-François-Hilarion) . . . . 12 oct. 1865
Audiffred (Henri) . . . . nov. 1863
Aufauvre (Pierre-Amédée). . . . . 18 avril 1864
Auguez (Paul) . . . . 28 juin 1886
Aurifeuille (Antoine) (vte Alfred de Caston). . . . . . . mars 1882
Aycard (Marie) . . . . 6 juin 1859
Aymar-Bression (Pierre) . . . . 4 mars 1875
Azevedo (Alexis) . . . . 22 déc. 1875

B

Bacquès (Jean-Henri). . . . . 2 sept. 1887
Bailly (Mme Louise-Lucienne-Emma, née Bérenger) (Claire de Chandeneux). . . . . 7 oct. 1881
Ballande (Henri). . . . . 27 janv. 1887
Ballard (Charles). . . . . 5 juin 1869
Balleydier (Alphonse) . . . . nov. 1859
Balzac (Honoré de) . . . . 18 août 1850
Barbara (Louis-Charles). . . . . 19 sept. 1866
Barbier (Henry-Auguste). . . . . 14 fév. 1882
Bareste (Eugène) . . . . 3 juin 1861
Bargoin-Jocelyn . . . . 4 janv. 1876
Barrué (Prudent) . . . . 19 mai 1884
Basset (Adrien-Charles-Alexandre) . . . . 24 mai 1869
Batissier (Yves-Louis-Joseph). . . . . 9 juin 1882
Bauchery (Francis-Roland). . . . . 13 déc. 1863
Baudelaire (Charles-Pierre). . . . . 31 août 1867
Bazancourt (Frédéric-Josep-Lecat, baron de) . . . . . . 25 janv. 1865
Beauvallet (Alfred-Camille). . . . . 14 oct. 1880
Belloy (Auguste-Benjamin-Guillaume, marquis de). . . . 15 avril 1871
Bentegeat (Mme Jeanne-Calixte-Olympe, née Périer). . . . 25 oct. 1883
Berger (Louis) . . . . 5 fév. 1883
Berlioz (Louis-Hector) . . . . 8 mars 1869
Bernard du Grail de La Villette (Charles-Marie) . . . . . 6 mars 1850
Bernard (Daniel) . . . . 20 juin 1883
Berthier (Jean-Ferdinand). . . . . 13 juill. 1886
Berthoud (Eugène-Louis-Henri) (Gontran Borys) . . . . . 9 juill. 1872
Biard (Mme Denise-Marie-Léonie, née d'Aunet). . . . . . . 21 mars 1879
Bignon (Pierre-Edouard). . . . . 6 déc. 1858
Billaudel (Ernest). 26 nov. 1878
Blanc (Etienne). . . . . fév. 1874
Blanchet (Alexandre-Louis-Paul).
Banquet (Albert-Théodore-Xavier) . . . . 11 juill. 1875

MM.

Boishamon (Charles-Marie-Joseph, du).	15 avril 1885
Boissieu (Arthur-Alexandre de Salvaing, baron de). . . .	29 mars 1873
Boniface (Joseph-Xavier) (Saintine).	21 janv. 1865
Bonneau (Philippe).	2 janv. 1873
Bonnechose (François-Paul-Emile Bois-Normand de). . .	fév. 1875
Bonnin (Gustave)	26 oct. 1872
Bonvalot (Antoine-François)	1878
Bordes (Adolphe)	oct. 1867
Bordot (Jules).	16 juin 1861
Borel d'Hauterive (Pierre) (Pétrus Borel).	17 juill. 1859
Borie (Alexis-Pierre-Pierre-Victor-Louis-André).	6 juill. 1880
Bottée de Corcy.	1853
Boucheron (Martial-François).	23 août 1875
Bouchery (Emile-Auguste).	18 mars 1882
Bougy (Alfred-James-Louis-Joseph).	4 sept. 1871
Boulland (Jean-François-André-Auguste)	1862
Bourdin (Gustave).	3 janv. 1870
Bourg (Théodore-Edmond).	26 mars 1852
Bourguin (Louis-Auguste)	20 mars 1880
Boyer (Louis-Joseph)	1865
Boyer (Pierre-Marie-Philoxène).	13 nov. 1867
Bracquehaye (Henri-Eugène).	8 mars 1879
Brasseur-Wirtgen (François-Alexandre).	13 mars 1886
Bréhat (Alfred, Guézennec de).	20 janv. 1866
Briffault (Eugène-Victor).	11 oct. 1854
Brucker (Raymond-Auguste-Philippe)	28 fév. 1875
Buchez (Philippe-Joseph-Benjamin)	22 juin 1866
Bujeaud (Jérôme).	24 mai 1880
Bully (Eugène-Augustin-Nicolas, Roger de) Roger de Beauvoir)	27 avril 1866
Bureau (Allyre).	1859
Busquet (Alfrede-Stanislas)	19 nov. 1883

C

Caffe (Paul-Louis-Balthazar, le docteur).	janv. 1876
Camminade de Chastenay (Marie-Olivier-Jacques-Augustin)	5 déc. 1861
Cantel (Henri).	5 juin 1878
Caraguel (Jean-François-Clément).	21 nov. 1882
Carro (Antoine-Etienne).	11 juill. 1875
Castille (Charles-Hippolyte).	25 sept. 1886
Cattois (François-Pierre, le docteur).	10 juill. 1874
Cauchois-Lemaire (Louis-Auguste-François)	9 août 1861
Cauvain (Antoine-Jules)	21 juin 1879
Celliez (Henri-Jules-Pierre)	14 juin 1884
Cénac-Moncaut (Justin-Mathieu).	mars 1871
Chabot de Bouin (Jules).	1857
Chalmeton-Quiquandon (Jean-Louis-Bernard)	24 sept. 1879
Châlons d'Argé (Augustin-Pilibert).	12 mars 1869

MM.

Champion (Maurice)	17 déc. 1878
Chapus (Eugène-Auguste)	18 janv. 1877
Chasles (Victor-Euphémien-Philarète)	juill. 1873
Châtillon (Jules de)	1857
Chaudesaigues (Jacques-Germain)	1847
Chautard (Joseph)	déc. 1876
Chauvancy (le comte Pierre-Charles-Barbe Regnold de)	18 sept. 1877
Chauvière (l'abbé Patrice-François-Michel)	3 juin 1887
Chervet (Mme Eugénie-Caroline, née Saffray) (Raoul de Navery)	17 mai 1885
Chevalier (Gabriel-Frédéric-Auguste, dit Augustin)	26 mars 1877
Claudon (Théodore-François-Charles)	6 mai 1882
Cléret (Mme Adèle)	1862
Cocheris (Hippolyte-François-Jules-Marie)	avril 1882
Cochinat (Victor)	nov. 1886
Collinet (Bernard-Charles-Emile) (Charles Deslys)	13 mars 1885
Compiègne (le marquis de)	mars 1877
Comte (Achille-Guillaume)	janv. 1866
Coquille (François)	janv. 1873
Cordellier-Delanoue (Etienne-Casimir-Hippolyte)	14 nov. 1854
Cortambert (Richard-Eugène)	26 janv. 1884
Cosse (Jean-Baptiste-Victor-Guillaume)	20 janv. 1882
Couailhac (Jean-Joseph-Louis)	11 déc. 1885
Coupy (Emile)	9 juin 1877
Cournet (Aimé)	juill. 1866
Couteleau (Emile-Auguste)	21 oct. 1880
Curmer (Henri-Léon)	29 janv. 1870
Custine (Astolphe, marquis de)	sept. 1857
Czynski (Jean)	31 janv. 1867

D

Dauban (Charles-Aimé)	3 août 1876
Daurand-Forgues (Paul-Emile)	25 oct. 1883
Dautin (Jules-Alexandre)	12 janv. 1878
Dax (Armand-Jean-Antoine-Louis, vicomte de)	13 juin 1872
Déaddé (Edouard) (Saint-Yves)	23 juill. 1871
Deberle (Alfred-Joseph)	29 déc. 1877
Delahaye (Adolphe-Alexandre)	7 sept. 1882
Delcambre (Mme Marie-Thérèse, dite Maria), née Bauller	5 sept. 1887
Delvau (Alfred)	2 mai 1867
Demolière (Hippolyte-Jules) (Moleri)	27 déc. 1877
Denizet (Richard-Jules)	22 sept. 1878
Denys (l'abbé Pierre-Augustin)	30 janv. 1879
Deriège (Félix)	18 déc. 1872
Desbarolles (Pierre-Adolphe)	11 fév. 1886
Deschamps (Emile)	22 avril 1871
Desnoyers (Louis-Claude-Joseph-Florence)	16 déc. 1868
Desroziers de Léris (André-Jules-Alfred)	21 mai 1870

MM.

Deulin (Charles). . . . . 28 sept. 1877
Didier (Charles). . . . . 13 mars 1864
Didier (Edouard-François) . . . . 9 juin 1886
Dinocourt (Pierre-Théophile-Robert . . . . 19 janv. 1862
Doudey-Dupré (Louis). . . . . 16 mars 1870
Douay (Edmond-Joachim-Emile) . . . . 16 nov. 1878
Drouin . . . . fév. 1872
Dubois (Nicolas-Auguste). . . . . 21 fév. 1869
Dubourg (Abdon-Charles) (Neuville). . . . . 27 juill. 1879
Duchesne (Alphonse) . . . . 12 juin. 1870
Ducros (Jean-Pierre) 1855
Ducuing (François) . . . . 3 oct. 1875
Dudevant (Mme Lucile-Armantine-Aurore, née Dupin) (George Sand). . . . . 8 juin 1876
Dufour (Paul-Charles-Jean). . . . . 31 août 1887
Dulaurier (Jean-Paul-Louis-François-Edouard). . . . . . 21 déc. 1881
Dumas Davy de la Pailleterie (Alexandre). . . . . 5 déc. 1870
Dumas (Adolphe) . . . . 15 août 1861
Dumas (Jean-Baptiste). . . . . 12 avril 1884
Dumont (Emile). . . . . 1er mars 1887
Dupeuty (Adolphe-Ferdinand) . . . . 13 mars 1884
Dupias (François-Alexandre) . . . . 19 juill. 1840
Duplessis (Paul). juill. 1861
Dupont (François-Léonce) . . . . 23 avril 1884
Dupuis (Mme Elisa, née Aclocque). . . . . juill. 1874
Dupuis (Augustin-Noël-Aristide) . . . . 22 avril 1883
Durrieu (Joseph-Emmanuel-Xavier) . . . . fév. 1868
Dutilleul (Eugène-Olivier) . . . . 15 sept. 1881
Duverry (Laurent-François). . . . . 26 déc. 1871
Duvillers (François-Joseph). . . . . 16 nov. 1881

E

Enault (Etienne-Joseph). . . . . 21 août 1883
Esparbié (Alfred-Louis-André) . . . . 18 janv. 1876
Esquiros (Henri-Alphonse) . . . . 12 mai 1876
Esquiros (Mme Adèle, née Battanchon). . . . . 22 déc. 1886
Etiennez (Hippolyte-Jean). . . . . 3 juill. 1871
Etiévant (Charles-Stéphanie-Claude-Pierre-Camille) . . . 27 mai 1885
Expilly (Jean-Charles-Marie). . . . . 11 févr. 1886
Eyma (Louis-Xavier) . . . . 29 mars 1876
Eyraud (Honoré-Achille). . . . . 14 fév. 1882

F

Farrenc (Mme Césarine, née Gensolen). . . . . 25 juin 1875
Fauche (Hippolyte). . . . . sept. 1869
Fauchery (Antoine) . . . . 27 avril 1861
Favre (Gabriel-Claude-Jules) . . . . 20 janv. 1880

MM.

Favrot (le Docteur) . . . . août 1869
Féré (Charles-Octave) . . . . 24 avril 1875
Ferry de Bellemare (Eugène-Louis-Gabriel) . . . . 5 janv. 1852
Féval (Paul-Henri-Corentin) . . . . 8 mars 1887
Fiévée (Joseph) . . . . 7 mai 1839
Fiévet (Victor) . . . . 21 août 1880
Figuier (Mme Louise-Juliette, née Bouscaren). . . . . . . 5 déc. 1879
Flaux (Pierre-Justin-Arnaud Verdier de). . . . . 16 nov. 1883
Fleury (Alexandre-Arthur). . . . . août 1868
Fleury (Arthur) 1871
Foa (Mme Rebecca-Eugénie, née Rodrigues-Gradis) . . . . 11 mai 1852
Foucaud de l'Espagnery (le docteur François) . . . . . . 31 juillet 1884
Foucher (Paul-Henri) . . . . 25 janv. 1875
Foudras (le marquis Théodore-Louis-Auguste de). . . . . 10 juill. 1872
Fournier (Jean-Marc-Louis). . . . . 4 janv. 1879
Fournier (Edouard-François). . . . . 10 mai 1880
Fraissinet (Mme Stéphanie) . . . . janv. 1861
Frarière (Pierre-Constance-Auguste Bertholet de) . . . . 1er avril 1886
Fresse-Montval (François-Alphonse-Henri-Marcel). . . . . 6 avril 1867
Fusil (Mme Louise, née Liard). 1848

G

Gaboriaux (Etienne-Emile) (Emile Gaboriau). . . . . . . 29 sept. 1873
Gaillardet (Théodore-Frédéric). . . . . 12 août 1882
Gaillardin-Gagliardini (Gaston). . . . . 19 sept. 1881
Gallet de Kulture (Achille-André-Marie). . . . . 20 oct. 1880
Gandon (Antoine). . . . . 10 nov. 1864
Gardy (François-Eugène). . . . . avril 1873
Garneray.
Gatti (Mme Zoë, née Gamond).
Gaudichot (Auguste-Michel-Benoît) (Michel Masson). . . . 22 avril 1883
Gautier (Théophile) . . . . 23 oct. 1872
Gay (Mme Marie Françoise-Sophie, née Nichaud de la Valette) 4 mars 1852
Gellion-Danglar (Eugénie-Félicien) . . . . 3 mars 1882
Générès (François-Elie-Edouard de) . . . . 13 août 1882
Genout (Mme, duchesse d Abrantès). 1838
Genoux (Claude). . . . . 9 sept. 1874
Gensoul (Justin). . . . . juill. 1848
Germa (Maurice) (Maurice Cristal). . . . . 4 mai 1887
Géruzez (Nicolas-Eugène). . . . . 29 mai 1865
Gervais (Ernest). . . . . 2 avril 1880
Gibert (Camille-Melchior) 1866
Gigot de la Bedollière (Emile-Henri). . . . . 24 avril 1883
Girard (Fulgence) . . . . avril 1873
Giraud (Mlle Mathilde-Louise) (Louise Gérald) . . . . . . 21 août 1881
Glais-Bizoin (Alexandre). . . . . 7 nov. 1877
Goddes (Augustin-Adrien-Edmond de, marquis de Varennes) févr. 1864
Gondrecourt (Henri-Ange-Aristide, baron de) . . . . 11 nov. 1876
Gonzalès (Emmanuel-Louis-Jean). . . . . 15 oct. 1887

MM.

Gouet (Amédée)	21 mars 1869
Gougenot des Mousseaux (le chevalier Louis-Roger)	oct. 1876
Gourdon (Edouard-Hugues)	19 sept. 1869
Gozlan (Léon)	14 sept. 1866
Grenier (Pierre-Antoine)	25 mai 1881
Grolier (Pierre-Noël)	29 juill. 1883
Guay (Louis-Claude-Marcel)	17 nov. 1887
Guénot-Lecomte (Georges)	1861
Guérard (Adolphe ou Auguste)	mai 1869
Guéroult (François-Constant)	29 nov. 1882
Guichardet (Jean-Francis).	
Guillemot (Gabriel)	23 janv. 1885
Guinot (Marie-François-Eugène)	8 févr. 1861
Guyard (Nicolas-Augustin)	27 août 1882

H

Halévy (Léon)	2 sept. 1883
Hamel (Auguste-Victor, comte du)	6 sept. 1870
Hautmont (Louis-Hyacinthe)	26 mai 1886
Hébert (Jean-Baptiste)	juill. 1871
Henner-Duvigneux (Maurice-Farnèse)	nov. 1875
Henrichs	20 janv. 1862
Héquet (Charles-Joseph-Gustave)	1865
Hérault de Séchelles (Victor-Napoléon-Alexandre)	15 sept. 1883
Hilaire (Emile-Marc) (Emile-Marco de Saint-Hilaire)	5 nov. 1887
Honoré (Maurice-Oscar) (de Bourzéis)	20 juill. 1885
Huard (Adolphe-Marie-Simon)	1er juin 1887
Huart (Adrien-Louis)	nov. 1865
Huart (Achille-Adrien)	27 févr. 1883
Hughes (Williams Little)	5 janv. 1887
Hugo (le comte Victor-Marie)	22 mai 1885
Humbert (Pierre-François)	10 oct. 1886

I

Ideville (le comte Henry-Amédée d')	15 juin 1887

J

Jacquemin (Joseph-Jean-Amalia)	12 déc. 1877
Jacques (Paul-Joseph-Siméon) (Jacques Valserre)	27 oct. 1882
Jacquot (Charles-Jean-Baptiste-Eugène) (Eugène de Mirecourt)	19 mars 1880
Jal (Auguste)	1873
Jal (Mme Elise, née Flacheron)	12 avril 1878
Janéty (Georges)	1840
Jeanty-Sarre (Jean-Baptiste)	26 janv. 1854
Jonveaux (Louis-Henri-Félix-Emile)	28 mars 1871
Jourdier (Thomas-Claude)	4 nov. 1872
Jubinal (Michel-Louis-Achille)	24 déc. 1875
Jusselain (Armand)	déc. 1882

K

MM.

Kervigan (Aurèle). . . . . mars 1877
Kreuscher (Mme Marie-Anne) . . . . 30 oct. 1870

L

Labrunie Gévard (Gérard de Nerval). . . . . 26 janv. 1855
Lacan (Ernest-Emmanuel-Auguste) . . . . 18 janv. 1879
Lachambaudie (Pierre). . . . . 7 juil. 1872
Lacombe (Francis). 1867
Lacombe (Jean-Ferdinand de) . . . . 4 déc. 1874
Lacombe (Ferdinand de). . . . . 1er nov. 1876
La Cottière (Jean-Eugène de Jacob de). . . . . 18 oct. 1885
Lacroix (Jules-Georges). . . . . 10 nov. 1887
Lacroix (Mme Marie-Auguste, née d'Anspach).
Lafitte (Pierre) (Pierre-Jean Lafitte). . . . . 5 mars 1879
Lafforgue (Pierre-Charles-Théodore). . . . . 19 janv. 1871
Lafon (Jean-Bernard-Marie) (Mary-Lafon) . . . . 24 juin 1884
Lahure (Jean-Baptiste-Louis). . . . . 18 janv. 1877
Lajariette (de). . . . . nov. 1848
La Landelle (Guillaume-Joseph-Gabriel de) . . . . 19 janv. 1886
La Madelène (Jules-François-Elzéar de Collet de) . . . . 5 nov. 1859
Lamarque (Jules de). . . . . nov. 1878
Lamenais (l'abbé Hugues-Félicité). . . . . 27 fév. 1854
Lamothe-Langon (le baron). . . . . juillet 1864
Lamy (Louis-Ferdinand) (Fernand Lamy) . . . . 11 juin 1880
Langlois (Mme Anna-Emile, née Doussin-Dubreuil) (Mme des Essarts) . . . . 3 fév. 1846
Langlois (Hyacinthe-Hippolyte). . . . . 19 août 1884
Laperdris de Morainville (Charles-Rémy). . . . . 1er mai 1877
Laqueuille (le marquis Edmond de) . . . . 29 juin 1865
Laroque (Napoléon). . . . . 2 nov. 1854
La Teillais (le chevalier Charles de). . . . . 2 mars 1878
Lavaissière de Lavergne (Alex.-Marie-Anne, vicomte de) . 1er avril 1879
Lavergne (Mme Cécile-Joséphine-Julie) . . . . 16 mars 1886
Lavigne (Ernest). 25 nov. 1880
Le Baube (Jules) . . . . 17 oct. 1880
Lecomte (Jules). 22 avril 1864
Ledhuy (Carle). . . . . 9 déc. 1862
Legay (Louis-Hippolyte, dit Henri) . . . . 18 juin 1886
Le Givre (Dominique-Toussaint-Léon) . . . . 10 mars 1875
Legroux (A.). . . . . févr. 1860
Lemoine (Edouard). . . . . 15 mars 1868
Leneveux (Mme Louise). . . . . 9 mars 1876
Lenoir (Marie-Gabriel-Abel) . . . . 3 janv. 1872
Lepeintre-Desroches (Pierre-Marie-Michel) . . . . 22 oct. 1847
Le Roux de Lincy (Adrien-Jean-Victor). . . . . mai 1869
Leroy (Louis-Joseph). . . . . 30 juil. 1885
Le Roy de Keraniou (Ange-Bon-Marie) 1872
Lesguillon (Pierre-Jean) . . . . 28 janv. 1873

MM.

Lesguillon (Mme Jeanne-Michelle-Armande, dite Hermence)	29 sept. 1882
Lespès (Antoine-Joseph-Napoléon, dit Léo)	22 avril 1875
Leynardier (Camille)	30 août 1860
Lienhart (Frédéric-François de Paul) (Frantz de Lienhart)	20 avril 1877
Lireux (Auguste)	27 mars 1870
Lomon (A.)	déc. 1873
Lovy (Jules)	8 juin 1863
Lucas (Hippolyte-Julien-Joseph)	14 nov. 1878
Luchet (Auguste)	9 mars 1872
Lurina (Louis de) (Louis Lurine)	30 nov. 1860

M

Mahias (Jules)	13 nov. 1881
Mallefille (Jean-Pierre-Félicien)	14 nov. 1868
Manuel Blanche (Mlle Casimir Blanc)	janv. 1865
Maquet (Charles)	16 janv. 1883
Mardelle	1er sept. 1839
Maréchal (Mlle Marie)	22 janv. 1879
Mareschal (Louis-Henri-Jules)	20 juin 1876
Mareuge (Henri)	18 sept. 1880
Martin (Félix-Stanislas)	30 mai 1887
Martin (Louis-Auguste)	6 avril 1875
Martin (Bon-Louis-Henri)	14 déc. 1883
Martin-Doisy (Pierre-Noël)	19 mai 1878
Martinet (Jules-François)	13 fév. 1858
Masquelez (Alfred-Emile-Alexis-Eugène)	17 sept. 1885
Mathieu (Esprit, le docteur)	oct. 1873
Mathon de la Varenne (Pierre-Charles)	août 1867
Matteï (le docteur Antoine)	18 fév. 1881
Maurice (Louis-Charles) (de Saint-Aguet)	5 janv. 1873
Maurice (Barthélemy-Antoine-Mondésir)	25 fév. 1879
Maussion (le vicomte Alfred de)	5 janv. 1848
Mennechet (Edouard)	
Mennechet de Barival (Mme)	déc. 1860
Mercey (Frédéric Bourgeois de) (Le Genevais)	5 sept. 1860
Merle (Jean-Toussaint)	27 fév. 1852
Merruau (Charles-Denis-Joseph)	7 nov. 1882
Merruau (Paul-François-G.)	25 fév. 1882
Mery (Joseph)	17 juin 1866
Mettais (le docteur Louis-Hippolyte)	28 fév. 1881
Michel (Thomas-Augustin) (Labutte)	11 avril 1881
Michon (l'abbé Jean-Hippolyte) (l'abbé***)	8 mai 1881
Migeon (Jules)	avril 1868
Minturn (William)	7 avril 1882
Moisand (Antoine-Constant)	3 déc. 1871
Molé-Gentilhomme (Paul-Henri-Joseph)	27 mai 1856
Monnais (Désiré-Guillaume-Edouard)	26 fév. 1868
Monnier (Henry-Bonaventure)	3 janv. 1877

MM.
Montanier (le docteur Henri) . . . . 11 mars 1872
Mornand (Jean-Félix) . . . . 16 juin 1867
Mortja (Arnold) (Arnold Mortier) . . . . 2 janv. 1866
Muret (Théodore-César) . . . . 24 juil. 1866
Murger (Henri) . . . . 29 janv. 1861
Musset (Paul-Edme de). . . . . 17 mai 1880

N

Nazet (Hippolyte) . . . . 19 déc. 1878
Nibelle (Jean-Jacques). 1862
Nicolle (Henri). . . . . 3 mars 1877
Nicolle (Louis). . . . . août 1867
Nitot (Auguste) . . . . avril 1873
Nort-Peat. . . . . janv. 1871
Nouville (Adolphe-Antonin). . . . . 2 déc. 1860

O

Orsini (l'abbé Pierre-Louis). . . . . 12 juil. 1875
Ottavi. . . . . du 10 ou 17 déc. 1841
Ourliac (Edouard). . . . . 31 juil. 1848

P

Paillet (Léon). . . . . 18 août 1854
Palat (Justin-Marcel). . . . . mars 1886
Parfait (Paul-Léon) . . . . 24 oct. 1881
Pastoret (le marquis Amédée-David de). . . . . 19 mai 1857
Pataille (Jules-Henri-Simon) . . . . 21 déc. 1881
Paton (Mme Emilie-Euphémie-Thérèse, née Paccini) . . . . 19 janv. 1887
Pautet (Jean-François-Jules) . . . . 18 juil. 1870
Pécontal (Jean) (Siméon Pécontal). . . . . 25 nov. 1872
Pelican (Eliacim-Jourdain). . . . . 4 mars 1865
Pélissier (Victor-Benjamin). . . . . 11 déc. 1883
Pelletan (Eugène) . . . . 11 déc. 1884
Perrin (Auguste-Maximilien) . . . . 21 mars 1879
Peyre de la Grave (le baron Paul-Joseph-Amédée-Guillaume). . . . . 18 sept. 1882
Pharaon (Louis-Elias-Florian) . . . . 19 avril 1887
Piron (Hippolyte) . . . . 20 mars 1880
Pitre (Pierre-Michel-François) (Pitre-Chevalier). . . . . 15 juin 1863
Pittié (le général François-Gabriel) . . . . 7 déc. 1886
Plaine du Molay-Bacon (Emile-Jules-Ludovic) . . . . . . 20 janv. 1886
Plée (Auguste-Edouard-Ferdinand-Léon). . . . . 18 janv. 1879
Plouvier (Jean-Paul-Edouard). . . . . 11 nov. 1876
Poisle-Desgranges (Joseph). . . . . 28 déc. 1879
Poilow de Saint-Mars (Mme Gabrielle-Anne de, née de Cisterne de Courtiras) (comtesse Dash). . . . . 9 sept. 1872

MM.

Polo (François)	13 fév. 1874
Pomereu (le comte Alexis de).	août 1870
Pongerville (Jean-Baptiste-Antoine-Aimé, Sanson de) . . .	22 janv. 1870
Ponroy (Pierre-Gabriel-Arthur).	16 mars 1876
Ponsard (Francis) (François Ponsard).	7 juil. 1867
Ponson du Terrail (le vicomte Pierre-Alexis de)	20 janv. 1871
Porié (Isa)	déc. 1874
Poujoulat (Jean-Joseph-François).	
Poulet-Malassis (Paul-Auguste).	11 fév. 1878
Pourrat (Auguste).	2 fév. 1886
Pradines (Antoine).	23 janv. 1879
Prévost (Félix)	26 janv. 1870
Privat d'Anglemont (Alexandre)	19 juil. 1859
Puybusque (Adolphe-Louis).	31 mai 1863

Q

Quillet (Mme Marie-Caroline).	fév. 1867

R

Raban (Louis-François).	10 mai 1870
Rabou (Charles-Félix-Simon).	5 fév. 1871
Racot (Jean-Marie-Charles-Adolphe).	13 mai 1887
Raisson (Horace)	7 juin 1854
Rambosson (Jean-Pierre).	10 avril 1886
Ravergie (Auguste-Léonce).	5 sept. 1859
Rédarez de Saint-Rémy (Jules-Henri)	janv. 1873
Regnault (Jules-Martial) (Jules de Prémaray)	9 juin 1868
Régnier (Mme Marie-Sidonie, née Serrure) (Daniel Darc). .	12 mars 1887
Remy (Honoré-Alexandre)	13 mars 1858
Revelière (Victor-Maxime de) (Max de Revel).	1860
Reybaud (Mme Henriette-Etiennette-Fany)	déc. 1870
Reybaud (Marie-Roch-Louis)	28 oct. 1879
Ricard (Auguste)	1841
Ricouard (Marie-Joseph-Auguste-Gaston).	14 mars 1887
Rivière (Henri-Laurent).	19 mai 1883
Robert (Mme Antoinette-Henriette-Clémence)	3 sept. 1872
Robert-Houdin (Jean-Eugène)	18 juin 1871
Robin (Charles-Joseph-Nicolas).	17 mars 1886
Rocheblaye (Mme Elisabeth-Françoise, née Adam).	15 mars 1876
Rochefort-Luçay (Claude-Louis-Marie de)	12 avril 1871
Rocher (Marin-Adolphe)	27 juil. 1885
Rocoplan (Louis-Victor-Nestor) (Nestor Roqueplan). . . .	26 avril 1870
Rolland (Alexandre).	17 déc. 1860
Rolle (Jacques-Hippolyte).	14 mars 1883
Roubaud (Félix-Alexandre).	5 avril 1878
Rousseau (Pierre-Joseph).	1849
Rousselle (André)	24 nov. 1881

MM.

Roux-Ferrand de Missol (Jacques-Hippolyte).	9 fév. 1887
Rovigo (le duc Marie-Napoléon Savary de) (René de Rovigo).	7 juil. 1872
Royer (Alphonse)	11 avril 1875
Ruélens (Mme Caroline) (Caroline Gravière).	20 mars 1878

S

Saas (Antoine)	avril 1875
Saint-Julien (Charles)	3 avril 1869
Salles (le comte Eusèbe-François de).	avril 1873
Salmon Yvan (Victor Noir).	10 janv. 1870
Salvandy (Narcisse-Achille, comte de)	15 déc. 1856
Sandeau (Léonard-Sylvain-Julien, dit Jules).	24 avril 1883
Sauclières (Henri de)	mars 1872
Saulière (Jean-Auguste).	16 juin 1887
Sauvage (Thomas-Marie-François)	2 mai 1877
Sauvage (Elie).	30 déc. 1871
Schiller (Charles).	22 juin 1879
Sclaffert (Louis-Antoine-Marie-Honoré) (Angelo de Soor) .	16 déc. 1881
Second (Pierre-Albéric)..	2 juin 1887
Séménow (Nicolas de).	1 nov. 1886
Serret (Victor-Léonard-Ernest).	21 avril 1874
Servan (Michel-Félix-Thérèse)	29 juin 1887
Simonin (Louis-Marius-Lambert).	15 juin 1886
Soulié (Emile) (Emile Solié)	19 mai 1874
Soulié (Melchior-Fédéric).	23 sept. 1847
Souvestre (Emile).	6 juill. 1854
Staaff (le colonel baron Ferdinand-Nathaniel)	18 nov. 1887
Süe (Marie-Joseph, dit Eugène).	3 août 1857
Supersac (Auguste).	12 mars 1861
Sutter (Jean-David)..	1 mars 1880

T

Taylor (le baron Isidore-Justin-Séverin).	6 sept. 1879
Texier (Auguste-François-Edmond)	20 oct. 1887
Thalès (Charles-Gabriel) (Thalès Bernard).	8 jauv. 1873
Thenaisie (Charles-Léon)	7 mars 1876
Thézan de Gaussan (Denis-Victor-Marie de)	27 nov. 1886
Thomas (Pierre-Frédéric)	28 janv. 1884
Thomas (Jean-Baptiste, dit André)	27 fév. 1884
Thoré (Théophile).	mai 1869
Tilleul (Benjamin-Joseph)	4 mars 1881
Tissot (Pierre-François-Amédée).	2 fév. 1887
Tondu (Paul) (Paul Desmarie).	avril 1869
Touchard-Lafosse (Gervais).	11 déc. 1847
Tounissou (l'abbé Jean-Baptiste).	20 nov. 1884
Trouessard (Edouard-Yves-Jacques)	10 juill. 1883
Tuffet (Salvador-Jean-Baptiste) (Salvador Tuffet). . . .	26 mars 1873

U

MM.

Ulliac-Trémadeure (Mlle Sophie)	avril 1862

V

Vaillant (Nicolas-Gabriel-Victor) (Marsault)	23 nov. 1885
Vallès (Jules-Louis)	14 fév. 1885
Vallet de Viriville (Auguste)	fév. 1868
Vallon de Villeneuve (Théodore-Ferdinand)	27 sept. 1858
Valmy (le duc François-Christian-Edouard de Kellermann)	6 oct. 1868
Vattemare (Hippolyte)	8 mai 1882
Venzac (Antoine-Léon)	24 sept. 1884
Vermorel (Auguste-Jean-Marie)	20 juin 1871
Vernoy de Saint-Georges (le marquis Henri-Marie-Louis)	23 déc. 1875
Véron (le Dr Louis-Désiré)	oct. 1867
Vial (Antoine-Alexandre)	30 sept. 1885
Vian (Louis-Victor-Richard)	23 oct. 1884
Vie (Henri)	janv. 1871
Viennet (Jean-Pons-Guillaume)	11 juill. 1868
Vignaux (Eugène de)	1883
Villemain (Albel-François de)	8 mai 1870
Villemin (le Dr Eugène)	mars 1870
Villemot (Emile-Louis-Eugène)	27 fév. 1883
Villiaumé (Nicolas)	8 août 1877
Vivès (Alexandre-Hippolyte de)	15 août 1883

W

Waldor (Mme Mélanie, née Villenave)	12 oct. 1871
Wailly fils (Jules-Etienne de)	21 fév. 1875
Watripon (Antoine-Paul, dit Antonio)	22 juill. 1864
Werdet (Jean-Baptiste)	27 fév. 1870
Wey (Francis-Alphonse)	9 mars 1882
Worms de Romilly (Léonce)	21 janv. 1870
Wœlstyn (Eugène)	8 avril 1861

Y

Yvan (le Dr Melchior)	avril 1873

LISTE ALPHABÉTIQUE DES HOMMES DE LETTRES

ayant fait partie de la Société et l'ayant quittée avant leur décès, avec la date de leur sortie.

(*La présente liste clôturée au* 10 *décembre* 1887.)

A

MM.

Abrantès (le duc Napoléon d')	10 déc. 1841
Adam (Mme Juliette) (Juliette Lamber)	janv. 1876
Agiout (Alexandre-Louis-Antoine-Thomas d')	1880
Allonville (Louis-Alexandre d')	10 déc. 1841
Améro (Justin) (Améro-Mère)	28 déc. 1868
Anquetil (Jean-Pierre).	
Arago (Etienne-Vincent)	18 août 1862
Aragon (Mme Alexandrine).	
Arnoux (Jean-Jacques).	
Audiffred (Pierre-Hyacinthe-Jacques-Jean-Baptiste).	
Augier (Joanny)	10 déc. 1841
Augu (Henri)	8 mai 1876

B

Babou (Hippolyte)	21 déc. 1863
Badenier de Lamotte (Pierre).	
Baignières (Arthur)	27 mai 1872
Baillot de Malpierre	2 juin 1862
Baissas (Jean-François-René)	5 juillet 1839
Balandreau	5 juillet 1839
Balleyguier (Eugène)	oct. 1866
Bandy de Nalèche (Charles-Léonard-Louis)	mai 1867
Barré (Pierre-Edouard)	2 juin 1862
Barthe (Marcel)	10 déc. 1841
Barzilay (Jacques).	
Bascans (Ferdinand)	10 déc. 1841
Basset (de Jolimont François-Théodore)	19 août 1844
Bastié (François)	16 juillet 1860
Baudot	16 juillet 1860
Baudouin (Jean-Magloire)	7 déc. 1868
Baux-Wacheuil	1er août 1853
Beaufort (Charles-Louis de).	
Beaumont-Vassy (Edouard-Ferdinand de la Bonninière, vicomte).	
Beauplan (Arthur-Victor-Rousseau de)	5 janv. 1863

MM.

Beauvallet (Léon-Pierre-Charles)	21 déc. 1868
Bègue-Clavel (François-Thimoléon).	
Belin (Pierre-Louis)	10 déc. 1841
Bellanger (Stanislas).	
Bellet (Benjamin-Louis).	5 juillet 1839
Belloc (Mme Anne-Louise, née Swanton)	8 avril 1867
Belly (Mlle Louise) (Albéric de Gorge)	14 avril 1862
Béraud (Antoine-Nicolas).	10 déc. 1841
Béraud (Jean-Baptiste).	10 déc. 1841
Bergeron (Louis).	
Bernard (Pierre).	27 mai 1872
Berrier (Jérôme-Constant)	10 déc. 1841
Berru (Camille)..	16 juillet 1860
Bertairone (Jean-Jacques-Dominique)	10 déc. 1841
Berthaud (Louis-Agathe).	
Berton (Jean-Michel).	
Beyle.	
Billiet (Claudius-Antony)	21 déc. 1863
Blondel (Mlle Rachel Guillemette)	2 juin 1862
Boigne (Charles de)	23 mars 1870
Boissard	10 déc. 1841
Bonafous (Norbert).	30 oct. 1867
Bonnelier (Hippolyte).	16 juin 1843
Bordas-Demoulin (Jean-Baptiste)..	10 déc. 1841
Bossange (Marie-Henri-Adolphe).	19 août 1844
Boubée (Nérée)	19 août 1844
Bouchard (Joseph).	5 juillet 1839
Bouisson (Justin).	
Bourbon-Leblanc (Gabriel)	5 juillet 1839
Boyeldieu d'Auvigny (Mme Louise)	2 juin 1862
Brasseur	10 déc. 1841
Bravard (Alexandre-Louis, dit Raoul)	1870
Breton (François-Pierre-Hippolyte-Ernest)	8 mars 1844
Brisseau de Mirbel (François).	
Bruchez (Mme Eva-Oliva-Angela, née de Bradi)	2 juin 1862
Brunet (Pierre-Gustave)	21 déc. 1863
Brun-Lavainne (Elie-Benjamin).	17 fév. 1873
Burat de Gurgy (Edmond)	8 mars 1840
Burat de Gurgy (Henri-Louis-Adrien)	5 juillet 1839

C

Cabuchet.	10 déc. 1841
Callet (Pierre-Auguste).	21 juillet 1845
Calonne (Ernest de)	21 déc. 1863
Camus (Eugène).	25 mars 1861
Candin.	5 juillet 1839
Capo de Feuillide (Jean-Gabriel)	19 août 1844
Cardonné (Camille)	5 juillet 1839

MM.
Carnandet (Jean-Baptiste).
Castera (André-Jean). 10 déc. 1841
Cauchois-Lemaire (Mme Judith). . . . . 27 mai 1872
Cellié (Eugène) . . . . 2 juin 1862
Césena (Sébastien de, dit Gayet). . . . . 10 déc. 1841
Chadeuil (Baptiste-François-Gustave . . . . 18 août 1873
Chambolle (Michel-Auguste).
Chambure (E. de). . . . . 15 mai 1850
Champseix (Mme Léonie, née Béra) (André Léo). . . . . 4 oct. 1875
Chancel (P. Auzonne). . . . . 10 déc. 1841
Chareau (Paul-Benjamin). . . . . 2 juin 1862
Charney (Désiré). . . . . 25 mai 1870
Chatrian (Alexandre) . . . . 31 janv. 1876
Chaumier (Pierre-Siméon) . . . . 19 août 1844
Chazal (Mlle Flora-Thérèse) (Tristan Moscoso) . . . . . . 19 août 1844
Chesnel de la Charbouclais (le marquis Louis-Pierre-François-Adolphe de) . . . . oct. 1862
Chopin (Jean-M.) . . . . avril 1871
Chozdko (Léonard) . . . . 19 août 184
Claudin (Gustave). 26 janv. 1874
Clément (Jean-Pierre) . . . . déc. 1870
Cler (Albert).
Cohen (Jules).
Collet (Mme Louise, née Révoil) . . . . 7 avril 1862
Comet (le docteur Charles-Jean-Baptiste) . . . . 19 avril 1839
Commerson (Joseph-Jacques) . . . . 26 janv. 1874
Comte (Mme Aglaée-Guillaume, née de Bouconville, veuve en premières noces de M. Jean-Louis Laya).
Coriolis d'Espinousse (le marquis Charles-Louis-Alexandre).
Cornet (Jean-Baptiste-Benoît).
Cornille (Henri).
Cornu (Mme Hortense, née Lacroix) . . . . 10 déc. 1841
Couailhac (Victor-Henri-Pierre).
Courcelle (Jean-Gustave) (Courcelle-Seneuil). . . . . . . 20 mars 1839
Cousen (le comte de Courchamps) . . . . 19 août 1844
Cuendias (Manuel de).

D

Daclin (Marie-Karl) . . . . 16 fév. 1874
Dauzats (Adrien) . . . . 10 déc. 1841
Debay (Auguste-Gabriel).
Decazes (la baronne) (Élisa de Mirbel).
Dechenelles (A.). . . . . 5 juill. 1839
Delahodde (Lucien) . . . . 25 mars 1848
Delattre (Auguste-Eugène) . . . . 27 mai 1872
Delcro (Jules-Louis-Charles-Eugène). . . . . 23 mai 1870
Delmas de Marsillargues (Saint-Roch Gaëtan) . . . . . . 10 déc. 1841
Delombardy.

MM.

Delord (Taxile) . . . . 30 juill. 1841
Deltuf (Paul).
Dénoix des Vergnes (Mme Marie-Françoise, née des Campeaux) . . . . 2 juill. 1849
Déo (Honoré) . . . . 7 fév. 1857
Darille (Henri) . . . . 27 mai 1872
Desmazières de Séchelles (C.). . . . . 11 mai 1867
Desnoyers (Fernand-Marie).
Desolme (Laurent-Pierre-Charles) . . . . 5 juill. 1839
Desquiron de Saint-Agnan (Antoine-Toussaint).
Desrez (Auguste).
Destigny (Jean-François).
Didier (David) . . . . 22 mars 1875
Domenech (l'abbé Emmanuel-Henri-Dieudonné) . . . . . 29 janv. 1878
Dondey (Auguste-Marie-Théophile). . . . . 2 juin 1862
Dréolle (Jean-André). . . . . 10 déc. 1841
Dubreuil (Léon-Gédéon) . . . . 2 juin 1862
Du Casse (le baron Pierre-Emmanuel-Albert) . . . . . . 27 avril 1874
Dufaï (Gabriel-Alexandre). . . . . 10 déc. 1841
Dufau (Pierre-Armand) . . . . 10 déc. 1841
Dulac (Armand-Jean-Michel).
Dunko de Sajo (Mlle Constance) (Camille d'Alb).
Duperron . . . . 16 juill. 1860

E

Eilleaux, née Désormeaux (Mme Charlotte de Sor).
Elie de Beaumont (Jean-Baptiste-Armand-Louis-Léonce). 19 août 1844
Elliot (Mme Jenny, baronne d'Esse), née de Senthennl. . . 19 août 1844
Elwart (Antoine-Amable-Elie) . . . . 19 août 1844
Epagny (Jean-Baptiste-Rose-Bonnaventure Violet d'). . . 2 juin 1862
Erckmann (Emile) . . . . 31 janv. 1876
Ernouf de Verclives (Alfred-Auguste, baron).
Escudié (Léon).
Escudié (Marie).

F

Fabre d'Olivet . . . . 19 avril 1839
Fariau de Saint-Auge (Ange-Louis). . . . . 19 août 1844
Fayet (Victor) . . . . 10 déc. 1841
Féréal (Mme, née de Germillau de).
Ferrand (Mme Emma, née de Beaujouin). . . . . 19 août 1844
Floran (Juan). . . . . 10 déc. 1841
Flotteaux . . . . 10 déc. 1841
Fontan (Raymond) . . . . 16 juil. 1860
Forgaine (Mme Maria de) . . . . 2 juin 1862
Fortoul (Hyppolyte-Nicolas-Honoré) . . . . 31 janv. 1840
Fougy (de).

MM.	
Fournier (Orthaire)	2 juin 1862
Fourquet d'Hachette (Jean-Pierre)	15 juill. 1844
Fraissinet.	
Frémy (Arnould)	10 déc. 1841

G

Galibert (Léon)	2 juin 1862
Galard (Hercule)	5 juill. 1839
Garbe (Charles-Théodore)	5 juill. 1839
Gardeton.	
Gavet (Daniel)	19 août 1844
Génin (François)	5 juill. 1839
George	5 juill. 1839
Giraud (Francis)	10 déc. 1841
Gloux Olivier (Gustave-Aimard)	3 juill. 1882
Granal (Jean-Pierre-Hyacinthe)	19 août 1844
Grandmaison (Pierre-Charles-Armand Loiseau de)	2 juin 1852
Granier de Cassagnac (Bernard-Adolphe)	4 janv. 1842
Grassis de Predl (François-Louis).	
Grimard (Edouard)	26 mars 1877
Grimod	5 juill. 1839
Grimond (Alexandre-Ferdinand)	17 fév. 1872
Grosset (Jean-Marie)	2 juin 1862
Grün (Jean-Jacques-Charles-Alphonse)	2 juin 1862
Guérin (Léon)	1844
Guéroult (Adolphe)	30 juill 1841
Guiffrey (Georges)	avril 1877
Guingand (Jean-Charles)	10 déc. 1841
Guisolphe (Mme Célina Ravier).	

H

Hanapier	10 déc. 1841
Haussart	10 déc. 1841
Hellert	19 août 1844
Handlé (Ernest)	26 janv. 1874
Hennequin (Amédée)	19 août 1844
Herbin (Victor)	6 oct. 1840
Hervieux (Léopold)	29 juin 1874
Hippeau	5 juill. 1839
Husson (Alfred)	22 sept. 1843

J

Jaime (Jean-François-Ernest)	7 juin 1884
James (Constantin)	3 fév. 1873
Jamet (Alphonse).	
Jassogne (Is. D.)	10 déc. 1841

MM.

Jeauron . . . . 19 août 1844
Joanne (Laurent-Adolphe) . . . . 17 mars 1856
Jobey (Charles) . . . . 12 oct. 1868
Joguet . . . . 10 déc. 1841
Joigneaux (Pierre) . . . . 19 août 1844
Joncières (Auguste-Félix de) . . . . 25 déc. 1880
Jonnès (Alexandre Moreau de) . . . . 23 mai 1870
Jouffroy d'Abbans (le marquis Achille de) . . . . 16 juill. 1860
Jousserandot (Louis-Etienne) . . . . 2 juin 1862
Jozeau (Joseph).
Juge (Adolphe).
Julia (Henri) . . . . 21 déc. 1863
Jullien (Auguste) . . . . 19 août 1844
Justice (Octave) . . . . 26 fév. 1883

K

Karr (Jean-Alphonse) . . . . juin 1839
Kentzinger (Louis, baron de) . . . . 2 juin 1862
Kisielnicki (Charles-Ignace).

L

Labeaume (Pierre-Joseph-Jules-Janneau) . . . . 6 janv. 1887
Lacas (l'abbé) . . . . 2 juin 1862
Lacoste (Jean-Armand).
Lacour (Jules de).
Lacroix (Paul-Louis) (Bibliophile Jacob) . . . . 7 oct. 1878
Lacroix (Frédéric) . . . . 21 déc. 1863
Lafizelière (Albert de) . . . . 21 mai 1855
Lalleau (Le chevalier Charles-Joseph de) . . . . 8 oct. 1840
La Madeleine (Philippon Louis de) . . . . 10 janv. 1841
Lamarche (Hippolyte-Dumas de) . . . . 19 août 1844
Lambert (Louis-Eugène) (Paul Dhormoys).
Lambert (Paul-Emile) . . . . 5 juill. 1839
Langlois (Marie-Ange-Ferdinand) (Fernand Langlé) . . . . 27 mai 1872
Lapaume (J) . . . . 2 juin 1862
Laporte (Charles de).
La Rocca (Jean de) . . . . 26 janv. 1874
Lassailly (Charles) . . . . 10 déc. 1841
Laurent (Louis) . . . . 19 août 1844
Laviron . . . . 5 juill. 1839
Laya (Alexandre) . . . . 27 mai 1872
Le Bidois (Alphonse Jean de Lorris) . . . . 2 juin 1862
Le Boucher (Emmanuel) (Emmanuel de Lerne) . . . . 21 déc. 1863
Lebrun (Mme Thérèse-Amédée-Anaïs, née Rigo) (comtesse de Bassanville) . . . . 22 avril 1850
Leclanché . . . . 5 juill. 1839
Leclerc (Félix) . . . . 10 déc. 1841

MM.

Leclercq (André) . . . . 19 août 1844
Leclercq (Michel-Théodore) . . . . 10 déc. 1841
Lefebvre (Louis) (Sir Paul-Robert) . . . . 21 déc. 1863
Lefloch (Victor). . . . . 9 juill. 1865
Le Gallais (Armand). . . . . 26 fév. 1883
Le Guillois (Anatole) . . . . 27 mai 1872
Lélioux (Adrien). . . . . 16 juill. 1860
Lemaire (Le Dr).
Lenoble. Le comte (Aubert du Bayet) . . . . 10 déc. 1841
Léouzon-Leduc (Louis-Antoine) . . . . 21 déc. 1863
Leroux (Pierre). . . . . 20 mars 1839
Levasseur (Victor). 19 août 1844
Levilloux. . . . . 10 déc. 1841
Linossier (Francis). . . . . 27 mai 1872
Livet (Charles-Louis).
Lopez (Bernard-Joseph-Julien).
Lottin (Pierre-Victorin) (Victor-Lottin de Laval).
Lubin (Prosper).

M

Madelaine (Jean-Baptiste-Nicolas-Etienne) (Stephen de la Madelaine) . . . . 3 sept. 1868
Magallon. . . . . 19 août 1844
Magne (Eugène). . . . . 7 nov. 1864
Magné (Charles). . . . . 19 août 1844
Maillard (Georges). 17 fév. 1873
Mainzer (Jules) . . . . 10 déc. 1841
Malgrat. . . . . 2 juin 1862
Mantova (F. G. Urbino da). . . . . 2 juin 1862
Marchal (Charles-Léopold-Jean-Baptiste). . . . . 13 mai 1845
Marquand (Henri-Edouard) . . . . 2 juin 1862
Marteville.
Martin (Aimé).
Martin (Mme Anna-Marie-Joséphine) (Anna Prévost).
Marville (Philippe de).
Massas (Charles de). . . . . 16 juill. 1860
Massenet de Marancourt (Léon). . . . . 27 mai 1872
Matharel de Fiennes (Charles).
Mathieu (Claude-Louis). . . . . 5 juill. 1839
Mayer (Eugène-Andréas).
Meissas (François-Abeille-Nicolas de).
Menciaux (Alfred de) . . . . 21 déc. 1863
Mercier.
Merson (Charles-Victor-Ernest).
Mesnard. . . . . 5 juill. 1839
Mesnier (Paul-Alexandre) (Paul Fernay). . . . . 29 déc. 1862
Meuriot (Charles). 2 juin 1862
Michel (Francisque-Xavier). . . . . 22 nov. 1863

MM.

Michelot (Charles-Auguste-Jean). . . . . 13 juill. 1849
Michu (Jean-Louis).
Mittre (Marius-Henri-Casimir). . . . . 10 déc. 1841
Mollevaut (Charles-Louis) . . . . 10 déc. 1841
Monnier (Normand). . . . . 5 juill. 1839
Montaut (Antonin-Victorin-Xavier-Henri de) . . . . . . 4 avril 1887
Montépin (Xavier-Aymond de).
Montesquiou-Fezenzac (le général Ambroise-Anatole-Augustin, comte de). . . . . 2 juin 1862
Montrol (François de). . . . . 10 déc. 1841
Mortemart de Boisse (le baron François-Gérôme-Léonard de). . . . . mai 1867
Moura (Le docteur). . . . . 8 janv. 1873
Mouriet (Paul). . . . . 2 juin 1862
Mouzay (Mme Fanny de).
Moynier (le comte Hippolyte de).
Mussard (Mme Jeanne-Françoise, née Jaunin).
Mutrécy (Le comte Charles de). . . . . 8 déc. 1873

N

Neukomm (Edmond). 26 fév. 1883
Nisard (Jean-Marie-Nicolas-Auguste). . . . . 2 juin 1862
Nisard (Marie-Edouard-Charles).
Nourtier (Georges). 21 déc. 1863

O

Olincourt (d'). . . . . 2 juin 1862
Ollendorf.
Ollivier (Raoul). . . . . 4 janv. 1875
Ortigue (Joseph-Louis) . . . . 10 déc. 1841
Ottone (J.). . . . . 5 juill. 1839

P

Pagnerre (Antoine-Laurent) . . . . 1er juin 1838
Pagnon (Jules).
Paignon (Jacques-Philippe-Eugène) . . . . 21 déc. 1863
Paillard (Roch-Pierre, dit Roch Pèdre) . . . . 2 janv. 1862
Palmiéri de Micciche (Michel).
Papion (le baron du Château Pierre-Nicolas-Ferdinand). . 10 déc. 1841
Paris (Alexis-Paulin) . . . . 19 déc. 1864
Paul (Adrien). . . . . 5 mars 1870
Peigné (Michel-Auguste). . . . . 5 juill. 1839
Pellé (Clément).
Pellion (J.-J.-O) . . . . 10 déc. 1841
Perrin (Narcisse) . . . . 27 mai 1872
Pétano y Mazariégos (G.)

MM.

Pétrucelli de la Gattina. . . . . 26 janv. 1874
Peyrot (Jacques-Daniel) . . . . 10 déc. 1841
Peyssonnel (Rochefort de).
Pin (Elzéar). . . . . 10 déc. 1841
Pinel Scipion. . . . . 5 juill. 1839
Pinte (Alexandre-Camille-Joseph) (Le chevalier Pinto).
Pitois (Jean-Baptiste-Augustin). . . . . 10 déc. 1841
Plantier.
Pocquet de Livonnière (Pierre-Clément-Marin).
Poitevin.
Pommier (Antoine-Louis-Joseph).
Ponthieu (Amédée de). . . . . 15 fév. 1868
Potier (Charles-Joseph-Edouard) . . . . 16 juill. 1860
Pouilly (Jules de) . . . . 28 août 1865
Pourchée (Charles-Alfred).
Pouyat (Edouard).
Prévost (Joseph).
Pujol (Edouard) . . . . 23 mai 1870
Pujol (Ernest).

Q

Quentin (Pierre-Charles-Frédéric). . . . . 10 déc. 1841

R

Ram-Baud (Yvelin).
Rapetti (Louis-Nicolas). . . . . 27 mai 1872
Rasetti (Ernest) . . . . 27 mai 1872
Réal de Césèna (Sébastien). . . . . 10 déc. 1841
Renard (Léon). . . . . 26 janv. 1874
Renaud de Vilbach (Alphonse-Ernest-Bernard-Max) . . . 19 août 1844
Reymond (William). . . . . 27 mai 1872
Rigo (Edouard) . . . . 2 juin 1862
Rivet (Jean-Baptiste) . . . . 10 déc. 1841
Rivière (Alphonse) . . . . 2 juin 1862
Robinet (Edmond). . . . . 19 août 1844
Rochoux (Armand) . . . . 19 août 1844
Romey (Louis-Charles-Réparat-Geneviève-Octave). . . . . 16 juill. 1860
Rossew Saint-Hilaire (Eugène-François-Achille). . . . . . 20 mai 1848
Roubio Guillen (Mme Julie, née Apraxin, veuve Biathyanyi). 30 mars 1874
Rouget (Charles).
Rouvenat (Aimé-Nicolas-Charles) (Charles de la Rounat). 21 mai 1875
Roux (Pierre-Célestin). . . . . 10 déc. 1841
Roux (Louis) . . . . 19 août 1844

S

MM.

Saint-Amand.

Saint-Maurice (Charles R. E.).

Saint-Surin (Marie-Caroline-Rosalie de).

Savoye (Henri-Charles-Joseph) . . . . 10 déc. 1841

Scaillette (Pierre-Guillaume, dit Victorien). . . . . 10 déc. 1841

Seguin . . . . 10 déc. 1841

Seguin (Mme Victoire).

Senty (Ambroise) . . . . 10 déc. 1841

Sézanne (Frédéric de) . . . . 3 janv. 1859

Sezzi (Mme Esther). . . . . 30 mars 1884

Silvestre (Théophile). . . . . 15 mai 1872

Solar (Félix). . . . . 2 juin 1862

Soubiran (Mme Aurélie de). . . . . 16 juill. 1860

Stellacy (Mme de Sérignac) . . . . 2 juin 1862

Stevart (Mme Mandley).

Stollé (Frédéric-Edouard de).. . . . . 10 déc. 1841

Suau de Varennes. 19 août 1844

Suret (Jean-Louis).

Susini (de) . . . . 10 déc. 1841

T

Taboada (Emmanuel Nunez de).

Tallon (Amédée). . . . . 30 nov. 1868

Tastet (Tyrtée) . . . . 5 juill. 1839

Tenaille de Vaulabelle (Jules-Eléonore). . . . . 5 juill. 1839

Tenint (Vilhem). . . . . 19 déc. 1853

Teyssèdre (A.).

Tissot (Pierre-François).

Touroude (Alfred) . . . . 27 mai 1872

Toureil (L. de). . . . . 16 juill. 1860

Toussenel (Alphonse).

Tremblay (Louis) . . . . 5 août 1872

Tresse . . . . 19 août 1844

Turquety (Edouard) (Saint-Edme).

U

Uchard (Ernest, dit Mario). . . . . 18 oct. 1880

Ulbach (Louis) . . . . 21 mai 1855

Urbain (Auguste). 21 nov. 1863

Urbain (Nestor).

V

Vallat (Charles, vicomte de). . . . . 10 déc. 1841

Vanauld (Alfred) . . . . 10 déc. 1841

MM.

Van-Gaver (Jules). . . . . 25 mai 1870
Van-Tenac.
Vaucelle (Auguste de). . . . . 21 déc. 1863
Vergnaud (A.-D.). 16 juill. 1860
Verneuil (Fournier).
Vialon (Prosper) . . . . 23 nov. 1868
Viardot (Louis-Claude) . . . . 16 mars 1868
Vidal (Jérôme-Léon). . . . . 27 mai 1872
Villagre . . . . 3 juill. 1839
Villemarest (Charles-Maxime) . . . . 10 déc. 1841
Villeneuve (Pierre-Alfred de). . . . . 2 juin 1862
Violeau (Hippolyte) . . . . 14 janv. 1867
Viollet (Jean-Baptiste). . . . . 19 janv. 1856

W

Weill (Alexandre). 2 avril 1866
Wilcoq (Louis).
Wisniewski (Michel). . . . . 27 mai 1872

Z

Zanole (Jules).

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

A

B

(1) Nous devons mentionner, au sujet de Balzac, divers documents que l'on regrette de ne pas trouver dans les archives de la Société et qui figurent dans ses œuvres complètes, édition Lévy, in-8, 1869-1876 :

Tome XXII. Explications données au nom de la Société des gens de lettres, par Balzac, après la plaidoirie des avocats, au tribunal correctionnel de Rouen (audience du 22 octobre 1839), dans le procès de la Société contre le *Memorial de Rouen*, p. 281. — Code littéraire, proposé au Comité en mai 1840, 285. — Note du 5 mars 1841, remise à MM. les députés composant la commission de la loi sur la propriété littéraire, 299. — Lettre à Emile de Girardin, au sujet d'un article de Sainte-Beuve : *De la littérature industrielle*, dans lequel Balzac était attaqué comme président du Comité des gens de lettres, 538.

Tome XXIV (*Correspondance*). Lettre 213, à Victor Hugo (19 juillet 1833), l'invitant à venir déjeuner aux Jardies avec Léon Gozlan pour s'entendre au sujet d'une grave question relative à la littérature, pour l'étude de laquelle le Comité les a nommés tous les trois, 333. — Lettre 215, relative au même objet, 335. — Lettre 216, au Procureur du roi (1er septembre 1839), au sujet de la caricature publiée par la *Gazette des Ecoles*. — Lettres 238 et 239 (1841), aux membres de la commission dite du Manifeste, 350, 352. — Lettre 240, (à M. Cauchois-Lemaire, président de la Société des gens de lettres (6 octobre 1841) et 241 (lettre collective aux directeurs de journaux), au sujet de sa démission de membre de la Société, 353, 355.

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

S

T

V

Paris. — Imp. ROUGIER et Cie, rue Cassette, 1.

PARIS. — IMPRIMERIE G. ROUGIER ET Cie
1, rue Cassette, 1